

BIENHEUREUX NICOLAS ROLAND
(1642 - 1678)

GUIDE SPIRITUEL
ET
FONDATEUR

SCŒURS DU SAINT-ENFANT JÉSUS DE REIMS
P. LETHIELLEUX

Bienheureux Nicolas Roland
1642-1678
Guide Spirituel
et Fondateur

P. Lethielleux

Bienheureux Nicolas Roland
1642-1678
Guide spirituel
et Fondateur

© 1999 Buchet/Chastel, Pierre Zech Éditeur, Paris

ISBN 2-283-60176-2

Dépôt légal: 2^{ème} trimestre 1999

© 1999 Texte électronique: Informatique & Bible, Maredsous, Belgique

Composé en caractère *Trinité* au C.I.B. - Maredsous

Imprimé en France

Présentation

Le 27 avril 1698, Nicolas Roland mourait à 36 ans, ayant posé les jalons de ce qu'il percevait comme appelé à servir "l'œuvre de Dieu", fondation spirituelle et apostolique des prêtres, évangélisation des jeunes, en priorité des pauvres et "de ceux qui ont le plus besoin de la jeunesse", fondation d'une communauté de "consacrés" à ce service des jeunes. À sa mort, Jean-Baptiste de La Salle obtiendra les autorisations du Roi pour assurer la réalisation de son œuvre.

Le 12 novembre 1683, les Constitutions demandées par Monseigneur de Tulle, inspirées de celles de Nicolas Roland, sont approuvées de la première provision des sœurs. 19 émettent leurs vœux le 6 février 1684. Mémoires 1689 paraît le "Livre des Usages" dont voici "l'Avant-propos".

Il est à remarquer, principalement, que ce Livre des Usages est en forme de Règlement sur l'Usage de tous les exercices de la Communauté, pour suppléer à ce qui n'est pas exprimé en détail dans les Constitutions, et pour l'utilité et l'ordre des Sœurs, comme aussi pour conserver les premiers Costumes, et éviter le relâchement, ou le désordre qui se pourroit glisser dans la suite contre le premier vœu de la Maison.

Fondement, que les Sœurs de la Communauté, qui se consacrent à Dieu, soient un esprit de simplicité et de droiture, de désintéressement tant aux choses spirituelles qu'aux temporelles.

Rendez-vous sur toute chose fidèle à votre vocation. Estimez votre emploi qui vous fait compagnie de Jésus-Christ et des apôtres.

Nicolas Roland, Avis et Maximes

Depuis, les Archevêques de Paris ont approuvé les Constitutions des Sœurs de la Communauté de Nicolas Roland. Les Sœurs de la Communauté ont été reconnues par le Pape comme une communauté de femmes consacrées à Dieu. Les Sœurs de la Communauté ont été reconnues par les Rois de France et de Navarre, et par les Rois de Sicile, de Sardaigne, de Sardaigne, de Sardaigne, etc.

Présentation

Le 27 avril 1678, Nicolas Roland mourait à 36 ans, ayant posé les jalons de ce qu'il percevait comme appel à servir "l'œuvre de Dieu": formation spirituelle et apostolique des prêtres, évangélisation des jeunes, en priorité des pauvres, et "de ceux qui ont influence sur la jeunesse", fondation d'une communauté de "consacrées" à ce service des jeunes.

À sa mort, Jean-Baptiste de La Salle obtiendra les autorisations du Roi pour assurer la stabilité de son œuvre.

Le 12 novembre 1683, les Constitutions données par Monseigneur Le Tellier, inspirées de celles de Nicolas Roland, sont suivies de la première profession des sœurs: 15 émettent leurs vœux le 8 février 1684.

Mais dès 1689 paraît le "Livre des Usages" dont voici "l'Avertissement":

Il est à remarquer, Premièrement, que ce Manuscrit est dressé en forme de Règlement ou d'Usage de tous les exercices de la Communauté, pour suppléer à ce qui n'est pas entièrement marqué dans les Constitutions, et pour l'utilité et facilité des Sœurs, comme aussi pour conserver les premières Coutumes, et éviter le relâchement, ou le changement qui se pourrait glisser dans la suite contre le premier esprit de la Maison.

Secondement, que les choses suffisamment expliquées dans les Constitutions, ne sont pas ici marquées mais seulement ce qui est nécessaire pour expliquer plus clairement celles qui ne le sont pas d'une manière assez étendue, et dans lesquelles l'expérience a fait appréhender qu'on y ajoutât quelque chose dans la suite des temps qui ne fût pas de l'esprit des Constitutions, mais pour y insérer celles qui serviront au contraire à l'entretenir.

*Le tout soit à la gloire du Saint Enfant Jésus.
L'an de grâce mil six cent quatre vingt neuf.*

Depuis, les Archives de la Congrégation ont conservé des copies manuscrites des textes de Nicolas Roland (lettres de direction, avis, maximes, des témoignages de contemporains...). Ces copies ont été gardées précieusement par les sœurs à travers trois siècles malgré toutes les perturbations: révolutions, guerres, etc.

Ces textes ont permis d'écrire les "Mémoires sur la vie de Nicolas Roland" par ses contemporains, la vie de Nicolas Roland par le Père Hanneuse (1888), celle de Gaétan Bernoville (1950).

Mais surtout les textes d'origine ont transmis les attitudes spirituelles, les orientations apostoliques voulues par Nicolas Roland et qui sont à la source de toutes les Constitutions de 1683 à 1979. Les sœurs ont cherché à les vivre et à les transmettre. Ces textes ont permis une recherche continue de retour aux sources. Une meilleure connaissance de ces documents a alimenté la prière de la Congrégation, la communion aux Mystères de Jésus, Verbe fait chair, anéanti par amour, de la Crèche à la Croix, à l'Autel. L'Histoire des origines, celle de la Congrégation, ont précisé l'intention apostolique de notre Fondateur. Nous avons été grandement aidées par les Frères des Écoles Chrétiennes: Frères Poutet, Aroz, Sauvage. Monseigneur Leflon a guidé et préfacé le premier recueil imprimé des textes: "Un Précurseur méconnu" (1963).

D'autre part, nous avons largement profité d'une meilleure connaissance des textes doctrinaux de l'École française. La doctrine et l'expérience spirituelle des Bérulle, Jean Eudes, Olier, Vincent de Paul ont éclairé les écrits de Nicolas Roland.

Ces recherches ont permis la préparation du dossier de Béatification par le Frère Morelli, F.E.C. et Postulateur de la Cause. La Béatification a eu lieu à Rome le 16 octobre 1994. Les paroles du Pape Jean-Paul II soulignent l'actualité de Nicolas Roland:

Au cours de sa vie brève, mais d'une grande densité spirituelle, il n'a cessé de laisser le Rédempteur accomplir à travers lui sa mission de grand prêtre. Configuré à la personne du Christ, il partageait son amour pour ceux qu'il guidait vers le sacerdoce afin de leur "obtenir miséricorde" (Héb. 4, 16). "L'amour immense de Jésus pour vous, disait-il, est encore plus grand que votre infidélité".

Cette foi et cette espérance indéfectibles en l'amour miséricordieux du Verbe incarné le conduisirent à fonder la congrégation des Sœurs de l'Enfant Jésus, qui se consacraient à l'apostolat de l'éducation et de l'évangélisation des enfants pauvres. Il affirmait, en effet, de manière admirable: "Les orphelins nous représentent Jésus-Christ en l'état de son enfance".

Vous avez en lui le plus sûr des guides. S'il a un message permanent à nous livrer aujourd'hui encore, c'est bien celui de la grandeur de l'amour de Dieu. Il disait en effet: "Tout ce que nous pouvons faire pour le service de Dieu est bien au-dessous de ce que nous lui devons". Le sentiment de la transcendance absolue du Tout-Puissant lui inspirait en retour ce cri d'admiration devant l'œuvre divine: "Tout ce qui est créé ne peut remplir un cœur que Dieu seul peut contenter".

Puissiez-vous chaque jour puiser, pour nos contemporains assoiffés d'absolu, dans les trésors de doctrine spirituelle qu'il vous a laissés et que vous avez à cœur de transmettre! Dans les missions d'éducation et de catéchèse qui sont les vôtres et qui se révèlent aujourd'hui plus urgentes que jamais, je vous encourage à vous inspirer de lui pour annoncer la Bonne Nouvelle.

C'est parce que nous croyons et vivons du don reçu de l'Esprit par Nicolas Roland et transmis depuis trois siècles que le Conseil général (1963) et le Chapitre de 1997 ont tenu à laisser à l'Église pour l'avenir une présentation accessible de ces textes.

Même si la Congrégation participe à l'épreuve du manque de vocations en Occident, nous sommes convaincues que le Mystère de l'Incarnation du Verbe en Jésus, l'expérience spirituelle et apostolique qui s'y enracine, sont une réponse de fond aux attentes de notre monde, en particulier des jeunes. Il en fut de même après la Renaissance où l'expérience ignatienne et celle des grands spirituels du 17^{ème} siècle ont été sources de renouveau pour la chrétienté de l'époque.

Les moyens actuels de diffusion et de recherche que donne l'informatique permettent de poursuivre la découverte des textes fondateurs. Déjà les disquettes sont éditées; l'impression du texte en est un complément nécessaire.

Je suis certaine que cet ensemble, mis à la disposition du public, aidera les chrétiens à vivre en fidélité à leur baptême dans leurs différentes vocations, et à construire l'Église, Corps du Christ (Eph. IV, 16).

Sœur Hélène Malaizé
Sœur du Saint-Enfant Jésus de Reims

Introduction

La publication des *œuvres complètes* de Nicolas Roland peut surprendre. L'existence de ce prêtre rémois a été brève (1642-1678), et de son vivant il n'a publié aucun ouvrage. Pourquoi rassembler aujourd'hui une collection d'écrits dont il est difficile à première vue de saisir l'homogénéité: Roland n'en est pas l'unique auteur; leurs genres littéraires vont de règlements trop minutieux à notre gré jusqu'à des élévations mystiques qui ne rejoignent pas immédiatement nos sensibilités modernes; leur langage enfin risque même de nous rebuter parfois: si la fougue, la foi, le réalisme de Roland peuvent nous toucher encore, certains de ses propos nous paraissent d'une austérité, voire d'un pessimisme excessifs. Et pourtant, le regroupement en un seul corpus de l'ensemble des écrits ici réunis (dont quelques-uns sont des inédits) et la production parallèle de leur version électronique associée à un programme électronique de recherche, présentent un intérêt considérable et prometteur à des titres divers: c'est ce que je voudrais tenter de montrer dans cette présentation.

Roland lui-même est peu connu. [On peut observer pourtant que sa récente béatification (16 octobre 1994) – et auparavant, le 350e anniversaire de sa naissance (8 décembre 1642)– ont donné lieu à des évocations et à des recherches de qualité (voir *Bibliographie*).] L'une des raisons peut en être l'extraordinaire jaillissement de mystiques profonds et de géants de la mission dans le XVIIe siècle français. Or, ce que montre d'abord l'ensemble des textes de ce volume, c'est que Roland s'est fait comme le confluent vivant de ces multiples courants spirituels et apostoliques. Étudiant en théologie à Paris, Nicolas est introduit dans la communauté et le séminaire Saint-Nicolas du Chardonnet par son oncle, Matthieu Beuvelet, qui en est membre. Il s'attarde aussi longuement dans les milieux de Saint-Sulpice et de Saint-Lazare. Par là, il a pu s'imprégner de Bourdoise, Olier, Vincent de Paul. [Le Père B. Pitaud, dans son étude: *La simplicité chez Nicolas Roland*, (cf. *Bibliographie*) montre que sa conception biblique de cette vertu est proche de Saint François

de Sales (p. 6).] Ses accents spirituels majeurs sont inspirés de ce qu'on appelle aujourd'hui l'École française: j'aurai à y revenir. Rentré à Reims, il se lance avec fougue dans plusieurs entreprises qui lui sont apparues dans la capitale comme promotrices du renouveau pastoral: il participe à des missions paroissiales à la campagne, ouvre sa maison aux étudiants ecclésiastiques, les y fait vivre en communauté et travaille à leur formation spirituelle, cherchant à développer en eux l'esprit d'oraison et le zèle missionnaire. Il invite aussi les prêtres à des conférences hebdomadaires inspirées de celles qui se pratiquaient à Saint-Lazare. Les quelque trente-cinq *Lettres de direction* gardées de lui, le font apparaître comme un conseiller spirituel de grande classe, à la fois très ferme et très respectueux de la liberté de ceux et celles qui s'adressent à lui. Les célèbres *Remontrances touchant la nécessité des écoles pour les enfants pauvres* (1666) du prêtre lyonnais Charles Demia, l'alertent sur une urgence: l'éducation de la jeunesse pauvre et abandonnée, selon une expression que l'on retrouve à l'époque, comme stéréotypée, sous la plume d'observateurs nombreux. [Voir par exemple, Michel Sauvage, fsc: *Besoins, désirs, ébauches de communautés de maîtres d'école à l'époque de saint Jean-Baptiste de La Salle*, dans *Catéchèse et Laïcité* (Ligel Paris, 1962), p. 453-469.] Il s'était d'ailleurs rendu à Rouen où il avait rencontré Nicolas Barré et découvert ses petites écoles.

Aussi, lorsque Roland décide de centrer désormais son activité sur la création d'écoles pour l'éducation chrétienne des filles pauvres de Reims, Barré l'aidera en lui envoyant deux maîtresses de Rouen, Françoise Duval et Anne Le Cœur. Avec quelques rémoises, elles forment une communauté, noyau de la Congrégation des Sœurs de l'Enfant-Jésus. De Jean-Baptiste de La Salle, son collègue chanoine et le plus célèbre des dirigés de Roland, les biographes notent que c'est auprès de lui qu'il a puisé tout le zèle qu'il a fait paraître depuis pour contribuer à l'éducation de la jeunesse. [F. Bernard, fsc, *Conduite admirable de la divine Providence en la personne du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de La Salle*. Édition du manuscrit de 1721. *Cahiers Lasalliens* 4 (1965), p. 15.] Les historiens montrent que c'est par Roland, ou grâce à lui, qu'il a été informé du mouvement scolaire et de ses principales réalisations à Paris, Lyon, Rouen.

Plus concrètement encore, c'est de Jean-Baptiste, ordonné prêtre depuis quelques jours, que Roland, avant de mourir à 35 ans le 27 avril 1678, obtient la promesse de veiller sur son œuvre après sa mort; il le désigne comme son exécuteur testamentaire. Mais lorsqu'en février 1679 les lettres patentes royales auront été accordées à la communauté du Saint-Enfant Jésus, l'archevêque jugeant La Salle trop jeune en confiera

le soin à un autre prêtre. Il n'empêche: c'est à la maison des sœurs que se produira la rencontre entre Jean-Baptiste et Adrien Nyel par laquelle s'amorça le long cheminement qui, *d'engagement en engagement*, [Expression de J.B. de La Salle dans son *Mémoire sur les commencements de l'Institut.*] amena le chanoine de La Salle à se consacrer entièrement à l'œuvre des écoles pour les garçons pauvres, et à devenir, d'abord à son corps défendant, le fondateur de la Société des Frères des Écoles chrétiennes.

Roland n'est donc ni un solitaire, ni un aérolithe. Il appartient à une constellation. Il subit des influences. Il communie au dynamisme d'une Église ardemment apostolique. Il participe à son écoute du monde. Avec elle, il détecte, dans une société stable, les premiers signes de la genèse d'un nouvel avenir pour le petit peuple. Le premier intérêt de ses écrits, c'est de nous permettre de recueillir l'écume de cet extraordinaire bouillonnement. On y retrouve aussi les lignes de force fondamentales de *l'École française de spiritualité*. [Cf. Raymond Deville, *La spiritualité de Nicolas Roland*, (Colloque 1993, cf. Bibliographie).] Le *théocentrisme* affleure souvent. Sans développer, Roland réfère ses dirigés à la majesté et à la Providence de Dieu, à sa volonté et à ses desseins, à sa sagesse et à sa miséricorde: *il faut considérer... les perfections de Dieu pour nous unir à Lui*. [LD 29] Roland explicite davantage un enseignement sur la présence de Dieu. [LD 38] Ce Dieu dont il souligne la Transcendance et l'absolu est aussi le Père qui s'est approché de l'humanité en Jésus-Christ. Roland appelle ceux auxquels ils s'adresse à revenir au mystère du Verbe Incarné contemplé notamment dans les abaissements de son enfance et de sa Passion. [AM 2, 1] Orientation *christocentrique* orientée vers une *vie spirituelle dont l'âme est d'ordre théologique*. [Le Père B. Pitaud, dans *La simplicité chez Nicolas Roland* p. 7, montre, à propos de cette vertu que, témoin en cela de l'École française, Roland voit dans l'Esprit-Saint lui-même l'âme de la vie spirituelle: "La simplicité est une vertu divine, puisque c'est Dieu qui la donne, et que c'est une émanation de l'esprit de son fils lequel n'a dans toute sa vie eu qu'un seul but qui était la gloire du Père" (Roland, *Avis aux personnes régulières*, 17)] Les mystères du Christ révèlent l'amour de Dieu, ils appellent à lui donner une réponse d'amour. Roland est un chantré étonnant de l'amour. Et c'est à l'amour pour Dieu et le prochain qu'il rattache toutes les vertus qu'il détaille à plusieurs reprises. [Voir art. Roland, dans *Dictionnaire de Spiritualité*, t. 13, c. 889-891.] C'est aussi dans cette perspective que l'on peut relire dans ses écrits les témoignages, rares mais forts, de sa foi en l'action de l'Esprit-Saint.

Ce qui me paraît constituer un second intérêt de la présente publication, c'est *l'originalité de cet enseignement spirituel*. Originalité que je per-

çois à un triple point de vue. D'abord, l'enseignement de Roland est original en ce que *ses écrits ont tous été rédigés à l'intention de destinataires précis*: ses dirigés et les Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims. Il module le ton et les insistances de ses *Lettres de direction*, en fonction de ses correspondants: énergique, voire à l'occasion tranchant et sévère; plus souvent compatissant pour les dirigés éprouvés et surtout invitant à la confiance et à l'abandon de l'amour: *Allez à l'amour*, écrit-il à un ecclésiastique en difficulté, *jetez-vous dans le Sacré-Cœur de Jésus, cachez-vous dans ses amoureuses plaies*. [Voir par exemple: LD 21; LD 25, LD 8, LD 12.] Quant à ses écrits de fondateur, s'ils traitent assez largement de sujets spirituels d'ordre général, le type particulier de vocation de ses destinataires y transparait souvent.

Ce second point de vue me paraît devoir être souligné: *l'enseignement de Roland est original parce qu'on peut y trouver bien des éléments d'une spiritualité apostolique*. Je ne prétends pas élaborer une synthèse, [Sur les risques d'une synthèse, en dépit d'estimables présentations d'ensemble de la spiritualité de Roland, cf. D.S. art. cité, c. 888-889.] pas même esquisser une vue d'ensemble, mais ouvrir des pistes. Sur des thèmes essentiels, en citant simplement quelques textes suggestifs, je voudrais surtout souligner l'unité dynamique entre l'enracinement mystique de son enseignement et sa projection apostolique.

L'orientation apostolique de la Communauté est définie sobrement, mais sans nulle ambiguïté dans les *Maximes*: *N'oubliez pas que vous êtes appelées à mener une vie apostolique*. [AM 3, 4 Maxime n. 32.] Avec une tout autre ampleur, le chapitre premier du livre des *Usages* présente cette orientation apostolique comme une participation au mystère de Jésus-Christ, mystère d'amour de Dieu et du prochain:

Cette Communauté est un composé de filles et de sœurs unies ensemble, par un désir sincère de se consacrer au Service de Dieu et du prochain, en conformant leur vie [...] à la vie et à la doctrine de Notre-Seigneur Jésus-Christ [...] Comme toute la vie du Fils de Dieu, sur la terre, a été un exercice continu d'une très pure et très ardente charité dont il était rempli, cette Communauté la regardera comme l'esprit qui doit toujours l'animer. Et parce que cette vertu unissait Notre-Seigneur très intimement à Dieu son Père, et lui donnait un parfait amour pour Lui, elle lui donnait en même temps un désir ardent du salut des âmes, et le faisait travailler infatigablement à les sauver jusqu'à donner sa vie pour elles. [Usages, chapitre premier: Des fins et de l'esprit de cette Communauté (RV 4, 1).]

Le désir ardent du salut des âmes, c'est ce que Roland appelle le zèle dont l'enracinement mystique dans la charité est mis en évidence dès le début du *Petit traité des vertus les plus nécessaires aux Sœurs du Saint-Enfant Jé-*

sus, en des termes assez proches de ceux qui viennent d'être cités. [TV. 1. *De la charité envers Dieu et envers le prochain.*] Ce zèle comporte la disponibilité permanente d'un élan qui rend toujours prêt à aller au bout du monde pour le salut des âmes. En référence à Jésus-Christ, Roland demande aux sœurs de ne pas faire acception des personnes: *Les âmes des pauvres et des riches ont également coûté à Jésus-Christ. Mais s'il faut manifester une préférence, c'est à l'égard des pauvres. De manière spéciale ils sont les membres du Christ et ordinairement leur besoin d'instruction est le plus grand.* [AM 3, 5 Maxime n. 39.] *Qu'il s'agisse des orphelins ou des écolières, il faut toujours préférer les plus mal faits, disgraciés, ingrats et mal agréables pour leur faire part de vos caresses et services.* [AM 3, 4 Maxime n. 30. Cf. AM 1, 5.]

À plusieurs reprises aussi, notamment dans les Maximes, Roland rattache le zèle à la conformité au mystère de Jésus, Verbe incarné pour le salut du monde. [AM 4, 2, 10.] Il a placé ses filles sous le vocable de l'Enfant-Jésus. Pour lui, ce n'est pas là simple dévotion, mais il entend que ce patronage incite les sœurs à voir dans la jeunesse pauvre une réplique du Verbe Incarné et humilié pour les hommes jusqu'à la petitesse. On trouve ici l'une des justifications de l'insistance de Roland sur la vertu de simplicité:

la simplicité est une vertu de l'enfance et les sœurs de l'Enfant-Jésus sont vouées au service de l'enfance pauvre. À plusieurs reprises, le lien entre l'enfance et la simplicité apparaît dans les écrits de Nicolas Roland [B. Pitaud, art. cité, p. 8. Voir tout le développement.]

Le Père Pitaud met excellemment en valeur le riche arrière-plan biblique de la simplicité chez Roland: une sorte d'identification qu'il voit se profiler entre la Sagesse et la simplicité est particulièrement inspiratrice. [B. Pitaud, p. 7-8. Il s'agit toujours du commentaire de l'article 17, de la simplicité, des Avis aux personnes régulières, AM 1, 17.] Il est alors intéressant d'observer les retombées pédagogiques concrètes de cette vertu [Il serait intéressant de suivre, avec cette perspective apostolique, les divers enseignements de Roland sur un grand nombre de vertus. Voir déjà D.S. c. 888, par. 13.] dans l'exercice de l'activité des sœurs à l'école: simplicité du langage employé dans les "instructions" (la catéchèse), et aussi effort pour se mettre à la portée des enfants, pour les connaître et les rejoindre chacune dans sa singularité: *Tâchez que vos instructions soient succinctes et profitables; évitez toutes paroles étudiées; gardez la simplicité chrétienne en tout et partout.*

Tâchez de découvrir les mœurs des enfants que vous instruisez, à dessein de les former de bonne heure dans les maximes du christianisme [...] [AM 1, 4; 3, 5 Maxime n. 41.]

L'enseignement de Roland sur la prière est classique. [AM 1, 2; LD 19; 23; 36; AM 2, 5.] Il insiste sur l'importance de l'oraison dans toute vie spirituelle. [AM 1, 2] Elle est la condition du succès de l'apostolat. Réciproquement, l'exercice concret de l'emploi de maîtresse d'école nourrit la prière; il la stimule souvent et la fait jaillir comme spontanément. Certains textes de Roland contiennent l'intuition d'une prière apostolique qui naît à partir des situations. Il conseille la pratique des oraisons jaculatoires; elles aident à se conserver en présence de Dieu; il donne des exemples de cris vers Dieu dont la formulation reste très générale. [LD 40] Mais à une Sœur de Notre-Dame engagée dans l'apostolat, il suggère de rattacher ces prières brèves et spontanées aux préoccupations qui naissent de l'activité:

Que les oraisons jaculatoires soient votre entretien fréquent; mais je souhaiterais que vous les formassiez... selon les occasions que vous en avez journallement. [LD 17.]

Enfin, le travail apostolique est perçu par Roland comme un lieu de croissance dans la conformité à Jésus-Christ. Il ne faut donc pas s'acquitter en mercenaire des obligations concrètes de l'emploi mais les accomplir dans la vue et l'esprit même de Jésus-Christ, puisque c'est continuer ce qu'il a fait dans sa vie conversante. [AM 1, 4.] Une dernière maxime de Roland orchestre tout ce qui vient d'être évoqué. Elle donne du travail apostolique une vision totale, mystique et concrète, théologale et ascétique; elle souligne l'importance de l'action comme le rôle de la prière:

Ne vous épargnez pas pour le salut des âmes; elles ne vous coûteront jamais autant qu'elles ont coûté à Jésus-Christ, et si vous ne pouvez donner du sang, donnez vos sueurs en témoignage de l'amour que vous avez pour ce divin Sauveur qui a tant souffert pour vous; faites les affaires de Dieu avec ardeur et toujours avec une sainte confusion de vous-même, de ce qu'il daigne se servir d'un si chétif instrument pour procurer sa gloire; munissez-vous souvent de l'esprit apostolique pour porter utilement la parole de Dieu dans les âmes, essayez de toucher les cœurs plutôt que de contenter les esprits, ayez recours à la prière et aux gémissements plutôt qu'à l'industrie. [AM 4, 2, 10. Un autre très beau texte de la même veine théologale et concrète: AM 2, 16; cf. AM 3, 4 Maxime n. 34.]

C'est une troisième originalité de Roland qui me séduit le plus: son enseignement s'enracine dans une expérience spirituelle forte. Écrivant cela, je ne pense pas au tableau que son biographe trace de ses vertus, [Suite de la vie de

Monsieur Roland. De ses vertus. MV 2.] ni à la série de témoignages qui lui sont rendus: [Témoignages des contemporains (TC).] visiblement, il a fait sur ceux qui l'ont approché l'impression d'un homme de Dieu que l'on devrait canoniser. [On peut d'ailleurs se demander pourquoi il n'a été béatifié que tout récemment.] Sans méconnaître l'intérêt de cette approche, je suis plus sensible au cheminement spirituel de Roland. Un pèlerin de Dieu et de son Royaume: on peut dire de lui que sa courte vie terrestre fut un itinéraire le faisant aller *de commencement en commencement, par des commencements qui n'ont pas de fin.* [Saint Grégoire de Nysse, *Vie de Moïse*, P.G. t. 44, col. 876 C. citée par L. Bouyer, *Le sens de la vie monastique* (Brepols 1950), p. 28.] Un homme libre, certes, mais sa liberté spirituelle apparaît comme un don de l'Esprit-Saint, et comme un incessant processus de libération. [L'expression est de B. Pitaud dans une étude riche et nuancée: *Servir la liberté spirituelle* (à paraître dans le compte-rendu du Colloque de Lyon (1998) sur l'École française). Il montre à plusieurs reprises que cette liberté de l'Esprit est aussi un devenir progressif: *La liberté n'advientra jamais que dans un difficile processus de libération. Elle ne sera d'ailleurs jamais entière tant que nous vivrons...* Et précisément, la référence qu'il fait à Roland dans ce texte va dans ce sens: *Pour progresser dans la liberté, l'homme devra donc entrer dans un processus de détachement dont le but est, comme le dit Nicolas Roland dans une lettre de direction, de se trouver "dans cette heureuse liberté qui fait que l'âme ne tient plus qu'à Dieu, tout l'extérieur lui étant indifférent"* (LD 23; Cf. B. Pitaud, *Servir la liberté spirituelle*, p. 2).] En relisant sa courte biographie, reproduite ici, il m'est même apparu que le cheminement de Roland est comme jalonné de conversions successives. Sans forcer les textes, j'en ai dénombré cinq!

La conversion à l'absolu de Dieu et de son amour, d'abord. Selon une coutume du temps, qui, pour être assez générale, n'en était pas moins dénoncée par des Conciles provinciaux, le jeune Nicolas a été tonsuré à dix ans: ce qui le rendait apte à recevoir des bénéfices ecclésiastiques. Toutefois, s'il fait chez les Jésuites de brillantes humanités, l'intention de ses parents et la sienne l'orientent d'abord vers le négoce, et dans le monde: il se trouve fréquemment dans les assemblées, dans les bals. Mais il interrompt brusquement un voyage sur mer qui devait être d'initiation aux affaires, parce qu'il y a côtoyé les abîmes du mal. Il décide alors de rompre avec la vie mondaine et de devenir prêtre. L'absolu de Dieu l'a saisi, il change complètement de style de vie, renonce à une jeune demoiselle qu'il avait aimée dans l'espérance du mariage, repart à Paris pour ses études de théologie, s'y retirant d'abord dans un quartier assez détourné, [...] pour y vivre d'une manière pauvre et inconnue du monde. [Mémoires sur la vie..., chapitres II et III (MV 1, 2; 1, 3).] Une telle expérience de radicalisme évangélique, à la suite du Christ, peut permettre de mieux comprendre Roland déclarant que

Dieu seul devrait suffire, ou parlant de la jalousie de l'époux divin qui réclame le cœur tout entier. [AM 2, 9; LD 24.] On peut même aussi s'expliquer, à partir de cette expérience de départ, certains propos rudes sinon rigoristes de Roland, sur le dénuement, la désappropriation, la désoccupation de soi, la mortification, l'abnégation de soi-même... [Souvent, Roland rattache explicitement ces vertus à l'effort d'identification au Christ, de participation à son mystère; cf. D.S., art. Roland, c. 890.] Langage, à vrai dire, qui est dans le climat du temps et ne manque pas de cohérence. [B. Pitaud, *Servir la liberté spirituelle*, p. 9-10: la liberté spirituelle suppose un détachement qui n'est rien d'autre que la liberté de celui dont la mission est de rendre sensible à la liberté de l'Esprit. Voir textes cités de Bérulle, Olier...]

La conversion à la mission était évidemment plus qu'en germe dans la conversion à Dieu. Pourtant, le retour de Roland à Reims va la faire s'explicitier d'une manière d'ailleurs savoureuse. À Paris, il s'est résolu à vivre un sacerdoce ardent et apostolique. Le Dieu auquel il s'est livré est aussi le Dieu de l'Exode: [En langage redevenu actuel, on peut dire que le Dieu de Roland est le Dieu de l'Économie (Mgr Jean Balland, *Actualité de Nicolas Roland*, dans *Le Bienheureux Nicolas Roland...* p. 31).] il le libère de la banalité d'une existence douillette et respectable, pour le livrer à l'aventure créatrice d'une vie tournée vers le service des autres. S'il accepte un canonicat à Reims, il n'entend nullement s'enfermer dans une stalle; il ne peut se restreindre aux obligations trop réduites de sa charge de théologal: il se fait prédicateur et missionnaire. Mais le corps des chanoines ne l'entend pas de cette oreille; il s'en tient aux catégories définies clairement par l'usage ou le droit:

Il semble, protestent-ils, que le sieur théologal songe à s'ériger en missionnaire. Mais on soutient que jamais les théologaux n'ont été introduits dans l'Église pour la mission, car sans rien vouloir dire contre un emploi si pieux et si chrétien, un missionnaire est un ecclésiastique qui va catéchiser et confesser par les bourgs, par les villages, mais comment veut-on qu'un homme obligé à la résidence [...] aille instruire les peuples de la campagne?

Forts de la solidité de ce raisonnement qui leur paraît irréfutable, il ne reste aux chanoines qu'à morigéner leur confrère en attribuant ses désirs à une instabilité naturelle: *C'est presque le défaut de tous les hommes que d'aimer mieux l'emploi d'autrui que le leur.* Tension compréhensible entre deux perspectives, ou plutôt dialogue de sourds entre deux univers et deux expériences; nous connaissons encore cela. Le point de vue de Roland ne peut plus être celui de ses collègues parce que son point de départ n'est plus le même. Il s'est aventuré déjà hors de l'univers limité où il ne pouvait accepter de s'enfermer. Il a perçu d'autres besoins. Il a

compris la nécessité d'une Église missionnaire. Ce qu'il réclame dès lors, c'est la liberté apostolique de trouver un style nouveau pour la vie canoniale elle-même, afin de répondre à des appels nouveaux. La passion d'annoncer l'Évangile confère à cet homme d'ordre la force de questionner sur ce point l'ordre établi, de réclamer et de promouvoir la transformation d'un style de vie, au bénéfice du service missionnaire. [Sur tout cela: *Mémoire touchant le règlement à faire entre Messieurs du chapitre et le Théologal... – Réponse du Chapitre de Reims au Mémoire présenté à Monseigneur l'Archevêque par le Sieur Roland Théologal...* (EA 4). Le débat était aussi d'ordre financier: il manquait au théologal-missionnaire des "jetons de présence" d'assiduité au chœur! Et les collègues prétendaient récupérer les sommes correspondant à ses absences.] L'ardeur des propos sur le zèle qu'il multipliera pour ses sœurs, s'enracine dans cette expérience personnelle.

Ne pourrait-on parler ensuite d'une *conversion de Roland... à la simplicité*? L'épisode qui va être narré ne suffit certes pas à rendre compte de la richesse complexe et unifiée de l'enseignement de Roland sur cette vertu. Il ne lui est cependant pas étranger. Dans l'exercice de son ministère de prédicateur, il perçoit assez rapidement qu'il lui faut changer de langage, transformer son style fleuri qu'il croyait utile à sa réputation. Dans ses premiers sermons, écrit son ami Guillaume Rogier, il est vrai qu'il recourait aux ornements du langage. Mais, poursuit le même témoin, dès la 27^e année de son âge, il se dégoûta de cette manière de prêcher et il me dit: "Frère – c'est ainsi qu'il m'appelait –, il faut changer de style et prêcher plus apostoliquement; et parce que le peuple et les grandes personnes profitent peu des meilleurs sermons, je suis résolu [...] de travailler à établir des écoles gratuites pour l'instruction des petites filles". [Témoignage de M. Guillaume Rogier TC 11, 2.]

Cette conversion à la simplicité d'un langage évangélique plus pur, dépouillé des faux ornements de la sagesse humaine, est liée à la conversion de Roland aux pauvres. Les Remontrances de Demia avaient impressionné son esprit. Mais attentif à la réalité concrète qu'il découvre dans les missions, il se laisse toucher par la vision d'un mal qu'on ne peut assez déplorer; il (va chercher) toutes les voies pour y remédier. Ce mal, c'est le défaut d'éducation et d'instruction de la jeunesse. Sur cette réalité cette fois expérimentée, Roland porte à la fois le regard réaliste d'un homme qui se laisse remettre en question par la vie, et la vision mystique du péché du monde qui fait pièce à l'amour salvifique de Dieu:

Tant de personnes passent, ou pour mieux dire, perdent le temps et l'argent à se parer, nourrir, vêtir, divertir. Cependant "le juste périt" dit le Prophète. [LD 17.]

Sans tergiverser, avec l'élan de celui qui pressent qu'il ne dispose pas de beaucoup de temps devant lui et qu'il lui faut suppléer à la durée par l'intensité, Roland se lance à corps perdu sur cette route pour lui nouvelle, sans respect humain, ni timidité, ni prudence humaine et politique. Il s'engage pour établir des écoles gratuites et surtout pour former des maîtresses d'écoles pour instruire gratuitement. [MV 1, 8, 5.]

Il se consacre tout entier à sa communauté naissante, pourvoit à ses besoins matériels, exige que les maîtresses soient en nombre suffisant afin de ne pas surcharger les classes, veille à assurer la formation pédagogique des Sœurs, leur dresse des Règlements, prend en charge leur conduite spirituelle par la direction personnelle et des conférences et exhortations. Mais comme tout Fondateur, Roland connaît la fragilité des commencements. Ainsi qu'il advient aux créateurs, il fait presque l'unanimité contre lui.

Toute la ville se banda contre lui pour empêcher l'établissement des écoles gratuites, comme si c'eût été un crime de les entreprendre. Le clergé, les Mendicants, le corps de la ville se bandèrent ensemble pour travailler à son renversement. [MV 2, 10, 1.]

Roland avait alors pour lui l'archevêque, et c'était d'autant plus important que cet archevêque s'appelait Charles-Maurice Le Tellier et qu'il était fils et frère de ministres de Louis XIV. Mais les oppositions ne désarment pas. Inquiet de la précarité de son œuvre, il se rend à Paris de décembre 1677 au 7 avril 1678, afin d'obtenir l'approbation légale du roi grâce à l'appui de l'archevêque familier de la cour. Son attente est cette fois déçue: il semble que Le Tellier lui ait retiré sa faveur. Il rentre à Reims, mais il y tombe malade et meurt le 27 avril 1678. Il a confié à Jean-Baptiste de La Salle l'avenir de sa communauté. Quant à lui, il meurt dans l'incertitude sur ce devenir. Entrant dans la Pâque du Christ, il lui a fallu consentir à une ultime conversion à l'abandon dans la nuit.

Je serai bref sur un dernier intérêt que je vois à la présente publication des Œuvres complètes de Roland, et à leur informatisation. Ce n'est pourtant pas le moindre à mes yeux. Mais pour le moment, cet intérêt reste du domaine du rêve. En parlant de Roland, j'ai évoqué, entre autres, Nicolas Barré et Jean-Baptiste de La Salle. En rédigeant cette Introduction, j'ai été frappé par leur extraordinaire parenté. Ce n'est pas un scoop: je le sais bien! [Pour ne citer que lui, le f. Yves Poutet dans sa thèse magistrale *Origines Lasalliennes*, t. 1 *Période rémoise*, 1970, consacre une section (quatre chapitres) aux liens entre les deux fondateurs: *Sous la conduite de Roland* (p. 535-622).] Entre le minime

rouennais, le théologal rémois, le fondateur des Frères des Écoles chrétiennes, les rapports sont de convergence, de communion, voire de paternité et de filiation spirituelle. En évoquant pour finir l'itinéraire de Roland, je me suis souvent surpris à le rapprocher de ceux de son mentor et de son disciple (pour des similitudes... et des différences parfois notables).

Mais pour l'intelligence de chacun de ces trois hommes si proches et si contrastés, pour la compréhension de leurs enseignements respectifs et pour l'actualisation de leur message, un nouveau et incomparable chemin d'entrée dans leurs écrits est désormais accessible, celui de leur vocabulaire: *La voie la plus sûre*, écrivait le f. Maurice Hermans, à propos de Jean-Baptiste de La Salle, *pour introduire le lecteur dans l'œuvre lasallienne est la présentation exhaustive des termes rencontrés dans les divers écrits ou publications qui peuvent se réclamer de lui.* [Vocabulaire Lasallien, Volume 1 (Aaron à Contrister), Quelques mots de présentation par le f. Maurice Hermans (1983). Il s'agit d'un travail réalisé "manuellement", entre 1960 et 1980 et désormais périmé depuis l'informatisation du Corpus Lasallien. Mais on doit au f. Maurice Hermans le renouveau des Études lasalliennes depuis 1956.]

Car ce qui se réalise ici pour Roland, l'a été déjà pour Barré et pour Jean-Baptiste de La Salle. L'outil informatique pourrait désormais permettre des recherches comparées de leur vocabulaire: des termes, des expressions, familiers au langage lasallien (parfois des réminiscences de celui de Barré) me venaient à l'esprit en citant des fragments de Roland. [Voir en annexe quelques pistes de recherche.]

Nos Instituts peuvent s'interroger sur leur avenir. Ils ont le droit de ne pas douter de leur raison d'être, dans un monde où les besoins de la jeunesse restent immenses. En dépit du vieillissement, ils poursuivent courageusement et le plus souvent sereinement le renouveau engagé à la suite de Vatican II. Ce renouveau demande d'intensifier l'étude de l'esprit et de l'intention spécifique de nos Fondateurs. [Perfectæ Caritatis, 2.]

À sa place, évidemment modeste et relative, mais réelle, l'outil informatique comparatif ne pourrait-il contribuer à l'approfondissement et à l'amplification de cette connaissance de nos dynamismes originels?

Michel Sauvage, fsc

Pistes de recherche

Des sondages de vocabulaire comparé entre Roland (R) et Jean-Baptiste de La Salle (JBS), me permettent de suggérer quatre pistes de recherches qui devraient être éclairantes (*Une remarque préalable importante*: les comparaisons chiffrées entre R et JBS doivent tenir compte de la différence quantitative des corpus respectifs: 179.816 mots chez Roland, 813.058 chez JBS, soit une proportion de 1 à 4,5).

A. – Les auteurs (Groupe Intercongrégation École Française) de: *Quelques Maîtres spirituels du XVIIème siècle. Présentation de mots-clefs qui donnent accès à leurs écrits* (Paris 1997, 151 p.) ont retenu quarante-sept mots-clefs à travers lesquels les maîtres (de l'École Française du XVIIe siècle: Bérulle, Vincent de Paul, Louise de Marillac, Jean Eudes, Jean-Jacques Olier, Nicolas Barré) ont exprimé l'essentiel de leur expérience chrétienne à la fois spirituelle et missionnaire (Avant-propos). La plupart des termes choisis par ce travail sont utilisés, par Roland et par JBS, en des sens souvent proches des fragments cités pour les auteurs signalés. Il en va ainsi pour: *abandon* (R-JBS), *abaissement-abaisser* (JBS), *abîme* (R-JBS), *abjection* (R-JBS), *abnégation* (R), *adoration* (R-JBS), "affection" (R 22-JBS 316), "amour" (R 190-JBS 760), *amour-propre* (R-JBS), *anéantissement* (*néant* R-JBS), *apôtre(s)* (*Apôtres*, *apostolique*, *apostoliquement* R-JBS), *application* (R-JBS), *attrait* (R-JBS), "baptême" (R 20-JBS 302), *condition* (R-JBS), "cœur" (R 188-JBS 986), *corruption*, *corrompu* (avec, au féminin, l'emploi pratiquement exclusif – chez R et chez JBS – de l'expression *nature corrompue*: R: LD 19, 4; LD 19, 5; AM 1, 8; U 0, 60, 1, 4; U 0, 63, 2, 1. – JBS: EM 8, 192; MD 45, 2; MD 60, 2; MR 194, 2; DA 211, 0, 7; DA 202, 0, 8; DA 300, 0, 9; DA 302, 3, 5; I 3, 36; cf. Vincent de Paul, Jean Eudes *op. cit.* p. 66), *dépouillement* (*se dépouiller* cf. Ph. 2 R-JBS), *édification* (R-JBS), *élévation* (R-JBS), "emploi (s)" (R 105-JBS 203), "employer" (R 55-JBS 208), "état" (R 108-JBS 630), "gloire (de Dieu)" (R 98-JBS 303), *grandeur* (R-JBS), *humilité* (R-JBS), *impression* (R-JBS), *Incarnation* (R-JBS), "monde", aux trois sens indiqués, *op. cit.* p. 115, qui sont ceux de saint Jean (R 142-JBS 675), *nature* (R-JBS), "obéissance" (R 100-JBS 216), *pauvreté* (*pauvres* R-JBS), *perfection* (R-JBS), *profession* (R-JBS), *Royaume* (R-JBS), *servitude* (JBS), "vertu" (R 205-JBS 453), *victime* (R-JBS), "volonté" (cf. "volonté de Dieu" R 63-JBS 354). Les termes entre guillemets sont employés très fréquemment par R et par JBS – nombres indiqués –. Mais une recherche devrait tenir compte des usages multiples de ces mots, et des genres littéraires divers des ouvrages dans lesquels R et surtout JBS les utilisent.

B. – Un petit nombre des quarante-sept mots-clefs retenus par l'ouvrage cité sont absents du vocabulaire de R et de JBS: *adhérence*, *condescen-*

dance, délaissement (une fois chez R), infusion, protestation (6 fois chez JBS). Cela ne signifie pas que les thèmes spirituels correspondant à ces mots soient absents de R ou de JBS. On notera par exemple l'importance chez les deux auteurs des mots: *conforme(s)* (R 31, JBS 58), *se conformer* (R 14, JBS 24), *conformité* (R 6, JBS 12), ayant pour compléments: *se conformer, conformité à la volonté de Dieu*, mais aussi: à Jésus-Christ, et chez JBS, dans certains cas, *être conforme à la foi à Jésus-Christ et aux pauvres*.

C. – Sans parler du Saint-Esprit, des termes comme *Mystère(s) de Jésus-Christ, Oraison, vue de foi, Présence de Dieu*, typiques de nos deux auteurs ne leur sont pas exclusifs. Plus liés à la dimension apostolique chère à R et à JBS, des termes comme *enfants (et Enfant-Jésus), ministère, zèle, envoyés, mission, gratuit (gratuité), pauvres, toucher les cœurs...* se retrouvent aussi chez nos deux auteurs. On peut remarquer qu'un mot comme *dégagement, dégagé* que R et JBS emploient au sens spirituel de *détachement, liberté spirituelle...* est employé par JBS dans ses écrits pédagogiques en un sens différent: *il faut faire acquérir à l'écolier de la hardiesse et du dégagement*: les deux termes sont toujours employés ensemble dans CE 4, 10; 4, 4, 23, 3. On est sur un autre registre que celui du *dégagement-détachement*. Voir aussi chez R la nuance de sens entre: *un grand dégagement des choses temporelles* (TC 2, 1) et *Les sœurs auront à faire les élections dans un grand dégagement, dans de pures intentions* (RV 3, 2; 1, 46). Pour terminer cet alinéa, un texte de JBS qui réunit plusieurs des termes évoqués ici: *Puisque vous avez l'avantage d'être employés particulièrement à l'instruction des pauvres, vous devez, selon l'esprit de votre Institut, les considérer beaucoup plus que les riches. Vous devez aussi vivre en pauvres et dans un grand dégagement de toutes choses pour avoir quelque conformité avec eux* (MF 143.2).

D. – L'étude de B. Pitaut: *La simplicité chez Nicolas Roland*, peut suggérer une recherche comparative plus précise sur ce thème. Les indications chiffrées donnent à entendre qu'elle est possible, et un sondage rapide des emplois chez JBS donne à penser que la comparaison pourrait être fructueuse: *Simple(s)*, 30 emplois chez R, 93 chez JBS; *simplement*, 9 chez R, 46 chez JBS; *simplicité*, 46 chez R, 46 chez JBS.

Michel Sauvage, fsc

Bibliographie sur Nicolas Roland

(Biographies, études sur son œuvre, en ordre chronologique)

– **A. Hanneuse**, *Vie de Nicolas Roland... Suivie de l'histoire de cette Congrégation jusqu'en 1888*, Reims, 1888, 554 p.

– **Georges Rigault**, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, t. 1, Paris, Plon, 1937, p. 197-231.

– **Gaétan Bernoville**, *Un précurseur de Saint Jean-Baptiste de La Salle. Nicolas Roland, fondateur de la Congrégation du Saint-Enfant Jésus de Reims*, Paris, 1950, 248 p.

Un précurseur méconnu. Monsieur le Chanoine Roland Fondateur de la Congrégation des Sœurs du Saint-Enfant Jésus de Reims (1642-1678). Préface de Monseigneur J. Leflon, Membre de l'Institut, Reims 1963, 212 p.

– **Yves Poutet, fsc**, *Le XVII^e Siècle et les origines lasalliennes*, t. 1. La période rémoise. Sous la conduite de Nicolas Roland, Rennes, 1970, p. 535-622.

– **Léon de Marie Aroz, fsc**, *Nicolas Roland, Jean-Baptiste de La Salle et les Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims*, dans *Cahiers Lasalliens* 38, Rome, 1972, 392 p.

– **Émile Rideau, sj**, *Nicolas Roland*, Paris 1976, 124 p.

– **Michel Sauvage, fsc**, *Tricentenaire de la mort de Nicolas Roland. Conférence sur l'itinéraire et l'enseignement spirituels comparés de Nicolas Roland et de Jean-Baptiste de La Salle (Pro manuscritto)*. Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims, 1978, 16 p.

– *Positio* (du procès de béatification et canonisation de Nicolas Roland): *Positio super scriptis* (Vatican 1981); Yves Poutet, fsc, *Positio super virtutibus* (1986).

– **Michel Sauvage, fsc**, art. Roland, *Dictionnaire de Spiritualité*, t. 13 (1988) c. 886-894.

– *Colloque à l'occasion du 350^e anniversaire de sa naissance* (de Nicolas Roland), Samedi 20 mars 1993 chez les sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims:

Jean François Pernot, Professeur à la Faculté de Reims, *Le 17^eème siècle et sa spiritualité en France et à Reims*, p. 3-14.

Père Jean Goy, Archiviste de l'Archevêché de Reims, *La vie de Nicolas Roland*, p. 15-27.

Père Raymond Deville, Supérieur Général des Prêtres de Saint-Sulpice, *La spiritualité de Nicolas Roland*, p. 29-39.

Mgr Jean Balland, Archevêque de Reims, *Actualité de Nicolas Roland*, p. 41-46.

– *Pour une vie apostolique à la lumière du Verbe Incarné*, Éditions du Signe, Strasbourg 25 mai 1994, 24 p.

- Discours du Pape Jean-Paul II – Béatification de Nicolas Roland, 16 octobre 1994.
- Le Bienheureux Nicolas Roland, présenté par Monseigneur Jean Balland (1991-1995) – Divers textes de l'Archevêque de Reims, recueillis à l'occasion de la béatification de Nicolas Roland, 16 octobre 1994, 108 p.
- **Père B. Pitaud, pss**, *La simplicité chez Nicolas Roland et les sœurs du Saint-Enfant Jésus*, dans *Lasalliana*, 1998.

Avertissement

Le recueil présenté ici est constitué de 4 types de textes:

1. Les Écrits de Nicolas Roland
2. Les Témoignages sur Nicolas Roland
3. Les Règles et Constitutions de la Congrégation des Sœurs du Saint-Enfant Jésus de Reims
4. Le Décret de béatification de Nicolas Roland, du 16 octobre 1994

La présente édition reflète le texte établi pour l'édition électronique associée au logiciel de recherche "Heuriciel" du Centre Informatique et Bible de Maredsous. Sans prétendre au statut d'édition critique, elle reproduit le texte des éditions et manuscrits les plus fiables: pour les Écrits et Témoignages, l'ouvrage de J. Leflon *Un précurseur méconnu, Monsieur le Chanoine Roland, Fondateur de la Congrégation des Sœurs du Saint-Enfant Jésus de Reims, 1642-1678*, Reims, 1963; pour les Règles et Constitutions, les copies anciennes conservées dans les Archives de la Congrégation et l'édition moderne de la "Règle de Vie" (1979).

L'enregistrement reproduit intégralement les sources à l'exception des préfaces et des introductions non originales.

Les numéros de pages des sources manuscrites sont indiqués entre parenthèses.

L'orthographe et la ponctuation des textes en français ancien ont été systématiquement modernisées. Les abréviations ont été explicitées autant que possible.

La diversité typographique des sources a été uniformisée.

Comme pour l'édition électronique, un système de référencement uniforme à trois niveaux a été établi pour chaque document. Ces trois niveaux varient évidemment en fonction des subdivisions présentées par le document concerné (voir ci-dessous p. 28). Cependant, tous les titres des subdivisions contenues dans les sources ont été enregistrés, même si ces divisions ne provoquent pas de rupture dans la référencement informatique.

Dans la présente édition, cette référencement apparaît dans la marge gauche du texte, accompagnée du sigle du document (voir ci-dessous p. 30). Pour éviter toute équivoque, chacun des trois niveaux de référencement est toujours représenté dans la référence, éventuellement par un zéro lorsqu'un niveau reste inutilisé. Cependant, le zéro n'apparaît pas lorsqu'il vient en fin de référence.

Les lettres capitales à l'intérieur de la référence indiquent que le passage se trouve: dans un Sommaire ou titre développé (S), dans une Introduction (I) ou dans le Texte proprement dit (T).

Les notes, peu nombreuses, viennent directement à la suite du mot concerné, entre crochets et en caractères plus petits sans indication de la référence. Deux notes trop longues (EA4N2: ss. et TC14N1: ss.) ont été transformées en annexes du document concerné (EA 4 et TC 14). La référencement de ces notes est donc ici différente de celle présentée dans l'Heuriciel.

Centre Informatique et Bible, Maredsous

Liste des Écrits

On trouvera ci-dessous la liste des écrits repris dans le présent recueil consacré à Nicolas Roland, dans leur ordre de présentation. Pour chaque document, on signale son sigle, le texte de référence (source) ainsi que les divisions et subdivisions reprises dans la référencement standardisée à trois niveaux.

1. Écrits de Nicolas Roland

Écrits autographes (EA)

source: J. Leflon, *Un précurseur méconnu, Monsieur le Chanoine Roland*, Reims, 1963, p. 3-18

structure: écrit, paragraphe

Lettres de direction (LD)

source: J. Leflon, *id.*, p. 19-54

structure: lettre, paragraphe

Avis et Maximes (AM)

source: J. Leflon, *id.*, p. 55-96

structure: écrit, numéro, paragraphe

Petit traité des vertus (TV)

source: J. Leflon, *id.* p. 98-108

structure: chapitre, paragraphe

Première conférence (PC)

source: J. Leflon, *id.*, p. 109-112

structure: document, paragraphe

2. Témoignages

Témoignages des contemporains (TC)

source: J. Leflon, *id.*, p. 115-148

structure: témoignage, paragraphe

Mémoires sur la vie et les vertus (MV)

source: J. Leflon, *id.*, p. 149-211

structure: mémoire, chapitre, paragraphe

3. Règles et Constitutions de la Congrégation du Saint-Enfant Jésus

Constitutions de 1683 (C)

source: copie ancienne (photo) et copie dactylographiée

structure: chapitre, article, paragraphe

Usages de 1689 (U)

source: copie ancienne (photo) et copie dactylographiée

structure: chapitre, article, paragraphe

Règle de Vie (RV)

source: édition de 1979: les textes “constitutionnels” avec introduction, approbation, table des matières... mais à l’exclusion des commentaires portés en page de gauche de la Règle de vie; un renvoi en note signale la référence de ce commentaire dans les écrits de Nicolas Roland.

structure: document, chapitre (“livre”), article (chaque partie a été traitée comme un document séparé, pour intégrer une numérotation complexe et significative).

4. Décret de Béatification (DB)

Table alphabétique des sigles

(accompagnés des niveaux de référencement)

- AM** Avis et Maximes (écrit, numéro, paragraphe)
- C** Constitutions de 1683 (chapitre, article, paragraphe)
- DB** Décret de Béatification
- EA** Écrits autographes (écrit, paragraphe)
- LD** Lettres de Direction (lettre, paragraphe)
- MV** Mémoires sur la vie et les vertus (écrit, numéro, paragraphe)
- PC** Première Conférence (document, paragraphe)
- RV** Règle de Vie (document, chapitre, (“livre”), article)
- TC** Témoignages de Contemporains (témoignage, paragraphe)
- TV** Traité des Vertus (chapitre, paragraphe)
- U** Usages de 1689 (chapitre, article, paragraphe)

Écrits autographes (EA)

Les autographes

[L'édition de J. Leflon reproduit le texte de manuscrits anciens, jusqu'à présent inédits, dont l'orthographe et la mauvaise ponctuation du temps ont été respectées, afin de leur conserver leur cachet d'ancienneté et d'authenticité. Exception cependant a été faite pour les "Lettres", ms. 5 A, comme il est dit plus loin à la présentation des "Lettres". Dans la présente édition comme dans l'édition électronique, l'orthographe et la ponctuation des textes en français ancien ont été systématiquement modernisées.]

EA,1S

Fragment d'une Lettre de Monsieur Nicolas Roland, Théologal, à son oncle Monsieur le Chantre le Chanoine Jean Roland

[Dans l'édition de J. Leflon, les mots en abrégé du texte original sont transcrits en italiques. Dans la présente édition comme dans l'édition électronique, les abréviations sont explicitées si leur interprétation est certaine et univoque.]

EA,1T1

[...] on peut encore, si cela était nécessaire, s'obliger à les appeler pour qu'ils soient juges des effets que je donnerai pour les 20.000 l., et si ma garantie n'était par eux estimée suffisante, je crois que ma mère voudrait bien être ma caution tant pour ces 20.000 l. que pour la donation des Srs Blondel. C'est cependant ce qu'il ne faut offrir que dans la nécessité et après avoir su si elle le voudra bien.

Je reviens actuellement de chez Mgr qui ne prétend pas qu'on m'oblige à mettre en fonds les 40.000 l. mais seulement qu'on les fournisse tant dans les espèces portées dans les deux donations du Sr Favreau et des Srs Blondel qu'en bons contrats et autre bien de bonne nature pour les 20.000 l. que je dois fournir. Il m'a ajouté que, si on me faisait des difficultés là-dessus, il saurait bien les mettre à la raison de bonne grâce; ce sont ses termes dont vous userez selon votre prudence. S'ils trouvaient le terme de trois mois trop long, vous pourrez l'accourcir, même mettre dans l'acte incessamment après la consommation de l'établissement par la vérification au Parlement. C'est ainsi que je viens de le faire mettre dans la procuration. Je crois que vous savez que dans la somme de 20.000 l. que je m'offre de donner, il y en a 6.000 l. que donne ma mère par une donation à part, celle que j'ai faite ne portant que la maison, la chapelle et 14.000 l. Ainsi ces Messieurs ont déjà ma mère pour caution de 6.000 l., la fourniture desquelles vous pourrez cependant m'obliger aussi bien qu'à celle de 14.000 l. comme il est porté par la procuration. Des personnes de qualité ont encore parlé depuis deux jours à Mr Favre

et il me paraît très bien intentionné. Je crois que voilà à peu près toutes choses aplanies. J'attends aujourd'hui de vos lettres et de ces Messieurs auxquelles je répondrai demain. Je me dispose de loin à vous faire une lettre de compliment et de remerciement dans les formes. Cependant je demeure de tout mon cœur

Monsieur et très honoré oncle

Votre très humble et très obéissant

serviteur N. Roland.

EA,1T2

Vous pourrez tirer de Mr Dallier, notaire, les copies des 3 donations de ma mère, des Srs Blondel et de la mienne si vous en avez besoin, comme aussi les faire insinuer s'il est nécessaire; celle de Mr Favreau est chez Mr Lepicier, notaire, elle est insinuée dans le temps. Le contrat d'acquisition de la maison de Landeve est chez Mr Dallier, notaire, du mois de décembre 1670.

EA,2S

Fragment d'une Lettre authentique de Monsieur le Chanoine Roland adressée à son oncle, Jean Roland, Chanoine et Chantre

EA,2T1

Je prie Monsieur le Chantre de me vouloir procurer réponse de la ville le plus tôt qu'il se pourra ou à Mgr qui s'attend qu'on lui fera de vouloir donner les éclaircissements que pourraient demander ces Messieurs, et de me faire savoir quels seront les obstacles et la manière de les lever. Une des choses qui pourraient arrêter sera le nombre des filles, dans lequel il ne faut point entrer que le gros du conseil ne s'objecte pour ce nombre. J'impose à ces filles une charge qui demande vingt filles actuellement employées dans les écoles, une maîtresse ne pouvant bien enseigner que cinquante enfants. Outre ces vingt, il faut trois ou quatre filles pour les conduire: une supérieure, une assistante, une économme. Il faut de plus des novices qu'on rend capables de succéder aux anciennes. Il faut encore que quelques unes se reposent, étant difficile de faire cet emploi toute la vie sans discontinuation. Il en faut encore compter, dans la suite du temps, un bon nombre d'infirmes, n'y ayant rien qui ruine tant la santé des filles qu'une semblable occupation, qui demande qu'on parle continuellement. Or on ne doit pas astreindre des filles à enseigner par toute la ville, toutes celles qui se présenteront, qu'on ne leur accorde de pouvoir recevoir un nombre de maîtresses suffisant pour s'en pouvoir acquitter avec facilité et persévérance. Si on objecte qu'on a fait cela avec un moindre nombre jusqu'à présent, on peut répondre que c'est cela même qui fait connaître qu'on ne peut continuer parce que le trop de travail a déjà ruiné la santé de la plupart de ces

filles, outre qu'il y a apparence qu'il y aura encore dans la suite un plus grand nombre d'écolières, surtout si la paix se fait; la trop grande misère empêchant à présent plus des parents de donner à leurs enfants le temps de se faire instruire.

EA,2T2

Si on objecte encore que le fonds qu'on présente ne suffit pas pour un grand nombre, on peut répondre que ce fonds, en comptant les pensions des filles, va à près de mille écus de rente, que sur ce fonds on n'en recevra que vingt, que nous savons pouvoir subsister en communauté à moins de cinquante écus et que si la nécessité de l'instruction demande qu'on reçoive un peu plus grand nombre de filles, les surnuméraires apporteront une pension viagère capable de les faire subsister.

EA,2T3

Les filles de la congrégation sont près de soixante pour faire une école. On ne demande pas un si grand nombre pour en faire quatre. Les orphelins peuvent encore faire de la difficulté. On peut faire entendre que j'écouterai toujours sur cet article toutes propositions raisonnables, que si Messieurs de ville les retirent, on leur rendra le bien qui leur appartient et on ne quètera plus, que je ne demande point qu'on les retire. Si ces Messieurs désiraient quelques nouveaux éclaircissements, je prie Mr le Chantre de me le faire savoir au plus tôt. Je le prie aussi de se souvenir d'éclaircir ma mère touchant les engagements dont je lui ai parlé et de faire la même chose à l'égard de Mr Amé.

Si on objectait à la ville que je ne suis pas solvable pour cautionner tout ce à quoi on m'oblige, je crois que je pourrais trouver d'autres cautions soit ici soit à Reims. Je prie aussi Mr le Chantre d'avoir pour recommandé le droit de Mr Lefevvre, curé de Saint-Sauveur de Revonne et de le servir pour tout ce qui dépendra de lui. Il fait merveille pour remettre en état la chapelle de Mr Levarllois et, selon l'apparence, il ne s'y emploie de si bonne grâce que dans l'espérance qu'on l'aidera dans son affaire. Je le prie aussi de s'éclaircir avec Mr Martin et de le soutenir, dans les occasions, dans les calomnies qu'on répand contre lui. [Tout ce passage (paragraphe 3) est barré dans l'autographe.]

EA,2T4

Si Messieurs de ville voulaient que je gardasse les orphelins pour les reprendre dans quelques années, quand ils auraient avisé à ce qu'ils en feraient, je ne refuserai pas cette proposition pourvu que cela ne leur donne aucune entrée dans l'administration du temporel de la maison. Au reste, pour ce qui les concerne, je m'en rapporterai toujours à ce qu'en jugera à propos Mr le Chantre.

EA,3S

Lettre de Monsieur le Chanoine Nicolas Roland à sa Tante

EA,3T1

Champagne

À Mademoiselle

Mademoiselle la Conseillère Roland.

La situe en sa maison du Marché à la Laine

À Reims.

Première

À Paris ce 16 mars

EA,3T2

J'ai reçu toutes vos lettres, Mademoiselle ma très chère Tante. On ne peut vous être plus obligé que je le suis de ce que vous faites, sans doute plutôt pour l'amour de Notre-Seigneur que pour moi. Vous êtes quasi la seule qui ne rejetez point le Saint Enfant Jésus qui me paraît traité en cette affaire comme il fut autrefois en Bethléem, personne ne voulant se mêler de ce qui le touche. Vous aurez su que Mr Amé a remis ma procuration entre les mains de Mr le Chantre dont il m'a donné avis par une lettre assez froide. Voici en deux mots ma disposition et ce qu'il y a à faire. Je ne dois pas retourner avant Mgr parce que ces Messieurs ne me paraissent pas agir de bonne foi mais apporter des difficultés affectées pour lesquelles il faudrait toujours recourir à Mgr ou à Mr Favre et, cela supposé, il vaut mieux que je sois ici. Il faut savoir incessamment si Mr le Ch. veut agir avec ma procuration comme je l'en ai prié hier, le congratulant du canonicat. Si vous voyez qu'il soit pour ne pas agir comme il faut, il faut retirer la procuration de ses mains et la donner à la Sœur Françoise, laquelle étant ce qu'elle est à la communauté, personne ne peut trouver mauvais qu'elle soit porteuse de ma procuration. Il faut que vous lui serviez d'aide et de soutien et que vous vous sacrifiez pour cela. Il faut de plus tirer de Mr le Ch. toutes les lettres et papiers instructifs qu'il a de moi, surtout la lettre par laquelle je réponds aux objections de ces Messieurs, à laquelle il ne m'a pas répondu ni aucun d'eux et je ne sais pas trop pourquoi il ne leur a point montré, si ce n'est de crainte de leur déplaire. Il faut pareillement avoir les lettres que j'ai écrites à Mr Amé et communication de celles que j'ai écrites à Mr Daller qui n'en pourra au moins refuser copie. Par la lecture de toutes ces lettres, vous serez suffisamment instruite de mes intentions et si vous demeuriez perplexe en quelque chose, vous pourriez consulter Mr le Ch. S'il n'y pouvait satisfaire et que la chose fût de conséquence, vous m'en écrieriez.

EA,3T3

Il faut sortir doucement d'avec ledit sr Ch. et le ménager beaucoup, car s'il veut s'en mêler comme il faut, il n'y a rien à faire de tout ce que des-

sus, mais s'il ne s'en mêle point volontiers, il faut solliciter incessamment une entrevue de Messieurs les députés et de vous avec la Sœur Françoise et une de ses filles pour faire dresser les actes dont je donne pouvoir par ma procuration et m'engager aux autres choses auxquelles je m'engage par mes lettres, qu'il faudra avoir lues plusieurs fois. Si ces Messieurs font des objections, il faut qu'ils les donnent par écrit comme je leur réponds par écrit, car je n'ai encore vu aucune difficulté de leur part, Mr Dallier ayant dit lui seul à Mr le Ch. ce qu'il m'a mandé et Mr Coquebert ne m'ayant mandé par *adre* que la députation de 4 mrs avec lui et qu'on attendait ma procuration; la voilà envoyée, il faut donc agir avec. Mgr et Mr Favre sont toujours très bien intentionnés et ce dernier me dit, il y a peu de jours, que ces Messieurs s'exposeraient à de fâcheuses rebuffades, si leur consentement n'était donné avant le voyage de Mgr, qui m'a dit lui-même, comme vous le verrez dans mes lettres, qu'il saurait les mettre à la raison. Il faut user de cela avec sagesse et vous armer de flegme et de modération si vous traitez avec eux. Il ne s'agit que du temporel, ce temporel a été exposé à Mgr, il est demeuré satisfait de la somme, de la nature du bien et des sûretés que j'offre. Il n'y a donc rien à éplucher davantage.

Si on vous arrêta sur le chapitre des orphelins, il faut répondre que Mgr ne veut pas que ces deux choses ayant rien de *conn*, que je serai toujours prêt à rendre tout ce qui leur appartient, dont on ne fait aucune mention dans les 40.000 l., et à renoncer à la quête si on les retire, que j'entendrai aussi toujours à toutes propositions raisonnables pour les garder par un traité qui sera à faire entre Messieurs de la ville et nous, après la consommation de notre établissement.

EA,3T4

Il faut savoir si Mr Amé a fait rendre à Mr le Lieutenant une lettre que je lui envoyai pour lui avant-hier et lui faire rendre s'il ne l'avait point fait. Il faut seulement effacer dans cette lettre, qui est ouverte, le nom de Mr Amé, auquel je marque avoir envoyé ma procuration et n'en point mettre d'autre et dire à Mr le Lieutenant que j'ai cru la devoir envoyer plutôt à la Supérieure de notre communauté qu'à aucune autre. Mais de quoi il s'agit est de procurer une entrevue incessamment et dire que je demande un consentement ou un refus, afin qu'au moins on sache ce que ces Messieurs ont à dire. Il faut faire attention et se servir en temps et lieu de ce que je mande à Mr le Lieutenant dans cette dernière, qui est que, quand il y aurait encore quelques éclaircissements ou sûretés à demander, ce que je ne crois pas, cela ne doit pas empêcher de donner le consentement qu'on demande et qu'on satisfasse à tout avant la vérification des lettres, sans laquelle elles sont inutiles. Ainsi

cela ne les engagerait à rien. On peut aussi faire insinuer par Mr Favart audit Sr Lieutenant, qu'étant à la place où il est, il a intérêt de terminer cette affaire et ne point attendre l'orage qui tombera plutôt sur lui que sur les autres qui n'ont point de nom. Madame Maillefer, de Rouen, a écrit au cousin L.R. J'attends toutes choses de vous en cette occasion où je vous prie de servir de langue à la Sœur Françoise, qui me mande assez de remuements dans notre maison, que je regarde comme des effets de la rage du démon qui ne servent qu'à me donner plus de courage et de constance. J'attends de vos réponses. Je vous prie d'envoyer l'incluse incessamment; je vous prie aussi de procurer absolument et sans délai qu'on agisse sur ma procuration, voyant bien que tout le dessein de ces Messieurs, et de Mr le Ch. même, n'est autre sinon de traîner les choses jusques à l'arrivée du Seigneur, ce qui pourrait être une pépinière de nouvelles difficultés. La poste part, je reçois la vôtre du 14. Je persiste à croire que je ne dois point retourner et à vous prier d'en user conformément à cette lettre et à demander une conférence, faisant voir ma procuration, et que ces Messieurs donnent un consentement ou un refus.

EA,4T

Mémoire touchant le règlement à faire entre Messieurs du Chapitre et le Théologal de l'Église de Reims, présenté à Monseigneur l'Archevêque, Duc de Reims, entre les mains duquel ledit Théologal remet tous ses intérêts

[Document autographe du Serviteur de Dieu conservé aux Archives de la Marne à Reims, sous la cote G 406 2 (Vers 1650, Layette 26, Liasse 42, N. 3, G 406 2). Le classement du Document marque: vers 1650. D'après le n. 4 du Mémoire, ce serait plutôt entre 1673 et 1678, année de la mort de M. le Théologal.]

EA,4T1

1. Que les Théologaux puissent prétendre d'être réputés présents aux offices de cathédrales pour pouvoir, avec plus de liberté, s'appliquer à la prédication qui est leur propre fonction, c'est ce dont tout le monde convient et ce qui leur est accordé par le Concordat dont voici les termes: *Ut liberius studio vacare possit et si absens fuerit a divinis reputabitur præsens ita ut nihil perdat.*

EA,4T2

2. La pratique de la plupart des Chapitres de France est de ne pas assujettir les Théologaux résidents à la ponctuation, pourvu qu'ils prêchent une partie de leur obligation. Celui de Paris est traité encore plus favorablement car, quoiqu'il ne soit chargé que de trois prédications, il est réputé présent.

- EA,4T3 3. Le Chapitre de Reims en a toujours usé avec beaucoup d'honnêteté envers le Sr Le Vaillant, prédécesseur du suppliant, lui ayant toujours accordé sa prébende et presque toujours les distributions manuelles, quoiqu'il prêchât très rarement et qu'il fit à Paris sa résidence plus ordinaire.
- EA,4T4 4. Le suppliant a eu tout sujet de se louer du procédé du Chapitre, depuis l'année 1665 jusques à la ponctuation de l'année 1673. Il a toujours eu sa prébende pleine pendant ce temps, et même conclusion fut faite en 1668, portant qu'il serait réputé présent tant qu'il résiderait à la ville. Or, il ne connaît pas ce qui a donné sujet de le traiter moins favorablement puisque, depuis quatre ans, il prêche le quadruple de ce qu'il faisait auparavant, sans parler de l'application qu'il a eue à procurer le bien des âmes par d'autres voies.
- EA,4T5 5. À la ponctuation de 1673, quoique ledit Théologal eût dix mois d'assistance au chœur et qu'il eût prêché trente-deux fois pendant l'année, ce qui devait lui valoir sept mois et demi, comme on en convient, on lui fit perdre 200 à 300 livres et on fit une conclusion portant qu'il serait privé des distributions manuelles, lors même qu'il prêcherait, ce qui, étant examiné de plus près, fut reconnu si peu juste que cette conclusion fut cassée et ce qu'on lui avait fait perdre lui fut restitué. Il s'agit de faire un règlement fixe pour l'avenir, pour remédier aux embarras qui arrivent tous les ans et souvent toutes les semaines, lorsqu'on manque à l'excuser ou qu'on refuse de le faire. Le Théologal ne demande pas de règlement pour avoir sa prébende portée et sans travailler: mais pour se conserver la liberté de travailler au bien des âmes selon les différentes obligations qui pourront s'en présenter et qu'il plaira à Mgr l'Archevêque l'y appliquer, après qu'il aura satisfait aux obligations essentielles à sa charge de Théologal. Il demande aussi ce règlement pour conserver les droits de sa prébende et ne pas imposer une double charge d'assistance et de prédication à ses successeurs, comme il semble que quelques uns de Messieurs du Chapitre voudraient lui imposer, ce qui se doit d'autant moins prétendre à l'égard de la Théologale de Reims, qu'elle se trouve chargée d'un plus grand nombre de sermons qu'aucune qui soit en France et cela dans un vaisseau très étendu et difficile à remplir, ce qui demanderait bien quelque considération.
- EA,4T6 Pour terminer tout différend, le Théologal demande les règlements suivants:

1. Qu'il soit obligé de faire donner à Messieurs les punctuateurs, à la fin de l'année, le rôle des sermons qu'il aura faits, lesquels lui seront comptés chacun pour sept jours, comme on convient qu'ils le doivent être.
2. Qu'au temps qu'il aura rempli par ses sermons soit ajouté celui de toutes ses assistances, tant des semaines à la fin desquelles il aura prêché que des autres, parce qu'étudiant pour ses prédications dans les semaines qu'il ne prêche pas, les absences qu'il fait pour lors, doivent être compensées par les assistances surrogatoires qu'il fait dans les semaines qu'il prêche.
3. Que, conformément à plusieurs arrêts et règlements pour les Théologaux et conformément à la pratique du chapitre de Reims, tant envers le Sr Le Vaillant qu'envers le suppliant, il lui soit permis de prêcher l'Avent et le Carême hors de la ville et qu'à cet effet, il soit réputé présent depuis quinze jours avant l'Avent jusques à quinze jours après Pâques. L'intervalle entre l'Avent et le Carême étant ordinairement trop peu considérable pour l'obliger à revenir pour retourner incontinent après.
4. Qu'il lui soit aussi permis de prêcher l'Avent et le Carême dans la ville, auquel cas soit qu'il ne prêche qu'une fois la semaine ou qu'il en prêche plusieurs, il soit réputé présent comme quand il prêche à la cathédrale.
5. Que, quand il sera plein pour le billet, il soit plein partout, comme on l'a observé à son égard plusieurs années et pour obvier aux difficultés qui sont arrivées souvent.
6. Que, quand il ira en Mission avec la permission de Mgr l'Archevêque, il soit réputé présent.

EA,4T7

Réponse du Chapitre de Reims au Mémoire présenté à Monseigneur l'Archevêque par le Sr Roland Théologal de l'Église de Reims.

(Document conservé aux Archives de la Marne à Reims sous la cote G 406 3: Vers 1650, Layette 26, Liasse 42, N. 3, G 406 3. Même remarque pour la date de l'expertise de ce Document que pour celle du Mémoire de M. Roland).

EA,4T7,1

Le Chapitre de Reims remet avec respect ses intérêts entre les mains de Monseigneur l'Archevêque, et promet de bonne foi d'observer tout ce qu'il lui plaira d'ordonner sur le différend qui se présente, après cette sincère déclaration. Il supplie très humblement Mgr l'Archevêque de trouver bon qu'il lui représente les raisons qui l'obligent à s'opposer aux prétentions du Sr Théologal.

On tombe d'accord avec le Sr Roland, Théologal, que la véritable fonction d'un Théologal c'est la prédication, et que quand il étudie pour satisfaire à cette obligation, il est réputé présent aux offices des Cathédrales: mais il est à propos de particulariser davantage les obligations des Théologaux, et le Chapitre de Reims est persuadé que, si le Sr Théologal y avait fait une sérieuse réflexion, il se déporterait de lui-même de beaucoup de prétentions qui ne s'accordent pas avec les obligations de sa charge. Il est certain que la fonction d'un Théologal est pénible, qu'elle demande un homme tout entier, un homme nullement partagé, et pour ne se servir que d'un terme du Concile de Bâle, répété dans la Pragmatique Sanction et dans le Concordat, il faut que le Théologal soit Magister Licentiatus vel in Theologia Baccalaureus formatus, qui per decennium in Universitate Privilegiata studuerit et onus residentiae ac lecturae et praedicationis ac tu subire voluerit quique bis, aut semel ad minus, per singulas hebdomadas impedimento cessante legitimo, legere debeat et quoties ipsum in huiusmodi lectura deficire contigerit, ad arbitrium capituli per subtractionem distributionum, totius hebdomadae puniri possit, et si residentiam deseriverit de illa alteri provideri debeat, et ut liberius studio vacare possit, etiam si absens fuerit a divinis habeatur pro presente, ita ut nihil perdat. (Concilium Basiliense, Sessio 31, Decretum De Collationibus; Pragm. sanct., Titulus 4, Capitulus 2, SS 1; Concordat De Collationibus, Titulus 5).

EA,4T7,2

Article 8. – L'ordonnance d'Orléans veut que le Théologal prêche et annonce la Parole de Dieu chaque jour de dimanche et fêtes solennelles et qu'en autre jour, il fasse et continue trois fois la semaine une leçon publique de l'Écriture Sainte.

Ainsi donc, conformément aux Saints Conciles, à la Pragmatique, au Concordat et aux ordonnances de nos Rois, le Théologal est un Chanoine, Docteur ou Bachelier en Théologie, obligé de résider, de faire deux ou trois fois la semaine des leçons de théologie, et de prêcher tous les dimanches et fêtes solennelles; et qui perd, quand il y manque, tout ce qu'il aurait gagné la semaine, et qui est réputé présent à l'Office divin quand il étudie pour satisfaire aux obligations de sa charge.

Le Chapitre n'en demande pas davantage, que le Sr Théologal s'assujettisse à la résidence, puisqu'il s'y est soumis, à la prédication tous les dimanches et les fêtes solennelles puisque l'ordonnance le veut. Et l'on n'aura point de difficulté avec lui car, pour ce qui est des leçons de théologie, on souffre qu'il s'en dispense à cause des leçons publiques de théologie qui se font dans la ville de Reims. Cela étant établi, il est facile au Chapitre de répondre aux demandes du Sr Théologal.

On tombe d'accord que les Théologaux sont réputés présents au Service divin et qu'ils ne doivent rien perdre; mais l'on sous-entend toujours: pourvu que actu subeant onus residentiaë, lectionis et prædicationis et que, le reste du temps, ils étudient pour satisfaire à ces devoirs, comme parle le Concordat.

Il dit que la pratique de la plupart des Chapitres de France est de ne pas assujettir les Théologaux résidents à la Ponctuation, pourvu qu'ils prêchent une partie de leur obligation. Ce serait un long détail de s'informer de quelle sorte on en use dans la plupart des Théologales du Royaume à l'endroit des Théologaux, mais il est certain que la pratique incontestable de l'Église de Reims est que le Théologal, conformément au Concile, au Concordat, à la Pragmatique et à l'ordonnance, prêche tous les dimanches et toutes les fêtes solennelles, et que le Sr Parent, Théologal, n'y a jamais manqué, non plus qu'à l'assistance du Service divin.

EA,4T7,3

Le Sr Théologal dit que le Chapitre en a toujours usé avec beaucoup d'honnêteté avec le Sr Vaillant, son prédécesseur. Le Sr Vaillant est un docteur et un prédicateur célèbre, et ce que l'on a accordé à un homme de ce mérite ne doit point être tiré en conséquence, ce que le Chapitre ne dit pas par aucun reproche contre le Sr Théologal, de la capacité et de la probité duquel il est très content. Cependant, il est certain que le Sr Vaillant n'a jamais été traité si favorablement que le Sr Théologal d'aujourd'hui, et si l'on avait eu pour cet illustre docteur autant d'indulgence que pour le Sr Roland, l'Église de Reims ne serait pas privée d'un si grand ornement, et le peuple goûterait encore avec plaisir et utilité le fruit de ses savantes prédications.

Le Sr Théologal dit qu'il a eu tout sujet de se louer du Chapitre de Reims depuis l'année 1666 jusques en 1673; que même l'on fit une conclusion en 1668 portant qu'il serait réputé présent tant qu'il résiderait à la ville, que, depuis quatre ans, il prêche quatre fois autant qu'en ce temps-là et que, cependant, on le traite avec plus de rigueur. Tout cela marque la grande indulgence que le Chapitre a eue pour le Sr Théologal et que, par sa confession même, il s'est passé beaucoup de temps où il ne s'est pas acquitté trop régulièrement de sa charge.

Le Sr Théologal dit qu'en 1673 on lui fit perdre 200 à 300 livres, quoiqu'il eût dix mois d'assistance et trente-deux prédications, ce qu'on lui restitua après avoir reconnu la justice de ses demandes. Puisque le Chapitre a réparé le prétendu tort qu'on lui avait fait, de quoi le Sr Théologal se peut-il plaindre et ce qu'il allègue, n'est-ce pas une marque de l'équité du Chapitre?

Enfin, le Sr Théologal demande six règlements au Chapitre pour travailler, dit-il, au bien des âmes, après avoir satisfait aux obligations essentielles de sa charge de Théologal, et pour n'imposer pas à son successeur une double charge d'assistance et de prédication. Le Chapitre ne prétend nullement ce dernier point, et n'empêchera jamais le Sr Théologal de travailler au bien des âmes conformément aux Conciles et aux ordonnances.

EA,4T7,4

1er Règlement

Le premier Règlement que le Sr Théologal demande est qu'il donnera aux Ponctuateurs, à la fin de l'année, le rôle des sermons qu'il aura faits, lesquels lui seront comptés chacun pour sept jours, comme l'on convient qu'ils le doivent être.

Le Sr Théologal en usera comme il lui plaira mais ce règlement est peu nécessaire puisqu'il a ordonné que, tous les lundis, jour où on lit au Chapitre les assistances de la semaine précédente, le greffier rendra compte au Chapitre si le Sr Théologal aura prêché le dimanche précédent. S'il le fait comme il y est obligé, il sera réputé présent toute cette semaine et n'en perdra rien. S'il a manqué à prêcher comme son devoir l'y oblige, le Chapitre lui fera perdre tout ce qu'il aurait gagné cette semaine, *ad arbitrium capituli per subtractionem distributionum totius hebdomadae punietur (Basiliense concilium)*.

Le Sr Théologal insinue que chaque sermon lui sera compté pour sept jours. Il dit plus. Il dit que l'on convient que cela doit être ainsi. Mais qui est jamais convenu de ce calcul avec le Sr Théologal? Ainsi donc, s'il prêchait six fois la semaine, il prétendrait être exempt de l'Office six semaines entières. Quelle prétention! Guinier, célèbre commentateur de la Pragmatique Sanction, au titre de *Collationibus primo cum*, sur le mot *hebdomadas* dit qu'un Théologal qui *vellet legere duos aut tres menses, id est singulis diebus illis durantibus ita quod illi facerent numerum dierum ad quos in anno tenetur, non satisfaceret legi*. Ce Théologal, dit Guinier, ne satisfait point à la loi. Pourquoi? Parce que la loi, c'est-à-dire la Pragmatique, veut qu'il lise deux ou trois fois chaque semaine. Que le Sr Théologal de Reims prêche aussi tant qu'il voudra. Il ne satisfait point au Concordat et à l'ordonnance s'il ne prêche les dimanches et les fêtes solennelles. Pourquoi? Parce que l'ordonnance et le Concordat veulent qu'il prêche les fêtes solennelles et les dimanches. Mais tous ces sermons de surrogation ne serviront-ils à rien au Sr Théologal? Non sans doute qu'à lui donner la joie d'avoir pleinement satisfait à son devoir.

EA,4T7,5

2ème Règlement

Qu'au temps qu'il aura rempli par ses sermons soit ajouté celui de toutes ses assistances, tant des semaines à la fin desquelles il aura prêché que des autres, c'est-à-dire que si le Sr Théologal assiste une semaine et qu'il prêche le dimanche suivant, elle lui sera comptée pour deux semaines d'assistance. Cette prétention est pareille à la précédente et l'on y fait aussi la même réponse: ce sont de doubles emplois qu'il veut faire, qui seraient fort blâmables dans une affaire purement temporelle; car enfin, toutes ses assistances et toutes ses prédications d'une semaine ne peuvent servir qu'à remplir l'assistance de la semaine où il aura prêché et assisté au divin Service. Quand un vase est rempli, toute l'eau de la mer ne le remplirait pas davantage.

3ème Règlement

Que, conformément à plusieurs arrêts etc... Mais si le Sr Théologal est réputé présent quinze jours avant l'Avent et quinze jours après Pâques, ce sont cinq mois d'absence et plus qu'il demande pour toujours. Comment peut-on accorder cette prétention avec l'obligation de résider – *onus residentia* – à laquelle le Sr Théologal s'est soumis? Quoi qu'il en soit, cette longue absence est une grâce extraordinaire qu'il demande au Chapitre et qui jamais ne lui a encore été demandée. Le Chapitre ne veut point s'en faire une nécessité. Il veut se réserver la liberté d'accorder ou de refuser au Sr Théologal cette faveur, selon qu'il le trouvera à propos. Et mais quelle nouveauté de vouloir emporter des grâces par force, qui doivent toujours être gratuites et arbitraires.

EA,4T7,6

4ème Règlement

Qu'il lui soit aussi permis de prêcher l'Avent et le Carême dans la ville, auquel cas soit qu'il ne prêche qu'une fois la semaine ou qu'il prêche plusieurs, il soit réputé présent comme quand il prêche à la Cathédrale. Le Sr Théologal ne s'explique pas nettement en cet endroit mais, en un mot, il demande que l'on le répute présent tout l'Avent et tout le Carême, pourvu qu'il prêche une ou deux fois la semaine aux orphelins. De sorte que tout ce pénible emploi de résidence, de leçons de l'Écriture deux ou trois fois la semaine, de prédication tous les dimanches et toutes les fêtes, se réduira à quelque petit catéchisme, qu'il fera une fois ou deux la semaine à de petits enfants, dans une chapelle et à huis clos; ce qui ne demande ni préméditation ni étude.

EA,4T7,7

5ème Règlement

Que, quand il sera plein pour le billet, il soit plein partout. Le Chapitre ne peut passer cet article sans renverser entièrement l'ordre qui s'obser-

ve de tout temps dans l'Église de Reims; le billet (que l'on appelle) s'y gagne en assistant chaque jour neuf mois durant, à l'une des trois grandes Heures qui sont les Matines, la Messe et les Vêpres; les petites Heures se gagnent en assistant aux petites Heures; les bois en assistant à 32 obits, la fondation de Mr le C. de Lorraine en assistant aux Stations de la Nef devant et après la Noël, à la procession qui se fait le jour de Pâques et à quelques services pour le repos de l'âme de ce Prélat et de Mr son frère le Duc de Guise. Ainsi, il est visible qu'un Chanoine peut être plein au billet et perdre tout le reste. Il peut assister à la Messe, à Matines et à Vêpres tous les jours et manquer aux petites Heures, aux obits et à tout ce qu'exige des Chanoines la fondation de Monsieur le Cardinal de Lorraine. Quelle raison a donc le Sr Théologal de faire une demande qui paraît si mal fondée? Par quel mérite envers le Chapitre prétend-il qu'à sa considération, l'on renversera, l'on passera par-dessus des règlements établis depuis si longtemps dans l'Église de Reims et observés inviolablement jusques à cette heure? C'est, dit-il, pour obvier aux difficultés qui sont arrivées souvent. Ces difficultés consistent en ce que le Chapitre a toujours voulu obliger le Sr Théologal à prêcher ou à assister au divin Service, faute de quoi on l'a privé des fruits de sa prébende pour les semaines où il a manqué de satisfaire à l'un et à l'autre de ces devoirs. Qu'il prêche donc ou qu'il assiste, et voilà toutes les difficultés levées. Tout autre moyen que celui-là est injuste et ne peut être valablement allégué.

EA,4T7,8

6ème Règlement

Que, quand il ira en Mission avec la permission de Monseigneur l'Archevêque, il soit réputé présent.

Il semble que le Sr Théologal songe à s'ériger en Missionnaire. Mais on soutient que jamais les Théologaux n'ont été introduits dans l'Église pour la Mission car, sans vouloir rien dire contre un emploi si pieux et si chrétien, un Missionnaire est un ecclésiastique qui va catéchiser et confesser par les bourgs, par les villages; mais comment veut-on qu'un homme qui est obligé à la résidence, qui, en plusieurs lieux, est obligé de prêcher tous les dimanches et toutes les fêtes solennelles et de faire deux ou trois leçons de théologie toutes les semaines, comment veut-on que cet homme aille instruire les peuples de la campagne? Sera-t-il aux champs et à la ville en même temps? Prêchera-t-il tout à la fois dans l'Église cathédrale et dans un village? C'est presque le défaut de tous les hommes d'aimer mieux l'emploi d'autrui que le leur. Mais il est malaisé d'être plus prudent qu'un Concile. Or, quand il ordonne aux Théologaux d'étudier pour fournir à leurs prédications, ce n'est pas sans

raison. Il connaît bien que les prédications continuelles épuisent un prédicateur, et qu'il ne peut remplir l'épuisement de son esprit que par un commerce continu avec les bons livres. Que si, au lieu d'étudier, il court les champs, de quoi pourra-t-il utilement entretenir le public? Et ses discours seront vides de choses aussi bien que sa mémoire, et il ne montera plus en chaire que pour faire perdre une heure de temps à ses auditeurs. Le Chapitre invite donc le Sr Théologal à se faire justice à lui-même et à employer selon l'intention des Canons les talents que Dieu lui a départis. Assurément, il ne peut se partager en tant d'occupations différentes, orphelins, filles dévotes, Missions, sans diminuer beaucoup du temps qu'en conscience il est obligé de donner à son emploi de Théologal.

Cependant, si Monseigneur l'Archevêque, dont les lumières sont sans doute plus grandes que celles du Chapitre, trouvait à propos de se servir du Sr Théologal dans ses Missions, en ce cas, qu'il ait la bonté, s'il lui plaît, de faire savoir au Chapitre comment il souhaite qu'il en use pour le Sr Théologal, et le Chapitre suivra avec respect ses intentions.

Lettres de direction

Recueil des lettres

écrites par la victime

à plusieurs de ses parents

de 1941 à 1945

à sa mère et à son père

Lettres de direction (LD)

modèle de lettre

écrite par la victime

à sa mère et à son père

de 1941 à 1945

à sa mère et à son père

LD 1

(p. 9)

Lettre 1

- À une Dame de qualité

LD 2

Madame,

Vous êtes une très bonne

madame, et vous êtes

très bonne pour moi.

Je vous remercie de

me l'avoir écrit.

Je suis très content de

recevoir votre lettre.

Je vous envoie un

bonjour de la part de

tous les membres de

ma famille.

Je vous prie d'agréer

madame, l'assurance de

ma haute estime et de

mon profond respect.

Je vous prie d'agréer

madame, l'assurance de

mon profond respect.

Lettres de direction
Recueil des lettres
écrites par la main de Mr Nicolas Roland, Théologal,
à plusieurs de ses pénitentes.

[Le recueil reproduit ici est le manuscrit 5 A. D'après le rapport de Monsieur Marichal, Archiviste-Paléographe, ce manuscrit serait probablement postérieur de peu d'années à 1710. Il est facile de voir que la copiste ne se conforme pas à des règles précises d'orthographe. Il arrive que les sons soient reproduits tant bien que mal. Pour la commodité du lecteur: l'orthographe de ce manuscrit a été modernisée: – Les apostrophes omises ont été restituées; – la ponctuation introduite là où elle manquait; – les i remplacés par des j, chaque fois que l'orthographe actuelle l'exige, – le son v représenté, dans ce manuscrit, par la lettre u, a été orthographié v. La pagination en cours de tous les textes est celle des manuscrits respectifs.]

LD,1S

(p. 1)

Lettre 1.**– À une Dame de qualité**

LD,1T1

Madame,

Vous ferez très bien d'exécuter le dessein que vous avez de cette petite retraite; tâchez d'y être encore plus recueillie dans l'intérieur qu'à l'extérieur. Entrez dans les dispositions de silence, d'oraison, de présence de Dieu, d'humilité, dans lesquelles a été la Sainte Vierge en ces saints jours, afin de recevoir dans votre cœur son divin Fils. Unissez-vous aussi aux dispositions du Saint Enfant. Demandez, avec larmes et gémissements, quelque part au pur amour, à la sainte pureté, à l'innocence, et à l'esprit de pénitence qu'Il est venu répandre sur la terre. Paraissez, devant ses yeux divins, avec la confusion d'une épouse qui Lui a gardé si peu de fidélité. Enfin, soyez surtout humble, pénitente, recueillie.

Humilité, pénitence, esprit de recueillement, d'oraison, et attention perpétuelle sur vous-même, ce sont trois choses que vous devez toujours avoir devant les yeux, comme trois moyens de salut, pour vous très nécessaires et très assurés.

Je vous dirai volontiers avec un grand Saint: quand aimerons-nous l'Amour? Attendons-nous de nouveaux sujets d'aimer, de nouveaux bienfaits, de nouvelles beautés, pour aimer ce Dieu d'amour qui vient solliciter notre (p. 2) cœur par l'humilité de sa crèche, par la tendresse de son enfance, par ses larmes, et par ses cris enfantins? Ce feu divin ne fondra-t-il pas la glace de notre cœur, ne consummera-t-il point toutes nos souillures et toute notre corruption? Commençons donc à aimer

tout de bon ce divin Enfant. Oui! je le dis de bon cœur avec le Saint-Esprit, quand ce malheur devrait tomber sur vous et sur moi: anathème, malédiction, damnation, séparation de Dieu pour jamais à celui qui n'aime pas le Seigneur Jésus. C'est en son saint amour que je suis tout à vous.

LD,1T2 (p. 3) (Voilà comme cette personne à qui il écrivait parle):

Il m'a prédit des croix terribles, c'est ce qui m'arrive tous les jours. Il m'a dit les sortes de croix que je ne dis pas, si Dieu m'inspire de le dire je le ferai. Je déclare qu'elles sont comme il me les a prédites. Il me disait très souvent: "il faut que vous souffriez telle chose, je suppose que Dieu vous veuille faire miséricorde? Priez le Saint Enfant qu'il me fasse la grâce qu'elles me soient salutaires".

Il est sûr qu'il avait l'esprit de Dieu. Quand il donnait l'absolution, on ressentait une contrition toute particulière.

LD,2S

Lettre 2.

- À une autre Demoiselle de qualité.

LD,2T1

Nous avons reçu, Mademoiselle, la charité que vous avez procurée à nos pauvres orphelins par le moyen de Mesdemoiselles de N... On a célébré les Messes que vous me marquez, et je n'ai pas manqué de demander à Notre-Seigneur, (p. 4) pour ces deux bonnes demoiselles, qu'Il les prévienne fortement contre la corruption du siècle et du monde, et que son air empesté ne corrompe jamais les bonnes disposition dans lesquelles elles paraissent.

Je ne sais si vous savez que Mademoiselle N... est allée à Paris, comme je l'ai ouï dire, et si vous savez quand elle reviendra, et quelque chose de ses dispositions. Si vous en avez connaissance, vous me ferez plaisir de me le mander.

Les choses semblablement se disposent de plus en plus pour l'établissement de notre Maison. Mr..., qui paraissait le plus opposé, semble avoir changé de sentiments. Je recommande le tout à vos prières. Je prie Notre-Seigneur qu'Il accomplisse en vous tous ses desseins et que vous Lui soyez parfaitement fidèle. Je vous prie de Lui demander pour moi la même grâce. C'est dans son saint amour que je suis, pour jamais, tout à vous.

N.R.P.I.

LD,3S (p. 5)

Lettre 3.**– de Reims – Autre Lettre. – À une Demoiselle de piété**

LD,3T1

J'ai reçu, Mademoiselle, votre lettre du 23ème de ce mois, qui est obligeante, à votre ordinaire. Je vous écris, parce que j'ai cru vous devoir donner avis que je n'ai reçu aucune nouvelle de Mademoiselle N... On m'a dit qu'elle n'était pas repassée par Reims; je ne sais ce qu'il en est, n'ayant pas fait d'enquête, mais j'ai quelque sujet de penser qu'elle a changé de dessein, ne voyant pas qu'elle entretienne avec nous le commerce qui se pourrait pour une personne qui penserait à se consacrer à Dieu dans notre maison.

Je suis résolu, en cela, d'adorer les ordres de la Providence, et si cette bonne Demoiselle n'y pense plus, je croirai que la Maison n'est pas digne de la posséder.

Nous demandons à Notre-Seigneur qu'Il y conduise Lui-même celles qui sont marquées de sa main, pour travailler à son œuvre, et (p. 6) que jamais rien d'humain ne se mêle dans l'admission ou dans l'exclusion des sujets.

Mais, quoique nous tâchions de nous tenir dans l'indifférence en cette occasion, je serais cependant bien aise de savoir par vous, Mademoiselle, la disposition de Mademoiselle N..., afin que nous sachions si nous devons y faire quelque fond, ou non. C'est sur quoi j'attendrai de vos nouvelles, lorsque ladite demoiselle aura été à N..., ou que vous l'aurez appris par ailleurs. Cependant, n'oubliez pas de prier pour moi qui en ai grand besoin, et qui suis, pour jamais, dans les Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie.

N.R.P.I.

LD,4S

Lettre 4.**– Autre lettre de Rouen.**

LD,4T1

J'ai vu, dans la retraite où je suis, ma très chère Fille, tous les écrits que vous m'avez mis en main. Vous avez dû, depuis ce temps-là, recevoir mon silence, (p. 7) comme une épreuve de la Providence à votre égard, pour vous détacher des créatures et ne tenir plus qu'à Dieu seul qui doit être votre Tout.

Ce que je peux vous dire est que votre état n'est point mauvais, ni d'une réprouvée, comme vous vous l'imaginez; mais il marque, au contraire, que Dieu a sur votre âme des desseins d'amour et de perfection particuliers auxquels il faut que vous correspondiez, faisant plus d'état des

moindres imperfections que de tous les assauts que les démons vous livrent.

Ainsi, telle pensées que vous ayez, telles impressions mauvaises que vous ressentiez, ne vous en mettez nullement en peine. Mettez-vous au-dessus de toutes ces attaques, et tâchez, sur toute chose, au milieu de toutes ces agitations et tempêtes intérieures, de vous tenir dans le calme dans l'intime de votre âme, la tenant en vos mains en paix (p. 8) et en patience, en vous abandonnant à des dispositions encore plus pénibles, si telle était la volonté de Dieu sur vous.

Car, quoiqu'il soit vrai que le tout nous vienne de l'ordre de Dieu, il est de son même ordre de ne point fomenter en nous-mêmes ces sortes de choses, en y faisant trop de réflexion, que nous tâchions de nous mettre au-dessus de tout ce qu'Il permet nous arriver, nous unissant à Lui et à son bon plaisir, au-dessus des orages et des tempêtes. C'est dans son saint amour que je suis tout à vous.

N.R.P.I.

LD,5S

Lettre 5.

– Une autre de Rouen.

LD,5T1

Ma chère Sœur,

Je crois que vous devez vous simplifier davantage que vous ne faites, en ne faisant point tant de retours sur vous-même, qui souvent vous agitent l'esprit et vous dérobent à l'ordre de Dieu et au service que vous pourriez rendre au prochain. (p. 9)

Cela n'est autre chose qu'un effet de l'amour-propre très subtil qui se démène, s'agite et se remue pour éviter les peines et se dérober à l'ordre de Dieu sur vous.

Ainsi, ne vous mettez point en peine de votre salut et perfection; c'est l'affaire de Dieu. Travaillez seulement pour sa gloire: c'est là votre devoir. Humiliez-vous, et devenez comme un enfant à l'égard de ceux qui vous gouvernent; et soyez fidèle à votre vocation. Et croyez que le consentement à des pensées qui vont à vous la faire perdre vous nuira extrêmement. Et, partant, ne vous y laissez point aller; car, si vous n'y persévérez, vous êtes en très grand danger de vous perdre, si vous retournez à votre liberté. Croyez-moi, dans l'amour de Jésus, tout à vous.

N.R.P.I.

LD,6S

Lettre 6.**– Une autre de Rouen.**

LD,6T1

Ma très chère Fille,

Ce que je puis vous dire sur la répugnance que vous (p. 10) avez à la manifestation de votre conscience, aux personnes qui vous tiennent la place de Dieu, vous devez devenir comme un enfant qui n'a point de retour sur lui-même, ni d'appréhension des créatures.

Ainsi, croyez que vos répugnances, vos craintes, et tout ce que la nature peut vous suggérer, ne sont que des preuves et des effets de votre faiblesse et de votre amour-propre, comme elles sont des tentations visibles, auxquelles, pour y remédier, je vous exhorte à ne regarder jamais vos Supérieur et Supérieure que par l'œil de la foi, et de n'envisager que Notre-Seigneur en leurs personnes. Ne faites jamais non plus de réflexions sur leurs qualités personnelles. Parlez de ce qui vous concerne avec simplicité, marquez vos répugnances, écrivez-moi de vos dispositions une fois le mois, si vous en avez besoin.

Donnez-vous tout de nouveau à Notre-Seigneur pour Le servir avec fidélité et renoncement entier de vous-même, mettant vos intérêts entre ses mains, prenant seulement garde d'être fidèle dans tout ce (p. 11) qu'Il permettra vous arriver, étant prête à recevoir de la main de Dieu toutes sortes de dispositions, si crucifiantes qu'elles puissent être, sans aucun choix de votre part. Priez-Le pour moi, et me croyez pour jamais tout à vous.

N.R.P.I.

LD,7S

Lettre 7.**– Une autre de Reims.**

LD,7T1

Ma très chère Fille,

Pour répondre à la vôtre, je ne crois point que vous péchiez, au moins notablement, dans toutes ces choses que vous me marquez, et je ne vois rien autre chose à vous dire, sinon: mettez-vous au-dessus de ces peines, méprisez-les, pour qu'elles ne ruinent point la paix de votre âme, laquelle doit être paisible dans l'intime de votre cœur, quoique bouleversée en sa superficie.

Humiliez-vous et croyez que ces impressions si fâcheuses et si humiliantes sont de justes punitions de vos péchés. Portez donc, de la main de Dieu, le froid de Dieu, l'incapacité de vous occuper de Lui et de ses mystères, sans Le vouloir trouver à force de tête. Résignez-vous, perdez-vous et oubliez-vous, et portez cet état tant (p. 12) qu'Il Lui plaira. Plus il

vous semble pénible et éloigné de Dieu, plus il est avantageux et vous approche de Lui.

Je fais plus d'état d'une imperfection naturelle mal mortifiée, et d'une action faite par nature, que de tout ce qui paraît le plus criminel dans vos peines, parce que j'y vois plus de volonté.

Appréhendez les choses relevées, demandez à Dieu qu'Il vous conduise par la foi, allez simplement, ne cherchez que Lui seul, priez-Le pour moi, toute misérable que vous êtes, et me croyez, en son saint amour, tout à vous.

N.R.P.I.

LD,8S

Lettre 8.

– Une autre de Paris, à une de ses filles.

LD,8T1

J'ai vu, ma très chère Fille en Notre-Seigneur, votre dernière lettre, à laquelle je fais réponse bien tard pour n'avoir pas eu le temps plus tôt.

Je ne crois pas pour les choses que vous me marquez, que vous soyez en mauvais état, comme la tentation peut vous le persuader; mais je ne doute point que Notre-Seigneur ne permette ces choses pour apporter un remède très efficace (p. 13) à vos infidélités et au délai que vous apportez à correspondre aux grâces que Dieu vous fait.

C'est pourquoi, dorénavant, tâchez d'être plus vigilante et généreuse; défaites-vous de ce qui vous retarde dans la voie de la vertu; ne vous arrêtez jamais à votre propre jugement, sous prétexte de piété et de plus grande perfection. Ne vous rebutez point des personnes, quoiqu'elles ne soient pas de vos sentiments; souffrez en patience, humiliez-vous, et croyez-vous toujours la plus imparfaite. Travaillez à devenir petite à vos yeux et à ceux de tout le monde, faisant le personnage d'écolière et d'humble servante de Jésus-Christ. Ce sera le moyen abrégé de mettre fin à vos peines et de vous rendre très agréable à Dieu. Priez-Le pour moi et me croyez dans son Sacré Cœur tout à vous.

N.R.P.I.

LD,9S

Lettre 9.

– Une autre lettre de Reims, à une de ses Filles.

LD,9T1

J'ai reçu la vôtre, ma très chère Fille; ce que je puis vous dire sur celle-ci est que vous ne vous laissiez jamais préoccuper l'esprit par aucune créature, et que vous ne soyez pas de concert avec les personnes faciles à s'indiquer la (p. 14) conduite de ceux qui vous tiennent la place de Dieu; vous pourriez participer à leurs défauts.

Croyez que le changement que vous voyez, et qui fait le sujet de votre plainte et celui de vos inquiétudes, est une suite de l'expérience que l'on a, dans un grand nombre de personnes, qu'il y a des conduites aussi différentes que possible. Et, pour ce sujet, il est nécessaire que les forts suppléent aux faibles. Une Communauté ne se peut établir autrement. L'esprit de Dieu ne se perd pas par la facilité des Règles, mais par l'indocilité des esprits.

Soumettez toujours le vôtre à tout ce qui sera dans l'ordre, et pour la Gloire de Dieu selon l'esprit de simplicité et d'obéissance qui doit régner parmi vous. C'est le moyen de contenter le saint Enfant Jésus, en l'amour duquel je suis tout à vous.

N.R.P.I.

LD,10S

Lettre 10.

– **Une autre, à la même, de Reims.**

LD,10T1

Ma très chère Fille,

Je suis content de votre réponse et ai de la joie que vous soyez rentrée en vous-même, pour ne plus vous plaindre par un faux zèle que vous aviez. Croyez que (p. 15) l'on a raison, et que l'on ne change rien des premiers principes que nous vous avons donnés, que c'est pour vous les rendre plus faciles.

Ne vous rebutez de rien, désirez contenter Dieu, aimez-Le purement, mettez vos intérêts entre ses mains, et me croyez, en son saint amour, tout à vous.

N.R.P.I.

LD,11S

Lettre 11.

– **À une autre de Reims.**

LD,11T1

J'ai de la joie, ma très chère Fille en Notre-Seigneur, que vous ayez résisté à la tentation. Celle des parents est une des plus ordinaires aux personnes qui veulent se donner à Dieu; mais celle que vous avez ressentie me semblait plus facile qu'une autre à surmonter, puisqu'il est visible que vos parents ne s'opposent à votre dessein que pour des intérêts temporels qui sont les divinités de la plupart des hommes.

Humiliez-vous beaucoup de vous être reconnue si faible; ayez confusion d'avoir mis en comparaison le service de Notre-Seigneur et celui du cher prochain, avec la vie que vous pouviez mener (p. 16) en votre particulier, en faisant votre volonté et n'étant utile à personne, et souvenez-vous qu'il faut, pour être à Dieu véritablement, pouvoir dire avec saint Paul: "Je suis certain que ni la mort, ni la vie, ni le présent, ni le fu-

tur, ni les puissances, ni les dominations, ni toutes les forces de l'enfer, ni le glaive, ni la persécution, ne me pourront séparer de la charité de Jésus-Christ et de l'exécution de sa volonté sur moi". C'est en son saint amour que je suis, pour jamais, tout à à vous.

N.R.P.I.

LD,12S

Lettre 12.

– À une autre de R.

LD,12T1

Ma très chère Sœur,

Je vois assez de résistance dans vos peines, pour me faire croire que vous ne consentez point aux suggestions qui vous sont faites.

Ainsi, je n'y remarque point de fautes qui vous obligent à vous confesser.

Tâchez de plaire à Dieu dans toutes ces attaques, en vous abandonnant entre ses mains. Il est votre Père. Il (p. 17) ne vous laissera point entre les mains de vos ennemis, que pour en tirer sa gloire. Il ne veut pas votre chute; mais Il veut que vous portiez la peine de vos péchés passés. L'extrémité où je vous vois me donne de plus grandes espérances de votre perfection, que si Dieu vous tenait dans des douceurs sensibles, où peut-être vous cesseriez de vous humilier et de connaître votre bassesse.

Soyez donc courageuse. Ne manquez en rien à vos exercices ordinaires, telle répugnance que vous y ayez. Lorsque nous croyons que tout est perdu, c'est alors que tout va mieux. Quand vous pensez ne point avoir de foi ni d'amour, non plus que de présence de Dieu, c'est alors qu'ils sont plus intimes. Tenez-vous donc en paix, et me croyez, dans le Cœur de Jésus, tous à vous.

N.R.P.I.

LD,13S

Lettre 13.

– Une autre, à une de ses Filles, sur le sujet des scrupules.

LD,13T1

C'est bien mal profiter des lettres qu'on vous écrit, ma très chère Fille en Notre-Seigneur, puisqu'après les avoir reçues, vous en écrivez de presque toutes semblables à celles que vous m'avez déjà (p. 18) écrites. Si vous aviez occupé le temps que vous avez mis à écrire ces grandes lettres à aimer Dieu et instruire le prochain, vous jugez bien qu'il aurait été mieux employé.

Je ne suis point d'humeur à nourrir vos scrupules, et ainsi, si vous ne vous en corrigez pas et si vous écrivez encore des lettres semblables à

celles que vous m'avez écrites, non seulement en longueur, mais encore en substance, vous n'aurez point d'autre réponse que la privation d'un certain nombre de communions.

Soyez donc plus sage et plus obéissante. Priez Dieu pour moi. Vous ne ferez pas de sacrilège tant que vous obéirez; mais vous déplairez beaucoup à Notre-Seigneur lorsque vous préférerez votre jugement tortu à celui de ceux qui vous conduisent. Il y a un démon qui a dessein de vous faire tourner la cervelle, en y mettant pensées sur pensées, réflexions sur réflexions, auxquelles vous vous laissez séduire.

Je veux que vous vous moquiez de toutes ces choses, et que vous ne vous confessiez point de toutes ces folles pensées qui sont dans votre lettre. Croyez-moi, en l'amour de Jésus, tout à vous.

N.R.P.I.

LD,14S

(p. 19)

Lettre 14.

– Une autre, sur le même sujet.

LD,14T1

Ma très chère Fille en Notre-Seigneur, je ne puis vous exprimer la compassion que j'ai pour vous, de voir l'amour effroyable que vous avez pour vous-même. L'adhésion à la tentation, votre peu de docilité détruiront, si vous n'y prenez garde, les desseins de Dieu sur vous, vous priveront de l'état auquel Il vous destine, vous rendront insupportable à vous-même et à ceux qui vous conduiront; en voilà bien assez pour travailler à vous corriger.

Je ne veux point que vous me parliez davantage de revue ni de confession générale. Ce qu'il y a à faire, pour vous, est de ne penser à votre confession qu'un "Miserere" avant de vous mettre aux pieds du prêtre, et de vous interdire toute réflexion après l'avoir faite. Je me charge de tous vos prétendus sacrilèges. Pour finir, je vous dirai que voilà la dernière fois que je vous répons sur vos scrupules. Vous n'avez qu'à vous régler sur ce que vous croyez être de ma pensée, suivant cette lettre. Gardez ces préceptes que je vous donne, par toute l'autorité que Dieu m'a donnée sur vous. C'est en son saint amour que je suis tout à vous.

N.R.P.I.

LD,15S

(p.20)

Lettre 15.**– Pour remédier aux scrupules, autre, en forme de règlement de vie.**

LD,15T1

Ma chère Fille, voilà le règlement que vous garderez dorénavant pour le bien de votre âme, et pour guérir la maladie de votre esprit: que vous ne disiez jamais que quatre péchés à confesse, et à la fin de votre confession un péché de la vie passée; que vous ne disiez jamais rien du passé pour toute chose qui arrive; que vous ne disiez jamais rien d'une confession à une autre, pour l'avoir oublié; que vous ne recommenciez point de confession, faute de contrition; que vous ne pensiez point à vos péchés dans votre oraison; que vous ne fassiez ni revue, ni confession générale, ni en santé ni en maladie. Je ne veux point que vous écriviez vos péchés, ni que vous les gardiez. Vous pouvez seulement écrire vos fautes extérieures.

Vous ne m'écrirez pas plus souvent que tous les mois. Et quand vous m'écrirez, vous n'emploierez pas plus de (p. 21) papier qu'il y en a dans la moitié de cette lettre.

Je ne veux pas que vous entendiez une seconde Messe, en prétendant n'avoir pas bien entendu la première. Je veux que vous vous défassiez des réflexions qui vous empêchent de la bien entendre, car vous n'avez garde d'avoir de l'attention en vos prières, étant toujours occupée de vous-même.

Ne lisez point de livres relevés, ni ne répondez point à des questions alambiquées.

LD,16S

Lettre 16.**– Lettre à une Dame, touchant la réception des filles de la Communauté du Saint-Enfant Jésus.**

LD,16T1

Madame,

Pour répondre à la vôtre, touchant la réception des filles de la Communauté, dont je suis chargé, quoiqu'indigne, je vous dirai que je ne peux m'arrêter à la dot, pourvu que je remarque en un sujet les qualités nécessaires pour y être admise, savoir: une bonne santé, un esprit droit qui ait de la pénétration, sans toutefois s'en faire accroire, un cœur soumis aux ordres de (p. 22) la Providence et des Règles, un talent suffisant pour l'emploi, des mœurs réglées ou faciles à conduire.

Voilà ce que je crois être le plus nécessaire pour cette maison, et que j'estime plus que les dots.

Si toutefois le temporel se rencontrait avec les avantages susdits, je n'estimerais pas qu'une fille eût une bonne vocation pour y être admise, si elle voulait enrichir sa famille en lui laissant son bien pour charger la Communauté de sa personne.

Ainsi, vous pouvez compter là-dessus pour celle dont il est question, joint que son bien n'est pas excessif pour la nourrir infirme, ainsi qu'elle peut devenir. J'attends la réponse de vos derniers sentiments sur ce sujet. Croyez-moi, en l'amour de Jésus-Christ, tout à vous, Madame.

N.R.P.I.

LD,17S

(p. 23)

Lettre 17.

– À une Religieuse de l'Ordre de Notre-Dame, où il lui enseigne la manière de passer la journée saintement.

LD,17T1

Ma chère Fille, que votre principale maxime soit de servir Dieu avec ferveur, vous souvenant dès le moment de votre réveil, soit le matin ou de nuit, que tout ce que nous pouvons faire pour la gloire et le service de Dieu est bien au-dessous de ce que nous Lui devons, à ce titre même de simple créature, sans compter ce à quoi nous Lui sommes obligées en qualité de ses épouses, du nombre desquelles vous avez le bonheur d'être, par un choix particulier de son amour, et non point par hasard, ni inclination de votre jeunesse, ni poursuites de vos parents.

(p. 24) Que tous les jours de votre vie soient donc de nouveaux jours de ferveur. Dès le point de votre réveil, souvenez-vous des paroles de l'Époux: "Venez, ma colombe, au trou de la pierre", c'est-à-dire de son côté, puiser de l'amour de son cœur pour en remplir le vôtre, afin de conserver son souvenir le reste du jour.

Allez à l'Office divin, entendez la sainte Messe, vazez et conversez dans l'esprit de victime destinée à être égorgée sans cesse, par la mort à vous-même, à tous vos sens et passions, ce que vous obtiendrez par la fidélité à la sainte oraison, si vous y êtes fidèle: 1. à n'y jamais manquer. 2. à ne rien épargner pour vous la rendre fructueuse, ainsi que je vous l'ai déjà marqué ailleurs.

Dans le reste du temps de vos exercices spirituels, et parmi les emplois et offices, n'épargnez pas les points de lecture spirituelle, courts et succincts: Le livre de l'Imitation, ou d'autres livres de (p. 25) sentences sont tout propres pour cela. Que les oraisons jaculatoires soient votre entre-

tien fréquent; mais je souhaiterais que vous les formassiez sur les principes qui doivent animer vos actions et entretiens, c'est-à-dire selon les occasions que vous en avez journellement, comme par exemple quand vous voyez ou entendez quelque misère, souffrance, pauvreté corporelle ou spirituelle dans les autres, que vous disiez en vous-même: Ô mon Dieu, pourquoi gratifiez-vous ainsi votre chétive créature, que vous la préserviez de telle peine ou indigence? Quelle reconnaissance vous dois-je, ô mon Dieu! ou autre semblable.

LD,17T2

Si vous voyez ou entendez dire que les riches manquent de compassion pour les pauvres, que les ignorants sont sans instruction, que les bons sont opprimés, calomniés, comme cela se répand souvent dans les conversations, tâchez, de même, de (p. 26) former des conceptions humbles et charitables qui vous fassent réparer, autant qu'il est en vous, la gloire que Dieu perd par les outrages qu'Il reçoit des pécheurs. Cette occupation est salutaire, et de grande utilité pour empêcher de meubler l'esprit des dissipations qu'apportent les conversations avec les gens du siècle; ce que je vous conseille de faire autant que vous pourrez, car ce n'est qu'un air empesté. Voilà ce que j'ai cru vous devoir marquer pour répondre à vos désirs. Pour ce qui est de votre autre article sur la peine que vous pouvez avoir de ce que l'on ne vous accorde pas pour le bien du prochain, je remercie Notre-Seigneur des sentiments qu'Il vous donne là-dessus; mais je vous dis, ma chère Fille, qu'il faut gémir de voir une moisson si grande et si peu d'ouvriers. Je veux dire que tant de personnes passent, ou, pour mieux dire, perdent le temps et (p. 27) l'argent à se parer, nourrir, vêtir, divertir. Cependant, "le juste périt", dit le Prophète. Personne n'y prend garde et ne veut aider à sauver une âme, ni par ses soins charitables, ni par dépense, bien qu'il ne faudrait pour cela qu'une partie du superflu.

Bénissez Dieu de ce qu'Il vous a retirée des engagements du siècle et de ses convoitises, où vous vous seriez peut-être laissée engager comme les personnes pour lesquelles je vous exhorte de gémir et de répandre des larmes devant Celui qui a donné son sang pour vous. C'est en son amour que je suis tout à vous.

LD,18S

Lettre 18.

– À une autre.

LD,18T1

Ma chère Fille, ce que je peux vous dire touchant les sentiments sur l'esprit du monde, c'est de vous (p. 28) persuader de n'y point adhérer en ne vous contentant pas de l'avoir quitté à l'extérieur en vous renfermant dans un cloître, mais d'en fuir toutes les maximes, et de vous donner de

garde d'un certain esprit qui se glisse même parmi les personnes consacrées à Dieu, et qui est un piège que le diable tend.

Cet esprit n'est autre qu'une certaine mesure que l'on prend avec Dieu, de ne vouloir pas aller si avant dans la voie de la vertu; que cela est bon pour certaines âmes d'élite; que chacun n'est pas porté si avant; qu'il faut attendre le mouvement exprès du Saint-Esprit; que d'autres qu'on estime ne font pas mieux que nous; que les voies au-dessus du commun sont suspectes: qu'il y en a qui s'égareront pour vouloir prendre le haut vol de la perfection, et autres semblables. Ce qui n'est autre chose qu'un esprit d'humanité que vous ne trouverez jamais dans (p. 29) l'Évangile où Jésus-Christ ne faisant aucune distinction en disant: "Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait." "Renoncez à vous-même, prenez votre croix et me suivez." Et en un autre endroit de l'Écriture: "Tous ceux que Dieu a prédestinés, Il les a appelés à la ressemblance de Son Fils."

Par conséquent, ma chère Fille, ne vous amusez point à pointiller avec Dieu, car c'est renoncer au salut que d'interpréter autrement les Paroles de Dieu. Donnez-vous, dis-je, de garde de cet esprit du siècle spiritualisé, ou plutôt de cette spiritualité mondaine qui perd les âmes, suivant le masque de la vertu, et dans une piété commode, veut allier Jésus-Christ avec le monde.

Mettez-vous toujours du petit nombre, qui sont les âmes qui ne refusent rien à Celui qui nous a donné jusqu'à la vie, et qui ne croient (p. 30) jamais cependant rien faire qui Lui soit agréable, ni qui soit conforme à ce qu'Il mérite et à ce qu'elles Lui doivent.

C'est dans ce bercail que je vous exhorte à entrer sans délai ni mesure, pour être à Celui qui vous aime sans mesure. C'est en son amour que je suis tout à vous.

LD,19S

Lettre 19.

– Petit recueil des avis pour la conduite d'une âme religieuse, pénitente de feu Monsieur Roland, lesquels il lui a donnés de vive voix.

LD,19T1

1. Sur la Pauvreté.

Ma chère Sœur, honorez toujours votre état d'une âme dévouée au culte particulier du Seigneur, en conservant avec fidélité l'esprit de la sainte pauvreté. Ne vous laissez jamais captiver le cœur ni (p. 31) l'esprit par la moindre propriété dans nos (vos) habits, cellule, accommodement. Contentez-vous du pur nécessaire. Soyez bien aise de sacrifier le com-

mode, et quand l'occasion se présentera, de manquer même du nécessaire. Agréez cela de bon cœur, comme un moyen que Jésus-Christ vous présente pour Lui être semblable.

LD,19T2

2. Sur la Chasteté.

Tenez votre cœur, votre corps, vos sens et votre esprit dans une grande pureté, car votre Époux, étant la pureté même, est jaloux de toutes les âmes qui Lui sont consacrées. Fuyez le commerce, je veux dire l'entretien des créatures. Ne donnez jamais occasion à votre ennemi de vous attaquer; mais pour vous surmonter sur cette matière, vivez toujours (p. 32) petite à vos yeux, et à ceux des autres autant que vous pourrez.

Ne vous étonnez, ni ne vous affligez pas des secousses que votre chair pourra vous livrer. Dieu les permet souvent pour nous punir de la vie passée ou pour nous faire connaître ce que nous serions à présent si nous étions déstitués de sa grâce, ou bien pour nous purifier comme l'or dans le creuset, afin de nous unir plus étroitement à Lui dans l'avenir. De quelque manière que ce soit, soyez fidèle sur ce point.

LD,19T3

3. Sur l'Obéissance.

Ne faites rien que par dépendance. Car, par ce sacrifice de votre volonté, vos plus petites actions, fussent-elles même nécessaires, seront d'un très grand mérite devant Dieu.

C'est un port assuré que la sainte obéissance. Prenez-la la plus immédiate que vous pourrez dans les choses qui sont (p. 33) communes, car, par ce moyen, vous conservez un cœur nouveau et l'esprit de ferveur s'entretient facilement.

Souvenez-vous, lorsque vous aurez de la difficulté en ce qui vous sera prescrit, que ce n'est peut-être que le peu d'amour pour Dieu qui vous donne cette peine.

LD,19T4

4. Sur l'Oraison.

Cet exercice doit être la nourriture continuelle d'une âme consacrée à Dieu. Que ce soit la vôtre, si vous voulez vaincre vos passions et ce qui reste du vieil homme. C'est là où vous puiserez les lumières et grâces nécessaires pour vivre selon votre profession.

Suivez-y votre attrait, mais toujours avec obéissance, ce qui vous fera éviter la paresse ou le trop d'élévation. Ce que votre ennemi prétend, lorsqu'il ne peut vous la faire quitter, c'est de vous y (p. 34) donner de fausses idées. Allez-y donc en esprit de mort et d'anéantissement de

vous-même. Ne refusez pas les vues que Dieu vous y donnera, par une fausse humilité; mais ne recherchez rien de relevé.

Votre oraison sera bonne, si vous y recevez des connaissances propres à détruire votre nature corrompue, si vos vues sont sur les devoirs de votre profession, si l'oraison vous fait estimer les pratiques de la vie commune préférablement à ce qui est particulier, si elle vous fait tendre à l'unité de regard, de désirs de plaire à Dieu seul, et non point à une multiplicité de pratiques, à des empressements inutiles sur les choses créées, car la fausse oraison porte à ces dérèglements. Donnez-vous-en de garde.

LD,19T5

5. Sur le Dépouillement de soi-même.

Considérez souvent la tromperie de certaines âmes (p. 35) qui se donnent à Dieu avec mesure. C'est la cause du peu d'avancement après tant de grâces reçues, tant de soutiens et de secours de providence. On se trouve aussi vivant et entier, selon la nature corrompue, que si l'on commençait aujourd'hui.

Ne soyez pas, je vous prie, de ces âmes-là. Prenez un plus haut vol en vous livrant sans restriction à l'unique Bonté et Beauté. Contentez-vous de Lui seul: Il sera votre lumière, votre force et votre asile en tout temps.

Servez-vous des moyens comme moyens, c'est-à-dire faiblement, et (tendez) à votre fin qui est Dieu, fortement. Arrachez de vous jusqu'à la moindre racine d'affection et d'inclination naturelles pour le créé car, quelles qu'elles soient, elles ne sont nullement capables de contenter votre cœur qui n'est créé que pour son Créateur.

LD,19T6

(p. 36)

6. Sur l'avancement de la Gloire de Dieu.

Quand la Providence vous emploie à quelque chose pour sa gloire, n'épargnez ni santé, ni honneur, ni vie et croyez que c'est le plus grand bien qui vous puisse arriver en cette vie.

Réparez de vos soins la gloire que les pécheurs et les démons veulent ôter à Dieu. Brûlez donc d'un saint désir de procurer le salut des âmes, autant que l'obéissance le permettra, sans toutefois intéresser vos premières obligations.

Que ce que l'on dira ne vous empêche pas, non plus qu'une crainte servile d'être estimée et approuvée. N'ayez que Dieu en vue en Lui laissant

le succès. Lorsque vous rencontrerez quelques contradictions, ne vous désistez pas; ce sera signe que l'affaire est de Dieu.

LD,19T7

(p. 37)

7. Sur les peines.

Pour les peines et tentations que vous m'avez marquées, je ne peux rien vous dire de meilleur, ou pour y mettre quelque fin, ou bien pour qu'elles vous soient sanctifiantes, que d'être fidèle aux mouvements intérieurs de la grâce en vous, sans en rien laisser échapper, car je m'aperçois très bien que votre mal, comme celui de bien d'autres, vient par faute de cette attention et fidélité. Et je crois que c'est la cause pour laquelle Dieu vous laisse souvent à vous-même.

Cela s'entend que dans la sainte oraison, lecture, souffrance extérieure et souffrance intérieure, et tous autres exercices, vous apportiez une attention particulière sur le dessein adorable de cette Sagesse divine qui agit et concourt en toute chose, que tout est voulu ou permis de Lui; et l'adoration, soumission, vénération pour cette divine (p. 38) Sagesse vous seront d'un très grand réconfort pour tout supporter.

LD,19T8

8. Sur les visites de Dieu.

Je ne suis nullement d'avis que vous rejetiez entièrement les consolations intérieures que vous recevez dans l'intervalle de vos peines, consolations que je crois vous être données de Dieu pour vous maintenir à son service, ou pour vous disposer à de nouvelles et plus grandes peines; Mais je veux bien que vous vous en défiiez, de crainte que la nature n'y prenne sa part, ou que vos ennemis ne vous les augmentent pour vous les faire désirer, ce qui vous ferait descendre de la croix sans être crucifiée.

Lors donc que vous vous trouverez en cette disposition, défiez-vous; ensuite, acceptez-les avec humilité, défiance, et en dehors de toute estime de vous-même. Découvrez les (p. 39) vues que vous aurez pour lors, en simplicité.

Faites surtout attention que les consolations divines ont cela de propre qu'elles fortifient, qu'elles éclairent, qu'elles abaissent l'âme par l'humilité, qu'elles la rendent attentive à ses devoirs essentiels, qu'elles la retirent de la multiplicité, et la font tendre à l'union et conformité à la volonté divine. Autrement, ces goûts, douceurs et vues ne sont que tromperie.

C'est là la pierre de touche, joint à ce que ces choses ne sont pas nécessaires en cette vie qui n'est que pour les souffrances, et que pour l'ordinaire l'âme avance peu tant que cette disposition lui dure.

LD,19T9

9. Sur le bonheur de la vie commune.

Cherchez toujours les voies communes, avec humble sentiment de vous-même. C'est la place des noces que vous devez tenir jusqu'à ce que (p. 40) l'Époux vous dise: "Montez plus haut". Pour cela, que les moindres exercices de votre profession, aussi bien que les moindres grâces, s'il faut ainsi dire, vous soient en grande estime, et ne ressemblent pas à ces âmes bizarres qui n'ont point d'assiette, qui cherchent, estiment et embrassent ce qui est nouveau et élevé.

Fuyez ce procédé comme un piège; mais faites toujours avec un cœur nouveau et une ferveur extraordinaire tout ce que vous faites de commun.

Estimez tout ce qui est attaché à votre profession uniquement, sans penser à la grâce des autres, ni à ceux qui le peuvent faire dans un autre état, car le démon prend plaisir à nous faire désirer les états élevés, sublimes et incertains pour nous dégoûter de nos obligations.

LD,19T10

(p. 41)

10. Sur la haine de soi-même.

Croyez que vous n'avez point de plus grand ennemi que vous-même, et que pour cela vous devez vous avoir en haine et être bien aise que les créatures soient de concert avec vous pour vous mépriser.

C'est cette haine de soi-même qui nous fait penser que nous ne sommes dignes d'aucune grâce; que l'on nous reçoit toujours trop bien; que nous ne sommes dignes que de blâme.

C'est encore ce bas sentiment de vous-même qui vous fera croire que vos habits, vos meubles, votre demeure sont toujours au-dessus de votre mérite.

Voilà ce qui peut faire que vous passerez les jours, les mois et les années de votre vie dans la pratique du bien, et ce qui vous donnera de la consolation à la mort, si vous avez persévéré jusqu'à ce terrible moment. Ainsi, (p. 42) surmontez toutes les difficultés et peines de la vie, dans l'espérance des biens éternels.

Voilà ce que j'ai pensé vous être nécessaire pour le bien de votre âme que vous devez tenir en paix. Que ces avis vous servent pour toujours d'un régime de vie, et ne vous amusez plus à demander de nouvelles choses,

non plus qu'à rebattre les vieilles questions qui consomment le temps sans profit.

C'est à ce dessein que je me suis fort étendu à vous écrire ce règlement où tous les moyens et principes nécessaires sont renfermés. Priez l'Amour crucifié pour moi, et me croyez, en Lui, tout à vous.

LD,20S

Lettre 20.

[La lettre n. 20 n'a pas été reproduite, car son authenticité est en question. D'après une étude publiée par Yves Poutet, Frère des Écoles chrétiennes, il faut l'attribuer au R.P. Nicolas Barré, religieux Minime. Voir Revue d'Ascétique et Mystique, n. 143, juillet-septembre 1960. 22, rue des Fleurs, Toulouse. (Un extrait de la Revue est joint au dossier. Recueil des Écrits page 43). - note de J. Leflon, 1963, p.35]

LD,21S

(p. 46)

Lettre 21.

- Lettre à un Ecclésiastique, son pénitent.

LD,21T1

Que votre état me fait peine, mon cher Monsieur, et que cette faiblesse qui dure toujours me fait de compassion. C'est bien là qu'on ressent la vérité de ces paroles: Infixus, etc. Mais que peut-on attendre d'un vaisseau de terre qui tombe, si ce n'est qu'il se brise?

Allez, encore un coup, Dieu ne vous veut pas perdre. Il y a de la lâcheté et beaucoup d'infidélité qui s'y mêlent. Mais l'amour immense de Jésus pour vous est encore plus grand que votre infidélité et votre malice.

Ne voyez-vous pas que c'est le démon qui vous veut surprendre, et qui, sous ces tentations pressantes et ces craintes qu'il vous donne, vous veut faire (p. 47) quitter le service de Dieu? Allez à l'Amour; jetez-vous dans le Sacré Cœur de Jésus, cachez-vous dans ses amoureuses plaies. Donnez-vous à la Sainte Vierge. Lisez Monsieur Olier. Si c'est de jour, prenez de l'eau bénite et votre surplis, afin de trouver la force dans cette rude attaque qu'il vous livre.

Quoi qu'il arrive, ne perdez jamais la sainte confiance, ce doit être votre unique refuge et votre tout. Voyez saint Pierre. Après avoir renié son Maître, il pleure; mais il ne désespère pas comme Judas. C'est lui qui va le premier au-devant de Jésus, qui apprend qu'Il est ressuscité et qui, dans les reproches que lui fait son Maître, ne répond rien, si ce n'est: "Tu scis, Domine, etc." Comme il était convaincu, pour lors, de sa misère, de son (p. 48) incapacité à tout bien, de sa disposition prochaine à tout mal, il n'avait pas de quoi s'en étonner; mais il avait recours à son médecin. Usez-en de même. Que cela vous serve à vous humilier, à vous

rendre plus fidèle et à demander avec saint Augustin: "Jube quod vis, da quod jubes".

Une retraite vous est nécessaire. Disposez vos affaires pour cela. Si vous n'en aviez point de peine, j'en pourrais dire un mot en secret à M. de..., afin que, s'il y avait quelque difficulté à votre demande, il y condescendît plus volontiers. Il en sera tout ce que vous voudrez.

LD,21T2

Vous ferez bien de menacer vos parents de quitter votre tutelle et, s'il y a de l'inconvénient, et pour vous et vos..., que cette menace serve à vous faire donner un procureur, et que vous ne soyez pas (p. 49) inquiet aux conditions que vous me marquez. Il vaut mieux que vos... perdent quelque chose, que vous votre temps, votre bien et votre salut.

Pour l'affaire du billet, on croit que vous ne ferez rien qui vaille d'en user comme vous avez fait, si la chose était à faire; mais, étant faite, vous avez droit de vous en servir, pourvu qu'on ne vous oblige point, par la même raison, à révélation, pour votre égard et ce qui vous concerne.

Je vous remercie de vos papiers; mais vous êtes bon d'aller les écrire de votre main. Une autre fois, si cela arrive, je vous les renverrai. Prenez une copie, et dites-moi combien il en coûtera; autrement, je ne vous donnerai plus de semblables commissions.

Vous pourriez essayer de coucher habillé sur une paillasse, sans collet, sans souliers, afin que vous ayez la liberté de dormir, et ensuite (p. 50) d'être bientôt levé. Si cela vous échauffe et vous empêche de prendre votre repos, faites comme à l'ordinaire, et donnez-vous à votre bon Ange et aux âmes du Purgatoire. Faites dire trois Messes pour elles, et rendez-vous plus fidèle que vous n'avez été.

Nous avons vu M..., nous le verrons encore. C'est un bon ecclésiastique. Priez Dieu pour nous. À Dieu, et n'allons qu'à l'amour et à la pureté de l'amour.

LD,22S

(p. 51)

Lettres que Monsieur Roland a écrites à diverses personnes qu'il conduisait.

Lettre 22.

– À une Religieuse.

LD,22T1

Je crois que vous avez reçu, à présent, les livres que vous désiriez, excepté les vies des Saintes du Tiers Ordre de Saint-Dominique, vies que l'on

n'a pu trouver à Paris, parce qu'elles sont très rares; je ferai cependant en sorte de vous les faire avoir...

Souvenez-vous toujours que, pour être une véritable et fidèle épouse de Notre-Seigneur, il faut se faire beaucoup de violence, penser que vous portez un très grand trésor, à savoir la grâce et l'amour du Fils de Dieu, dans un vaisseau très fragile, et ainsi qu'il faut veiller continuellement pour ne le pas perdre et pour l'augmenter à tout moment.

Soyez fidèle aux pratiques de mortification que vous savez et à l'accomplissement de tout ce qui est contenu dans le petit écrit que vous avez. Je vous recommande surtout le silence, et de vous adonner à deux grands exercices, à savoir: à la présence de Dieu et à la conformité à sa volonté, regardant tous les petits sujets de déplaisir qui vous arrivent comme un (p. 52) effet de la volonté de Dieu, comme un présent de sa main, comme une épreuve qu'Il veut prendre de votre fidélité; et dans cette vue il faut beaucoup chérir les contradictions, les murmures que l'on fait de vous, comme des occasions de souffrir quelque chose pour le Bien-Aimé.

LD,22T2

Vous pourrez lire, dans "Les exercices du chrétien intérieur", ce qu'il y a sur la présence de Dieu et sur la conformité à sa volonté. Rodriguez a fait aussi deux traités de ces deux choses; lisez fort à loisir, et toujours le même chapitre deux fois, les fondements de la vie spirituelle, et tâchez de bien concevoir la doctrine toute divine dont ils sont remplis.

Ne regrettez rien du passé, et croyez que Dieu a permis ce qui est arrivé pour votre plus grand bien. Ainsi, bannissez toutes les pensées qui vous en peuvent venir comme des tentations. Ne demandez jamais le nom de celles qui auraient parlé de vous, ni ce qu'on en a dit.

Vous savez ce que je vous ai dit des détours. Je vous dis encore de ne vous en servir jamais: il vaut mieux que tout ce (p. 53) monde périsse que de faire le moindre déguisement, même officieux. Donnez-vous de garde de vous relâcher en vos exercices, tout serait bientôt perdu; mais que votre soin soit de croître tous les jours en l'amour de votre Époux, et dans le désir de participer à ses souffrances.

Soyez exacte, en ce qui regarde la pauvreté, à ne rien donner et à ne rien recevoir. N'oubliez pas, tous les jours, à la Sainte Messe et après vos communions, de demander à Notre-Seigneur qu'Il me convertisse.

Du mois de décembre 1669.

LD,23S

Lettre 23.**– Autre.**

LD,23T1

Je n'ai pas répondu plus tôt à votre lettre, en partie faute de temps, et en partie aussi à cause du retour de P. de Bretagne auquel j'ai cru que vous retourniez; mais comme il m'a dit de vous écrire, et que vous le désiriez, je le fais et le ferai à l'avenir (p. 54) plus ponctuellement, si vous m'écrivez.

Je ne doute point, supposé ce que vous m'avez dit et ce que vous m'avez écrit, que Notre-Seigneur ne vous veuille à Lui, mais d'une manière au-dessus du commun. L'attrait que vous sentez à l'oraison, la facilité à vous y tenir recueillie, le dégoût et l'éloignement des créatures en sont des marques évidentes, et votre état d'infirmité corporelle n'en est pas un moindre signe. C'est à vous à faire valoir ces talents dans toute l'étendue des desseins de Dieu sur vous, n'y mettant pas d'obstacle par vos infidélités, retours sur vous-même, respect humain, etc.

Je crois vous avoir déjà donné quelques règles pour votre infirmité; reconnaissez que c'est un grand présent de la main de Dieu, le moyen dont Il s'est servi pour sanctifier plusieurs grandes âmes, un avertissement continuel de vous tenir prête pour aller au-devant de l'Époux et de paraître devant son tribunal, une occasion perpétuelle de renoncer à vous-même, (p. 55) la meilleure espèce de mortification et de pénitence, puisqu'il y a moins de notre propre volonté: ce sont les divers éloges qu'on peut donner à la maladie et qui vous la doivent rendre chère et précieuse.

LD,23T2

Pour la manière de la porter, regardez toujours Dieu, et dans la substance et dans les circonstances fâcheuses qui accompagnent l'infirmité. Ne faites point attention à la créature, mais à Dieu opérant en elle, vous affligeant et vous éprouvant par elle; abandonnez-vous sans réserve à des maladies plus fâcheuses et plus douloureuses; souhaitez que personne ne vous plaigne, qu'on ne vous croie pas si mal que vous êtes, qu'on s'imagine que vous vous flattez, qu'on vous témoigne du rebut pour la longueur de votre infirmité. N'en parlez jamais qu'étant interrogée, et pour lors en deux mots, et comme d'une chose de peu de conséquence. Je ne prétends pas cependant par là vous empêcher, quand il vous surviendra quelque chose de nouveau, de le dire à l'infirmière ou à celle qui a (p. 56) charge de cela, avec simplicité, sans augmenter ni diminuer; mais, cela fait, si on manque à vous soulager, souffrez et vous taisez. Voilà ce que Dieu me donne pour ce qui regarde votre corps.

Pour votre intérieur si vous êtes convaincue que l'oraison ne fait aucun tort à votre santé, je ne trouve pas à redire que vous en fassiez cinq heures, mais je voudrais qu'il y en eût deux d'oraison plus expresse, et que, les trois autres, vous vous gênassiez moins, tant pour l'application de l'esprit que pour la situation du corps, en quoi vous devez vous donner toute liberté; mais il faut que cette oraison qui peut être en quelque manière continuelle, et qui ne doit pas vous empêcher de paraître gaie, tende non pas à des vues de mort et de détachement, mais à une mort et à un détachement effectifs de toutes choses, en sorte que vous vous trouviez dans cette heureuse liberté qui fait que l'âme ne tient plus qu'à Dieu, tout l'extérieur lui étant indifférent.

LD,23T3

Prêtez aussi beaucoup d'attention sur (p. 57) la fidélité à l'obéissance, mais à une obéissance simple et aveugle; enfin, travaillez à mourir à votre propre humeur, à tout sentiment de nature, vous souvenant de cette maxime d'un serviteur de Dieu: Il vaudrait mieux mourir qu'agir une seule fois par humeur ou par nature.

Lorsque vous m'écrirez, vous pourrez me mander la manière de votre oraison, comment vous vous trouvez disposée à l'égard de ce que je vous mande, et quels sont les défauts que vous croyez s'opposer le plus en vous à l'établissement du Royaume de Dieu.

Si vous avez quelque chose à demander qui demande une prompte réponse, vous le pouvez faire sur un papier que je puisse vous renvoyer, laissant, entre chaque demande, de l'espace pour écrire deux lignes.

Je vous prie de vous ressouvenir de mes misères devant Notre-Seigneur et (p. 58) de Lui recommander deux affaires importantes à sa Gloire et au bien des âmes. C'est en son saint amour que je suis pour jamais tout à vous.

LD,24S

Lettre 24.

– Autre.

LD,24T1

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée. Vous avez raison de croire que Notre-Seigneur demande de vous une grande séparation des créatures, beaucoup de silence, beaucoup de solitude, une mortification exacte en toutes choses, et une profonde humilité, tant intérieure, vous estimant très misérable et très digne de mépris, qu'extérieure, vous humiliant à l'égard de toutes vos Sœurs, aussi bien à l'égard des inférieures que des Supérieures.

Je vous exhorte derechef beaucoup au silence même pendant les récréations, parlant le (p. 59) moins que vous pourrez, et élevant votre esprit à

Dieu quand on tiendra des discours qui pourraient vous dissiper, c'est-à-dire, en un mot, qu'il faut tenir votre esprit le plus que vous pourrez désoccupé de toutes les créatures, afin qu'il soit disposé à recevoir les impressions de votre divin Époux qui est jaloux et qui demande notre cœur tout entier.

Souvenez-vous d'abrèger les entretiens du parloir; faites vos lectures dans les fondements de la vie spirituelle, continuant aussi la vie de Sœur Marguerite. Mais ne lisez pas en courant, à votre ordinaire. Lisez toujours le même chapitre deux fois de suite; et quand vous aurez achevé le livre, vous le recommencerez une seconde fois pour arrêter votre avidité et votre curiosité qui demandent toujours quelque chose de nouveau. Arrêtez-vous aussi en lisant, de (p. 60) temps en temps, pour goûter et vous appliquer ce que vous avez lu.

La séparation des créatures, que Dieu veut de vous, demande que vous n'écriviez de lettres que dans la dernière nécessité; c'est pourquoi vous n'écrirez à personne au nouvel an. Vous pourrez envoyer dire à vos tantes que vous vous recommandez à leurs prières, et que vous ne les oubliez pas devant Notre-Seigneur.

LD₂₄T₂

Je sais assez l'amour-propre, l'inquiétude et la complaisance qu'ont les personnes de votre sorte à écrire des lettres; prenez garde même à cela dans celles que vous m'écrivez. Mandez les choses tout simplement, sans vous soucier qu'il y ait de la suite. Je vous défends de faire une copie, quand même tout serait plein de ratures. Ne laissez pas de m'envoyer ces lettres, les plus brouillées sont celles que j'aimerai le mieux, (p. 61) parce qu'il y aura plus d'humiliation pour vous.

Écrivez-moi tous les mois, après votre rénovation du mois. Marquez vos principales fautes et votre disposition. Vous n'avez qu'à m'écrire comme je vous écris, sans mettre Monsieur et sans signer, comme aussi le nom de la ville, afin que si vos lettres s'égarèrent, on ne sût pas qui les a écrites. Je les reconnaîtrai bien.

La Sainte Pauvreté, que vous devez chérir comme la prunelle de vos yeux, ne veut pas que vous fassiez de présents, si petits soient-ils. Aussi ne donnerez-vous rien pour les étrennes, quoi qu'on en puisse dire. C'est en cela que j'éprouverai votre fidélité. Mais, afin que vous ne pensiez plus à cela, il faut, aussitôt que vous aurez reçu cette lettre, faire une revue, dans votre cellule, de tout ce que vous pouvez avoir à donner, et ne vous coucher, ce soir-là, que vous n'avez remis le (p. 62) tout entre les mains de votre maîtresse, ou que vous n'avez tout donné, avec

sa permission, à votre N...; et, dorénavant, prescrivez-vous ces deux règles qui serviront beaucoup à votre perfection: ne rien recevoir et ne rien donner, cela s'entend sans en avoir la permission expresse de celui qui vous conduira.

LD,24T3 Dites à N... qu'elle ne vous envoie rien; renvoyez généreusement à N... ce qu'elles vous enverront, sans vous soucier de ce qu'on en pensera. Ce sacrifice que vous ferez à Notre-Seigneur, contre votre inclination, Lui sera très agréable. Vous pouvez témoigner, civilement, que vous n'avez besoin de rien, et que vous seriez embarrassée de ce que ces personnes vous enverraient, ne sachant qu'en faire. Si N... vous envoie quelque chose, vous lui renverrez, comme aux autres; mais vous me manderez si elle l'a fait et ce qu'elle aura envoyé.

(p. 63) Ne gardez rien dans votre cellule, pas même une image. Vous ne sauriez croire combien l'exactitude dans la sainte pauvreté vous apportera de paix et vous attirera de grâces de Notre-Seigneur. N'oubliez pas de la demander.

LD,25S

Lettre 25.

– Autre.

LD,25T1

Vous pouvez continuer à lire Rodriguez: le traité de la conformité à la volonté de Dieu, auquel vous pourrez ajouter ensuite celui de la Présence de Dieu qui est du même auteur, comme aussi ce qui est dans "Les exercices du chrétien intérieur" touchant ces deux exercices. Et quand vous aurez lu ces choses à loisir, vous reprendrez la vie de la Sœur Marguerite et vous (p. 64) lirez les fondements de la vie spirituelle.

Il faut remercier Dieu de la diminution que vous reconnaîtrez dans la mauvaise habitude... et travailler, avec un nouveau courage, à l'acquisition de la vertu de silence contre laquelle vous manquez si souvent. Si vous acquérez l'habitude de la Présence de Dieu, cela servira beaucoup à vous recueillir et à vous faire garder le silence comme aussi à chasser les distractions que vous avez en l'oraison.

Voici une nouvelle année qui va commencer. Il faut tâcher de mener une nouvelle vie. Le temps est la chose du monde la plus précieuse, puisqu'il n'est point de moment auquel nous ne puissions acquérir (p. 65) un nouveau degré d'amour de Dieu, une nouvelle grâce et, par conséquent, un nouveau degré de gloire dans le Ciel. Tâchons d'en profiter et de n'en pas laisser passer un moment sans tendre à Dieu de toutes nos forces.

Je vais commencer une espèce de retraite jusqu'au Carême. C'est pour-
quoi vous ne m'écrirez point d'ici à ce temps-là, à moins qu'il n'arrive
quelque chose de fort extraordinaire. Ne manquez pas de prier Notre-
Seigneur pour moi et de Lui demander, tous les jours, à la Messe et dans
vos communions, ma parfaite conversion.

LD,26S

(p. 67)

Lettre 26.**– Autre, à une Religieuse.**

LD,26T1

Vous pouviez, sans le jeter au sort, vous déterminer à écrire ou non dans
la vue de Dieu. Ce n'est pas à moi à vous déterminer à prendre un direc-
teur ou non, il faut que ce soit Dieu qui le fasse; beaucoup moins à vous
déterminer à moi, parce que les directeurs doivent attendre de la Provi-
dence les âmes qui leur sont adressées, sans s'ingérer d'eux-mêmes
dans leur conduite.

Je vous dirai seulement deux choses: la première est que la direction
semble être si nécessaire pour avancer dans la vie spirituelle, qu'on ne
s'en doit pas priver, à moins qu'il n'y ait une espèce d'impossibilité de
trouver une personne qui ait rapport à notre grâce; la seconde, que (p.
68) vous me paraissez être une des âmes qui ont le (plus) besoin de di-
rection.

Quoiqu'il vous semble avoir une douleur suffisante des péchés véniels
ordinaires que vous confessez, vous ne devez pas cependant vous y fier
tout à fait, et c'est un très bon conseil, pratiqué par presque toutes les
âmes qui ne commettent que des péchés véniels d'infirmité ou de fai-
blesse, que d'ajouter un péché passé dans lequel on ne retombe plus;
cela peut servir à humilier, et sert toujours à assurer la validité de la
confession.

Je crois qu'ayant sur vos fautes la lumière que vous me marquez, vous
pouvez faire (p. 69) votre examen en fort peu de temps. Vous avez raison
de remarquer qu'au moment où vous avez été infidèle, une faute en at-
tire une autre, que la lumière diminue, et que Dieu vous fait connaître,
dès le moment que vous êtes tombée, quoique dans des fautes qui sem-
blent petites, qu'Il veut que vous retourniez à Lui incontinent.

LD,26T2

Vous ferez très bien de tâcher, dans les conversations, de mourir de plus
en plus à vous-même, ne disant pas les choses qui pourraient vous faire
paraître. Il faut cependant que cela se fasse sans trop de gêne et d'in-
quiétude, sans devenir à charge aux autres par notre trop grand silence,
la charité nous (p. 70) obligeant à contribuer à une conversation chré-

tienne et religieuse, cela s'entend après le repas et aux heures seulement qui sont destinées à la récréation. Je dis qu'on est obligé, quand on se trouve dans ces temps, à une conversation religieuse, car, quand elle devient profane et mondaine, vous n'êtes plus obligée à y contribuer, et c'est ce qui me fait vous dire que si l'obéissance vous oblige à rester l'après-dîner avec votre communauté, vous ferez très bien de vous retirer en vous-même, le plus que vous pourrez, et de vous retirer même, si vous le pouvez, en un lieu d'où vous n'entendiez point les discours séculiers et les (p. 71) nouvelles que vous me marquez, d'autant qu'il n'est que trop vrai que les idées de ces sortes de choses nuisent beaucoup aux âmes que Dieu appelle à la pureté de son amour, et qui sont encore tendres comme est la vôtre.

Si vous n'avez pas assez de générosité pour dire vos sentiments sur certaines choses aux personnes qui sont au-dessus de vous, vous devez au moins vous abstenir d'approuver ou de donner lieu de croire, par une certaine manière d'agir, que vous approuvez des choses qui seraient contre la régularité ou la perfection. Il vaut beaucoup mieux vous exposer à être mortifiée, et vous devez tellement vous remplir l'esprit que Dieu est le Seul que vous devez contenter, que toutes les (p. 72) réprimandes des créatures ne vous touchent qu'autant que vous croyez y avoir donné sujet devant Dieu. En sorte que ces mortifications, bien loin d'être appréhendées, doivent faire votre joie, lorsqu'elles vous arrivent sans votre faute, ou pour la défense de la justice.

LD,26T3

Il faut que vous tâchiez de simplifier votre esprit qui est beaucoup trop raisonnant et trop réfléchissant. Lorsque l'on fait une chose qui de soi-même est bonne, et qu'on l'a entreprise dans la vue de Dieu, il ne faut pas que les pensées de vanité qui peuvent venir dans la suite empêchent de la continuer. Saint Bernard répondait, (p. 73) en cette occasion, à ces sortes de pensées: "Je n'ai pas commencé cette bonne œuvre pour toi, je ne la quitterai pas aussi pour toi".

Vous pouvez simplement parler de l'oraison, lorsque vous jugez que cela est utile aux autres ou à vous-même, et pour les pensées de vanité que vous avez, chassez-les comme des mouches.

À Dieu. Priez pour moi et souvenez-vous qu'il faut bien du vide dans une âme, afin que Dieu y fasse la plénitude; que votre Époux est jaloux, et que la moindre infidélité blesse ses yeux divins; enfin, que le Royaume de Dieu ne consiste ni en pensée, ni en parole, mais dans la fidélité, la violence continuelle à ses inclinations, dans la (p. 74) désoccupation de toute créature, dans le renoncement à soi-même et dans l'amour

pour les trois chères compagnes du Sauveur: la pauvreté, le mépris et la douleur.

LD,27S (p. 75)

Lettre 27.

– Autre, à une Religieuse de l'Ordre de Saint-Augustin.

LD,27T1

Ma chère Sœur, Je crois que pour vivre dans l'esprit de la profession religieuse où vous avez le bonheur d'être engagée, vous devez entièrement vous séparer et vous vider de l'esprit du monde, de l'affection avec les parents, et entrer dans une grande haine de vous-même, en ne vous pardonnant rien sur ce qui peut entretenir en vous l'amour-propre.

Ainsi, cette personne que vous savez ne pouvoir servir à votre perfection, mais bien plutôt vous en retirer par l'attache que je remarque en vous pour ses entretiens, je vous exhorte, par les entrailles de Jésus-Christ, notre commun Maître, de ne la pas fréquenter davantage, et de ne pas me cacher les entrevues que vous pourriez avoir avec elle, car ce (p. 76) serait un très grand dommage pour votre avancement spirituel.

Pour le silence, vous ne pouvez le rompre sans une grande infidélité, joint au scandale que vous donneriez. C'est pourquoi, soyez fidèle sur cet article.

Pour ce qui regarde le livre auquel vous dites ne pas prendre de goût en le lisant, vous le lirez sept fois de suite, avec attention et fréquentes pauses, pour vous apprendre à ne pas vous rechercher dans les moyens dont vous vous servez.

Croyez, ma chère Sœur, que notre bon Dieu mérite bien plus que vous ne pouvez faire, et ce que nous pouvons faire ne s'étend pas si loin que Dieu mérite. C'est ce qui vous doit exciter à ne vous épargner en rien. C'est dans cette fidélité que je vous exhorte à vivre et désire que vous mouriez. Je suis tout à vous.

LD,28S (p. 77)

Lettre 28.

– Autre, à une Religieuse, sa pénitente, où il l'instruit sur la pratique de l'humilité.

LD,28T1

Ma chère Sœur, évitez, autant qu'il vous sera possible, d'être connue, et ne souffrez qu'avec peine d'être en réputation, considérant que c'est contre toute justice et raison que l'on vous estime. Estimez-vous si vile à vos propres yeux que l'on vous méprise comme la boue des rues. Cachez tout ce qui vous peut faire estimer; demeurez dans le silence; dési-

rez le dernier lieu parmi les créatures, quelles qu'elles soient; souhaitez de passer pour vile dans tous les esprits, selon la parole de Notre-Seigneur: "Quand vous serez assis à table, cherchez la dernière place."

Pour vous exhorter à cette carrière, considérez souvent les sujets qui vous portent à cette pratique de l'humilité: votre néant en qualité de créature, les péchés passés et les infidélités présentes, la colère de Dieu que vous avez souvent irrité, l'enfer que vous avez mérité.

(p. 78) Estimez-vous donc la plus imparfaite de toutes vos Sœurs. Cherchez les plus bas emplois de la maison; souvenez-vous qu'une âme religieuse doit tendre à ce que sa mémoire périsse en la terre; puisqu'elle est morte au monde, sa vie doit être cachée en Dieu avec Jésus-Christ. C'est en son amour que je suis tout à vous.

LD,29S

Lettre 29.

– Une autre, à une Religieuse, où il lui donne des principes pour son avancement spirituel.

LD,29T1

Ma chère Fille, Il faut souvent considérer: 1 – la petitesse de la créature pour s'en désoccuper; 2 – notre propre misère et bassesse pour nous humilier; 3 – apprendre à connaître Notre-Seigneur Jésus-Christ, sa vie, ses paroles et ses mystères pour nous en remplir; 4 – les perfections de Dieu pour nous unir à Lui.

Quand vous voyez quelque personne qui fait des fautes, vous devez: vous humilier, considérant que (p. 79) si Dieu lui faisait le quart des grâces que vous en recevez, et s'Il lui donnait autant de lumières qu'à vous-même, elle en ferait un tout autre usage; remercier Dieu de ce qu'Il vous préserve de les commettre, étant certaine que, s'Il vous laissait à vous-même, vous en commettriez cent fois plus; prier Dieu pour elle.

Faire souvent réflexion sur ces trois mots: fidélité, violence et gémissement. 1 – Soyez fidèle à Dieu, aussi bien dans les petites choses que dans les plus grandes; 2 – Faites-vous violence pour être fidèle, et comme on ne peut être fidèle et se faire violence si Dieu ne nous assiste de sa grâce, pour l'obtenir; 3 – il faut gémir par l'oraison.

Regardez Dieu seul en toutes choses et toutes choses en Dieu.

Aimez Dieu en tout et par-dessus tout, et n'aimez rien que pour Lui.

Ne cherchez, ne souhaitez et ne vous attachez (p. 80) à rien qu'à la volonté de Dieu. Tâchez de l'accomplir parfaitement. Rendez-vous indif-

férente pour tout le reste. À mesure que l'on est abandonné au bon plaisir de Dieu et conforme à sa sainte volonté, on avance en sainteté.

Toute notre perfection consiste à aimer Dieu, et si vous me demandez quel est le plus grand saint dans le ciel, on vous répondra que c'est celui qui a le plus aimé Dieu. Aimez-Le donc de toutes vos forces et jusqu'à vous dessécher, pour ainsi dire, à force de L'aimer. Il est si aimable, si peu connu et si peu aimé, si persécuté, si méprisé par les mœurs et les maximes des mondains! Aimez-Le donc pour tous ceux qui ne L'aiment point. Je suis tout à vous.

LD,29T2 Cette Religieuse, parlant de M. Roland, dit: "Ce grand Serviteur de Dieu était si pénétré des grands sentiments d'amour de Dieu qu'il aurait fallu avoir un cœur de diamant pour n'en être pas touché lorsqu'il y excitait. Souvent, il disait (p. 81) que c'était une chose étonnante d'être toujours au milieu de l'essence divine et de ne pas brûler. Autant que l'on est dans le dénuement des créatures, autant on avance, et non plus."

"Mourez tous les jours à vous-même par une mortification continuelle".

"Fidélité, fidélité à la grâce, voilà le grand secret de la vie spirituelle".

"Prenez garde de ne point tomber dans le découragement; confiez-vous en Dieu; abandonnez-vous à Lui: prenez soin de Le glorifier, et Lui-même prendra soin de vous perfectionner." Voilà ce qu'il disait de vive-voix.

LD,30S **Lettre 30.**

– Une autre, à la même, sur le sujet de la Communion, en forme d'avis, et quelques principes pour son avancement.

LD,30T1 Ma chère Sœur, les enfants ont besoin de plus de nourriture que les grandes personnes. C'est dans (p. 82) ces sentiments que vous devez souvent communier, afin de croître. Faites-le donc autant de fois que vous pourrez en obtenir la permission. Quand on vous la refusera, adorez la divine Justice qui ne veut pas se prodiguer en se donnant à une si indigne créature. Lorsqu'on vous l'accordera, louez et bénissez la divine Bonté.

Rendez-vous paisible à laisser Dieu agir en vous. Ne vous occupez pas tant de vos misères, mais plongez-les dans le Sang précieux de Jésus-

Christ. Ne vous en étonnez point, puisque c'est le propre du noir de noircir, et de la boue de salir.

Abandonnez-vous à la conduite de Dieu; allez à Lui avec beaucoup de simplicité, sans retour sur vous-même; ne faites pas de réflexions sur vos gains et sur vos pertes.

Tendez à la plus haute et sublime perfection, non en vue de l'excellence de la perfection, mais parce que (p. 83) Dieu le veut, avec une intention pure de Lui plaire, sans aucun intérêt propre. Tâchez de détruire de plus en plus tout ce qui tient en vous de la vie du vieil Adam.

À chaque heure du jour, lorsque vous vous en souviendrez, faites réflexion sur ces deux mots: fidélité et pureté. Fidélité à tout ce que Dieu demande de vous, pureté pour le faire avec le plus de perfection que vous pourrez. Je suis tout à vous.

LD,31S

Lettre 31.

– **Autre, à une Religieuse de la Congrégation de Notre-Dame, Religieuse qui était fort inquiétée de pensées de réprobation.**

LD,31T1

1674. Je ne vous plains de l'état où Notre-Seigneur vous met. Je crois qu'Il veut vous sanctifier par les mêmes choses qui paraissent vous éloigner si fort de la perfection.

Croyez-moi, ceux que Dieu réprouve effectivement n'appréhendent guère (p. 84) la réprobation: et la crainte que vous en avez est une marque qu'il n'en sera rien.

Il faut cependant porter cet état et ces peines tant qu'il plaira à Celui qui veut vous purifier par cette voie. Soyez seulement fidèle à tout l'extérieur: oraison, lecture, silence, privation et éloignement des créatures, n'y cherchant point votre soulagement dans les angoisses qui peuvent vous serrer le cœur, et tout ira bien.

Si vous pouvez obtenir la permission de communier trois fois sans le dimanche, au lieu de deux, faites-le, quelque peu d'attrait que vous y sentiez. C'est ce que je crois vous devoir dire en attendant que je vous parle.

Quelque misérable que vous soyez, je vous prie de demander pour moi à Notre-Seigneur qu'Il Lui plaise de me faire la grâce de ne me pas perdre en travaillant au salut des autres (p. 85) et de pratiquer moi-même ce que je leur enseigne, etc. Je suis tout à vous.

Il est à remarquer que cette Religieuse assure n'avoir pas plutôt lu cette lettre qu'elle fut entièrement délivrée de cette peine.

LD,32S

Lettre 32.**– Autre, à une Religieuse du même Ordre.**

LD,32T1

8 juillet 1676.

Ma chère Sœur, je vois vos dispositions par votre lettre du 3^{ème} du courant. Il est bon que vous conserviez, le plus qu'il vous sera possible, cette vue et ce sentiment de l'énormité des moindres fautes, puisque c'est la vérité qu'il n'y a point de petite faute contre un Dieu si grand, si bon pour tous les hommes, et qui vous a prévenue de tant de faveurs. Je ne doute point qu'Il ne veuille continuer, et qu'Il ne prenne en vous ses délices si vous Lui êtes fidèle. Si, d'un côté, (p. 86) vous ressentez l'énormité des moindres fautes et que, de l'autre, vous ne laissez pas d'y retomber, c'est le mélange de la fille d'Adam avec la fille de Jésus-Christ qui en est cause.

Ne vous troublez pas de ce chagrin que vous ressentez quelquefois de vous voir trop pressée et portée, ce vous semble, à une fidélité trop exacte par la multitude des mouvements et inspirations; cette disposition est plutôt une matière de victoire qu'elle n'est criminelle.

Je ne crois pas que vous deviez faire le vœu dont vous me parlez. Le vœu n'est que pour arrêter l'inconstance du cœur humain. Or, il faut que le pur amour vous tienne lieu de tous les vœux que vous pourriez faire.

Ne perdez point d'occasion de vous humilier, et si vous vous échappez à l'égard de cette vertu, ayez les genoux souples pour faire satisfaction à celle devant qui vous auriez pu vous oublier.

LD,32T2

(p. 87) Je trouve bon que vous fassiez votre retraite, que vous vous serviez du livre de l'abjection, que vous fassiez quatre heures d'oraison et vous donniez la discipline tous les jours, supposé que votre santé le puisse porter, que vous communiez tous les jours, supposé que votre Supérieure vous le permette, et, pour la lecture, vous pourrez choisir entre "L'Imitation" et "Le Chrétien intérieur", et "L'Introduction à la vie chrétienne" de M. Olier.

N'oubliez pas de demander, avec un peu d'instance, ma sincère conversion à Notre-Seigneur. Il travaille, ce me semble, au dehors en bien des manières pour me convertir à Lui, mais j'en fais un usage très déplorable. C'est en son saint amour que je suis, pour jamais, tout à vous.

LD,33S

Lettre 33.**– Autre Lettre.**

LD,33T1

Il semble, ma chère Fille en Notre-Seigneur, qu'il y ait eu une providence qui m'ait empêché de (p. 88) répondre plus tôt à votre lettre, nonobstant toute l'inclination que j'avais de le faire.

Si vous n'avez pas encore fait votre retraite, commencez-la au plus tôt. Vous pourrez prendre, pour vos sujets d'oraison, l'Être de Dieu qui est tout, et le néant de toutes créatures.

L'amour et les preuves de l'amour de Dieu envers nous, l'unité de regard que nous devons avoir vers Lui, et les autres sujets qui portent l'âme à la séparation des créatures et à l'union avec Dieu, me semblent plus propres pour vous. Un seul sujet pourrait vous servir pendant plusieurs jours. Prenez, pour vos lectures, ce qui porte l'âme à la séparation de tout le créé, etc.

Il est bon que vous continuiez à vous désoccuper de toutes les créatures et de vous-même plus que de tout le reste; mais il faut, en même temps, que vous portiez avec résignation l'opposition et la peine que vous y ressentez, soit qu'elles (p. 89) viennent de la malignité de votre nature, de l'artifice du démon, ou d'une opération et permission de Dieu même.

Continuez à recommander nos affaires et ma conversion à Notre-Seigneur et me croyez pour jamais, dans son saint amour, tout à vous.

LD,34S

Lettre 34.**– À une Religieuse, sur la mort d'une amie. C'était une Religieuse que M. Roland dirigeait.**

LD,34T1

J'ai reçu, hier, la nouvelle que vous m'avez donnée de la mort de notre chère Sœur N., dans le moment où, contre ma coutume, j'allais célébrer fort tard la sainte Messe. Je l'offris pour elle; j'ai continué aujourd'hui et je continuerai à le faire.

J'ai senti cette mort comme on doit ressentir celle des prédestinés, puisqu'il nous est permis de (p. 90) regretter d'être privés de leurs bons exemples et de demeurer après eux dans cette vallée de larmes. Mais j'avoue que, repassant en ma mémoire ce que je sais de cette bonne âme, je me suis consolé facilement, croyant qu'elle était un fruit mûr pour le Ciel, qu'elle y serait notre médiatrice auprès de son Époux, et que nous n'avions qu'à nous rendre dignes de la suivre.

C'est pour les Religieuses qui lui ressemblent qu'on peut mettre des éloges dans les lettres-circulaires, lesquelles, par un abus presque général, sont aussi avantageuses pour les lâches que pour les plus ferventes.

J'ai toujours eu une affection particulière pour cette âme, depuis que j'ai eu le bien de la connaître, et cette affection était fondée sur une très grande innocence et pureté de vie, jointes à une très grande ferveur qui était en elle.

LD,34T2

(p. 91) Je prie Dieu de mourir d'une mort semblable à la sienne, et quoi que j'offre pour elle le saint Sacrifice, je ne laisse pas de lui demander, maintenant qu'elle est dans le lieu de la lumière et qu'elle connaît nos misères, qu'elle m'obtienne la grâce d'une sincère conversion.

Je vous prie de demander à Dieu la même chose et d'offrir, à cet effet, vos communions depuis le dimanche de Quasimodo jusqu'au troisième dimanche après Pâques, parce que je crois que je serai en retraite en ce temps-là.

Je ne doute point que le souvenir de cette chère âme qui nous a été enlevée si inopinément ne vous donne un nouveau courage pour vous disposer, de plus en plus, à la venue de l'Époux, mourant à tout le créé pour vous perdre dans l'incréé. C'est le fruit que je désire que vous en tiriez.

Je me (p. 92) recommande aux fidélités de la Mère N. et à celles de la Sœur N... Je suis à vous toutes dans les Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie. N.R.P.I.

LD,35S

Lettre 35.

– À une autre, de Paris

LD,35T1

Ma très chère Fille en Notre-Seigneur, je vous écris ce mot par la charité dont je suis animé pour le bien de votre âme, et par l'autorité que vous me donnez vous-même sur votre conduite.

Je vous avoue que je n'ai pas été satisfait de votre peu d'avancement, depuis un grand moment, de vous voir si peu correspondre aux desseins de Dieu sur vous. Rentrez en vous-même et vous souvenez de la sainteté de votre état et profession. Ne vous laissez pas aller à une piété de boutade et de saillies, mais vivez dans une grande abnégation de (p. 93) vous-même.

Ne jugez et ne condamnez personne. Laissez-vous juger et condamner par les autres, mais en silence, et par hommage aux desseins de la Providence. Mon Dieu! quand comprendrez-vous combien vaut, devant Dieu, le mépris des créatures? Quoi donc? La grâce ne sera-t-elle pas la

maîtresse? Ne vous souvenez-vous pas qu'une seule grâce vaut le sang d'un Dieu? J'attends cela de vous, et que vous ne fassiez plus le personnage de maîtresse, comme si vous étiez quelque chose, mais celui de disciple et d'humble épouse de Jésus-Christ. C'est dans son amour crucifié que je suis tout à vous.

LD,36S

Lettre 36.

– À une autre de ses pénitentes.

LD,36T1

Ma très chère Fille, pour répondre à vos désirs sur la sainte oraison, dont vous souhaitez que je vous instruisse pour le bien de votre âme, en (p. 94) satisfaisant à l'inclination que j'ai pour votre avancement spirituel, je vous exhorte à ce saint exercice comme à un des moyens les plus efficaces de la perfection, où je connais que votre âme est appelée, et pour y bien réussir, préparez-vous-y par un esprit de sacrifice de vous-même.

Prenez un sujet qui soit proportionné à vos besoins que je crois être d'abord les quatre dernières fins de l'homme. Commencez par vous mettre en la présence de Dieu, demandez-Lui la grâce de bien faire oraison, repassez souvent, au moins au commencement, le sujet que vous voulez méditer, toutefois sans vous inquiéter ni vouloir emporter à force de tête le ressouvenir de ce que vous avez lu, mais tirez des affections suivant vos besoins, descendez en vos besoins particuliers, détaillez les désordres de votre vie et voyez encore en quoi (p. 95) vous vous rendez coupable, pour le présent, devant la Majesté de Dieu, et de (sic) ce qui domine en vous. Concluez toujours par la reconnaissance envers Dieu de quelque bien particulier. Faites toujours quelques résolutions positives sur vos manquements ou sur la vertu qui vous manque le plus. Prévoyez aussi, avant de sortir de l'oraison, les combats que vous aurez à soutenir, ce jour-là, contre vos trois ennemis, je veux dire contre la chair, le monde et le diable.

LD,36T2

Prévoyez aussi vos affaires pour demander à Dieu la grâce de vous sanctifier dans les exercices de votre état; ne changez pas de matière d'oraison de vous-même. Proposez-vous de conserver la présence de Dieu tout le reste du jour, autant que vos affaires et la faiblesse humaine le peuvent permettre. Chassez les distractions avec fidélité, mais sans vous en (p. 96) inquiéter. Défiez-vous de vous-même dans vos résolutions, mais confiez-vous en Dieu.

Si vous vous sentez touchée des vérités que vous méditez, arrêtez-vous-y tant que l'attrait durera, sans vous mettre en peine d'aller plus avant. Quand vous serez attaquée par des sécheresses, tenez-vous devant Dieu

en esprit de criminelle qui satisfait à la divine Justice, pour vos égarements passés et pour la dureté de votre cœur envers Dieu, lui ayant refusé vos affections pour les donner aux créatures.

Voilà ce que je crois vous être nécessaire pour bien entreprendre et pour suivre cet exercice qui nous met dans l'emploi des Anges quand nous y sommes fidèles. C'est ce que je vous souhaite en l'amour de Jésus en qui je suis tout à vous.

LD,371 *Les lettres et conseils qui suivent ne se trouvent que dans le Manuscrit 3 A, de la page 200 à la page 204 incluse. Ces lettres et conseils figuraient dans le Manuscrit ancien, disparu, puisque la copie de Rome les retranscrit fidèlement et dans le même ordre.*

(p. 200)

À une autre.

LD,37T1 Vous direz à N... qu'elle doit soupirer et aspirer à l'amour de Dieu pour effacer tous ses péchés et pour consommer sa vie en esprit d'holocauste, de sacrifice et de victime du divin Amour, si c'est la volonté de Notre-Seigneur de l'appeler à Lui; ce qu'il ne faut point lui déguiser, de sorte que si elle n'était pas entièrement informée du péril où elle est, la charité vous oblige à le lui faire connaître.

Dites-lui aussi que je me recommande à ses prières, et qu'elle demande à Dieu ma sincère conversion. Je suis en l'amour de Jésus tout à vous.

N.R.P.I.

LD,38S

À un de ses disciples.

LD,38T1

Il est bon que la vue de votre indignité vous retire des saints Ordres; mais il est encore meilleur que vous renonciez à votre propre volonté, vous en approchant par obéissance, et que vous ne vous laissiez pas aller à votre humeur et à vos scrupules qui ont plus de part à votre délai qu'une véritable humilité.

Donnez-vous donc à Notre-Seigneur, pour qu'il soit Lui-même votre supplément aux qualités qui (p. 201) vous manquent pour ce ministère redoutable, et mettez l'application de votre esprit à vous y préparer avec une nouvelle fidélité, prenant à tâche, sur toutes choses, de ruiner l'humeur qui vous possède et qui vous entraîne. C'est là l'ennemi présent sur lequel vous devez porter plus d'attention que sur les maux passés.

Vous entendez bien que je veux dire que vous laissiez une certaine nonchalance, paresse et dandinerie qui vous tient à l'égard de certaine chose; que vous gardiez fidèlement votre ordre pour l'emploi du temps et

l'approche des Sacrements. C'est la volonté de Dieu sur vous, et c'est en ce saint amour que je suis, pour jamais, tout à vous.

LD,38T2

De la Présence de Dieu et des oraisons jaculatoires.

Si vous voulez faire un efficace progrès en la vertu et parvenir à une familière conversation avec Dieu, tâchez de cheminer toujours en Sa présence, vous persuadant que Dieu vous dit ce qu'Il dit autrefois à Abraham: "Marche devant Moi et sois parfait", c'est-à-dire que si tu chemines en Ma Présence, faisant tes œuvres pour l'amour de Moi, et comme devant Moi, pour Me plaire avec intention droite, tu seras parfait.

Or, afin que vous affectionniez ce souverain exercice, prenez garde que Notre-Seigneur vous dit ces paroles, parlant au secret de votre cœur: Ayez mémoire de Moi et Je me souviendrai de vous. Tâchez de faire vos actions en pensant à Moi, et que Je vous regarde, et J'aurai soin de vous diriger pour votre avancement.

C'est ainsi que pratiquait l'Épouse des Cantiques, lorsqu'elle disait: "Je regarde mon Bien-Aimé, et Il me regarde aussi; je suis attentive à Le considérer et Lui à me voir; moi, à cheminer en Sa présence pour Lui plaire; et Lui à conduire mes voies, afin que je Lui sois entièrement agréable."

Notre père Saint Augustin désira de graver en nos cœurs la mémoire de la (p. 202) présence de Dieu; il dit que comme il n'y a aucun moment de temps auquel l'homme ne ressente des effets de la Miséricorde de Dieu, de même il ne doit laisser écouler le plus petit moment sans l'avoir présent en sa mémoire.

N.R.P.I.

LD,39S

Divers moyens par lesquels nous devons regarder Dieu présent

LD,39T1

Le premier moyen, c'est d'élever le cœur et les yeux de l'âme au ciel, pour y regarder la Majesté de Dieu qui se manifeste si glorieusement en cette Jérusalem céleste.

Le deuxième, le regarder auprès de nous, comme le spectateur de toutes nos actions, paroles, pensées, et le témoin de tous nos déportements.

Le troisième, Le regarder selon le besoin que vous en avez. Si vous êtes malade, regardez-Le comme votre médecin; si vous êtes ignorante, regardez-Le comme une lumière qui vous éclairera et vous instruira; si vous êtes tiède, regardez-Le comme un feu d'amour infini qui vous em-

brasera; si vous êtes affligée, regardez-Le comme votre consolation; si vous êtes faible et languissante, regardez-Le comme votre force et votre soutien. Car Dieu est tout cela pour vous.

Suivant cela, en quelque lieu que vous entriez, soit en la Communauté, soit au dortoir, au réfectoire, au parloir et au jardin, et dans tous les autres lieux, ayez toujours cette pensée: Dieu est ici; Il remplit ce lieu de son immensité. Cette façon de parler et de marcher en la présence de Dieu est très utile et grandement profitable; car, qui oserait Lui déplaire, se voyant devant Lui, environné de sa toute-puissance, de sa sagesse, de sa miséricorde et de sa justice...

Le quatrième moyen, encore nécessaire pour vous faciliter cette pratique est la retraite et le silence extérieur et intérieur. Tâchez donc que (p. 203) vos sens soient toujours fermés à tout ce qui n'est pas Dieu, ôtant de votre esprit tout soin d'autrui, et de tout ce qui ne vous est pas commis. Demeurez dans une entière volonté d'ignorer tout ce que les autres disent, ou font, ou pratiquent; n'ayez des yeux que pour voir Dieu.

Que si la gloire du Paradis consiste à voir continuellement Dieu, et jouir d'une tranquillité et d'un repos parfaits, de même, l'âme qui s'habitue à voir et regarder Dieu dans toutes ses actions, cheminant toujours en sa présence, avec un oubli de tout ce qui n'est pas (Dieu), ou pour (Dieu), sera le vrai portrait d'une âme bienheureuse.

LD,40S

LD,40T1

Des oraisons jaculatoires

L'exercice des oraisons jaculatoires vous aidera grandement à vous conserver en la présence de Dieu, et à vous maintenir en une ferme et stable récollection intérieure. Ce grand Dieu est si bon aux âmes qui L'aiment et qui Le servent avec un cœur libéral et plein de bonne volonté, qu'un petit soupir qu'elles élancent vers Lui, en quelque lieu et rencontre que ce soit, leur attire des grâces. Oh! quel contentement pour une âme qui aime à converser avec son Dieu et qui Lui fait entendre ses soupirs et ses désirs! Je vous conseille et recommande fort ces oraisons jaculatoires, et de vous en rendre l'usage fréquent.

Pour vous en faciliter la pratique, dès le soir choisissez-en quelques-unes pour la journée suivante, et faites qu'elles soient votre dernière pensée du même soir, et votre première de votre réveil du matin.

Vous pourrez vous servir des aspirations suivantes, ou de quelques autres, suivant vos besoins:

- Mon Dieu et mon Tout! Grand Dieu, tirez mon cœur à Vous!
- Dieu de mon cœur, faites que je Vous aime! (p. 204)
- Grand Dieu, que Vous êtes bon et miséricordieux!
- Mon bon Sauveur, faites-moi miséricorde!
- Mon doux Jésus, sauvez votre pauvre servante!
- Mon Dieu, je désire Vous aimer de tout mon cœur!
- Ah! Dieu de mon cœur, quand aimerai-je la peine et la confusion,
autant que j'aime le plaisir et l'honneur...
- Mon Dieu, plutôt mourir que de Vous offenser!

Vous en pourrez former d'autres, suivant que l'Amour, la dévotion et la ferveur vous suggéreront, ou que vous jugerez plus conformes à vos besoins.

Avis et maximes
a) Avis aux personnes régulières
Avis donné par son hie Roland, Théologal de Rouen,
pour la conduite des personnes régulières.

Il meurt qui a obtenu l'avis, sans qu'il se trouve de son côté de la
voir voulu dans le contrat de mariage. Tout le sera possible de faire approuver

Avis et maximes (AM)

d'Éprouv. Il est approuvé par le conseil de la ville de Rouen, le 17
décembre 1742. M. de la Roche, évêque de la ville de Rouen, a été
l'un de nos censeurs, par lequel le 1742 par son titre de censeur, et par lequel
il est devenu maître de la ville de Rouen, le 1742.

(A 1) Approbation des Docteurs

Je soussigné Roland, évêque de Rouen, et son hie Théologal et
Chanoine de Notre-Dame de Rouen, de la ville de Rouen, par lequel
on m'a dit être un conseil de la ville de Rouen, par lequel
je n'ai rien dit que ce soit un conseil de la ville de Rouen, par lequel
d'un si excellent homme, et qui a été un si excellent homme, par lequel
de l'Évangile, et les principes de la morale, et par lequel
la manière la plus sage, et en même temps la plus utile, et par lequel
ne peut être que très utile, et par lequel, par lequel, par lequel
la loi Catholique, et par lequel, et par lequel, et par lequel
peut être conforme à ce qui est la loi, et par lequel, et par lequel
le juillet 1742. M. de la Roche, évêque de la ville de Rouen, a été
l'un de nos censeurs, par lequel le 1742 par son titre de censeur, et par lequel
il est devenu maître de la ville de Rouen, le 1742.

(A 2) Approbation de Monsieur de la Roche, évêque de Rouen, par le

Curé d'Ay et Doyen de la ville de Rouen,
Evêque de Rouen, par lequel le 1742 par son titre de censeur, et par lequel
il est devenu maître de la ville de Rouen, le 1742.

Avis et maximes

AM,1S

a) Avis aux personnes régulières**Avis donnés par feu Mr Roland, Théologal de Reims, pour la conduite des personnes régulières**

[L'auteur qui a collationné ces Avis, resté jusqu'ici inconnu, dit, dans le préambule, les avoir trouvés écrits de la main du Serviteur de Dieu. Ils sont précédés de deux Approbations de Docteurs: l'une de Mr Michel De Blanzly, datée du 22 juillet 1685; l'autre, qui est autographe, est de Mr Hardy, Docteur en théologie, curé d'Ay et Doyen rural d'Épernay. Elle est signée et datée du 28 août 1686. Ces Avis sont la reproduction du manuscrit 7 4 B. Mr Robert Marichal, Archiviste-Paléographe, dans l'expertise qu'il a faite de nos mss., pense que le ms. 7 4 B pourrait être de 1685-1686; mais qu'en tout cas il est certainement du milieu du 18^{ème} siècle au plus tard.]

AM,1To,1

(p. 1)

Approbation des Docteurs.

Je soussigné Prêtre, ancien Docteur, et ancien Professeur en Théologie, et Chanoine de Notre-Dame de Reims, déclare, et certifie avoir lu un livre qu'on m'a dit être un recueil de quelques avis donnés par feu Monsieur Roland, Chanoine Théologal de Notre-Dame de Reims, dans lequel je n'ai rien trouvé qui ne fût extrêmement conforme à la piété d'un si excellent homme, et qui n'enfermât les maximes les plus pures de l'Évangile, et les principes de la morale chrétienne les plus saints, de la manière la plus juste, et en termes les plus concis; ainsi ce petit livre ne peut être que très orthodoxe, et ne peut avoir rien qui soit contraire à la foi Catholique, Apostolique et Romaine. Voilà le jugement que j'en porte conformément à ce qu'il m'a paru. Fait à Reims ce vingt-deuxième juillet 1685. M. De Blanzly. [Prébende 34. Michael de Blanzly, pbr Suess. diocesis. artium et Sac. Theolog. doctor et professor in prop. auth. ordin. 6 jul. 1684 et in vim graduum per ob. Roberti Lelarge Decani ejusd. Eccles. Obtinuit eodem anno 13 nov. praeb. 68. Sede vacante fuerat electus a Capitulo professor Theol. Scholast. Locojois Lallemand can. Pœnitenti Eccles. Rem. 23 jan. 1662. Fuerat capellanus Eccl. Rem. et can. Sti Timothéi Vid. in praeb. 68. Obiit Remis can. Remens. 11 seu 12 nov. 1690 sepultus ante imaginem Christi patientis. Legavit. Extrait du Manuscrit Weyen. Prébendes du Chapitre de Reims. Manuscrit coté 1773 à la Bibliothèque de la Ville de Reims.]

AM,1To,2

(p. 2)

**Approbation de Monsieur Hardy, Docteur en théologie,
Curé d'Ay et Doyen rural d'Esparnay.**

[Cette approbation de Monsieur Hardy, dans le manuscrit conservé à la Communauté

du Saint-Enfant Jésus de Reims, est autographe. Des recherches ont été faites à Ay dans les registres paroissiaux de l'époque, et l'écriture et la signature de Monsieur Hardy ont été retrouvées bien identiques dans un manuscrit conservé à la Mairie d'Ay, ainsi qu'en témoigne la carte de Monsieur l'Abbé Saunier, curé-doyen d'Ay. Copie de la carte: Ay, le 16 octobre 1950. Le Chanoine C. Saunier, curé-doyen d'Ay (Marne), certifie - sur la foi des Registres paroissiaux de l'année 1686, consultés à la Mairie d'Ay- que la signature de Mr l'abbé Hardy, doyen rural d'Ay, est absolument conforme à celle qui est apposée au bas de l'approbation de l'ouvrage manuscrit intitulé: "Avis spirituels aux Filles de la Communauté du Saint-Enfant Jésus établie à Reims (1686)". En foi de quoi: C. Saunier Curé-Doyen d'Ay. A. Moreau Vicaire.]

J'ai lu avec beaucoup de satisfaction le présent manuscrit, qui contient en abrégé la plus grande partie des instructions nécessaires pour apprendre à servir Dieu; tout y est édifiant, orthodoxe, et digne de son auteur; et n'y ai rien trouvé qui ne soit fort utile pour la conduite des âmes; toutes ses maximes sont remplies d'érudition, tirées de l'Écriture sainte, et fondées sur l'Évangile du Sauveur. Hardy. Donné à Ay le 26ème août 1686.

AM,1To,3

(p. 5)

Aux filles de la Communauté du Saint-Enfant Jésus, établie à Reims

Recevez, mes très chères Sœurs, ce petit recueil, lequel je m'assure qu'il vous sera autant utile qu'agréable, d'autant qu'il contient un précis des sentiments de feu Mr Roland, Théologal, votre bon père et instituteur; je les ai rangés conformes à vos besoins et règlements pour vous être plus profitables (p. 6). J'y ai aussi ajouté quelques lettres qu'il a adressées à ses pénitentes, dans lesquelles vous remarquerez sa conduite toute visible dans les termes dont il se servait pour convaincre les esprits et gagner les cœurs à Dieu. De plus, j'y ai inséré le précis de la première Conférence qu'il vous a faite sur la perfection, le tout ayant été trouvé écrit de sa main. Que si vous y trouvez quelques mots d'augmentation aux termes dont il avait accoutumé de se servir envers vous, je vous prie de ne les pas rejeter, d'autant que je puis vous assurer les avoir appris de lui-même, lorsque j'ai eu le (p. 7) bonheur de le pratiquer pendant sa vie, où son cœur et le mien s'épanchaient sur tout ce que Dieu nous inspirait touchant votre maison, et la conduite qu'il désirait vous faire garder. C'est ce qui m'a fait dresser ce petit écrit tant pour votre consolation que pour vous faire ressouvenir des premiers principes, et du premier esprit de votre institut, animé que je suis pour vous exhorter à

ne rien changer ni altérer de ce que Dieu a inspiré à son serviteur en votre faveur, et pour conserver en vous cet esprit apostolique qu'il vous a inspiré par ses avis, et dont toutes les paroles étaient autant de sentences. (p. 8) C'est dans le respect que j'en ai conçu que j'ai pris cette liberté, et celle de vous prier de me croire, en l'amour du Saint Enfant Jésus, très affectionné pour le vrai bien de votre Communauté. C'est pourquoi je vous exhorte de tout mon cœur à la persévérance d'un si saint institut avec toute la fidélité possible; et de tendre toutes tant que vous êtes à la perfection de votre état. C'est ce que je demande tous les jours à Dieu pour vous. Demandez-lui pour moi une véritable conversion pour jouir ensemble du bonheur éternel.

Ainsi soit-il

(p. 13)

Avis donnés par feu Mr Roland, Théologal de Reims, pour la conduite des personnes régulières

1. Pour le réveil et premier exercice de la journée

Au moment de votre réveil, considérez-vous devant Dieu comme un néant, et le reconnaissez pour le souverain Créateur et Conservateur de votre être, qui ne vous donne et conserve la vie qu'afin que vous l'employiez (p. 14) à son service: dans ces sentiments, reconnaissez sa bonté, adorez-le de tout votre cœur, offrez-vous à lui en vous consacrant entièrement à son service, demandez son secours, abandonnez-vous à sa conduite pour faire et souffrir tout ce qui vous arrivera de sa part, levez-vous promptement et avec ferveur, précisément à l'heure ordonnée par vos règles, sans consulter votre chevet un seul moment, vous imaginant que Dieu vous dit ce qui est dans l'Écriture: levez-vous mon épouse, mon amie, ma colombe. Correspondez à ses paroles, et dites au fond de votre âme, je me lèverai, et chercherai celui que mon cœur (p. 15) aime. Levez-vous donc promptement, et vous attachant à son service, tâchez de vous avancer en son saint amour, lui disant qu'il vous revête de son esprit; en prenant vos habits, résolvez-vous dès ce temps de vous rendre très ponctuelle à tous les exercices de la Communauté; car souvent la fidélité dépend de cette bonne résolution.

2. L'Oraison

Soyez très fidèle à ce saint exercice de l'oraison, d'autant que c'est le fondement de toutes les vertus, la fontaine où vous pouvez puiser toutes les grâces et les lumières dont vous avez besoin (p. 16) tant pour vous sanctifier, que pour vous bien acquitter de vos emplois; gardez toujours, par un humble sentiment de vous-même, la méthode et les voies

ordinaires tant que Dieu vous y laissera. Mais si sa bonté vous donne un attrait, ou sentiment de sa présence, ou bien la vue de quelque mystère ou vérité, laissez-vous conduire à son esprit. Ne recherchez rien de sensible, attachez-vous à ce qui est de la foi, et qui vous porte à une plus grande abnégation de vous-même, et de toutes choses créées: ne changez pourtant pas de sujet ni de méthode sans le conseil de ceux qui conduiront votre âme, prenez garde soigneusement de conserver la présence de Dieu pendant tout le temps de l'oraison, plutôt que (p. 17) de vous bander la tête à des considérations qui pourraient dans la suite vous retarder plutôt que de vous avancer; chassez avec fidélité toutes les distractions, mais doucement sans vous en inquiéter. Employez plus de temps à produire des affections, et à faire des résolutions qu'à des considérations. Entrez toujours dans une grande défiance de vous-même dans la vue de vos infidélités: mais confiez-vous entièrement à Dieu dans la vue de ses bontés. Autant que subsistent les affections et l'attrait de Dieu, vous ne devez point passer à d'autres considérations; quand il se communique à l'âme, l'opération doit cesser, ou elle se rend infidèle; persévérez constamment dans l'oraison quelques (p. 18) sécheresses, aridité, tentation et difficultés que vous puissiez avoir, souvenez-vous que vous êtes toujours trop heureuse que Dieu ne vous abîme pas pour vos péchés, que c'est beaucoup pour vous que de vous souffrir en sa présence: et pour cela lorsque vous vous présentez devant sa divine Majesté, jetez toujours un regard sur votre indignité, et renoncez à tout ce qui peut satisfaire l'amour-propre.

AM,1T3

3. Du respect envers le très Saint Sacrement

Soyez modeste et respectueuse dans les églises, n'y parlant jamais, sinon en cas d'extrême (p. 19) nécessité, et pour lors à voix basse, et en peu de mots. Veillez exactement sur vos yeux, ne regardant jamais volontairement. Allez les yeux baissés ou arrêtés sur des objets de dévotion, renouvelez souvent la pensée de la présence de Dieu, et du respect que les Anges ont devant sa majesté. Si vous êtes obligés de réciter quelques prières ou offices, appliquez-vous autant que vous pourrez au sens des paroles, et aux mystères qui y sont cachés... prescrivez-vous une méthode pour entendre la Sainte Messe avec fruit, attachez-vous particulièrement à celle de l'Église, qui offre ce divin sacrifice pour remercier Dieu de ses grâces, pour l'honorer de la (p. 20) manière la plus excellente dans sa souveraine grandeur, pour satisfaction des péchés commis, et pour impêtrer les grâces dont on a besoin; faites-vous souvent l'application du sacrifice qui est offert pour vos particuliers besoins.

AM,1T4

4. De l'Emploi envers le Prochain

Rendez-vous fidèle à Dieu dans l'exercice de votre emploi, ne l'envisageant que par l'œil de la foi, dans une grande confusion de vous-même, en considérant son excellence et votre incapacité; ne le regardez jamais comme un ouvrage de mercenaire, mais comme (p. 21) une œuvre ou un exercice apostolique; employez-vous-y dans la vue et l'esprit de Jésus-Christ même, puisque c'est continuer ce qu'il a fait dans sa vie conversante. Priez-le souvent qu'il vous fasse part du zèle qu'il avait pour le salut des âmes. Pour vous en rendre digne, dépouillez-vous de tous intérêts spirituels et temporels, car une vraie maîtresse d'école doit être morte à tout et ne doit chercher que la pure gloire de Dieu. Tenez votre cœur en vos mains comme un bouquet composé de trois fleurs, la première est la rose qui vous représente la charité qui doit animer vos actions, la seconde est le lys qui vous représente la pureté de (p. 22) cœur et d'intention avec laquelle vous devez agir. La troisième est la violette qui vous remet en mémoire la mortification de corps et d'esprit que vous devez offrir continuellement à Dieu pour le salut de celles qui sont soumises à vos instructions.

Gardez de plus une grande modestie et retenue dans tous vos deportements. Instruisez par vos exemples aussi bien que de paroles. Remettez-vous souvent en mémoire que vous êtes en la présence de Dieu, et d'autant d'Anges gardiens que vous avez de personnes qui vous écoutent: tâchez que vos instructions soient succinctes et profitables; évitez toutes paroles étudiées; gardez la simplicité chrétienne en tout et partout.

AM,1T5

(p. 23)

5. Du travail des mains

Dans tout ce que l'obéissance et la charité exigeront de vous, comportez-vous-y avec courage, comme si Dieu lui-même vous apparaissait pour vous ordonner telles choses. Demandez-lui souvent ses grâces, mais surtout au commencement de vos actions. Tâchez, par la pureté de vos intentions, de vous rendre agréables à ses yeux. Portez-vous toujours aux choses les plus viles et méprisables de la maison, mais surtout au service des pauvres enfants qui sont commis à vos soins; (p. 24) si vous avez du choix, prenez les emplois où vous trouvez plus de répugnance. Représentez-vous le plus que vous pourrez dans vos actions Jésus-Christ, la sainte Vierge, et saint Joseph travaillant, comme le modèle de vos actions; entrez, entrez dans leurs intentions, et le désir qu'ils avaient de glorifier Dieu. Évitez autant que vous pourrez l'ouvra-

ge où l'on peut tirer de la vanité. Renoncez à l'inclination qu'on a de paraître, et de bien réussir.

AM,1T6

6. Du Silence

Estimez et gardez volontiers le silence comme le gardien de toutes les vertus, et l'obstacle à (p. 25) tous les vices puisqu'il empêche la médisance, et toutes les paroles contre la charité, vérité, et modestie. Il empêche qu'on ne s'occupe de nouvelles et qu'on ne se dissipe. Considérez souvent qu'une âme parleuse ne peut devenir spirituelle; celui qui ne pêche pas par la langue est un homme parfait, dit le Saint-Esprit. Quand vous serez obligé de parler hors les récréations, que ce soit toujours à voix basse, et en peu de mots. Évitez même les choses nécessaires, lorsqu'elles ne sont point de saison, et qu'elles se peuvent remettre à un autre temps; cette mortification et suspension est d'un très grand profit et (p. 26) avance la perfection d'une âme en peu de temps, d'autant que les grâces et communications de Dieu sont semblables à une liqueur qui s'épanche, et se perd par la superfluité des paroles. S'il arrive que quelqu'une de vos Sœurs se dissipe ou s'oublie en cet article, vous devez, par un esprit de charité, l'avertir avec respect et civilité en mettant le doigt sur votre bouche, pour lui donner à entendre qu'il n'est pas temps de parler; ce sera à elle de s'humilier.

AM,1T7

7. De l'examen particulier

Soyez très fidèle à vos examens (p. 27) tant général que particulier, comme à la chose qui vous puisse le plus aider dans le chemin de la vertu; c'est la pratique et le sentiment de tous les Pères de la vie spirituelle, comme celle de tous les saints, tant pour connaître et déraciner en nous tous les vices et mauvaises inclinations, que pour pouvoir entreprendre la pratique des vertus qui vous manquent. Apportez-y donc un soin très exact, vous y appliquant dans les temps marqués, et même autant de fois que vous le pourrez pendant la journée. Commencez par un acte de la présence de Dieu, lui demandant les lumières pour connaître vos (p. 28) péchés, et principalement appliquez-vous aux fautes que vous vous êtes résolue de combattre, d'autant qu'il est nécessaire de vous en particulariser une de celle que vous croyez qui met plus d'obstacle à votre perfection, et pour laquelle vous sentez plus de reproches intérieurs. Il en est de même de l'examen sur les vertus qui vous manquent. Prenez celle sur laquelle Dieu vous donne plus d'attraits, et qui est plus conforme à votre état. Prenez aussi les résolutions en particulier pour les rendre efficaces. Les matières que vous prendrez plus particulièrement dans vos examens sont les vertus d'humilité, d'obéissance, de pauvreté, de douceur, de charité envers Dieu et le prochain, tant (p. 29)

pour en supporter les défauts que pour lui rendre service. Toutes ces choses vous sont nécessaires pour vous acquitter de vos obligations. Vous spécifierez même dans l'examen de vos fautes celles qui sont opposées à ces vertus, mais surtout vous remarquerez de quelle manière vous vous êtes comportée à garder l'ordre de la journée, la fidélité dans les occasions de souffrances, de mortifications, du silence, et en quoi vous avez manqué à vos Règles, à l'oraison, à vos prières, à la sainte Messe, dans le travail, le repas et les récréations, sur l'usage des sacrements. Soyez circonspectes dans toutes ces choses, et souvenez-vous de ces paroles: "quiconque aime bien Dieu, ne néglige rien de son service", et ces (p. 30) autres: "celui qui néglige les petites fautes, tombera infailliblement dans les grandes". Il en est de même de la vertu: qui est fidèle aux choses faciles, pratique aisément les difficiles.

AM,1T8

8. De la rénovation intérieure

La pratique de la rénovation intérieure nous est d'autant plus nécessaire et efficace que notre nature corrompue est portée au relâchement dans les résolutions que nous avons prises, en nous engageant au service de Dieu. C'est cette rénovation qui nous tient et remet dans la ferveur, avec laquelle nous devons servir Dieu puisque (p. 31) maudit est celui qui sert Dieu négligemment. Partant, rendez-vous-y fidèles tous les ans dans votre retraite, toutes les grandes fêtes, les vingt-cinquièmes de chaque mois, et même toutes les semaines, et s'il y a moyen tous les jours, rentrant en vous-même pour voir si vous êtes dans les premiers sentiments que Dieu vous a donnés en vous engageant à son service. Voyez ce que vous avez entrepris pour son service, de quelle manière vous le continuez; ne vous flattez point en cet article. Reprenez votre première ferveur, si vous ne voulez vous rendre désagréables à Dieu. Croyez qu'il vous demandera compte de tous les bons mouvements négligés.

(p. 32)

9. De la lecture spirituelle

Suivez l'obéissance en vos lectures, ne lisez jamais de livres que par conseil, évitez les livres curieux et indifférents, et même ceux desquels vous pourriez tirer quelque vanité. Ne commencez point vos lectures que vous ne vous soyez mise en la présence de Dieu pour lui demander grâce et lumières pour comprendre les vérités que vous lirez. Désavouez le désir déréglé d'apprendre pour vous produire et vous faire estimer; si vos lectures sont d'étude, protestez devant Dieu que vous ne voulez (p. 33) vous y employer que pour sa gloire et le salut du prochain; si ce

sont lectures spirituelles, que ce ne soit que pour s'unir à lui, et pour vous avancer à son service. Soyez attentive à ce que vous lisez, et pensez souvent que c'est Jésus-Christ lui-même qui vous instruit par ces lettres missives du paradis. Respectez jusqu'aux moindres syllabes; interrompez-vous de temps en temps, pour réfléchir un moment sur la lecture; que la curiosité ne vous domine point, non plus que la précipitation pour achever votre livre. Goûtez et pénétrez-vous des vérités que vous lisez, afin que votre âme en soit fortifiée. À la fin de vos lectures, ne manquez pas de rendre grâces (p. 34) à Dieu (par une élévation d'esprit et de cœur) des vérités qu'il vous a découvertes; remettez en votre mémoire les points principaux vous vous aurez remarqués pour votre avancement.

AM,1T10

10. De la réfection

Considérez-vous toujours comme une pauvre mendiante à laquelle on donne à manger par aumône, et qui ne doit jamais trouver rien à redire à ce qu'on lui donne, quelque mal apprêté qu'il soit. Considérez aussi que tous les goûts insipides n'ont rien de comparable aux mets dont les damnés sont repus dans l'enfer, du nombre desquels vous (p. 35) seriez si Dieu, par sa miséricorde, ne vous eût préservée. Contentez-vous toujours de ce qu'on vous donne, ne désirez rien de particulier, suivez en tout la Communauté. N'oubliez jamais de vous mortifier en quelque chose, et cependant en secret, afin de ne point paraître singulière. Souvenez-vous du banquet céleste qui durera éternellement, où vous serez reçues, si vous vous êtes volontiers privées de quelque chose pour l'amour de Dieu. Descendez aussi quelquefois en esprit dans l'enfer, pour voir comme les âmes sensuelles y sont traitées. Rendez-vous attentives à la lecture de table, pour désoccuper votre esprit, (p. 36) et séparer votre goût des viandes; regardez le manger comme une nécessité qui nous met au rang des bêtes. C'est ce qui a fait gémir les saints de se voir obligés de faire cette action animale pendant que les Anges louent Dieu dans le ciel.

AM,1T11

11. De la Récréation

Évitez dans les entretiens le trop grand épanchement, les rires immodérés, les paroles couvertes et railleuses, comme des sources de grand retardement dans la vertu, et de désunion avec vos Sœurs. Ne vous entretenez non (p. 37) plus des nouvelles ni des affaires des gens du monde: ne faites aucune particularité, rendez-vous affables avec toutes vos Sœurs, parlez-leur à cœur ouvert et avec liberté, innocemment et joyeusement; que vos discours portent toujours à Dieu directement ou indirectement. Les entretiens des personnes spirituelles doivent être

édifiants. Élevez quelquefois votre esprit à Dieu, et considérez que ce relâche n'est ordonné que pour réparer les forces de l'esprit, pour se mieux appliquer par après à ses fonctions, et pour entretenir la charité avec les Sœurs.

AM,1T12 (p. 38)

12. De la Mortification

Vous devez regarder la mortification comme le vrai chemin du ciel; tous les saints n'y sont arrivés que par cette porte, et même le Roi des saints, Jésus-Christ, n'y est point entré autrement: il a fallu, dit-il lui-même, que le Christ souffrît, et qu'il entrât ainsi dans la gloire. Concevez donc l'obligation que vous avez de souffrir et de vous mortifier; en qualité de pécheresse et en qualité de chrétienne, vous devez porter la mortification de Jésus-Christ en votre corps et en votre esprit. Si vous voulez vous (p. 39) rendre vertueuse, ne laissez point échapper les occasions de vous mortifier, il s'y en présente tous les jours, à toutes heures, et à tous moments. Embrassez celles que Dieu permet vous arriver, et pour celles que vous avez entreprises, ne vous en dispensez que par nécessité et conseil de ceux qui conduisent votre âme. C'est une tromperie de croire que les mortifications extérieures ne soient point nécessaires, comme c'est un amour-propre de s'y attacher. Prenez-les toujours par obéissance et discrétion, mais aussi avec courage et aversion de vous-même, vous considérant comme criminelle et digne de supplice éternel.

AM,1T13 (p. 40)

13. De la Chasteté

La chasteté est une vertu qui doit être chère aux épouses de Jésus-Christ; étant telle par le vœu que vous en avez fait, n'épargnez rien pour vous la conserver; comme votre Époux est le plus chaste, et le plus pur de tous les Époux, il veut aussi que vous soyez soigneuse d'être pure et chaste. Pour ce sujet prenez toutes les précautions possibles pour ne pas donner occasion au Diable de vous tenter ni attaquer contre icelle. Ne vous tenez jamais seule avec une personne de différent sexe, sous tel (p. 41) prétexte que ce soit; s'il y a obligation d'en converser quelqu'un, que ce ne soit qu'avec témoin et à porte ouverte, quelque spirituel et saint qu'il puisse être; ne vous en approchez jamais de si près que vous en puissiez être touchée de la main, ne les regardez non plus jamais en face; soyez circonspecte dans vos paroles, et dans les choses les plus spirituelles. Observez même au tribunal de n'avoir point d'entretien qui ne soit nécessaire pour votre âme, ne souffrez point qu'on vous y donne

de démonstrations qui vous portent à aucune amitié naturelle ni humaine, sous prétexte même de confiance dans les choses les plus spirituelles; fuyez telles occasions comme (p. 42) la source des réflexions les plus dangereuses pour la chasteté. Évitez tout attouchement avec les personnes de votre sexe, prenez de plus tous les moyens nécessaires pour conserver cette vertu, comme la mortification de vos passions, la candeur et ouverture de cœur envers votre Confesseur et les personnes qui conduisent votre âme.

AM,1T14

14. De la pudeur et modestie

La pudeur et modestie sont les filles bien-aimées de la chasteté aussi bien comme elles en sont les (p. 43) gardiennes. Tâchez de vous la conserver par leur moyen, ne vous oubliez jamais dans la pratique de ces vertus; que vos regards, votre maintien, vos paroles, vos habits, votre marcher ressentent la pudeur et modestie. Lorsque vous serez seule, souvenez-vous que Dieu et les Anges vous regardent; quand vous parlerez à quelque homme d'Église ou autre, donnez-vous de garde d'être vue à face découverte; quand vous parlerez de votre conscience, que ce soit dans des termes si pleins de modestie et de retenue que ceux à qui vous parlerez n'aient jamais d'occasion de faire aucune impression en vous par leur réponse. Quand (p. 44) vous serez obligée de traiter de quelque matière dangereuse avec le prochain pour le bien des âmes, que ce soit avec la même retenue. Vous êtes d'autant plus obligées à ces choses que vous êtes exposées par votre vocation. Et comme vous devez vous sanctifier, et édifier toutes les personnes que vous conversez, tâchez, dans toutes les sorties que vous ferez, d'être appliquée intérieurement et de faire quelque réflexion utile pour votre âme, afin d'éviter la dissipation des yeux et la précipitation dans le marcher, vous ressouvenant de ces paroles: "Que votre modestie soit connue de tous les hommes, afin que votre Père Céleste soit glorifié".

AM,1T15

(p. 45)

15. De la pauvreté

Ressouvenez-vous souvent que c'est pour l'amour et à l'imitation de Jésus-Christ que vous vous êtes faite pauvre, et que vous avez renoncé aux biens de la terre. Chérissez la sainte pauvreté comme la vertu bien-aimée de ce divin Sauveur, qu'il a embrassée et pratiquée toute sa vie pour l'amour de vous, et pour vous mériter la grâce de mépriser les richesses. Demandez-lui souvent qu'il vous prive de l'abondance en cette vie pour vous rendre agréable à ses yeux. Défaites-vous le plus que vous pourrez des choses (p. 46) mêmes qui vous sont utiles et nécessaires

pour le respect de cette vertu. Chérissez-la comme Jésus-Christ l'a chérie, et comme un moyen qui vous mène à la perfection. Ne vous contentez pas de porter le nom de pauvre et d'en avoir fait le vœu, pratiquez-le en toute occasion. Soyez bien aise qu'il vous manque toujours quelque chose qui ne soit point de votre choix, et quand il vous sera permis de choisir, prenez toujours le moindre. Croyez que, pour être véritablement pauvre, et pour accomplir votre vœu en perfection, il ne faut posséder rien de superflu, même avec permission. Ne souffrez donc rien dans votre cellule, non pas même une image, sans nécessité et conseil. Mettez-vous dans le plus (p. 47) grand dénuement qui vous sera possible, et pour vous y engager de plus en plus, pensez à la récompense que Dieu promet à ceux qui pratiquent la vertu de pauvreté; et au contraire les malédictions qu'il donne à ceux qui ont leurs aises et commodités en cette vie. Je ne peux souffrir que vous ayez quoi que ce soit en propre. Le tien et le mien ne peut convenir avec la pauvreté de Jésus-Enfant.

AM,1T16

16. De l'humilité

Considérez la chère vertu de l'humilité comme le fondement de toutes les autres vertus, et sans laquelle on ne peut avoir aucune solide piété, le tout n'étant qu'hypocrisie. Pour (p. 48) acquérir cette vertu, il faut travailler fortement à se connaître soi-même. 1. Ce que l'on a été par le passé tant au corps qu'en l'âme. 2. Ce que l'on est présentement. 3. Ce que l'on sera à l'avenir. Le néant d'où nous avons été tirés, les péchés que nous avons commis, la colère de Dieu que nous avons irrité, l'enfer que nous avons mérité sont des obligations très convaincantes de nous humilier. Souvenez-vous souvent, et soyez persuadée que vous êtes la plus imparfaite de toutes vos Sœurs, et qu'il n'y a que votre orgueil qui vous puisse donner d'autres pensées de vous-même. Ne croyez jamais être utile à quoi que ce soit, et quand vous serez employée à quelque chose, entrez dans (p. 49) des bas sentiments de vous-même, considérant que Dieu se sert de vous comme d'un vil instrument, et que vous n'êtes propres qu'à attirer sa malédiction. Souffrez humblement les rebuts et les mépris que l'on fera de vous comme choses très justes... Demandez souvent à Jésus-Christ qu'il vous fasse part de son humilité et de sa douceur. Quand il sera à votre choix prenez le plus vil emploi, les plus vieux habits de la maison. Dans les entretiens, parlez des dernières et avec une voix modérée, par humble sentiment de vous-même. Avouez et accusez vos fautes de vous-même, sans attendre les répréhensions, et lorsque vous serez reprise, ne vous justifiez jamais, (p. 50) à moins que l'obéissance ne vous y oblige. Ne recherchez non plus jamais de singularité, ni de préférence en quoi que ce soit. Suivez pas à pas Jésus-Christ

en esprit, dans les occasions où il s'est le plus humilié pour l'amour de vous.

AM,1T17,1

17. De la simplicité

La simplicité est une vertu aussi nécessaire aux âmes qui tendent à la perfection, comme elle est rare et peu connue. On ne sait dans le siècle ce que c'est qu'être simple. C'est pourquoi une personne, qui par la miséricorde et bonté de Dieu, s'en est retirée (p. 51) pour se donner à la sainte religion ou vie régulière, doit faire son possible pour l'acquérir dans toute son étendue. Mais pour s'y engager, il en faut connaître et savoir son excellence. C'est une vertu divine, puisque c'est Dieu qui la donne, et que c'est une émanation de l'esprit de son Fils, lequel n'a dans toute sa vie eu qu'un seul but qui était la gloire de son Père. On la peut nommer la maîtresse et la gardienne des autres vertus; car l'âme qui possède la simplicité est humble, douce, obéissante, patiente, charitable, ponctuelle à ce qui regarde ses obligations; elle ne sait ce que c'est d'être (p. 52) intéressée ni n'a aucun retour sur elle-même, et ne peut juger sinistrement de personne, prenant tout à bien; elle est éloignée de toute curiosité, finesse, réflexion; ne peut chercher les choses qui ont de l'éclat; ne se peut troubler de ce qui lui arrive, parce que n'ayant que Dieu en vue, il ne lui peut rien arriver de fâcheux; les voies et emplois les plus bas sont toujours bienvenus chez elle, ses discours et ses entreprises sont sincères et éloignés de toute duplicité. Elle a cet avantage que Dieu se plaît avec elle, et prend plaisir à lui communiquer ses secrets; ainsi qu'il le dit lui-même, elle devient (p. 53) exempte de toute erreur. Car Dieu est le protecteur des simples, et de ceux qui ont le cœur droit.

AM,1T17,2

Pour acquérir cette vertu il la faut 1. demander à Dieu avec estime et désir de l'acquérir. 2. s'éloigner de tout ce qui la peut faire perdre, ou tant soit peu l'intéresser. 3. entrer souvent en esprit dans l'intérieur de Jésus-Christ, de la Sainte Vierge, et de tant de saints et saintes qui ont été si unis à Dieu par la pratique de cette vertu. 4. ne point laisser échapper d'occasion sans en pratiquer quelque acte comme, par exemple, réprimer toute intention oblique que l'on pourrait avoir formée, et aussitôt que l'on en a connaissance. Se désavouer soi-même, sitôt que l'on a dit quelque parole trop étudiée; (p. 54) se défaire de certains gestes et façons d'agir et, autant que l'on peut, des emplois recherchés, et même ne souffrir rien dans ses habits ni dans sa chambre que de très simple. Apporter une grande candeur d'âme et d'esprit avec les personnes qui nous tiennent la place de Dieu, ne leur parler jamais avec réserve en ce qui regarde notre propre conduite et nos déportements. N'attendre jamais que nous soyons reprises de nos défauts pour les avouer, mais les

dire avec ouverture de cœur; ne se réserver en rien de tout ce qui se passe en nous, tant pour le bien que pour le mal, à la façon des petits enfants qui se déportent de tout sur ceux qui (qu'ils?) s'imaginent les pouvoir aider. C'est là le vrai (p. 55) bonheur de la sainte religion, et ce que les âmes qui y sont appelées ne doivent jamais négliger, telles répugnances qu'elles y puissent avoir, lesquelles ne peuvent venir que du défaut de cette vertu. C'est là le vrai et unique moyen de se délivrer de ses faiblesses et tentations, d'autant que le démon, qui souvent les fomente en nous, prend la fuite, sitôt qu'il se voit découvert. Je ne dis pas ceci seulement pour les personnes qui commencent dans le chemin de la vertu, car je sais que toutes les âmes en ont besoin, suivant ce que dit saint Bernard que celui qui se conduit par ses propres lumières est conduit par un fol.

AM,1T18

(p. 56)

18. De la douceur, et de la débonnairété

Cette vertu est une suite de l'humilité et simplicité; car tous les vrais humbles sont débonnaires, comme les superbes sont fâcheux et insupportables. Honorez, estimez, et pratiquez cette vertu venant de Jésus-Christ même, et de laquelle il s'est donné pour modèle, en nous disant: "apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes". Et ses autres paroles qui sont de sa doctrine: "bienheureux les débonnaires, car ils posséderont la terre". C'est-à-dire qu'ils seront maîtres d'eux-mêmes (p. 57) et victorieux de leurs passions. Vous êtes tant plus obligées à acquérir cette douceur et débonnairété, que vous êtes engagées par vocation de gagner le prochain au service de Dieu. Ce sera par la douceur de l'accueil gracieux que vous attirerez les âmes, et les retirerez du péché. Considérez de plus que ces deux vertus sont les plus nécessaires dans une communauté; elles y entretiennent la paix, l'union, la concorde, et la charité réciproque: c'est par elles que l'on supporte les défauts et imperfections de ses Sœurs, comme ceux de toutes les personnes avec lesquelles on est obligé de converser. Les débonnaires, comme on le voit dans la vie des saints, sont chéris de tout le monde, mais particulièrement de Dieu, (p. 58) d'autant qu'ils lui sont semblables, et toujours disposés à recevoir ses grâces, suivant ces paroles de Dieu même: sur qui reposera mon esprit sinon sur les humbles, c'est-à-dire sur les cœurs débonnaires?

Pour venir à la pratique de ces vertus, remettez-vous souvent en mémoire la douceur de Dieu à votre endroit, la débonnairété de Jésus-Christ dans toutes ses conversations, celle des apôtres, et de tous les

saints: demandez-la souvent à Dieu, évitez exactement la superbe et l'aigreur dans les choses fâcheuses comme la source de plusieurs vices et péchés.

AM,1T19

(p. 59)

19. De la charité envers le prochain

La charité envers le prochain est le bien de la société religieuse; il en faut autant dire en faveur des communautés, en ce que cette vertu d'elle-même supporte tout, elle croit toujours le bien, elle n'est point ambitieuse ni dédaigneuse, elle est affable, douce et agissante. Cela que qui-conque la possède est proche avec tous, peut servir à tous, peut supporter tout, et est capable de tout. C'est pourquoi travaillez, mais fortement à (p. 60) l'acquérir, et pour vous y exciter, pensez souvent à la charité que Dieu a à votre endroit. Pensez aussi à l'exemple des saints qui ont souvent exposé leur vie pour rendre la charité au prochain. Demandez instamment à Dieu cette vertu, principalement lorsque vous serez obligées de rendre quelque service à vos Sœurs, ou autres personnes, afin que vous n'agissiez que par cet esprit de charité, et pour l'obtenir, rejetez tout intérêt propre. Dans toutes vos actions, n'ayez en vue que la pure gloire de Dieu, et le désir de bien faire à tout le monde. Fuyez tous les sentiments et pensées contraires à la charité avec autant de (p. 61) promptitude que les pensées d'impureté, d'autant que les moindres pensées contre icelle font des brèches à notre cœur par où entre la cupidité, si nous ne sommes extrêmement vigilants et sur nos gardes. Ne portez jamais aucun jugement téméraire sur qui que ce soit, mais principalement contre les personnes qui vous tiennent la place de Dieu, car cela éteint entièrement la charité. Rendez volontiers service à toutes vos Sœurs, obligez volontiers tout le monde; et dans toutes les occasions, pratiquez cette vertu aux dépens même de tous vos intérêts.

AM,1T20,1

20. De l'obéissance

L'obéissance est une vertu (p. 62) que vous êtes obligées d'acquérir d'autant plus que vous y êtes engagées par le vœu que vous en avez fait. Le plus agréable sacrifice que vous puissiez faire, et le plus grand service que vous puissiez rendre à Dieu, c'est celui de votre propre volonté, en l'abandonnant entièrement et sans aucune réserve entre les mains de vos supérieurs. Cette vertu d'obéissance vous rendra, elle seule, semblable à Jésus-Christ, et si vous la possédez, vous n'aurez point de peine à acquérir toutes les autres vertus, d'autant que Dieu prend plaisir à se communiquer et à donner ses grâces à ceux qui n'ont plus de volonté, et ils deviennent en quelque façon impeccables, parce qu'ils n'ont plus de

vouloir (p. 63) que ceux des personnes qui leur tiennent la place de Dieu; et représentez-vous souvent que Jésus-Christ, pour l'amour de vous, s'est rendu obéissant jusqu'à la mort, et la mort de la croix, c'est-à-dire que depuis son Incarnation jusqu'au dernier soupir de sa vie, il n'a pas dit une seule parole ni fait une seule action que par une entière dépendance, soumission, et obéissance à Dieu son Père. Ne laissez point échapper d'occasion que vous ne pratiquiez quelques actes de cette vertu. Soumettez-vous en toutes choses à ce que l'obéissance ordonnera; ne vous dispensez jamais de vous-même, ni ne demandez point de dispenses dans ce que vos Règles (p. 64) vous prescrivent. Souvenez-vous que, quand on se retire de l'obéissance (même sous prétexte de plus grande perfection), on se retire de la grâce, et quand on cherche les choses singulières, on perd les communes qui sont de plus grand prix...

AM,1T20,2

Il vous sera toujours facile d'obéir lorsque, par l'œil de la foi, vous ne regarderez que Dieu dans les personnes qui vous tiennent sa place; mais si vous regardez la créature, vous serez toujours portée à examiner pourquoi et pour quelle raison on vous ordonne telle ou telle chose, si cela est nécessaire; ensuite vous consultez votre répugnance; si vous pouvez, vous vous (p. 65) dispensez de tout ce qui rebute à vos inclinations, ou si vous le faites, ce ne sera qu'avec dégoût; vous passerez le temps que vous serez employée à s'indiquer les intentions et déportements de vos supérieurs, et ce sera là la ruine de votre perfection, et quelquefois même de votre salut. C'est pourquoi, soyez très soigneuse de regarder Dieu dans vos supérieurs, obéissez-leur comme à lui-même, vous estimant heureuse de ce que Dieu vous a préférée par sa bonté à tant d'autres créatures qu'il a laissées à leur liberté, et par conséquent dans l'incertitude s'ils font sa sainte volonté. Et vous, que vous soyez assurée que vous la faites autant de fois que (p. 66) vous obéissez à vos supérieurs et à vos Règles. Ayez donc toujours l'intention de plaire à Dieu, et de le contenter en faisant tout ce que vous faites par obéissance. Aimez cette dépendance et la regardez comme l'unique moyen pour arriver à la perfection avec facilité. Obéissez sans réplique, sans délais, avec joie et simplicité, à la façon d'un petit enfant.

AM,1T21

21. De l'abnégation

L'abnégation de soi-même est un moyen très court pour être bientôt parfait. Quiconque serait fidèle à s'anéantir devant Dieu en soi-même, et à l'égard des (p. 67) créatures, se sanctifierait en peu de temps. Ainsi pénétrez-vous bien de ces paroles du Sauveur: "Renoncez à vous-même, portez votre croix et me suivez". Les obligations que vous avez de travailler à l'acquisition de cette vertu, vous engagent à en prendre tous

les moyens. Vos péchés passés, vos infidélités présentes, votre peu de talent et capacité dans votre emploi, toutes ces choses, dis-je, vous doivent servir à vous rendre vile à vos yeux, et pour cela, ne laissez point échapper d'action soit haute soit basse que vous ne les fassiez dans un esprit d'anéantissement de vous-même. Considérez avec attention votre incapacité, (p. 68) ce que vous pouvez faire sans l'aide de Dieu, ce que vous avez fait quand il vous a abandonnée à vous-même, et qu'est-ce que vous pouvez recueillir de votre fond. À l'égard des créatures, tenez pour suspectes toutes les paroles dites à votre louange, et pour votre approbation. Prenez-les comme des purs châtiments de vos péchés, et vous en humiliez devant Dieu; ne vous produisez que par charité et obéissance, surtout à des emplois où il y a de l'éclat. Croyez-vous toujours capable d'empêcher la gloire de Dieu. Regardez-vous comme un vil instrument dans la main de Dieu, de quoi il daigne se servir, et peut-être les plus belles de vos actions sont (p. 69) en abomination devant lui, et que toutes les actions que vous faites ne lui sont agréables qu'autant qu'elles sont faites dans un plus grand anéantissement de vous-même.

b) Avis qu'il a donnés de vive voix

[Du manuscrit 7 4 B.]

AM,2T1

(p. 89)

1. Sur la pauvreté

Conservez toujours l'esprit de pauvreté très exactement. Ne vous laissez point captiver par aucune propriété, car cela ruine extrêmement les sentiments de Jésus-Christ. Qu'il n'y ait en vos habits ni en votre chambre aucune chose qui soit superflue. Privez-vous vous-même de ce qui ne regarde que la commodité. Soyez bien aise qu'il vous manque (p. 90) toujours quelque chose qui soit nécessaire pour que vous soyez en quelque chose semblable au Saint Enfant Jésus qui a manqué de tout pour l'amour de vous, n'ayant qu'une étable d'emprunt en sa naissance. C'a été là la pratique de tous les grands saints que le mépris des choses temporelles, et principalement les apôtres qui ont travaillé au salut des âmes. Imitez-les dans le dénuement, puisque vous faites profession de leurs emplois. Ne marchandez point sur ce sujet, il est absolument nécessaire de vous défaire de tout, si vous voulez trouver tout, (p. 91) qui n'est autre chose que Dieu qui ne veut point de partage.

AM,2T2

2.

Pour pratiquer une entière pauvreté, il ne faut pas seulement se défaire des choses temporelles et grossières, mais encore des spirituelles, et même de tous les moyens qui semblent nous conduire à Dieu, ne nous en servant qu'avec dépendance à ses volontés, mais en aimant toujours la privation, ou nous ne nous pouvons pas dire pauvres d'esprit. Et c'est d'ordinaire par là que le démon tient les personnes religieuses, leur faisant croire que, pour observer leurs vœux, il (p. 92) suffit de n'avoir rien en propre quant à l'extérieur. Cependant, il est certain que, se laissant captiver par tant de choses, on ne peut parvenir à la liberté des vrais enfants de Dieu.

AM,2T3

3. Sur la chasteté

Il ne faut jamais s'inquiéter des attaques que nous livre notre ennemi domestique, quelques assauts et quelques violents qu'ils puissent être; après une détermination entière de se donner à Dieu par le vœu, il n'est point à croire que l'on veuille le fausser ni que l'on veuille consentir à aucune suggestion. Notre affaire est seulement de ne point donner d'occasion (p. 93) au démon de nous pousser au mal par aucun épanchement de nos sens, principalement de la vue. Et du reste, nous devons nous humilier devant Dieu beaucoup, et être persuadé qu'il ne permet

ses attaques que pour nous punir de nos péchés et dérèglements de notre vie passée, ou pour abaisser l'esprit de superbe qui est en nous, ou bien pour nous éprouver sur la fidélité que nous lui avons promise, et nous témoigner les desseins d'amour et de perfection qu'il a sur notre âme. C'est pourquoi une âme qui veut tout de bon être à lui, ne doit aucunement s'affliger pour tout ce qui pourrait (p. 94) se passer en elle de plus humiliant; elle doit seulement devenir très simple envers son confesseur, et tout ensemble fort retenue. C'est-à-dire qu'après la manifestation nécessaire, elle ne s'en doit entretenir que très rarement; que s'il arrivait qu'elle soit interrogée sur quelque tentation à l'égard de quelque personne particulière, telle spirituelle qu'elle puisse être, elle ne doit jamais nommer la personne pour les inconvénients qui en peuvent arriver, tant de la part du confesseur que de la part de la pénitente.

(p. 95)

AM,2T4

4. Sur l'obéissance

Pour donner du mérite à nos actions, il serait à propos de ne rien faire que par dépendance à ceux qui nous tiennent la place de Dieu. Ah! qui pourrait comprendre ce que vaut une action faite par obéissance ne pourrait jamais entreprendre aucune chose sans icelle; une âme obéissante est une vraie copie de Jésus-Christ. Par l'obéissance toutes nos actions deviennent agréables à Dieu dans les choses même les plus indifférentes. Et sans (p. 96) l'obéissance, les actions les plus éclatantes et les plus saintes, sont dangereuses à cause de la vaine gloire qui s'y glisse. C'est l'obéissance qui nous met à couvert de tous nos dangers. Le parfait obéissant ne sait ce que c'est que faire sa volonté. Les personnes qui en savent le prix sont dans des continuel gémissements, lorsqu'elles sont obligées d'entreprendre quelque chose d'elles-mêmes, pour l'incertitude où elles se trouvent des volontés de Dieu. Les personnes qui sont engagées dans des communautés sont exemptes de ces doutes, elles sont semblables à ceux qui voguent en dormant, (p. 97) et qui se trouvent au port sans y avoir pensé. Ne faisant point leur volonté, ils sont toujours certains de faire celle de Dieu; ils rentrent même en quelque manière dans l'état d'innocence, en abandonnant leur volonté à celle de leurs supérieurs. L'obéissance est le plus agréable sacrifice qu'on puisse faire à Dieu. Sans l'obéissance, tout ce que l'on peut faire, quand même ce serait des miracles et des actions extraordinaires de mortification, ne sont d'aucun mérite devant Dieu, ainsi que disent les saints. Quand il se présentera quelque acte d'obéissance qui vous paraîtra difficile, (p. 98) ne dites jamais: je ne saurais faire cela, car vous pouvez tout avec celui qui vous soutient. Il n'y a que les démons et les

damnés qui ne peuvent obéir, d'autant qu'il n'y a qu'eux qui sont destitués de la grâce.

AM,2T5

5. Sur l'oraison

L'oraison doit être continuelle à une âme retirée du monde, et surtout à celles qui sont engagées à converser avec le prochain, devant être toujours comme une victime destinée à la colère de Dieu pour les péchés de tout le (p. 99) monde, mais principalement pour les siens propres, afin qu'elle ne mette point d'empêchement aux grâces que sa divine bonté voudra communiquer aux personnes qu'elle est obligée d'instruire. C'était la pratique des saints de nos derniers siècles: lorsqu'ils entraient dans quelque lieu pour y convertir les âmes, ils se prosternaient devant Dieu dans un grand anéantissement d'eux-mêmes, pour qu'ils ne soient pas cause d'empêchements aux grâces et lumières dont ce peuple avait besoin.

AM,2T6

6.

Pour se rendre fidèle à la pratique de la sainte oraison, il (p. 100) est bien nécessaire de suivre les méthodes et pratiques ordinaires: mais cependant il ne s'y faut pas arrêter, sinon autant qu'il plaît à Dieu de nous y laisser. Car aussitôt qu'on s'aperçoit qu'il nous donne un attrait ou quelque impression de sa présence, il faut se laisser conduire à sa providence. C'est se tromper que de vouloir agir autrement, et on ne fait que se retarder dans l'exercice de l'oraison de s'arrêter aux productions de son esprit propre, et se vouloir appliquer à force de tête. Un seul acte d'abandon dans les plus grandes sécheresses est plus agréable à Dieu que tous (p. 101) nos efforts.

AM,2T7

7.

L'oraison est un sacrifice où la victime doit être entièrement détruite. Et jamais, nous ne pourrons y contenter Dieu autrement que par la destruction de nous-mêmes, et de tous nos sentiments. Il ne faut pas s'imaginer que pour faire oraison il faille être parfait; mais il est absolument nécessaire pour y bien réussir de tendre à la perfection, et de ne rien refuser à Dieu: autrement toutes nos oraisons ne sont que pur amusement et moquerie de Dieu même. Car quelle apparence de vouloir que Dieu (p. 102) s'épanche vers nous, en nous communiquant ses grâces et ses lumières pendant que nous y apporterons empêchement par les dérèglements de notre vie?

AM,2T8

8.

Si on veut réussir dans l'oraison, et ne s'y point tromper, il est nécessaire de se rendre docile à la conduite de ceux qui nous gouvernent,

d'autant que la vie intérieure est remplie d'épines, que l'on ne peut pas apercevoir de soi-même; mais il ne faut pas cependant croire que les longues communications soient utiles; au contraire elles sont dommageables si l'on n'est sur ses gardes. C'est (p. 103) pourquoi il doit suffire à une âme qui est attirée à la vie spirituelle de tendre à la privation des créatures, et n'avoir recours à elles que dans nos besoins, et par l'ordre de Dieu qui veut de nous cette soumission.

AM,2T9

9. Sur le dénuement

Celui-là est trop avare à qui Dieu ne suffit pas. C'est se tromper soi-même lorsque, tendant à la perfection, on cherche autre chose que Dieu seul. C'est lui faire injure, comme si on lui disait: je ne peux croire que vous me soyez toute chose. Et la raison de notre peu d'avancement, ne vient (p. 104) que du peu de dénuement de nous-mêmes, et des créatures. C'est pourquoi quelque utiles et spirituelles qu'elles nous paraissent, il ne les faut regarder ni s'en servir que comme des moyens qui nous conduisent à Dieu. Et pour cela n'y mettre jamais notre affection sous tel prétexte de spiritualité que ce puisse être: car ce sont là les plus dangereuses. Arrachez en vous jusqu'à la moindre racine d'affection naturelle, et n'en souffrez jamais non plus aucune démonstration de qui que ce soit, autrement vous courez un très grand risque de votre perfection. Car comme disent quelques saints, (p. 105) on commence par l'amour et affection des choses spirituelles, puis on en vient aux sensibles, et après aux humaines, en sorte que le démon s'en peut servir pour aller jusqu'au charnel.

Et si on en examine la source, on verra que cela n'est venu que sous ombre de bien et de moyen pour aller à Dieu; au lieu que, si on s'était dénué de ces moyens, n'en prenant que par pure nécessité, on serait arrivé à la fin que l'on s'était proposée, qui est d'être à Dieu, qui seul devrait suffire, tout le reste n'étant qu'un pur amusement et une très fine illusion et, quoiqu'elle ne vienne (p. 106) pas quelquefois par notre faute au moins malicieusement, cependant le démon ne laisse pas de s'en servir, et nous fait entendre que cela est nécessaire puisqu'il nous mène à Dieu. Ensuite notre amour-propre et notre épanchement nous aveuglent tellement que nous nous trouvons dans ses pièges sans le savoir.

AM,2T10

10.

Il n'est pas seulement nécessaire pour notre avancement, de nous dénuier des créatures si saintes et spirituelles qu'elles puissent être, mais encore nous devons nous dénuier de nous-mêmes par une désappropriation (p. 107) de nos propres sentiments et de notre volonté, d'autant que tout ce qui est en nous n'est que corruption. C'est pourquoi, une

âme qui veut plaire à Dieu doit se défier de tout ce qui est en elle, n'agissant jamais par passion, réprimant ses inclinations, ses désirs et curiosités dans toutes les rencontres, n'entreprenant rien de soi-même, ne présument point de réussir en quoi que ce soit, ne donnant point son avis si on n'est interrogé, n'anticipant en rien sur les autres, ne se mêlant que de ce qui est commis à ses soins, elle doit même se défier de ce qui paraît venir de Dieu, ou (p. 108) de ceux qui lui tiennent sa place, lorsque les choses arrivent conformément à ses inclinations, ou bien s'il s'y trouve quelque éclat, ou que les choses tendent à la faire estimer, ou l'obligent à se produire. La retenue continuelle qu'elle doit avoir sur elle-même, fera qu'elle n'entreprendra rien que par le pur ordre de Dieu bien reconnu, ce qui servira grandement à la faire avancer dans la perfection en peu de temps. Qu'elle se souvienne que c'est une tromperie de penser avancer sans ce dénuement de soi-même, suivant les (p. 109) paroles de Jésus-Christ qui nous dit: si vous ne renoncez à vous-mêmes, si vous ne devenez petits comme des enfants, c'est-à-dire sans vue ni estime de vous-mêmes, vous n'entrerez point dans le Royaume des Cieux.

AM,2T11

11.

Le plus grand emploi où Dieu nous puisse mettre, c'est de nous appeler à lui gagner des âmes: c'est pourquoi celle qui par sa providence est appelée à un si saint emploi, ne doit point (p. 110) épargner ni sa fortune, ni sa santé, ni sa vie, ni tout ce qui la concerne. Elle doit regarder tout cela comme rien au prix du salut d'une âme pour laquelle Jésus-Christ a donné tout son sang. C'est dans cette vue qu'elle doit agir, et se rendre ingénieuse pour gagner et engager les cœurs à la vertu, ou les empêcher de commettre un seul péché. C'était là les sentiments des saints qui ont été dans cet exercice, que de ne savoir ce que c'était que de s'épargner pour le salut d'une âme. Que les personnes timides, qui y sont engagées, se défient (p. 111) bien de leur incapacité, mais aussi qu'elles se confient continuellement en Dieu qui ne les y a pas engagées pour leur refuser les aides nécessaires, pourvu qu'elles aient recours à lui; elles ne doivent point avoir d'intérêt propre, ni pour les applaudissements des créatures, ni pour se défendre de leur mépris, non plus que pour aucun intérêt temporel; elles ne doivent regarder que celui de Dieu, en lui laissant tout le succès de leurs entreprises, et s'estimer heureuses, lorsqu'il leur arrive quelque contradiction ou mépris: être généreuses pour (p. 112) ne se point rebuter dans les occasions, et avec les personnes où il y a quelque chose à souffrir, conserver une entière liberté d'esprit pour ne point favoriser le mal, mais cependant ne parler qu'avec retenue et

prudence, s'accommodant à la portée des esprits de ceux avec qui on a à traiter, pousser les forts, encourager les faibles selon leur capacité, les édifier par une longue patience et douceur qui les excite à ouvrir leur cœur et prendre confiance à ce qu'on leur dit; leur dire les choses avec des termes les plus persuasifs qu'il (p. 113) est possible, ne faire jamais de longs discours qui souvent emportent le fruit pour trop charger la mémoire. Il faut agir en tout en esprit de charité.

AM,2T12

12. Sur les sentiments intérieurs

Il faut être très fidèle à correspondre à tous les mouvements intérieurs que Dieu nous communique; car quand une fois nous les laissons échapper par épanchements, ou que nous les méprisons, ou étouffons, nous nous mettons en état de n'en plus (p. 114) recevoir. C'est pourquoi l'âme qui désire se rendre fidèle, doit se rendre attentive à tout ce que Dieu veut opérer en elle dans l'oraison, ou hors de l'oraison, sans toutefois se croire ni éclairée ni favorisée de Dieu, et n'avoir aucun retour sur elle-même.

AM,2T13

13.

Je n'approuve aucunement qu'une âme rejette les consolations intérieures que Dieu lui donne après l'avoir éprouvée et exercée dans les tentations et états pénibles; car ces consolations lui sont données pour la délasser, et l'encourager de nouveau au (p. 115) service de Dieu: il est seulement nécessaire de réprimer le trop de sensible qu'elle y pourrait rencontrer, ou quelque vaine estime de soi-même. Voilà ce qu'il y peut avoir à craindre. Or l'âme qui cherche purement à plaire à Dieu, et qui se laisse conduire par celui qui prend soin de sa conscience, remarque facilement les pièges que ses ennemis lui tendent.

AM,2T14

14. Sur la haine de soi-même

L'âme qui tend à la perfection, se doit considérer et avoir en horreur, comme le plus grand (p. 116) ennemi qu'elle ait à combattre. C'est pour ce sujet que les saints ont tant eu en horreur leur corps, que lorsqu'ils étaient obligés de leur donner quelque soulagement, c'était toujours à contrecœur et avec limite: ainsi si nous voulons tout de bon avancer dans la vertu, portons-nous cette haine à nous-mêmes, et ne recherchons jamais aucune satisfaction ni plaisir dans les choses même les plus nécessaires à la vie, ne cherchant de soulagement dans nos infirmités et maladies que pour la gloire de Dieu, et pour le service que nous devons rendre au prochain; de même aussi dans le soin (p. 117) que nous sommes obligés de prendre pour la conservation de notre santé, que ce ne soit jamais par rapport à nous, ni pour l'amour de notre corps, mais

pour nous rendre plus capables de servir Dieu. Il faut en dire autant pour la conservation des biens et de la réputation; car se haïr soi-même s'étend en tout ce qui concerne l'esprit et la fortune aussi bien que le corps. Pour être uni au tout, il ne faut être lié ni attaché à rien, et c'est une tromperie de plusieurs, qui s'imaginent pouvoir beaucoup avancer, en se réservant une grande attention et soin d'eux-mêmes.

AM,2T15

(p. 118)

15. De la persévérance dans le bien

Celui qui entreprend le service de Dieu et qui le quitte, fait voir par son relâchement qu'il ne croit pas que Dieu soit capable de le récompenser. Et tous les prétextes dont il puisse se couvrir ne lui serviront que de condamnation. Dieu est juste. C'est pourquoi il ne permettra pas qu'il soit tenté au-delà de ses forces, et s'il considère bien cette vérité, il n'abandonnera jamais le chemin de la vertu pour les peines et difficultés qu'il (p. 119) y rencontre, qui sont toujours plus imaginaires que réelles. Et si nous nous examinons bien, nous trouverons qu'après avoir quitté le bien le plus parfait, et nous être laissés à nous-mêmes, nous nous trouverons dans de plus grandes angoisses de nous être lassés dans les voies de l'iniquité, ainsi qu'il est dit des pécheurs. C'est-à-dire qu'il y a plus de peine à suivre la pente de nos inclinations mauvaises, que de les dompter par une vie vraiment chrétienne.

AM,2T16

16. Sur la vocation

Rendez-vous sur toute chose (p. 120) fidèle à votre vocation. Estimez votre emploi qui vous fait compagne de Jésus-Christ et des apôtres. Tendez à la perfection de cet état. N'épargnez rien pour vous en rendre capable, mais surtout que la foi soit toujours le motif de vos entreprises, et de vos entretiens avec les personnes que vous aurez à instruire, et n'ayez de préférence que pour celles qui ont le plus de besoin.

AM,2T17

17. Du bonheur de la vie régulière

La vie régulière est un paradis anticipé pour ceux qui ne cherchent (p. 121) que Dieu et à plaire à lui seul, d'autant que, dans le ciel, on n'a de plaisirs et de contentement que parce qu'on voit Dieu, et que l'on est assuré de faire toujours et en toute chose sa sainte volonté. De même dans les communautés, si on a l'œil de la foi, on ne voit que Dieu dans les supérieurs et supérieures qui nous le représentent incessamment, et on est assuré de faire la volonté de Dieu, lorsqu'on ne fait pas la sienne, que l'on obéit aux supérieurs, et que l'on observe les règles qui viennent de la part de Dieu. C'est pourquoi une personne qui a le bonheur d'être en communauté, doit sur (p. 122) toutes choses honorer et estimer sa voca-

tion, son institut, et ses Règles qui lui déclarent ce que Dieu veut d'elle pour le contenter. 2. Elle doit se rendre très ponctuelle à l'observance des choses qui lui paraissent les moins considérables, dans cette pensée qu'il n'y a rien de petit dans la maison de Dieu, se donner de garde de les mépriser pour petites qu'elles puissent être. 3. Elle doit considérer le son de la cloche comme la voix de Dieu qui l'appelle, et partant ne jamais différer d'un seul moment, et quitter promptement pour aller où elle l'appelle. 4. Elle doit aussi estimer tout ce qui se fait en commun plus que tout ce qui (p. 123) est particulier, quelque grand qu'il puisse être. C'est le moyen d'attirer toujours de plus grands mérites. Ne s'entretenir pas même en soi-même d'aucun sentiment particulier qui nous détourne de l'esprit de notre institut sous prétexte de plus haute perfection, croire toujours au contraire que nos instituteurs ont eu l'esprit de Dieu, et que c'est par son esprit que nos statuts sont dressés. Enfin rejeter promptement toutes les pensées et réflexions qui nous peuvent venir contre notre vocation, quand même nous connaîtrions que nous n'aurions pas eu tant de pureté d'intention qu'il serait pour lors requis (p. 124) en l'entreprenant, et autres semblables: car c'est souvent par là que le démon nous tend des pièges et que l'on en voit tant dans le relâchement et mépris de leur vocation, et qui est aussi souvent la perte de leur salut et le sujet de scandale des maisons régulières.

c) Maximes

AM,3T

(p. 82)

Maximes données de vive voix par feu Mr Roland, Théologal de Reims, à la Communauté du Saint-Enfant Jésus, pour la conduite des personnes régulières

[Maximes tirées du manuscrit 11 5 B.]

AM,3T1

1 - Ne dites jamais rien à votre louange et ne parlez point sans nécessité.

2 - Ne parlez pas rudement ni désagréablement au prochain, non plus qu'au-dedans de la maison: car cela sent son esprit impérieux.

3 - Ne souffrez pas qu'on blâme une de vos Sœurs en son absence, soyez exacte sur ce point.

4 - Aimez le silence et le gardez volontiers car c'est le gardien de toutes les vertus que peut pratiquer une fille de cette Communauté.

(p. 83)

5 - Que votre principale maxime soit de ne parler jamais de vous; ni de votre prochain que pour en dire du bien.

6 - Que les nouvelles de ville ne soient pas dites parmi vous, et vous donnez de garde de parler de vos aventures.

7 - Il faut bannir parmi vous tous les discours de curiosité; ne se mêlant que de ce que l'on est chargé par office, sans se dire l'une à l'autre, combien vaut cette étoffe, cette toile, cela est beau et bien fait; il fait chaud, il fait froid: qu'est ce que cela veut dire? de cette façon de parler ou autres semblables qui peuvent entretenir l'esprit du monde et bannir l'esprit intérieur.

8 - Ne vous entretenez jamais avec personne, non plus qu'avec vous-même, d'aucune pensée, ni discours contraires à votre état; sous prétexte que vous auriez rendu plus de gloire à Dieu en un autre.

9 - Soyez ennemies de toute singularité, même pour les choses spirituelles: car c'est par ces pièges que le démon en trompe (p. 84) davantage pour leur faire perdre le bien commun qui est toujours le plus grand, quoiqu'il ne soit pas éclatant.

10 - Croyez toujours que vous êtes l'esprit le plus difficile de la maison à supporter, que l'on souffre plus de vous que vous ne souffrez des autres; cela causera une grande paix dans chacune de vous.

AM,3T2

11 – Supportez les faibles, tant au spirituel que pour les choses temporelles et extérieures, pourvu que la conscience n'en soit pas intéressée.

12 – Quand vous voyez tomber quelqu'une de vos Sœurs, portez-lui compassion, priez Dieu pour elle et lui donnez quelque admonition sur-le-champ, par esprit de charité.

13 – Donnez-vous bien de garde de communiquer vos peines en secret, à moins que ce ne soit aux personnes qui vous tiennent la place de Dieu ou avec leur permission.

14 – Ne faites jamais aucune liaison avec les gens du siècle, sous prétexte même de spiritualité; (p. 85) ne faisant pas métier de souffrir de longues communications dans vos écoles; mais que les avis que vous donnerez aux personnes qui ont apparence de piété soient succincts.

15 – Ne vous sécularisez jamais jusqu'à ce point que de communiquer vos peines aux personnes du dehors, non pas même à des hommes d'Église; car c'est la ruine de l'esprit du plus saint Institut que la pluralité des conseils.

16 – Ne communiquez pas vos propres sentiments sur le bien commun à une particulière; car vous courriez risque de vous perdre toutes deux ou de faire des cabales, ce qui est la peste des communautés.

17 – Arrêtez les murmures intérieurs de votre esprit sur tout ce qui pourrait choquer vos vues et sentiments, principalement en ce qui regarde vos supérieurs: car c'est la source des troubles et révoltes des communautés.

(p. 86)

18 – Que tout soit propre dans vos habits selon la sainte pauvreté; mais sans affectation: ne vous appropriez rien.

19 – Ayez la discrétion de ne vous pas épuiser mal à propos; car votre travail doit durer toute la vie.

20 – Quoi qu'il soit des autres, ne négligez rien de votre perfection et ne ressemblez pas à une timbale sonnante qui appelle les autres au combat sans s'y engager; ni comme la chandelle qui se consume pour éclairer les autres.

AM,3T3

21 – Pour ce qui regarde le corps, je veux bien que chacune ait soin de sa santé, et je défends de faire aucune indiscretion qui puisse l'altérer mal à propos; mais je veux qu'on se souvienne aussi que le corps est le plus grand ennemi que nous ayons, et qu'il ne lui faut donner de soulage-

ment et de nourriture que pour en tirer du service, comme d'un animal duquel on a besoin, et pour cela prendre par aumône tous les besoins du corps.

(p. 87)

22 - Dans vos incommodités, ne recherchez ni ne souffrez de soulagement que pour travailler à la gloire de Dieu; qu'il en soit de même de votre renommée et de votre fortune; car ces choses sont peu utiles étant employées à d'autres usages.

23 - N'estimez rien tant que l'action qui est faite par obéissance: car elle nous met hors de tout danger, de tromperie et d'illusion; soyez fidèles au son de la cloche qui vous appelle aux exercices; n'apportez aucun délai, ni prétexte, et ne vous amusez point à raisonner en vous-même, ni contre ce qui vous est prescrit par l'obéissance.

24 - Dans un si saint emploi que le vôtre attendez tout de Dieu, et rien de votre industrie: l'esprit de cette Communauté est de faire un sacrifice continuel de ses sens, de son esprit, de sa volonté et de toutes ses puissances.

25 - Ne manquez jamais à l'oraison par votre faute; car c'est la seule source (p. 88) d'où vous puiserez toutes les forces, et les lumières et les grâces qui sont nécessaires à vos emplois; et dès le moment qu'on quittera ce saint exercice, la maison ira en décadence.

26 - Que chaque particulière s'efforce à tendre à la perfection de son état, et ne refuse rien à Dieu en ce qu'il demandera d'elle en matière de pureté de cœur, d'abandon aux ordres de sa providence.

27 - Ne regardez les louanges des créatures que comme des châtimens du peu d'amour que vous avez des humiliations.

AM,3T4

28 - Dès lors que vous aurez reconnu l'attrait de Dieu sur vous, vous êtes extrêmement obligées de le suivre et de travailler sans relâche à l'avancement de votre âme.

29 - N'attendez pas que le monde ni le diable ne s'opposent dans l'œuvre de Dieu, pour vous y faire travailler avec générosité: car il s'y opposera (p. 89) toujours, d'autant que vos emplois, préférablement à tout autre, lui ravissent les âmes qu'il usurpe à Jésus-Christ.

30 - Tant dans les orphelins que dans les écolières, préférez toujours les plus mal faits, disgrâciés, ingrats et mal agréables pour leur faire part de vos caresses et services.

31 – Soyez bien aises que toutes vos Sœurs vous avertissent de vos manquements et ne donnez pas la liberté à votre esprit d'examiner de quel côté viennent les connaissances de ce que vous avez fait ou dit et ne dites jamais à vous-même: qui pourrait avoir dit ceci ou cela? car c'est une marque insigne de réprobation de ne vouloir être ni connu, ni averti.

32 – N'oubliez jamais, dans les fatigues de votre emploi, que vous êtes appelées à mener une vie apostolique et qu'il en faut prendre l'esprit pour vous acquitter dignement des obligations.

33 – Ne frappez jamais de la main, afin (p. 90) que la nature n'agisse pas en vous.

Arrêtez les mouvements de colère dans les répréhensions et corrections des enfants.

34 – N'épargnez ni santé, ni vie, ni honneur pour le salut du prochain, dans la vue du Fils de Dieu qui a enseigné une pauvre Samaritaine.

35 – Ne vous étonnez ni ne vous faites aucune peine pour les calomnies, injures, mépris que l'on puisse faire de vous, pourvu que ce soit à tort; souffrez-les par hommage à Jésus-Christ qui a été ainsi traité en travaillant au salut des Juifs.

36 – Fuyez tout applaudissement des créatures et craignez que ce ne soit là votre récompense.

AM,3T5

37 – Faites souvent réflexion que l'estime des créatures telles qu'elles soient ne sert de rien pour votre salut, non plus que pour la gloire de Dieu.

38 – Ne faites rien pour contenter les créatures; car vous n'en recevrez que des peines en cette vie et du regret à la mort.

(p. 91)

39 – Ne faites acception de personne car les âmes des pauvres et celles des riches ont coûté également à Jésus-Christ: si vous êtes obligées de préférer quelqu'un dans vos écoles, il faut que ce soit les pauvres, parce qu'ils sont ses membres et qu'ils ont ordinairement plus besoin d'instruction, quoiqu'on trouve des riches à qui on ne donne point d'autre éducation que la mondanité.

40 – Gagnez les personnes âgées dans vos écoles, entretiens publics et particuliers; parce que souvent ce sont celles qui corrompent le plus la jeunesse par leurs mauvais exemples.

41 – Tâchez de découvrir les mœurs des enfants que vous instruisez, à dessein de les former de bonne heure dans les maximes du christianisme, desquelles leurs parents les destituent au lieu de les y pousser, du moins pour la plupart.

42 – Ne négligez pas sur toute chose (p. 92) de vous appliquer tous les jours à l'instruction, d'autant que ce n'est qu'à ce dessein que j'ai institué les classes, et que j'ai introduit les leçons, l'écriture et les jets: car si le catéchisme se pouvait faire sans assemblée d'école, je le ferais.

43 – N'affectez rien pour vos habits, linge et autres choses, si ce n'est qu'on vous donne votre choix; en ce cas vous devez prendre le pire.

44 – Faites votre trésor de la sainte pauvreté, en ne conservant rien en propre; car tout ce qui est créé ne peut remplir un cœur que Dieu seul peut contenter; et ce n'est que se captiver de s'arrêter aux créatures.

45 – Que le marcher soit grave et rassis, mais non composé, le corps droit aussi bien que la tête, les yeux baissés et la coiffe modestement mise.

AM,3T6

46 – Qu'il n'y ait parmi vous ni tien ni mien; mais que tout soit en commun et que celle qui aurait quelque avantage dans le siècle, se trouve heureuse (p. 93) d'employer ce qu'elle a et ce qu'elle est pour celui qui mérite infiniment plus que nous ne lui donnerons jamais.

47 – Qu'on se garde bien de se préférer à aucune, pour quelque don de nature ou de grâce qu'on aurait reçu: car cette préférence serait la source de grands désordres.

48 – Ne vous vantez jamais de vos qualités naturelles, de vos parents, ni même des grâces gratuites; n'ayez jamais non plus de honte de paraître de parents pauvres et vils; car cela choque l'esprit de l'Évangile, et c'est en cela qu'un chrétien doit mettre sa gloire, puisqu'en cela, on est plus conforme à Jésus-Christ.

49 – Souvenez-vous souvent qu'une âme qui a renoncé au monde par une profession si sainte comme est la vôtre, n'en doit plus appréhender les mépris, ni en chercher les approbations.

50 – Agissez toujours avec sincérité, charité et déférence les unes envers les autres et (p. 94) que personne ne se laisse aller à la dispute.

51 – Ne vous laissez jamais aller à aucune amitié particulière avec celles qui sont de votre inclination: car vous devez donner votre cœur à Dieu

seul, et aimer vos Sœurs pour son amour, ce qui doit être commun à toutes.

52 – Que vos entretiens soient de Dieu; mais d'une manière libre et dégagée.

53 – Parlez sans exagération, même sur les choses bonnes; que vos discours soient simples et courts; car les grands parleurs ne peuvent devenir fort spirituels.

54 – Soyez fidèles aux mouvements intérieurs de la grâce qui portent au recueillement et à la séparation des biens créés.

55 – Ne parlez jamais mal de vous; car cela dénote une superbe cachée sous le manteau d'une fausse humilité.

AM,3T7

56 – N'envisagez jamais personne que par l'œil de la foi, soit Supérieure ou (p. 95) égales, et agissez avec simplicité et ouverture de cœur si vous désirez votre avancement: car c'est la voie la plus assurée pour y parvenir.

57 – Tenez votre cœur en vos mains comme un encensoir de parfums devant Dieu, et le répandez comme l'eau en simplicité dans celui de vos supérieurs; cela tout le temps de votre vie, si vous ne voulez abandonner votre perfection et tomber dans des chutes funestes: prenez cette maxime pour vous, que la meilleure finesse dans votre conduite, c'est de n'en point avoir du tout, parce que cela porte à la duplicité.

58 – Vivez dans une grande union d'esprit et de cœur, vous supportant avec charité les unes les autres, et que chacune bannisse de soi tout sentiment de mépris.

59 – Mettez-vous souvent en la mémoire que si vous tombez en infirmité pour ne vous être point assez épargnées, l'accident sera que vous jouirez plus tôt (p. 96) de la récompense, laquelle sera plus grande à proportion de votre ferveur et de la pureté de vos intentions.

60 – Edifiez le prochain par une longue patience et douceur; mais ne favorisez pas le mal par un lâche silence et ne donnez pas aux enfants des instructions vagues; mais soyez persuasives.

61 – Soyez ennemies des jugements téméraires, ne condamnez pas les choses sans les connaître, et lorsqu'elles auront plusieurs faces, regardez-les toujours par la plus belle: car il n'y a que la malignité d'un cœur

corrompu qui vous fait regarder ce qu'il y a de défectueux le premier, se rendant en cela semblable à l'araignée qui produit du venin de tout.

Avis et maximes de Monsieur Roland

AM,4T1

(p. 155)

À la plus grande gloire de Dieu

Avis qui ont été donnés de vive voix par défunt Mr Roland, notre digne fondateur, pour les Sœurs de cette Communauté. Voici ses propres paroles, qui ont été recueillies l'année de sa mort.

Je veux et entends que l'esprit de cette Maison soit un esprit de simplicité et de droiture, de désintéressement tant aux choses spirituelles qu'aux temporelles. Une dépendance de remise tant aux ordres de la providence que pour les ordres des supérieurs. (p. 156) Une constance ferme dans la variété des difficultés et des dispositions où on se trouve. Être indifférente sur les faveurs ou disgrâces des créatures, ne s'arrêtant point aux qualités ni dispositions des créatures à notre égard; avoir une estime des souffrances et humiliations, de quelque part qu'elles nous viennent, un esprit de mortification des sens et des passions, un désir ardent d'avancer la gloire de Dieu, un zèle doux et prudent pour procurer le salut du prochain, avoir un désir de la perfection pour soi-même. Avoir une société cordiale et affable envers tous, éloignée de tout froid et de toute aigreur. (p. 157) Un mépris des choses de la terre et une grande estime de la pauvreté qui nous éloigne de toute propriété, un détachement de tout, même de directions et communications multipliées, quelque spirituelles qu'elles paraissent être.

AM,4T2,1

Maximes qu'il a données de vive voix pour le gouvernement de la Maison dans les premières années de son établissement.

[La majorité de ces Avis et Maximes n'existe que dans le manuscrit 10 6 B qui, d'après l'expertise de Monsieur Robert Marichal, remonterait à la même époque que le ms. 11 5 B. Les maximes, ou parties de maximes de ce manuscrit, qui ont été comparées à celles des manuscrits 11 5 B et 3 A sont numérotées comme dans ces derniers.]

1 - Ne dites jamais rien à votre avantage, aimez le silence, ne parlant que par nécessité, obéissance et charité; dites peu en peu de mots, les grands parleurs ne peuvent devenir intérieurs ni spirituels. Ne parlez pas de vous, ni de vos aventures, de vos qualités ou dispositions, peines et avantages. Ne parlez point rudement ni avec empire. (p. 158) N'écoutez et ne rapportez rien que vous n'y voyiez la gloire de Dieu ou le bien du prochain.

Bannissez toutes plaintes du froid et du chaud, et par esprit d'abnégation, ne vous informez pas de ce qui se vend ou s'achète; parlez honora-

blement et avec estime de votre saint emploi, ne vous plaignez pas indiscrètement des peines qui y sont attachées; souvenez-vous que Dieu souffre vos misères pour vous apprendre à supporter celles de votre prochain.

Soyez ennemie de toutes singularités et particularités dans vos affections, sinon pour les plus vertueuses de vos Sœurs et non pour les plus revenantes à vos inclinations, mais des (pour les) plus zélées pour le bien de votre Institut.

(p. 159) Pour vous encourager à supporter les défauts des autres, pensez souvent que vous êtes l'esprit le plus incommode, et qu'elles ont bien d'autres à supporter de vous. Supportez donc les faibles, avertissez-les en esprit de charité et de douceur, que le prétexte du bien n'enlève pas votre esprit dans le trouble, murmure ni révolte, car le démon ne tâche qu'à pêcher en l'eau trouble.

Ne jugez point mal de vos Sœurs, si une chose a cent faces, regardez-la par la plus belle et si vous êtes obligée de faire connaître les défauts des autres, suspendez votre esprit et dites: je peux me tromper, mais cela me paraît juste.

AM,4T2,2

46 - Qu'il n'y ait parmi vous toutes ni tien ni mien, faites votre richesse de la sainte pauvreté, elle ne sera pas si grande que celle de la crèche (p. 160) et de la croix et de l'autel où nous voyons notre Roi dans un entier dépouillement pour notre amour; votre richesse est de ne rien posséder: tâchez que ce qui sera à votre usage soit le pire, sauf dans les infirmités. Lorsque vous aurez votre choix, prenez le pire et le plus incommode et louez Dieu lorsqu'il vous manquera quelque chose de nécessaire.

Ne conservez rien en propre car tous les biens de la terre ne peuvent remplir un cœur qui n'est fait que pour Dieu.

Ayez soin de votre santé, ne vous éptisez pas indiscrètement, non pour l'amour de votre corps que vous devez regarder comme votre ennemi mais pour votre travail. Regardez-vous comme une bête de charge dont vous (p. 161) devez conserver les forces pour en tirer du service.

Dans vos infirmités, demandez à Dieu qu'il en soit glorifié, ne désirez, ne demandez, ne refusez rien des soulagements ni des remèdes.

Gardez la pauvreté, la modestie et la bienséance dans vos habits, gardez-vous d'affectation dans les gestes, tenez la tête droite, les yeux médiocrement baissés.

Que personne ne se distingue par les grâces, talents, dons de nature ou de fortune, de famille et ne s'entretienne point de ses aventures, car cela humilie et confond les autres qui pourraient être destitués de quelques-uns de ces avantages qui ne sont rien devant Dieu.

Bannissez parmi vous toute envie, jalousie, vue d'intérêt, prévention, flatterie, vaines louanges, liaison fondée en amitié naturelle.

AM,4T2,3

(p. 162) Que l'on ne méprise pas la bassesse de sa famille ni de ses parents pauvres, cela va contre l'Évangile. Qu'on se souvienne qu'on a renoncé au monde et qu'on n'en doit plus appréhender les mépris ni les disgrâces, non plus que d'en rechercher les applaudissements; regardez les fades louanges comme un châtiment de vos infidélités au service de Dieu et du peu d'amour et pureté d'intention: désirez d'être inconnue et méprisée en faisant le bien; procédez les unes avec les autres au-dedans de la maison avec sincérité, charité et déférence.

2 - Ne parlez pas rudement ni désagréablement au prochain non plus qu'au dedans de la maison, car cela sent son esprit impérieux.

3 - Ne souffrez pas qu'on blâme une de vos Sœurs en son absence, soyez (p. 163) exacte sur ce point.

4 - Aimez le silence et gardez-le volontiers, car c'est le gardien des vertus.

5 - Que votre principale maxime soit de parler peu, jamais de vous, ni du prochain que pour en dire du bien.

6 - Que les nouvelles de ville ne soient pas dites parmi vous.

8 - Ne vous entretenez jamais avec personne, non plus que dans vous-même, d'aucune pensée ni discours contraire à votre état, sous prétexte que vous auriez rendu plus de gloire à Dieu en un autre.

9 - Soyez ennemie de toute singularité, même pour les choses spirituelles, c'est un piège que le Démon vous tend pour vous faire perdre le bien commun qui est toujours le plus grand, quoiqu'il soit le moins éclatant.

10 – (p. 164) Croyez toujours que vous êtes l'esprit le plus difficile de la maison à supporter et que l'on souffre plus de vous que vous ne souffrez des autres; cela causera une grande paix dans chacune de vous.

AM,4T2,4

11 – Supportez les faibles tant au spirituel qu'au temporel, pourvu que la conscience n'y soit point intéressée.

12 – Quand vous voyez tomber une de vos Sœurs, portez-lui compassion, priez Dieu pour elle et lui donnez quelque admonition sur le champ par un esprit de charité.

14 – Ne faites aucune liaison avec les gens du monde, sous prétexte même

15 – de spiritualité et ne vous sécularisez jamais jusqu'à ce point que de communiquer vos peines aux personnes (p. 165) du monde, non pas même aux hommes d'Église, car c'est la ruine des plus saints Instituts que la pluralité de conduite.

16 – Donnez-vous bien de garde de découvrir vos peines ni vos propres sentiments à une particulière car vous courriez risque de vous perdre toutes les deux.

17 – Arrêtez les murmures intérieurs de votre esprit sur ce qui choquerait vos vues et vos sentiments, principalement en ce qui regarde vos supérieurs, ce qui est souvent la source des troubles et révoltes des communautés.

19 – Ayez la discrétion de ne pas épuiser votre santé mal à propos; n'étant plus à vous, votre travail doit durer toute la vie.

21 – Pour ce qui regarde le corps je veux bien que chacune (p. 166) ait soin de sa santé et je défends de faire aucune indiscretion mal à propos, mais je veux bien aussi qu'on se souvienne aussi que le corps est le plus grand ennemi que nous ayons et qu'il ne lui faut donner de soulagement et de nourriture que pour en tirer du service, comme d'un animal duquel on a besoin, et prendre par aumône tous les besoins du corps.

22 – Dans vos incommodités, ne recherchez et ne souffrez de soulagement que pour travailler à la gloire de Dieu; qu'il en soit de même de votre renommée et de votre fortune: toutes ces choses sont peu (utiles) lorsqu'elles sont employées à d'autres fins.

AM,4T2,5

23 – N'estimez rien tant que l'action qui est faite par obéissance (p. 167), elle est hors de dangers de tromperies et d'illusions. Soyez fidèle au son de la cloche qui vous appelle aux exercices, n'apportez aucun délai ni

prétexte et ne vous amusez point à raisonner en vous-même contre ce qui vous est prescrit par obéissance.

24 – Dans un si saint emploi que le vôtre, attendez tout de Dieu et rien de votre industrie; l'esprit de cette communauté est de faire un sacrifice continuel de ses inclinations, de ses sens, de son esprit, de sa volonté et de ses puissances.

25 – Ne manquez jamais à l'oraison par votre faute, car c'est la seule source d'où vous puiserez toutes les lumières et les forces, les grâces et tous les secours nécessaires à vos emplois; et dès le moment que (p. 168) l'on quittera ce saint exercice, la maison ira en décadence, et l'esprit intérieur n'y régnera plus.

26 – Que chaque particulière tende à la perfection de son état, ne refusant rien de ce que Dieu demandera d'elle en matière de pureté de cœur et d'abandon à sa providence.

28 – Dès lors que vous aurez reconnu l'attrait de Dieu sur vous, vous êtes extrêmement obligée de le suivre et de travailler sans relâche à l'avancement de votre âme.

44 – Faites votre trésor de la sainte pauvreté, en ne réservant rien en propre, parce que tout ce qui est créé ne peut remplir votre cœur que Dieu seul peut contenter.

43 – N'affectez rien pour vous dans les habits, linges et autres choses, si ce n'est qu'on vous (p. 169) donne le choix; et en ce cas vous pouvez prendre le pire.

45 – Que votre marcher soit grave et non composé, le corps droit, les yeux baissés et la coiffe modestement mise.

AM,4T2,6

51 – Ne vous laissez jamais aller à aucune amitié particulière avec celles qui sont de votre caractère ou inclination, car vous devez donner à Dieu tout votre amour et n'aimer vos Sœurs que pour son amour, ce qui doit être commun à toutes.

52 – Que vos entretiens soient de Dieu, mais d'une manière libre et dégagée.

54 – Soyez fidèle aux mouvements de la grâce qui vous portent au recueillement et à la séparation des choses créées.

56 – N'envisagez jamais personne que par l'œil de la foi, soit Supérieure, soit égale, soit inférieure et agissez toujours avec une grande simplicité

et ouverture (p. 170) de cœur, si vous désirez votre avancement, c'est la voie pour y parvenir.

61 – Soyez ennemies des jugements téméraires, ne condamnez pas les choses sans les connaître et lorsqu'elles auront plusieurs faces, regardez-les toujours par la plus belle, car il n'y a que la malignité d'un cœur corrompu qui fait que vous regardez ce qu'il y a de défectueux, vous rendant semblable à l'araignée qui change tout en venin.

46 suite – Que tout en vous soit commun et que celles qui auront eu quelque avantage dans le monde se trouvent heureuses d'employer ce qu'elles ont et ce qu'elles sont pour la gloire de celui qui mérite infiniment plus que nous ne lui saurions jamais donner.

47 – Qu'on se garde bien de se (p. 171) préférer à aucune pour quelque don de nature ou de grâce qu'on aurait reçu, cette préférence serait la source de grands désordres.

48 – Ne vous vantez jamais de vos qualités naturelles, de vos parents ni même des grâces gratuites, soyez bien aise de paraître de parents pauvres, mettez votre gloire dans le mépris de vous-même, soyez contente d'être méprisée des créatures; c'est en cela qu'un chrétien doit mettre sa gloire, puisqu'en cela il est plus conforme à Jésus-Christ.

AM,4T2,7

31 – Désirez que vos Sœurs vous avertissent de vos fautes et manquements; lorsqu'elle vous avertiront, ne donnez pas la liberté à votre esprit d'examiner de quel côté vient la connaissance qu'on a de vos défauts, et ne dites jamais en vous-même: qui pourrait avoir dit ceci ou cela? (p. 172) C'est une marque insigne de réprobation que de ne vouloir être averti ni connu.

34 – N'épargnez ni santé, ni bonheur, ni vie pour le salut du prochain, dans la vue du Fils de Dieu qui a enseigné une pauvre Samaritaine.

35 – Ne vous faites aucune peine pour les calomnies, injures, mépris que l'on puisse faire de vous, pourvu que ce soit à tort, souffrez-les par hommage à Jésus-Christ qui a été maltraité en travaillant au salut des Juifs.

36 – Fuyez tout applaudissement des créatures et craignez que ce ne soit là votre récompense.

37 – Faites souvent réflexion que l'estime des créatures ne sert de rien pour le salut, non plus que pour la gloire de Dieu.

38 – Ne faites rien pour contenter les créatures, vous n'en recevriez (p. 173) que des peines en cette vie et du regret à la mort.

AM,4T2,8

39 – Ne faites acception de personne car les âmes des pauvres et celles des riches ont autant coûté à Jésus-Christ l'une que l'autre; si vous êtes obligées d'en préférer quelques unes dans vos écoles, il faut que ce soit les pauvres qui ont ordinairement plus besoin d'instructions que les autres, quoiqu'on trouve souvent des riches à qui on ne donne pas d'autre éducation que la vanité.

Quoique j'aie établi les écoles, ce n'est que dans le dessein de gagner les âmes à Dieu par l'instruction.

40 – Gagnez les personnes âgées dans vos instructions publiques et particulières, parce que souvent ce sont elles qui corrompent la jeunesse par leurs mauvais exemples.

41 – Tâchez de découvrir les mœurs (p. 174) des enfants que vous instruisez à dessein de les former de bonne heure dans les maximes du christianisme, desquelles leurs parents les détournent au lieu de les y pousser.

42 – Ne négligez pas sur toutes choses de vous appliquer tous les jours à l'instruction, d'autant que ce n'est qu'à ce dessein que j'ai établi des classes et que j'y ai introduit des leçons, l'écriture et les jets: si le catéchisme se pouvait faire réglément sans assemblée d'école, je le ferais faire.

AM,4T2,9

Ne vous laissez point dans le peu de succès, tant pour l'instruction que pour les leçons; vous n'êtes pas envoyées pour changer et convertir, ni pour rendre savante, mais pour enseigner et instruire; c'est à Dieu à faire le reste. Si vous voyiez le succès (p. 175) de vos peines, vous vous en attribueriez quelque chose, et Dieu veut tout avoir pour la gloire de Son nom.

Attachez-vous à former dans les mœurs les personnes qui ont intendance sur la jeunesse, comme les mères, les domestiques, parce que ce sont ces sortes de personnes qui leur font garder ou perdre la grâce de leur baptême par leurs exemples et conduite.

Pour ce qui vous concerne, prenez garde que, soit dans la maison, soit dehors, lorsque vous serez accusée, reprise, condamnée ou calomniée, de ne pas vous informer qui est-ce qui a parlé, dit ou fait contre vous; mais tâchez de porter le tout en silence, sans rien déclarer ni donner connaissance à aucune particulière ni avoir aucun soupçon contre per-

sonne. (p. 176) Donnez-vous de garde d'une piété de saillies, de boutade, de violence; soyez toujours égale, constante et fidèle en l'œuvre de Dieu que vous avez entreprise, tâchez de n'aller pas en poltronne en paradis, procurez-vous de la suite qui seront les âmes que vous aurez arrachées de la griffe du démon pour les gagner à Jésus-Christ.

Ne vous arrêtez pas aux difficultés que vous trouverez pour faire le bien, servez-vous en au contraire comme d'un moyen pour vous rendre plus généreuse, vous assurant par les oppositions que c'est une preuve que l'affaire est de Dieu puisque l'enfer s'en mêle et remue.

Soyez toujours prêtes d'aller au bout du monde pour le salut des âmes, ne fût-ce que pour une seule, à l'exemple (p. 177) de Jésus-Christ qui n'a pas dédaigné une Samaritaine et une adultère.

AM,4T2,10

Ne vous épargnez pas pour le salut des âmes, elles ne vous coûteront jamais autant qu'elles ont coûté à Jésus-Christ et si vous ne pouvez donner du sang, donnez vos sueurs en témoignage de l'amour que vous avez pour ce divin Sauveur qui a tant souffert pour vous; faites les affaires de Dieu avec ardeur et toujours avec une sainte confusion de vous-même, de ce qu'il daigne se servir d'un si chétif instrument pour procurer sa gloire; munissez-vous souvent de l'esprit apostolique pour porter utilement la parole de Dieu dans les âmes, essayez-vous de toucher les cœurs plutôt que de contenter les esprits, ayez recours à la prière et aux gémissements plutôt qu'à l'industrie.

(p. 178) Méprisez la vie, ce n'est qu'un lieu d'exil et de bannissement; notre patrie est le ciel: n'épargnons rien pour l'acquérir, toutes nos peines et travaux ne sont rien auprès de la récompense. Laissez l'affaire de votre salut et de votre perfection entre les mains de Dieu comme aussi le temps de vous consoler dans vos peines et désolations; ne vous épanchez pas vainement vers les créatures, attendez le retour de la grâce avec tranquillité et patience, abandonnez-vous totalement à Dieu; ne vous imaginez pas que, lorsque vous me faites connaître vos peines, je vous les ôterai ou diminuerai, mais exposez-les et, vous exposant vous-même à la divine providence et justice de Dieu pour en porter de plus grandes si tel est son bon plaisir, abandonnez-vous aux desseins de Dieu sur vous (p. 179) pour le temps et l'éternité; au cas que vous soyez une réprouvée comme la tentation vous le suggère: espérez en la miséricorde de Dieu et en sa bonté et croyez que s'il voulait vous perdre, il ne vous en donnerait pas une si vive appréhension; passez courageusement au-dessus des caresses, des menaces, et de toutes les violences d'intérêt que votre mère, tous ses amis et les vôtres selon le monde, vous font ressen-

tir; vous vous devez toute à Dieu qui vous appelle à son service. Saint François rendit sa chemise à son père devant son évêque pour pouvoir dire à Dieu: vous êtes mon tout. Souvenez-vous de ces paroles: "si quelqu'un aime son père ou sa mère plus que moi, (il) n'est pas digne de moi".

AM,4T2,11

Ce qui nous doit engager à (p. 180) la vie apostolique, c'est de voir une chose autant étonnante que fâcheuse: que les personnes qui, d'ailleurs bien intentionnées, portées à donner l'aumône (aux pauvres) par un esprit de compassion fort louable, ne pensent pas à leur demander leur créance, ni s'ils savent s'acquitter de leurs devoirs envers Dieu et c'est ce qui vous doit animer à ne vous point épargner pour instruire ce cher prochain avec un esprit d'amour animé de celui de Jésus-Christ pour qu'il soit connu, que son règne soit établi et celui de Satan renversé. Pleurez et gémissiez souvent de voir tant d'âmes qui se rendent habiles en tous les arts et sont si négligentes pour l'affaire de leur salut, et si peu soigneuses pour le salut de ceux que la providence a confiés à leurs soins et dont ils rendront compte âme pour âme au terrible jugement (p. 181) de Dieu; gémissiez aussi de voir les personnes que l'on nomme de piété qui ne s'arrêtent qu'aux pratiques et formalités et multiplicité de prières et ne savent ce que c'est que notre sainte religion, ni cet esprit intérieur qui doit animer tous leurs exercices.

AM,4T2,12

En travaillant au salut des autres, n'oubliez pas que vous n'êtes que péché, malice et corruption, un reste d'enfer, une vie usée dans la contagion du siècle: confondez-vous, avec une entière confiance que les mauvais outils sont toujours bons entre les mains d'un bon ouvrier, pourvu qu'il se laisse mouvoir (qu'ils se laissent mouvoir?) et manier à son gré. Attachez-vous à Dieu seul fortement, et très faiblement aux moyens de le trouver qui sont les créatures; ne vous inquiétez pas quand elles vous manquent (p. 182) ni lorsque vous en serez disgrâcié ou méprisé, car vous ne perdrez pas grand appui; gardez toujours la liberté des enfants de Dieu, ne vous laissez pas captiver par personne par amour ou par haine, tenez vos passions en bride, ne soyez rien et Dieu fera quelque chose de vous, car il prend plaisir à bâtir sur le rien; je vois qu'il a sut votre âme des desseins d'amour et de perfection, mais il faut qu'il vous en coûte beaucoup pour détruire les empêchements; n'y mettez donc point d'obstacle par la malignité de votre fond; Dieu veut de vous l'holocauste, ne lui réservez rien. Courage, une grande opposition au bien et une grande pente au mal ne se détruit pas en peu de temps, c'est l'ouvrage de toute la vie; encore ne faut-il pas regarder der-

rière soi quand on a mis la main à la charrue; patience (p. 183) contre vous-même, sans vous étonner de vos faux pas, ni même de vos chutes; ayez confiance en Dieu, avec une foi et un amour sincères, constants et une humble connaissance et haine de soi-même, charité et zèle du salut du prochain.

AM,4T2,13

Considérez souvent que le grand tout de Dieu mérite bien que nous nous livrions à lui tout entières par une mort de nous-mêmes.

Évitez une illusion commune parmi les personnes qui passent pour spirituelles, qui est une certaine malignité, finesse, détour, équivoque, intérêt propre, douceur de pratiques, attachées à leurs inclinations sans se vouloir contraindre en rien, dans le fond desquelles la corruption de l'esprit se nourrit; évitez ces pièges, marchez en simplicité, tendez à l'unité de regard vers Dieu.

Ne négligez ni ne méprisez pas la garde de vos sens, mais (p. 184) je veux que vous vous appliquiez à la garde de votre cœur et que si vous tombez en des fautes extérieures, vous ne vous amusiez point à réfléchir pour vous en occuper et inquiéter; contentez-vous, lorsque vous vous en apercevrez, de vous humilier devant Dieu et de ne pas faire une multitude d'accusations de ces fautes inopinées.

Petit traité des vertus (TV)

Petit traité des vertus les plus nécessaires aux Sœurs du Saint-Enfant Jésus

TV,0T

(p. 231)

Petit traité des vertus les plus nécessaires aux Sœurs, qu'on a trouvé écrit de la main de Mr le Théologal, ou il exprime ses sentiments sur la communauté

[Ce petit traité est tiré du manuscrit 11 5 B qui, d'après l'expertise de M. Robert Marichal, Archiviste-Paléographe, serait postérieur à 1791 et antérieur à 1802.]

TV,0T1,1

De la charité envers Dieu et le prochain.

Parce que les Sœurs ne se sont engagées dans cette Communauté que par le désir de leur perfection, et que la perfection n'a point d'autre mesure que celle de la charité, (p. 232) elles doivent se persuader qu'elles sont tenues d'aspirer à une charité d'autant plus haute qu'elles veulent s'élever davantage dans la perfection du christianisme.

La charité doit avoir pour fondement une foi pure et solide qui convainque les Sœurs de la bonté et de la perfection infinie de Dieu, et qui le leur fasse concevoir comme le terme où elles doivent tendre continuellement, n'y ayant de véritable repos dans le temps et l'éternité que dans le sein de cette bonté souveraine et infinie.

Dans cette persuasion, elles doivent, avec la grâce de Dieu, l'aimer ardemment et uniquement, et tâcher avec le même secours, que ce soit de tout leur cœur, de tout leur esprit, de toute leur âme et de toutes leurs forces, pour accomplir le premier, le plus excellent, le sommaire et la fin de tous les préceptes, autant que la faiblesse d'une nature mortelle le peut permettre.

TV,0T1,2

Si cet amour est chaste comme il demande de l'être, il fera que les Sœurs ne regarderont (p. 233) que Dieu, pour Dieu même, qu'elles tâcheront de lui plaire en tout, sans mélange d'intérêt, et qu'elles rapporteront à sa gloire toutes leurs actions; s'il est pur, il les séparera de l'esprit du monde et de ses maximes; comme aussi de toutes les recherches les plus secrètes et les plus subtiles de l'amour-propre, et leur fera éviter avec soin les moindres taches de leur conscience; s'il est ardent, elles rechercheront les moyens possibles de s'unir à Dieu plus intimement; elles se tiendront toujours en sa présence, elles s'élèveront souvent à lui par des actes de foi, de désir, d'espérance, d'amour, de religion et l'oraison sera leur plus solide et plus ordinaire nourriture. S'il est fidèle, elles appréhenderont plus que tous les maux imaginables de se séparer de Dieu par le péché, ne fût-ce que pour un moment; elles craindront même la

diminution et refroidissement de leur charité comme une disposition à la perdre, et seront toujours extrêmement touchées des injures qui (p. 234) seront faites à Dieu; et s'il est sincère et véritable, il se fera connaître par l'action, dans les filles de cette Communauté, en exécutant les commandements de Dieu et de son Église, se soumettant à ses conseils, aux règlements et saints usages de la maison, se conformant à la volonté divine dans tous les événements et souffrances de leur vie; faisant tout le bien dont elles auront le pouvoir et qui sera convenable à leur état, et procurant à Dieu toute la gloire qu'elles pourront au dehors; mais cet amour étant surnaturel, les Sœurs doivent le demander toujours avec humilité, instance, confiance et persévérance.

Toutes leurs actions étant animées de cet amour auront le prix et le mérite qu'elles perdraient si elles en étaient privées; tout ce qu'elles auront de travail sera agréable et doux, étant soutenues de cette vertu, et Dieu y donnera sa bénédiction.

TV,OT1,3

Le feu sacré dont elles seront embrasées leur donnera moyen d'en échauffer les autres; (p. 235) elles le porteront dans le cœur de leurs écolières et des maîtresses qu'elles formeront, et de toutes les personnes avec lesquelles elles auront à traiter, par leurs bons exemples et les paroles d'édification dont la divine providence leur donnera les occasions et les moyens.

Elles doivent aimer par la même charité leur prochain; puisque Dieu ne sépare point la charité qu'il veut que nous ayons pour lui d'avec celle qu'il nous oblige d'avoir pour nos frères; c'est par ce principe qu'elles doivent s'employer à l'instruction de toutes celles de leur sexe par les écoles, les retraites et les conférences.

Elles n'agiront jamais avec acception de personnes, ni de leurs qualités humaines et naturelles; mais regardant toujours Dieu dans le prochain, se séparant autant qu'elles pourront de toute affection et inclination humaine lorsqu'elles lui rendront quelques services.

(p. 236) Dans cet esprit de charité, elles offriront à Dieu toutes leurs prières, leurs actions et souffrances pour toute l'Église, particulièrement pour les prélats et pour ceux qui sont chargés du soin des âmes et pour les âmes qui souffrent dans le purgatoire.

C'est aussi par ce même motif qu'elles s'uniront à celles qui sont occupées dans les offices particuliers de la maison, comme ne devant toutes avoir qu'une même fin, ne faisant qu'un même corps avec elles.

TV,0T2,1

De l'union, de la charité des Sœurs entre elles.

La charité particulière et mutuelle que se doivent les Sœurs, et qui est le lien de cette Communauté, pour être solide, ne doit pas s'établir sur les parentés, alliances, sympathies, qualités de corps ou d'esprit, bienfaits reçus ou espérés ou autres semblables motifs humains et temporels; mais elle (p. 237) a son fondement en la seule volonté de Dieu, et dans le commandement exprès de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Cette vraie charité ne permet pas les petites amitiés, intelligences, ou liaisons particulières et secrètes, qui doivent être soigneusement évitées par les Sœurs, et retranchées par le zèle de la Supérieure, comme étant la semence malheureuse de plusieurs particularités et divisions, et la ruine d'une Communauté chrétienne et du véritable et saint amour que chaque Sœur doit conserver égal pour toutes les Sœurs.

TV,0T2,2

Beaucoup moins cette charité peut elle souffrir aucune envie, jalousie, aversion, dégoût, mépris, rebuts ou dureté; mais au contraire, elle veut que les Sœurs s'entr'aiment sincèrement et cordialement, qu'elles soient affables, respectueuses les unes envers les autres, qu'elles se préviennent d'honneur et de déférence, qu'elles s'entre-supportent dans leurs imperfections, infirmités et (p. 238) fautes journalières; qu'elles évitent les soupçons, jugements téméraires ou censures sur les actions ou sur les paroles de leurs Sœurs; qu'elles interprètent tout en bien, et où elles ne pourront excuser l'action, qu'elles excusent l'intention, ou du moins en laissent le jugement à Dieu. Elles ne s'entretiendront point ensemble pour les faire connaître à celles qui ne les savent pas et qui n'y peuvent remédier; elles se secourront mutuellement dans leurs besoins et principalement s'entre-avertiront de leurs défauts dans le particulier, lorsqu'elles croiront pouvoir profiter à leurs Sœurs par leurs avis, ce qu'elles feront d'une manière humble, charitable et discrète, usant de termes respectueux, et prenant garde si elles sont hors de toute émotion, comme aussi celles qu'elles veulent avertir; que si l'avis particulier avait été inutile, ou si, par quelque raison, elles auraient cru ne le devoir donner, elles informeront la Supérieure de la faute qui aura été commise, dans le même esprit (p. 239) de charité, avec un désir sincère de l'amendement de celle qui aura failli, et d'empêcher le mal qui en pourrait arriver à la Communauté.

S'il arrivait à une Sœur de dire ou faire quelque chose contre la charité à une autre, elle lui en fera satisfaction sur-le-champ s'il se peut ou du moins lui demandera pardon avant que de se coucher, et la Sœur offen-

sée lui rendra les témoignages d'une véritable et cordiale réconciliation.

TV,OT_{2,3}

Les Sœurs feront attention à ne louer, ni blâmer les Supérieurs et officiers qui sont hors de charges; elles ne compareront point le gouvernement passé au présent, ne le proposeront point pour exemple et ne témoigneront aucun ressentiment, ni déplaisir de ce qui se serait passé; si néanmoins leur conscience les oblige d'en représenter quelque chose, elles en parleront à la Supérieure ou au Supérieur. Elles n'auront point de peine lorsqu'elles verront quelques (p. 240) Sœurs parler au plus souvent au Supérieur ou à la Supérieure; au contraire, elles partageront à leurs peines et besoins, et prendront part à la consolation qui leur est accordée.

Si quelqu'une des Sœurs venait à manquer notablement contre la charité par quelque aversion scandaleuse ou troubler la paix de la Communauté par des rapports entre les Sœurs, par des murmures ou autres fautes qui sèmeraient la discorde dans la maison, elle en sera sévèrement reprise par la Supérieure et punie par l'imposition d'une pénitence exemplaire et proportionnée à la qualité de sa faute.

TV,OT₃

De la chasteté.

Comme les Sœurs de cette Communauté n'ont point de clôture, et que la charité de leur Institut les expose à plusieurs occasions, elles ont une obligation particulière d'aimer et (p. 241) d'honorer cette vertu de la chasteté, de la conserver avec autant d'exactitude, de prudence et de circonspection en leur personne, que l'on ne puisse remarquer aucune chose dans leurs paroles, dans leurs regards, dans leurs actions et dans tout le reste de leur extérieur, qui ne l'inspire et n'en répandent la bonne odeur au dedans et au dehors de la maison.

Cette vertu leur apprendra à garder la pudeur en tout lieu et à être très décentement couvertes, non seulement devant les personnes du dehors, mais encore entre elles et en présence l'une de l'autre. Les Sœurs n'auront en leurs chambres, et la Supérieure ne souffrira dans la maison, ni livres, ni tableaux, ni images qui puissent tant soit peu blesser l'honnêteté.

TV,OT₄

De l'obéissance.

Cette vertu est un sacrifice perpétuel (p. 242) de notre jugement, et une abnégation et soumission parfaite de notre volonté à celle de Dieu et à celle de nos Supérieurs qui nous le représentent, et une prompte exécu-

tion des choses qui nous sont ordonnées, sans chagrin, sans répugnance volontaire, murmure, réplique, ni contestation.

La véritable obéissance est simple, sincère et universelle. Simple, n'examinant point ni la chose commandée, ni les qualités de la personne qui commande. Sincère, se soumettant de cœur et d'affection; universelle, obéissant en tous lieux, à tous Supérieurs et en toutes choses, sans rien excepter que le péché.

Les Sœurs se doivent porter avec affection à la pratique de cette sainte vertu, si elles désirent vivre dans une grande consolation et repos de conscience, conserver la paix et l'union entre les Sœurs, et le bon ordre de toute la maison, et imiter Notre-Seigneur Jésus-Christ qui n'est venu et n'a vécu en ce monde (p. 243) que pour faire la volonté de son Père, en vue duquel il s'est soumis à toutes sortes de personnes et a mieux aimé perdre la vie que de manquer à l'obéissance.

Que les Sœurs obéissent donc aux Supérieurs, comme à Jésus-Christ: qu'elles préviennent même leur commandement, aussitôt qu'elles connaissent leur volonté; qu'elles ne refusent point les emplois et les charges qui leur seront donnés, quand ils seraient contre leurs inclinations, et qu'elles les croiraient au-dessus de leur capacité.

Au cas d'absence, de maladie, ou d'occupation de la Supérieure, elles obéiront à l'Assistante, avec la même humilité et docilité qu'à la Supérieure.

Elles ne se dispenseront d'aucune observance, sans permission expresse autant qu'il sera possible, et n'entreprendront aussi aucune chose extraordinaire sans cette dépendance et soumission, non pas même les œuvres les plus saintes, puisque (p. 244) Dieu n'a pas agréables les sacrifices qui lui sont offerts contre l'obéissance.

TV,OT5,1

De l'humilité.

C'est un des fruits de l'Incarnation du Fils de Dieu et une des vertus qu'il nous a le plus enseignées de paroles et d'exemples; c'est le fondement de la perfection chrétienne: sans elle les autres vertus n'auraient point de solidité, et les meilleures œuvres deviendraient facilement une matière de péché.

Elle inspire à la créature des sentiments très bas d'elle-même, fondés sur ce que, devant Dieu, elle n'est rien, ne peut rien, et ne mérite rien que le mépris et la peine; elle lui fait souffrir avec tranquillité, et donne

même de l'amour pour le mépris et la peine, comme l'apanage de son état.

Elle est nécessaire à tous les chrétiens; mais d'autant plus aux filles de cette Communauté comme étant obligées de se (p. 245) communiquer beaucoup au dehors, elles pourraient avoir de l'approbation qui ferait perdre le mérite de leur emploi, si elles en concevaient quelque vanité; elles auront aussi quelquefois des contradictions et des sujets d'humiliation outre ceux qui se rencontreront au-dedans de la maison, qui ajouteront beaucoup de bénédictions à leur travail s'ils sont portés avec humilité.

Par le motif de cette vertu, les Sœurs ne se préféreront à qui que ce soit, ni intérieurement, ni extérieurement, soit pour les qualités de la naissance, soit pour le bien qu'elles prétendraient, ou auraient même donné à la maison, soit pour leurs talents naturels et autres considérations humaines; et même pour les grâces particulières qu'elles auraient reçues de Dieu, et le bien qu'il aurait fait par elles. Elles ne s'en entretiendront pas pour en rechercher de l'estime ou des louanges, elles tâcheront au contraire de les cacher aux yeux du monde, et s'humilier davantage aux yeux (p. 246) de celui duquel elles ont plus reçu, et qui en veut tirer toute sa gloire; comme aussi les Sœurs qui seraient de basse naissance, pauvres de biens, ou de talents médiocres, n'en perdront jamais le souvenir, ne s'enorgueilleront point, pour être associées à celles qui ont de plus grands avantages, et ne voudront point leur être égales, par une secrète vanité et enflure de cœur.

TV,OT5,2

La vue de leurs défauts et fautes journalières ne les doit pas inquiéter, ou porter à la tristesse et au découragement; mais leur faire reconnaître leur misère et le juste sujet qu'elles ont de se méfier toujours d'elles-mêmes pour recourir avec plus de confiance et de fidélité à celui seul en qui nous pouvons toutes choses; elles aimeront que leurs défauts soient connus, et que l'on en avertisse les Supérieurs; elles surmonteront la répugnance et la confusion qu'elles pourraient recevoir à découvrir leur intérieur, soit au confesseur pour ce qui regarde les (p. 247) péchés, soit à la Supérieure pour toutes les autres choses.

Quand elles seront accusées, ou reprises, elles ne s'excuseront point, si la charité ou l'obéissance ne les y obligent, et quand même elles seraient exemptes des fautes qu'on leur imputerait, elles ne témoignent, ni par paroles, ni par signe aucun mécontentement: elles étoufferont de tout leur possible le ressentiment et l'émotion intérieure, et s'abstiendront de faire des réflexions pour donner le tort aux

autres, ni se justifier elles-mêmes: elles souffriront volontiers les réprimandes et les corrections qui leur seront faites, tant en chapitre qu'ailleurs, les avertissements des Sœurs particulières et toutes les contradictions, mépris, paroles rudes et piquantes, les railleries et moqueries qui leur arriveront, de quelque part que ce soit; s'estimant d'autant plus heureuses qu'elles souffriront l'abjection avec plus d'innocence, ou si c'est pour de (p. 248) véritables fautes, qu'elles ont un moyen facile de les expier.

TV,OT5,3

Elles se porteront avec affection aux actions et aux services les plus vils et humiliants en apparence, soit qu'ils leur soient ordonnés, ou seulement permis; elles appréhenderont toujours les emplois qui ont le plus d'éclat et les premières charges; bien loin de les désirer, elles ne les accepteront que par obéissance, et chériront incomparablement plus les moindres offices de la maison; elles conserveront toujours l'estime et le respect envers chacune des Sœurs, quelque imparfaites qu'elles puissent être; elles se préviendront d'honneur, se déféreront, ne défendront point leur opinion et sentiments, lorsqu'ils seront contredits, et tâcheront de se donner mutuellement l'exemple de l'humilité en toutes choses.

Comme elles ne chercheront point d'être estimées plus que les autres par la Supérieure et autres personnes qui (p. 249) les connaissent et conduisent, elles ne désireront pas non plus d'en être aimées davantage, et n'auront point de jalousie à l'égard de celles qu'elles pourraient se persuader leur être préférées.

L'humilité des Sœurs ne se terminera pas à aimer et pratiquer l'humiliation chacune en son particulier, il faut qu'elles soient encore disposées à l'aimer et pratiquer pour le corps de la Communauté en souffrant volontiers que toutes les autres Communautés lui soient préférées; qu'elles soient quelquefois méprisées, qu'elles passent pour viles et abjectes aux yeux des hommes.

Cette vertu étant trop au-dessus de notre nature dans la corruption où elle est, pour croire que nous la puissions acquérir par nos propres forces, il faut la demander continuellement à Dieu et combattre avec sa grâce l'orgueil que le péché nous a rendu naturel; faisant souvent des réflexions sérieuses (p. 250) sur nos imperfections, nos fautes, nos rechutes et sur les péchés plus notables de notre vie; considérant les humiliations extrêmes du Fils de Dieu, et les effets et les suites de l'orgueil dans le premier ange et le premier homme, et une infinité d'autres; embrassant tous les sujets d'humiliation intérieure et extérieure qui se

présenteront, et s'efforçant de tout son pouvoir d'aimer sa propre abjection.

TV,0T6

De la mortification et pénitence.

Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il porte sa croix tous les jours. Les Sœurs doivent écouter et suivre cette sainte doctrine et aimer cette vertu sans laquelle elles ne peuvent satisfaire pour leurs fautes, et leur vie être entièrement conforme à celle de Jésus-Christ: ce qui a fait dire au Saint Concile de Trente, que la vie d'un chrétien doit être une continuelle pénitence.

(p. 251) Ainsi elles doivent embrasser volontiers et supporter en esprit de pénitence, mais avec force et courage, tout ce qui est bas, ou pénible, ou qui serait contraire à leurs inclinations, humeurs, ou propre jugement, dans les fonctions ou emplois où l'obéissance les aurait employées, et encore au manger, au coucher, au lever, aux veilles, au travail, aux jeûnes, aux écoles et à tout ce qui se peut présenter de fâcheux aux sens, et incommode à la nature dans la pratique de leurs Constitutions.

Dans ce même esprit de mortification, elles recevront les corrections et avertissements qui leur seront faits, et les pénitences qui leur seront imposées par la Supérieure, même les avis qui pourraient leur être donnés par les Sœurs.

Elles accepteront aussi les maladies et toutes leurs suites, comme aussi les peines intérieures ou afflictions dont il plaira à Dieu de les exercer, qu'elles doivent estimer d'autant plus qu'elles leur arrivent (p. 252) de l'ordre de Dieu et non de leur choix. Mais quoiqu'elles doivent chèrement conserver le désir de souffrir et le rendre effectif en tout ce qui leur sera possible, elles ne refuseront pas dans leurs maladies les petits soulagements que l'obéissance leur ordonnera; et elles ne feront point sans le consentement spécial de la Supérieure d'autres austérités et mortifications, ou pénitences que celles qui leur seront prescrites par l'Église.

Outre la mortification extérieure qui se rencontre dans leur manière de vivre, elles s'appliqueront encore plus à la mortification intérieure de leurs passions et inclinations naturelles.

TV,0T7

De la pauvreté.

Les Sœurs doivent garder et estimer la sainte pauvreté, comme étant le fondement des vertus évangéliques, qui désapproprie leur cœur, et le détache de l'affection de tout ce qu'en effet elles pourraient posséder,

(p. 253) s'appliquant particulièrement ce que le saint Apôtre ordonne à tous les chrétiens, que les personnes qui possèdent soient comme celles qui ne possèdent rien, et que celles qui se servent des choses de ce monde, soient comme celles qui ne s'en servent point.

Pour pratiquer cette vertu, elles ne s'attacheront à aucune chose de ce que la Communauté leur fournit, mais seront prêtes à la quitter, ou changer, quand la Supérieure l'ordonnera; elles ne pourront rien se donner l'une à l'autre, ni changer aucune chose sans permission.

Comme la Communauté pourvoit à tout ce qui leur est nécessaire tant en santé qu'en maladie, elles ne s'achèteront rien pour leur usage particulier; elles ne demanderont rien à leurs parents, ou autres personnes du dehors, pour leurs petites commodités, ni même pour la Communauté, mais elles se contenteront toutes du nécessaire en toutes choses.

Elles pourront et devront même en humilité (p. 254) et simplicité représenter à la Supérieure, ou à celle qu'elle commettra, les besoins qu'elles pourront avoir; mais se rapporteront à elle pour en juger et ordonner, et demeureront cependant en grande paix, sans se plaindre si on ne leur accorde pas ce qu'elles désirent, et sans jalousie si elles croyaient que quelques unes fussent mieux qu'elles.

Dans cet esprit de pauvreté, elles ménageront et conserveront avec soin tout ce qui leur est donné pour leur usage particulier, ou ce qui leur est confié par leur charge, et même lorsqu'elles verront quelques choses, petites ou grandes, se perdre ou dissiper du bien de la Communauté, elles y remédieront si elles peuvent, sinon elles en avertiront leur Supérieure.

TV,OT8

De la modestie.

La modestie est un rejaillissement de la pureté du cœur et de la sainteté de l'âme, et un signe véritable de la paix (p. 255) qu'elles possèdent. Elle est nécessaire à tous les chrétiens, dont la modestie doit être connue de tous les hommes; mais elle l'est singulièrement aux Sœurs de cette Communauté qui conversent avec le prochain, et qui sont obligées d'instruire celles de leur sexe de paroles et d'exemples, et principalement en cette vertu qui est un de leurs plus beaux ornements.

Que les Sœurs aient donc grand soin de si bien régler leur intérieur et de mortifier tellement leurs passions qu'elles ne produisent aucun dérèglement à l'extérieur, en sorte que la modestie leur soit comme naturelle.

Qu'elles soient fort retenues en leurs discours, surtout en présence des hommes, sur lesquels elles n'arrêteront jamais les yeux fixement; qu'elles parlent d'un ton de voix si modéré, qu'il marque l'humilité de leur cœur; qu'elles évitent les ris immodérés, la multitude des paroles et les compliments mondains; qu'elles soient (p. 256) civiles sans affectation, graves, et néanmoins respectueuses, même entre elles, douces et affables, sans trop grande familiarité; qu'elles s'entre-saluent dans les rencontres; qu'elles ne s'appellent point de si loin qu'elles aient besoin d'élever trop la voix; qu'elles ne s'interrompent point en parlant les unes les autres, et beaucoup moins les personnes externes; qu'elles évitent les plus petites contestations; qu'elles ne se touchent point ni par jeu, ni par amitié.

Elles ne feront point de gestes en parlant, elles ne seront point libres ni dissipées en leurs discours et leurs actions, ni précipitées dans leur marcher; elles éviteront toute affectation et indécence dans leurs habits, dans leur port, leur regard et leur maintien, afin qu'il ne paraisse aucune chose en elles qui ne soit une leçon de modestie chrétienne.

Il faut qu'elles soient modestes en tout lieu; mais principalement à l'église, aux assemblées de Communauté (p. 257) et au réfectoire, ces lieux demandant une attention plus particulière sur elles-mêmes.

TV,0T9

Du silence.

Les Sœurs observeront exactement le silence, pour honorer celui que Notre-Seigneur a gardé sur la terre; pour empêcher que les emplois extérieurs ne les dissipent, et pour conserver les vertus dont il est le fidèle gardien.

Le temps du grand silence commence depuis la fin de la récréation du soir jusqu'à la fin de la prière du matin. On l'observera toujours dans l'église, au réfectoire, aux chambres des Sœurs, et autant que faire se pourra sur les escaliers. S'il arrivait quelque nécessité de parler, on le fera le plus brièvement que l'on pourra et à voix basse.

Il n'y aura liberté de parler que dans les récréations, hors lesquelles on ne parlera qu'autant que la nécessité y obligera et cela (p. 258) sans élever sa voix. Les Sœurs ne s'entretiendront point en particulier sans la permission de la Supérieure, et lorsqu'elles le feront, même avec permission, elles éviteront tout entretien inutile, et beaucoup plus ceux qui pourraient blesser la charité et les autres vertus, et se garderont soigneusement, sous prétexte de confiance, ou de décharge de cœur, de découvrir les unes aux autres leurs peines, tentations et autres sentiments, tels

qu'ils puissent être qui pourraient faire naître de pareilles ou autres peines dans l'esprit de leurs Sœurs, ou fortifier celles qu'elles auraient déjà: se souvenant que, selon la doctrine de l'Évangile et des saints Apôtres, les fidèles ne doivent parler que pour s'entre-édifier les uns les autres.

Les Sœurs néanmoins peuvent en tous lieux et en tous temps parler à la Supérieure, et particulièrement les prétendantes à leur Maîtresse.

Mais d'autant que le silence extérieur serait de peu de fruit, si elles laissaient aller (p. 259) leur esprit dans l'oisiveté et évagation pendant leurs exercices et emplois: elles feront leur possible avec la grâce de Dieu, pour se tenir en sa sainte présence, mais sans aucune contention, pour s'élever vers lui par de courtes et ferventes aspirations, ou s'occuper de quelques bonnes pensées.

TV,0T10,1

De l'obligation à observer les Constitutions.

Pour lever les scrupules et apaiser les inquiétudes qui arrivent quelquefois aux âmes timorées, lorsque par fragilité elles sont tombées dans quelques inobservances: on déclare aux Sœurs de cette Communauté que leurs Constitutions ne les obligent par elles-mêmes sous peine d'aucun péché.

Elles remarqueront toutefois qu'elles pécheraient en ne les observant pas dans les cas suivants. 1er Lorsque les mêmes choses qui sont portées par les Constitutions, seraient (p. 260) aussi défendues ou commandées par quelques lois qui obligent sous peine de péchés.

2ème Lorsque l'inobservance serait accompagnée de mépris des Constitutions, ou par quelque motif vicieux, ou désordonné.

3ème Si une Sœur troublait la paix et le bon ordre de la maison, ou si elle causait un relâchement considérable en la régularité par le scandale et mauvais exemple de l'inobservance.

TV,0T10,2

Quoique les manquements aux Constitutions ne fussent pas accompagnés de ces circonstances qui enferment un péché, les Sœurs néanmoins qui les violeraient souvent et volontairement, auraient grand sujet de craindre, puisque de les négliger, ce serait manquer à sa vocation, être infidèles au Saint-Esprit par le mouvement duquel elles se sont engagées à cet Institut et se mettre enfin au hasard de quelque grande chute, tant par l'indignité où elles se seraient mises de la grâce divine, que par la facilité que l'on contracte d'ordinaire (p. 261) de tomber dans des fautes considérables, et de manquer aux lois de Dieu en né-

gligeant les devoirs de son état et engagements particuliers, sous prétexte qu'on n'y est pas obligé sous peine de péché. C'est l'avertissement que nous en donne un ancien Père: que celui qui fait indifféremment tout ce qu'il lui est permis de faire, viendra bientôt à faire aussi ce qui ne lui est pas permis; ce qui est fondé sur ces paroles de Notre-Seigneur: Que celui qui manque de fidélité dans les petites choses, deviendra bientôt infidèle dans les grandes.

S'il arrive à l'avenir quelques différends entre le Supérieur, la Supérieure et les Sœurs, où la Communauté fût engagée dans quelques contestations, sur le sujet des Constitutions, les plus intéressés auront recours à Monseigneur l'Archevêque pour leur en donner l'explication et le juger.

Première conférence

"Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait"

(p. 124)

Première conférence faite par le Père Louis Théologal à la Communauté du Saint-Esprit le 15 mai, sur ces paroles: "Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait" (p. 124)

Première conférence (PC)

Qui est celui qui dit ces paroles ?

C'est la vérité même qui ne se peut représenter, c'est-à-dire des hommes eux-mêmes chose impossible.

À qui est ce que Jésus-Christ parle lorsqu'il dit: "Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait" ?

À tous les chrétiens, mais particulièrement à ceux qui l'ont aimé du monde, et engagés à une vie plus parfaite, c'est-à-dire à moins dire que ces paroles s'adressent à vous en particulier. Sachez que vous êtes obligés de tendre à (p. 126) votre perfection, c'est-à-dire que vous devez être parfaits, parce que Jésus-Christ commande par son mandement qu'il en fait. Vous y êtes obligés de nouveau, parce que vous avez été appelés en Communauté par les paroles de l'Écriture, et cet état de vie est un état de perfection. Vous devez tendre à la perfection pour remplir votre vocation sur votre degré, et aller au bout du prochain pour autant que vous avez vous-même capables de comprendre les vertus que vous devez pratiquer. Cependant c'est ce qui ne se peut faire sans tendre à une perfection, c'est-à-dire à une telle perfection, vous ne pouvez vous arrêter de vous élever au-delà le prochain. C'est pourquoi il vous faut reconnaître l'obligation que vous avez de travailler à acquiescer la perfection, sans oublier que plusieurs la méritent, mais elle n'est pas, à eux, mais elle est par vous commandée, en quelque manière, et ce qui est ce même point.

Je dis: Que la perfection ne consiste pas dans la forme gracieuse du corps, ni les hautes qualités de l'esprit, car si cela était, les personnes que Dieu n'a pas avantageés de ces dons naturels, n'y pourraient arriver, et par conséquent Dieu (p. 128) lui-même serait obligé d'exiger des créatures des choses impossibles. Elle ne consiste pas non plus dans plusieurs exercices de pénitence et de piété, ainsi que plusieurs l'imaginent, comme les jeûnes, les aumônes et les oraisons, à partir que les personnes de

Première conférence**“Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait”**

PC,1T

(p. 124)

Première conférence faite par ledit sieur Théologal à la Communauté du Saint-Enfant Jésus. Sur ces paroles: “Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait” (p.125)

[Conférence tirée du manuscrit 7 4 B.]

PC,1T1

Qui est celui qui dit ces paroles?

C'est la vérité même qui ne se peut tromper en exigeant des hommes aucune chose impossible.

À qui est-ce que Jésus-Christ parlait lorsqu'il a dit: “Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait”?

À tous les chrétiens, mais particulièrement à ceux qu'il a retirés du monde, et engagés à une vie plus parfaite; mais nous pouvons dire que ces paroles s'adressent à vous en particulier, d'autant que vous êtes obligées de tendre à (p. 126) votre perfection. 1. en tant que vous êtes chrétiennes, parce que Jésus-Christ n'excepte personne dans le commandement qu'il en fait. 2. Vous y êtes obligées de nouveau, parce que vous avez été appelées en Communauté par une grâce de préférence, et cet état de vie est un état de perfection. 3. Vous devez tendre à la perfection pour remplir votre vocation qui vous engage à travailler au salut du prochain pour autant que vous devez vous rendre capables de comprendre les vérités que vous devez enseigner, et cependant c'est ce qui ne se peut faire sans tendre à une haute (p. 127) perfection et sans cette perfection, vous ne pourrez vous acquitter de votre devoir envers le prochain. C'est pourquoi il vous faut convaincre de l'obligation que vous avez de travailler à acquérir la perfection. Mais d'autant que plusieurs la mettent où elle n'est pas, il est nécessaire que vous connaissiez en quoi elle consiste, et en quoi elle ne consiste pas.

PC,1T2

Je dis. 1. Que la perfection ne consiste pas dans la bonne grâce du corps, ni les belles qualités de l'esprit, car si cela était, les personnes que Dieu n'a pas avantagées de ces dons naturels n'y pourraient arriver, et par conséquent Dieu (p. 128) lui-même serait injuste d'exiger des créatures des choses impossibles. Elle ne consiste pas non plus dans plusieurs exercices de pénitence et de piété, ainsi que plusieurs s'imaginent, comme les jeûnes, les austérités et macérations, parce que les personnes de

délicate complexion n'y pourraient non plus parvenir. La perfection ne consiste pas même dans les longues prières et oraisons, visites des églises, et exactitude à vouloir gagner des indulgences, d'autant que les personnes engagées dans le monde chargées de famille et d'emplois extérieurs n'y pourraient pas arriver; ni non plus dans les grandes aumônes, parce que les (p. 129) pauvres ni les religieux ne la pouvant pas faire, ne seraient jamais parfaits. Ainsi toutes les choses susdites ne sont pas la perfection, bien que quelquefois elles puissent servir de moyen pour y parvenir. Ceux-là s'abusent qui pensent la faire consister en ces choses; et c'est un artifice du diable qui, pour nous empêcher de tendre à la perfection, nous fait croire qu'elle consiste en des choses impossibles ou trop difficiles. Or pour lever ces difficultés, il faut dire, et il est très vrai, que la perfection consiste dans l'amour de Dieu, lequel pour être vrai doit être. 1. pur, et sans mélange d'aucune créature. 2. Il doit être (p. 130) fort, en sorte que ni le diable, ni le monde, ni la chair ne le puisse corrompre. 3. Qu'il soit constant, c'est-à-dire éloigné de changement. 4. Qu'il soit désintéressé, c'est-à-dire que cet amour soit pour l'amour de Dieu même.

PC,1T3

Reste maintenant à savoir les moyens de devenir parfait. Le premier est la fuite du péché tant mortel que véniel, et même des imperfections volontaires.

Le second, est la victoire des passions dérégées et principalement de l'amour, de la haine, de la joie, de la tristesse. Le 3ème est la mortification des sens et de l'esprit. Le 4ème est l'exercice de (p. 131) l'oraison avec fidélité. Le 5ème est la fréquentation et le bon usage des sacrements. 6. le choix et la bonne conduite d'un sage et expérimenté Directeur avec la soumission et l'obéissance à ses conseils. 7. Le courage et la générosité pour surmonter les difficultés et les tentations. 8. L'abandon et confiance en Dieu pour porter toutes les peines et afflictions qui arrivent tant du corps que de l'esprit.

**Les douze soutiens de l'Institut des Sœurs de la Communauté du Saint-Enfant Jésus,
qu'elles doivent toujours avoir dans l'esprit pour les méditer et dans le cœur pour les pratiquer**

[Tirés du manuscrit 3 A, les "Mémoires".]

PC,2T

L'esprit de cette Communauté consiste:

1. Dans un vrai amour pour Dieu.
2. Dans une cordiale affection pour toutes ses Sœurs.
3. Dans un rapport et une union parfaite avec les Supérieurs.
4. Dans un zèle réglé et constant pour l'instruction de la jeunesse.
5. Dans une obéissance prompte, simple, respectueuse et universelle.
6. Dans une exacte ponctualité à l'observance de toutes les Règles.
7. Dans un grand désir des souffrances et des humiliations.
8. Dans une sincère et très profonde humilité par conformité à Jésus-Christ.
9. Dans un amour courageux pour le travail et la sainte abjection.
10. Dans une horreur extrême de la moindre apparence du vice.
11. Dans une soumission et fidélité exacte à faire ce que les Usages et les Règlements ordonnent.
12. Enfin, dans un assemblage de toutes les vertus chrétiennes.

La paix et la miséricorde de Dieu soient sur celles qui garderont cette Règle (Saint Paul aux Galates, chapitre 6ème).

Nicolas Roland – Sa vie – Ses Œuvres – Ses Vertus

1. Témoignages des contemporains

Lettres à la louange de M. le Chanoine Roland

[Ainsi est intitulé le ms. 1 A recueil de 17 témoignages recueillis par écrit ou de vive-voix par le Supérieur ecclésiastique M. Giraud et la Supérieure de la Communauté Marie Valet. Tous émanent de contemporains qui avaient parfaitement connu le Serviteur de Dieu. Deux d'entre eux: celui du révérend Père Valentin, Minime, et celui de M. Martin, curé-doyen de Fismes, sont datés de 1693, soit quinze ans après la mort de Mr le Chanoine Roland. Les autres ne sont pas datés mais semblent bien de la même époque où fut entreprise une enquête par les Supérieurs de la Communauté. Ce manuscrit date très probablement de la première moitié du 18^{ème} siècle.]

TC,1T1

De M. Regnault à la Supérieure:

(p. 1) Monsieur Regnault, prêtre natif d'une honnête famille de Reims, de présent curé de Givrie, m'étant venu trouver pour quelque affaire, je le priaï, comme étant ancien ami de feu Monsieur Roland, Théologal, de me dire quelque chose de lui. Voici comme il m'en parla:

Monsieur Roland et moi, nous étions fort amis pour avoir étudié en philosophie ensemble; ce que j'en peux dire est qu'il était un homme de mérite et de haute vertu, comme il me l'a fait connaître par les effets. En voici quelqu'un qui, à mon avis, peut trouver place en sa relation; c'est qu'un jour en classe, où nous étions sous un maître de philosophie qui était un laïc, et que pour cet état n'avait pas la pudeur qu'il devait avoir; commençant un jour à nous parler sur le mariage dans des termes trop ouverts et indécents, le jeune homme qui portait déjà la soutane aussi bien que moi et plusieurs autres plus avancés en âge, il commença à dire avec une grande liberté d'esprit: "Monsieur, vous ne devez pas nous parler en ces termes trop ouverts et peu honnêtes; il me semble que vous devez respecter notre habit et notre état et ne nous pas apprendre ce que nous devons toujours ignorer." Ces paroles eurent tant d'effets que de là en avant, on nous instruisit d'une autre manière, laissant toute l'assemblée dans l'édification des plus sages, de voir cette liberté dans un âge si peu avancé.

Une autre fois, dans la même classe, on entendit que l'on portait le viatique à un malade; chacun se découvrit aussi bien que le maître, à la réserve de sept ou huit écoliers hérétiques, qui ne le faisaient pas. Il prit encore la parole d'un même air, et dit au maître: "Monsieur, faites-leur mettre le chapeau bas, ils le doivent, le roi leur ordonne, il faut honorer Dieu." Ces paroles furent comme la foudre; les hérétiques mirent vite le

chapeau bas à la réserve d'un, plus opiniâtre que les autres, qui ne se voulut pas découvrir. Monsieur Roland lui prit son chapeau et le jeta à terre, sans avoir égard que ces libertins en pourraient tirer vengeance, ce qui les remplit de confusion.

TC,1T2

Une autre chose, poursuit cet homme de bien, qui peut honorer la mémoire dudit Monsieur Roland, est arrivée à moi-même. Comme il était nouveau Théologal, et continuant à m'aimer, il me pria de prêcher une octave du Saint Sacrement; moi l'ayant entrepris, et (p. 2) m'étant trop fié à mes forces, dans mon premier sermon, je dis quelques choses de très mal à propos et qui pouvaient avoir des suites. Monsieur Roland l'ayant appris, pour ne me faire pas tant de confusion, m'envoya un homme d'Église de mérite, me prier civilement de ne point continuer de prêcher à cause du bruit qui s'était déjà répandu, et qui allait tomber sur lui-même pour m'avoir exposé, attendu que le jour suivant c'était l'arrivée de Monsieur le Cardinal Antoine, ce qui n'aurait pas manqué de venir à sa connaissance. Je reçus de très mauvaise grâce ce message et dis que ce n'était pas de la sorte que l'on traitait des hommes d'honneur, que j'en tirerais bien raison. Cela lui fut reporté avec la chaleur dont je m'y étais pris. Voici ce que fit cet homme de bien: il me vint trouver chez moi et se jeta à genoux à mes pieds et me dit avec une humilité surprenante: "Monsieur, je vous prie de me pardonner le sujet de peine que je vous ai donné; je ne me relèverai pas que vous ne m'ayez fait cette grâce." Ces paroles firent tant d'impression sur mon cœur, que je reconnus l'esprit d'ambition qui m'avait dominé. Me jetant à ses genoux réciproquement, nous nous embrassâmes et nous jurâmes une entière amitié, ce qui a toujours continué depuis. Et ce qui fait mon regret, c'est que je ne me suis pas rendu à ces charitables sollicitations pour demeurer chez lui; j'en serais plus homme de bien.

Voilà ce que ce bon ecclésiastique rapporte, je n'y ajoute rien et ne peux pas même exprimer les impressions que ces articles ont données aux spectateurs, à ce que m'a rapporté ce bon ecclésiastique, ce qui marque la foi, le zèle, la pudeur et l'humilité du serviteur de Dieu, Monsieur Roland.

TC,2T1

D'un ecclésiastique, Camuset, d'heureuse mémoire

J'ai eu le bien de converser avec lui dès son retour de Paris, qui fut le premier voyage qu'il y fit au sortir de sa vie mondaine. Ce fut dans ce temps-là que Dieu me donna le désir de penser à mon salut, et j'avais déjà quitté le libertinage, c'est-à-dire les femmes, le jeu et la bouteille, lorsque la divine Providence me suggéra la pensée de le voir. Ce n'était

pas pour en recevoir des instructions, mais seulement pour les fins basses et temporelles; mais Dieu qui voulait me faire des biens spirituels par l'entremise de cet homme de Dieu permit le tout ainsi. J'allais donc le voir (p. 3) pour emprunter un luth dont il avait joué dans sa vie mondaine. Il me reçut avec des honnêtetés que je n'avais pas attendues. Il me prêta ce luth qui était d'un prix considérable, et je le gardai plusieurs années sans qu'il pense à me le redemander, ce qui marquait en lui un grand dégageement des choses temporelles. Ce fut dans cette même visite que, lui ayant témoigné quelque curiosité pour des livres de morale, il me prêta la vie de Monsieur de Renty, et le catéchisme de Grenade. Cette première visite ne fut pas longue, et elle servit pour me désabuser de l'idée qu'on m'avait donnée de lui comme d'un homme austère et peu sociable; ce qui fit que je lui rendis une deuxième visite, en lui rapportant ces deux livres qui m'avaient profité. Ce fut dans cette deuxième visite que j'aperçus dans cet homme de Dieu des qualités qui me charmèrent et je vis bien que Dieu l'avait destiné pour me mettre dans le chemin de la perfection. Il me fit souper avec lui et m'entretint jusqu'à 9 heures du soir des maximes de la véritable et solide piété que j'avais ignorée jusqu'alors. Car quoique j'eusse déjà quitté, comme j'ai dit, les grands vices, j'avais des idées si basses et si chétives de la perfection que Dieu demande de tous les chrétiens, que j'ai pitié de moi-même lorsque j'y pense; je n'avais jamais ouï parler d'oraison mentale, ni de mortification, et tous les desseins de réforme que j'avais conçus se réduisaient à imiter de certaines gens qui vivent dans le monde, éloignés des grands péchés, mais qui, au reste, mènent une vie tout humaine et toute naturelle, et qui a plus de rapport à la vie des bons païens que des bons chrétiens.

TC,2T2

Je lui fis encore d'autres visites dans la suite, et toutes les fois, il me faisait manger avec lui. J'ai su qu'il en usait de même à l'égard de toutes les personnes à qui il prévoyait devoir profiter en quelques choses dans les affaires de leur salut, de sorte que sa table, ses biens et tout ce qu'il avait était en commun à tous quand il s'agissait de la gloire de Dieu, ou de l'avancement spirituel de quelques âmes. Toutes les fois que je sortais de sa compagnie, j'étais comme embaumé de l'odeur de ses entretiens spirituels; il me dit, entre autres choses, deux paroles que je n'oublierai jamais, pour la manière dont il me les dit. Cela fit une impression dans mon âme, qui durera toute ma vie; la première fut après qu'il m'eut fait voir les grandes (p. 4) obligations de la vie chrétienne, comme je lui témoignais que j'en étais si éloigné, lui demandant enfin ce qu'il fallait faire, il me dit: "Il faut gémir, Monsieur"; mais il prononça ces paroles,

ou plutôt le Saint-Esprit les lui fit prononcer d'une certaine manière qui me remplit l'esprit de componction et d'un désir ardent de la perfection chrétienne; l'autre parole qui me pénétra le cœur, ce fut après qu'il m'eut bien persuadé du petit nombre des sauvés. Comme je lui eus témoigné que je ne connaissais quasi personne qui voulût former sa vie sur les maximes de Jésus-Christ, il me dit ces paroles de saint Augustin, en me conduisant à la porte: "Si tu veux être du nombre de ceux qui seront sauvés, tu dois être du petit nombre". Ces paroles, dites d'une manière que je ne saurais expliquer, achevèrent de me faire prendre la résolution de me mettre sous sa conduite; j'en fus occupé plusieurs jours et m'y rangeais. Ce que j'ai remarqué de plus considérable en lui, était la pureté de ses lumières sur le christianisme, et il m'entretenait souvent qu'il y avait une certaine humanité dans la plupart des personnes même de dévotion dont il se fallait donner de garde comme d'un piège avec lequel le diable surprenait quasi toutes les personnes qui font profession de la vie dévote. Il s'appliquait beaucoup à me faire découvrir quelle est cette humanité qui perd tant de personnes spirituelles.

TC₃T₁

D'un prêtre de grande piété, son pénitent, où il est parlé de son zèle, de sa patiente charité et désintéressement: de Monsieur Barthélemi, prêtre

Je ne me souviens point que Monsieur le Théologal d'heureuse mémoire m'ait fait l'honneur de me confier aucun manuscrit et il ne me reste de lui autre chose que la bonne odeur et l'estime extraordinaire que je fais et que je ferai toujours de ses éminentes vertus, entre lesquelles son zèle pour le salut des âmes tenait le premier rang; c'était comme un feu brûlant qui le dévorait intérieurement et qui paraissait même au dehors avec un éclat merveilleux. Sa douceur extrême avec son incomparable patience m'ont charmé plusieurs fois: je l'ai toujours trouvé prêt à m'écouter, malgré les fréquentes importunités que je lui (p. 5) causais, car étant en son logis, où je fis un séjour de six semaines, comme j'étais travaillé de mille peines, j'avais continuellement et autant qu'il m'était possible recours à lui-même. Lorsqu'il était sur le point d'aller prendre son repas, il m'est arrivé souvent de l'importuner, sans que jamais il m'en ait témoigné le moindre chagrin; au contraire, afin de me donner le loisir de lui ouvrir mon cœur, et de lui conter mes peines, il me prenait et me menait au jardin qui était tout près de sa chambre et me donnait une audience telle que je la souhaitais, et ensuite me répondait avec une bonté qui rendait le calme à mon esprit, et je ne le quittais jamais sans être satisfait de sa conduite, en mon endroit. Pendant tout le

temps que je demeurais chez lui, je ne vis rien qui ne m'édifiât beaucoup; il était vigilant et continuellement occupé; sa table frugale, accompagnée d'une lecture spirituelle et suivie d'un entretien de même nature. Jamais je ne lui ai ouï dire un mot qui fût inutile; il était réglé en toutes choses, et toujours le premier dans les exercices, autant que ses grands et nombreux emplois le lui permettaient, et lorsque je pris congé de lui, après m'avoir nourri pendant ledit temps, il voulut encore que je prisse un écu pour mon voyage, mais avec des témoignages d'amitié les plus engageants que l'on se puisse figurer, et avec les expressions de si grande charité qu'ils me fendent encore le cœur toutes les fois que j'y pense, quoique je fusse pour lors fort mal habillé et dans un état fort dégoûtant.

TC,3T2

Néanmoins, il avait tant d'humilité qu'il voulait bien que je marchasse de front avec lui; j'ai quelques fois vu son chapeau tomber de dessus sa tête; il le recueillait et le remettait sans en nettoyer la boue dont il était tout gâté, et continuait son chemin dans les rues, en cet état, sans en témoigner la moindre vergogne. Combien de fois l'ai-je ouï soupirer de la chambre où j'étais, avec des élancements qui auraient amolli les rochers les plus durs. Combien de larmes ai-je eu le bonheur de voir couler de ses yeux lorsqu'il me parlait de Dieu, et combien de paroles ai-je entendues de sa bouche qui étaient comme autant d'étincelles de ce grand feu dont il brûlait au-dedans de lui-même; je me souviens encore qu'un jour, comme il était sur le point de monter en chaire, ayant déjà le surplis et l'aumusse, un prêtre lui dit assez indiscretement que c'était en vain qu'il prêchait, qu'on n'avait que du mépris de ses prédications; le serviteur de Dieu reçut ce soufflet avec une patience digne d'un ministre de Jésus-Christ. Je ne sais (p. 6) pas néanmoins pourquoi on lui faisait ce reproche, car je n'ai jamais ouï personne prêcher ni plus savamment ni avec plus de zèle, ni même plus agréablement qu'il faisait. Il prêcha à N... dans un voyage qu'il y fit, trois jours consécutifs pendant une retraite qu'il y faisait; je ne crois pas qu'on puisse mieux satisfaire son auditoire; au reste, quoiqu'il se donnât sans cesse au public, il était cependant si amoureux de la solitude qu'il avait pris la résolution de s'y confiner le reste de ses jours, aussitôt qu'il aurait atteint l'âge de 50 ans.

TC,3T3

Voilà ce que la mémoire me fournit sur-le-champ; j'étais si jeune en ce temps-là, que je n'avais point l'esprit de profiter des trésors de grâces qu'il renfermait; il y a si longtemps que nous avons perdu ce grand homme, que je m'étonne que je puisse encore me souvenir de tant de particularités; il faut bien dire que, comme les impressions qui sont fai-

tes par le feu sont ineffaçables, de même toutes les actions qu'il produisait, sortant et émanant du brasier qu'il cachait dans son cœur, portaient avec elles un caractère de feu qui s'imprimait dans mon esprit avec tant de profondeur qu'il m'est impossible d'en perdre le souvenir.

Quoique j'aie souvent prié pour le repos de son âme, c'était plutôt par un devoir de reconnaissance que par la persuasion du besoin que je crusse qu'il en eût; au contraire, j'ai toujours été très convaincu de la sainteté de son âme et je ne doute pas que, quoiqu'il ait été ôté de bonne heure, il n'ait acquis la perfection des personnes les plus consommées en mérites. Si donc il a plu à la divine Majesté de le retirer de ce monde, c'est que son âme lui était si agréable qu'elle a jugé à propos d'anticiper le temps destiné à sa mort, afin de se l'unir plus parfaitement et plus inséparablement. Priez Dieu que je sois un fidèle imitateur des vertus de feu Monsieur Roland, comme je le prie de tout mon cœur de conserver dans votre sainte maison son esprit et le feu tout divin qu'il a allumé si avantageusement.

Je suis avec respect...

TC₄T

Lettre d'une personne de piété engagée dans le monde, sous la conduite de Monsieur Roland: de Mlle Tausière

Monsieur le Théologal portait beaucoup à la mortification intérieure et extérieure, particulièrement à la mort du jugement et de la volonté et des sentiments propres; c'était assez qu'il connût que l'on avait de l'inclination à quelque chose, tant spirituelle que temporelle, pour ne point permettre de la posséder; il voulait qu'on ne manquât jamais à l'oraison mentale, et quand on y avait manqué une fois, il la faisait faire deux fois le lendemain; cela s'entend quand c'était par sa faute; que l'on s'appliquât (p. 7) à avoir Dieu présent en toutes ses actions et affaires domestiques. J'ai remarqué que les personnes qui voulaient servir Dieu, il les faisait lire tous les quarts d'heure un verset dans l'Imitation de Jésus-Christ, parmi les emplois journaliers; quand on avait parlé dans l'église, il donnait par pénitence de se tenir à la porte et de lécher le pavé avec la langue pour faire amende honorable à Notre-Seigneur Jésus-Christ, et se tenir comme une criminelle qui ne méritait pas d'entrer plus avant. Quand on avait dit quelque parole un peu trop rude, ou quelque autre parole qui faisait peine à quelqu'un, il voulait qu'on s'en humiliât devant la même personne, et quand on y avait manqué, il le faisait faire deux fois. Quand on avait dit quelque parole qui blessait la

charité du prochain, bien souvent il la faisait dire, tant il avait envie de faire mourir la nature; il voulait qu'on eût une grande soumission à l'égard des personnes avec qui on était lié par l'ordre de la Providence, et sitôt qu'on avait manqué d'obéir en la moindre chose, il en faisait demander pardon dans la famille. Il était beaucoup porté au silence, à la récollection et fuite des créatures, à moins que ce ne soit pour les gagner à Dieu ou pour quelque autre bon motif.

TC,5T

D'une religieuse de Saint-Étienne

Monsieur Roland, mon cousin, a pris la charge de mon âme plusieurs années dans le commencement que Dieu m'a fait la grâce de m'engager dans la sainte religion, avec une bonté vraiment paternelle, jointe à un zèle pour ma perfection que je ne peux expliquer, et que la seule pensée me jette dans une grande confusion de n'avoir pas profité de ses saints avis que Dieu lui avait sans doute inspirés. En l'espace de sept ans, je ne lui ai jamais entendu dire une seule parole inutile, ni qui ressentît l'air du siècle. Il ne m'a jamais permis de lui parler que le voile baissé, et le rideau de la grille bien coulé, ne me permettait pas de parler de la famille, ne me nommant jamais mon père ni ma mère par le nom de son oncle ou de sa tante; disant, lorsqu'il était obligé de me les nommer: "Vous direz ou vous vous comporterez d'une telle manière avec votre père ou votre mère." C'est ce qui marque son esprit de mort; il ne donnait rien à la nature, et c'était assez d'avoir de la répugnance ou de l'affection pour une chose, pour qu'il ordonnât la première jusqu'à ce que cette répugnance soit passée, et qu'il défendît la deuxième jusqu'à ce qu'elle soit devenue indifférente, et ces défenses (p. 8) comme ces commandements étaient si persuasifs qu'ils ne laissaient aucun doute que l'esprit de Dieu l'animait. La voie qu'il gardait sur mon âme était: 1. d'exiger de moi une confession générale; 2. de lui découvrir mes peines et mes défauts; 3. une mortification entière de mes sens et de l'esprit; je ne crois pas devoir laisser un article qui ne s'effacera jamais de ma mémoire: c'est que lui, m'ayant défendu la fréquentation d'une personne, l'ayant fait contre sa volonté, je ne lui voulus pas écrire cet article, en lui marquant le reste de l'état de ma conscience; lui, me parlant ensuite, il me dit que j'avais commis une infidélité, quoiqu'il n'avait pu savoir rien de la chose, cet avis m'entrant si avant, le regardant comme une chose prophétique jointe à la manière dont il s'y prit, que cela me le fit avouer; voilà ce que j'en peux dire pour honorer sa mémoire, ne sachant assez regretter la perte que j'ai faite d'un si grand appui.

TC,6T1

D'une autre religieuse, sa pénitente, qu'il a conduite plusieurs années, de la Congrégation de Notre-Dame

Voici comment elle en parle, et comment elle a couché par écrit:

Étant un jour dans des dispositions très crucifiantes de délaissement intérieur, de l'éloignement de Dieu, d'opposition à ses saintes volontés et de quelque chose encore de pire, ayant découvert mes peines à ce grand serviteur de Dieu, et m'étant en même temps confessée, il ne me donna point d'autre pénitence que d'aller devant le Saint Sacrement m'offrir à Dieu pour porter la continuation de ces peines tant qu'il lui plairait; étant si désolée et me croyant dans un état si dangereux et prête à tout moment de tomber dans le précipice, je le suppliai de me dispenser de cette pénitence, lui représentant que je ne la pouvais accomplir, que mon cœur ne serait pas de concert avec ma langue, puisque je ne souhaitais rien tant que d'être quitte de cette fâcheuse disposition. "Eh bien répliqua-t-il, je consens que vous n'accomplissiez cette pénitence que de la bouche, et que vous disiez seulement: Mon Dieu, je m'offre à vous pour être dans telle peine, tant qu'il vous plaira", ce que je fis avec assez de répugnance; mais je n'eus pas plus tôt prononcé ces paroles que je fus entièrement quitte de toutes mes peines.

TC,6T2

– Je ne peux taire un fait particulier qui peut honorer la mémoire de cet homme de bien, et que j'ai appris d'une personne de mérite, laquelle, dès le commencement qu'elle fut sous la conduite de ce grand serviteur de Dieu, lui ayant un jour témoigné qu'une chose lui répugnait dans sa conduite, qui était l'éclat et l'estime qui la suivait, qu'on était connu de tout (p. 9) le monde dès qu'on s'y engageait, il répondit dans un très grand recueillement: "Ne vous arrêtez pas à cet éclat maintenant, mais attachez-vous aux mépris et aux contradictions qui la suivront dans peu de temps. Vous aurez votre bonne part si vous persévérez constamment". C'est ce qui est arrivé, car chacun sait combien ce grand serviteur de Dieu a été calomnié et persécuté, et cette personne qui est morte, aussi bien que lui, y a participé comme il lui avait prédit.

Je pourrais encore donner plusieurs autres preuves de l'efficacité des paroles de cet homme de Dieu et (de) l'impression qu'elles faisaient sur les cœurs, mais comme je sais que d'autres l'ont assez expérimenté, je crois que ces exemples suffisent.

TC,7T1

Autre de Monsieur Guiard, le promoteur de Laon, son disciple

Je ne sais point, ma Sœur, pourquoi vous voulez que je vous dise ce que je sais de feu Monsieur le Théologal; vous en savez beaucoup plus que

moi, et je suis sûr que je ne vous apprendrai rien ou peu de nouveau; cependant, je coucherai ici ce que j'ai remarqué dans ce grand serviteur de Dieu, un si grand abandon à la divine Providence, qu'il a toujours craint d'avoir des richesses pour lui et pour sa Communauté, m'ayant dit souvent que l'esprit intérieur n'y subsisterait qu'autant qu'il y aurait de pauvreté, de l'une et de l'autre; c'est cette vertu qu'il a pratiquée avec un amour particulier durant sa vie, et dont il a donné des marques dans sa dernière maladie, n'ayant trouvé que 3 ou 4 sols chez lui après sa mort, et il avait coutume de dire qu'un ecclésiastique qui mourrait avec des richesses mourrait dans un état de réprobation; il aimait les persécutions, et sur ce qu'on le menaçait sur ce qu'il avait prêché des vérités un peu fortes, il me dit qu'il ne serait jamais assez heureux de recevoir des coups de bâton pour l'amour de la vérité; il n'était jamais oisif et avait coutume de dire qu'il fallait avoir toujours beaucoup plus d'affaires que l'on n'en pouvait faire, tant pour chasser l'oisiveté, que parce que quand il n'en réussirait que deux, ce serait deux biens; je l'ai souvent vu à table tout seul sans savoir ce qu'il mangeait ni ce qu'on lui présentait, et il avait coutume de lire en mangeant pour mortifier son goût; il m'a dit quelquefois sans y penser que Dieu lui avait donné une merveilleuse facilité pour se remettre en sa sainte présence au milieu de ses plus grands embarras; sa plus grande peine était de demeurer en son pays et dans le sein de sa famille, et m'a dit que s'il avait conçu l'importance de s'être éloigné, qu'il se serait retiré dans des pays étrangers, rapportant souvent ce dire de Monsieur (p. 10) Bourdoise: "Si un ecclésiastique vaut 5 sols au coin de son feu, il vaut une pistole quand il est éloigné". Sa maison, sa table, sa bibliothèque étaient ouvertes à tous les ecclésiastiques du diocèse, et il sentait du plaisir de leur être utile.

TC,7T2

Vous savez mieux que moi, et il n'y a personne qui puisse mieux dépeindre son zèle, son talent pour la direction et les conférences, sa patience, son humilité, sa douceur, sa dévotion à l'Enfant Jésus; mais vous ne pouvez point parler comme moi de ses dispositions dans sa dernière maladie, ayant eu l'honneur de le garder moi-même neuf jours entiers; c'est à cette occasion où j'ai remarqué son abandon à Dieu seul, l'attache à son service et son dégoût pour cette vie; il avait présente sa mort, l'ayant choisie pour le sujet de sa retraite qu'il avait faite un mois auparavant. Les premiers motifs du résultat de cette retraite sont: la mort est proche. Se sentant frappé de maladie, il me dit qu'il n'en échapperait pas, ce qui l'oblige à se munir des sacrements, chercher un digne successeur et faire son testament; malgré les médecins qui l'assuraient de

sa guérison, et quand, en ce temps, il faisait des propositions de se donner à Dieu plus parfaitement, de se retirer dans l'ermitage de Caen où était mort Monsieur de Bernier, il retournait aussitôt à lui-même, disant que ces projets étaient vains puisqu'il devait bientôt mourir; il avait une patience et une docilité à l'épreuve; durant cette maladie, il ne se plaignait point du tout; au milieu de ses plus grandes peines, il ne demandait et ne refusait rien; il m'a avoué qu'il souffrait comme une âme damnée, ne voyant qu'un Dieu en colère, que le jugement dernier, qu'une éternité embrasée, qu'un monceau de péchés; il m'a dit que l'homme ne pouvait point porter plus de peine ni d'accablement; que son état était une agonie continuelle et qu'il ne trouvait de la consolation que dans le Jardin des Olives;

TC,7T3

il me souvient aussi qu'il tirait les larmes des yeux de Messieurs les Chanoines qui accompagnèrent le Saint Sacrement qu'on lui apporta, par une exhortation également forte et touchante, et il leur parla ainsi: "Voici, mes frères, que je m'en vais entrer dans le grand jour de l'éternité; là, je connaîtrai mes terribles obligations et mes infidélités; je tremble quand j'y pense; priez le Seigneur qu'il me fasse miséricorde, et en particulier du scandale que je vous ai donné, par mes infidélités et mon peu d'assiduité au service divin." En vérité, ma Sœur, vous renouvez ma douleur en exigeant de moi ce récit qui me fait ressouvenir de la grande perte que j'ai faite, et que j'ai méritée par mes péchés. Il me semble que, si j'avais un peu plus de loisir, je pourrais vous en dire davantage, mais Sœur N... veut partir et veut porter la présente que j'ai (p. 11) écrite, selon que ma mémoire me l'a fournie sur-le-champ et sans réflexion; ainsi, c'est de l'abondance de mon cœur et la vérité toute nue que je vous ai dite; un peu de part à vos prières puisque nous sommes frère et sœur, et que nous reconnaissons un même Père en Jésus-Christ. C'est en lui que je suis, avec zèle, ma Sœur, votre très humble serviteur: Guyart.

TC,8T1

Autre à N...; le 28 août 1693. D'un prêtre de grand mérite. Monsieur Martin, doyen de Fismes

Je bénis Dieu, ma chère Sœur, de ce qu'il vous a inspiré, et à tous ceux qui ont été les témoins oculaires des rares vertus de feu Monsieur Roland, Chanoine Théologal de Reims, d'en faire un recueil pour l'édification des fidèles et pour la consolation de votre maison et de tous ceux qui ont eu l'honneur de le connaître. Il est vrai que, pour moi, je ne saurais assez remercier Dieu de la grâce singulière qu'il m'a faite, de me conduire, par les ressorts d'une Providence tout adorable et toute pleine d'amour, dans la maison de ce grand serviteur de Dieu, et je peux

dire que l'heureux moment de mon entrée dans sa Communauté a été pour moi un coup de prédestination, si Dieu me fait miséricorde; car, comme j'étais entré dans l'état ecclésiastique sans vocation et sans avoir aucune connaissance de cet état, ni des grands dangers qui s'y rencontrent, ni des grandes obligations qu'il renferme ni des grandes qualités et dispositions qui seraient à désirer, à tous ceux qui entreprennent de s'y engager, je peux dire avec sincérité, qu'au lieu de servir l'Église, je n'aurais été capable que de la déshonorer par ma conduite, si Dieu, par sa miséricorde, ne m'eût conduit, comme saint Paul, à ce charitable Ananie, pour me dessiller les yeux et en faire tomber les écailles de mes épaisses ténèbres, et y apprendre les obligations de mon état. Il me fit un accueil si favorable et si plein de bonté que je ne fus pas deux jours à pratiquer les exercices de la maison et à jouir de ses doux entretiens, que je ne me sentis entièrement changé. Je fus en un moment si pénétré de douleur et de confusion de l'aveuglement extrême où j'avais été par le passé, et d'être entré dans un état si saint avec des dispositions si éloignées, que j'ai été assez longtemps sans pouvoir arrêter mes larmes, lorsque je l'entendais parler dans les conférences, ou lorsque je jetais les yeux sur un crucifix, tant il est vrai que les paroles de grâce qui sortaient de sa bouche, animées d'un feu divin, étaient pour moi des paroles de vie.

TC,8T2

Mais hélas, ma chère Sœur, je ne vous dis ces choses qu'à ma très grande confusion, puisque, par la suite, j'ai été si infidèle à des grâces si fortes et à des prévenances si amoureuses, (p. 12) que si Dieu ne me fait une deuxième miséricorde, j'ai autant et plus à craindre après tant de faveurs si mal ménagées que je n'aurais auparavant, puisqu'on redemandera plus à celui qui aura plus reçu. J'ai eu le bonheur de demeurer plus de trois ans dans sa maison, et, après en être sorti, j'ai eu l'avantage de jouir de sa conversation encore plus d'un an; et c'est peut-être à cause de cela que vous me faites l'honneur de m'écrire pour m'engager à vous dire quelque chose des grandes vertus que j'ai remarquées en lui. La demande que vous me faites est trop juste pour n'y point répondre, mais il me sera fort difficile de le faire puisqu'il faudrait des volumes entiers pour les comprendre, et que j'ai toujours regardé toutes ses actions, ses entreprises, ses paroles et ses démarches comme des vertus extraordinaires. Cependant, pour vous donner la satisfaction que vous désirez de moi, je vous dirai devant Dieu, avec simplicité, ce que j'ai remarqué d'édifiant pour moi dans sa conduite.

Ces (Ses?) intentions étaient si pures que j'ai toujours remarqué qu'il ne cherchait en toutes choses que la gloire de Dieu et le salut des âmes,

sans que la vue d'aucun intérêt temporel ou de plaisir, et de satisfaction pour lui-même s'y rencontrât. Il avait tant de facilité à conserver la présence de Dieu, que quoiqu'il fût ordinairement occupé à des fonctions extérieures de charité, et qu'il ne fût jamais un moment sans agir, cependant, lorsqu'il revenait ou de votre maison, ou d'ailleurs, où il avait travaillé ou à la prédication ou à la direction, ou même à des affaires temporelles dont il était très capable, on le voyait en un moment si recueilli, et la grâce (qui) paraissait comme peinte sur son visage, faisait assez voir qu'il jouissait avec tranquillité des douceurs de la présence de Dieu. Son zèle pour l'avancement de la gloire de Dieu était si ardent et si infatigable, que je peux dire qu'il s'en voit peu de semblable.

TC,8T3

Ni les fatigues, ni les persécutions, ni les respects humains, ni les mauvais jugements, ni l'incertitude du succès ne faisaient impression sur son esprit, lorsqu'il croyait que Dieu demandait de lui qu'il entreprît quelques choses pour sa gloire, et je crois devoir vous raconter ici ce qu'il fit à mon égard pour m'engager à consentir qu'il se fit une mission dans ma paroisse qui en avait à la vérité un très grand besoin. Après avoir achevé celle de Sompy, en Champagne, où il avait travaillé pendant un mois environ, sans m'avoir écrit ni parlé de son dessein, il vint en poste (près de 15 lieues) à Fismes, et me témoigna que le désir qu'il avait de m'aider dès le commencement de mon établissement, à mettre ma paroisse en bon état, l'avait fait venir en diligence pour m'avertir de ce pieux dessein, et qu'il croyait que Dieu demandait cela de lui et de moi; et sur ce que je lui présentais, que, n'étant pas encore bien accommodé, il me serait bien difficile de bien recevoir Messieurs les Missionnaires et d'en faire la dépense, il me dit ne ne me mettre point en peine, que lui et ces Messieurs y contribueraient, (p. 13) et que la dépense ne me serait si fort à charge que je le croyais, et comme je lui dis qu'il me pressait bien l'épée dans les reins, que cette affaire me paraissait un peu précipitée, il me dit qu'il craignait fort que je ne fusse déjà déchu de ma grâce, et que le peu de zèle qu'il m'avait cru auparavant commençât à s'éteindre, puisque je résistais aux desseins que Dieu avait dans ma paroisse. Je lui dis en riant: "Faites-moi au moins la grâce d'entrer et de vous rafraîchir, et nous conviendrons ensemble des moyens de donner une heureuse suite à une si louable entreprise". Il attacha son cheval à la porte de dehors, et me dit, d'un air fort sérieux et dédaigneux, qu'il protestait de n'entrer jamais chez moi, ni d'y boire, ni d'y manger, si je ne consentais à cette mission, et qu'il s'en retournerait avec la même vitesse qu'il était venu, sans rien prendre, en secouant la poussière de ses

pieds contre ma maison, puisque je refusais de recevoir dans mon champ les ouvriers de la moisson.

TC,8T4

Cela m'obligea à me rendre à ses justes désirs, et je crois que cette mission, suivie de celle de Sompy, et de tant de fatigues qu'il avait prises, a abrégé ses jours, car outre les prédications qu'il fit, il était des dix et douze heures au confessionnal. En faisant la clôture de la mission, il parla avec tant de feu et de force contre la rechute au péché et de la persévérance en la grâce, que sa voix s'éteignait entière, et qu'après le voyage qu'il fit aussitôt à Paris, étant de retour à Reims, il mourut. De tous les confesseurs, il était le plus présent et le plus pénétrant. Il avait le discernement des esprits par excellence, et il n'avait pas vu deux fois une personne sans connaître de quoi elle était capable, et lorsqu'il trouvait des personnes capables de la perfection après même une vie fort déréglée, il avait une grâce très particulière pour les y conduire avec facilité. Sa mortification était extraordinaire, car il portait presque toujours une ceinture de fer sur ses reins, qu'il conservait souvent durant la nuit pour s'empêcher de dormir quoique, fatiguant autant qu'il faisait durant le jour, il eût eu besoin de repos. Il couchait ordinairement sur un tréteau; il avait un beau lit de parade, mais dont il ne se servait point. Quand il revenait pendant l'hiver, assez ordinairement après l'heure du repas, tout gelé et tout transi de froid, il ne regardait point le feu, mais se mettait à table et mangeait ordinairement les restes du souper et de viande glacée sans permettre qu'on les lui réchauffât. Fort dur pour lui-même et fort tendre pour ceux de sa Communauté, voulant que les choses fussent bien préparées pour les autres. Outre la discipline qu'il faisait trois fois la semaine en public, il la faisait encore très souvent en particulier.

TC,8T5

(p. 14) Il se servait de toutes sortes de moyens pour profiter aux âmes, mais en particulier à mon égard, je peux dire qu'il m'a très souvent honoré de sa confiance pour des choses secrètes, dans le dessein de me profiter, car il m'a souvent montré des lettres qu'il recevait des personnes qui étaient sous sa direction et celles qu'il écrivait, sans me dire ni de qui ni à qui il parlait, afin de me découvrir d'une manière plus aisée les routes de la perfection, les tentations que souffrent les meilleures âmes, les moyens de les aider, et les opérations merveilleuses de la grâce dans les âmes fidèles; et assurément ce n'était point par ostentation, mais par un désir de me profiter à moi-même. Il ne prenait aucun divertissement, sinon à parler de Dieu, à chanter des cantiques spirituels. Je ne l'ai jamais vu jouer un moment à aucun jeu, quelque innocent qu'il fût. Sa confiance et son abandon à Dieu étaient si parfaits que les

plus grands obstacles n'ont jamais pu lui faire concevoir aucune défiance du succès de son entreprise, certain qu'il était que Dieu prend plaisir à faire mieux paraître sa puissance et la force de la grâce lorsqu'il y a plus d'opposition de la part des hommes: l'établissement de votre Communauté en fait foi. Les lettres obtenues et la protection que Dieu a inspirée à Monseigneur l'Archevêque de prendre de votre maison, justifient que Dieu fait toujours la volonté de ceux qui le craignent et le cherchent. En voilà assez. Je vous l'ai écrit à la hâte, parce que le nombre de mes malades augmente tous les jours. Je ne crois point avoir conservé de ses lettres, mais il m'a laissé quelque abrégé des entretiens spirituels qu'il a faits en votre maison et ailleurs. Je vous prie, ma chère Sœur, de me favoriser de votre souvenir dans vos prières, et de me croire, en l'amour de Notre-Seigneur, très cordialement tout à vous.

TC₉T₁

Du révérend Père Provincial des Carmes, son grand ami.

Monsieur Roland était un homme rempli de l'esprit de Dieu, patient dans les persécutions. La pureté d'intention était sa vertu principale sans aucun ménagement, et (il) n'avait point de retour sur les intérêts de sa famille; il ne chercha que la gloire de Dieu, même aux dépens de sa vie et de son honneur. Il était rempli de l'esprit de Mr Beuvelet, son oncle, qui a éclaté dans toute la France et dans Saint-Nicolas du Chardonnet; Monsieur Roland, c'était un homme qui avait une grande ouverture pour la prédication; il aimait plus à gagner les âmes à Dieu, qu'à plaire et se les engager pour lui-même, comme il paraît par ses sermons qui lui ont attiré des calomnies; le bien qu'il a fait a instruit les Rémois de toutes les vérités de l'Évangile; sa liberté à dire la vérité à tout le monde, (p. 15) aux magistrats, aux ecclésiastiques, aux confesseurs, aux pères de famille, aux jeunes et aux vieillards; il a combattu tous les vices qui régnaient dans la ville, et est entré dans un détail qui lui a attiré l'inimitié des libertins. Il ne craignait rien que Dieu, se faisant un plaisir d'être persécuté pour la vérité; non content, il portait tout le monde aux pratiques de la vertu, chacun selon son état, cela avec des paroles de feu (telles) que l'on n'y pouvait résister. C'est lui qui a, le premier à Reims, inspiré la pratique de l'oraison mentale, et de la dévotion à l'enfance de Jésus, qui lui a fait établir cette sainte Communauté de filles pour l'éducation des petits orphelins, et l'enseignement des petits enfants par les écoles, qui est le grand et saint ouvrage particulier que Dieu a béni si abondamment.

TC,₉T₂ Il a eu toute sa vie une Communauté de prêtres chez lui, qui se sont distingués par leur mérite et sont le soutien du Diocèse. Son désir de voir le séminaire établi ne lui donnait aucun repos pour solliciter les personnes qu'il croyait capables de l'entreprendre. Il a fait des conférences ecclésiastiques chez lui avant que le séminaire fût établi. Son union avec tous les gens de bien, indifférents, séculiers et réguliers, lesquels il connaissait particulièrement dans toutes les villes du royaume, le tenait dans une confusion continuelle que son humilité lui suggérait, croyant ne rien faire pour Dieu en comparaison d'eux, ce qu'il fit voir quand il alla à Sompis avec les Pères de l'Oratoire; et comme il s'en retournait à Paris, il courut après eux, les engageant à demeurer encore dans une ville pour y faire la mission, attendant qu'il eût obtenu la permission des supérieurs; on le voyait dans semblables occasions se consumer de fatigues. Son talent pour les conférences spirituelles était extraordinaire et faisait une impression admirable sur les cœurs; ayant pris le bonnet de docteur dans une université du royaume, il revint à Reims, où, étant fait Théologal, il prêcha à l'âge de 22 ans, dans la cathédrale, avec un applaudissement général; son mépris du monde était si grand: "il faut, disait-il quelquefois, donner des anathèmes au monde pour porter à Dieu..." Il a imité Monsieur Noblet en tout, ne suivant en rien des maximes du monde. On ne peut détailler le bien qu'il a fait dans les provinces, les personnes qu'il a conduites, soit dans le monde, soit dans l'Église, soit dans les maisons religieuses, lesquelles sont présentement des plus distinguées. Surtout son attention à Dieu était continuelle; aussi m'avouait-il souvent que son particulier attrait était la présence divine.

TC,₉T₃ Sa pauvreté était extrême; il a donné ce qu'il a pu, et retranché tout ce qu'il (p. 16) pouvait de chez lui, comme il paraît assez dans l'établissement des écoles. Sa pénitence intérieure était sans relâche, aussi bien que ses vues pour l'attention à Dieu. Dans ses actions les plus dissipantes, l'idée qu'il avait du péché et qu'il en donnait au monde était très grande, mortifiant son cœur, son corps et son esprit. Il a passé six mois dans une grande ville du royaume, chez un curé qui est mort en odeur de sainteté, s'occupant uniquement de l'esprit de pénitence, et il revint à Reims fort défait et accablé de ses macérations. Je ne parle pas de ses pénitences extérieures qui lui ont été communes avec les autres pénitents: les haïres, les ceintures de fer, les disciplines, mortifiant ses sens, allant souvent à Paris, sans avoir été à Versailles, regrettant d'y avoir été dans sa jeunesse. On n'a jamais vu chez lui lire de gazette, ni même s'aller divertir dans une maison de plaisir que ses parents avaient à la cam-

pagne, n'accordant rien à la nature, mettant son plaisir à n'en point avoir sur la terre. Monsieur son père, m'ayant prié une fois de lui dire de vouloir modérer ses austérités qui affaiblissaient trop sa santé, je lui en parlai; il me répondit qu'il fallait (valait?) mieux conserver son âme que son corps, et que son corps n'était que pour souffrir. Son esprit de retraite était extraordinaire parmi les plus grands emplois. Il la faisait souvent de dix jours, et avant sa première messe, il en fit une de trente jours; il en a fait plusieurs dans les séminaires et dans les religions les plus austères. Son esprit d'oraison et de solitude lui faisait désirer d'aller passer 6 mois en solitude avant sa mort pour se disposer; avant sa dernière maladie, il a fait une retraite sur la mort, et d'abord, il dispose de tout comme devant mourir.

TC,9T4

De son zèle, il disait à ses amis qu'allant à Paris sans aucune affaire, il en aurait trouvé pour deux ans pour les affaires de Dieu.

Ayant passé trois mois à Paris, plein de fatigues pour le bien de l'Église, il est succombé plutôt par l'ardeur de son zèle que par les forces de sa maladie. Son zèle était ardent pour les missions étrangères; il a demeuré avec les premiers évêques de France qui ont été dans la Chine: Mgr de Bérythe, ceux d'Héliopolis et de Métellopolis. Il déplorait son malheur de ne pouvoir aller dans les missions étrangères, et disait qu'il ne méritait pas l'honneur du martyre. Son esprit de religion lui donnait une grande exactitude pour l'observance des Canons anciens, les usages permis, les ecclésiastiques même les plus réglés, pour ce qui regarde les devoirs qu'on peut rendre aux parents, aimant mieux observer tout ce qui est de conseil, que de manquer aux moindres règles.

Monseigneur l'Archevêque a confirmé et approuvé tout ce qu'il avait fait depuis, et a (p. 17) fait plusieurs fois les ordres dans sa maison pour marquer l'estime qu'il a pour cette Communauté, comme il l'a dit à une personne digne de foi depuis sa mort, et avoué que c'était un grand serviteur de Dieu, qu'il l'avait fait souffrir pour modérer l'ardeur de son zèle, ce que mon dit Seigneur a déclaré, apprenant la nouvelle de sa mort, où pour lors il dit que cette Communauté était à lui, et qu'il la soutiendra toujours, et qu'on a cru être un effet de la protection de Dieu sur cette maison, provenant du mérite de son serviteur.

TC,10T

De Monsieur Prevot, curé du Chesne

Ma chère Sœur, j'ai du déplaisir de ne pouvoir satisfaire à ce que vous demandez de moi touchant feu Monsieur Roland, Théologal, à qui j'ai toutes les obligations possibles pour les instructions et bons exemples que j'ai reçus de lui, mais j'ai une mémoire si faible qu'elle ne me four-

nit rien à présent de lui que vous ne sachiez mieux que moi et les Sieurs Rogier et Labatrier qui ont eu le même avantage que moi de demeurer avec lui. Je puis assurer que le peu qu'il y a de prêtres intérieurs et gens de vertu dans le diocèse tient de lui ou de ceux à qui il avait communiqué son zèle. Ses paroles étaient comme des traits enflammés qui portaient tout à coup. Il persuadait l'obligation d'être tout à Dieu d'une manière si douce et si forte qu'il gagnait les cœurs. Une de ses maximes était qu'il valait mieux couper un lien que de vouloir le délier. Il voulait dire par là qu'il fallait rompre tout d'un coup les attachements qu'on avait aux créatures que de tant marchander. Une autre était: tout ou rien. Il ne pouvait souffrir le partage que tant de gens veulent faire avec Dieu et la créature. Il disait ce que j'ai vu dans les âmes fidèles: qu'une personne qui se donnait à Dieu sans réserve avançait plus en trois mois qu'une autre en dix ans. Il avait l'amour de la pauvreté dans le cœur et la pratiquait autant que sa condition le pouvait permettre dans ses habits, ses meubles et sa table, se contentant en toutes choses du nécessaire, allant toujours à pied, quoique Messieurs ses parents allassent en carrosse. J'ai toujours éprouvé l'effet de son humilité en ce qu'allant avec lui dans les rues, il prenait toujours les dessous malgré moi. Messieurs Camuset et Noiron vous en pourront dire plus que moi, puisque c'est pour votre Communauté que l'on dresse un abrégé de sa vie. Je ne puis m'empêcher de vous dire ce que vous savez peut-être mieux que moi, qu'il ne prétendait pas faire des religieuses de vous mais des maîtresses d'écoles, et qu'il ne voulait point que vous fussiez cloîtrées, ni obligées à l'office divin. Je suis en l'amour du Saint Enfant Jésus tout à vous.

TC,11T1

(p. 18)

De Monsieur Guillaume Rogier

Ma Sœur, je souhaiterais contenter le pieux dessein que vous avez de savoir quelque chose de la conduite et des actions de feu Mr Roland, Théologal. Il est vrai que j'ai eu l'honneur de demeurer avec lui plusieurs années; mais outre que je n'ai pas eu le bien d'être sous sa direction qui m'aurait fait connaître ses saintes maximes, il y a bien du temps qu'il est mort, et j'ai perdu le souvenir de ce que j'en savais. Cependant, pour vous contenter en ce que je pourrai, je crois qu'il n'est pas inutile de vous faire remarquer les grandes qualités de nature et de grâce que Dieu avait mises dans ce saint homme, comme de vouloir le donner à son Église et à notre diocèse; il l'avait prévenu, comme parle l'Écriture, de bénédiction de sa miséricorde. Il lui avait donné un esprit étendu et pénétrant, une mémoire belle et heureuse, un cœur grand, généreux, ca-

pable de grands desseins, que les difficultés, les contradictions, et toutes les oppositions ne rebutaient pas. Je m'aperçus le premier de sa conversion entière à Dieu; il la commença par une retraite spirituelle qu'il fit dans une maison réformée où je me trouvais par un coup de Providence. J'y entendis la sainte messe où il communia avec la Communauté, mais avec une modestie et une dévotion qui me charmèrent, et au sortir de là, je dis à mes amis que Mr Roland allait quitter le monde et formait quelque grand dessein. Je ne me trompais pas dans le jugement que je portais de lui, car peu de jours après, on me dit qu'il était parti pour Paris pour y étudier en philosophie, et comme je prenais intérêt à ce qui le regardait, ayant eu l'honneur d'étudier avec lui dès sa sixième, j'appris avec grande édification qu'il s'était retiré dans un quartier de Paris assez détourné, chez un menuisier, et que là il vivait inconnu au monde, mais d'une manière pauvre, revêtu de vieux habits noirs, commençant, dès ce temps-là, à pratiquer la sainte pauvreté qu'il a aimée toute sa vie.

TC,11T2

Voilà, ma Sœur, ce que je sais des grands et heureux commencements de votre dévot et pieux fondateur; mais comme la grâce agissait fortement, et noblement dans son cœur, il crut devoir changer cette première demeure en celle d'une Communauté de la rue Saint-Dominique où vivaient alors quantité de très bons ecclésiastiques et laïcs, et il y fit un séjour de trois ans, comme je crois, donnant des exemples perpétuels des vertus les plus héroïques. J'ai même ouï dire qu'il se destinait à la mission de Siam et à accompagner les premiers ouvriers qui ont été à Siam; mais la Providence en ayant disposé autrement, il devint Théologal de l'Église de Reims, en un âge où à peine les autres sont en état, je ne dis pas de prêcher, mais d'être des auditeurs raisonnables de la sainte parole de Dieu. Il est vrai que, dans ses premiers sermons, il avait (p. 19) des ornements du langage, mais il est semblable en cela à Saint Pierre Chrysologue qui a été évêque de Ravenne et qui est reconnu pour un Père de l'Église, et a bien été un prédicateur fleuri; et d'ailleurs, étant jeune, il avait besoin de réputation pour faire les grands biens que Dieu a fait paraître dans toutes les démarches de son serviteur. Je vous dirai cependant que, dès la 27^{ème} année de son âge, il se dégoûta de cette manière de prêcher, et qu'il me dit: "Frère, - c'est ainsi qu'il m'appelait- il faut changer de style et prêcher plus apostoliquement, et parce que le peuple et les grandes personnes profitent peu des meilleurs sermons, je suis résolu, me dit-il, de travailler à établir des écoles gratuites pour l'instruction des petites filles."

TC,11T3 Ce fut en suite de ce dessein, formé et conclu, qu'il fit un voyage à Rouen pour y prêcher le Carême; mais la prédication n'était qu'un saint prétexte, son principal dessein était de voir et converser avec des gens de piété; il les vit donc et les édifia comme il en fut édifié, mais en prêchant, conversant et faisant plusieurs entretiens spirituels, il y contracta de grandes incommodités, de sorte que les médecins lui ordonnèrent de prendre du lait pour se rétablir; mais en voulant guérir son corps, ils affligèrent son âme, en lui défendant de célébrer la sainte messe. Cependant, il sembla acquiescer à leur ordonnance, il m'invita d'aller passer quelque temps avec lui à une maison de campagne pour lui dire la messe tous les jours, ce que je fis avec plaisir, mais il se levait dès les trois heures du matin, pour offrir à Dieu le sacrifice de nos autels, trompant ainsi innocemment les médecins et ses parents.

Ce fut en ce temps-là même de ses infirmités, qu'il pensait sérieusement à l'établissement des écoles. Il commença par prendre quelque connaissance de la maison, appelée alors Notre-Dame de Pureté; il fit venir quelques maîtresses d'écoles. Je ne m'étends point sur cet endroit, vous en savez assez, ma Sœur, tout le reste et ce qui a suivi jusqu'à l'établissement de votre Communauté. Ce que je dois vous dire maintenant, ce sont les sentiments de son cœur, les maximes de son esprit, et toutes les actions chrétiennes que je lui ai vu pratiquer. Son application à l'oraison, son ardeur pour la pauvreté, les mépris et les persécutions; il a pratiqué excellemment la pauvreté dans ses habits, surtout ceux de dessous, que des pauvres auraient refusés infailliblement si on les leur avait donnés; dans sa chambre, qui était comme la retraite de saint Alexis, un méchant petit lieu où il n'y avait qu'une table de bois, une chaise de paille, et un banc (p. 20) bourré sur lequel il couchait ordinairement.

TC,11T4 Il a pratiqué la pénitence, ne portant point de gants, étant couvert d'une ceinture sur ses reins, prenant de longues disciplines, ne se chauffant que rarement; je serais infini, ma Sœur, si je voulais parcourir les différentes vertus de votre dévot fondateur; je vous dirai encore qu'une de ses pratiques d'humilité, la veille de Noël, c'était de lire pendant dîner le martyrologe du lendemain qui parlait de la naissance du Sauveur, de son humiliation, et alors il fondait en larmes, comme je l'ai vu plusieurs fois; mais ce qui m'a édifié extraordinairement, ce sont ces deux vertus assez rares parmi même les gens qui font profession de piété, la première est une candeur et une franchise à proposer à ceux qu'il croyait avoir l'esprit de Dieu tous ses desseins, les priant de vouloir lui

dire leur sentiment et même de le contrarier, et je l'ai vu dans de certaines occasions changer sur-le-champ de sentiment, lors même que je lui ai dit que ce qu'il voulait faire n'était point de mon goût; une deuxième vertu qui est encore plus rare, et qu'il pratiquait en mille occasions, c'était de recevoir avec douceur, soumission et générosité, certaines nouvelles fâcheuses, humiliantes, d'autant plus sensibles qu'il était d'un naturel fier et bouillant, mais la grâce faisait en lui de si grands efforts, qu'on le voyait savourer ces occasions désagréables et crucifiantes pour la nature; je sais parfaitement sur cet article ce que je dis, ma Sœur, puisque souvent moi-même, je ne sais par quel mouvement, je veux croire que c'était par une disposition amoureuse et sanctifiante pour son serviteur, je lui ai dit ce que j'avais appris de plus fâcheux contre lui et contre sa conduite et autres que la vérité le pouvait permettre; je relevais ces choses, et alors ce véritable ami des humiliations du Sauveur, profitant des occasions favorables, disait: "Dieu soit béni"; il est vrai que le feu et la rougeur lui montaient au visage, mais sur-le-champ, lorsque la nature pâtissait le plus, on le voyait se posséder et bénir Dieu.

TC,11T5

Je ne vous ai rien dit de son zèle extraordinaire; la Sœur N. vous en aura donné des mémoires; je voudrais, ma Sœur, que ma mémoire fût plus fidèle et que les choses ne fussent point si effacées, vous auriez plus de consolation et moi plus de plaisir à vous raconter les merveilles que le Seigneur a opérées par son serviteur. Ceux qui vous ont donné des mémoires vous auront sans doute marqué ses maximes spirituelles et les grands sentiments de Dieu dont il était rempli. Demandez pour moi au Père de miséricorde que ce saint homme avec qui j'ai eu l'honneur de vivre soit maintenant mon avocat devant le trône de Sa Majesté, et non pas mon juge au jugement dernier.

TC,12T

(p. 21)

Du révérend Père Valentin, Minime, au Supérieur de la Communauté

Monsieur,

Vos filles m'ont demandé ce que ma mémoire pourrait vous rappeler des vertus de feu Mr Roland, Théologal; en voici le peu dont elle s'est souvenue, depuis les quinze années qui se sont écoulées depuis sa mort; il y aurait encore bien des choses à vous dire de ce saint prêtre, mais ce qui m'a semblé de plus sûr, je vous les envoie avec les marques de mon respect:

TC,12T1

Mémoire sur la vie de feu M. Roland, Chanoine et Théologal de l'Église métropolitaine de Reims

Ce que l'on peut dire en général de feu Mr Roland est que le zèle qu'il a toujours eu pour la gloire de Dieu et pour l'honneur de sa maison, l'Église, a fait sa vertu principale et dominante, et que, l'ayant fait mourir en la fleur de son âge, on pourrait lui approprier les paroles du prophète: *Zelus domus tua comedit me.*

TC,12T2

Son zèle, en particulier, pour l'Église et ses ministres

Ce fut par le mouvement de cette vertu qu'il travailla toute sa vie à inspirer l'esprit ecclésiastique à plusieurs jeunes hommes, et que, ne voyant pas encore de séminaire établi en la ville de Reims, comme nous l'avons depuis peu par le crédit et les libéralités de Monseigneur l'Archevêque, il fit de sa maison une espèce de séminaire, où l'on vit plusieurs enfants de famille entrer en Communauté pour y vivre d'une manière cléricale, et, par les conférences qu'il y faisait, se formaient des sujets propres à servir l'Église. Ceux qui, pour des raisons de santé et de famille, ne pouvaient se rendre dans la Communauté, y avaient l'entrée libre et journalière pour les exercices ecclésiastiques et spirituels, qui produisaient leur fruit avec le temps; et plusieurs de ses disciples se sont distingués depuis dans les ministères où la Providence les a appelés, où ils vivent encore aujourd'hui avec beaucoup d'exactitude et d'édification; il fit même son possible pour transférer sa petite Communauté dans une des premières paroisses de la ville, pour qu'elle fût plus utile à l'Église, en destinant un ou deux pour remplir la Cure; mais la mort prévint ce dessein, et Notre-Seigneur se contenta de sa volonté.

TC,12T3

Son zèle pour l'instruction des jeunes garçons et des jeunes filles

Considérant que le défaut d'éducation et d'instruction de la jeunesse a toujours été, et est encore la source des dérèglements qu'on voit aujourd'hui, avec douleur, dans notre christianisme, Mr le Théologal, touché d'un mal qu'on ne peut assez déplorer, cherchant toutes les voies pour y remédier, fit plusieurs voyages à Paris et à Rouen pour y trouver ce qu'il désirait avec tant d'ardeur; il contracta de saintes et étroites habitudes (p. 22) avec Mr de Saint-Amant, curé en la ville de Rouen, homme de mérite reconnu, et le Père Barré, de l'Ordre des Minimes, qui avait commencé des écoles d'instruction gratuite pour les jeunes garçons et les jeunes filles, dans ces deux grandes villes, avec le succès qu'on a vu depuis dans presque toutes les provinces du royaume; il lui demanda de ses filles, il en obtint qu'il fit conduire à Reims et

les logea dans une maison qu'il acheta à ses frais et dépens, les pourvut d'aliments et de tout le nécessaire à leurs emplois, fit l'ouverture de ses écoles charitables dont nous voyons aujourd'hui de si grands fruits. Ce ne fut pas sans contradictions. Le roi ayant défendu les nouveaux établissements ou Communautés, la ville, pour y obéir, ne voulut pas y donner les mains, mais Mr le Théologal ne désista pas pour cela. Il fit connaître à Monseigneur l'Archevêque le grand bien que ces maîtresses charitables feraient dans sa ville et dans son diocèse; Son Excellence voulut bien se déclarer le protecteur d'un si saint ouvrage, fit venir de la Cour les pouvoirs nécessaires pour établir la Communauté où nous voyons aujourd'hui trente ou quarante maîtresses, lesquelles, chaque jour, vont en différentes écoles instruisant gratuitement et charitablement les riches et les pauvres, femmes et filles, avec un fruit (si) merveilleux que, dorénavant, il y aura lieu d'espérer qu'il ne s'y verra plus d'ignorance de nos mystères et de nos obligations devant l'Église, ce que l'on doit, ce semble, regarder comme le dernier effort de la grâce de ce siècle, qui est dans notre ville et le diocèse l'ouvrage de cet homme plein de zèle de la gloire de Dieu, Mr Roland, Théologal.

TC,12T4

Mais son zèle ne fut pas satisfait; il voulut que les garçons se ressentissent de la même grâce, il donna le commencement d'instruction gratuite des garçons, et demanda au susdit Père Barré des maîtres d'écoles, ce qu'il obtint enfin par l'envoi de Mr Niel, fort connu dans tant de villes du royaume pour avoir formé en cent endroits de ces écoles charitables; il les commença à Reims, à Rethel, à Guise, etc.... et la mort ne lui ayant pas permis de les multiplier davantage, il se contenta de recommander l'œuvre du Seigneur au zèle et aux soins d'un de ses disciples qui y travaille avec tant de réputation, ici, à Paris et ailleurs; voilà jusqu'où allait son zèle.

TC,12T5

Son zèle dans la chaire de Théologal

La parole de Dieu est cette semence divine et mystérieuse, laquelle, étant bien annoncée, produit le centuple au sentiment de Jésus-Christ. Mr le Théologal, se voyant revêtu de cet emploi laborieux, son zèle trouva de quoi se satisfaire pendant les années qu'il occupa la chaire de prédicateur; il se forma sur ces belles paroles de l'apôtre: *Ministerium tuum*, etc.... et il prit une sainte liberté de (p. 23) reprendre les pécheurs de toute condition; c'était un véritable apôtre; il allumait en chaire tout son zèle, et usant de toute la liberté que donne l'évêque, il disait la vérité à tout le monde; cette liberté lui coûta quelquefois cher, car ceux qui se sentaient coupables l'ont souvent traité d'indiscret, d'extravagant, de

fou dévot. Une personne assez distinguée par son caractère, et autres qualités, lui écrivit une lettre de trois pages où elle le traitait de visionnaire et d'autres injures considérables. Sa plume répandit son encre sur toute sa conduite, ses emplois, ses maîtresses d'écoles, et en prétendait noircir tout le bien qu'il opérait; il me la montra, me la fit lire et la jeta au feu et me dit: "Je prie Notre-Seigneur qu'il lui pardonne; mais assurément je vois bien qu'il veut que je continue mes petits emplois, puisque je suis contredit; c'est là où il fait bon; mais, dit-il, ce n'est pas la première fois qu'on me traite de la manière dont je l'ai mérité." En effet, il a souvent reçu de semblables paquets; mais l'homme de Dieu en faisait sa joie et son mérite.

TC,12T6

Son zèle pour sa perfection

Les grandes occupations extérieures sont peu compatibles avec la piété et le recueillement si elles ne sont soutenues par les pratiques fréquentes de la dévotion intérieure. Saint Bernard écrivait au pape Eugène d'un de ses religieux: *omne te habere desiderat, etc....* Mr le Théologal était recherché d'une multitude de pénitents, de disciples et de personnes qui étaient ravies de l'ouïr, de prendre ses avis et de le converser. Son zèle embrassait toutes choses, mais pour qu'il ne se perdît rien de sa piété, ce même zèle le poussait à ne se relâcher de rien au monde de sa dévotion ordinaire. C'était dans cette vue qu'à chaque année il allait en retraite au refuge des révérends Pères Chartreux, y faisait les exercices qu'on appelle de dix jours et se renouvelait, par toutes les pratiques de piété, dans une ferveur et une pénitence qui m'édifiaient lorsque j'allais conférer avec lui des moyens et des résolutions à prendre pour ne pas se négliger dans les extroversions journalières que lui inspirait son zèle. Il sortait de la solitude toujours plus plein de Dieu, se donnant toujours plus aux pécheurs, aux ignorants, aux justes, à tout ce que la Providence lui envoyait, car son zèle embrassait toutes choses, et pendant plusieurs années qu'il voulut bien me confier sa conscience, je voyais cet homme selon le cœur de Dieu augmenter en pénitence, en humilité, en contradictions, en voyages pour ses écoles, à Paris, à Rouen, et dans son diocèse; en désintéressement, en ferveur, si fort que son zèle le dévora et consuma en la fleur de son âge, et le fit mourir plein de Dieu et de Jésus-Christ; j'en fus témoin moi-même. *Consummatus, etc....*

TC,13T1

(p. 24)

De Monsieur Noiron, prêtre, son disciple

Pour répondre à votre désir, ma Sœur, je vous dirai que Monsieur Roland, votre instituteur, était homme de piété et de savoir, dont le zèle était si grand, la religion et la doctrine si pures et élevées, qu'il ne voulut un jour jamais céder à des personnes d'autorité, sur ce que l'on voulut faire dédire un prédicateur qui avait prêché contre le faux culte de la Sainte Vierge, soutenant cet article par vive raison, ce qui lui attira des affaires, mais lui se faisait un devoir de soutenir la vraie doctrine, s'exposait à toutes censures. Je lui ai entendu dire moi-même, avec tant de vénération pour tout ce que l'Église approuvait, que quand le scapulaire ou autre marque semblable de piété serait une feuille de chou, il l'honorerait et porterait avec dévotion et qu'il fallait bien prendre garde qu'au lieu de blâmer le mauvais usage des choses, on ne blâme les choses mêmes aussi bien que les personnes qui s'en serviraient avec piété; cela ne procédait nullement de ces dévotions indiscrètes, qui laissent les obligations pour s'attacher aux surrogations, car il était tout de feu pour blâmer ces dérèglements, surtout lorsqu'ils retiraient du service de la paroisse ou autre devoir d'état. Son même zèle le portait à compassion envers des personnes qui ont quelque gouvernement de l'Église et qui se contentent d'une vie commune, et de la conduite des prêtres sans lumière pour les aider dans leur ministère, ce qu'il disait ainsi de toute autre personne, disant: "Quoi, mon Dieu, on cherche un bon médecin pour le corps, un bon ouvrier pour les habits et autre dépense, et pour le gouvernement de la conscience, on se contente du premier venu, comme si l'affaire du salut était la moindre de toutes". Il a souffert sans aucune plainte qu'on l'accusât fort injustement d'avoir pris un calice à la Cathédrale, et je le vis le premier en cette occasion; il ne m'en dit pas un mot, quoique cela faisait un horrible bruit dans la ville.

TC,13T2

Son inclination était de lire "l'Imitation" après la Sainte Écriture; il y trouvait tant d'onction qu'il l'avait lue plus de trente fois; aussi ne se mettait-il pas à l'étude qu'il n'en lût quelque verset auparavant; il gémissait souvent de voir tant d'ecclésiastiques sur les bancs de l'étude et le désir des sciences, et si peu de missionnaires, disant que la faim d'un prêtre devait être du salut des âmes, ce qui faisait aussi que, quand il en pouvait trouver quelqu'un qui avait quelque talent, il lui faisait quitter la licence: "Quoi, disait-il, les âmes se perdent, pendant que vous voulez devenir savant". Il était ennemi déclaré des gens sinistres, [Lire "Jansénistes". Voir à ce sujet le Recueil des documents divers, p. 131.] livrant une guerre ouverte lorsqu'il y avait quelque chose (p. 25) qui approchait de

leur conduite. Il avait une dévotion particulière aux saints Anges Gardiens. Un jour qu'il fut prié de prêcher dans une paroisse, sur une confrérie qu'on érigeait, il l'a voulu faire à la Cathédrale, pour, disait-il, que chacun en profite; ce qui fait remarquer l'estime qu'il avait pour tout ce que la Sainte Église approuve. Voilà ce que ma mémoire me fournit de ce grand serviteur de Dieu, à qui je dois après Dieu même, tout ce que je suis, et fais dans son service, car les principes qu'il m'a donnés pour mon ministère sont en moi comme des caractères de feu qui ne s'effaceront jamais, et je me souviens que dans les conférences ecclésiastiques qu'il nous faisait en son petit séminaire de chez lui, où j'avais le bonheur de demeurer, il me semble encore le voir dans son zèle où on lui peut attribuer ces paroles: "le zèle de votre maison me brûle", car il était si en feu qu'il semblait se pâmer pour nous inculquer les devoirs et l'estime du sacerdoce, c'est ce que je peux dire de ce saint prêtre.

TC,14T

**Mémoire pour servir à la vie de Monsieur Roland,
Théologal de Reims,
de Mademoiselle la Conseillère, sa tante**

Pour répondre à vos instances, mes chères Sœurs, aussi bien qu'à mes inclinations, sur la vie de votre bon père, je vous dirai avec sincérité, et comme devant Dieu, ce que j'en ai appris par la proximité, la simplicité et l'amitié que nous avons ensemble; j'étais sa tante paternelle et maternelle.

TC,14T1

Sa naissance et ses premières années:

Dieu le tira d'une famille des plus considérables par les qualités que le monde estime. Il naquit à Reims le 2 du mois de décembre 1642; son père se nommait Mr Jean-Baptiste Roland, commissaire ordinaire des Guerres, et sa mère, mademoiselle Nicole Beuvelet, native de Marle en Picardie, tous deux fort craignant Dieu et vivant très chrétiennement, assistant soigneusement au service divin, aussi bien qu'aux prédications, y conduisant leurs enfants et domestiques. Ils avaient une inclination particulière à faire l'aumône aux pauvres, les assistant dans le temps de cherté, de pain, d'habits, couvertures et de tous leurs besoins, leur faisant apprendre des métiers pour gagner leur vie. Aussitôt qu'il fut né, son père envoya à Marle pour en donner avis à Monsieur Beuvelet son aïeul, et le prier de l'aller tenir sur les saints fonts de baptême; mais la mort qui le prévint l'en empêcha, et ce fut son fils, Monsieur Beuvelet, avocat en parlement, et, depuis, fait prêtre à Paris, à Saint Nicolas du Chardonnet, où il est mort en réputation d'une haute piété; il le nomma avec Mademoiselle Barbe Beuvelet, sa sœur, femme de Mon-

sieur Tourtebatte, Conseiller au Présidial de Laon. On lui donna au baptême le nom (p. 26) de Nicolas, comme son aïeul maternel, qui était un homme aussi d'une piété très connue. Sa bourse, ses greniers aussi bien que son cœur étaient ouverts aux pauvres, et son inclination pour eux était si grande que, pour les secourir, il les allait chercher tous les dimanches, au sortir de l'office divin, où il assistait avec assiduité. Outre ses charités quotidiennes, il faisait l'aumône trois fois la semaine, en temps de grande cherté, disant que cela n'appauvriissait pas.

TC,14T2

Il faisait travailler sans nécessité les pauvres gens, à dessein de leur faire gagner leur vie et éviter l'oisiveté. Il n'inspirait que la charité, la douceur et la patience à ses enfants; aussi leur en donna-t-il l'exemple jusqu'à la mort, car il eut une grande maladie de six mois, qu'il supporta avec une grande patience; l'amour qu'il avait pour les pauvres fit que, dans cette extrémité, il les voulut encore voir passer devant sa chambre trois jours avant sa mort, leur faisant faire une distribution de pain, de vin et de viande, se recommandant à leurs prières. Il mourut après avoir souffert avec un grand abandon à la volonté de Dieu, ne voulant pas souffrir qu'on lui demandât autre chose; il lui avait demandé lui-même de faire son purgatoire en ce monde; il disait avec consolation qu'il l'avait obtenu par ses cuisantes douleurs qu'il souffrait. Il reçut souvent le Saint Sacrement, qu'il se faisait apporter, ce qu'il faisait à genoux, malgré ses extrêmes douleurs.

Voilà l'origine de Monsieur Roland dont on entreprend d'écrire la vie; pour revenir à lui, aussitôt qu'il fut né, ses parents eurent soin de lui chercher une nourrice très vertueuse, dont la dévotion était d'aller tous les jours au tombeau de Saint-Remi, et à l'église de Sainte-Nourrice, pour leur offrir son nourrisson; elle eut un grand soin, aussitôt qu'il commença à parler, de lui faire prononcer les saints noms de Jésus et de Marie, et de lui apprendre ses prières et devoirs envers Dieu. C'est à quoi il correspondit avec l'inclination qu'il suçait avec le lait. Il ne fut pas plutôt sevré du lait de sa nourrice que des actions puérides des enfants. Ses plus agréables divertissements étaient ce qu'un bon chrétien doit savoir, et il secondait si parfaitement les desseins de ses parents à l'élever en la crainte et service de Dieu que de ces petits commencements, on pouvait juger que le ciel le destinait à de hautes entreprises. Ses manières d'agir et de parler lui gagnaient tous les cœurs, et sa docilité le rendait capable de tous les bons avis. Il était avantagé de la nature, beau et bien fait de sa personne, son abord affable, civil et obligeant, sa conversation agréable; il parlait de Dieu avec plaisir et se plaisait d'en entendre parler.

TC,14T3

Il était ravi de trouver des gens qui en entendissent volontiers parler: la crainte et le (p. 27) respect qu'il avait pour ses parents et ses maîtres était une preuve de la bonté de son naturel, et il était inconsolable quand il leur avait déplu; il ne fallait que lui dire une parole un peu dure, ou ne lui montrer pas un bon visage, on pouvait le châtier par un regard, quoiqu'il ne fût nullement timide. Il avait une facilité merveilleuse pour apprendre, et on se faisait un plaisir de la cultiver, pour l'inclination qu'il avait au bien. Il apprit son catéchisme en très peu de temps, et avec une si grande avidité, qu'il ne me donnait point de repos que je ne lui aie répondu à toutes ses petites questions qui marquaient déjà la netteté de son esprit et de son jugement, et comment, dès cet âge, il commençait déjà à goûter Dieu: il se plaisait fort d'apprendre à produire des actes de religion; il disait, dès ce temps, en sa manière enfantine, qu'il endurerait le martyre pour l'amour de Jésus-Christ.

Je lui ai appris à lire en quatre mois de temps, tant il avait la mémoire heureuse, quoiqu'il ne fût âgé que de cinq ans; il récitait des vers, en compagnie, avec une hardiesse et une grâce qui le faisaient admirer; ce qui était un préjugé de la grande capacité qu'il a toujours fait paraître dès ce temps. Il importunait tous ses parents pour avoir la liberté d'aller à l'école, lesquels ne voulaient pas, à cause de sa grande jeunesse, qu'on le mît aux petites écoles, et ne donna pas de repos qu'on ne lui accordât d'aller en classe, et il y fut avec une robe, quoique les écoliers se moquassent de lui. Il fut envoyé aux Révérends Pères Jésuites de Reims; il n'était pas de ces esprits inquiets qui regardent l'étude comme un supplice; il s'y appliqua avec plaisir; ce qui faisait voir dès lors que le don des sciences lui était communiqué.

TC,14T4

Dès ce temps, ses mœurs étaient réglées; il vivait dans le logis, dans une grande douceur avec les domestiques, et parmi ses compagnons de classe, on n'a jamais vu qu'il eût aucun démêlé; il se retirait facilement de la compagnie de ceux dont on lui faisait connaître les mauvaises inclinations. Sauf qu'un jour, par l'occasion qu'il eut avec un, il reçut un conseil qui fut de prendre de l'argent à sa mère, et comme on lui demanda si ce n'avait pas été lui qui l'avait pris, il changea bientôt de couleur, et, en tremblant, dit qu'il avait pris 50 sols et qu'il les avait été cacher dans les fossés de la ville, ce qui fait voir son enfance, que c'était un de ses compagnons qui lui avait appris à les prendre; ce coup lui servit d'avertissement dont il fit son profit; il était franc et ouvert, haïssait la dissimulation et le mensonge, éloigné des crieries et emportements, indécentes et contestations indiscretes; il défendait paisiblement la vérité, n'employant jamais le jurement, (p. 28) en détestait jusqu'à l'appa-

rence; il ne pouvait souffrir de paroles déshonnêtes, et je puis assurer que jamais je ne lui ai entendu dire une parole contre la modestie. Ces paroles l'auraient justifié contre d'injustes soupçons qu'on aurait pu former contre lui, et ceux qui l'ont conversé peuvent témoigner que personne n'était plus retenu en ses discours et en sa conduite; aussi m'a-t-il assuré, peu de temps avant sa mort, que Dieu lui avait fait la grâce de conserver la pureté de son corps, qu'il était demeuré vierge (ce sont ses propres mots), surtout en une occasion périlleuse où il fit rencontre d'un capitaine de vaisseau qui le voulait engager au mal, ce qu'il reconnut par ses paroles. Il lui répondit qu'il avait ordre de son père de retourner, puis, ne pouvant s'en défendre, il eut recours à la Sainte Vierge qui le protégea, car le vaisseau s'arrêta soudain, sans que la force des matelots le puisse faire marcher par le commandement de leur maître. Le vaisseau étant approché d'un autre, il se jeta dedans pour gagner terre, ce qu'il crut une protection particulière de la Sainte Vierge; ce qui lui a donné une dévotion et un esprit de reconnaissance toute sa vie. Pendant ses études, il ne perdait point de temps dans les compagnies, tant il lui était cher, le donnant tout à ses dévotions, et à ses livres, fuyant les divertissements des enfants de son âge. Il était ennemi de la médisance; parmi ses compagnons il ne souffrait qu'on parlât en mauvaise part devant lui, car aussitôt la rougeur lui montait au visage, et il reprenait la défense des absents. Dieu qui avait un dessein tout particulier sur ce jeune écolier, par un attrait tout particulier de la grâce, le menait comme par la main, sans qu'il le sût. Un jour que, se trouvant à Saint-Pierre aux Dames, où Mgr l'évêque du Puy y donnait les ordres, le siège archiepiscopal de Reims étant vacant, ce jeune écolier se sentit si fort porté à demander la tonsure, quoiqu'il n'eût pour lors que neuf à dix ans, qu'il courut en grande hâte prendre une soutane et un surplis. Prenant un cierge chez un marchand qu'il rencontra, il arriva trop tard, ledit Seigneur étant déjà dépouillé de ses habits; se présenta pourtant, ne s'étant pas voulu contenter du refus des officiers. L'évêque s'étant retourné, et voyant que cet enfant lui demandait de si bonne manière, qu'il ne lui put refuser, reprit son habit de cérémonie et lui donna. [Mgr l'Évêque du Puy était alors Henri de Maupas. Nous reproduisons à la suite de ce mémoire, la relation que nous a communiquée à son sujet M. Edmond Marouzé, de Bagnogne (Ardennes).]

TC,14T6

Monsieur Roland, dès sa jeunesse, prenait plaisir à lire la vie des saints dont il faisait grande estime; c'était par ce principe que, dès cet âge, il se privait plusieurs fois de son repas pour en faire part aux pauvres; qu'il endurait le froid, (p. 29) qu'il couchait sur la dure. Je l'ai trouvé, à l'âge

de 8 à 9 ans, dessous une table sur laquelle il y avait un tapis qui le cachait; lui demandant ce qu'il faisait là, il me répondit qu'il prétendait y passer la nuit, qu'il me priait bien fort de n'en rien dire, et de le laisser là. C'était en hiver. Je lui dis: "C'est pour vous faire mourir, il faut vous retirer". - "Mais pourquoi, ma tante, Saint François n'en est pas mort pour y avoir couché presque toute sa vie"; mais n'ayant pas d'égard à sa dévotion, je le fis aller coucher. Les domestiques me dirent qu'ils s'étaient quelquefois aperçus qu'il n'était pas dans son lit, et l'avaient trouvé dans la ruelle priant Dieu. On lui défendit de continuer. Comme il était fort éloigné du logis de son père à aller aux Jésuites, on le mit en pension proche le Collège pour lui épargner la peine pendant l'hiver. Il voulut continuer ses austérités, comme n'y ayant personne pour l'observer, à ce qu'il croyait; mais y ayant été surpris la nuit qu'il n'était pas couché dans son lit, mais sur le plancher; et une autre fois sur son lit, mais tout habillé pour être plus tôt prêt à s'éveiller, prier et étudier. On lui donna un jeune homme, pensionnaire dans le même logis, qui était son parent, pour l'observer, qu'on pria de coucher avec lui.

TC,14T7

Monsieur Beuvelet, ecclésiastique de Saint-Nicolas du Chardonnet, venant à Reims, le voulut avoir pour l'avancer dans les sciences à Paris, mais il en fut empêché par une maladie qui lui survint, ce qui obligea ce cher Oncle et parrain de le laisser chez son père, ce qui fit qu'il continua ses études chez les Pères Jésuites, chez lesquels on le mit pensionnaire avec succès, se faisant toujours paraître des plus éclatants du collège, et paraissait avec hardiesse dans toutes les tragédies, ce qui parut particulièrement devant la Cour lorsque le Roi vint sacrer, car, jouant sa pièce, comme on se prit à rire, il s'arrêta pour en donner le loisir, puis, après que le bruit fut passé, il reprit le fil de son discours avec tranquillité, comme s'il n'avait pas été interrompu, ce qui le fit admirer de toute l'assemblée.

TC,14T8,1

Note

Henri Cauchon de Maupas du Thour naquit en 1606 à deux lieues de Reims au château de Cosson près de Serriers.

Henri IV le tint sur les fonts du baptême. C'était une marque de gratitude pour les éminents services que lui avait rendus Charles de Maupas.

À peine âgé de 10 ans, Henri de Maupas fut nommé Abbé commendataire de la célèbre abbaye de Saint-Denis à Reims (aujourd'hui Grand Séminaire. Depuis les premières années de notre siècle, l'ancienne abbaye de Saint-Denis est devenue "Musée des Beaux-Arts"). Il était en même temps Abbé de l'Isle Chauvet en

Poitou. Porté en piété, Henri prit à cœur le soin de ses abbayes; en même temps il étudiait en sciences sacrées et obtint le titre de docteur en Sorbonne.

En 1636, il introduisit dans l'abbaye de Saint-Denis la réforme des Chanoines de Sainte-Geneviève – en 1676, quatre ans avant sa mort il y résigna son abbaye.

Ses vertus l'avaient fait choisir pour Vicaire général de Reims et pendant dix ans il administra le diocèse, privé plusieurs fois de ses archevêques. En 1634, il avait été proposé pour coadjuteur d'Henri de Lorraine; le duc de Guise y mit obstacle et en 1643, il fut nommé à l'évêché du Puy. Déjà auparavant Anne d'Autriche l'avait choisi pour son premier aumônier.

Henri de Maupas fut sacré à Paris à la chapelle des Jésuites de la rue Saint-Antoine. Son passage au Puy fut marqué par des œuvres importantes: il fonda un séminaire de concert avec M. Olier qui lui envoya plusieurs de ses prêtres; il établit dans son diocèse les filles de Saint-Joseph pour l'instruction des jeunes filles et le soin des malades, une maison de refuge pour les représentants et d'autres Communautés.

C'est alors aussi qu'il montra son affection pour l'ordre de la Visitation, il écrivit la vie de Sainte Chantal et celle de Saint François de Sales. Plus tard, il fut choisi avec l'évêque de Soissons par le Clergé de France pour aller à Rome demander la Canonisation du saint évêque de Genève.

TC,14T8,2

Henri de Maupas conservait un vif attachement pour le diocèse de Reims; on l'y voyait souvent. Vers 1653, il terminait une ordination dans l'église de Saint-Pierre-les-Dames (Institution Notre-Dame à Reims) quand il se produisit un certain émoi autour de lui: un enfant de 11 ans à peine demandait la tonsure; obligé de chercher une soutane, un surplis, un cierge, le jeune postulant se trouvait en retard. Plus complaisant que les officiers de l'église, Mgr Henri de Maupas interrogea l'enfant et reprenant ses ornements pontificaux, recommença pour lui la cérémonie; l'évêque ne savait pas alors les services que cet enfant donnerait à l'Église. C'était Nicolas Roland, d'une des meilleures familles bourgeoises de Reims; devenu Chanoine de Notre-Dame, il fonda la Congrégation du Saint-Enfant Jésus et amena providentiellement le B. Jean-Baptiste de la Salle, dont il était le confesseur, à l'établissement de l'institution des Frères des Écoles Chrétiennes.

Henri de Maupas revit plus tard Nicolas Roland et assista aux conférences établies par ce saint prêtre.

En 1646, nous retrouvons à Reims Henri de Maupas; il assistait l'archevêque d'Étampes dans la solennelle reconnaissance des reliques de Saint Remy.

En 1660, le siège étant vacant, Henri de Maupas fut prié par le chapitre de Reims de présider les offices à la procession de la fête de la Nativité de la Sainte Vierge. L'évêque du Puy était fort attaché à son église mais, sur l'ordre du Pape Alexandre VII, il dut la quitter en 1661 pour le siège d'Évreux où il établit un séminaire.

En 1680, il se démit de son diocèse. Un accident hâta sa mort: il s'était rendu à un village voisin d'Évreux pour y prêcher; les chevaux s'emballèrent et le pieux vieillard fut écrasé. Il mourut 2 jours plus tard le 12 octobre 1680; un service fut chanté à Reims à Saint-Denis.

Son cercueil fut retrouvé en 1895 dans la cathédrale d'Évreux.

TC,14T8,3

Cette relation est tirée du manuscrit: La Baronnie du Thour-en-Champagne écrit par M. Méderic Courty, né le 31 août 1823 à Le Thour (Ardenes), mort en 1906 à 82 ans. La manuscrit fut commencé en 1870 et terminé en 1906, écrit de concert avec Messieurs Henri Jadart, de Reims, et Jules Carlier d'Hannogne, encore vivant en 1961. (Les fautes d'orthographe du manuscrit proviennent de M. Courty qui écrivait avec 2 paires de lunettes et une loupe).

M. Courty a puisé cet article concernant Mgr Henri de Maupas dans: "Archives du Château de Trugny: Arrêt du Parlement du 17 juillet 1627".

TC,15T1

Autre, que madame la Trésorière de Châlons, sa sœur, m'a déclarée de vive voix

Étant interrogée sur la vie et mœurs de Monsieur son frère, a dit que la modestie et la sanguinité, dit-elle, ne me permettent pas d'en écrire, outre qu'elle était sa cadette, absente de lui pour avoir été mise en pension, mais que ce qu'elle en pouvait dire de (p. 30) vive voix était que, dans les communications qu'elle avait eues avec lui, il l'avait toujours contredite sur l'esprit du siècle où elle était attachée, la criant sans cesse sur les modes qu'elle suivait, lui souhaitant la charge d'une famille fâcheuse, sujette à de très grands travaux, ce qui lui est arrivé dans toutes les dimensions que son frère lui a prédit et souhaité; elle dit aussi qu'elle le remarquait, avec tous les domestiques, dans une grande austérité de vie, dès l'âge de 17 à 18 ans, qu'il se dévouait soudainement au service de Dieu, car quoique, se (ce?) dit-elle, il était enclin au bien dès sa jeunesse, néanmoins, il suivait le train du monde honnêtement; mais lorsqu'il se fut changé, on l'a toujours vu comme un homme de l'autre monde avec lequel on ne pouvait avoir aucune communication, à moins que ce ne fût pour l'affaire du salut; c'est de quoi, dit-elle, je n'étais guère capable en ce temps, quoique je vis son exemple; il couchait sur la dure ou dans le poulailler, ne se chauffait que par contrainte, et tâchait, pour être libre, de loger à part, ce qu'il obtint au retour de ses premières retraites et voyages.

TC,15T2

Il était si éloigné de l'amour de ses proches qu'il ne venait au logis que lorsqu'il s'agissait de la gloire de Dieu, le bien de la famille, ou pour procurer des aumônes aux pauvres, ce qui faisait ses fréquentes visites, car il aurait volontiers tout donné; aussi disions-nous, entre nous, qu'il

aurait vu volontiers que nous fussions des gueux pour le contenter, nous témoignant souvent qu'il avait du déplaisir d'être d'une famille distinguée par l'honneur et la richesse; aussi n'épargna-t-il rien pour se rendre vil, car, étant à Paris, il se déguisa, prenant un vieil habit noir, négligé, et se logea chez un artisan pour y vivre inconnu, et passant pour un pauvre écolier parmi ses compagnons de classe. Il nous souhaitait pareillement la disgrâce et la pauvreté qui fait voir l'estime qu'il faisait de cette vertu, ce qui fait que nous reconnaissons que toutes les disgrâces qui nous arrivent dans la famille nous viennent de Dieu pour notre bien, et comme le fait de ses prières, dans la connaissance qu'il avait que cela nous était salutaire, et nous nous remettons souvent en mémoire que ces peines nous ont été prédites...

TC,16T1

D'une personne de probité pour sa piété, laquelle a été une de ses domestiques plusieurs années

Monsieur Roland était un homme de vertu, quoique très jeune et nouvellement retiré en son ménage, quoiqu'il était d'un naturel tout de feu et porté à la colère. Dans le déplaisir qu'il recevait de ma maladresse, je le voyais rougir et se calmer en même instant, sans dire un mot d'impatience, quelque dommage qu'il y eût (p. 31) dans les fautes que je commettais à son service; sa mortification et tempérance étaient si grandes qu'il me faisait peser tout son vivre pour ne rien donner à la nature, que le pur nécessaire, jusqu'à l'eau qu'il buvait, car pour le vin, hors l'autel, il n'en usait guère, malgré ses grandes faiblesses d'estomac; pour la qualité des viandes, elles étaient très simples; souvent une pomme cuite faisait son repas; cela faisait qu'il s'atténuait à vue d'œil, et que l'on a remarqué qu'il ne pouvait pas vivre naturellement de ce qu'il mangeait. Il portait presque continuellement la haire sur le dos avec de sanglantes disciplines et ceinture de fer, ce que l'on n'apprit que par adresse de notre part ou par surprise de son côté, tant il était adroit à se cacher. On le voyait redoubler ces sortes de macérations selon le besoin du public, ainsi qu'il arriva en temps de la peste, où on portait le corps du grand saint Remi en procession par plusieurs reprises; on voyait cet homme de Dieu, comme si c'eût été lui seul qui était cause de ce fléau, jeûner, prier, gémir et soupirer; tant il faisait pitié à le voir tout le temps de cette dévotion qui dura neuf jours. On ne transportait pas ce saint corps d'une église en une autre, que ce bon prêtre ne s'en chargeât les épaules, revêtu de sa haire, et ce fardeau lui donna tant de fatigues que son linge et même ses habits étaient teints de la sueur qui sortait de son corps au travers de cette haire.

TC,16T2 Sa charité redoubla en ce temps envers les pauvres, et je ne pouvais comprendre comment le grain qu'il recueillait y pouvait suffire, car tant plus je mesurais, plus je trouvais la maie peu diminuée; il semblait que ce fût une source qui faisait qu'on ne refusait personne, non pas même ceux qui étaient dans le danger, ce que j'ai vu de mes propres yeux, ce qui m'a même donné une furieuse peste pour avoir rempli les sacs de ces pauvres gens. Je dirai sur cet article que sa charité fut si grande envers moi dans cet accident qu'il me promit de m'assister en tout jusqu'à la mort, si Dieu disposait de moi. Comme de fait, il fut lui-même chercher un chirurgien pour me guérir, avec grosse somme d'argent secrète, cela sans s'en faire de la peine de ce qui en dût arriver, et me consola dans ce mal avec une bonté que je ne peux expliquer. Son zèle était si grand pour le salut des âmes que quoique j'avais ordre de ne refuser point de pauvres, il ne manquait pas ou par lui, ou par d'autres, de les instruire de la doctrine chrétienne, et conçut une si grande peine de voir l'ignorance des peuples, que je le vis un jour, comme par mégarde, de ce qu'une personne lui avait dit qu'il (p. 32) y avait sept dieux, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et les autres ensuite; ce saint homme en avait jusqu'aux larmes de voir que Dieu n'était pas connu. Il prenait chez lui des personnes exprès qu'il nourrissait et payait de son bien pour leur faire écrire ses sermons, et les distribuait à des pauvres curés de campagne pour les faire prêcher la parole de Dieu avec plus de facilité.

TC,16T3 Il était si détaché de ses parents et de tout ce qui soutient la nature qu'il se regardait comme un étranger sur la terre et parmi ses proches, et quoique sa modestie et son grand esprit faisaient que l'on n'avait jamais de lui une parole libre ou inutile, ce que je ne lui ai jamais entendu proférer; cependant, lorsqu'il me voulait détourner d'avoir un rapport journalier avec la famille, il me parlait avec tant de netteté et de simplicité que je me trouvais engagée à le céler adroitement. On avait avec lui une grande facilité à se découvrir des peines qu'on avait et à avancer (avouer?) ses fautes. Il s'informait souvent si on s'acquittait des devoirs de religion, surtout comment on usait des ordres de la Providence. Il engageait et persuadait facilement le mépris du monde, et ses paroles étaient comme des caractères de feu.

Il portait ses domestiques à se modérer dans le travail pour épargner des forces afin de pratiquer quelque macération du corps; il m'exhortait souvent par son humilité à prier Dieu pour lui et regardait ses domestiques comme ses frères et sœurs. Il fit, du temps que j'eus le

bonheur d'être avec lui, un long voyage à Beaune, pour se consacrer à l'Enfance de Notre-Seigneur, et, à son retour, on vit un avancement tout visible dans la vertu, car il parut à toutes les personnes qui le connaissaient comme un homme de l'autre monde, quoiqu'il n'eût, pour lors, que 26 ans ou environ. Il était très reconnaissant envers les personnes qui lui rendaient service et les regardait par un esprit de charité, quelque pauvre que l'on fût; il ne dédaignait personne; il a assisté sa nourrice tant qu'elle a vécu, avec une charité qu'on ne peut expliquer.

TC,16T4

Quoiqu'il eût une propreté achevée dans ses habits et meubles, il était si patient qu'il ne trouvait à redire à rien, sinon que tous ses repas soient prêts à l'heure, pour avoir le temps de faire ses autres exercices avec ponctualité; voilà ce que la mémoire me fournit de plus remarquable. Mon âge, et les 25 ou 26 années qui se sont écoulées depuis que ne voulant plus se servir du sexe, car il ne changeait pas de domestique; j'ai été son unique servante, et, (p. 33) en me congédiant, il prit un valet qui l'a servi jusqu'à sa mort, et disait qu'un domestique maladroit était un trésor, d'autant qu'il aidait à la vertu.

TC,17T1

D'un prêtre, son intime ami, voici comme il en parle:

Un fait particulier de feu Monsieur Roland, Théologal, est qu'étant à Rouen, la première fois, pour puiser le fondement des vertus apostoliques qui étaient en Monsieur le curé de Saint-Amant, il fut traité durement par ce saint homme, par un ordre de Providence, comme il le dit un jour à un de ses confidants. "Ce bon curé me reçut avec refus, lorsque je le priai de me donner quelque petite place en son logis pour y faire une retraite, ainsi qu'il l'accorde à tout autre. - 'Je n'ai pas de place pour vous mettre, Monsieur, me dit-il, à moins que vous ne preniez ma chambre, quelque instance que vous me puissiez faire' - 'Hé, Monsieur, lui-repartis-je, quelque place que ce fût, je m'en accommoderai, mais non de votre chambre'. - 'Il y a ici un dessous d'escalier; si vous le voulez prendre'. - Je le pris au mot, et ne pris point d'autre place tant que je fus avec lui." Cette fois où l'on voit l'esprit de pauvreté et de dénuement dans un jeune homme et selon les apparences, il paraissait inconnu et comme un pauvre ecclésiastique comme il avait paru déjà pauvre étudiant, lorsqu'il se fut retiré chez un pauvre artisan, à Paris, pour y vivre inconnu. Si une plus forte grâce ne l'en eût retiré pour le faire mieux sous la sainte obéissance, ainsi qu'il l'a dit lui-même. Ce fut sous ce bon curé qu'il fit en peu de temps ce notable progrès.

Un autre fait est qu'étant à Paris il acheta pour 1.500 livres de sermons tout dressés pour les distribuer à des curés de campagne qui n'avaient

pas de capacité de dresser leur sermon, ou qui manquaient de hauteur pour leur fournir les matières; ce qu'il confia à un de ses amis, par où on peut voir son zèle et sa charité.

TC,17T2 *Ce qu'en dit Monseigneur l'évêque de Chartres, qui lui avait été uni par le lien d'une étroite amitié, lorsqu'il n'était encore qu'abbé: [Abbé Godet des Marais.]*

Monsieur Roland était mon ami intime et nous étions très unis ensemble pour l'estime que je faisais de la pureté de la doctrine, son maintien, sa vertu, son zèle pour le salut des âmes, les grandes vues qu'il avait pour l'avancement du bien de l'Église, et c'est ce qui me donne encore aujourd'hui de l'estime de votre institut qui est inspiré de Dieu par un si saint homme, et pour (p. 34) une si noble fin. Je porte dans mon cœur le souvenir de ce saint homme, tout embaumé que je suis de l'excellence de ses vertus et de l'édification de ses entretiens; surtout, je me souviens de l'ardeur de son zèle pour vos écoles, desquelles souvent nous nous sommes entretenus, lui et moi, avec plaisir, parce que Dieu lui donnait de grandes vues et desseins pour cette œuvre.

Nicolas Roland - Sa Vie - Ses Œuvres - Ses Vertus

1. Les Mémoires sur la vie de Monsieur Nicolas Roland

Mémoires sur la vie de Monsieur Nicolas Roland, Prêtre, Chanoine Théologal de l'Église de Reims, et Fondateur de la Communauté des Saint-Enfant Jésus.

Mémoires sur la vie et les vertus (MV)

Le manuscrit original de ces Mémoires sur la vie et les vertus de Monsieur Nicolas Roland, est conservé dans les archives de la bibliothèque de la ville de Reims. Ce manuscrit est intitulé "Mémoires sur la vie et les vertus de Monsieur Nicolas Roland, Prêtre, Chanoine Théologal de l'Église de Reims, et Fondateur de la Communauté des Saint-Enfant Jésus". Ce manuscrit a été écrit en 1693 et est intitulé "Mémoires sur la vie et les vertus de Monsieur Nicolas Roland, Prêtre, Chanoine Théologal de l'Église de Reims, et Fondateur de la Communauté des Saint-Enfant Jésus". Ce manuscrit a été écrit en 1693 et est intitulé "Mémoires sur la vie et les vertus de Monsieur Nicolas Roland, Prêtre, Chanoine Théologal de l'Église de Reims, et Fondateur de la Communauté des Saint-Enfant Jésus".

Chapitre I

Sa naissance, l'origine de ses parents, et ses premières années

(p. 1) - Monsieur Nicolas Roland a été né à Reims, le deux décembre 1642, de Monsieur Jean-Baptiste Hubert, Commissaire ordinaire des guerres, et de Dame Marie de Nivel, ... native de Marie, en Picardie, sous deux très craignants Dieu et assistant solennellement au service divin aussi bien qu'aux prédications, y conduisant leurs enfants et domestiques, ils avaient une inclination particulière à faire baptiser, assistant les parents dans les temps de cherté, de pain, d'habus, de ardeurs, de courtoisie, leur faisant apprendre des métiers pour gagner leur vie.

Aussitôt qu'il fut né, Monsieur son Père fut obligé à Marie pour en donner avis à Monsieur Beuvelet son oncle, et le père de venir le voir, car les soins sont de baptiser, mais la mort qui le prévint l'en empêcha, et ce fut son fils, M. Beuvelet, avocat au parlement, et de puis fut nommé Paris à Saint-Nicolas de Chandonnet, où il est mort en réputation d'une haute piété. Il le tint avec Mlle (p. 2) Catherine Beuvelet, sa sœur, femme de Mr Touchebonne, Conseiller au Parlement de Paris, en lui donnant sa baptême, le nom de Nicolas, comme son aïeul maternel qui était un hon-

Nicolas Roland – Sa Vie – Ses Œuvres – Ses Vertus**2. Les Mémoires sur la vie de Monsieur Nicolas Roland**

MV,1T

Mémoires sur la vie de Monsieur Nicolas Roland, Prêtre, Chanoine Théologal de l'Église de Reims, et Fondateur de la Communauté du Saint-Enfant Jésus, décédé le 27 avril 1678, âgé de 35 ans et 5 mois

[Cette copie des "Mémoires sur la vie de Monsieur Nicolas Roland" a été faite d'après le manuscrit 3 A. Il contient la première "Vie" écrite du Serviteur de Dieu. L'auteur de celle-ci en est resté inconnu ainsi que la date de sa composition. Même les manuscrits anciens disparus pendant les guerres n'ont rien révélé à ce sujet. On peut penser que ces "Mémoires" furent rédigés peu après les "Lettres à la louange", car ces témoignages collectés en 1693 en ont fourni la matière. Le manuscrit 3 A, reproduit dans cet ouvrage, est une copie qui, d'après l'expertise de Monsieur Marichal, ne remonte pas au-delà de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle; mais il est la reproduction fidèle d'un manuscrit ancien disparu du pensionnat de Bettange pendant l'occupation de 1940, et dont une copie a été déposée aux Archives Généralices des Frères des Écoles Chrétiennes, en 1935, par Frère Martial-André.]

MV,1T1

Chapitre I**Sa naissance, l'origine de ses parents, et ses premières années**

MV,1T1,1

(p. 1). – Monsieur Nicolas Roland naquit à Reims, le deux décembre 1642, de Monsieur Jean-Baptiste Roland, Commissaire ordinaire des guerres, et de Dame Nicole Beuvelet, native de Marle, en Picardie, tous deux fort craignants Dieu et assistant soigneusement au service divin aussi bien qu'aux prédications, y conduisant leurs enfants et domestiques; ils avaient une inclination particulière à faire l'aumône, assistant les pauvres dans les temps de cherté, de pain, d'habits, de couvertures et tout autre besoin, leur faisant apprendre des métiers pour gagner leur vie.

Aussitôt qu'il fut né, Monsieur son Père envoya à Marle pour en donner avis à Monsieur Beuvelet son aïeul, et le prier de venir le tenir sur les saints fonts de baptême; mais la mort qui le prévint l'en empêcha, et ce fut son fils, M. Beuvelet, avocat au parlement, et depuis fait prêtre à Paris à Saint Nicolas du Chardonnet, où il est mort en réputation d'une haute piété. Il le tint avec Mlle (p. 2) Barbe Beuvelet, sa sœur, femme de Mr Tourtebatte, Conseiller au Parlement de Laon: on lui donna au baptême, le nom de Nicolas, comme son aïeul maternel qui était un hom-

me d'une piété très connue; sa bourse, ses greniers aussi bien que son cœur étaient ouverts aux pauvres, et son inclination pour eux était si grande que pour les secourir, il allait les chercher tous les dimanches au sortir du service divin, où il assistait régulièrement. Outre ses charités quotidiennes, il faisait l'aumône trois fois la semaine, disant que cela n'appauvissait pas. En temps de cherté, il faisait travailler sans nécessité les pauvres gens, à dessein de leur faire gagner leur vie, et éviter l'oisiveté. Il n'inspirait que la charité, la douceur et la patience à ses enfants; aussi leur en donna-t-il l'exemple jusqu'à la mort; car il eut une grande maladie, l'espace de 6 mois, qu'il supporta avec la plus grande patience. L'amour qu'il avait pour les pauvres fit que, trois jours avant sa mort, il voulut encore les voir passer devant sa chambre, leur faisant faire une distribution de pain, de vin et de viande, se recommandant à leurs prières.

MV,1T1,2 Il mourut après avoir souffert avec un grand abandon à la volonté de Dieu; il lui avait demandé de faire lui-même son purgatoire en ce monde, il disait avec consolation qu'il l'avait obtenu par les cuisantes douleurs qu'il souffrait. Il reçut très souvent le Saint Sacrement qu'il se faisait apporter, ce qu'il faisait à genoux, nonobstant ses extrêmes douleurs.

Le premier soin des pieux parents de Monsieur Roland, après son baptême, fut de le donner à une pieuse et vertueuse nourrice, dont la dévotion était d'aller tous les jours au tombeau de Saint Remi, et à l'église de sainte Nourrice, pour leur offrir son nourrisson. Elle eut grand soin, aussitôt qu'il commença à parler, de lui faire prononcer le saint nom de Jésus et de Marie, et de lui apprendre ses prières et ses devoirs envers Dieu.

(On a remarqué qu'il correspondait aux soins de cette vertueuse nourrice, avec l'inclination qu'il avait sucée avec le lait).

(p. 3) - De retour à la maison paternelle, le jeune enfant eut toutes les qualités qui rendent aimable à cet âge, jointes à celles qui donnent les plus heureuses espérances pour l'avenir: il annonça de grands talents par la rapidité de ses premiers progrès; il apprit à lire en 4 mois, quoiqu'il ne fût âgé que de 5 ans; il avait la mémoire belle et heureuse, il récitait des vers en compagnie avec une facilité et une grâce qui le faisaient admirer.

Ses plus agréables divertissements, dans cet âge tendre, étaient ce qu'un bon chrétien doit savoir; il secondait si parfaitement les desseins de ses parents à l'élever en la crainte de Dieu que, de ces petits commence-

ments, on pouvait juger que le ciel le destinait à de grandes entreprises. Sa manière d'agir et de parler lui gagnait tous les cœurs, et sa docilité le rendait susceptible de tout bien. Il était avantagé de la nature, beau et bien fait de sa personne, son abord affable, civil et obligeant, sa conversation était agréable; il parlait de Dieu avec plaisir et aimait à en entendre parler, il était plein de joie lorsqu'il trouvait quelqu'un qui aimait à en entendre parler.

MV,1T1,3

Il commença à étudier extrêmement jeune; on a rapporté de lui, qu'étant aux petites écoles, il importunait ses parents pour avoir la liberté d'aller en classe, lesquels ne le voulaient pas à cause de sa grande jeunesse; il les importuna tant qu'ils lui accordèrent; il y fut avec une robe, et quoique les écoliers se moquassent de lui, il ne se rebuta pas, il s'appliqua avec plaisir à l'étude, il y fit en peu de temps de grands progrès; ce qui fit voir dès lors que le don de science lui était communiqué.

Dès ce temps ses mœurs étaient réglées, il vivait dans la maison dans la plus grande douceur avec les domestiques et parmi ses compagnons de classe, il n'a jamais eu aucun démêlé avec qui que ce soit; il se retirait facilement de la compagnie de ceux dont on lui faisait connaître les mauvaises inclinations. Il arriva cependant qu'un de ses compagnons de classe lui conseilla de prendre de l'argent à sa mère; la mère s'en étant aperçue, lui demanda si ce n'était pas lui qui l'avait pris. Il changea bientôt de couleur, et en tremblant, il dit qu'il avait pris 50 sols et qu'il avait été les (p. 4) cacher dans les fossés de la ville (ceci fait voir son enfance), que c'était un de ses compagnons qui lui avait appris à les prendre. Ce coup lui servit d'avertissement dont il fit son profit.

Il était franc et ouvert, haïssait la dissimulation et le mensonge, éloigné des crieries, emportements et contestations indiscrettes; il défendait paisiblement la vérité; n'employait jamais le jurement, en détestait jusqu'à l'apparence; il ne pouvait souffrir de paroles qui soient contre la pudeur, et tous ceux qui l'ont connu depuis sa plus tendre enfance jusqu'à sa mort, ont rapporté de lui que jamais on ne lui a entendu dire une parole contre cette vertu; ses paroles l'auraient justifié contre d'injustes soupçons qu'on aurait pu former contre lui, et ceux qui l'ont conversé rendent témoignage que personne n'était plus retenu en ses discours et en sa conduite.

MV,1T1,4

Il était inconsolable quand il avait déplu en quelque chose à ses parents ou à ses maîtres; il ne fallait lui dire qu'une parole un peu sèche, ou lui

montrer un air plus grave pour l'attrister; on pouvait le corriger par un regard, quoiqu'il ne fût nullement d'un naturel timide.

Ses progrès dans la piété devinrent sensibles à mesure qu'il croissait en âge, il n'omit aucun des moyens propres à la nourrir; il se plaisait à la prière et à la lecture de la vie des saints; il pratiquait des pénitences et des mortifications pour les imiter, se privant quelquefois de son repas pour en faire part aux pauvres; il endurait le froid, il couchait sur la dure; une de ses tantes l'a trouvé une fois couché dessous une table sur laquelle il y avait un tapis qui le cachait; elle lui demanda ce qu'il faisait là. Il répondit qu'il prétendait y passer la nuit, il la pria de n'en rien dire et de le laisser; comme c'était en hiver et qu'il n'avait encore que huit à neuf ans, elle lui dit: C'est donc pour vous faire mourir, il faut vous retirer. – Mais pourquoi ma tante? Saint François n'en est pas mort pour y avoir (p. 5) couché presque toute sa vie. N'ayant pas égard à sa dévotion, elle le fit aller coucher dans son lit. Les domestiques lui dirent qu'ils s'étaient déjà aperçus qu'il ne restait pas dans le lit, qu'ils l'avaient trouvé nombre de fois dans la ruelle du lit, couché sur le plancher, y priant Dieu. On lui défendit de se lever davantage, et on mit un jeune homme qui était son parent pour coucher dans sa chambre et l'observer.

Étant âgé de dix ans, M. Beuvelet, son oncle maternel et son parrain, homme d'une très haute piété qui est mort en odeur de sainteté en un séminaire de Paris (Saint Nicolas du Chardonnet) lui mettant la main sur la tête dit: Voilà un enfant qui sera un grand Serviteur de Dieu et qui servira son Église.

MV,1T1,5 Ce cher oncle et parrain désira l'avoir pour l'avancer dans les études à Paris; mais il en fut empêché par une maladie qui lui survint, et qui l'obligea de le laisser chez M. son père; après qu'il fut guéri, on le mit en pension chez les pères Jésuites où il profita avec succès, se faisant toujours paraître des plus éclatants du Collège; il paraissait avec la plus grande liberté dans toutes les tragédies; ce qui parut particulièrement devant la cour, lorsque le roi vint se faire sacrer à Reims; car jouant sa pièce, comme on se prit à rire, il s'arrêta pour en donner le loisir, puis après que le bruit fut passé il reprit le fil de son discours avec tranquillité comme s'il n'eût pas été interrompu. Ce qui le fit admirer de toute l'assemblée.

Pendant ses études il ne perdait point de temps dans les compagnies, tant il lui était cher, le donnant tout à ses petites dévotions et à ses livres, fuyant les divertissements des enfants de son âge; il était ennemi

de la médisance, parmi ses compagnons il ne souffrait pas qu'on parlât mal de qui que ce soit; s'il arrivait à quelques-uns de le faire, aussitôt la rougeur lui montait au visage et il prenait la défense des absents.

MV,1T1,6

(p. 6) Dieu qui avait prévenu ce jeune enfant, comme parle l'Écriture, des bénédictions de sa miséricorde, lui avait donné un esprit étendu et pénétrant, une mémoire belle et heureuse, un cœur grand, généreux, capable de grands desseins, que les contradictions et toutes les difficultés ne rebutaient pas; Dieu le menait comme par la main sans qu'il se sût. Un jour se trouvant à Saint-Pierre-les-Dames, où Monsieur l'évêque du Puy [Mgr l'Évêque du Puy: Henri de Maupas, voir note dans "Témoignages des Contemporains", témoignage n. 14.] y donnait les ordres, le siège archiepiscopal de Reims étant vacant, ce jeune écolier se sentit si fort porté à demander la tonsure (quoiqu'il n'eût pour lors que dix à onze ans), qu'il courut en grande hâte, prendre une soutane et un surplis; prenant un cierge chez un marchand qu'il rencontra, et retournant à Saint-Pierre, il arriva que la cérémonie était faite, Monsieur l'évêque avait déjà quitté ses habits de cérémonie; le jeune enfant, fendant la presse, parvint malgré le rebut des officiers, jusqu'à Monsieur l'évêque, qui s'étant retourné et voyant que cet enfant lui demandait la tonsure de si bonne grâce, qu'il ne put lui refuser; il reprit ses habits de cérémonie et le tonsura.

La vivacité qui ne l'a jamais quitté pendant sa vie, et qui n'a cessé d'être pour lui la matière de bien des combats, et l'occasion de bien des victoires, comme on le verra dans la suite, se développa dans sa plus tendre enfance; il était d'un naturel fier, bouillant et colère; il travailla dès lors à se modérer par la docilité et par le respect qu'il avait pour ses parents et ses maîtres desquels il était très aimé, et pour qui il avait de son côté l'attachement le plus tendre.

MV,1T2

(p. 7)

Chapitre II

De la vie que M. Roland a menée dans le siècle

MV,1T2,1

Quoique M. Roland eût été enclin au bien dès sa jeunesse, et que ses parents eussent grand soin de le former et pousser dans les sciences, ce ne fut toutefois que dans le dessein de l'engager dans le monde; il quitta les études et commença, comme il le dit lui-même, sa vie mondaine; son bel esprit, ses grâces naturelles, son humeur gaie le rendaient aimable à ses parents et à ceux de sa condition, et l'engageaient à suivre le train du monde honnêtement; il se trouvait fréquemment dans les assemblées, dans les bals, desquels néanmoins il est toujours sorti avec

honneur selon les personnes du monde. Ce que toutefois il a regretté tous les jours de sa vie, comme un temps perdu et mal employé, où il avait, disait-il, couru risque de se perdre plusieurs fois, si ce n'eût été une grande et infinie miséricorde de Dieu qui, par sa bonté m'a préservé de tomber dans les désordres de l'impureté qui perd ordinairement la jeunesse.

Dans la 17^{ème} année de M. Roland, il lui arriva une petite disgrâce à l'occasion d'un bal où il avait été contre la défense de Mr son père; cette disgrâce fut pour lui un coup de grâce; car cela lui fit reconnaître son égarement et la vanité du monde.

MV,1T2,2 Mr son père ayant toujours dessein de l'engager dans le monde, après cette disgrâce apaisée, fut pour lui plein de bonté, et lui donna une somme d'argent avec liberté de voir les raretés dans les pays éloignés, comme il est ordinaire aux enfants de famille, pour lui faire suivre ensuite ce qu'on appelle le beau monde, mais la grâce se (p. 8) servit de cette liberté pour lui changer tout à fait le cœur: car ayant vu plusieurs pays et s'étant avancé dans les lettres et dans le négoce, selon les intentions de Mr son père, il alla aussi sur mer, où il fit rencontre d'un capitaine de vaisseau, qui voulut l'engager au mal, ce qu'il reconnut par ses paroles; il lui répondit qu'il avait ordre de son père de retourner; voyant qu'il ne pouvait s'en défendre, il eut recours à la Sainte Vierge qui le protégea miraculeusement: car le vaisseau s'arrêta soudain, sans que la force des matelots le puisse faire marcher par le commandement de leur maître; le vaisseau étant approché d'un autre, il se jeta dedans pour gagner terre. Ce qu'il connut être une protection particulière de la Sainte Vierge, pour laquelle il a eu une dévotion tendre et reconnaissante tous les jours de sa vie.

Étant échappé de cette occasion dangereuse et périlleuse, il retourna à Paris, et contre toute l'espérance de sa famille, il prit la résolution de se consacrer au service de Dieu dans la Compagnie de Jésus et commença dès lors à fréquenter des personnes de piété et s'adonna tout de bon à réformer ses mœurs.

MV,1T3

Chapitre III

M. Roland quitte le monde et reprend ses études

MV,1T3,1

Dans le séjour qu'il fit à Paris, il commença sa conversion sincère à Dieu par une retraite spirituelle qu'il fit dans une maison réformée, après laquelle, le dessein de se faire Jésuite n'ayant pas réussi, parce que la Providence en avait d'autres sur lui, comme on le (p. 9) verra dans la suite, il se dépouilla des habits du siècle, quitta le pourpoint de brocart, prit la

soutane et revint à Reims, bien résolu de se donner tout à Dieu, ce qui étonna grandement ses parents et toutes les personnes de sa connaissance; mais particulièrement une jeune demoiselle qu'il avait aimée sous l'espérance du mariage laquelle, dans cet étonnement joint à quelques autres petites disgrâces, se donna aussi à Dieu à son tour, et à son exemple, et a vécu depuis en réputation de piété.

Peu de jours après l'arrivée de M. Roland chez Mr son père, il retourna à Paris pour y étudier en philosophie; il se retira dans un quartier de Paris assez détourné, chez un menuisier, pour y vivre d'une manière pauvre et inconnue au monde; il se revêtit de vieux habits noirs, à l'insu de Mr son Père, pour paraître un pauvre écolier parmi ses compagnons de classe: commençant dès ce temps-là à pratiquer la sainte pauvreté qu'il a aimée toute sa vie.

MV,1T3,2 Mais comme la grâce agissait fortement et noblement dans son cœur, il crut devoir changer cette première demeure en celle d'une Communauté de la rue Saint-Dominique; où vivaient alors de bons ecclésiastiques et laïcs; il y fit un séjour de trois années, donnant des exemples continuels des vertus les plus héroïques; dans cet intervalle, il conçut le désir d'accompagner les premiers ouvriers qui ont été au Siam; mais la Providence en ayant ordonné autrement, il prit le bonnet de docteur dans une université du royaume, en un âge où à peine les autres sont en état non de prêcher, mais d'être des auditeurs raisonnables de la Sainte Parole.

Il prêcha à l'âge de 22 ans dans la Cathédrale, avec un applaudissement général. Dans ses premiers sermons il avait les ornements (p. 10) du langage; il était semblable en cela à Saint Pierre Chrysologue qui a été évêque de Ravenne et qui est reconnu pour un Père de l'Église et a bien été un prédicateur fleuri, et d'ailleurs étant jeune, il avait besoin de réputation pour faire les grands biens que Dieu a fait paraître dans toutes ses démarches.

MV,1T4

Chapitre IV

Monsieur Roland se dispose à la prêtrise

MV,1T4,1

M. Roland s'était rempli depuis son retour à Dieu de l'esprit de Mr Beuvelet, son oncle et son parrain, qui a éclaté dans toute la France, et dans Saint-Nicolas du Chardonnet. Pour se disposer à la prêtrise, il fit une retraite de trente jours, durant laquelle il se pénétra de la dignité du sacré caractère de prêtre dont il allait être bientôt revêtu, et se traça un plan de vie qu'il garda jusqu'à la mort. Il s'y remplit des sentiments d'humilité, d'abnégation de lui-même et de mort à tout ce qui est du monde,

sentiments qu'il a toujours gardés depuis; car ayant reçu la prêtrise, il ne voulut pas célébrer sa première Messe haute, ni y souffrir d'assemblée de famille, pour éviter, disait-il, toute complaisance et dissipation; il invita seulement Mr son père et Mme sa mère, et la célébra secrètement, pénétré de respect, de foi et d'amour. Il s'était disposé à cette grande action par la fuite du monde, en s'enfermant dans un monastère des plus austères; peu de jours après qu'il fut prêtre, il obtint de ses parents la liberté de se retirer dans une maison à part, pour répondre plus aisément aux desseins (p. 11) de Dieu sur lui; mais avant de se mettre tout à fait à son particulier, il fit un voyage à Paris, pour puiser dans les séminaires de Saint-Nicolas du Chardonnet, de Saint-Sulpice, de la Communauté de Saint-Lazare, aussi bien que dans les sociétés de personnes de piété, desquelles il recherchait la conversation avec diligence; (et ces personnes ont dit, et pendant sa vie et depuis sa mort, que dans les entretiens qu'il avait eus avec elles, il les avait embaumées de l'odeur de ses vertus) pour prendre les maximes les plus pures du sacerdoce, lesquelles il a conservées depuis. Mais son esprit n'était point encore satisfait, il rechercha encore d'autres moyens de son avancement; ce qui lui fit faire un voyage à Rouen, y étant attiré par l'odeur de sainteté d'un curé de cette ville nommé Mr de Saint-Amand, chez lequel il demeura six mois pour apprendre la vertu qui lui coûta cher; car il en revint si infirme et si desséché qu'il fallut le mettre au lit à son retour.

MV,1T4,2

Un disciple de M. Roland a rapporté que le dessein qu'il avait eu en faisant ce voyage, était de puiser le fondement des vertus apostoliques qui étaient en Mr le Curé de Saint-Amand, qu'il fut traité fort durement par ce saint curé, par un ordre de la divine Providence, comme il le dit un jour à un de ses confrères. (Ce bon curé me reçut avec refus, lorsque je le priai de me donner quelque petite place en son logis, pour y faire une retraite, ainsi qu'il l'accorderait à tout autre. Je n'ai pas de place pour vous mettre, M., me dit-il, à moins que vous ne preniez ma chambre, quelque instance que vous me puissiez faire. – Hé! Monsieur, lui repar-tis-je, quelque place que ce fût, je m'en accommoderai, mais non de votre chambre. – Il y a ici un dessous d'escalier, si vous le voulez prendre. Je le pris au mot, et ne pris point d'autre (p. 12) place tant que je fus avec lui cette fois). Ce fut sous la conduite de ce bon curé que M. Roland fit de grands progrès dans la vertu de pauvreté et du dénuement, car il parut inconnu et comme un pauvre ecclésiastique, comme il avait déjà paru pauvre étudiant lorsqu'il se fut retiré chez un pauvre artisan à Paris

pour y vivre inconnu au monde. Les maximes qu'il avait puisées de ce bon curé sont celles-ci :

MV,1T4,3

Que dans les contradictions, il fallait dire: tant pis, tant mieux; tant pis pour la nature; tant mieux pour l'âme.

Que l'abstraction de toutes choses surpasse toutes pratiques.

Ne se plaindre jamais; car qui se plaint pêche.

Ne s'excuser jamais lorsqu'on nous accuse.

Plutôt devoir que thésauriser.

Ne parler jamais du boire, ni du manger.

Ne contester jamais avec personne.

Aimer mieux accepter les pertes que faire l'aumône.

Aller contre ses inclinations en toutes choses.

Ne s'enquérir d'aucune nouvelle.

Ne trouver à redire à rien.

Connaître et suivre les mouvements de l'esprit de Dieu.

Ne se laisser jamais obscurcir l'âme par la moindre attache.

Plus pratiquer la vertu que d'en parler.

S'attacher fortement à sa fin qui est Dieu et faiblement aux moyens qui sont les créatures.

Qu'un serviteur maladroit est un trésor.

Ne se faire servir que dans les choses qu'on ne peut faire.

Aller à la destruction de tout amour-propre.

S'examiner tous les jours sur quatre choses: 1. sur la conformité à la (p. 13) volonté de Dieu, 2. sur l'amour du prochain, 3. sur la mortification, 4. sur la vertu particulière.

Peu de paroles d'un homme uni à Dieu, sont plus que plusieurs dites par amour-propre.

Un serviteur de Dieu détestait trois choses: 1. le mot de tien ou de mien, 2. celui de faveur, 3. celui de mérite.

MV,1T5

Chapitre V

Monsieur Roland fait de sa maison un petit séminaire

MV,1T5,1

M. Roland étant de retour à Reims, les occasions d'exercer son zèle ne tardèrent pas à se présenter; bientôt la vaste carrière s'ouvrit devant lui, mais dans la multitude de ses bonnes œuvres, il eut soin d'établir l'ordre qui devait y régner; il fit toujours passer ce qui est de devoir et de justice avant ce qui est de charité et surrogation.

Comme chanoine, il était tenu d'assister à l'office divin; il donna l'exemple d'une assiduité scrupuleuse, il assistait exactement à toutes les heures, et ne manquait jamais d'y chanter; la tendre piété dont il était pénétré, rendait cette occupation chère à son cœur, l'esprit de foi

l'animait, il y voyait la fonction des anges, il la remplissait avec autant d'empressement que de respect. Comme Théologal, il avait à prêcher chaque dimanche de l'année, il ne manqua aucun des jours marqués à s'acquitter par lui-même de ce devoir. On admirait dès lors dans M. Roland, le saint prêtre, le fervent chanoine, le digne ouvrier de la vigne du (p. 14) Seigneur; on pouvait en effet le regarder comme l'homme de Dieu pour la ville de Reims; il était à la tête de toutes les bonnes œuvres.

Pour répandre l'esprit ecclésiastique dont il était lui-même rempli, il fit de sa maison un petit séminaire où l'on vit plusieurs enfants de famille et autres entrer en Communauté pour y vivre d'une manière cléricale; et par les conférences qu'il y faisait, (il) formait des sujets propres à servir l'Église; ceux qui pour des raisons de santé et de famille, ne pouvaient se rendre à la Communauté, y avaient entrée libre et journalière pour les exercices ecclésiastiques et spirituels; il leur donnait d'excellentes leçons pour les former à l'oraison, à laquelle ils vauquaient avec lui pendant une demi-heure, il leur faisait ensuite une conférence sur la Sainte Écriture, ce qui produisait son fruit avec le temps.

MV,1T5,2

Le dessein de M. Roland dans ces exercices, était de faire de ses disciples des missionnaires, ou de bons curés pour le ministère desquels il avait un attrait particulier: ce qu'il a fait voir dès lors qu'il prit la soutane; car dès qu'il apprenait qu'il y avait quelque Mission il s'y joignait afin d'y travailler et contribuer à la dépense. On ne pourrait dire combien il se forma sous sa direction de prêtres zélés pour les catéchismes et pour toutes les parties du gouvernement spirituel des paroisses. Tous ceux qui ont demeuré chez lui ont répandu dans les endroits où la Providence les a appelés, l'odeur de leurs vertus et sainteté, et on voit encore aujourd'hui dans la ville, une quantité de bons prêtres qui ont été formés de sa main, qui ne se sont point démentis des principes qu'il leur a donnés depuis quinze ans qu'il est décédé, et tous avouent qu'ils lui ont une très grande obligation ayant tiré de lui l'estime de leur ministère (p. 15); ce qui est cause aussi du regret de plusieurs autres qui ont laissé l'occasion de le pratiquer dans leur jeunesse. Il fit même son possible pour transférer sa petite Communauté dans une paroisse de la ville, pour qu'elle fût plus utile, mais la mort prévint ce dessein et Notre-Seigneur se contenta de sa volonté.

On vivait dans ce petit séminaire qu'il dressait chez lui avec une grande édification sous sa conduite; aussi n'épargnait-il ni santé, ni biens, il aurait voulu donner sa vie pour leur perfection, son zèle ne lui donnait aucun repos, il entendait les confessions générales de ces jeunes hom-

mes, leur faisait des entretiens spirituels. Il avait dressé des pratiques journalières pour vivre dans sa petite Communauté. On y vivait dans la plus grande austérité, y pratiquant beaucoup de macérations, et avec une sobriété si extraordinaire, dit un de ses disciples, qu'en l'espace d'un an que j'y ai demeuré, je n'ai jamais entendu personne se plaindre du boire ou du manger, ni en faire un seul mot d'entretien. On y servait ordinairement quelques fruits pour le dessert, mais on n'y touchait pas par esprit de mortification.

MV,1T5,3

Quoiqu'on n'y parlait pas sans nécessité, et même à voix basse hors le temps des récréations, on y tenait trois fois le silence la semaine; on y faisait aussi les coupes, où on s'accusait de ses fautes; on avait aussi chacun en particulier un admoniteur pour l'avertir des manquements qu'il avait remarqués en soi, et dans tous ces exercices, M. Roland était le premier à donner l'exemple.

Son zèle pour le salut des âmes ne demeura pas satisfait, en dressant ces jeunes hommes à la vertu; il faisait et procurait des conférences ecclésiastiques afin d'exhorter les prêtres à s'acquitter (p. 16) de leur ministère, où plusieurs personnes de qualité et de mérite se trouvaient; ce qui se faisait tous les mardis. Un jour Messieurs les évêques de Châlons et d'Évreux s'y trouvèrent, et ils furent dans l'étonnement de voir qu'un jeune prêtre pût avoir des conceptions si fortes, un zèle si ardent, et une onction si extraordinaire dans ses paroles. Ils dirent à sa louange que cet homme de Dieu ne laissait aucun doute qu'il ne fût rempli des vérités qu'il enseignait, que l'esprit de Dieu parlait par sa bouche.

M. Roland a eu une grande partie de l'esprit de Saint Charles qu'il a renouvelé dans le diocèse de Reims, en inspirant l'esprit ecclésiastique à tous ceux qui vivaient dans sa petite Communauté, n'y ayant point encore de séminaire dans la ville de Reims.

MV,1T6

Chapitre VI

Ses prédications, ses missions

MV,1T6,1

M. Roland joignait à une piété solide et éclairée un zèle ardent, laborieux et infatigable; sa fonction de Théologal lui donna occasion de le satisfaire, et de mettre en usage au profit des âmes le grand talent de la parole que le ciel lui avait confié.

Un zèle si ardent ne se bornait pas aux fonctions Théologiques qui lui fournissaient cependant une vaste matière; il se répandait de tous côtés; et partout où on l'appelait sa parole était efficace, (p. 17) ainsi que son exemple. Les fruits de cette divine semence germaient avec abon-

dance où il allait la jeter et l'arroser de ses travaux; ses paroles étaient persuasives, son style était apostolique et populaire, ce qui faisait qu'il profitait à tous; il appuyait les vérités qu'il avançait sur l'Écriture Sainte et les Pères, ce qui était cause que les libertins se trouvaient sans repartie, lorsqu'il les reprenait de leurs vices; il n'épargnait aucune condition, et on eût dit à l'entendre prêcher qu'il eût voulu expirer sur la place, afin de convaincre chacun des devoirs de son état, et quoiqu'il fût d'une complexion très faible et déjà épuisée par ses austérités, son zèle ne laissait rien à dire sur les matières qu'il entreprenait. Ce qui rendait ses paroles si énergiques, c'est qu'il puisait à la source des sciences par la communication qu'il avait avec Dieu; car il ne se mettait à l'étude qu'avec des dispositions dignes de Dieu: d'autant qu'il s'était fait un directoire de ses intentions, dont il se servait, par lequel il renonçait avant que d'étudier, à toute éloquence humaine, et recherche des créatures et de soi-même, avec protestations de n'apprendre les divines Écritures que pour la gloire de Dieu et le salut des âmes; et puis commençant par la prière, à la fin de laquelle il faisait une prière plus fervente encore, suivie d'une lecture dans le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, qui était la nourriture ordinaire de son âme.

MV,1T6,2

Ce qui le facilitait encore dans ses prédications était son heureuse mémoire; car souvent n'ayant pu trouver du temps pour ses sermons, il ne lui fallait qu'une demi-heure pour les dresser. Il arriva un jour chez un de ses amis fort las et fatigué d'un voyage (p. 18) long et pénible pour la saison, il le pria de prêcher comme faisaient ordinairement les personnes qui connaissaient son mérite, et pour les grands fruits qu'il faisait partout où il passait. Il arriva le samedi soir, il lui accorda de prêcher le lendemain, parce qu'il ne refusait rien de ce qui regardait la gloire de Dieu, et disposa son sermon. On ne sait par quelle occasion il apprit le besoin du peuple avant de monter en chaire; il y monta cependant dans la résolution de prêcher ce qu'il avait disposé; mais se mettant à genoux, pour faire son invocation, à ce qu'il a dit lui-même, il fut poussé intérieurement de changer son sujet et tout son discours; il y réussit très heureusement avec l'admiration des personnes savantes, et au grand profit de tout le peuple: ce qui parut même à l'extérieur, car on vit un changement merveilleux dans cette paroisse, sur la réforme des mœurs et des vices qui y régnaient auparavant.

On voit par ce qui vient d'être dit, que M. Roland n'enfouissait pas le talent qu'il avait reçu du Seigneur, et qu'il ne bornait pas son zèle à paraître dans le chœur, et dans une des stalles de la Cathédrale. Partout où il

voyait du bien à faire, il y courait, il se prêtait à toutes les bonnes œuvres; il a demeuré avec les premiers évêques de France qui ont été dans la Chine, Mr Béril, Messieurs de Liopolis et de Méthélopolie; il déplore son malheur de ne pouvoir aller aux missions étrangères, disant qu'il ne méritait pas l'honneur du martyre.

MV,1T6,3

Il s'unissait à tous les gens de bien indifféremment, soit séculiers ou réguliers, lesquels il connaissait particulièrement dans toutes les villes du royaume, et cette union le tenait dans une confusion continuelle (p. 19) que son humilité lui suggérait, croyant ne rien faire pour Dieu en comparaison d'eux. Il ne se faisait aucune mission qu'il ne voulût y contribuer de sa personne ou de ses moyens, ce qu'il fit voir quand il alla à Sompy en Champagne avec les Pères de l'Oratoire, où il travailla pendant un mois entier; on le voyait dans de semblables occasions se consumer par l'ardeur de son zèle. Son talent pour les conférences spirituelles était extraordinaire, elles faisaient une impression admirable sur les cœurs de tous ceux qui y assistaient.

Après la mission de Sompy M. Roland engagea Messieurs les missionnaires à demeurer pour une mission à Fismes; en attendant qu'il eût obtenu la permission des Supérieurs, dans l'intervalle du temps, il partit de Sompy en poste et vint à Fismes témoigner à M. Martin qui en était curé depuis peu de temps et qui était un de ses disciples, ayant demeuré près de 4 ans dans sa petite Communauté, le dessein qu'il avait eu de l'aider à mettre sa paroisse en bon état. Voici ce que dit le disciple de son maître dans cette mission.

MV,1T6,4

Le zèle de M. Roland pour l'avancement de la gloire de Dieu, était si ardent et si infatigable, que je peux dire qu'il s'en trouve peu de semblables, que ni les fatigues, ni les persécutions, ni les respects humains, ni les mauvais jugements, ni l'incertitude du succès ne faisaient aucune impression sur son esprit lorsqu'il croyait que Dieu demandait de lui qu'il entreprît quelque chose pour sa gloire; sans m'avoir écrit ni parlé du désir qu'il avait qu'il se fît une mission dans ma paroisse, il vint en diligence m'avertir qu'il croyait que Dieu demandait cela de lui et de moi; et sur ce que je lui représentais que, n'étant pas encore bien accommodé, il me serait difficile de bien recevoir Messieurs les missionnaires et d'en faire la dépense, il me dit de ne me point mettre en peine, que ces Messieurs (p. 20) y contribueraient, et que la dépense ne me serait pas si fort à charge que je le croyais; et comme je lui dis qu'il me pressait bien l'épée dans les reins, que cette affaire me paraissait un peu précipitée, il me dit qu'il craignait fort que je ne fusse déjà déchu de ma grâce, et que

le peu de zèle qu'il m'avait cru auparavant commençait à s'éteindre, puisque je résistais aux desseins que Dieu avait sur ma paroisse; je lui dis en riant: faites-moi au moins la grâce d'entrer et de vous rafraîchir, et nous conviendrons ensemble des moyens de donner une heureuse suite à une si louable entreprise; il attacha son cheval à la porte du dehors, et me dit d'un air fort sérieux et dédaigneux, qu'il protestait n'entrer jamais chez moi, ni d'y boire, ni manger, si je ne consentais à cette mission, et qu'il s'en retournerait avec la même vitesse qu'il était venu, sans rien prendre, en secouant la poussière de ses pieds contre ma maison, puisque je refusais de recevoir dans mon champ les ouvriers de la moisson; cela m'obligea à me rendre à ses justes désirs, et je crois que cette mission suivie de celle de Sompy, dans lesquelles il se fatigua considérablement ont abrégé ses jours; car outre les prédications qu'il faisait, il était des dix et douze heures au confessionnal et en faisant la clôture de la mission, il parla avec tant de feu et de force contre la rechute dans le péché, et de la persévérance dans la grâce que sa voix s'éteignit entièrement.

MV,1T6,5

Étant de retour à Reims, accablé des fatigues que lui avaient causées ces deux missions, il résolut de faire encore un voyage à Beaune, à dessein de se dévouer d'une manière toute particulière aux mystères de l'Enfance du Sauveur, et en fit dans cette ville un vœu exprès sur le tombeau de la vénérable Sœur Marguerite surnommée du Très Saint Sacrement, à laquelle il portait une grande vénération; ce qui fut d'une (p. 21) grande édification pour tout le couvent et d'une particulière consolation pour les religieuses qui le conversèrent, principalement la supérieure qui en parle avec estime, comme d'un homme rempli de l'esprit de Dieu; elle lui donna une figure de Jésus Enfant que la vénérable Sœur Marguerite honorait dans ses stations.

MV,1T7

Chapitre VII

Son attrait pour l'éducation de la jeunesse

MV,1T7,1

Quoiqu'il soit vrai que la gloire de Dieu et le salut des âmes soient la fin de tous les ouvriers évangéliques, il n'est pas moins vrai, que presque tous sont inspirés d'y travailler d'une certaine manière, et qu'ils se sentent déterminés par attrait à certaines bonnes œuvres. L'attrait de M. Roland était l'instruction de la jeunesse.

Dès la 27^{ème} année de son âge, considérant que le peuple et les grandes personnes profitent peu des meilleurs sermons, et que le défaut d'éducation et d'instruction de la jeunesse, a toujours été et est encore la source des plus grands dérèglements, il résolut de remédier à ce mal en

travaillant de tout son pouvoir à établir des écoles gratuites pour l'instruction des petites filles: ce dessein formé, il fit un voyage à Rouen, pour y prêcher le Carême; mais la prédication n'était qu'un saint prétexte, son principal dessein était de voir et de converser avec des gens de piété; il les vit et les édifia (p. 22) comme il en fut édifié; il vit plus particulièrement M. de Saint-Amand chez lequel il avait passé six mois après sa prêtrise, dans la pratique de toutes les vertus les plus austères; il y vit aussi le Père Barré de l'ordre des Minimes, lequel avait commencé des écoles d'instruction gratuites pour les jeunes garçons et les jeunes filles dans la ville de Rouen, avec le succès qu'on a vu depuis dans presque toutes les provinces du royaume.

M. Roland contracta une étroite et sainte amitié avec le Père Barré et renouvela l'estime et la vénération qu'il avait toujours eues pour la vertu de M. de Saint-Amand; l'un et l'autre reconnurent l'esprit qui animait M. Roland et l'aiderent de leurs conseils à exécuter la pieuse résolution qu'il avait formée d'établir des écoles gratuites dans la ville de Reims.

MV,1T7,2

Mais en prêchant, conversant et faisant plusieurs entretiens spirituels, M. Roland y contracta de grandes incommodités, de sorte qu'à son retour à Reims, les médecins lui ordonnèrent de prendre le lait pour se rétablir; mais en voulant guérir son corps ils affligèrent son âme, en lui défendant de célébrer la sainte messe; cependant il sembla acquiescer à leur ordonnance. Il invita M. Rogier, son ami intime, à venir passer quelque temps avec lui à une maison de campagne, pour lui dire la messe tous les jours, ce qu'il fit avec plaisir; mais M. Roland se levait dès les trois heures du matin, pour offrir à Dieu le Saint Sacrifice, trompant ainsi innocemment les médecins et ses parents.

Ce fut en ce temps-là même de ses infirmités, que méditant et se rappelant le dessein qu'il avait eu en allant prêcher à Rouen, et sentant que son zèle pour l'instruction de la jeunesse croissait de plus en plus (p. 23) il crut que Dieu demandait cette œuvre de lui; car, disait-il souvent, Dieu demandera un compte terrible à toutes les personnes qui devaient et pouvaient instruire les âmes, et leur refusaient ce secours; car, disait-il encore, les âmes que nous aurons laissé tomber dans le péché faute d'instruction demanderont vengeance au tribunal de la justice divine. Ce fut donc dans ce pieux sentiment qu'il forma de nouveau le dessein généreux d'établir une Communauté, où on travaillât aux écoles gratuites; et Dieu qui le lui avait inspiré, le soutint par sa Providence, laquelle parut manifestement; car les Messieurs de la ville lui ayant refusé l'administration des petits orphelins, dans la crainte qu'ils

avaient de quelque établissement, lui offrirent l'administration spirituelle desdits enfants, ce que M. Roland reçut avec plaisir, comme on le verra dans le chapitre suivant.

MV,1T8

Chapitre VIII

De l'établissement de la Communauté des écoles gratuites

MV,1T8,1

Le zèle de M. Roland fit qu'il considéra l'administration des orphelins que les Messieurs de la ville venaient de lui confier, comme un ordre de la divine Providence, et comme un moyen d'exécuter le dessein que la même Providence lui avait inspiré. Ce fut en cette occasion qu'il fit paraître la grandeur de son âme, et la générosité de son esprit, en ce que nous allons dire, aussi bien que son abandon aux soins de la même Providence, et qu'il fit paraître son dégageement pour les biens (p. 24) temporels.

Il commença donc à prendre le soin de cette maison où il y avait plus de quarante personnes à nourrir, et où il n'y avait pas un sol pour y faire la dépense; d'autant que la personne qui les gouvernait auparavant sous le bon plaisir desdits Messieurs, leur portait les aumônes et les quêtes qu'on leur faisait journellement. Lesdits Messieurs payaient l'intérêt de cet argent qui leur était porté, et ne voulaient cependant prendre aucun soin de ladite maison.

MV,1T8,2

M. Roland s'en voyant chargé, ne se contenta pas de pourvoir au spirituel, il pourvut à tout, fournissant tout ce qui était nécessaire. Il trouva ces pauvres enfants tous nus et comme des squelettes, faute de nourriture; leur pauvreté était si grande qu'ils manquaient du pur nécessaire; ils étaient si infects et si abandonnés, qu'on ne pouvait les voir sans horreur dans l'infection et la fange où ils étaient; leur habitation était, dit un disciple de M. Roland, plutôt une étable qu'un hôpital; j'en peux parler, continue-t-il, non pour l'avoir ouï dire, mais pour l'avoir vu de mes propres yeux, puisque cet homme de Dieu me fit la grâce de vouloir bien me charger du soin temporel de cette maison, me fournissant à ce sujet tout ce qui était de besoin. Il pensa d'abord à les fournir d'habits, de linge et à les bien nourrir; ne regardant ces pauvres enfants que par l'œil de la foi, il ne voyait que Jésus-Christ en eux, et se souvenant qu'il avait été assez pauvre dans cette étable, il fallait le mettre plus décemment; il fit faire des bois de lits pour coucher ces enfants, car auparavant il y avait de grandes couchettes, où ils étaient six ou huit ensemble, sans comparaison comme des bêtes, tant l'ordre y était mal gardé, et je suis témoin que le tout se faisait de ses libéralités, et il me

donnait de sa bourse de quoi fournir à tous les besoins de ces enfants. (p. 25) Si lesdits enfants étaient bien nourris et alimentés par les soins de M. Roland, il prenait et faisait prendre encore un soin particulier de leur éducation, ce qu'on n'avait pas fait avant qu'il s'en fût chargé: car avant c'était chose déplorable pour la corruption de leurs mœurs et l'ignorance; ils ne savaient ce que c'était de la connaissance de Dieu et du salut; on se contentait de leur donner à manger tellement qu'ellement, ce que Mr Roland fit cesser, ayant changé lesdites personnes en d'autres dans lesquelles il remarquait de la piété, afin que la maison changeât de face, comme il arriva en peu de temps.

MV,1T8,3

Mais comme son dessein ne se terminait pas à la seule charité pour le soin des orphelins et que cela ne lui servait que de prétexte pour l'établissement des écoles, il ne se donna point de repos qu'il n'exécutât cette pieuse entreprise, pour laquelle il fit plusieurs voyages à Paris et à Rouen, afin de voir par lui-même le grand bien que faisaient les Filles de la Providence que le Père Barré, Minime, avait établi dans ces deux grandes villes avec succès; il lui demanda de ses filles qui avaient déjà l'expérience de l'emploi auquel il désirait les employer. Le Père Barré accéda à sa demande et lui donna la Supérieure de sa maison de Rouen avec deux autres maîtresses que M. Roland fit conduire à Reims et logea dans la maison des orphelins, sous prétexte de leur rendre service; quelque temps après il obtint de M. l'écolâtre l'approbation pour établir quelques écoles dans la maison desdits enfants, où on recevait toutes les petites filles et même les grandes qui s'y présentaient pour apprendre à lire et y être instruites (p. 26) des vérités du salut. Ce nouvel exercice commença bientôt à éclater dans la ville, et donna aussi commencement aux contradictions qui s'élevèrent et s'accrurent depuis, comme on le verra dans le chapitre des vertus que ce saint homme a pratiquées. Il commença donc ainsi l'établissement des écoles gratuites et fit pour cela de grandes dépenses pour accommoder cette nouvelle maison, où il n'y avait que les orphelins avec quelques personnes pour pourvoir à leurs besoins; lesquelles il mit dehors avec des récompenses sortables à leurs travaux, et la maison commença à s'accommoder avec vigilance, où il recevait des sujets à proportion que les classes s'augmentaient.

MV,1T8,4

Tout ce qu'on avait besoin, on le prenait chez lui, et on ne faisait presque qu'un ménage; car toutes les provisions étaient pour ses filles à qui il avait donné une entière liberté d'aller prendre chez lui pour elles et pour les orphelins tout ce qu'elles avaient besoin: il se faisait aussi un grand plaisir de leur donner et fournir de tout, comme les avarés s'en

font un d'amasser de l'argent: toutes ses délices étaient pour le bien de cette maison; non seulement il n'y épargnait ni soin, ni argent, mais il y procurait encore tous les secours spirituels; ses jours et ses nuits étaient employés à cette œuvre, et tous ses soins ne furent pas sans fruit: car cette maison jeta un tel éclat en peu de temps, que le diable et le monde se déclarèrent ouvertement ses ennemis: mais M. Roland n'en fut que plus encouragé à poursuivre son entreprise car, disait-il, c'est une marque que cette œuvre est de Dieu puisque les puissances de l'enfer s'intéressent à l'empêcher. On voyait déjà dès ce temps le bien que cet Institut ferait dans la suite, car dans ces écoles nouvellement établies, on y rencontrait des filles de tout âge, et même des femmes qui déploiraient leur vie passée, durant laquelle elles avaient été dans une grande ignorance des choses nécessaires au salut.

(p. 27) Les Sœurs de cette Communauté faisaient aussi un très grand progrès sous la conduite de ce saint instituteur qui y répandait sa doctrine et son zèle avec tant d'onction qu'elles auraient volontiers donné leur vie à sa persuasion, tant elles se sentaient animées du zèle de la gloire de Dieu et du salut de la jeunesse qui leur était confiée.

La bonne odeur que répandait la conduite de ces premières filles de M. Roland en attira bientôt d'autres; le nombre s'augmenta en peu d'années, ce qui fit qu'on multiplia les écoles en différents quartiers de la ville et même de la campagne: toutes les personnes qui pratiquaient le saint fondateur, se faisaient un plaisir à son exemple de participer à ce bien.

MV,1T8,5

Ses vues dans ce nouvel Institut, étaient de former des maîtresses d'écoles pour instruire gratuitement; pour en former aussi qui puissent instruire dans les campagnes sous la conduite des bons curés; d'y prendre encore des personnes de piété en retraite, qui est un bien considérable; il voulait aussi que les petits orphelins y fussent bien élevés, d'autant, disait-il que c'est l'origine de la maison, et qu'ils nous représentent Jésus-Christ en l'état de son enfance; et c'est à cette fin qu'il a donné pour titre à cette maison, la Communauté du Saint-Enfant Jésus. Tous ces pieux desseins firent qu'il n'épargna rien pour y donner de bons principes pour le règlement de cet établissement et pour former les dites filles à une perfection qui réponde à la sainteté de l'état que demande une vie apostolique, ainsi que l'ont rapporté celles qui ont vu commencer l'établissement; dans les maximes qu'elles ont reçues de M. Roland, lesquelles maximes seront dans ce manuscrit pour l'utilité des Sœurs

aussi bien qu'une partie des vertus qu'il a jugées leur être les plus nécessaires pour se sanctifier dans cette Communauté.

(p. 28) Lesdites filles ont expérimenté sa charité, son zèle et sa douceur paternelle; tout le temps qu'il a vécu, elles ont été témoin de ses rares vertus, de la pénétration de son esprit, surtout de la grande édification qu'il leur a donnée par son extrême pauvreté et sa grande mortification: aussi suivaient-elles son exemple autant que la faiblesse de la nature leur permettait; elles vivaient et étaient accommodées très chétivement, et le bon fondateur se trouvait souvent obligé à veiller à leurs besoins tant elles se négligeaient elles-mêmes pour ne s'attacher qu'à leurs devoirs; ce qui a duré plusieurs années, comme le rapportent ceux qui ont conversé ces saintes filles.

MV,1T8,6

Je ne dois pas oublier, dit un disciple de Mr Roland, de vous dire que ce saint homme ne se contentait pas de rendre ses services et de se dépouiller de tout ce qu'il pouvait posséder, jusque-là même que dès qu'il pouvait toucher quelque argent de ses parents ou d'ailleurs, on voyait en lui un saint empressement de l'envoyer en cette maison, sans le laisser coucher chez lui, ce qui marquait son grand détachement; et un jour M. son père lui en ayant apporté, à peine fut-il à la porte qu'il appela son garçon et lui dit: déchargez-moi de cet argent et le portez à ces pauvres enfants; ce qui fait voir le désir qu'il avait de l'avancement de cette maison. Il ne négligeait aucun moyen pour le procurer et engager sa famille pour répondre du temporel, se servant pour cela de sollicitations engageantes.

MV,1T9

Chapitre IX Suite de l'établissement de la Communauté et de la conduite qu'il y a gardée

MV,1T9,1

(p. 29) M. Roland ne se contenta pas d'avoir établi la Communauté du Saint-Enfant Jésus, et d'y fournir tout ce qui est nécessaire, tant pour l'ornement et décoration de la chapelle qu'il a fait bâtir à ses propres dépens, comme de tous les ameublements qui étaient nécessaires aux Sœurs et aux orphelins dans cette nouvelle maison qu'il avait achetée de ses propres deniers, comme il est dit au chapitre précédent.

Il voulut pourvoir aussi à leur conduite spirituelle, par lui-même et par d'autres, afin que cet Institut puisse être solidement établi, et qu'il fût utile au public; c'est pourquoi il n'y épargna rien et fut infatigable à solliciter sa consommation par de longs et pénibles voyages dans lesquels il essuya de très grandes peines et rebuts.

Il ne connaissait point de personnes qu'il crût être à Dieu, qu'il ne les employât à son dessein, leur demandant et suivant leurs avis et conseils en tout ce qu'elles pouvaient pour le bien de cette maison; car c'était son propre d'aller toujours par l'avis des autres, et de se communiquer dans le bien qu'il voulait entreprendre, ne fût-ce qu'à un simple clerc, pourvu qu'il fût un bon serviteur de Dieu; comme aussi de gagner de saints prêtres pour l'aider à dresser la conduite de ses filles par des entretiens, conférences et exhortations générales et particulières; il était plein de joie, lorsqu'il trouvait quelqu'un qui se prêtait pour l'aider en cette bonne œuvre.

MV,1T9,2 Voici les principales vues qu'il avait sur cette Communauté:

1. Qu'on y vive en grande perfection; car disait-il, une poignée de gens qui vont à la perfection de la belle manière, de quelque condition qu'elles soient, rendent plus de gloire à Dieu qu'une ville, même qu'une province ne saurait lui en rendre.
2. Que l'unique but de cette maison soit de demeurer en habit séculier et (p. 30) non cloîtrée, pour être libre d'aller enseigner dans tous les quartiers de la ville et même dans les campagnes où elles pourront être envoyées par les Supérieurs.
3. Que l'unique emploi des Sœurs soit de travailler au salut des âmes, par le travail des écoles et des instructions, autant que le sexe en est capable.
4. Que l'esprit de pauvreté, d'humilité, de zèle et de dépendance y soit gardé dans la rigueur; que les Sœurs s'éloignent soigneusement de toute communication et de tout commerce avec les créatures.
5. Que les personnes qui veulent se sacrifier entièrement pour servir Dieu dans le prochain y soient reçues de quelque condition qu'elles soient sans en exiger de dot, pourvu qu'elles aient les qualités nécessaires.

Il ne faisait dans cette maison aucune distinction des personnes. Il ne voulait pas non plus qu'on fît distinction de celles qui avaient apporté du bien, et de celles qui n'en avaient pas apporté; il voulait que l'on veillât avec plus de soin sur celles que leur vertu portait à se négliger elles-mêmes.

Il estimait que c'était un sujet d'exclusion dans une fille lorsqu'elle recherchait ses intérêts, qu'elle épargnait ses forces, et qu'elle était adonnée à des communications et attachée à sa famille.

Il demandait un grand dénuement et fuite de toute curiosité et propriété.

MV,1T9,3

La grande maxime sur cette Communauté était que toutes sortes d'esprits n'y étaient pas propres; car disait-il, il faut une vie au-dessus du commun, pour exercer avec édification les fonctions de leur emploi, il faut une grande mort à elles-mêmes; il faut une grande simplicité et candeur pour obéir au-dedans, après qu'on a commandé au-dehors. Il faut une grande humilité (p. 31) pour dominer dans les classes sans se perdre par les vains applaudissements des créatures.

Il voulait qu'avec les exercices de l'école, on joignît le travail des mains qui ne devait consister que pour le besoin de l'usage de la maison, afin d'éviter l'extinction des instructions, et d'y introduire des manufactures.

Plusieurs personnes de mérite, qu'il se faisait un plaisir de consulter pendant sa vie, ont assuré que les maximes susdites étaient ses sentiments sur la maison, pour lui avoir ouï dire plusieurs fois et s'en sont entretenues dans les rencontres où l'on parlait de son souvenir.

Il avait une grande attention à tout ce qui pouvait mortifier les inclinations des Sœurs, et ne permettait pas qu'on leur passât rien pour les faire entrer dans l'esprit de mort à elles-mêmes et de mortification de leurs sens.

Une de ses maximes encore était qu'il valait mieux couper un lien que de vouloir le dénouer; il voulait dire par là qu'il fallait rompre tout d'un coup les attaches qu'on avait aux créatures plutôt que de tant marchander. Une autre était: tout ou rien; il ne pouvait souffrir le partage que tant de gens veulent faire avec Dieu et la créature; il disait souvent qu'une personne qui se donnait à Dieu sans réserve, avançait plus en trois mois, qu'une autre en dix ans.

Il avait tant d'attrait et de désir que les Sœurs s'acquittassent bien de l'école que lui-même l'allait apprendre dans toutes les villes où il passait lorsqu'il apprenait qu'il y en avait d'établies par de bonnes méthodes; il faisait venir des maîtresses expérimentées pour les dresser dans cette maison, le tout à ses frais et dépens, et dans ces occasions, sa lon-

ganimité et sa charité (p. 32) étaient si grandes, que quelque grossières que fussent ces filles, cela ne le rebutait pas.

MV,1T9,4 Pour réussir à l'entreprise qu'il faisait de n'introduire, dans cette Communauté, que des personnes déterminées à correspondre au dessein que Dieu lui avait inspiré, il examinait lui-même le caractère et l'esprit des filles; il les éprouvait en toutes choses, principalement dans l'abnégation et la mort à toute recherche d'elle-même.

Il leur dressait des règlements de fois à autres, selon les difficultés qui pouvaient se présenter dans ce nouvel établissement; il leur donnait journallement des avis de vive-voix, dont nous donnerons l'abrégé ci-après, avec quelques chapitres des vertus les plus nécessaires aux Sœurs de cette Communauté, que l'on a trouvés écrits de sa propre main, et qui sont très utiles pour toutes sortes de personnes consacrées au service de Dieu dans des cloîtres ou maisons régulières.

Une des raisons que M. Roland eut d'établir plutôt l'école des filles que celle des garçons, qu'il avait cependant envie d'établir dans la suite, ce fut, disait-il, que les mères, les filles aînées des familles et les servantes sont pour l'ordinaire plus chargées de l'éducation des enfants que les pères: ce qui l'engageait à exhorter les Sœurs à ne pas s'épargner pour instruire ces grandes personnes de leurs devoirs envers les enfants qui sont commis à leurs soins.

MV,1T10 (p. 33)

Chapitre X

Le dernier voyage que M. Roland fit à Paris, de ce qu'il y souffrit et des sentiments qu'il eut sur les approches de la mort

MV,1T10,1 Après que ce grand serviteur de Dieu eut passé plusieurs années dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes et ecclésiastiques, et qu'il eut essuyé beaucoup de peines, d'opprobres et de contradictions des créatures, sans que cela l'ait jamais fait désister d'un instant de ses pieuses entreprises; sa confiance et son abandon à Dieu étaient si parfaits que les plus grands obstacles n'ont jamais pu lui faire concevoir aucune défiance du succès de ce qu'il avait entrepris pour sa gloire et le salut des âmes, étant certain que Dieu prend plaisir à faire mieux paraître sa puissance et la force de sa grâce, lorsqu'il y a plus d'opposition de la part des hommes.

Après plusieurs voyages à dessein d'établir les écoles gratuites, il en fit encore un à Paris sur l'espérance que M. l'Archevêque lui avait donnée,

lorsqu'il permit qu'on bénisse la chapelle de la Communauté; il partit donc de Reims dans une saison fort incommode, peu avant les Avents, et n'en revint que la Semaine Sainte, passant cet hiver dans d'extrêmes peines et incommodités pour les rebuts qu'il avait eus des créatures et les épreuves de Dieu qui redoublèrent aussi en lui, comme nous allons voir; toutes ces épreuves ne l'abattirent pas, il s'occupa tout ce temps à solliciter la consommation de son établissement avec plus d'ardeur que jamais, passant une grande partie du temps (p. 34) en attendant dans l'antichambre dudit Seigneur qui passait et repassait souvent devant lui sans lui rien dire, comme étant occupé à de plus grandes affaires, mais bien plus par un ordre de la Providence, pour achever de purifier son serviteur, qui le voulait bientôt retirer de ce monde; il passait le temps qui lui restait d'après ses sollicitations en retraite dans le couvent des Révérends Pères Carmes déchaussés, en gémissements, en larmes, en prières continuelles; et par je ne sais quelle rencontre, une personne de grand mérite qui était son ami, le voyant si atténué et bouffi par l'abondance des humeurs causées par le grand froid et ses grandes abstinences, lui prédit que, dans peu de temps, il partirait de ce monde.

MV,1T10,2

M. Roland prit cet avis comme venant du ciel, et se disposa à la mort par un nouvel esprit de pénitence, et par une retraite dont le premier motif fut d'y considérer et méditer ces paroles: la mort est proche. Il fit en six semaines trois fois sa confession générale, ainsi que l'a assuré le Révérend Père César, très digne religieux du couvent des Carmes déchaussés, qui était son confesseur dans les séjours qu'il faisait à Paris, lors de ses voyages. Voici ce qu'il dit de son saint pénitent: j'entendis la confession de cet humble pénitent avec une sensible consolation, après l'avoir refusé plusieurs fois, dans la certitude qu'il n'en avait aucun besoin; car je ne trouvais point d'homme plus pur dans tous ceux que je conversais depuis longtemps dans tous les différents pays où je me suis trouvé; mais quoique sa vertu m'avait toujours paru depuis que j'eus de sa connaissance, je peux assurer que, dans ce temps, il était tout autre qu'il n'avait encore été; car quand il aurait été le plus grand scélérat de la terre, on n'aurait pu remarquer en lui plus de componction. Aussi était-il à ses yeux comme le plus (p. 35) abominable des hommes, et indigne de la vie; il ne pouvait trouver des termes assez durs pour s'exprimer. Quand il eut achevé sa confession générale recommencée par trois fois, non par scrupule, mais par un instinct visible de la grâce, il pensa retourner à Reims.

Son départ de Paris fut sans succès de son voyage, et se voyant sur le point de mourir, comme en effet il s'y était disposé, il me dit en partant qu'il sentait bien que Dieu voulait le retirer de cette vie comme un homme qui ne faisait qu'empêcher son œuvre. (Jusqu'ici ce sont les paroles de ce bon père qui en parlait avec l'estime d'un saint, et dit qu'il espérait que cette Communauté aurait en M. Roland un puissant protecteur auprès de Dieu pour son établissement). Ce qui s'est trouvé véritable, comme on le verra dans le chapitre suivant.

MV,1T11

Chapitre XI

Comme M. Roland tomba malade à son retour de Paris, ainsi qu'il en avait ressenti les approches par ses longues infirmités, et des sentiments dans lesquels il est mort

MV,1T11,1

M. Roland étant de retour de ce voyage, il donna des preuves plus visibles de ses rares vertus qu'il n'avait encore fait: car il parut en lui un si grand changement qu'on le prenait pour un autre lui-même par (p. 36) son humilité, charité, patience, douceur, et son détachement du monde; il ne parlait plus de cette vie que comme d'un bannissement. Nous sommes, disait-il, mais avec une onction qui pénétrait le cœur, nous sommes des exilés de notre patrie, il faut se disposer pour y retourner; que faisons-nous, sinon de nous éloigner de notre centre qui est Dieu? (ce sont ses propres termes). Son humilité le faisait cacher à ses propres yeux; néanmoins il ne pouvait retenir le feu que Dieu même allumait en lui, ce qui lui faisait dire simplement ses sentiments sur l'état de l'autre vie. Quand irons-nous à cette autre vie, où on jouit de l'unique beauté, bonté et amour? quel bannissement de vivre ici-bas! ce n'est pas que dans ce temps, il ne fût dans de grandes épreuves, comme nous allons voir, mais c'étaient les approches de la mort qu'il ressentait en lui, ainsi que la pierre qui approche de son centre redouble ses mouvements, ainsi cette âme désirait d'être unie à Dieu. Ses incommodités s'augmentant tous les jours, on le vit depuis le Jeudi Saint qu'il revint à Reims jusqu'au zème mardi d'après Pâques qu'il tomba tout à fait malade de la maladie dont il est mort, ayant passé tout ce temps dans l'exercice d'une très grande charité, tant les jours que les nuits, auprès des Sœurs très dangereusement malades de fièvres pourpreuses, sans que personne l'en pût retirer. On craignait le danger pour lui, atténué et fatigué qu'il était. Cette crainte de la part de ses amis, ne fut pas sans fondement, car il tomba malade de la même maladie la nuit du mardi au mercredi de la seconde semaine de Pâques.

MV,1T11,2 Cette annonce de sa mort prochaine ne le surprit pas, il l'avait présente, l'ayant choisie pour le sujet de sa retraite qu'il avait faite un mois (p. 37) auparavant. Durant cette maladie qui ne dura que neuf jours, il donna encore l'exemple des plus grande vertus, comme on va le voir dans le rapport qu'en a fait M. Guyart, son disciple et son intime ami, qui en a été témoin, l'ayant gardé lui-même tout le temps de la maladie.

M. Roland se sentant frappé de cette maladie, il me dit (c'est M. Guyart qui parle) qu'il n'en échapperait point, ce qui l'obligea à se munir des sacrements, chercher un digne successeur et faire son testament, malgré les médecins qui l'assuraient de sa guérison; et quand, en ce temps, il faisait des propositions de se donner à Dieu plus parfaitement, de se retirer dans l'ermitage de Caen où était mort M. Bernier, il retournait aussitôt à lui-même, disant que ses projets étaient vains puisqu'il devait bientôt mourir; il avait une parfaite connaissance et une docilité à l'épreuve dans cette maladie; il ne se plaignait point du tout au milieu de ses plus grandes peines, il ne demandait et ne refusait rien; il m'a avoué qu'il souffrait comme une âme entièrement abandonnée, ne voyant qu'un Dieu en colère, que le jugement dernier, qu'une éternité embrasée, qu'un monceau de péchés; il m'a dit que l'homme ne pouvait point porter plus de peine, ni d'accablement, que son état était une agonie, et qu'il ne trouvait de la consolation que dans le jardin des Olivives.

MV,1T11,3 Lorsqu'on lui apporta le saint Viatique et l'Extrême-Onction, il fit une exhortation si forte et si touchante qu'il tira les larmes des yeux de Messieurs les Chanoines qui accompagnaient le Saint Sacrement; il la finit par ces paroles: voici, mes Frères, que je vais bientôt entrer dans le grand jour de l'éternité, là je connaîtrai (p. 38) mes terribles obligations et mes infidélités, je tremble quand j'y pense, priez le Seigneur qu'il me fasse miséricorde, et en particulier du scandale que je vous ai donné par mon infidélité et mon peu d'assiduité à l'office divin. Il se regardait comme le plus grand pécheur du monde, et croyait qu'il ne faisait rien que d'attirer la colère de Dieu, et regardait toute la vie qu'il avait menée comme une abomination. Ce fut dans ce sentiment qu'il pria la Supérieure de sa Communauté de filles, de demander pardon à genoux pour lui à chaque Sœur en particulier, et à toutes en général, de la mauvaise conduite, disait-il, en versant des larmes de componction, qu'il avait tenue sur chacune d'elles, et du peu d'avancement dans la voie de la perfection qu'elles avaient fait sous sa direction. Quant au général, il croyait et disait que sa mauvaise vie seule empêchait la consommation de cet éta-

blissement, sentiment qu'il gardait depuis longtemps, lui ayant entendu dire depuis longtemps et plusieurs fois, que c'était la maison de Dieu, et qu'il en prendrait soin lorsque je ne m'en mêlerai plus, s'appuyant sur ce qu'une personne de mérite lui avait dit: *Mr et cher ami, tout ce que vous désirez pour la maison de l'Enfant-Jésus s'accomplira bientôt, prenez bon courage, mais vous n'en verrez pas la consommation.* Ce qui lui fit croire par un bas sentiment de lui-même qu'il était seul celui qui mettait obstacle à l'œuvre de Dieu.

MV,1T11,4

Quoique cet homme de Dieu fût si bien pénétré des biens de l'autre vie, et qu'il lui semblât déjà en ressentir des avant-goûts, ce n'était que par un sentiment de la pureté et de la force de sa foi, de l'esprit de mort à lui-même et à toutes les créatures; car il fut durant cinq jours de sa maladie dans de si furieux assauts contre l'ennemi du salut, que les personnes qui l'ont vu, ainsi que moi, en avaient jusqu'au frémissement (p. 39) de voir qu'un si saint homme qui avait vécu dans une si grande vertu, fut traité de la sorte. Dieu l'a permis pour achever de purifier son serviteur de ce qu'il pouvait y avoir encore de nature en lui; car durant ces cinq jours qu'il passa dans ces peines si terribles, tout son désir était de mourir en vrai chrétien: on l'entendait souvent répéter ces paroles d'un ton enflammé: *Seigneur, mon Dieu, faites-moi la grâce d'être du nombre des élus.*

Dans tout ce temps d'épreuve et de combat, on ne l'a pas vu tomber dans aucune impatience ni découragement; au contraire, animé de confiance, il chantait et se faisait chanter des cantiques sur le désir de voir Dieu et de l'aimer sans partage. Cet assaut se passa très peu avant que d'expirer, Dieu le permettant ainsi, pour que celui qui l'avait servi depuis le temps de sa conversion jusqu'à ce moment, le passât sans aucune consolation ni de lui, ni de ses créatures; car on peut dire avec assurance, comme tous ceux qui l'ont connu, que cet homme de Dieu n'a jamais eu que des croix, des peines, des travaux et des opprobres en toutes ses entreprises. Ce qui donna lieu de croire qu'il est d'autant plus élevé dans le ciel.

MV,1T11,5

Enfin ce qu'on a remarqué et qui fait espérer que cela est, ce sont ses mérites et les vertus qu'il a pratiquées. Plusieurs personnes ont assuré après sa mort que bien des choses leur étaient arrivées comme ce bon serviteur de Dieu leur avait prédit pendant sa vie; et d'autres ont aussi assuré avoir reçu de grandes grâces et secours de Dieu, de s'être adressées à lui après sa mort dans leurs peines et afflictions, ce qui se peut

croire pieusement, d'autant que ce sont toutes personnes de piété et de mérite.

Le père Cézar, très digne religieux du couvent des Carmes déchaussés à Paris, qui avait entendu la confession générale qu'il fit durant sa retraite (p. 40) pour se préparer à la mort, dit à plusieurs de ses amis, que la Communauté du Saint-Enfant Jésus, aurait en M. Roland, un puissant protecteur auprès de Dieu pour son établissement: ce qui s'est trouvé véritable. Car dès le moment que Monseigneur l'Archevêque eut appris sa mort, il prit lui-même la Communauté comme sienne, et dit qu'il la soutiendrait toujours, ce qu'on a cru être un effet de la protection de Dieu sur cette maison provenant du mérite de son serviteur.

Monseigneur l'Archevêque accorda, peu de temps après, que le Saint Sacrement fût posé dans la chapelle, qu'il avait permis de bénir du vivant du pieux fondateur; il a confirmé et approuvé tout ce qu'il avait fait de son vivant dans cette maison; il y a fait plusieurs fois les ordres pour marquer l'estime qu'il faisait de cette Communauté. Il fit faire ensuite par le ministère de Mr de La Salle, disciple et ami du défunt qui, au lit de la mort, l'avait chargé du soin de sa Communauté et de l'exécution de son testament, tous les traités avec les corps de la ville pour sa consommation.

MV,1T11,6

Il est à remarquer que, quoique son Éminence eût fait à Mr Roland plusieurs refus sur cet établissement, ce n'était que par un secret de la divine Providence, car il l'aimait et l'estimait; il a avoué que c'était un grand serviteur de Dieu, qu'il ne l'avait fait souffrir que pour modérer l'ardeur de son zèle; il faisait fond sur ses lumières, ainsi qu'on l'a remarqué en la personne d'un de ses disciples qui, étant interdit pour quelque fait qu'on lui avait imposé, non seulement M. l'Archevêque lui rendit ses pouvoirs, mais encore, sur le témoignage de M. Roland, il lui donna une cure et un doyenné des plus considérables de son (p. 41) diocèse.

La ville ayant donné son consentement pour la bonne œuvre qu'avait faite M. Roland pour l'instruction dans les écoles du lieu de sa naissance, M. l'Archevêque donna son agrément pour cette œuvre qui l'intéressait plus que personne et se hâta d'obtenir les lettres patentes.

L'affaire fut assurée dès qu'elle fut entre ses mains. Son crédit à la cour ne le rendait pas timide à demander une grâce de cette nature, dans un temps où les plus grandes lui étaient prodiguées, et où elles le prévenaient sans lui donner la peine de les attendre. Un prélat moins puis-

sant eût pu échouer dans cette rencontre, où pour y réussir, il eût été obligé de compter tous ses pas et de mesurer toutes ses démarches; mais le frère d'un ministre tout-puissant auprès du Prince, n'avait pas besoin de ces timides précautions; il suffisait que le frère de M. de Louvois parut désirer une chose, pour qu'on allât au-devant de ses demandes.

Jamais Monseigneur l'Archevêque de Reims ne fit mieux valoir pour le bien de son diocèse l'autorité qu'il avait en Cour et la faveur dont le Prince l'honorait que dans cette occasion. Les lettres patentes obtenues de Louis XIV aussitôt que demandées, et ensuite enregistrées au Parlement, aux frais de Monseigneur Le Tellier, furent remises entre les mains de M. de La Salle digne successeur de M. Roland dans la Communauté.

MV,1T11,7

Monseigneur l'Archevêque fit plus encore en accordant sa protection à une œuvre qu'il regardait comme la sienne après le décès de M. Roland; il voulut y contribuer par ses libéralités, et fournir de ses biens à l'établissement d'une maison qu'on peut appeler, à juste titre, un séminaire de maîtresses d'écoles. Par sa protection, par sa faveur, par (p. 42) ses largesses, elle fut très bien cimentée, et elle parvint en peu de temps à un état florissant et très utile au public. Ainsi, si cette Communauté doit son origine à M. Roland, elle doit ses progrès aux soins laborieux de M. de La Salle et sa stabilité à M. Le Tellier. Heureuses celles qui composent cette Communauté, si elles conservent toujours l'esprit de leur Saint Fondateur, et si elles ne déchoient jamais de leur première ferveur.

Je dirai encore un mot sur les opprobres que ce saint homme a soufferts, qui ne se sont point terminés avec sa vie, qui a fini le 27 avril 1678, âgé de 35 ans 5 mois.

M. Roland ayant marqué dans son testament que son désir était qu'après sa mort, on le revêtît de ses habits de prêtre et qu'on l'enterrât avec, on exécuta son désir, on le coucha sur un lit de parade, à la vénération des personnes de piété. Des libertins qui l'avaient haï pendant sa vie, parce qu'il les reprenait vivement de leurs vices scandaleux, lui tirèrent, par une fenêtre de la chambre où il était exposé, des coups d'arquebuse. Ce qui fait connaître que M. Roland était destiné aux souffrances.

Tout ce qui est écrit dans ce mémoire, a été reconnu, recueilli et déclaré de plusieurs personnes de probité, qui ont demeuré avec lui dans son petit séminaire, qui l'ont conversé et pratiqué dans toutes les circons-

tances, et dans ses voyages et maladies. De sorte que si on veut se donner la peine encore aujourd'hui de s'informer de tous les chapitres susdits, on verra qu'il n'y a rien qui ne soit véritable, et ceux qui ont connu M. Roland ont dit que ce ne sont que de petits fragments de ses mœurs, auprès de ce qu'il était.

Suite de la vie de Monsieur Roland

De ses vertus

(p. 43)

MV,2T1

Chapitre I

De sa foi, de sa confiance en Dieu, de sa piété, de son amour pour Dieu, et de la ferveur de son oraison

MV,2T1,1

Sa foi envers tous les mystères se faisait reconnaître dans tous les jours que l'Église les honore; car on le voyait si pénétré dans le temps de la Passion, qu'il semblait que cet adorable mystère se passait devant ses yeux; et un jour qu'il prêchait la Passion dans un couvent de religieuses, il était pénétré et si fondu en larmes qu'il demeura sans parler un espace de temps; surtout lorsqu'il vint à s'énoncer sur les peines intérieures de Jésus-Christ au temps de sa mort.

Il célébrait la Semaine Sainte avec une vénération si touchante et si sensible, qu'on remarquait en lui combien il était plein de ce saint mystère; il en était de même de Pâques et de la Pentecôte; en sorte que dans tous ces jours, il lui semblait que tout le monde devait être dans les mêmes sentiments que lui: il en était de même encore dans la vue des autres mystères; car on le voyait dans des sentiments de joie et de reconnaissance pendant le saint temps de l'Avent et de Noël, de l'Épiphanie qui le touchait particulièrement, parce que, disait-il, c'est le jour où nous avons été (p. 44) admis au giron de l'Église.

Sa foi était si grande qu'il ne parlait ni ne souffrait jamais que l'on parlât dans les églises; il y considérait Jésus-Christ reposant sur nos autels, dans un respect qui allait jusqu'au tremblement; il imprimait le même respect à tous ceux qui étaient présents et quand il y rencontrait des personnes de quelque condition et qualité qu'elles fussent, qui y parlaient, il ne les épargnait pas et leur disait: Messieurs ou Mesdames, parleriez-vous ainsi en liberté devant les grands de la terre! Ou croyez-vous que Jésus-Christ votre maître et votre juge est ici présent? Ou si c'étaient des personnes au-dessous de lui, il se contentait de se mettre au milieu de la bande: son silence et sa gravité leur imposaient le respect, et elle n'osaient plus parler devant lui.

MV,2T1,2

M. Regnault, ami intime de M. Roland, rapporte qu'étant en classe de philosophie avec lui, il fit paraître dès ce temps sa foi et son respect pour le Saint Sacrement. Voici le trait: on entendit que l'on portait le Saint Viatique à un malade, chacun dans la classe se découvrit aussi bien que le maître, à la réserve de sept ou huit écoliers hérétiques qui ne le faisaient pas; il prit la parole et dit au maître: Monsieur, faites leur mettre

chapeau bas, le roi l'ordonne, il faut honorer Dieu. Ces paroles furent comme un coup de foudre, les hérétiques mirent vite le chapeau bas, à la réserve d'un plus opiniâtre que les autres qui ne voulut pas se découvrir. M. Roland lui prit le chapeau et le jeta à terre, sans avoir égard que ces libertins en pourraient tirer vengeance; ce qui les remplit de confusion.

Quand on le menaçait dans de semblables occasions, où son zèle l'emportait pour soutenir la foi des mystères, il disait qu'il ne serait jamais assez heureux de recevoir des coups de bâton pour l'amour de la vérité.

(p. 45) Sa foi était aussi très grande envers les pauvres, car il les caressait, embrassait et baisait comme si Jésus-Christ eût été vivant en eux, aussi n'épargnait-il rien pour leur soulagement comme nous dirons ci-après.

Cette foi lui donnait des sentiments de piété si grands, pour le culte divin et les choses saintes, qu'il estimait les moindres cérémonies, décorations et pratiques de piété, et ne pouvait souffrir qu'on omît ni qu'on négligeât rien, et pour que tout soit bien réglé, il dressait lui-même les ecclésiastiques de son petit séminaire à toutes les cérémonies, et lui-même parait les autels, sans permettre qu'une seule épingle soit mal mise, il observait jusqu'à l'arrangement d'une fleur et d'un ciel.

Un de ses disciples rapporte qu'il avait tant de respect, d'estime et de vénération pour tout ce que l'Église approuvait, qu'il disait que, quand le scapulaire serait une feuille de chou, qu'il l'honorerait et porterait avec dévotion, et qu'il fallait bien prendre garde qu'au lieu de blâmer le mauvais usage des choses, on ne blâmât les choses mêmes, aussi bien que les personnes qui s'en servaient avec piété.

MV,2T1,3

Sa confiance en Dieu

Il avait une très grande confiance en Dieu pour les choses spirituelles et temporelles: car pour les premières, quoiqu'il fût pénétré des jugements de Dieu, dans la vue des péchés de sa vie passée, néanmoins on le voyait dans un grand abandon et confiance en la miséricorde de Dieu; à quoi il exhortait les pécheurs qui se mettaient sous sa conduite; il leur disait des choses si pénétrantes des bontés de Dieu sur les âmes qui retournaient (p. 46) à sa miséricorde, qu'il faisait bien connaître qu'il était rempli de cette vertu.

Quant à ce qui regardait les choses temporelles, il persuadait si facilement les pauvres sur l'abandon à la divine Providence, qu'il faisait connaître qu'il en était rempli. Aussi avait-il besoin de cette vertu pour les

établissements qu'il entreprenait: car comme nous avons dit ailleurs, toutes les créatures et l'argent lui manquaient aux temps qu'il en avait plus besoin.

MV,2T1,4

Son amour pour Dieu

Son amour pour Dieu était de toutes ses forces; quand il s'exprimait avec quelqu'un sur ce sujet, c'était par des transports du désir de l'aimer, et il croyait être celui qui l'aimait le moins sur la terre. Ah! disait-il souvent avec Saint Augustin, quand je pense que Dieu nous aime, et qu'il a bien voulu commander de l'aimer, nous menaçant de la gêne si nous contrevenons à ce commandement, cela transporte le cœur de voir que la vie se passe sans aimer Celui qui mérite tout notre amour.

Son amour se remarquait encore bien plus par les effets que par les paroles. Il apportait une grande fidélité au service de Dieu, et il ne passait aucun jour sans célébrer le Saint Sacrifice de la messe, quoiqu'il fût souvent incommodé; il ne manquait jamais à faire son oraison, telle affaire qu'il eût eue pendant la journée; quand il aurait été minuit, il ne se couchait pas sans l'avoir faite avec la plus grande ferveur, quoique Dieu ait toujours éprouvé son amour par de grandes sécheresses et aridités qui lui ont duré jusqu'à sa mort.

MV,2T1,5

(p. 47)

Sa piété

De son amour pour Dieu résultait celui qu'il avait pour les choses saintes, car il ne laissait rien passer des occasions pour pratiquer cette vertu; il avait un amour très ardent pour la personne adorable de Jésus-Christ en tous ses mystères et états de sa vie mortelle, principalement de son enfance, et de sa mort, comme nous avons dit ci-devant.

Après Dieu il avait un tendre amour pour la Sainte Vierge, et on voyait en lui, dans les jours de ses solennités, une allégresse qui faisait voir qu'il ne pouvait se dissimuler, tant il était pénétré: c'est ce qui lui faisait ouvrir son cœur aux personnes qui le visitaient par des paroles enflammées qui faisaient une très grande impression dans leur âme, quoique ses discours fussent très brefs. Il avait une vénération très particulière pour son ange tutélaire, pour saint Joseph qu'il prenait pour son avocat à cause qu'il était le gardien de Jésus et de Marie; il aimait aussi très tendrement Saint Siméon comme modèle des bons prêtres, saint Nicolas son saint Patron; les saints Apôtres, parce que ce sont eux qui ont fondé l'Église; saint Remi, saint François et Sainte Thérèse,

jours auxquels, comme nous l'avons dit, on remarquait en lui une dévotion plus particulière.

Sa pitié pour les âmes du purgatoire était aussi très sensible; on eût dit, à l'entendre parler de leurs souffrances, qu'il participait à leurs peines: toutes ses paroles avaient une onction très grande pour porter à les faire soulager.

MV,2T1,6

(p. 48)

La ferveur de son oraison

La modestie et l'humilité de M. Roland ont fait que l'on n'a su que très peu de chose de sa manière d'oraison; néanmoins le peu qui en est venu à notre connaissance est d'un rare exemple pour la grande fidélité qu'il a apportée à ce saint exercice. Ce que nous en savons est qu'il traitait avec Dieu en esprit de foi, avec une grande nudité et dépouillement de lui-même; car Dieu l'ayant exercé par de rudes épreuves, comme nous le verrons au chapitre de ses souffrances, et n'ayant jamais été que dans des dispositions de peines, on le voyait devant Dieu, comme un pauvre criminel, où la Majesté de son Juge semblait le vouloir condamner; ce qui faisait qu'il passait tout le temps de son oraison en larmes, en soupirs et en gémissements ineffables, produits sans doute par le Saint-Esprit qui animait son cœur et son esprit; ce qu'on remarquait par la ferveur qu'il apportait dans tous ses exercices et ce qui regardait le service de Dieu; car c'était dans la pratique qu'on remarquait la force de ses maximes, la pureté de ses lumières et de sa doctrine; ce qui faisait voir qu'il s'arrêtait pas aux vues spéculatives, ni aux goûts sensibles. Il avait une merveilleuse facilité pour se tenir continuellement en la présence de Dieu au milieu même de ses plus grands embarras; c'est un de ses disciples qui l'a rapporté et qui a dit que l'oraison de M. Roland était continuelle.

Il était ennemi de cette morale relâchée que l'esprit du siècle a introduite et qui veut allier les choses commodes à l'esprit de l'Évangile: ce que cet homme de Dieu abhorrait, et c'est ce (p. 49) qu'on ne peut attribuer qu'à un effet de son élévation et haute communication avec Dieu, et une marque qu'il ressentait l'attouchement divin: cela fait que nous pouvons dire qu'il ne faut pas s'étonner qu'il ait mené une vie au-dessus du commun et qu'il ait eu des maximes si relevées, et qu'on ne peut attribuer qu'à l'assiduité et à la fidélité du saint exercice de l'oraison.

MV,2T1,7

Son esprit était pénétré de la vérité de nos mystères d'une manière très sublime; quand il en parlait, c'était avec des termes qui faisaient connaître qu'il en était rempli; ses paroles étaient comme des traits en-

flammés qui portaient jusqu'au cœur et persuadaient toutes les personnes qui le voyaient ou qui l'entendaient. Il était surtout pénétré des jugements de Dieu, ce qui faisait que tous ses gestes parlaient en lui, lorsqu'il s'exprimait sur l'horrible attentat des pécheurs qui osent offenser la majesté de Dieu.

Nous pouvons dire que les sécheresses et les peines intérieures dont son âme était remplie, ne faisaient que l'animer davantage à ce saint exercice de l'oraison, car il n'y recevait aucune consolation intérieure; cependant il se tenait aux pieds de la Majesté divine en paix et en patience, s'estimant indigne d'aucune grâce, et ce qui y animait le plus souvent sa ferveur, c'étaient les contradictions qu'il rencontrait dans le service de Dieu et dans ce qu'il entreprenait pour sa gloire, n'ayant recours à autre chose qu'à l'oraison.

MV,2T1,8

Un jour que son établissement de la Communauté des écoles gratuites, dont il avait un si grand désir, fut trouvé et renversé par toutes sortes d'oppositions, qu'il sembla désespérer que jamais il pût être consommé, à cause que toutes les personnes d'autorité étaient aigries contre lui (p. 50) et son œuvre, ne voulant pas même entendre la proposition de ses desseins, le serviteur de Dieu ne se servit pas d'autres armes dans ce détroit que la sainte oraison: bien qu'il fût pour lors attaqué de très grandes pensées de murmure et de découragement, ainsi qu'il l'a déclaré lui-même à un de ses disciples, en lui disant que tout l'enfer semblait être déchaîné contre lui, et pour le dedans et pour le dehors, que tout était prêt à renverser par les oppositions qu'on apportait. Mais ses affaires changèrent tellement dans le temps de son oraison, que son esprit fut calmé en un instant, et il espéra plus que jamais; aussi les choses changèrent-elles de face très soudainement, les esprits se calmèrent d'une manière inespérée; l'homme de Dieu reçut audience dans ses entreprises: ce qu'on ne peut attribuer qu'à la ferveur de ses prières.

C'est lui qui a, le premier de Reims, inspiré la pratique de l'oraison mentale; il la recommandait spécialement à ses disciples, à ses pénitents et pénitentes, et à ses filles du Saint-Enfant Jésus.

MV,2T2

Chapitre II

De son humilité et de son amour pour les humiliations

MV,2T2,1

Je commence ce chapitre par un trait d'humilité rapporté par M. Regnault disciple de M. Roland, comme étant arrivé à lui-même. Voici ce que ce saint homme en dit:

Comme M. Roland était nouveau Théologal, et continuant à m'aimer, il me pria de prêcher une octave du Saint Sacrement; moi, l'ayant (p. 51) entreprise, et m'étant trop fié à mes forces, dans mon premier sermon je dis quelque chose de très mal à propos, et qui pouvait avoir des suites. Monsieur Roland l'ayant appris, pour ne pas me faire confusion, m'envoya un homme d'Église, de mérite, me prier civilement de ne point continuer de prêcher à cause du bruit qui s'était répandu déjà, et qui allait tomber sur lui-même pour m'avoir exposé, attendu que c'était le jour suivant l'arrivée de M. le Cardinal Anthoine, ce qui n'aurait pas manqué de venir à sa connaissance. Je reçus de très mauvaise grâce ce messenger, et je lui dis que ce n'était pas de la sorte que l'on traitait les hommes d'honneur, que j'en tirerais bien raison: cela lui fut reporté avec la chaleur de mes paroles. Voici le trait d'humilité de ce saint homme qui ne me passera pas. Il me vint trouver chez moi et se jeta à genoux à mes pieds et me dit avec une humilité surprenante: Monsieur, je vous prie de me pardonner le sujet de peine que je vous ai donné; je ne me relèverai pas que vous ne m'ayez fait cette grâce. Ces paroles firent tant d'impression sur mon cœur, que je reconnus l'esprit d'ambition qui m'avait dominé; me jetant à ses genoux réciproquement, nous nous embrassâmes et nous jurâmes une entière amitié, ce qui a toujours continué depuis; tout mon regret est de n'avoir pas assez profité des exemples de vertu qu'il m'a donnés.

MV,2T2,2

L'humilité de Monsieur Roland lui faisait déférer aux sentiments des autres avec la simplicité et la candeur d'un enfant; il prenait conseil de tous ceux qu'il croyait avoir la crainte de Dieu, et agissait avec une aussi grande défiance de lui-même comme une personne qui n'aurait pas eu d'étendue d'esprit quoiqu'il l'avait très pénétrant. Il était humble et docile dans ses entreprises pour le service de Dieu, il ne demandait rien tant que cette vertu, (p. 52) dans les personnes qu'il conduisait, que cette abnégation entière de soi-même.

Son humilité n'était pas seulement servile, il ne laissait passer aucune occasion d'humiliation, c'était pour cela qu'il avait toujours quelques personnes qui lui disaient ses manquements, et l'amour qu'il avait pour les humiliations lui faisait prendre les calomnies comme des mets délicieux; aussi faisait-il paraître une grande joie, quand on venait lui dire ce qu'on disait de lui; il recevait avec douceur, soumission et générosité ces nouvelles fâcheuses et humiliantes, d'autant plus sensibles, qu'il était d'un naturel fier et bouillant; mais la grâce faisait en lui de si grands efforts qu'on le voyait savourer ces occasions désagréables et cre-

vantes pour la nature, et il disait à ceux qui lui apportaient ces nouvelles: *Quoi! ne dit-on que cela de moi! on voit bien que je ne suis encore guère bon chrétien, puisque l'on dit si peu de choses de moi.*

Un de ses disciples, M. Rogier, rapporte que lui-même lui portait de semblables nouvelles. Je ne sais, disait-il, par quel mouvement je le faisais, je veux croire que c'était par une disposition amoureuse et sanctifiante de Dieu pour son serviteur: je lui ai dit ce que j'avais appris de plus fâcheux contre lui et sa conduite; et autant que la vérité le pouvait permettre, je relevais ces choses, et alors ce véritable ami des humiliations du Sauveur, profitant des occasions favorables disait: Dieu soit béni. Il est vrai que le feu et la rougeur lui montaient au visage; mais sur-le-champ, lorsque la nature pâtissait le plus, on le voyait se posséder et bénir Dieu.

MV,2T2,3

Et un jour que quelqu'un l'insultait, l'appelant hypocrite et faux dévot, il ne fit d'autre réponse, sinon qu'il ne méritait cet honneur que d'avoir part aux opprobres de Jésus-Christ son divin maître, en sorte qu'il aurait voulu que toutes les calomnies que l'on débitait contre lui, ne se fussent point passées, cela a paru particulièrement en une occasion que (p. 53) je vais dire:

Ce fut qu'un jour ayant emprunté un calice pour apprendre aux ecclésiastiques qui étaient chez lui les cérémonies de la messe, l'un d'eux l'ayant enfermé dans une armoire, et je ne sais par quelle absence qu'il fit, mais dans ce temps on redemanda le dit calice. M. Roland assurait l'avoir fait rendre, en sorte qu'il fut taxé de l'avoir pris; les personnes chargées d'en rendre compte furent crues; quoiqu'ils l'accusèrent fort injustement, le bruit en courut toute la ville; M. Roland souffrit sans aucune plainte cet affront; et lorsque ledit ecclésiastique fut de retour, entendant parler de cette calomnie, dit qu'il avait ce calice dans une armoire; cela étant découvert, le serviteur de Dieu dit que cette calomnie se passait trop tôt.

Une autre fois il fut insulté en plein chapitre pour les fausses lettres qu'on avait fait courir contre sa conduite; lorsque Messieurs les Chanoines lui en donnèrent la nouvelle, il ne fit autre réponse qu'en témoignant une joie extraordinaire et disant qu'il espérait que ces desseins réussiraient puisque le démon s'en voulait mêler et que la gloire de Dieu méritait bien que l'on ne fît pas d'état des jugements des hommes.

Une autre fois étant encore accusé d'avoir abusé d'une de ses pénitentes et craignant que la faiblesse ne l'abattît, il l'encourageait avec tant de bonté, que ses paroles furent très efficaces, car bien loin que cette personne s'en affligeât, elle conçut comme lui des sentiments d'estime du mépris des créatures.

Il disait sur ce sujet des calomnies, que l'on ne devait pas désirer d'autre bien en cette vie que le mépris; aussi ne se contentait-il pas de les recevoir en sa personne, il semblait les désirer en d'autres, si Dieu n'eût pas été offensé par les calomniateurs.

MV,2T2,4

(p. 54) Il porta encore si loin l'amour qu'il avait pour les humiliations que, se souvenant que ses aïeux avaient été de basse condition, il se faisait un plaisir d'en parler et de l'apprendre à ceux qui ne le savaient pas et n'épargnait pas même ses parents; car il dit un jour à Madame sa mère que sa première condition n'était pas de se vêtir de soie, que ce n'était que la fortune de ses grands-pères qui les avait fait changer d'état. Ce fut pour ce même motif qu'il ne voulut pas aller en carrosse, comme les personnes de sa famille, et qu'il ne s'est jamais servi de laquais, quoique Messieurs ses parents en avaient; il n'y avait pas même jusqu'à son marcher qu'il ne tâchât de contrefaire pour se faire mépriser et quand il était à cheval, il affectait une posture de villageois, et quand il rencontrait des personnes de qualité, il étudiait à se rendre méprisable avec autant d'ardeur que les mondains recherchent les honneurs. Il souhaitait quelque disgrâce humiliante à sa famille pour, disait-il, les faire penser à leur salut plus sérieusement.

Ce fut particulièrement à une de ses tantes à qui il s'en déclara ouvertement; et la même étant en effet tombée dans une très grande infortune, elle a toujours dit, dans de vrais sentiments du christianisme, que c'était son neveu qui lui avait obtenu cette grâce de Dieu, si nécessaire à son salut: c'est par ses prières que je crois que cela m'est arrivé, car il m'a prédit toutes ces peines. Une de ses sœurs rapporte de lui, qu'il leur témoignait souvent qu'il avait du déplaisir d'être d'une famille distinguée par l'honneur et la richesse, aussi n'épargnait-il rien pour se rendre vil et méprisable aux hommes, comme on vient de le voir.

MV,2T3

(p. 55)

Chapitre III

De sa crainte pour Dieu, de l'horreur qu'il avait pour le péché et de la violence qu'il se faisait à lui-même

MV,2T3,1

M. Roland était animé d'une crainte filiale et très respectueuse envers Dieu, ce qui procédait de la grande pénétration qu'il avait de sa majes-

té, en présence de laquelle il marchait incessamment; c'est ce qu'on remarquait dans tous ses déportements; il portait à la vénération en le voyant, et on était rempli d'une sainte crainte. C'était, comme on l'a remarqué plusieurs fois dans ses discours, l'esprit pénitent qui résidait en lui, et il semblait à l'entendre parler, que l'enfer l'allait engloutir vivant, sentiment qu'il a eu jusqu'à la mort, et qui était si violent, qu'il ne s'approchait jamais du saint Autel qu'avec tremblement, ce que l'on pouvait facilement connaître par les larmes, soupirs et gémissements qu'il jetait pendant ses préparations et actions de grâces; en sorte que ses pénitents et pénitentes qui se trouvaient autour de sa chapelle, pour se confesser étaient pénétrés qu'il les approchât, pour l'avoir entendu gémir si fort et si longtemps.

C'était de ce sentiment de crainte qu'il était pareillement animé lorsqu'il prêchait et reprenait le vice, et que dans ces occasions, on le voyait en chaire sangloter et verser des larmes et presque se pâmer; et comme il disait: je me sèche les poumons, mes frères, pour vous faire concevoir l'horreur que tout chrétien doit avoir du péché. Il prouvait de toutes ses forces le malheur que c'est de commettre un seul péché véniel et l'audace des pécheurs (p. 56) d'offenser la majesté de Dieu; mais ses prédications étaient si éloquentes sur cette matière de l'horreur que l'on doit porter au péché, la haine qu'il lui portait lui-même paraissait encore bien plus dans le tribunal; car il ne pouvait souffrir qu'une personne qui était sous sa conduite fit aucun péché volontaire, et quand il rencontrait quelques personnes qui n'étaient pas déterminées tout à fait à le quitter, ou qui se jetaient d'elles-mêmes dans les occasions, il ne se donnait aucun repos qu'il ne les ait convaincues de le quitter, et leur trouvait de puissants moyens pour le détruire jusqu'à la racine.

MV,2T3,2

Pour ce qui était de lui-même, depuis sa conversion, il a toujours tellement haï ce monstre du péché, qu'il ne se pardonnait rien pour en empêcher en lui l'ombre seulement; car quoiqu'il était extrêmement prompt de son naturel, la seule appréhension de se laisser aller aux saillies de ce vice, lui faisait prendre de si grandes précautions contre lui-même, qu'il faisait bien voir qu'il s'exerçait à la garde de son cœur; car ayant un domestique qui l'exerçait beaucoup, de peur de s'échapper avec lui, il ne le reprenait que par interprète dans ses manquements, lui faisant dire par d'autres ce qui était nécessaire. Outre cela, il avait un admoniteur chez lui, de qui il avait gagné l'esprit de lui dire avec liberté tous les défauts qu'il remarquerait en lui; il avait aussi toutes les adresses possibles pour découvrir ce que les personnes mêmes qu'il

conduisait pouvaient trouver d'imperfections en lui-même; car disait-il, on ne se connaît pas soi-même, et souvent dans la répréhension que l'on se trouve obligé de faire aux autres, on tombe sans le connaître dans des fautes pareilles, ou plus grossières que celles des autres, et souvent on veut dompter les passions par d'autres passions.

Cette horreur qu'il avait pour les moindres fautes était si grande qu'il se (p. 57) croyait le plus aveugle et le plus coupable de tous les hommes, et plusieurs de ses confesseurs ont rapporté depuis sa mort, que son horreur du péché était si grande qu'il se faisait passer comme scélérat, quoiqu'il ne se confessait que de fautes très légères: comme de dire: je ne suis qu'un gourmand et un colère, lorsque ce n'étaient que de faibles sentiments, et que quand il s'accusait d'un péché de sa vie passée, c'était avec des termes si forts, qu'on eût dit qu'il était le plus débordé qui fût sur la terre, tant il craignait ne se mortifier pas assez et ne pas assez s'humilier. On ne voyait point de pécheur endurci prendre tâche d'amoindrir et cacher ses crimes, comme ce vrai pénitent en prenait pour agrandir ses fautes; c'est ce que plusieurs ont dit par l'expérience qu'ils en avaient.

MV,2T3,3

Lorsqu'il était tombé dans quelques manquements, quoiqu'ils fussent très légers, il ne se contentait point de les dire au tribunal dans ses confessions, il cherchait l'occasion de les faire connaître à un simple clerc de chez lui, lui demandait des avis pour son amendement, et son humilité avait tellement gagné ces jeunes ecclésiastiques sur ce sujet, qu'ils recevaient les avis et répréhensions de si bonne grâce, que l'on prenait la même liberté avec lui, pour lui dire ses fautes, que si ce n'eût été qu'un enfant. Ce que les susdites personnes ont assuré depuis sa mort, avouant que cet exemple qu'ils ont eu dans leur jeunesse leur sert encore à présent d'un pressant aiguillon pour les faire vivre dans l'état de prêtrise qu'ils ont embrassé, et que, quand ils se souviennent de ce saint homme, ils ne peuvent qu'être pénétrés de douleur de n'avoir pas assez profité sous sa conduite.

Nous dirons encore sur cet article, que c'est ce qui leur sert cependant pour eux et pour les personnes qu'ils conduisent maintenant; car on voit encore aujourd'hui que leurs pénitents et pénitentes se ressentent de cette conduite (p. 58) et des principes que ces ecclésiastiques ont puisés de M. Roland.

MV,2T4

Chapitre IV**De la haine qu'il avait pour lui-même et de son esprit de pénitence et de pauvreté**

MV,2T4,1

Autant que M. Roland avait d'amour pour Dieu et le prochain, et spécialement pour les pauvres, autant aussi il avait de haine et d'aversion pour lui-même. C'est ce qu'il a fait paraître presque dans tout le cours de sa vie: car quoique dans sa jeunesse, il avait vécu selon ce qu'on appelle le beau monde pendant quelques années, comme il est dit dans l'abrégé de sa vie, néanmoins dès sa plus tendre enfance il a donné des marques de l'esprit de pénitence qui le devait animer dans la suite de sa vie; car plusieurs fois ses parents ont remarqué qu'il se levait la nuit pour se coucher sur le plancher; pratique sans doute qu'il avait puisée dans la lecture de la vie des saints, pour laquelle il avait dès ce temps-là une inclination particulière.

Un trait encore qui marque son esprit de mortification et de piété: c'est qu'étudiant à Paris dans sa jeunesse, Monsieur son père y alla avec ses autres enfants pour y voir l'entrée de la reine. Après cette entrée, M. Roland interrogeant ses enfants sur ce qu'ils avaient remarqué touchant ces magnificences, il n'y eut que cet enfant de bénédiction qui ne répondît rien; étant interrogé pourquoi, il répondit avec modestie: mon père je ne sais pas. Et où étiez-vous donc, mon fils,? repartit le père. J'étais dans une église (p. 59) devant le Saint Sacrement, réplique-t-il. Le père admira la conduite de son fils, et la grâce qui agissait déjà en lui.

MV,2T4,2

M. Roland ayant eu de si bonnes inclinations dès sa plus tendre jeunesse, il les conserva jusqu'à sa mort; après qu'il eut quitté le monde et ses plaisirs, il se dévoua à la pratique de la pénitence et de mort à lui-même: ses mortifications étaient extraordinaires, dit un de ses disciples qui en a été témoin, car il portait presque toujours une ceinture de fer sur ses reins, qu'il conservait souvent la nuit pour s'empêcher de dormir, quoiqu'il fût fort fatigué durant le jour, il eût eu besoin de repos. Quand il revenait pendant l'hiver, assez ordinairement après l'heure du repas, tout gelé et tout transi de froid, ne portant point de gants, ni de manchon, il ne regardait point le feu, mais se mettait à table et mangeait ordinairement les restes du souper, sans permettre qu'on les réchauffât. Il était fort dur pour lui-même et fort tendre pour ceux de son petit séminaire, voulant que les choses fussent bien préparées pour les autres.

Outre la discipline qu'il faisait trois fois la semaine en public, il la faisait encore très souvent en particulier.

M. son père pria un ami intime du serviteur de Dieu de l'engager à modérer ses austérités et macérations qui affaiblissaient trop sa santé; cet ami lui en parla; il lui répondit qu'il fallait (valait?) mieux conserver son âme que son corps, et que son corps n'était que pour souffrir.

Il portait aussi le cilice sur sa chair nue, ce que son domestique et les jeunes clercs qui étaient chez lui, ont aperçu par adresse de leur part, ou par surprise de son côté, tant il était adroit à se cacher. Ils l'ont vu redoubler ses sortes de macérations selon les besoins du public; ainsi qu'il arriva en un temps de peste, où on portait le corps de Saint Remi en procession à plusieurs reprises, on voyait cet homme de Dieu (p. 60) comme si c'eût été lui seul qui était cause de ce fléau, jeûner, gémir, prier et soupirer pendant les neuf jours que dura cette dévotion; on ne transportait ce saint corps d'une église à une autre, que ce pieux chanoine ne s'en chargât sur ses épaules, revêtu de son cilice, et ce fardeau lui donna tant de fatigues, que son linge et même ses habits étaient teints de la sueur qui sortait de son corps au travers de cette haire.

MV,2T4,3

Venons maintenant à son esprit de pauvreté en continuant toujours celui de ses pénitences continuelles qu'il n'a quittées qu'avec sa vie.

M. Roland aurait possédé, s'il eût voulu, de grands biens et de grandes charges; il a refusé plusieurs fois des dignités que M. l'évêque de Châlons et quelques autres qu'il ne voulut pas nommer lui ont offertes; ce qui faisait voir qu'ils l'aimaient tendrement pour son bel esprit et son mérite. Ils voulaient l'allier à leur Éminence, surtout dans les temps qu'il ne recevait que des rebuts du bien qu'il voulait établir dans le diocèse de Reims, qui étaient les écoles gratuites: cesdits évêques le sollicitaient en ce temps pour travailler en leurs diocèses; mais ce saint homme de Dieu, qui regardait les choses selon l'esprit de l'Évangile, estimait qu'il ferait plus de bien, appuyé sur les opprobres et avec la sainte pauvreté, que sur les applaudissements et avec l'abondance qui lui était promise: ceci prouve l'estime qu'il faisait de cette vertu.

Son vivre était très frugal, ainsi qu'on l'a appris de ses domestiques: dès qu'il fut prêtre, une pomme cuite faisait souvent tout son repas; dans la suite on avait bien de la peine à le gagner à prendre un bouillon à cause de ses infirmités; une écuelle de potage faisant son dîner sans rien autre chose, quand il était seul; l'obligation qu'il se faisait de suivre sa petite Communauté, autant que ses affaires le lui pouvaient permettre, fai-

sait qu'il mangeait comme les autres pour n'être pas distingué; car il était ennemi de toute particularité (p. 61), et avait pour maxime: qui recherche les grâces et voies extraordinaires perd les communes.

Quand il mangeait seul, il avait toujours un livre ouvert devant les yeux, pour disait-il, ne pas penser à ce qu'il mangeait; car il se croyait le plus gourmand des hommes.

MV,2T4,4

Ses accommodements et ses meubles étaient très chétifs; comme nous avons déjà dit, il n'avait ni carrosse ni laquais, et quoique ses parents lui eussent dressé un ménage conforme à sa qualité, il ne lui dura guère; car on voyait de fois à autres qu'on allait chez lui, que sa maison changeait à vue d'œil; se défaisant de tout, suivant les sentiments que la grâce lui suggérait, il ne se réserva qu'une chambre garnie encore très médiocrement dans le dessein d'y recevoir les personnes, afin de ne pas les rebuter tout à fait.

Il avait pour son appartement la place la plus incommode du logis; il couchait sur la paille, ou sur un tréteau, et les deux dernières années de sa vie, il se retirait au-dessus d'un poulailler pour reposer, et cela fort secrètement, où il se fourrait dans ce trou comme une bête, d'autant que l'entrée était étroite et la place si incommode, qu'à peine il y pouvait tenir, parce qu'il était de grande taille; il n'y avait dans ce trou qu'un loyer étendu sur les planches, ce qui n'empêchait pas d'en ressentir la dureté; il passait là toutes les nuits ces deux années, excepté les voyages qu'il fit dans ce temps.

Tout était pauvre chez M. Roland, son tour de lit était d'un vil droguet, et le reste de ses meubles qui étaient nécessaires, étaient de pareille pauvreté; il portait des habits si rompus, surtout ceux de dessous, que des pauvres auraient refusés infailliblement.

MV,2T4,5

Pour sa soutane et ses habits d'Église, il aimait qu'ils fussent propres (p. 62) pour le respect qu'il portait à son caractère; mais pour ce qui regardait immédiatement sa personne, il ne se pardonnait rien pour mortifier ses inclinations; ce ne pouvait être qu'à ce dessein qu'il se négligeait ainsi, et par la haine qu'il portait à son corps qu'il nommait son ennemi déclaré, car disait-il, si nous ne le domptons, il nous captivera. C'était à cette fin aussi que cesdits habits, outre qu'ils étaient rompus, ils étaient encore couverts de tant de vermine qu'on ne pouvait les voir, quand il les quittait, sans horreur; il n'approchait pas le feu en hiver, et ne portait ni gants, ni manchon, tel froid qu'il fasse, on lui voyait les mains toutes gelées et crevassées; on a toujours remarqué qu'il était in-

généieux à se faire souffrir et à mortifier ses sens. Un jour qu'il était dans le bois de Baslieu, avec un assez grand nombre de personnes de piété, où il se faisait une assemblée, chacun étant fort incommodé de guêpes et autres sortes de mouches, lesquelles étaient en si grand nombre, qu'on ne pouvait les supporter; il n'y eut que ce Serviteur de Dieu qui ne changeât pas de place; il se laissait tourmenter par ces animaux, comme s'il eût été mort, et cela un très long espace de temps: ce qui donna de l'admiration, voyant qu'il se servait adroitement de tout pour se mortifier et souffrir.

Quoique, depuis sa conversion, il avait pratiqué excellemment la vertu de pauvreté, néanmoins quelque temps avant sa mort, il les pratiqua encore dans un degré plus éminent; car après s'être défait de ses meubles, il passa plus avant, et on lui vit faire une plus exacte recherche dans tous les endroits de sa maison, et il n'y eut pas jusqu'à une image de papier, ni une sentence, qu'il ne s'en voulût défaire, aussi bien que de l'argent qu'il possédait.

MV,2T4,6

Pour la dépense de sa maison, il trouva le moyen de satisfaire son désir qui était de vivre en pauvre prêtre; car il fit les Sœurs de sa Communauté (p. 63) ses intendantes, lesquelles lui apportaient à manger pour lui et pour son petit séminaire; et lorsque lesdites Sœurs, faute de pourvoir aux heures, aux choses nécessaires, ils attendaient avec lui en patience, en sorte que lorsqu'on leur portait leurs portions, on les trouvait et principalement M. le Théologal, qui attendaient après leur examen; il allait au-devant, et recevait avec respect et en grand silence ce qu'on apportait; c'est ce que lesdites Sœurs ont rapporté plusieurs fois avec grande confusion d'elles-mêmes de l'avoir fait attendre.

Je dirai encore sur la haine qu'il se portait à lui-même, qu'il se servait de toutes les occasions que la divine Providence lui fournissait pour mortifier ses sens, ne se plaignant jamais de ce qui ne regardait que sa personne. Il me souvient à ce propos que, comme il était obligé de prendre quelque chose en chaire lorsqu'il prêchait, à cause qu'il avait les poulmons tout desséchés, on lui donna un jour à boire de l'eau qui sentait mauvais, à raison que le vaisseau était empuanti; il la prit et n'en fit pas un mot de plainte, quoique cela l'incommodât notablement. La personne qui lui présenta ayant ressenti cette mauvaise odeur, lui en fit ses excuses, mais il lui dit qu'il n'y avait point de mal; on a remarqué que de semblables petits accidents lui arrivaient souvent, cet homme de Dieu en savait faire son profit; c'était dans de pareilles occasions qu'il disait

qu'un domestique maladroit était un grand trésor pour aider à la pratique de la vertu.

Ses filles ont remarqué qu'étant obligé par ses grandes affaires et épuisement de prendre un morceau chez elles, c'était avec tant de sobriété et de mortification qu'il ne se plaignait jamais quoique c'était une pauvre villageoise qui le lui apprêtait très malproprement, (p. 64) lui qui avait une extrême inclination à la propreté; ce qui paraissait de plus admirable était le silence qu'il gardait en ces occasions.

MV,2T4,7

Je me souviens encore à ce propos que des personnes de probité l'ont vu dans Paris, où il sollicitait l'établissement de sa Communauté des écoles gratuites auprès de M. le Tellier, se contenter d'une croûte de pain pour son repas, qu'il mangeait au coin d'une salle comme un pauvre mendiant, et se contentait de cela en sa journée.

J'omettais de marquer en ce chapitre que, comme son attrait à l'esprit de pauvreté faisait sa principale occupation pendant sa vie, il appréhendait qu'il ne mourût assez pauvre; c'est pourquoi, étant tombé malade et connaissant qu'il partirait bientôt de ce monde, il se défit de quelque argent qui lui restait, le faisant distribuer en aumône par un jeune ecclésiastique qui a rapporté ce trait par respect à la louange de M. Roland.

Il est encore ajouté qu'il avait toujours remarqué dans ce grand serviteur de Dieu, un si grand abandon à la divine Providence qu'il a toujours craint dès le moment de sa conversion d'avoir des richesses pour lui et pour sa Communauté, lui ayant dit souvent que l'esprit intérieur n'y subsisterait qu'autant qu'il y aurait de pauvreté dans l'une et dans l'autre. C'est cette vertu qu'il a pratiquée avec un amour particulier durant sa vie et dont il a donné des marques dans sa dernière maladie, n'ayant trouvé que trois ou quatre sols chez lui après sa mort, et il avait coutume de dire qu'un ecclésiastique qui mourrait avec des richesses, mourrait dans un état de réprobation; il disait encore que la sainte pauvreté, cette vertu bien-aimée de Jésus-Christ, devait faire les trésors de ses ministres.

MV,2T5

(p. 65)

Chapitre V

De l'amour qu'il avait pour les pauvres

MV,2T5,1

L'amour que M. Roland avait pour Dieu, ne s'étendait pas seulement sur le prochain en ce qui regarde les besoins spirituels, mais ils s'étendait encore sur les temporels; car il n'y avait pas d'affaires qui lui fus-

sent confiées, surtout lorsqu'il s'agissait d'apaiser des procès, des contestations entre les familles, et de pourvoir aux besoins des personnes affligées et oppressées par de mauvaises affaires; il ne se trouvait aucune de ces personnes éconduites de lui, lorsqu'elles y avaient recours; les pauvres avaient néanmoins la meilleure part dans ses soins. L'amour qu'il leur portait était si grand, que leurs besoins devenaient les siens; il leur faisait et procurait des aumônes avec un plaisir qui faisait connaître qu'il ne regardait que Jésus-Christ en eux: témoin ce qu'il fit à la mort de M. son père; car l'ayant exhorté avec succès de laisser de grosses aumônes à tous les pauvres sergers de la ville, il les distribua lui-même avec le plus grand soin après leur avoir fait des instructions sur les mystères de la religion chrétienne et exhorté à la patience dans les peines de leur état. Ce que plusieurs ecclésiastiques ont rapporté comme témoins oculaires pour l'avoir aidé dans la distribution de ces aumônes et à ce saint ministère de la parole de Dieu. Si son amour était grand en général pour les pauvres, il ne s'étendait pas moins dans le particulier. Au commencement qu'il fut prêtre, il allait souvent visiter et consoler les malades de (p. 66) l'hôtel-Dieu, et lorsqu'il fut chargé des orphelins, il leur témoigna toujours tant d'affection et de tendresse dans les visites journalières qu'il leur rendait, que les personnes qui l'accompagnaient en étaient touchées jusqu'à verser des larmes; et c'était pour eux une leçon très puissante pour leur faire aimer ces pauvres petits enfants, surtout lorsqu'ils les trouvaient dans la plus grande infection: la première année qu'il en fut chargé, on le voyait embrasser, caresser et baiser ces enfants aussi amoureuxment que s'il eût tenu un crucifix; aussi, disait-il souvent, ce sont des Jésus souffrants.

MV,2T5,2

Il exhortait à rendre service à ces pauvres enfants avec des termes les plus engageants qu'il pouvait, et il se servait souvent de ces paroles de Jésus-Christ: ce que vous faites aux plus petits des miens, je le tiens fait à moi-même. On l'a vu suivre les Sœurs à qui il en avait donné le soin, pour voir par lui-même comme elles s'acquittaient de ce devoir; il ne pouvait souffrir qu'on apportât quelque négligence dans le service qu'on leur rendait, et lorsqu'il voyait qu'on y avait manqué en quelque chose, il disait, mais d'un ton grave: Pensez-vous, ma Sœur, que ce soit Jésus-Christ que vous négligez ainsi; et si celui que vous manquez de bien servir vous apparaissait dans l'indigence comme ce petit, quelle raison justificante pourriez-vous lui apporter? tellement que les Sœurs demeuraient toutes confuses en ces occasions: ce qu'on a vu plusieurs fois car il prenait plaisir à prendre quelqu'un avec lui, à dessein d'humili-

lier davantage lesdites Sœurs pour les faire avancer dans la perfection qu'il demandait d'elles.

L'estime qu'il faisait desdits orphelins était telle, qu'il les faisait soigner et régaler jusqu'à la magnificence, principalement en maladie, ne voulant (p. 67) pas qu'on y épargnât rien, ni médecin ni chirurgien, d'autant que dans ces commencements, les Sœurs de cette maison ne pouvaient pas encore être stylées à l'hospitalité.

Il faisait même ouvrir les enfants lorsqu'ils mouraient à plusieurs dans l'apparence de la même maladie, pour pouvoir mieux soigner les autres.

Ce qui paraît encore sur cet article, est une marque de sa piété et de sa religion; il voulait que les Sœurs de cette Communauté assistassent aux enterrements desdits enfants, quoi que c'était pour lors à la paroisse qu'ils étaient inhumés, et (il) entendait qu'elles y fussent en esprit de pénitence pour les manquements qu'elles auraient apportés à leur éducation et à la charité qu'elles leur devaient.

MV,2T5,3

Sa charité pour les Sœurs ne se bornait pas aux besoins spirituels, elle s'étendait encore sur les besoins du corps: car il avait un très grand soin des Sœurs malades et infirmes, et leur témoignait une tendresse paternelle si grande qu'on ne peut exprimer; il les consolait et exhortait à la patience et à faire un saint usage de leur maladie.

Ses exhortations ordinaires aux Sœurs, étaient de leur imprimer un grand amour pour les souffrances et un désir sincère de profiter des occasions si favorables pour satisfaire à la divine justice pour les péchés de leur vie passée. Il leur faisait accepter leur maladie pour faire hommage à Jésus-Christ souffrant.

Ses soins s'étendaient jusqu'à la moindre chose à leur égard; il ne voulait pas qu'elles manquassent de quoi que ce fût; il faisait lui-même venir les médecins, chirurgiens et apothicaires en sa présence pour consulter des remèdes sans aucune épargne, il goûtait les bouillons et toute autre chose qui était pour leur nourriture, et prenait garde que jamais on ne témoignât aucun dégoût en leur rendant service, ni aucune impatience (p. 68) pour leurs plaintes. Il faisait cesser tous les bruits de la maison de peur de les interrompre, et ne souffrait pas qu'on les incommodât en la moindre chose.

Quand il y en avait quelqu'une à l'extrémité, il ne la quittait point, il passait la plus grande partie des nuits aussi bien que des jours auprès

des malades pour pourvoir à leurs besoins tant du corps que de l'âme, c'est ce qu'on a remarqué plusieurs fois.

Un jour au retour du dernier voyage qu'il avait fait à Paris, ayant passé par le château de Baslieux qui était celui de Madame sa mère, on lui donna avis qu'une Sœur de la Communauté était très mal; il voulut partir sur l'heure sans se reposer un instant, disant que ses filles lui étaient plus chères que son repos et que sa vie même. Ce qui s'est trouvé véritable; car les grandes fatigues et le mauvais air qu'il prit autour des malades qui étaient atteints de fièvre pourpreuse, firent qu'il tomba malade de la même maladie et en mourut.

MV,2T5,4

Son soin et sa charité s'étendait sur toutes les Sœurs sans exception d'aucune; soit jeunes ou anciennes, soit pauvres ou de bonne maison, toutes avaient part à sa tendresse paternelle, sans préférence, si ce n'était que les plus mortifiées, et les moins attentives sur elles-mêmes, lui étaient en quelque chose plus chères, les estimant plus particulièrement et les recommandant: sans toutefois qu'il voulût qu'on négligeât les autres.

Son soin se portait aussi sur les saines aussi bien que sur les malades, d'autant, disait-il, qu'elles sont surchargées de travail, tant dans les écoles que dans la maison, et que les fatigues qu'elles se donnent pour les malades sont un surcroît à leur épuisement. Sa compassion lui faisait dire souvent: il ne faut rien épargner (p. 69) pour guérir les maladies des unes et pour prévenir celles des autres, quand même on devrait engager la maison. Ce sont là ses propres termes; car disait-il encore, le soin et la tendresse que l'on a pour les malades ne renversent jamais la maison. Il prenait les soins susdits avec une bonté et une tendresse si grande que les Sœurs en étaient confuses. Et quand on lui en demandait la raison, et qu'on lui disait qu'il se consumait par ce soin, il répondait à ces personnes qui étaient de ses amis: C'est que ce sont des âmes choisies de Dieu, et destinées à son service, desquelles il me demandera compte de mon administration.

Voilà la manière que plusieurs personnes l'ont vu se comporter envers les infirmes, et celles qui avaient quelques autres besoins, tant dans sa maison avec ses ecclésiastiques, qu'avec les Sœurs de la Communauté du Saint-Enfant Jésus.

MV,2T6

Chapitre VI**De sa pudeur et de sa modestie**

MV,2T6,1

M. Roland, dès sa plus tendre jeunesse, a donné des marques de l'estime et de l'amour qu'il avait pour ces deux vertus, amour et estime qu'il a conservés toute sa vie.

Voici un trait que M. Regnault rapporte à ce sujet, c'est lui qui parle.

M. Roland et moi, nous étions fort amis pour avoir étudié en philosophie ensemble; ce que j'en peux dire est qu'il était un homme de mérite (p. 70) et de haute vertu, comme il me l'a fait connaître par les effets. En voici un qui, à mon avis, peut trouver place en ce chapitre.

C'est qu'un jour en la classe où nous étions sous un maître de philosophie qui était un laïc et qui, pour cet état, n'avait pas la pudeur qu'il devait avoir, commença un jour à nous parler sur le mariage dans des termes trop ouverts, et indécents; M. Roland, quoique jeune encore, portait déjà la soutane aussi bien que moi et plusieurs autres plus avancés en âge; il commença à dire avec une grande liberté d'esprit: Monsieur, vous ne devez pas nous parler en des termes trop ouverts et peu honnêtes; il me semble que vous devez respecter notre habit et notre état, et ne pas nous apprendre ce que nous devons toujours ignorer. Ces paroles eurent tant d'effet, que de là en avant, on nous instruisit d'une autre manière: laissant toute l'assemblée dans l'étonnement et dans l'édification des plus sages, de voir cette liberté dans un âge si peu avancé.

De la crainte d'offenser Dieu, et de l'horreur du péché qu'avait M. Roland, il reluisait en lui une pudeur et une modestie admirable. Sa retenue était grande, son port et son maintien grave et sérieux: il ne regardait jamais en face les personnes du sexe, et ne souffrait pas même qu'on le regardât, sans reprendre dans le premier moment que l'on se donnait cette liberté, quoique ce ne fût que par surprise; et lorsqu'il s'apercevait qu'on avait les yeux sur lui, il paraissait sur son visage une certaine vergogne qui marquait la pudeur qui était en lui, ce qui fit que, dès le temps qu'il commença à confesser, on ne l'osait presque envisager sans terreur, tant il paraissait peu sociable, quoique dans les premières paroles, il détrompait de cette idée.

MV,2T6,2

Cette pudeur ne paraissait pas seulement dans son port, mais bien plus dans ses paroles et dans toute sa conduite; car quelques communications (p. 71) qu'il eût avec toutes sortes de personnes, de quelque condition et sexe que ce fût, on ne l'entendait jamais prononcer rien que de

très édifiant en quelque conversation et récréation que ce soit, et quant au sexe, il n'avait aucune parole libre, et lorsqu'il apprenait qu'un prêtre se donnait quelque liberté de geste ou de paroles, il était touché sensiblement. Un jour une personne lui vint dire qu'elle s'était trouvée avec un homme d'Église qui lui avait touché la main, il entra en indignation contre lui, et dit à cette personne qu'il fallait fuir la compagnie de cet homme plus que le péché, quelque homme de bien qu'il parût être d'ailleurs: il ne pouvait souffrir ces sortes de confesseurs qui se familiarisent si facilement en paroles peu circonspectes.

Un jour qu'il était malade, une personne du sexe, pour quelque affaire de conséquence à quoi il fallait qu'il répondît, entra dans la chambre où il était couché; elle lui demanda comment il se trouvait de son incommodité; il la renvoya très sévèrement pour cette liberté qu'elle prenait, tant il avait en horreur les paroles libres avec les filles et les femmes; il n'y avait pas même jusqu'à Mademoiselle sa sœur et sa tante qu'il ne renvoyât de même. Un jour, une de ses sœurs se voulant informer de ce qui le regardait, il lui dit: De quoi vous mêlez-vous? ce ne sont pas vos affaires. Il la renvoya toute confuse.

Il ne parlait jamais à porte fermée et sans témoin aux filles et aux femmes, ni ne souffrait point que les personnes sur qui il avait autorité, se donnassent cette liberté; et les filles de sa Communauté ont rapporté qu'il ne parlait jamais dans la maison à aucune d'elles sans ces précautions susdites, et que, quand il conversait avec celle qui était malade, il lui fallait une autre Sœur pour être témoin.

MV,2T6,3

Un jour qu'une Sœur, par mégarde, eut fermé la porte d'une chambre (p. 72) où il était, il courut d'une très grande force après elle, et lui fit une très sévère réprimande, en lui imposant une pénitence considérable pour, disait-il, qu'elle s'en souvienne.

Quand on parle de la modestie et de la retenue qu'avait cet homme de Dieu, il ne faut pas se figurer qu'il y eût, ni qu'il parût en lui aucune ridiculité, ni affectation. Il était éloigné et même ennemi de toutes ces grimaces de dévotion; aussi n'en pouvait-il souffrir aux personnes qu'il conduisait: l'esprit de discernement dont Dieu l'avait avanta-gé, tant pour sa propre conduite que pour les âmes qui étaient sous sa direction, lui faisait connaître en quoi consistait la vraie piété. On distinguait ses pénitentes par l'esprit d'abnégation, de dépendance et mortification de leurs sens, plutôt que par un extérieur affecté; le sien

n'était pas non plus affecté, ni ridicule, se contentant que son port soit négligé pour contrecarrer l'esprit du monde.

Quoique M. Roland eût une grande modestie et retenue dans les communications qu'il eut avec les créatures, néanmoins son esprit de franchise et de simplicité dont Dieu l'avait doué, faisait qu'on remarquait facilement l'attrait de son âme, et sa manière de traiter avec Dieu, bien que son humilité le lui faisait cacher.

Il aurait dit ses sentiments à un enfant, il se faisait un plaisir d'étudier et de suivre les sentiments des autres, ce qui ne se faisait pas en lui par aucune bassesse de cœur, mais par une profonde humilité.

Il ne prenait aucun divertissement, sinon à parler à Dieu et à chanter des cantiques spirituels. On ne l'a jamais vu jouer à aucun jeu, quelque innocent qu'il parût.

On ne l'a jamais vu lire de gazettes, ni même aller se divertir dans (p. 73) une maison de plaisance que ses parents avaient à la campagne; tous ses plaisirs étaient de n'accorder rien à la nature, les mettant à n'en point avoir sur la terre.

MV,2T7

Chapitre VII

De son éloignement de l'esprit et des coutumes du monde qui est une suite de sa modestie

MV,2T7,1

Si sa pudeur et sa modestie étaient grandes, on peut dire que son éloignement de l'esprit du monde ne l'était pas moins, car il abhorrait toutes ses façons et pratiques. Depuis sa conversion, il ne faisait plus de visites de civilité, et ne voyait ses parents et les personnes de qualité que pour le bien de leurs âmes, dont son zèle lui donnait une sainte ardeur, ou bien les solliciter à faire l'aumône; c'était là tout le sujet de ses visites, et par ce même moyen il ne recevait pas non plus de visites chez lui dans une autre vue que celle de la gloire de Dieu: c'était pour cela aussi que les personnes de piété et de mérite, si pauvres qu'elles fussent, y étaient mieux venues que les personnes de qualité, à moins qu'elles n'y vinssent à même dessein et pour la même fin; d'autant que son détachement du monde était si grand, qu'il paraissait un homme de l'autre vie, même dès le temps qu'il commença à être prêtre. Ce n'était pas qu'il manquât de qualités naturelles convenables aux honnêtes conversations, son esprit, sa naissance et son éducation lui en donnaient assez; puisque des personnes de dignité et de qualité se faisaient un très grand plaisir d'avoir sa conversation.

(p. 74) Voici ce qu'en dit M. l'évêque de Chartres qui lui avait été uni par le lien d'une étroite amitié, lorsqu'il n'était encore que l'Abbé des Marais.

M. Roland était mon ami intime; et nous étions très unis ensemble pour l'estime que je faisais de la pureté de sa doctrine, son mérite, sa vertu, son zèle pour le salut des âmes, et les grandes vues qu'il avait pour l'avancement du bien de l'Église, et c'est ce qui me donne encore aujourd'hui de l'estime de votre Institut qui est inspiré de Dieu par un si saint homme, et pour une si noble fin. Je porte dans mon cœur le souvenir de ce saint homme, tout embaumé que je suis de l'excellence de ses vertus et de l'édification de ses entretiens; surtout je me souviens de l'ardeur de son zèle pour vos écoles, desquelles nous nous sommes souvent entretenus lui et moi avec plaisir, parce que Dieu lui donnait de grandes vues et desseins pour cette œuvre.

MV,2T7,2

Je lui entendis dire souvent que, dans les entretiens avec les créatures, on y perd facilement l'union et la familiarité avec Dieu, on y a l'esprit dissipé et disposé à recevoir l'air empesté du monde: ce qui fait que le chrétien qui veut se donner à Dieu, ne se doit point engager dans le commerce des créatures que pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Son éloignement de l'esprit du monde ne lui permit pas de se faire retirer en portrait pour la consolation de sa famille; il ne voulut pas non plus souffrir que pas une des religieuses qui étaient sous sa conduite se laissassent retirer; il ne leur permettait pas de changer de guimpe pour se présenter au parloir, ni de faire aucun bijou qui les fit rechercher, ni entretenir dans l'esprit du monde. C'est ce qu'on a remarqué en plusieurs couvents, où il avait des pénitentes, car on les distinguait d'avec les autres, par cet éloignement de l'esprit séculier et mondain. Ce qui lui attira le mépris et le rebut des parents de ces religieuses; car, leur disait-il pour les engager à ce dénuement: notre vie n'est-elle pas cachée (p. 75) en Dieu avec Jésus-Christ, et faut-il qu'on se souviennne de nous dans le siècle?

Mais ce qui a fait plus voir son éloignement de l'esprit du monde, ce fut en un cas surprenant, et où les personnes même de piété ne voyaient goutte. Ce fut à la mort de M. son père; car après lui avoir fermé les yeux, consolé Madame sa mère et ses autres parents, et leur avoir inspiré à tous le profit que l'on doit tirer en de semblables occasions, le tout avec la générosité d'un bon fils, il dit ensuite que le plus grand honneur qu'il devait à son père, c'était de le mettre en terre à la place du curé.

C'est ce qui ne se voit point et ce qui peut même passer pour ridicule; néanmoins il le fit.

MV,2T7,3

Il ne voulut pas porter un crêpe à son chapeau, ni à sa ceinture, afin de contrecarrer en tout l'esprit et les coutumes du monde, qu'il avait tant en horreur; tout cela fit peine à sa famille, et il ne dit autre chose aux proches qui lui furent faits: il y a 17 ans que je suis en deuil de la mort de mon Père qui est Jésus-Christ: d'autre deuil ne peut me toucher, ni faire changer d'habit, ni de la coutume des prêtres, et ne voulant pas même prendre une soutane ni un manteau de drap, car il ne se vêtit pas d'autre étoffe que de serge commune depuis qu'il fut prêtre, non pas même d'étamine ni de crépon; et quand des personnes de qualité lui disaient: pourquoi, M. ne portez-vous point de gants ni de manchon? il faisait réponse que Jésus-Christ son maître n'en avait pas portés. Que si son éloignement des coutumes du monde parût en des choses extérieures, la haine qu'il portait au-dedans était bien plus implacable; car son cœur était si éloigné de tout intérêt, ni de biens, ni d'honneurs, qu'il vivait dans un esprit de mort à tous les plaisirs et satisfactions de la vie présente, ce qui faisait que dans le peu de conversations qu'on avait avec lui, on était embaumé de ses vertus; et quand il s'exprimait sur le malheur des gens qui suivent le train de ce qu'on appelle beau monde, il (p. 76) semblait tomber en défaillance, tant il en avait d'aversion; c'était ce qu'il tâchait d'inculquer particulièrement aux jeunes ecclésiastiques, leur disant souvent que leur ministère les engageait à se déclarer contre le mauvais monde; que Jésus-Christ attendait cela de toutes les âmes qui sont consacrées à son service, mais principalement des prêtres séculiers; parce qu'étant souvent exposés dans le siècle, il faut qu'ils en contrecarrent les maximes, s'ils ne veulent s'y perdre en perdant les autres.

Cet esprit faisait encore qu'il acceptait les opprobres comme mets délicieux, et qu'il ne souhaitait rien de meilleur à toutes les personnes de sa famille, que des infortunes ou abaissements, ce qui nous retire, disait-il, de tout empêchement du salut.

MV,2T8

Chapitre VIII

Son zèle pour le salut des âmes

MV,2T8,1

L'amour qu'il avait pour Dieu se faisait paraître dans l'exactitude qu'il avait à ne rien omettre en tout ce qui regardait la piété; il avait un respect tout particulier de tout ce que l'Église approuve, comme les confréries, indulgences, processions, décorations jusqu'aux plus petites

circonstances: car, disait-il, il ne faut rien négliger de tout ce qui peut nous porter à Dieu.

Mais s'il avait tant de vénération pour ce qui est des choses extérieures, il avait bien d'autres sentiments de ce qui regardait l'avancement de la gloire de Dieu, qu'il regardait comme le culte principal qu'il devait lui rendre, étant consacré à ses autels; car dans cette vue, son esprit était très ardent et tout de feu quand (p. 77) il s'agissait d'entreprendre quelques œuvres pour le service de Dieu et le salut des âmes.

Il ne se faisait aucune mission, comme nous avons dit, à laquelle il ne voulût contribuer de sa personne, ou de ses moyens. Mais combien n'a-t-il pas fait de dépenses, et combien a-t-il pris de peines pour retirer les filles perdues et prostituées; quelle fatigue ne prenait-il pas, que ne faisait-il pas par lui-même et par d'autres personnes qu'il employait à ce sujet; il les faisait enfermer, il n'épargnait ni biens, ni honneur, ni santé, ni vie; il était au-dessus de cette prudence humaine et politique qui empêche la plupart des gens de bien à travailler à l'avancement du Royaume de Dieu; il n'y avait en lui ni respect humain, ni timidité, ni prudence de la chair, quand il y allait de la gloire de Dieu et du salut d'une âme: comme il paraît en ce qui suit.

MV,2T8,2

M. Roland avait un sien parent, qui était prêtre et ne vivant pas selon la dignité de son caractère; il le fut trouver un jour et lui dit: mon oncle, vous devez changer de vie; car la mort est plus proche de vous que ne pensez; il dit cela avec le feu qui brûlait son âme du salut de ce parent; ces paroles touchèrent et contristèrent son esprit, de ce que son jeune neveu les lui avait dites. L'effet suivit de près; car dix ou douze jours après, ce prêtre mourut: ce qui laissa l'étonnement dans l'esprit de plusieurs personnes, ce fut la liberté d'esprit et le zèle de ce serviteur de Dieu, quoique ce ne fût que dans le commencement de sa conversion.

La fausse prudence n'avait point d'empire sur lui, la grandeur de son âme le portait plus loin; c'était assez qu'il voie des obstacles et des contradictions en une bonne œuvre pour l'entreprendre et la poursuivre avec plus d'espérance et de courage: disant souvent que c'était le propre du bien et des œuvres (p. 78) de Dieu, d'être persécutées et contredites par le monde, et que ce monde maudit de Dieu ne ferait jamais autrement.

Cette haine qu'il portait à l'esprit du monde faisait qu'il n'épargnait pas son bien pour introduire dans les lieux où il passait une quantité de bons livres, afin de contrecarrer, disait-il, ces semences du péché que

sont les romans qui perdent tant d'âmes. Il me souvient à ce propos que sa bibliothèque était ouverte à tout le monde, ayant fait une dépense de 1.500 francs, pour la garnir de beaux livres que l'on y prenait en liberté, d'autant qu'il se faisait un plaisir de profiter aux âmes par cette occasion, sans en redemander aucun compte; et il en distribuait aussi aux pauvres de la ville et même dans les écoles.

Cet homme de Dieu, comme nous venons de voir, animé d'une solide piété, donnait la connaissance de tant de beaux livres spirituels si utiles au public, et des vérités dont, bien qu'elles fussent de la foi, on n'en parlait presque point.

MV,2T8,3

Son zèle fit encore que, ne pouvant prêcher pour une faiblesse de poitrine qu'il eut fort longtemps après son premier voyage de Rouen, il dressait des sermons pour de jeunes curés de la campagne qui n'étaient pas encore formés dans la prédication et qui manquaient d'auteurs, ce qui leur était d'un merveilleux secours.

Ce zèle dont il était pénétré était si ardent, qu'il embaumait par ses discours, et bien que sa vie retirée et séparée du monde lui faisait fuir les entretiens avec les personnes du monde, cependant lorsqu'il y reconnaissait quelque avancement de la gloire de Dieu, il ne pouvait s'épargner en rien; sa famille en ressentait les effets dans le peu de communication qu'il avait avec ses parents; on y voyait un changement merveilleux: car quoique auparavant c'étaient des gens d'économie (p. 79) et de beaucoup d'épargne, il se faisait chez eux de grandes aumônes par les recommandations qu'il leur en faisait pour, disait-il, racheter leurs péchés; aussi ne se donnait-il point de repos, quand il en voyait quelques uns indisposés, ou dans quelque disgrâce, ou bien à prendre un état de vie: son zèle se servait de ces occasions, pour les convaincre des maximes du christianisme; témoin ce qu'il fit à la dernière maladie de M. son père durant laquelle il ne reposa ni nuit ni jour, jusqu'à ce qu'il l'eût engagé à laisser des sommes considérables, en sorte que tous les pauvres de la ville furent assistés. On l'a vu gémir et faire de grandes pénitences pour disposer cette âme mourante à paraître devant Dieu en bon chrétien, ce qui lui donnait une grande consolation.

MV,2T8,4

Ses paroles étaient si efficaces, qu'il leur faisait entreprendre le changement de leurs mœurs; il les engageait à faire des confessions générales, et craignant ne pouvoir pas assez se connaître, ils s'adressaient à lui-même, tant il avait gagné leur cœur.

Une de ses tantes et une cousine germaine ne voulurent pas prendre une vocation, qu'elles ne lui eussent fait une confession générale avec un grand contentement de leur âme. Et lui, voyant ces grands changements et leurs progrès visibles dans leur perfection, en avait le cœur comblé de joie; ne les aimant tous que pour le ciel, il se faisait un plaisir de les porter aux vrais biens, et il semblait qu'il aurait volontiers donné tout ce qu'il avait pour leur procurer quelque affliction. Chose à quoi les personnes qui vivent selon le commun des chrétiens n'y voyaient goutte; mais lui trouvait des beautés dans la souffrance que d'autres n'y trouvaient point, son zèle ne se pouvait satisfaire que dans les pures maximes de l'Évangile.

MV,2T9

(p. 80)

Chapitre IX

Suite de son zèle et de la conduite qu'il garda dans la direction des âmes

MV,2T9,1

L'amour qu'il avait pour le salut des âmes était si ardent, qu'il était impossible de lui en entendre parler, comme plusieurs l'ont expérimenté, sans être pénétré du désir de donner sa vie pour une seule, comme nous avons dit: car il s'en exprimait avec des paroles si pleines d'onction et de zèle qu'il allait jusqu'au transport. Ce qui ne se faisait pas par aucune bassesse d'esprit qui fût en lui, car il l'avait très élevé, mais de l'ardeur de la charité qui brûlait au dedans: Ah! disait-il souvent, que nous serions heureux, si nous pouvions consumer notre vie à gagner une seule âme à Dieu: que nos travaux et notre vie seraient bien employés d'aider à gagner une âme qui a coûté le sang d'un Dieu. Ô! l'heureux emploi, mes Sœurs, que d'établir le Royaume de Dieu, la gloire de son nom s'y trouve, le bonheur des âmes s'y rencontre, et la récompense en est grande.

Son attrait était à retirer les pécheurs du vice; aussi avait-il une grande facilité à en connaître et détruire la source, et cela avec tant de douceur, d'adresse et de fermeté, que l'on ne pouvait le converser avec un désir de changer, sans se laisser gagner à Dieu. Il avait une grande patience envers eux; il leur parlait avec tant de netteté et de persuasion, que l'on ne pouvait rien répliquer à ce qu'il proposait, toutes les difficultés s'évanouissaient sous la force de ses paroles; aussi trouvait-on en lui un très grand secours, ainsi que l'ont expérimenté et assuré ceux qui ont été sous sa conduite: on se trouvait dans le calme, quand on lui avait dépo-

sé ses peines sans cependant qu'il donnât rien pour nourrir l'amour-propre.

MV,2T9,2

Il se donnait point de repos et se rendait infatigable envers les âmes (p. 81) qu'il voyait être appelées à la perfection, qu'il ne les vît dans l'état que Dieu demandait d'elles, sans exception de qualité, de sexe et condition que ce fût; pauvres ou riches, prêtres ou séculiers, chacun était également reçu chez lui; il cultivait avec le même soin les âmes des pauvres et des petites créatures, que celles de la plus grande qualité. Il était ennemi des dévotions affectées et ne voulait rien que de solide, il n'approuvait pas que l'on fît consister la perfection en des choses extérieures, à des goûts sensibles ni puérils, il ne souffrait jamais ni déguisement équivoque, ni duplicité, les mots d'exagération ni de détour, d'intérêt propre, même des choses spirituelles, et en quoi que ce fût; il disait à ceux qui étaient atteints de ces vices: quoi donc, comment pouvez-vous allier Jésus-Christ avec bétail? Ces détours et finesse dont on veut faussement orner la dévotion, se trouvent-ils dans l'Évangile? Et les directeurs, qui tolèrent ces fausses maximes, sous prétexte de quelque raison que ce soit, se peuvent-ils tenir en repos de conscience, de donner ainsi des pierres pour du pain?

Un jour, une personne qui était sous sa conduite lui ayant dit: Mon Père, je me trouve dans l'impuissance de vous déclarer ma peine, cela lui sembla si éloigné de la simplicité que Dieu demandait d'une âme, qu'il la reprit fortement, en lui disant que ces termes étudiés lui étaient insupportables, et la renvoya avec cette humiliation, tant sa simplicité était éloignée du faste et de la dissimulation.

Il lui était facile de discerner les mouvements de la nature d'avec ceux de la grâce; à moins que ce ne fût des âmes qui, par détour ou finesse, se laissassent tromper volontairement.

MV,2T9,3

Il a retiré de l'illusion et de l'égarement plusieurs personnes qui étaient trompées par le diable, lesquelles avaient trompé plusieurs directeurs (p. 82) très renommés, entre autres une qui s'était laissée séduire par le démon qui l'avait jetée dans une erreur de quiétisme, et avait enchanté jusqu'à son évêque qui la tenait pour une sainte, aussi bien que d'autres grands personnages; mais aussitôt qu'il l'eut examinée, il reconnut la tromperie de son esprit.

Une autre fois, il reconnut un garçon de la ville de Rouen qui avait séduit la province par ses faussetés, se faisant passer pour un saint. M. Roland reconnut qu'il n'était pas animé de l'esprit de Dieu, comme on le

croyait: il dit qu'il fallait le mettre à l'examen, ce que l'on fit avec succès; car peu après on reconnut sa tromperie qu'on avait ignorée jusqu'alors.

Il était éloigné et très éloigné des fausses et nouvelles doctrines, il portait une grande aversion aux quiétismes, il était sensiblement touché de cette misérable erreur qui perd tant d'âmes aujourd'hui.

Il était aussi l'ennemi déclaré des jansénistes, livrant une guerre ouverte, lorsqu'il y avait quelque chose qui approchait de leur conduite.

Il avait un talent extraordinaire pour conduire les âmes selon l'attrait de la grâce en elles; il ne ressemblait pas à ces directeurs qui conduisent par leurs voies propres, et jettent les âmes dans leurs idées.

Il ne condamnait pas les voies extraordinaires, mais il s'étudiait à en bien connaître le fond; aussi conformait-il les pénitences, les humiliations et avis selon ce que Dieu demandait d'une âme.

Il avait une tendresse toute particulière pour les âmes vraiment pénitentes, et qui se convertissaient sincèrement; mais aussi quand il rencontrait quelque âme qui ne refusait rien à la grâce, on le voyait comblé de joie, surtout lorsque c'étaient quelques personnes consacrées à Dieu, ou des prêtres, car, disait-il, elles en gagneront d'autres et soutiendront l'Église (p. 83). Et lorsqu'il savait qu'il y en avait qui ne vivaient pas selon la sainteté de leur ministère, il était pénétré de la plus profonde douleur, et les nommait des fontaines empoisonnées.

MV,2T9,4

Ce qu'il condamnait avec le plus de sévérité dans les personnes qu'il voyait attirées au service de Dieu, c'était l'attache à leur sentiment propre; il exigeait d'elles une grande soumission d'esprit et de volonté, une mortification des sens, des passions et inclinations, et cela sans relâche.

Il portait aussi une grande fidélité à l'exercice de l'oraison, il ne pouvait souffrir qu'on y manquât, pas même en maladie, disant qu'il ne fallait qu'un bon cœur pour s'unir à Dieu par ce saint exercice.

On faisait un grand progrès en peu de temps sous sa conduite, parce qu'il persuadait par la pratique. L'adresse dont il se servait d'abord que l'on se mettait sous sa direction, était de faire répéter les fautes dont on s'était accusé dans la confession précédente, afin de confronter avec la présente, pour remarquer l'avancement, et pour voir si la pénitence et les avis qu'il avait donnés avaient produit dans l'âme ce que la grâce demandait.

Voilà une petite partie de ce que son zèle lui faisait entreprendre, et toujours avec un très grand fruit, car comme il a été dit ailleurs, tous ceux qui l'ont conversé et qui ont été sous sa conduite ont persévéré dans le bien selon leur état. Et comment n'aurait-il pas réussi à ce grand ouvrage puisqu'il ne l'a entrepris que par une impression particulière du Saint-Esprit dont il était pénétré: ses avis étaient si onctueux que, quand il n'aurait dit que trois paroles, on était si touché et pénétré qu'on ne pouvait résister à ce qu'il demandait, ainsi que plusieurs personnes l'ont remarqué.

Tout ce que son zèle lui faisait entreprendre lui paraissait comme (p. 84) rien: car entendant parler des missionnaires et des bons ecclésiastiques qui travaillaient à la conquête des âmes, ils disait par un sentiment d'humilité et bas de lui-même, qu'il n'était qu'un lâche et un paresseux auprès de ces hommes de bien.

MV,2T9,5

Quoique le zèle de M. Roland fût très ardent pour le prochain, ce n'était pas par un oubli de sa propre perfection; ce même zèle le poussait à ne se relâcher en rien dans la pratique de tous ses devoirs et de ses dévotions ordinaires: c'était dans cette vue que, chaque année, il allait en retraite au refuge des Chartreux, pour y faire les exercices de dix jours, et là il se renouvelait pour toutes les pratiques de piété avec la plus grande ferveur. Il sortait de cette sainte solitude toujours plus plein de Dieu, et du désir de sauver son âme, en travaillant à sauver celles des autres.

Il avait pris la résolution dans une de ses retraites de quitter sa charge de Théologal et d'aller à Caen pour se retirer dans l'ermitage où M. de Bernier était mort, après une retraite qu'y fit ce saint personnage.

M. Roland fit confidence de son dessein à un de ses plus intimes amis, en l'invitant à le suivre, et comme cet ami lui dit qu'il ne pourrait faire cette dépense, M. Roland répondit: ne vous mettez pas en peine, mon enfant, je vous défraierai de ce qui vous manquera: ce qui marque bien son détachement des choses de la terre. La maladie et la mort de ce saint homme ont empêché l'exécution de ce projet. C'est cet ami intime qui a rapporté ce trait de la vie de M. Roland, pour lequel il était pénétré de la plus profonde vénération, disant qu'il ne trouvait rien qui le soutenait plus dans la vie spirituelle que les principes qu'il avait reçus de lui lorsqu'il s'est engagé dans le saint ministère; ne se trouvant jamais si ranimé que lorsqu'il se remettait en mémoire les pieux sentiments qu'il avait puisés dans les saints entretiens qu'il avait eus avec lui.

MV,2T9,6 (p. 85) Un autre disciple encore de M. Roland rapporte ce qui suit: Je fis, dit-il, plusieurs visites à cet homme de Dieu, dans le dessein que j'avais conçu de réformer ma vie, qui jusqu'alors avait été toute mondaine. Toutes les fois que je le visitais, il me faisait manger avec lui, ainsi qu'il en usait avec toutes les personnes à qui il prévoyait devoir profiter en quelque chose dans l'affaire de leur salut; de sorte que sa table et ses biens, et tout ce qu'il avait, étaient en commun à tous quand il s'agissait de la gloire de Dieu, ou de l'avancement spirituel de quelques âmes, et toutes les fois que je sortais d'auprès de lui, j'étais embaumé de l'odeur de ses entretiens spirituels; il me dit, entre autres choses, deux paroles que je n'oublierai jamais, pour la manière dont il me le dit; elles firent une impression qui durera toute ma vie. La 1^{ère} fut après qu'il m'eut fait voir les grandes obligations de la vie chrétienne: comme je lui témoignais que j'en étais si éloigné, je lui demandais ce qu'il fallait que je fisse; il me répondit: il faut gémir, Monsieur; il prononça ces paroles avec une telle onction, que mon cœur et mon esprit furent remplis de componction et d'un désir ardent de la perfection chrétienne. L'autre parole qui me pénétra encore le cœur, ce fut après qu'il m'eût bien persuadé du petit nombre des sauvés: comme je lui eus témoigné que je ne connaissais quasi personne qui voulût former sa vie sur les maximes de Jésus-Christ, il me dit ces paroles de saint Augustin en me conduisant à la porte: *Si vis esse de numero, etc.* Si tu veux être du nombre de ceux qui seront sauvés, tu dois être du petit nombre. Ces paroles dites d'une manière que je ne saurais exprimer, achevèrent de me faire prendre la résolution de me mettre sous sa conduite; j'en fus occupé plusieurs jours et m'y rangeai: c'est à lui, après Dieu, que je dois ma conversion et mon salut.

MV,2T10 (p. 86)

Chapitre X

Des peines qu'il souffrit des créatures, des épreuves que Dieu fit de sa vertu, de sa patience et de sa générosité

MV,2T10,1 M. Roland entreprenait trop le bien, pour ne pas être en opprobre. C'était une de ses maximes que le bien devait être contredit; c'est ce qui lui donnait un grand courage et qui lui faisait dire à ses amis: Je ne me trouve jamais plus fort et courageux que dans les opprobres, et en manière de divertissement, il disait: Nos affaires iront bien, car le diable s'en veut mêler. Ô! je commence à être homme de bien puisque le monde me fait la guerre. Aussi souffrait-il de tous côtés: car combien de rebuts et de traverses dans ses desseins. Sa vie fut censurée des personnes

libertines, il a été persécuté pour ses sermons, d'autant qu'ils traitaient à fond de certaines matières qui déplaisaient aux libertins, et que d'ailleurs on ne pouvait souffrir l'éclat de ses vertus. Il était raillé de toutes parts, de son marcher, de son port, de son maintien, de ses discours, et de son recueillement qui condamnait la pompe mondaine. Il ne manquait pas de censeurs: on le contrefaisait chez les personnes de qualité, aussi bien que chez les personnes de la lie du peuple et des personnes de néant, qu'il aurait pu, s'il eût voulu, mettre à la raison. Les personnes mêmes qui passaient pour gens de bien s'en mêlaient, et il ne faut pas s'en étonner, puisque sa vie était au-dessus du commun, et si crucifiante à la nature et à la politique humaine, qu'il n'y eut que les âmes choisies qui voulurent suivre ses traces et goûter ses maximes.

(p. 87) Toute la ville se banda contre lui pour empêcher l'établissement des écoles gratuites, comme si c'eût été un crime de les entreprendre. Le clergé, les mendiants, le corps de ville se bandèrent ensemble pour travailler à son renversement. Mais comme lesdits Messieurs de la ville l'avaient prié de recevoir les petits orphelins pour en avoir soin, ainsi que nous l'avons marqué ailleurs, ils ne purent prudemment les lui reprendre: ce qui fit que les filles qu'il employait à l'éducation desdits orphelins commencèrent à tenir les classes, toutefois sans éclat, en attendant qu'il plût à Dieu de changer les cœurs et d'apaiser les esprits.

MV,2T10,2

Il fut à Paris plusieurs fois pour solliciter M. le Tellier pour consommer cet établissement si nécessaire et si utile au public.

Il souffrit de ses parents qui ne goûtaient pas d'abord sa conduite et se trouvaient intéressés dans cette entreprise.

Il souffrit pour le dedans de sa Communauté: car il ne trouvait pas dans les sujets la correspondance aux soins qu'il prenait pour les cultiver. On l'a vu dans l'état où était Jésus-Christ quand il disait à ses Apôtres: Jusqu'à quand vous souffrirai-je? car son zèle était tout de feu. Il jetait des soupirs et des larmes comme son maître en avait jetées sur la ville de Jérusalem de ce qu'elle ne se convertissait pas dans le temps de sa visite.

Et dans cette tristesse, comme il avait le cœur pénétré de ses péchés, il croyait que c'était sa mauvaise vie qui empêchait le bien dans cette maison.

Son zèle lui a fait souffrir de grandes peines à la vue d'une personne (p. 88) qui était sous sa conduite et qui s'était laissée aller à l'illusion. Ce

fut un coup bien sensible pour lui, de voir que ses soins ne pouvaient remédier au mal qu'il voyait en cette personne.

Il a souffert de voir que la Communauté qu'il avait commencée d'établir, défailloit, faute de sujets qui se voulaient donner à ce saint exercice.

Il a souffert de voir que le diable semait déjà la zizanie par des esprits révoltés et intéressés, ainsi que les personnes que l'on nommait les faux frères dans l'Église naissante: car quelques années avant sa mort, il s'y éleva une si furieuse bourrasque que les personnes auxquelles M. Roland l'a communiqué, en avaient horreur jusqu'à en frémir, et lui-même en paraissait si consterné, qu'il eut en cette occasion besoin de secours; tout cela lui donna au cœur.

MV,2T10,3

Il souffrit d'être taxé de doctrine nouvelle, lui qui l'avait tant en horreur; cette calomnie fut crue dans plusieurs villes où il était très connu. On a semé plusieurs fois des lettres et billets diffamatoires contre lui, qui ont été présentés et lus en plein chapitre à tous les chanoines: il a supporté tout avec la plus grande patience, faisant toujours ses diligences pour apprendre et découvrir soigneusement tout le contenu desdites lettres et billets, à dessein d'apprendre ses défauts de la bouche de ses adversaires. Et comme dans l'un de ces billets, il était porté qu'il faisait appeler la Supérieure de sa Communauté, Madame, il dit aussitôt qu'il l'eut appris: ils ont raison, qu'on aille vite dire aux Sœurs qu'elles ne s'appellent plus que du nom de ma Sœur; il fit cela avec une humilité très profonde.

Il souffrit des calomnies contre la pureté, lui qui a déclaré en confiance qu'en toute sa vie, il n'avait jamais consenti à aucune pensée déshonnête, (p. 89) quelque combat que la chair lui eût livré, lui qui avait en horreur ce vice, et qui n'épargnait rien pour le détruire. Il fut accusé d'avoir abusé plusieurs filles en différentes occasions et de les avoir fait esquiver pour cacher les crimes prétendus. Cette calomnie lui fut très sensible à cause de son caractère.

On voit par tout ce qui vient d'être dit, que ce saint homme a souffert jusqu'à la mort, non seulement du côté des créatures, mais encore du côté de Dieu, qui pour éprouver la vertu de son serviteur, a permis qu'il fût depuis sa conversion jusqu'à la fin de sa vie, dans des peines intérieures continuelles ainsi qu'il l'a déclaré à quelques-uns de ses amis.

MV,2T10,4

Son oraison a toujours été dans la sécheresse, et sans aucune consolation; il ne s'en est jamais découragé, et ne l'a jamais quittée, telle peine

et tel dégoût qu'il y essayât. Il avait toujours ses péchés devant les yeux, il portait partout un cœur pénitent qui ressentait le poids de ses crimes, il lui semblait que tout ce qu'il faisait était en horreur à Dieu, et il était si pénétré de ces sentiments qu'il ne s'approchait presque point de l'autel sans frémir, ainsi qu'il l'a dit plusieurs fois; mais parmi ces angoisses intérieures, il a montré toujours une très grande égalité d'esprit.

Cet homme de Dieu disait dans toutes les calomnies qu'on a inventées contre lui: je ne crains pas de me faire ennemi de ceux qui sont ennemis de l'esprit de l'Évangile, et quand on vient me dire que je suis cause d'une chose que le monde ne goûte pas, je serais bien marri de n'en être pas la cause. Il faisait cette réponse quand il avait découvert quelque désordre caché: comme il est arrivé plusieurs fois dans de fausses dévotes et de mauvais prêtres, ou quelque autre dérèglement. C'était par de semblables paroles qu'il encourageait et exhortait les jeunes ecclésiastiques qu'il avait chez lui, à ne pas se rebuter dans les affaires épineuses qu'ils entreprenaient: (p. 90) car, leur disait-il encore: Jésus-Christ notre maître mérite bien que nous portions cette petite bourrasque pour son amour. Et quand on lui faisait quelques reproches de quoi il s'était mêlé; il est vrai, disait-il, ce ne sont pas mes affaires, mais ce sont les affaires de mon Père et de mon maître, c'est ce qui m'oblige à en prendre les intérêts; car qui est-ce qui est obligé de prendre les intérêts de Jésus-Christ, sinon ses ministres, du nombre desquels j'ai l'honneur d'être. Et si vos pères étaient dans l'opprobre, et que vous fussiez en état de les en retirer, que feriez-vous, ou que conseilleriez-vous à vos amis de faire en pareilles occasions? C'était de ces termes engageants qu'il se servait, pour gagner les personnes à entreprendre le bien.

MV,2T10,5

Il souffrait aussi beaucoup des injures du temps; car il était très dur à lui-même, ne souffrant point qu'on lui fit du feu en hiver. Un jour qu'il fut demandé pour prêcher à la campagne, il est parti par un froid excessif, y ayant tombé beaucoup de neige; il fut égaré dans un bois toute la nuit, où il n'y avait aucun sentier, il passa tout ce temps-là à chanter avec plaisir le cantique du Père Surin, principalement celui qui dit: je veux aller courir le monde, où je vivrai comme un enfant perdu, etc. C'est lui qui a déclaré ceci à un de ses amis intimes, en lui disant qu'il n'avait jamais eu plus de satisfaction qu'en cette nuit-là, où il s'était trouvé plusieurs fois au péril de sa vie pour les précipices qu'il fut obligé de passer. La journée suivante de cet égarement, ayant encore marché tout le jour dans la neige, il arriva enfin dans un bourg où il prêcha,

et quelque fatigué qu'il fût, personne ne put l'en empêcher, tant son zèle le poussait partout: ce qui fait aussi voir l'amour qu'il avait pour les souffrances, et le saint usage qu'il en faisait. Toutes les grandes contradictions qu'il a souffertes lui ont toujours été d'un très grand profit; car quant à ce qui lui venait des créatures, on le voyait toujours dans un grand calme, ce qui procédait de la douceur de son (p. 91) cœur, et quoique son esprit fût prompt, il en savait arrêter les saillies en ne répondant rien aux choses les plus choquantes, quoique très fausses, témoin les esprits grossiers et mal nés de ses pénitents et des personnes qu'il instruisait et retirait du vice, comme les filles perdues qu'il tâchait de convertir; il ne recevait de ces gens que des paroles d'insultes et pleines d'injures, c'était là leur monnaie pour payer leur bienfaiteur. On voyait le serviteur de Dieu savourer ces mets délicieux et désirer d'en souffrir encore davantage, tant l'esprit de l'Évangile s'était emparé de son cœur; car disait-il souvent à ses amis: sommes-nous dignes d'une si grande grâce?

MV,2T10,6

Il a déjà été remarqué que s'il supportait les peines et les contradictions avec tant de patience, ce n'était pas par petitesse d'esprit puisqu'il l'avait très vif et très pénétrant; mais c'était par le long travail et les violences qu'il s'était faites. Les personnes qui l'ont connu savent très bien combien la vertu lui a coûté cher; bien qu'il eût un bon naturel, il était néanmoins très violent, ce qui peut faire remarquer son mérite.

Enfin on peut sans exagérer dire que toutes sortes de personnes ont été de concert pour l'exercer, sans excepter même ses domestiques pour le peu qu'il en avait; ce que Dieu a toujours permis pour éprouver son serviteur; aussi dans toutes les occasions il n'avait recours après Dieu, qu'à la vigilance sur lui-même pour ne laisser rien échapper de ses saillies naturelles, et ses disciples ainsi que les personnes qui l'ont connu et conversé, ont dit qu'on ne peut comprendre la violence qu'il se faisait sur ce sujet.

Des personnes religieuses de grand mérite ont rapporté que cet homme de Dieu avait une patience admirable à supporter les âmes faibles. Voici comme elles en parlent.

M. Roland avait autant de douceur et de patience que de feu, (p. 92) ce que nous avons admiré plusieurs fois sur les peines que nous lui avons causées: car quoique son temps lui fût cher, il ne voulait pas que l'on interrompît les exercices, ni les emplois, et il était obligé de différer les confessions, les communications et entretiens, sans jamais se plaindre, ni témoigner aucun mécontentement, quoique le temps fût fort in-

commode et de longue durée, et quand on lui demandait excuse de lui avoir fait perdre du temps, l'ayant laissé seul, il répondait avec douceur et humilité dans son recueillement ordinaire: ma Sœur, je n'ai pas été seul, et je n'ai pas perdu de temps; il disait cela avec une onction si grande qu'il disposait le cœur à recevoir ses avis comme venant du ciel: il faisait cela sans aucune distinction des personnes: car c'était souvent à des Sœurs converses.

MV,2T10,7 Voici encore ce que rapporte un saint prêtre à ce sujet.

La douceur et la patience de M. Roland, étaient au-dessus de toute expression. Je l'ai trouvé toujours prêt à m'écouter nonobstant les fréquentes importunités que je lui causais: car étant dans son logis, où je fis un séjour de six semaines, comme j'étais travaillé de mille peines, j'avais continuellement et autant qu'il m'était possible recours à lui-même. Lorsqu'il était sur le point d'aller prendre son repos, il m'est arrivé souvent de l'importuner, sans que jamais il m'en ait témoigné le moindre chagrin; au contraire, afin de me donner le loisir de lui ouvrir mon cœur et de lui conter mes petites inquiétudes, il me prenait et me menait au jardin qui était tout proche de sa chambre, il me donnait là une audience telle que je la souhaitais, et me répondait avec une si grande bonté qu'il rendait le calme à mon esprit, et je ne le quittais jamais sans être satisfait et grandement édifié de sa vertu. Et lorsque je pris congé de lui, après m'avoir nourri pendant six semaines, il voulut encore que je prisse encore un écu pour mon voyage: (p. 93) mais ce fut avec des témoignages si tendres, que mon cœur en est et sera toujours pénétré.

Quoique tout le temps que je demeurai chez lui, je fusse très mal habillé et dans un extérieur fort dégoûtant, néanmoins il avait tant d'humilité qu'il voulait, lorsqu'il sortait, que je marchasse de front avec lui: j'ai vu quelquefois son chapeau tomber de dessus sa tête; il le recueillait et remettait sans en nettoyer la boue dont il était tout gâté, et continuait son chemin dans les rues en cet état. Combien de fois l'ai-je ouï soupirer de la chambre où j'étais, avec des élancements qui auraient amolli les rochers les plus durs, combien de larmes ai-je eu le bonheur de voir couler de ses yeux.

MV,2T10,8 Lorsqu'il me parlait de Dieu, ses paroles étaient comme autant d'étincelles de ce grand feu dont il brûlait au-dedans de lui-même. Il me souvient encore qu'un jour, comme il était sur le point de monter en chaire, ayant déjà le surplis et l'aumusse, un prêtre lui dit assez indiscretement que c'était en vain qu'il prêchait, que l'on n'avait que du mé-

pris de ses prédications; le serviteur de Dieu reçut ce soufflet avec une patience digne d'un ministre de Jésus-Christ; je ne sais pas néanmoins pourquoi on lui faisait ce reproche, car Dieu lui avait donné le grand talent de la parole qui était toujours efficace aussi bien que son exemple.

M. Roland était si incliné pour la solitude qu'il avait pris la résolution de s'y confiner le reste de ses jours, dès qu'il aurait atteint cinquante ans, mais la mort a prévenu cet âge, et nous l'a enlevé plein de vertus et de mérites.

Quoique j'aie souvent prié Dieu pour le repos de son âme, ç'a été plutôt par un devoir de reconnaissance, que pour la persuasion du besoin que je crusse qu'il en eût: au contraire, j'ai toujours été convaincu de la sainteté de son âme, et je ne doute pas que quoiqu'il nous ait été ôté de bonne heure, il n'ait acquis la sainteté des personnes les plus consommées en mérites: si donc il a (p. 94) plu à la divine Majesté de le retirer de ce monde, c'est que son âme lui était si agréable qu'elle a jugé à propos d'anticiper le temps destiné à sa mort, afin de se l'unir plus parfaitement et plus inséparablement. Priez Dieu, N... que je sois un fidèle imitateur des vertus de feu M. Roland, comme je le prie de tout mon cœur de conserver dans votre sainte maison son esprit, ses maximes, et le feu tout divin qu'il y a allumé si avantageusement.

Je suis avec beaucoup de respect etc. Barthélemi, prêtre

Constitutions dressées par Monseigneur Charles-Maurice le Tellier,
le 12 novembre 1683.

[Ces Premières Constitutions ont été copiées sur l'original, en supprimant seulement quelques modifications (en rouge) que]

Constitutions de 1683 (C)

Les Filles du
Saint-Enfant Jésus, établies à Reims.

Charles Maurice le Tellier, par la grâce de Dieu, Archevêque de Reims, Premier et Principal Conseiller de France, Legat ne du Saint-Siège Apostolique, etc.
Aux Filles de la Communauté de Saint-Enfant Jésus établie et créée en la ville de Reims, sœurs et sœurs-admises.

Le Fils de Dieu qui veille sans cesse, selon ses divines promesses, sur la conduite de son Eglise, a donné, dans nos jours, à des personnes vertueuses la pensée de chercher les moyens de faire naître les pauvres filles des Mystères de la Religion et de les élever dans la piété, dans la modestie et dans la pratique des vertus chrétiennes. Ce n'est un autre motif qu'il n'y aait point de voie plus assurée de réussir dans cette entreprise, que d'appliquer à cet emploi des personnes du même sexe qui eussent assez de force, d'humilité et de charité pour se consacrer à ce travail dont on espère d'autant plus de succès, que les jeunes filles éduquées vers dans la connaissance des Mystères et dans la crainte de Dieu, il y a lieu de croire qu'elles instruiront ensuite leur prochain de ce qu'elles auront appris dans leur jeunesse et qu'elles feront ainsi sans cesse fructifier dans chaque famille de bons et vertueux chrétiens.

(p. 2) Nous appelons, dès les premières années de notre épiscopat, qu'une si sainte institution étoit beaucoup de bien dans quelques diocèses et, comme nous avons toujours été persécuté que nous le devoir pastoral nous oblige à procurer par tous les moyens la salutaire instruction des peuples que Dieu a voulu à nous confier, nous vous permetmes, en l'année 1678, de vous appliquer à élever des filles de cette sorte, mais avant que d'y entreprendre, établies par vous, nous vous voulions éprouver si Dieu y devoit être servi, nous nous sommes donc, par une expérience de quelques années, l'avantage que les jeunes filles en tiraient, car lorsque nous les avons examinées, en différentes occasions le sacrement de Confirmation, nous les avons trouvées remplies d'une plus modestie et d'une plus pureté qu'elles ne l'étoient lorsque par la mort de notre prédécesseur, nous sommes, en 1671, en possession de notre Archevêché.

**Constitutions données par Monseigneur Charles-Maurice le Tellier,
le 12 novembre 1683.**

[Ces Premières Constitutions ont été recopiées sur l'original, en apportant simplement quelques modifications d'orthographe.]

C,0T

(p. 1)

Constitutions pour la Communauté des Filles du Saint-Enfant Jésus, établie à Reims.

C,0To,1

Charles Maurice le Tellier, par la grâce de Dieu, Archevêque Duc de Reims, Premier Pair de France, Légat né du Saint-Siège Apostolique etc. Aux Filles de la Communauté du Saint-Enfant Jésus établie en cette ville de Reims, salut et bénédiction.

Le Fils de Dieu qui veille sans cesse, selon ses divines promesses, sur la conduite de son Église, a donné, dans nos jours, à des personnes vertueuses la pensée de chercher les moyens de faire instruire les pauvres filles des Mystères de la Religion et de les élever dans la piété, dans la modestie et dans la pratique des vertus chrétiennes. On a cru avec raison qu'il n'y avait point de voie plus assurée de réussir dans cette entreprise, que d'appliquer à cet emploi des personnes du même sexe qui eussent assez de force, d'humilité et de charité pour se consacrer à ce travail dont on espère d'autant plus de succès, que les jeunes filles étant élevées dans la connaissance des Mystères et dans la crainte de Dieu, il y a lieu de croire qu'elles instruiront ensuite leurs enfants de ce qu'elles auront appris dans leur jeunesse et qu'elles formeront ainsi très facilement dans chaque famille des écoles chrétiennes.

(p. 2) Nous apprîmes dès les premières années de notre épiscopat, qu'une si sainte institution faisait beaucoup de fruits dans quelques diocèses et, comme nous avons toujours été persuadé que notre devoir pastoral nous oblige à procurer par toutes sortes de moyens l'instruction des peuples que Dieu a soumis à notre conduite, nous vous permîmes, en l'année 1675, de vous appliquer à celle des filles de cette ville; mais avant que d'y autoriser votre établissement, nous avons voulu éprouver si Dieu y donnerait sa bénédiction. Nous avons connu, par une expérience de quelques années, l'avantage que les jeunes filles en tirent, car lorsque nous leur avons administré, en différentes occasions le sacrement de Confirmation, nous les avons trouvées incomparablement plus modestes et mieux instruites qu'elles ne l'étaient lorsque, par la mort de notre prédécesseur, nous entrâmes, en 1671, en possession de notre Archevêché.

C,0To,2

Cette considération, jointe à (celle de) la bonne éducation que vous donnez aux orphelins dont vous vous êtes chargées par notre permission, nous obligea à demander au Roi des Lettres Patentes pour votre Établissement qui furent expédiées par ordre de Sa Majesté au mois de février de l'année 1679, et enregistrées au Parlement le dix-septième (jour) du même mois.

Afin qu'un si saint Établissement se conserve dans sa pureté et que toutes les filles qui, pour travailler à leur sanctification, se consacrent dans votre maison à celle de leur prochain, soient instruites de leurs obligations, nous avons cru devoir vous donner des Constitutions sur lesquelles vous puissiez former toute votre conduite. C'est (p. 3) dans cet esprit que nous avons dressé celles-ci. Nous vous ordonnons de les observer dorénavant très exactement et de les lire tous les premiers dimanches de chaque mois. Nous souhaitons la paix et la miséricorde à toutes celles qui se conduiront selon ces Règles. Revêtez-vous, pour cet effet, de bonté, d'humilité, de modestie, de patience, vous supportant les unes les autres; mais surtout, revêtez-vous de la charité, qui est le lien de la perfection.

C,0T1

Chapitre premier.

Des personnes qui doivent composer la Communauté.

C,0T1,1

1. - La Communauté des filles du Saint-Enfant Jésus étant établie pour l'instruction des pauvres filles de la ville et pour avoir soin des petits orphelins qui doivent être nourris dans la maison, elle sera composée des Sœurs qui auront soin de la direction des écoles et de la conduite des orphelins. On y recevra, jusqu'à ce que nous en ayons ordonné autrement, des filles pour d'autres écoles qui souhaiteraient se former dans l'esprit et dans la conduite de la Communauté. Si quelques filles ou quelques femmes pieuses du dehors désirent faire une retraite dans la maison, elles y seront reçues avec la permission du Supérieur, et l'on commettra une Sœur capable pour les conduire; elles paieront leur nourriture, si elles en ont le moyen. (p. 4)

C,0T1,2

2. - Les Sœurs auront la qualité de maîtresses d'école, et leur devoir sera d'enseigner aux personnes de leur sexe le catéchisme, les maximes du christianisme, à lire et à écrire. Elles seront aussi chargées de la nourriture et de l'éducation des petits enfants orphelins de la ville, dont le nombre ne peut être que de trente; on n'en recevra aucun qui n'ait trois ans accomplis et on ne les gardera point au-dessus de huit ans si faire se peut. Du nombre des Sœurs, il y en aura quatre qui s'obligeront par leur contrat d'aller faire la quête par la ville, en la manière qui leur sera mar-

- quée par la Supérieure, et ces quatre Sœurs auront voix active et non passive dans les élections, mais elles ne seront en aucune manière distinguées des autres Sœurs par l'habit, par la nourriture ni par le rang.
- C,0T1,3 3. – Les femmes veuves pourront être reçues aussi bien que les filles à la probation et faire les Vœux, pourvu qu'elles soient irréprochables dans leur conduite et recommandables pour leur vertu et bonnes œuvres, et qu'elles ne soient point chargées du soin de leurs enfants, ni embarrassées dans des dettes ou dans des affaires temporelles.
- C,0T1,4 4. – Les filles ne seront point reçues à la probation qu'elles n'aient pour le moins dix-huit ans accomplis, et avant que de les y admettre, on s'informerait avec soin si elles ont été de bonnes mœurs dans le monde et si elles ont des parents sans reproche et sans tache d'infamie, et qui consentent à leur entrée dans la maison. La Supérieure examinera si elles ont une véritable vocation et les qualités de corps et d'esprit qui sont nécessaires pour servir (p. 5) utilement dans les fonctions de leur emploi. Les marques d'une bonne vocation sont: une solide piété envers Dieu, un désir constant et sincère de contribuer au salut des âmes, l'amour du travail et de l'humiliation, l'estime pour toutes les Sœurs, et pour tout ce qui a rapport à la Communauté, et un talent particulier pour bien s'acquitter de l'instruction.
- C,0T1,5 5. – Les Sœurs qui seront reçues pour la probation demeureront d'abord dans la maison avec leur habit séculier qui doit être modeste, l'espace de six mois, après lesquels elles prendront sans aucune cérémonie l'habit de la maison et feront une année de probation sous la conduite de la maîtresse destinée à cet emploi. Elles seront exercées durant cette année dans toutes les fonctions de la Communauté et particulièrement dans les plus pénibles et les plus humiliantes; elles seront proposées de quatre en quatre mois à la Communauté où les Sœurs pourront dire les défauts qu'elles auront remarqués dans leur conduite, et la Supérieure et les Conseillères délibéreront entre elles si on doit les renvoyer ou les faire continuer dans leur probation. On leur lira et expliquera souvent les présentes Constitutions, afin qu'elles soient parfaitement instruites des obligations de l'état où elles veulent s'engager pour toute leur vie.
- C,0T1,6 6. – Après l'année de probation, elles seront associées au corps de la Communauté; et trois semaines avant que de les recevoir, la maîtresse de probation et la Supérieure feront leur rapport de toute leur conduite durant cette année au Supérieur qui les (p. 6) examinera sur leur vocation et sur leurs dispositions; et si, après cet examen, elles sont jugées

dignes d'être associées par le Supérieur et par la Supérieure, qui prendront l'avis des Conseillères, elles seront présentées à l'assemblée des Sœurs, ou bien leur réception sera reculée, de l'avis des mêmes personnes, pour quelque temps, ce qui se doit faire principalement lorsqu'une Sœur, ayant été reconnue avoir une bonne vocation et les qualités nécessaires, n'a pas néanmoins assez travaillé à sa perfection.

C,0T1,7

7. – Les Sœurs étant capitulairement assemblées, le Supérieur, devant la grille, exposera en peu de mots les qualités de celle qui prétend à l'Association, et elles procéderont à donner leur suffrage par une fève blanche pour la réception, et par une fève noire pour l'exclusion; et si la Sœur qui se présente a plus de la moitié des voix, elle sera reçue; si elle n'en a pas plus de la moitié, elle sera renvoyée. La Communauté députera deux Sœurs pour demander les suffrages de celles qui sont malades à l'infirmierie. Les parentes de la fille, jusqu'au quatrième degré, inclusivement, n'auront pas de voix dans sa réception. Les Sœurs garderont un secret inviolable et ne feront connaître en aucune manière si elles donnent une fève blanche ou une noire.

C,0T1,8

8. – La Sœur qui sera reçue pour être associée se disposera par une retraite de huit ou dix jours au sacrifice qu'elle doit faire à Dieu de sa personne dans la Communauté; elle sera conduite en sa retraite par la Supérieure, elle aura la liberté, dans ce temps, de conférer avec son Confesseur en particulier, et sera obligée de faire une confession générale. Le jour choisi pour cette sainte cérémonie, toutes les portes de la chapelle étant fermées, le Supérieur dira la Messe du Saint-Esprit, et après le Domine non sum dignus, pendant qu'il communiera, la Sœur prononcera ses Vœux simples, selon la formule qui est marquée (p. 7) dans l'article suivant; et ensuite elle communiera de la main du Supérieur. On lui coupera les cheveux après la cérémonie.

Formule des Vœux simples que feront les Sœurs.

Je, N., Sœur de la Communauté du Saint-Enfant Jésus, en présence de Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, promets et fais vœu de pauvreté, chasteté et obéissance perpétuelle à Monseigneur l'Archevêque de Reims; et de plus, je fais un vœu inviolable de stabilité dans la Communauté consacrée au Saint-Enfant Jésus, destinée à l'instruction, à quoi je me consacre, dès à présent, dans le dessein d'y employer tout le temps de ma vie; ce que j'accomplirai fidèlement avec la grâce du Saint-Enfant Jésus, que je lui demande très humblement, par les mérites de son Incarnation et de sa Passion.

- C,0T1,9 9. – La Sœur nouvellement reçue demeurera deux ans entiers après sa réception sous la conduite de la maîtresse de probation, dans les mêmes exercices qu'elle a pratiqués pendant l'année de sa probation et n'aura point de voix active ni passive durant ces deux années.
- C,0T1,10 10. – Les Sœurs retiendront le nom de leur famille en y ajoutant la qualité de "Sœur" qui sera aussi donnée à la Supérieure. Elles ne se distingueront nullement les unes des autres, quoiqu'elles aient été de différentes conditions dans le siècle. La charité qui les unit ensemble les rendra toutes égales. L'obéissance et l'humilité qui sont les fondements de leur Institution y établiront une concorde inviolable.
- C,0T1,11 11. – On ne pourra retrancher du corps de la Communauté aucune (p. 8) Sœur après qu'elle y aura été associée que pour cause d'incontinence ou d'incorrigibilité en choses essentielles; que si une Sœur voulait s'en séparer de son propre mouvement et qu'elle demandât plusieurs fois la liberté de se retirer, après lui avoir fait connaître le danger où elle s'expose par son infidélité à Dieu et à sa vocation, et employé tous les moyens possibles pour la délivrer de cette tentation, si elle persévère dans sa résolution, le Supérieur, la Supérieure, et les deux Conseillères délibéreront sur ce qu'il conviendra de faire, et on ne prendra point sur cela de résolution qu'après nous avoir rendu compte à nous-même de tout, et avoir reçu nos ordres; on rendra aux Sœurs qui sortiront ainsi de leur propre volonté la moitié du bien qu'elles auront apporté, et on ne rendra que le tiers à celles qui auront été renvoyées pour leurs propres défauts; et, pour cet effet, cela sera ainsi stipulé dans les contrats que l'on fera avec les Sœurs lors de leur réception.
- C,0T1,12 12. – On ne recevra point de pensionnaires qu'elles n'aient seize ans et qu'elles ne témoignent désirer être un jour reçues au corps de la Communauté; c'est pourquoi on examinera leur vocation et leur capacité pour les emplois de la maison, avant que de les y recevoir. Leur habit sera modeste, sans ornement. Elles seront sous la conduite d'une maîtresse qu'on choisira pour cet effet, et qui les instruira dans le travail, dans l'école, et dans tous les exercices de la maison; elle seront logées et nourries comme les Sœurs, mais elles feront leur récréation séparément.

C,oT2

(p. 9)

Chapitre deuxième.**Des exercices spirituels de la Communauté.**

C,oT2,1

1. – La sainte Messe.

Les Sœurs entendront tous les jours la sainte Messe qui se dira dans la chapelle, à huit heures; les jours qu'on tient l'école, celles qui sont destinées pour les écoles de la ville prendront le temps et le lieu pour entendre la sainte Messe avec leurs écolières que la Supérieure leur marquera. On fera aspersion de l'eau bénite les dimanches avant la Messe où toutes les Sœurs assisteront.

C,oT2,2

2. – L'oraison en commun.

Elles feront une demi-heure d'oraison le matin à genoux, ou assises, si elles en avaient besoin, avec la permission de la Supérieure, et une demi-heure le soir. Elles se rendront très fidèles à ce saint exercice dont elles peuvent indubitablement recevoir de grands secours pour leur perfection spirituelle.

C,oT2,3

3. – La lecture.

La lecture spirituelle se fera exactement pour toutes les Sœurs en particulier à cinq heures du soir. Elles ne se serviront point de livres curieux; la Supérieure veillera (p. 10) avec soin à ce qu'on n'en introduise jamais dans la maison aucun qui soit dangereux ou inutile. Et nous voulons qu'elle ne leur permette la lecture que de ceux où les vérités de la religion et les vertus chrétiennes sont expliquées dans la pureté et la simplicité qui leur est convenable; comme l'Imitation de Jésus-Christ, la vie des Saints, les œuvres de Saint François de Sales, de Sainte Thérèse, de Grenade et autres semblables, que la Supérieure marquera aux Sœurs, selon leur portée et la force de leur esprit. Elles s'instruiront particulièrement du catéchisme du diocèse, afin de le pouvoir facilement expliquer dans les conférences et les écoles.

C,oT2,4

4. – La confession.

Les Sœurs se confesseront au moins une fois la semaine; le samedi sera le jour ordinaire pour les confessions, qui ne se feront point, en hiver, passé cinq heures du soir, et sept heures en été; on pourra avancer d'un jour ou deux à l'occasion d'une grande fête, si la Supérieure le juge à propos; il n'y aura qu'un confesseur ordinaire pour la Communauté; nous en donnerons d'extraordinaires tous les Quatre-Temps, conformément à ce que nous avons ordonné pour les religieuses de notre diocèse; nous accordons à la Communauté la liberté de choisir, à la pluralité des voix le confesseur ordinaire de la maison qui se présentera

à nous ou à nos grands vicaires pour être approuvé si nous le jugeons à propos. Et, lorsqu'il sera malade, ou à la campagne, la Supérieure, (p. 11) du consentement du Supérieur, choisira quelque personne de probité entre les confesseurs qui sont approuvés pour les religieuses.

C,0T2,5

5. – La Communion.

On fera dans la maison la Communion générale tous les dimanches, les jours de grandes Fêtes, et tous les 25èmes jours de chaque mois. Outre cela, chaque fille pourra communier le jour qu'elle a fait ses Vœux, la fête du Saint ou de la Sainte dont elle porte le nom, le jour de son baptême. Nous défendons qu'on communie plus souvent sans une permission expresse de la Supérieure, qui la pourra accorder à celles qu'elle en jugera plus dignes. Les Sœurs ne communieront, pendant l'année de leur probation, que les dimanches et les grandes Fêtes, et les pensionnaires, une fois en quinze jours, si la Supérieure ne juge à propos de le permettre à quelqu'une plus souvent.

C,0T2,6

6. – La privation de la Communion.

Si quelque Sœur ne se trouvait pas disposée pour communier dans le temps d'une Communion générale, elle pourra s'abstenir de la Sainte Table, sans être obligée d'en rendre compte, et sans qu'on puisse être scandalisé de sa conduite. Si pourtant cela durait un temps considérable, le Supérieur et la Supérieure entrèrent en connaissance de ses raisons, et donneront sur cela les ordres qu'ils jugeront nécessaires.

C,0T2,7

(p. 12)

7. – La dévotion envers le Saint Enfant Jésus.

La Communauté étant consacrée au Saint Enfant Jésus, les Sœurs auront une profonde et singulière vénération, et une dévotion toute particulière pour le Saint Enfant Jésus. Elles s'adresseront à Lui avec confiance dans leurs besoins, et particulièrement pour se bien acquitter de leurs emplois dans les écoles, et envers les petit orphelins, qui Le leur représentent incessamment dans l'état de son enfance. Le 25ème de chaque mois sera une grande fête pour toute la maison; on se lèvera à minuit pour honorer la naissance du Saint Enfant Jésus, et on continuera les exercices de piété qu'une sainte coutume a introduits dans cette communauté. Après les Vêpres, qui se diront à deux heures, il y aura un sermon sur le mystère de l'Enfant Jésus. Et on priera quelque ecclésiastique de venir chanter la grand-messe où toutes les Sœurs communieront.

C,0T2,8

8. – La communion pascale.

Quoique nous permettions aux Sœurs de recevoir le Viatique et l'Extrême-Onction par les mains du Supérieur ou du confesseur qui feront aussi les cérémonies de leurs obsèques et les enterreront, ainsi que les orphelins, dans la chapelle ou dans un autre lieu béni de la maison, nous voulons néanmoins, qu'elles se conforment entièrement à la discipline de notre diocèse pour la confession et communion pascale, et qu'elles s'acquittent de ce devoir dans leur paroisse, pendant la quinzaine de Pâques.

C,0T2,9

9. – L'office divin.

On fera les dimanches la bénédiction de l'eau bénite avant la Messe où toutes les Sœurs assisteront, et tant les (p. 13) dimanches que les grandes fêtes, elles réciteront Vêpres à trois heures et demie.

C,0T2,10

10. – La retraite.

Tous les ans, les Sœurs feront une retraite de dix jours, à moins qu'elles n'en soient empêchées par quelque accident. La Supérieure marquera aux Sœurs le temps de cette retraite.

C,0T3

Chapitre troisième.**Des exercices extérieurs de la Communauté.**

C,0T3,1

1. – L'École.

La première et la plus essentielle occupation des Sœurs doit être l'instruction. Elles auront une école dans la maison, et dans les quatre différents quartiers de la ville. Il y aura dans chaque école plusieurs classes, selon la portée des écolières. La première classe sera composée de soixante écolières au plus; et les autres, de cinquante au plus. Il y aura des maîtresses dans chaque école à proportion du nombre des écolières qui s'y présenteront.

C,0T3,2

2.

Les filles destinées pour les écoles de la ville, s'assembleront à sept heures et demie à la porte de la maison et sortiront en même temps pour aller au lieu de leurs écoles, en silence et avec modestie. Si elles sont arrêtées par quelque (p. 14) personne pour leur parler, elles répondront en peu de mots et poursuivront leur chemin.

C,0T3,3

3.

Elles commenceront à huit heures l'école, et la finiront à dix heures et demie, et choisiront le temps le plus commode pour conduire les écolières dans l'église la plus proche, où elles entendront la sainte Messe.

C,0T3,4

4. – Les maîtresses des écoles.

Le principal soin des maîtresses d'école doit être de conserver les filles dans l'innocence du baptême et de leur inspirer une grande horreur du péché et un sincère amour pour Notre-Seigneur. Elles les porteront à la pratique des vertus chrétiennes, surtout de la pudeur, de la modestie et de la charité qu'elles se doivent les unes aux autres, de l'obéissance et du respect envers leurs parents et de la révérence dans les églises. Elles leur apprendront le catéchisme du diocèse, la manière de se bien confesser. Elles disposeront à recevoir le Sacrement de Confirmation celles qui ne sont pas confirmées, et les instruiront pour leur première Communion.

C,0T3,5

5. – L'ouvrage.

Les Sœurs s'appliqueront au travail des mains par un esprit de pauvreté et de pénitence. Elles feront elles-mêmes leurs habits, leurs linges, et ceux des petits orphelins. Leur travail ordinaire sera de filer de la laine ou du chanvre pour faire de l'étoffe ou de la toile, des bas et des bonnets à l'usage de la maison; et comme leur travail sera borné à l'usage et aux nécessités de la maison, elles ne feront jamais de la dentelle d'or ou d'argent, de bracelets, de bourses, ou autres ouvrages de petits points, ou de la tapisserie. (p. 15) Elles ne coudront ni n'empèseront pour les gens du monde, et ne feront ni biscuits, ni confitures, ni médecines que pour les personnes de la maison.

C,0T3,6

6. – Le réfectoire.

Les Sœurs entreront dans le réfectoire aux heures marquées dans le règlement de la journée. – La Supérieure ayant dit le bénédicité, elles s'assoieront suivant l'ordre de leur réception. La Supérieure occupera la première place, l'Assistante et la Maîtresse de probation suivront après. On fera la lecture durant le repas, chacune à son tour, hormis la Supérieure, et on se servira des livres destinés par la Supérieure; on gardera un profond silence au réfectoire, lors même que la Communauté n'y est pas assemblée. Tous les samedis, on écurera tout ce qui est à l'usage du réfectoire, et on y tiendra toutes choses avec une grande propreté et netteté.

C,0T3,7

7. – La récréation.

La récréation des Sœurs durera depuis le dîner jusqu'à midi et demie, et, le soir, une heure après le souper; nous leur permettons de se reposer les jeudis, afin qu'elles puissent, avec plus de forces, soutenir le travail des autres jours de la semaine; elles pourront s'entretenir dès que l'oraison du matin sera finie, sans qu'il soit permis à aucune de se retirer dans sa

cellule pour y écrire ou y prier; si le jeudi, à cause de quelque circonstance, était un jour d'école, la Supérieure choisira un autre jour dans la semaine pour le repos et la récréation.

C,0T3,8

(p. 16)

8. – Le parloir.

Les Sœurs recevront les visites qu'on leur fera dans un parloir qui sera fermé par dedans, et dont la Supérieure, seule, aura la clé. Aucune Sœur n'ira au parloir sans la permission de la Supérieure, et sans une compagne qui lui sera marquée. Elles y porteront leur ouvrage auquel elles s'appliqueront, et ne pourront y demeurer qu'une demi-heure, à moins que la nécessité des affaires ne demande un plus long temps. Nous défendons à la Supérieure de leur donner permission d'aller au parloir pendant la Messe et pendant les heures de la Communauté.

C,0T3,9

9. – Visites dans la ville.

Elles ne rendront aucune visite au dehors, seules; et, quand elles sortiront, ce sera toujours pour quelque charité ou nécessité, et avec permission de la Supérieure. Elles reviendront dans la maison aussitôt que l'affaire qui les aura obligées de sortir sera finie; et ne pourront manger hors la maison pour aucune occasion, non pas même chez leurs plus proches parents. Elles auront la liberté de visiter les pauvres et de les exhorter à envoyer leurs enfants à l'école. Elles ne sortiront pas de la maison, seules, soit pour aller en ville ou à la campagne, excepté celles qui quêtent, et la procureuse, lorsqu'elle ira faire les provisions de la maison.

C,0T3,10

10. – Les catéchismes et les conférences.

Outre les catéchismes qui se font tous les jours dans les écoles, nous permettons aux Sœurs de faire catéchisme les dimanches et les fêtes, aux grandes personnes de leur sexe, dans le lieu (p. 17) des écoles de la ville. Elles prendront pour cela le temps qui précède les Vêpres des paroisses. On pourra faire aussi, les dimanches, en quelque lieu de la maison, une conférence spirituelle pour les filles ou les femmes que la Supérieure jugera à propos d'y recevoir. Elle donnera cette charge à deux Sœurs qui en seront capables, et qui traiteront uniquement des moyens de vivre chrétiennement dans le monde et dans les familles.

C,0T3,11

11. – Les écoles de la campagne.

Les filles qui ont été envoyées par notre permission pour faire et tenir les écoles à Mouzon et à Grandpré, et celles que nous pourrions établir dans la suite dans d'autres lieux du diocèse, se conformeront, autant qu'il leur sera possible, aux présentes Constitutions. Elles ne pourront

demeurer moins de deux ensemble; elles se confesseront d'ordinaire au curé de la paroisse. Elles ne rendront aucune visite qu'aux malades et aux pauvres. Elles rendront souvent compte à la Supérieure de leur conduite, et elles l'informeront de leurs besoins, pour marquer l'union qu'elles doivent avoir à la maison, et leur obéissance. Elles y viendront tous les ans pour faire leur retraite avec la Communauté, et y recevoir de nouveaux ordres pour retourner, ou pour demeurer à la maison.

C, oT4

Chapitre quatrième.

Des vertus nécessaires aux Sœurs de la Communauté.

C, oT4,1

1. – La pauvreté.

Comme la pauvreté est le premier des Vœux des Sœurs, elle doit être aussi le fondement des vertus qu'elles sont obligées de pratiquer dans leur état. Elles ne posséderont ni ne recevront (p. 18) rien, quoique de très petite conséquence, sans une permission expresse de la Supérieure. Et si on s'aperçoit que quelqu'une ait un trop grand attachement à quelque chose qui soit à son usage, comme livres, chapelets et meubles, la Supérieure aura soin de l'en priver.

C, oT4,2

2. – Dans les habits.

Leurs habits seront honnêtes, mais simples, et sans aucun ornement. Ils seront de serge noire commune et d'un prix fort médiocre; les manches seront toujours fort longues, en sorte qu'il ne paraisse de leurs manchettes que quatre ou cinq doigts de toile. La jupe de dessous sera d'une étoffe grise-brune, commune et grossière. Étant à la maison, elles se serviront d'un tablier de même étoffe qui les entourera toutes. Lorsqu'elles sortiront, elles auront une cape de camelot noir. Tous les habits seront uniformes. Elles ne porteront ni crêpe ni manchon. Durant l'hiver, elles pourront avoir des gants de grosse laine; et, si elles ont besoin de quelques rubans, ils seront de laine.

C, oT4,3

3. – Dans les linges.

Elles auront un mouchoir de col carré de toile blanche commune. Les autres linges comme chemises, draps, nappes, serviettes et autres, seront de toile commune et grossière, et seront gardés par la lingère, qui aura soin d'en distribuer aux Sœurs selon leurs besoins. On leur coupera les cheveux tous les trois mois. Leurs souliers seront de veau noir, attachés avec un cordon. Leurs bas seront de laine, avec des chaussons pour celles qui en auront besoin.

C,0T4,4

(p. 19)

4. – Dans les meubles des chambres.

Les tours du lit seront de futaine blanche sans frange ni ruban, avec un traversin de plumes, un matelas, une paillasse. Les meubles de la chambre seront: une petite table, une chaise de paille, un crucifix du prix de trente sols ou quelque peu moins, une petite armoire qui ne se fermera point à clé, et qui pourra servir d'oratoire.

C,0T4,5

5. – Dans la vaisselle.

On ne se servira d'aucune vaisselle d'argent. La vaisselle sera d'étain commun, les tasses de terre, les cuillers de buis, les fourchettes d'acier ou d'étain. Tout ce qui sera à l'usage des Sœurs portera les marques d'une singulière pauvreté, dont elles feront profession. Elles ne feront aucun ouvrage dont on puisse faire présent aux personnes séculières. Et les présents qu'on fera aux Sœurs seront portés à la Supérieure, pour en disposer comme elle jugera à propos.

C,0T4,6

6. – La chasteté.

Les Sœurs conserveront avec un soin et une précaution singulière le vœu de chasteté qu'elles ont fait; et afin que leur corps et leur esprit soient animés de la pureté qu'elles ont promise à Dieu par leur vœu, elles garderont une grande modestie, évitant toutes sortes de conversations avec les hommes, et n'auront jamais aucun commerce de lettres, de billets et de visites avec eux; et celles qui seront convaincues d'avoir écrit quelque lettre ou billet, seront sévèrement punies par la Supérieure. Elles observeront même que l'amitié et l'union qu'elles doivent (p. 20) avoir pour celles de leur sexe, soient si pures et si chastes qu'elles se terminent uniquement à la charité. Leurs paroles, leurs regards, leur maintien et tout leur extérieur doivent être si sagement et si honnêtement composés, qu'ils ne puissent inspirer que des sentiments d'estime pour la pureté à ceux qui les conversent.

C,0T4,7

7. – L'obéissance.

L'obéissance étant le sacrifice continuel que les Sœurs doivent offrir à Dieu par une exacte observance de tout ce qui leur est commandé de la part de ceux que Dieu a établis au-dessus d'elles, nous les exhortons à exécuter avec promptitude et fidélité les présentes Constitutions, et à se conformer en toutes choses aux ordres du Supérieur et de la Supérieure. Elles ne feront rien sans sa permission, non pas même les actions extraordinaires de dévotion et de pénitence. Leur obéissance sera simple, sans examiner les motifs du commandement qui leur sera fait. Elle sera sincère, en se soumettant de cœur et d'esprit. Elle sera universelle, en

obéissant en tous les lieux et en toutes choses. Elles pourront néanmoins représenter la difficulté qu'elles trouveront dans le commandement; mais, si la Supérieure persiste en sa première volonté, elles obéiront avec courage, se représentant sans cesse que ses ordres viennent de Dieu et que l'obéissance est le plus agréable sacrifice qu'elles puissent offrir à sa divine Majesté.

C,0T4,8

8. – L'humilité.

L'obéissance ne se conserve que par l'humilité. La pratique (p. 21) de cette vertu doit être précieuse aux Sœurs. Elle leur inspirera un grand respect pour les Supérieurs, une sincère estime pour les Sœurs et un véritable mépris pour elles-mêmes. Elles seront disposées à céder sans jamais contester avec personne, sans s'excuser, étant reprises de leurs défauts, et elles ne chercheront aucune charge, s'estimeront heureuses de n'en point avoir; mais celles qui en auront s'observeront avec tant de soin, qu'elles ne se prévalent jamais de ces charges pour s'élever au-dessus des autres, et en deviendront plus soumises aux autres Sœurs et aux Règles. Elles se nommeront toujours du nom de "ma Sœur", et ne souffriront pas que les personnes du dehors leur donnent d'autre nom.

C,0T4,9

9. – La simplicité.

Une des marques qu'elles peuvent donner de leur obéissance et de leur humilité est de découvrir avec simplicité et avec confiance au Supérieur et à la Supérieure, l'état de leur intérieur, leur marquant leurs peines et leurs tentations, leurs grâces et leurs progrès dans la vie spirituelle, leurs difficultés et leurs besoins, tant de l'âme que du corps. Cette pratique si souvent approuvée de tous les Pères spirituels est d'un merveilleux secours et d'une sensible consolation pour les personnes qui veulent aller à Dieu par le chemin le plus droit et le plus court. Et pour cela, les Sœurs feront très bien d'aller trouver la Supérieure une fois le mois, pour lui découvrir leur intérieur.

C,0T4,10

10. – Le silence.

Elles aimeront le silence et la retraite, comme deux excellents moyens de conserver le recueillement, au milieu de leurs occupations (p. 22) extérieures. Elles ne parleront point, que la nécessité et la charité ne les y obligent. Le temps du grand silence sera depuis la fin de la récréation du soir jusqu'à l'oraison du matin. On l'observera avec plus d'exactitude dans l'église, dans le réfectoire et dans le dortoir. Nulle Sœur n'entrera dans la chambre d'une autre sans une expresse permission; mais s'il y avait quelque nécessité de parler, on le pourra faire en peu de mots à la porte de la chambre. Lorsque les Sœurs auront la permission de parler,

elles ne s'entretiendront jamais des nouvelles du monde, ni de discours de vanité ou de curiosité; et surtout, les maîtresses d'école prendront garde à ne jamais rien rapporter dans la Communauté de ce qu'elles auront entendu dans la ville.

C,0T4,11

11. – La charité.

La principale vertu que les Sœurs aient à pratiquer, c'est la charité. Elle doit être comme l'âme et l'esprit de la Communauté. C'est elle qui les doit tenir unies dans le Cœur de Jésus-Christ, et qui doit donner le mouvement à toutes leurs actions, puisqu'elles ne doivent conspirer qu'à une même fin qui est le salut des âmes, et par les mêmes moyens qui sont les instructions auxquelles Dieu les a appliquées. Elles se supporteront avec bonté dans leurs défauts, sans jamais s'en plaindre ni se les reprocher; elles se préviendront d'honneur, de services et d'amitié, et éviteront surtout les amitiés et attaches particulières comme de funestes sources de troubles et de divisions qui naissent dans les Communautés.

C,0T5

(p. 23)

Chapitre cinquième.

Du gouvernement de la Communauté.

C,0T5,1

1. – Nous permettons aux Sœurs de choisir un Supérieur qui nous sera présenté pour recevoir notre approbation particulière pour cet effet, si nous jugeons que la personne qui sera choisie ait les qualités nécessaires. Nous désirons que ce soit un prêtre séculier âgé au moins de trente-cinq ou quarante ans, nous lui donnons le pouvoir de conduire toutes choses dans la maison, tant au spirituel qu'au temporel, sous notre autorité et celle de nos grands vicaires; tous les ans, on lui rendra compte du temporel; nous voulons qu'on lui obéisse comme à nous-même. Il aura une particulière application à faire observer les Constitutions que nous donnons à cette Communauté. Tous les trois ans, les Sœurs procéderont à une nouvelle élection pour le continuer, à la pluralité des voix, dans la charge de Supérieur ou pour en élire un autre; et celui qui sera élu nous sera toujours présenté comme la première fois.

C,0T5,2

2. – Une des Sœurs de la maison aura la qualité de Supérieure; l'Assistante et la Maîtresse de probation lui serviront de conseillères; il y aura une Procureuse, des maîtresses d'école, une sacristine, une infirmière et une portière.

C,0T5,3

3. – La Supérieure, l'Assistante et la Maîtresse de probation seront élues par la Communauté à la pluralité des voix, de la même manière que le Supérieur et le confesseur; et il dépendra toujours de nous et de nos

grands vicaires d'approuver ou d'improver (p. 24) l'élection qui aura été faite. On procédera tous les trois ans à l'élection de ces trois officières, qui ne pourront être continuées plus de six années de suite dans le même office sans une permission expresse de nous ou de nos grands vicaires. Les autres officières seront choisies par la Supérieure, de l'avis de l'Assistante et de la Maîtresse de probation; elles ne pourront demeurer dans leurs offices qu'autant de temps que la Supérieure le jugera à propos; une même Sœur pourra en exercer plusieurs.

C, oT5,4

4. - Tout le temporel sera administré par les Sœurs de la Communauté, selon l'ordre qu'en donnera la Supérieure. Néanmoins, la Supérieure ni la Communauté ne pourront intenter de procès, acquérir d'héritages, emprunter de l'argent ou en rembourser, faire quelques bâtiments ou quelque dépense considérable, ni entreprendre aucune affaire de conséquence, sans la permission du Supérieur qui sera obligé de nous en donner avis, ou à nos grands vicaires.

C, oT5,5

5. - Nous voulons qu'il y ait dans la maison deux coffres: l'un pour l'argent, l'autre pour les papiers de la Communauté; et qu'il y ait à chaque coffre deux serrures et deux clefs, dont la Supérieure en aura une, et la Procureuse, l'autre; on aura grand soin que les portes de la maison soient fermées à deux clefs qui seront gardées par la Supérieure; les hommes ni les femmes n'y entreront pas sans la permission expresse du Supérieur.

C, oT5,6

6. - Il ne sera permis à personne d'écrire, d'envoyer ou de recevoir des lettres, des billets, ni quelque autre chose que ce soit, sans les avoir présentés à la Supérieure, qui en usera honnêtement et avec prudence. Elle pourra lire toutes les lettres que les Sœurs écrivent ou reçoivent, à la réserve de celles qu'elles (p. 25) nous voudront écrire, à nos vicaires généraux, au Supérieur et au confesseur, et des réponses qui leur seront faites de leur part.

C, oT5,7

7. - La Supérieure assemblera la Communauté tous les samedis; et les Sœurs étant assemblées à l'heure et au lieu marqués, elles s'accuseront, à genoux, de leurs fautes pour en recevoir la correction et la pénitence que la Supérieure jugera à propos de leur donner; elle usera plutôt de douceur que de sévérité. Elle pourra aussi assembler la Communauté les mardis, pour les affaires ordinaires de la maison, selon la nécessité et l'occurrence des affaires. Les dimanches et les fêtes, à quatre heures et demie du soir, la Supérieure assemblera la Communauté pour faire aux Sœurs, par elle-même ou par quelqu'une des anciennes, un petit discours de piété sur les obligations de leur état; on pourra aussi y lire un

chapitre des Constitutions, pour voir comment elles sont pratiquées, et quelles fautes on commet contre ce qu'elles ordonnent.

C,0T6

Chapitre sixième.

Des devoirs des Officières.

C,0T6,1

1. – Les devoirs de la Supérieure envers elle-même.

La Supérieure, étant chargée de la conduite et du soin de toute la Communauté, doit se distinguer des Sœurs plus par sa vertu et son mérite que par sa qualité. Et (p. 26) pour cet effet, elle s'appliquera premièrement avec ardeur à l'oraison, pour puiser au pied de la Crèche du Saint Enfant Jésus les lumières et les forces pour bien s'acquitter de sa charge. Elle doit ensuite se rendre très fidèle aux Règles, son exemple devant être une Règle vivante de la Communauté. Il faut qu'elle aime beaucoup les bonnes lectures, pour s'instruire elle-même des choses qu'elle doit enseigner aux autres. Sa vie doit être pénitente pour gémir devant Dieu et satisfaire aux fautes qu'elle n'aura pas pu corriger. Elle doit être humble, désintéressée, sincère, et tout faire avec douceur, charité et sans précipitation.

C,0T6,2

2. – Les devoirs de la Supérieure envers les Sœurs.

Elle doit considérer qu'elle ne possède et n'exerce cette charge que pour l'utilité et l'avantage des Sœurs; c'est pourquoi elle se doit particulièrement appliquer à contribuer à leur perfection, en essayant de diminuer leurs défauts, et de les porter aux vertus qui sont nécessaires à leur état. Elle conservera une grande union entre elles, elle les obligera par ses soins et son application continuelle à observer inviolablement les Constitutions, sans souffrir qu'on s'en éloigne dans aucune circonstance. Et pour s'acquitter de ce devoir, elle doit faire paraître dans sa conduite plus de douceur que d'autorité et d'empire. Elle veillera avec une charité infatigable sur tous les besoins des Sœurs, particulièrement pendant leurs maladies, et elle fera en sorte qu'il ne leur manque rien pour leur nourriture ni pour leurs habits. Elle entrera elle-même dans la connaissance de leurs peines, et les fortifiera. Elle les soutiendra courageusement et avec (p. 27) assiduité dans leurs faiblesses et écoutera avec patience leurs plaintes, leur répondra avec prudence, et leur gardera un secret inviolable. Elle s'étudiera particulièrement au discernement des esprits des Sœurs, pour les employer plus sûrement aux emplois de la Communauté auxquels elles sont propres. Elle visitera souvent les Sœurs malades, les écoles, et sera très soumise aux ordres du Supérieur.

C,0T6,3

3. – Ses devoirs envers les orphelins.

Elle doit avoir une charité très ardente pour les orphelins qui sont abandonnés par la Providence à sa conduite. Elle les visitera très souvent, et confiera leur éducation à une Sœur prudente et très charitable, qui sera obligée de lui rendre un compte exact de l'état et des besoins de ces pauvres enfants. Elle entrera elle-même très souvent dans la discussion et dans la connaissance particulière de ce qui les regarde. Elle examinera s'ils sont bien nourris, bien vêtus, bien chaussés et bien instruits.

C,0T6,4

4. – L'Assistante.

Elle tiendra partout la place de la Supérieure, et, en son absence, ordonnera, disposera, corrigera et fera tout ce que la Supérieure présente ferait. Elle ne se dispensera jamais d'aucune des heures de la Communauté, soit que la Supérieure soit présente ou absente. Elle ne donnera aucune permission lorsqu'on pourra avoir recours à la Supérieure, et prendra garde de n'accorder jamais ce que la Supérieure aura refusé; et, en la présence de la Supérieure, elle n'aura aucun privilège, que de tenir le premier rang après elle; elle tâchera d'entretenir les Sœurs dans un grand respect envers la Supérieure et une grande union entre elles.

C,0T6,5

(p. 28)

5. – La Maîtresse de probation.

Elle doit être bien instruite des règles de la maison pour les pouvoir enseigner et en inspirer l'esprit aux filles qui seront sous sa conduite. Elle examinera et observera avec soin leurs mœurs, leurs inclinations, leur esprit, leur ferveur et leur application à la vertu, afin que, lorsqu'on les proposera à la Communauté, elle puisse rendre compte des dispositions qu'elle aura remarquées. Et dans le rapport qu'elle fera à la Communauté, elle sera obligée d'expliquer les qualités et les dispositions qu'elle aura observées, avec simplicité et sincérité, sans prendre le parti d'aucune, ni prévenir le sentiment des Sœurs pour les refuser ou pour les recevoir. Elle aura les mêmes soins et inspections pour les filles qui sont commises à la conduite, que la Supérieure pour toutes les Sœurs de la Communauté.

C,0T6,6

6. – Les Conseillères.

Les deux Conseillères doivent être fort instruites des affaires de la maison, tant spirituelles que temporelles. Elles ne doivent avoir d'autre vue que pour le plus grand bien de la Communauté. Elles diront leur avis avec liberté et simplicité, mais toujours avec respect pour la Supérieure.

re, sans se montrer opiniâtres dans leur sentiment; elles garderont un secret inviolable pour tout ce qui aura été traité dans l'assemblée. Elles seront prudentes, paisibles, régulières, et toujours très unies à la Supérieure, puisque le bon ordre de cette Communauté dépend de l'union et de la bonne intelligence.

C,6T6,7

7. – La Procureuse.

Elle sera chargée de toute l'économie de la maison sous l'ordre de la Supérieure, laquelle lui donnera de l'argent pour (p. 29) la provision de la Communauté, dont elle lui rendra compte à la fin de chaque semaine. Elle recevra le revenu, les pensions et les aumônes faites à la Communauté. Les quittances qu'elle donnera seront signées de la Supérieure. Elle fournira ce qui sera nécessaire aux Sœurs et aux orphelins, ce qu'il faudra pour la sacristie, l'infirmerie, la cuisine et autres dépenses. Elle aura l'inventaire de tous les meubles et vaisselles de la maison, et prendra garde que rien ne se perde. Elle recevra aussi des mains de la Maîtresse de probation le mémoire des hardes que les prétendantes auront apportées. Elle écrira dans des livres séparés la recette et la dépense, en marquant le jour qu'elle aura reçu ou donné quelque chose. Elle doit être très agissante, fidèle, intelligente, et avoir quelque ouverture d'esprit pour les affaires, afin qu'elle s'acquitte parfaitement de cet office.

C,6T6,8

8. – La Maîtresse des orphelins.

La Sœur qui sera chargée de l'éducation des orphelins doit estimer et honorer un emploi si charitable qui lui donne une occasion si précieuse de rendre service à des enfants abandonnés de tout le monde, et qui appartiennent si particulièrement au Saint Enfant Jésus. Ces pensées la doivent animer à s'appliquer avec beaucoup de diligence et de charité à les élever dans la piété et à les instruire dans les mystère de la religion. Elle pourvoira à tous les besoins corporels et supportera avec patience leurs petits défauts. Elle les tiendra dans la plus grande netteté qu'elle pourra; si elle a besoin d'aide et de secours, la Supérieure lui donnera une ou deux Sœurs qui partageront un travail qui mérite devant Dieu une si grande récompense; elle séparera autant qu'elle pourra, les garçons d'avec les filles.

C,6T6,9

(p. 30)

9. – La sacristine.

Elle aura soin de tout ce qui appartient à l'église: des vaisseaux, des linges, des ornements destinés au Saint Sacrifice. Elle aura un inventaire de tout ce qui appartient à l'église, et en mettra un double entre les mains de la Supérieure, pour en rendre compte en sortant de charge.

Elle donnera ordre que ceux qui doivent servir à l'autel se rencontrent à point nommé, et elle disposera tout ce qui regarde le Service. Elle n'entrera jamais dans la sacristie extérieure que les prêtres et les hommes n'en soient sortis.

C,0T6,10 **10. – L'infirmière.**

Elle rendra tous les services nécessaires aux malades; elle les traitera avec douceur, patience et charité, et avec une sainte complaisance. Elle avertira la Supérieure de tous leurs besoins spirituels et corporels; elle fera en sorte que tout soit fort net dans l'infirmierie, et qu'on donne aux malades ce que le médecin aura ordonné. Elle leur inspirera la patience et un entier et saint abandonnement à la Providence divine et, sur toute chose, elle aura soin qu'on leur administre le très Saint Sacrement de l'Autel et celui de l'Extrême-Onction, lorsque les malades seront capables et auront assez de connaissance et de lumière pour recevoir et faire attention à ces sacrés remèdes. Elle supportera avec une patience chrétienne et avec courage les petits chagrins des malades, et elle ne se rebuitera point dans les peines qui sont attachées à son office.

C,0T6,11 (p. 31)

11. – L'infirmierie.

L'infirmierie sera disposée dans le lieu le plus commode, le plus tranquille et le plus dégagé de la maison. On y aura un soin particulier des malades. Les meubles qui seront à leur usage seront simples et modestes. On préparera les médicaments dans la maison, si on peut le faire commodément.

C,0T6,12 **12. – Les devoirs pour les mortes.**

Lorsqu'une Sœur mourra, on dira les Vêpres des morts, les Vigiles à trois nocturnes, avec les Laudes, et une grand-messe; et les Sœurs communieront pour le repos de son âme. On dira de plus trois Messes basses, incontinent après qu'elle aura rendu l'esprit, et une durant trente jours ensuite, et une au bout de l'an, avec la Communion générale des Sœurs, lesquelles diront durant trente jours, après l'examen de conscience, le *De Profundis*.

C,0T6,13 **13. – La portière.**

La portière sera vigilante et civile à ceux qui se présenteront. Elle rendra les réponses avec diligence, et avertira la Supérieure avant de parler à la fille que l'on viendra visiter; elle ira tous les jours, avec une compagne, voir si les portes sont bien fermées, avant que de porter les clefs à la Supérieure. Elle accompagnera, avec une autre Sœur, le médecin, le chi-

rurgien, l'apothicaire et les ouvriers qui peuvent, par nécessité, entrer dans la maison, et ne les quittera point qu'ils ne soient sortis.

C,0T7

(p. 32)

Chapitre septième.

De l'ordre de la journée dans les exercices.

1. - Les Sœurs se lèveront en tout temps à cinq heures. Après s'être habillées, elles se mettront à genoux pour faire des actes d'adoration et d'offrande à Dieu de toutes leurs actions de la journée, et ensuite elles feront leur lit et accommoderont leur chambre.
- C,0T7,2,1 2. - À cinq heures et demie, on sonnera la cloche pour descendre au lieu marqué pour commencer les prières vocales et ensuite faire l'oraison mentale, après qu'on aura fait la lecture du sujet dans le livre choisi par la Supérieure. À six heures et demie, on commencera les litanies du Saint Enfant Jésus, et on finira cet exercice par l'Angelus. Les filles, selon l'ordre de la Supérieure, iront au Noviciat ou aux exercices de la maison, ou bien on les fera lire pendant une demi-heure, et écrire autant de temps.
- C,0T7,3 3. - À sept heures et demie, après que les Sœurs auront déjeuné avec du pain et de l'eau, qu'on aura préparés au réfectoire, celles qui sont destinées pour les écoles de la ville s'assembleront à la porte de la maison; au signe qui en sera donné, elles sortiront toutes ensemble en silence. Toutes les écoles, tant celle de la maison que celles de la ville, commenceront à huit heures, et finiront à dix heures et demie, en y comprenant le temps qu'il faut pour entendre la Sainte Messe; les maîtresses de la ville choisiront le temps commode pour la Messe qu'elles iront entendre dans l'église la plus prochaine de leur école, où elles conduiront leurs écolières; on dira la Messe de la Communauté à huit heures.
- C,0T7,4 (p. 33)
4. - À dix heures trois quarts, on sonnera l'examen de conscience, où la Communauté assistera. Et, de là, on ira au réfectoire en silence; après le repas, et les grâces finies, on ira au lieu où l'on a fait l'examen de conscience, en récitant, à deux chœurs, le De Profundis, pour les bienfaiteurs de la maison. Les jours de dimanches et fêtes, on dînera à dix heures; et les jours de jeûne, à onze heures et demie.
- C,0T7,5 5. - La récréation ordinaire durera depuis les grâces jusqu'à midi et demi; et, étant finie, chacune se rendra à son office; les maîtresses iront commencer l'école des grandes filles, qui durera une heure. Et, à deux heures, on fera l'école des petites filles jusqu'à quatre heures et demie,

qui est le temps auquel les maîtresses d'école qui sont dans les différents quartiers de la ville reviendront à la maison. À cinq heures, on fera la lecture spirituelle, et on se préparera pour la seconde oraison.

C,0T7,6 6. – On la sonnera à cinq heures et demie et elle durera jusqu'à six heures; on lira le sujet de la méditation dans un livre, comme le matin; toute la Communauté y assistera; après l'oraison, on entrera au réfectoire, et la récréation suivra pendant une heure.

C,0T7,7 7. – On sonnera le silence à sept heures et demie pour faire le catéchisme jusqu'à huit heures, excepté les dimanches et les jours de congé, que l'on n'en fera point; auxquels jours, on se récréera jusqu'à huit heures. Et, à huit heures, on sonnera l'obéissance où toutes les Sœurs se rencontreront. Les novices seront dans un endroit séparé de la Communauté, sous la conduite de la Maîtresse de probation. On fera (p. 34) ensuite les prières vocales du soir et l'examen de conscience jusqu'à huit heures et demie.

C,0T7,8 8. – À huit heures et demie, chaque Sœur se retirera dans sa chambre pour y faire une demi-heure de lecture spirituelle, après laquelle elles se coucheront à neuf heures précises, sans qu'il soit permis à aucune Sœur de veiller plus tard sans une permission expresse de la Supérieure.

C,0T7,9 9. – Les jours de fête et dimanches, on commencera le catéchisme à une heure jusqu'à deux. Et ensuite on fera une instruction pour les femmes et pour les grandes filles, l'espace d'une heure. À trois heures et demie, on dira Vêpres, et on suivra, pour tous les autres exercices, le règlement marqué ci-dessus pour les jours de la semaine.

Donné à Reims, dans notre palais archiépiscopal, le douzième jour de novembre 1683.

Signé: Charles Maurice
Archevêque Duc de Reims

Usages de 1689

(p. 4)

Usage des Exercices de la Communauté des Filles du
 Salut-Enfant Jésus, établie à Reims.

Avertissement.

Il est à remarquer que le Manuscrit est dressé en forme de Règlement
 de la Communauté, et non de Constitutions, pour suppléer à ce
 qui n'est point des statuts, savoir, afin de conserver les premières
 Coutumes, et de voir le rétablissement ou le changement qui se pourrait
 glisser dans la suite, sans le moindre esprit de la Maison.

Que les choses qui sont citées dans les Constitutions ne
 sont point le propre, mais seulement ce qui est nécessaire pour ex-
 pliquer plus clairement celles qui ne le sont pas d'une manière assez
 étendue, et d'ailleurs le même. Les exemples ont été approuvés, et on y
 a ajouté quelques choses dans la suite des temps qui ne fussent pas de
 l'esprit des Constitutions, mais pour y insérer celles qui serviroient au
 contraire à l'exactitude.

Le manuscrit à la gloire de Saint-Eugène d'Orléans.

p. 11

Chapitre premier.

Des fins et de l'esprit de cette Communauté.

Cette Communauté est un composé de filles et de jeunes filles respec-
 tibles, par par un autre nom de se consacrer au service de Dieu et du pro-
 chain, en conduisant leur vie, comme que l'exactitude de leur vie le
 peut permettre, à la vie et à la doctrine de Notre Seigneur Jésus-Christ,
 et aux saintes prophéties des saints. Elles et jeunes filles qui vivoient
 en société de la première moitié de l'Eglise, et s'appliquoient aux exer-
 cices de piété, sans se rendre dignes du nom religieux de chanoines,
 dont elles avoient été honorées dans le passé.

Certes, si que le monde s'élève en la sainte et en exacte, sans
 nul d'une telle pureté et sans aucun, elle ne peut être remplie, sans
 Communauté la régularité, sans le service qui doit convenir à l'âme.
 Et par ce que le monde s'élève en la sainte et en exacte, sans
 l'âme s'élève, et les choses, un par un autre, sans le monde
 en même temps, sans le monde, sans le monde, sans le monde, sans le monde,
 sans le monde, sans le monde, sans le monde, sans le monde, sans le monde,

Usages de 1689

U,0T

(p. 1)

Usage des Exercices de la Communauté des Filles du Saint-Enfant Jésus, établie à Reims.**Avertissement.**

1. Il est à remarquer que ce Manuscrit est dressé en forme de Règlement ou d'Usage de tous les Exercices de la Communauté, pour suppléer à ce qui n'est pas entièrement marqué dans les Constitutions, et pour l'utilité et facilité des Sœurs; comme aussi pour conserver les premières Coutumes, et éviter le relâchement ou le changement qui se pourrait glisser dans la suite contre le premier esprit de la Maison.

2. Que les choses suffisamment expliquées dans les Constitutions ne sont point ici marquées, mais seulement ce qui est nécessaire pour expliquer plus clairement celles qui ne le sont pas d'une manière assez étendue, (p. 2) et dans lesquelles l'expérience a fait appréhender qu'on y ajoutât quelques choses dans la suite des temps qui ne fussent pas de l'esprit des Constitutions, mais pour y insérer celles qui serviront au contraire à l'entretenir.

Le tout soit à la gloire du Saint Enfant Jésus.

U,0T1

(p. 3)

Chapitre premier.**Des fins et de l'esprit de cette Communauté.**

U,0T1,1

Cette Communauté est un composé de filles et de veuves unies ensemble, par par un désir sincère de se consacrer au service de Dieu et du prochain, en conformant leur vie, autant que l'infirmité de leur sexe le peut permettre, à la vie et à la doctrine de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et aux saintes pratiques des saintes filles et veuves fidèles qui vivaient en société dès les premiers siècles de l'Église, et s'appliquaient aux exercices de piété pour se rendre dignes du nom auguste de chrétiennes, dont elles avaient été honorées dans le baptême.

Comme toute la vie du Fils de Dieu sur la terre a été un exercice continu d'une très pure et très ardente charité dont il était rempli, cette Communauté la regardera comme l'esprit qui doit toujours l'animer. Et parce que cette vertu unissait Notre-Seigneur très intimement à Dieu son Père, et lui donnait un parfait amour pour lui, elle lui donnait en même temps un désir ardent du salut des hommes et le faisait travailler infatigablement à les sauver, jusqu'à donner sa vie pour eux.

Cette Communauté se propose particulièrement d'imiter ces deux effets de la charité de Jésus-Christ, d'avoir un grand amour pour Dieu, et une ardente charité pour le prochain, (p. 4) et on doit s'y appliquer sur toutes choses, à aimer Dieu d'un amour sincère et véritable, et à donner au prochain des marques d'une charité véritablement chrétienne, en contribuant à son salut autant qu'il est permis, selon les Règles de l'Église.

Pour pratiquer la charité envers Dieu, les Sœurs se sont proposé, préférentiellement à toutes choses, de s'acquitter avec fidélité et exactitude, et par le motif de cette vertu divine, des obligations du Christianisme contractées par le baptême, en observant les commandements de Dieu, les Règles de l'Église, communes à tous les fidèles, et les maximes de l'Évangile conformes à leur état.

U, 6T1,2

Pour pratiquer la charité envers le prochain, elles s'emploieront à enseigner aux personnes de leur sexe le catéchisme, les maximes du Christianisme, la lecture et l'écriture.

Elles prendront aussi le soin de la nourriture, entretien et éducation de trente pauvres enfants orphelins de l'un et de l'autre sexe, natifs de la ville de Reims, au-dessus de l'âge de trois ans, et leur apprendront les vérités chrétiennes, les choses nécessaires à leur salut, la lecture et l'écriture à ceux qui en seront capables.

Elles recevront de plus dans leur maison les maîtresses d'écoles qui désireront éprouver leur vocation, et se former dans cet emploi.

Elles se sont mises particulièrement sous la protection du Verbe Incarné, et elles se proposent de l'honorer principalement dans sa sainte Enfance. Ce n'est pas qu'elles ne doivent avoir une très grande dévotion pour les autres Mystères; mais elles auront une dévotion particulière à celui-ci; tant parce que (p. 5) Jésus-Christ nous y a donné des exemples de toutes les vertus chrétiennes, que pour s'exciter au zèle qu'elles doivent avoir pour l'instruction des enfants, en considérant que le Fils de Dieu a bien voulu, pour l'amour d'elles, se réduire à cet état de l'enfance.

Elles vivront en commun sous l'autorité et juridiction de Monseigneur l'Archevêque, et sous la conduite immédiate d'un Supérieur et d'une Supérieure.

Cette Communauté estime et respecte la vie et profession religieuse; elle croit qu'on peut servir Dieu, et l'honorer en se consacrant à lui dans

les cloîtres. Cependant comme elle est établie pour l'instruction des pauvres filles dans les différents quartiers de la ville, et dans les endroits où il plaira aux Supérieurs d'envoyer les Sœurs, elles croient qu'il serait entièrement opposé à leur Institut et Constitutions d'y introduire la clôture, ou tel autre usage que ce soit qui les mettent hors d'état de vaquer aux emplois pour lesquels elles sont établies.

U,0T2

Chapitre Deuxième.

Des élections en général.

U,0T2,1

L'on peut dire qu'il est de si grande conséquence aux Communautés de faire de bonnes élections, que les fautes qu'on y (p. 6) commet sont quasi irréparables, et sont souvent cause de la ruine totale des Communautés; c'est ce qui doit obliger toutes les Sœurs à ne procéder jamais aux élections qu'elles auront à faire que dans un grand dégagement, dans de pures intentions et un parfait éloignement de tout ce qui regarde la chair et le sang, n'y envisageant point leur bien particulier au préjudice de celui de la Communauté.

Elles doivent, sans attendre que la Supérieure leur commande de prier pour ce sujet, beaucoup recommander l'affaire à Dieu, et le supplier de leur donner son Esprit, pour choisir ceux ou celles qui sont le plus selon son cœur.

Après avoir beaucoup prié, elles doivent donner leur voix à ceux ou à celles qu'elles croient en conscience les plus capables de remplir cette charge et de conserver l'esprit de la Communauté dans sa pureté.

Les élections se feront de trois en trois ans, entre la fête de Saint Matthieu et la Saint Luc.

Depuis des années, les vacances et les élections sont au mois d'août.

Pour que les élections soient bonnes et selon Dieu, il faut qu'elles se fassent sans brigues, ni contentions; que les Sœurs ne se communiquent point leurs sentiments; mais qu'elles prient beaucoup pour demander à Dieu son Esprit pour n'agir que par lui.

(p. 7) Afin d'empêcher les brigues et les cabales sur les élections, il est défendu aux Sœurs de parler jamais, ni en public dans les récréations, ou ailleurs, ni en secret et en particulier de ce qu'elles ont dessein de faire; mais chacune ayant examiné devant Dieu ce qu'elle croira plus avantageux pour sa gloire et pour le bien de la Communauté, elle donnera son suffrage, sans découvrir sa pensée à personne.

U,0T3

Chapitre Troisième.

De l'élection du Supérieur.

U,0T3,1

La Supérieure ordonnera à la Communauté des prières pour cette élection; elle avertira en particulier les Conseillères de demander à Dieu la pureté d'intention, et les autres grâces nécessaires pour faire un bon choix.

La Supérieure assemblera les Conseillères, et leur nommera quelques ecclésiastiques de la qualité requise, avec liberté néanmoins de lui en proposer d'autres, et leur donnera encore du temps pour y faire les réflexions nécessaires, et recommander l'affaire à Dieu.

La veille ou avant-veille de l'élection, les ayant rassemblées elles opineront l'une après l'autre de vive voix, la Supérieure prendra les avis et opinera la dernière (p. 8), et les trois ecclésiastiques qui auront la pluralité des voix seront arrêtés pour être proposés à la Communauté.

Si, pour quelques circonstances, l'élection se faisait dans un autre temps que celui des vacances, on avertira les Sœurs qui sont à la campagne du jour de l'élection pour se rendre à la maison, si elles en ont la commodité; ou si elles ne peuvent venir, et que l'élection se puisse différer jusqu'à ce qu'on ait reçu de leurs nouvelles, on leur enverra les noms des trois ecclésiastiques, afin qu'elles en renvoient un, cacheté, qui sera mis dans le scrutin lorsqu'on fera l'élection; la Supérieure conservera les suffrages des Sœurs absentes cachetés jusqu'au jour de l'élection, lequel étant venu, elle coupera le cachet devant la Communauté et mettra les billets sans les ouvrir dans le scrutin; et afin qu'on ne puisse pas distinguer les billets des Sœurs absentes de ceux des Sœurs présentes, on aura soin de leur envoyer pliés de manière que, le cachet étant rompu, ils soient semblables aux autres.

U,0T3,2

Quelques jours auparavant celui que la Supérieure aura choisi pour l'élection, elle assemblera la Communauté pour lui déclarer les trois ecclésiastiques choisis par elle et ses Conseillères, comme les plus propres pour remplir la charge de leur Supérieur. Et le jour étant venu, toutes les Sœurs ayant ouï la Sainte Messe, qui se dira pour ce sujet, (p. 9) et ayant communiqué, la Supérieure les rassemblera pour procéder à l'élection; elle commencera le *Veni Creator*, qui sera continué par toutes les Sœurs de chœur en chœur, et dira le verset et l'oraison *Deus qui corda etc.*

Puis ayant donné les avis qu'elle jugera nécessaires, elle fera distribuer à chacune des Vocales des billets contenant les noms des trois ecclésiastiques qu'elle leur aura proposés; elle mettra la première son billet dans

la boîte qui sera sur la table devant elle, et ensuite toutes les Sœurs, chacune en son rang de réception. S'il y en a quelques unes de malades à l'infirmierie en état de donner leur voix, les Conseillères leur porteront les billets et la boîte pour donner leur voix.

Tous les billets étant mis, la Supérieure ouvrira la boîte en présence des Conseillères, et comptera les billets aussi en leur présence: que s'il ne se trouvait pas dans la boîte autant de billets que de Sœurs Vocales en état de donner leur voix, on distribuera des billets aux Sœurs et on recommencera jusqu'à ce que le nombre soit complet. Toutes les Sœurs ayant donné leur suffrage, la Supérieure, en présence des dites Conseillères, ouvrira les billets et fera marquer le nombre des voix que chacun des ecclésiastiques proposés aura;

U,OT3,3

et si un des ecclésiastiques proposés a plus de la moitié des (p. 10) suffrages des Sœurs Vocales, il sera élu, sinon on recommencera jusqu'à trois fois à colliger les suffrages des Sœurs présentes à la Communauté, et si, la 3ème fois, il se trouvait que pas un des ecclésiastiques proposés n'ait pas plus de la moitié des suffrages des Sœurs qui seraient pour lors à la Communauté, alors la Supérieure dira à la Communauté qui sont les deux des trois qui ont le plus de suffrages; ou s'il arrivait que tous trois en aient également, de l'avis des Sœurs Conseillères, elle en nommera deux qu'elle croira en conscience les plus propres, et pour lors les Sœurs ne donneront plus leurs suffrages qu'à l'un ou l'autre des deux; et celui qui se trouvera en avoir le plus sera élu. Que si les suffrages étaient partagés, et qu'ils en eussent tous deux également, on fera trois scrutins, jusqu'à ce qu'il y en ait un qui ait le plus de voix, ou si après le troisième scrutin, les suffrages demeuraient toujours également partagés, alors la Supérieure, prenant l'avis des Conseillères, choisira, à la pluralité du Conseil, celui des deux qu'elle et les Sœurs Conseillères croiront en conscience plus propre pour la Communauté; le tout cependant sous le bon plaisir de Monseigneur l'Archevêque, à qui, ou à quelqu'un de Messieurs ses Vicaires Généraux, la Supérieure portera l'acte d'élection de telle manière qu'elle se soit (p. 11) faite, afin d'avoir son approbation, ou celle de Messieurs les Grands Vicaires, laquelle étant obtenue, on écrira l'acte de l'élection dans le livre de la Communauté, y faisant mention que cette élection a été approuvée de Monseigneur l'Archevêque ou de Messieurs ses Grands Vicaires, et cet acte sera signé de la Supérieure et des quatre Conseillères. Que si Monseigneur l'Archevêque, ou Messieurs ses Grand Vicaires n'agréaient pas la personne élue, la Communauté sera obligée de procéder, en la manière que dessus, à l'élection

d'un autre Supérieur, jusqu'à ce que la personne élue soit agréable à Monseigneur, ou à Messieurs ses Grands Vicaires.

U,0T4

Chapitre Quatrième.

De l'élection de la Supérieure.

U,0T4,1

Celles qui seront élues pour Supérieure et autres charges électives, doivent avoir au moins cinq années de profession. L'élection de la Supérieure, de l'Assistante et de la Maîtresse de probation, qui seront Conseillères par leurs charges, se feront par la Communauté de trois en trois ans. Quelque temps avant l'élection, la Supérieure en prendra le jour du Supérieur, en avertira la Communauté, ordonnera des prières extraordinaires, fera avertir les Sœurs qui pourraient être absentes.

(p. 12) On évitera soigneusement dans l'élection tout ce qui ressentirait tant soit peu la brigade et la cabale, et si une des Sœurs en était convaincue, elle sera privée de voix active et passive par le Supérieur pour autant de temps qu'il le jugera à propos.

La veille ou l'avant-veille de l'élection, l'Assistante distribuera à chacune des Sœurs de la Communauté les noms de toutes les Sœurs, imprimés ou écrits tous d'une même main; prenant garde de ne donner à aucune Sœur son propre nom, pour éviter l'inconvénient qui pourrait arriver de soupçonner une Sœur de s'être donné son suffrage à soi-même. Ainsi il faut donner à chacune le nom de toutes les Sœurs qui ont voix passive, excepté le sien propre.

Le jour de l'élection toutes les Sœurs assisteront à la Messe du Saint-Esprit qui se dira dans la chapelle et y communieront.

U,0T4,2

Ensuite elles s'assembleront, le Supérieur revêtu de surplis et d'étole, accompagné du confesseur, ou d'un autre ecclésiastique, commencera le *Veni creator*, qui sera continué par les Sœurs, puis il dira le verset et l'oraison *Deus qui corda* etc. Immédiatement après cette prière, si le Supérieur n'a rien à dire à la Communauté sur le sujet de l'élection, la Supérieure se présentera devant lui, se mettant à genoux et demandant pardon des fautes par elles commises pendant son administration, se déposera de sa charge entre ses mains, lui rendra les clefs et le sceau de la Maison, et ira reprendre sa place de réception. Ensuite l'Assistante et la Maîtresse de (p. 13) probation s'accuseront aussi des fautes qu'elles auront faites.

Les Sœurs viendront mettre leurs billets dans la boîte qui sera sur la table devant le Supérieur et s'il y a quelques Sœurs vocales à l'infirmerie en état de donner leur voix, le Supérieur nommera deux des Sœurs an-

ciennes pour leur porter la boîte et recevoir leurs billets. Tous les billets des Sœurs présentes et des malades étant mis dans la boîte, le Supérieur l'ouvrira en présence des deux Sœurs plus anciennes de Communauté qu'il choisira à cet effet pour être témoins de l'élection, il comptera les billets en leur présence; que s'il ne s'y trouvait pas autant de billets dans la boîte qu'il y a de Sœurs vocales, on observera ce qui est marqué dans l'élection du Supérieur.

Les suffrage comptés, et le nombre qui doit s'y trouver s'y étant rencontré, le Supérieur ouvrira les billets et les fera lire aux ecclésiastiques qui l'accompagneront, et aux Sœurs assistantes, et marquera sur un papier le nombre des voix que chacune des Sœurs aura, écrivant le nom de chacune des Sœurs qui auront quelques voix, et marquant à côté autant de points, qu'elles auront de voix.

U,0T4,3

Celle qui se trouvera avoir une voix plus que la moitié, qui est le nombre suffisant et nécessaire pour l'élection, demeurera élue. Si dans le premier scrutin, il n'y a point d'élection, on fera un second scrutin, sans néanmoins nommer à la Communauté aucune des Sœurs qui auraient eu des voix dans le premier; que si dans le second et le troisième scrutins, il n'y avait point encore d'élection, le Supérieur nommera à la Communauté les trois Sœurs qui, dans (p. 14) le dernier scrutin, se seraient trouvées avoir plus de voix, de sorte que les autres seront exclues, quand même dans les autres scrutins, elles auraient eu plus de voix que celles qui se trouveraient en avoir davantage dans ce dernier.

Alors le Supérieur ayant nommé ces trois Sœurs qui ont le plus de voix, la Communauté sera tenue, dans le quatrième scrutin, d'élire l'une ou l'autre des trois; que si dans les deux scrutins suivants, il n'y avait point d'élection, le Supérieur nommera les deux Sœurs qui auront le plus de voix, dans le dernier scrutin; la Communauté sera tenue d'élire l'une ou l'autre des deux, et si après deux autres scrutins, elles venaient à partager également toutes les voix, le Supérieur nommera pour Supérieure, sous le bon plaisir de Monseigneur l'Archevêque, ou de Monsieur son Grand Vicaire, celle des deux qu'en sa conscience et devant Dieu, il jugera la plus capable de remplir la charge de Supérieure, et ensuite écrira ou fera écrire l'acte de l'élection, qui sera présenté à Monseigneur l'Archevêque, ou à son absence à Monsieur son Grand Vicaire pour être approuvée, laquelle approbation étant obtenue, on écrira l'acte de l'élection dans le livre de la Communauté qui sera signé par le Supérieur.

U,σT4,4 La Supérieure nouvellement déposée continuera l'exercice de sa charge avec le même pouvoir qu'elle avait auparavant, jusqu'à ce qu'on ait obtenu l'approbation de la personne élue; et pour lors le Supérieur assemblera de nouveau la Communauté pour lui déclarer, et dans cette même assemblée, la Supérieure nouvellement (p. 15) élue, viendra sans s'excuser, se présenter à genoux devant le Supérieur, et recevra de ses mains les clefs et le sceau de la maison. Le Supérieur commencera le *Te Deum laudamus*, qui sera continué par toutes les Sœurs de chœur en chœur.

U,σT5 **Chapitre cinquième.**

De l'élection des autres Officières.

U,σT5,1 Aussitôt après l'élection de la Supérieure, avant que de présenter l'acte de l'élection de la Supérieure à Monseigneur l'Archevêque, il sera procédé à l'élection de l'Assistante et de la Maîtresse de probation, l'une après l'autre, gardant en l'élection de chacune le même ordre et la même formalité que pour l'élection de la Supérieure; après lesquelles élections, on présentera à Monseigneur l'Archevêque, ou à son absence, à Monsieur le Grand Vicaire, les trois élections toutes ensemble. Que s'il arrivait que les personnes élues ne soient point approuvées, la Communauté serait obligée à procéder à de nouvelles élections.

Après l'approbation de ces trois Officières, le Supérieur fera procéder à l'élection des deux Conseillères, (s'il ne l'avait fait en suite des autres élections) qui se fera de la même manière que celle de la Supérieure, et cette élection étant approuvée par le Supérieur, il dit de suite *Sub tuum presidium etc.*

Après les élections, la Supérieure au premier jour de sa (p. 16) commodité, ayant pris les avis de ses Conseillères sur le choix qu'elle doit faire pour les autres charges et offices de la maison, nommera à la Communauté celles des Sœurs qu'elle aura cru de l'avis des Conseillères, être les plus propres, pour les charges de Procureuse et autres offices de la maison.

U,σT6 **Chapitre sixième.**

De la déposition.

U,σT6,1 Que s'il arrivait qu'une Officière élective se comportât notablement mal dans la charge qui lui sera commise, ou qu'elle devienne incapable de l'exercer, par maladie, pour un long temps ou pour toujours, on pourra procéder à sa déposition, après que les causes auront été bien examinées et reconnues par le Supérieur et par la Supérieure qui prendront l'avis des Conseillères. Et pour cette déposition il faudra le même

nombre de voix que pour l'élection, qui se pourront donner par fèves blanches et noires.

Si une des Sœurs qui sont du Conseil, à savoir l'Assistante, la Maîtresse de probation et les Conseillères, tombait malade, ou par quelque autre occasion ne pouvait pas assister au Conseil, la Supérieure ne pourra pas d'elle-même suppléer à son défaut en en choisissant une autre pour tenir sa place; mais cela se doit faire par la Communauté même: ainsi si on prévoyait une maladie longue, ou une longue absence, comme d'un mois, la Communauté choisirait à l'ordinaire à la pluralité des voix, une des Sœurs pour tenir sa place, jusqu'à ce qu'elle (p. 17) soit en état de la reprendre; que si la maladie ou l'absence devait être courte, il faudrait tâcher de différer les affaires, si cela se pouvait, jusqu'à ce que la Sœur malade ou absente, soit en état de délibérer.

U,0T6,2

Que si l'affaire pressait, celles qui resteraient des Conseillères, en choisiraient une autre avec la Supérieure pour remplir la place de celle qui serait malade ou absente; mais celle qui sera ainsi choisie, ne pourra exercer plus de quinze jours, lequel temps passé, la Communauté, si la maladie continue, ou que l'absence soit plus longue, en choisira une pour remplir cette place. Les élections qui se feront ainsi pour peu de temps et pour supplément n'ont pas besoin de confirmation, elles ne doivent pourtant pas se faire sans l'aveu du Supérieur. Si c'était la Supérieure qui fût malade ou absente, l'Assistante prendra sa place, et on choisira une autre Conseillère à la place de l'Assistante, suivant les Règles qu'on vient d'expliquer. Que si la Supérieure venait à mourir, ou tombait dans une incapacité d'exercer sa charge, par maladie ou autrement, le Supérieur en informera Monseigneur l'Archevêque, et par son ordre assemblera la Communauté, et gardant les formalités ci-dessus marquées, il fera procéder à la décharge de cette Supérieure et à l'élection d'une autre qui continuera le trianal commencé, et pour lors on fera revenir les Sœurs vocales qui sont aux écoles de campagne pour se trouver à la Communauté au jour de l'élection.

U,0T7

(p. 18)

Chapitre septième.

Des vœux.

U,0T7,1

La Sœur qui sera reçue pour être associée au Corps de la Communauté, se disposera selon qu'il est marqué dans le premier chapitre des Constitutions, article 8ème.

Le jour choisi auquel elle doit faire ses vœux, toute la Communauté s'assemblera dans la chapelle; toutes les portes étant fermées, les Sœurs

se rangeront chacune selon l'ordre de leur réception, des deux côtés de la chapelle; et la Sœur qui doit faire ses vœux, se mettra à genoux au milieu d'icelles, un cierge allumé à la main. Le Supérieur dira la Messe du Saint-Esprit.

Avant la Messe, la Supérieure commencera le *Veni creator*, qui sera continué par les Sœurs de chœur en chœur; à la fin elle dira le verset et l'oraison *Deus qui corda* etc.

À la communion du Prêtre, la Sœur qui doit faire ses vœux s'avancera proche l'autel et se mettra à genoux dans le sanctuaire, auprès de l'autel du côté de l'épître et pendant ce temps, celui qui sert la Messe disposera un fauteuil sur le premier degré de l'autel du côté de l'Évangile. Le Supérieur étant assis, s'il n'a rien à dire, la Sœur prononcera ses vœux simples, selon la formule qui est marquée dans les Constitutions.

U,0T7,2

La Sœur qui aura fait ses vœux passera le reste du jour en action de grâce à Notre-Seigneur du bienfait de sa vocation, de ce qu'il a bien voulu la recevoir dans sa maison. Le jour qu'une Sœur aura fait ses vœux, on ne fera (p. 19) rien d'extraordinaire au réfectoire, et on ne souffrira pas que les parents traitent ce jour là la Communauté; car quoique ce jour soit un jour de joie de ce qu'il a plu au Seigneur de recevoir une personne au nombre de ses servantes, cette joie néanmoins doit être toute spirituelle, et il n'est pas à propos que cette joie devienne profane en traitant son corps ce jour là avec plus de délicatesse que les autres jours. Ainsi si les parents voulaient faire quelques frais pour traiter la Communauté, on les remerciera, et on les avertira honnêtement que ce n'est point la coutume.

Quand la Sœur aura fait ses vœux, on n'introduira point ses parents dans la maison, ni pour lui parler ni pour voir la maison, de peur que cela n'interrompe les Sœurs, et ne contribue à la dissipation. On leur fera entendre que celle qui a fait ses vœux n'est pas en état de parler, mais qu'elle doit s'occuper le reste du jour à remercier Dieu, et que pour la maison, il est contre les Règles d'entrer dans les lieux réguliers; et on les congédiera honnêtement.

U,0T8

Chapitre huitième.

De la rénovation des vœux.

U,0T8,1

La fin, ou l'intention que les Sœurs se doivent proposer dans ce renouvellement des vœux, sera 1. pour demander au Saint Enfant Jésus, la grâce de persévérer avec fidélité à son service dans leur vocation. 2. pour faire attention sur les manquements qu'elles pourraient avoir commis

contre leurs vœux et lui en demander pardon. 3. pour le remercier du bénéfice de leur vocation, et prendre la résolution de travailler avec de nouvelles forces à l'accomplissement de ces mêmes vœux. (p. 20)

La rénovation générale des vœux se fera pour toutes les Sœurs associées au corps de la Communauté, tous les ans le huitième février, jour auquel les première filles de la Communauté ont fait leurs vœux, qui étaient au nombre de quinze, et se sont consacrées plus particulièrement au service de Notre-Seigneur, et engagées à l'instruction des personnes de leur sexe. Ce jour sera de grande dévotion pour toute la maison. La cérémonie se fera en cette sorte.

Le Supérieur ou le Confesseur dira la Messe du Saint-Esprit, toutes les Sœurs s'assembleront dans la chapelle; les portes étant fermées, elles se rangeront des deux côtés, suivant leur rang de réception, avec chacune un cierge allumé à la main. Avant la Messe, la Supérieure commencera le *Veni creator* qui sera continué par la Communauté de chœur en chœur, à la fin elle dira le verset et l'oraison *Deus qui corda etc.*

À la communion du Prêtre, toutes les Sœurs approcheront et se rangeront tout le long du balustre, celui qui sert la Messe disposera un fauteuil comme il est dit ci-dessus. Le célébrant étant assis, s'il n'a rien à dire à la Communauté, la Supérieure prononcera la rénovation de ses vœux, d'une voix intelligible, l'Assistante et la Maîtresse de probation suivront après, et ensuite toutes les Sœurs suivant l'ordre de leur réception.

U,0T8,2

Nota. La rénovation des vœux qui se faisait anciennement le huit février pour les raisons ci-dessus, a été transférée au 15^{ème} octobre à cause que toute la Communauté est pour lors rassemblée. La même Communauté étant assemblée en Octobre 1725, est convenue que, pour conserver la mémoire d'un jour aussi solennel qu'est celui dont le Seigneur a bien voulu recevoir les prémices de la consécration des premières filles qui composaient alors la Communauté: (p. 21) Premièrement, que la communion serait générale; deuxièmement, que la Supérieure, ou une Sœur nommée par elle, ferait à haute voix l'acte de la rénovation et la Communauté la récitera à voix basse après elle; troisièmement, que l'on donnera ce jour-là le congé, tant à la ville qu'à la campagne.

Nota. La rénovation qui se faisait le 15 octobre, se fait, depuis 1741, dans le courant du mois d'août fin de la retraite.

Le 4^{ème} août 1742, la Communauté étant assemblée, est convenue que le huit février et le trois août qui est le jour de Saint Étienne patron de

notre paroisse, que ces deux jours seraient fêtes chômées comme le dimanche, et que dans les campagnes, on donnera congé le 8 février ainsi qu'il est marqué ci-dessus. Si elles peuvent chômer ce jour-là comme à la Communauté, elles n'en feront que mieux pour s'unir à la Communauté.

U,0T9

Chapitre neuvième.

La formule de la rénovation sera:

U,0T9,1

Je N., Sœur de la Communauté du Saint-Enfant Jésus, en présence de Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, promets et renouvelle les vœux que j'ai faits de pauvreté, chasteté et obéissance perpétuelle à Monseigneur l'Archevêque de Reims; et de plus je renouvelle le vœu inviolable de stabilité dans la Communauté consacrée au Saint Enfant Jésus, destinée à l'instruction, à quoi je me consacre de nouveau dans le dessein d'y employer tout le temps de ma vie, ce que j'accomplirai fidèlement avec la grâce du Saint Enfant Jésus, que je lui demande très humblement par les mérites de son Incarnation et de sa Passion.

Fait ce... Dans la chapelle de notre Communauté devant le (p. 22) très Saint Sacrement, en présence de Monsieur N. notre Supérieur et de toutes mes Sœurs.

Ensuite elles communieront toutes, et la Messe étant finie et le Prêtre rentré dans la Sacristie, la Supérieure commencera le *Te Deum*, qui sera continué par toutes les Sœurs de chœur; à la fin duquel elle dira le verset et l'oraison *Deus cujus misericordia*.

Le même jour, à quelque heure à sa commodité, elle fera signer l'acte de rénovation par toutes les Sœurs et le serrera dans les papiers de la communauté.

Celle qui fera l'office de Secrétaire écrira dans le Livre de la Communauté l'acte de rénovation, marquant les noms de toutes les Sœurs qui l'auront faite, et il sera signé par celui qui aura dit la Messe et entre les mains de qui la rénovation aura été faite.

U,0T10

Chapitre dixième.

De la dévotion envers le Saint Enfant Jésus.

U,0T10,1

Les 24èmes de chaque mois, toutes les Sœurs se disposeront à honorer la naissance du Saint Enfant Jésus, par un renouvellement intérieur que chacune tâchera d'exciter en elle, et pour ce sujet, elles prendront garde que l'on n'entende dans toute la maison que des discours d'édification qui portent à la piété et à imiter et honorer (p. 23) dignement, non seulement pendant ce jour, mais pendant toute leur vie, les mystères de

l'enfance de Jésus à laquelle elles se sont consacrées. Et pour obtenir cette grâce du Père des miséricordes qui accorde ses grâces aux âmes humbles et pénitentes, elles pratiqueront ce jour-là quelques pénitences de l'avis de leur Supérieure, et on observera l'abstinence et le jeûne dans la maison, sans que personne s'en puisse dispenser sans la permission de la Supérieure.

Les Sœurs qui seront à la campagne, observeront la même chose. Ce même jour on avancera les exercices qu'on a coutume de faire à la Communauté après qu'on est de retour de l'école, afin qu'on puisse être couché précisément à 8 heures.

La Supérieure donnera charge à une Sœur d'éveiller toute la Communauté à onze heures un quart, laquelle sonnera aussi l'oraison à onze et demie; et toutes les Sœurs se rendront à la chapelle, où étant assemblées, la Supérieure fera le signe et la semaine commencera le *Veni Sancte*, qui sera continué par la communauté, elle dira le verset et l'oraison et ensuite elle fera la lecture du point d'oraison en la manière ordinaire des autres jours. Le sujet de la méditation de ces jours-là sera toujours sur les mystères de l'enfance du Fils de Dieu et on continuera la méditation jusqu'à minuit.

U,OT10,2

À minuit, les Sœurs qui seront marquées par la Supérieure, commenceront à chanter trois fois *Verbum caro factum est, et habitavit in nobis*. Toutes les Sœurs seront, pendant ce temps, prosternées la face contre terre pour adorer le Verbe fait chair. Ensuite celles qui seront destinées pour chanter commenceront les litanies en l'honneur de Jésus Enfant, et toutes les Sœurs (p. 24) répondront posément et avec modestie; pendant ce temps, elles approcheront deux à deux de l'autel, au bas duquel sera exposée l'image du Saint Enfant Jésus, et après être demeurées quelque temps pour adorer le Saint Sacrement, elles s'approcheront de l'image du Saint Enfant, pour lui rendre quelque marque de respect, honorant intérieurement celui que cette image leur représente, et qui pour l'amour d'elles et de tous les hommes a voulu s'abaisser jusqu'à l'état de l'enfance. Elles feront cette action avec beaucoup de modestie; et la Supérieure s'approchera la première avec l'Assistante proche du saint autel, et après y être demeurées quelque temps à genoux à côté l'une de l'autre pour adorer le Saint Sacrement, la Supérieure commencera la première à rendre quelques marques de respect à l'image du Saint Enfant; ensuite l'Assistante en fera de même, et quand elles seront de retour à leurs places, la Maîtresse de probation accompagnée d'une autre Sœur iront aussi rendre leurs respects à l'image du Saint

Enfant, et puis elles reviendront à leurs places; y étant de retour, deux autres iront faire la même chose et ainsi en continuant chacune à son rang de réception, finissant par les prétendantes. À la fin des litanies, on chantera toutes ensemble, *Puer natus est nobis etc.* puis le verset et le répons, et la Supérieure dira l'oraison.

U,oT10,3

Ensuite la semainière commencera la couronne du Saint Enfant Jésus, qui consiste à trois Pater et douze Ave et à chaque Pater et Ave, on fera une prosternation en disant, *Verbum caro factum est etc.*, on la finira par un *Gloria Patri*, qui sera continué par (p. 25) toutes les Sœurs de chœur en chœur, à la fin de laquelle elle fera la lecture du point d'oraison pour le matin, qui sera encore sur le sujet de l'enfance de Notre-Seigneur, après laquelle la Supérieure demandera la bénédiction, puis fera le signe et toutes les Sœurs sortiront deux à deux et se retireront chacune à leur cellule pour se coucher incontinent, et ce jour-là on ne se lèvera qu'à six heures.

Toutes les Sœurs passeront cette journée dans la plus grande dévotion qui leur sera possible envers le Saint Enfant Jésus, et pour ce sujet elles assisteront à tous les exercices et au service divin, comme il est porté dans les Constitutions; mais surtout elles tâcheront de se consacrer avec le plus de ferveur qu'il leur sera possible à Notre-Seigneur, pour obtenir de lui des grâces toutes nouvelles, pour passer le mois suivant dans une plus grande fidélité à son service et dans la pratique des obligations de leur vocation.

La Supérieure doit veiller à ce que ce jour ne se passe pas à recevoir des visites et ne permettra point d'aller aux parloirs que pour une extrême nécessité, et pour lors elle obligera de trancher court pour les affaires; on pourra cependant après le service vaquer à ce qu'il y aurait à faire dans la maison et s'occuper aux ouvrages qui seraient nécessaires pour le bien de la Communauté.

U,oT10,4

Si dans la semaine que le vingt-cinquième arrivera, il n'y a point d'autre jour de congé, on pourra s'entretenir ensemble hors le temps du service divin et des exercices ordinaires.

La veille de Noël, on récitera les vêpres, on récitera aussi les matines. Depuis plusieurs années, la Messe de minuit, la grande Messe du jour et celles des 25èmes se chantent par les Sœurs de (p. 26) la Communauté. À la fin de la Messe et des vêpres, les enfants orphelins chanteront trois fois *Verbum caro factum etc.*, *Omnes Sancti Angeli et Archangeli intercedite pro*

nobis, O Bone Jesu etc. 3 fois et après un enfant dit: Divin et adorable Enfant Jésus etc.

Le 25ème de mars, on n'exposera point l'image du Saint Enfant Jésus dans la crèche, parce que l'Église honore ce jour-là son Incarnation. Si un vingt-cinquième arrivait aussi dans la Semaine Sainte, l'octave de Pâques, ou dans l'octave du Saint Sacrement, on ne l'exposera pas non plus ces jours-là.

On fera en sorte que les grand-messes que l'on dira les jours des 25èmes soient dites pour demander à Dieu les grâces nécessaires pour toute la Communauté.

U,0T11

Chapitre onzième.

De la retraite annuelle des Sœurs.

U,0T11,1

L'usage ordinaire est de faire des retraites dans le cours de l'année; la Supérieure a soin de voir le temps où les Sœurs peuvent faire la retraite, tant par rapport à leur santé que par rapport aux écoles.

Elle doit prendre garde que les écoles n'en soient point intéressées et qu'il y ait toujours des Maîtresses suffisamment pour le nombre des enfants.

U,0T12

(p. 27)

Chapitre douzième.

L'esprit dans lequel elles doivent faire cette retraite.

U,0T12,1

Les Sœurs doivent considérer ce temps comme un temps précieux que la divine bonté leur accorde, pour réparer par la pénitence, les fautes qu'elles auraient pu commettre, pendant le cours de l'année, et prendre des mesures pour s'en corriger et vivre à l'avenir d'une manière plus conforme à la sainteté de leur vocation.

Il faut que chacune, de sa part, travaille à profiter de cette grâce que Dieu leur présente; pour cela, il faut qu'elles entrent dans la retraite avec un désir sincère de connaître leurs fautes, et une généreuse résolution de s'en corriger, qu'elles y apportent une intention bien pure, ne la faisant pas par routine et parce que c'est la coutume d'en faire tous les ans; mais dans le seul dessein de chercher Dieu, de remédier à leurs dérangements passés, de s'avancer dans la vertu que Dieu demande d'elles; il sera bon qu'elles se forment une grande idée de la retraite, la regardant comme un excellent remède pour guérir nos âmes, en considérant celle qu'elles vont faire comme peut-être la dernière de leur vie.

U,0T12,2

Il ne faut point qu'elles entreprennent cette retraite, qui est de si grande importance pour le salut, avec lâcheté, dégoût et par manière d'ac-

quit; mais il faut y apporter un désir ardent de profiter, et une grande faim de la justice, se souvenant que ceux qui en sont affamés seront rassasiés, et que Dieu remplira (p. 28) les âmes vides de l'amour d'eux-mêmes et du monde. Les Sœurs tâcheront donc de bien ménager ce temps qu'on peut appeler avec Saint Paul, un temps favorable et des jours de salut. C'est pourquoi elles s'y appliqueront à leurs besoins particuliers, ne se contentant pas d'y prendre des résolutions vagues et générales de servir Dieu, de remplir les devoirs de leurs profession; car quoique ces résolutions soient bonnes, elles sont pourtant fort inutiles, si on ne s'applique à reconnaître en particulier ce qui nous a empêchées jusqu'à présent de servir Dieu et de répondre à notre vocation. C'est à quoi les Sœurs s'appliqueront particulièrement, et ayant reconnu les sources de leurs imperfections, elles prendront des résolutions conformes à leurs besoins particuliers. La Supérieure donnera tous les secours aux Sœurs pendant leur retraite, leur fournissant des livres conformes à leur besoin, les assistant de ses conseils, leur donnant des avis selon leur état ou avancement, elle les soutiendra dans leurs peines, et les Sœurs procéderont en simplicité dans les communications qu'elles auront avec elle.

U,0T13

Chapitre treizième.

Ordre du jour que l'on doit garder dans la retraite.

U,0T13,1

Le lever à cinq heures.

L'oraison depuis cinq heures et demie, jusqu'à six heures et demie. Ensuite un entretien chacune à son tour, jusqu'à sept heures et demie lorsque les retraites se font en commun.

L'heure et le sujet des Conférences du temps de la retraite sera à la disposition de la Supérieure.

À huit heures la Sainte Messe, et puis à sa chambre jusqu'à dix heures.

(p. 29) À dix heures l'oraison, ensuite le réfectoire et la récréation jusqu'à midi et demi.

À midi et demi le chapelet en commun et de là à sa chambre jusqu'à deux heures y compris la demi-heure de lecture. À deux heures l'oraison jusqu'à trois.

À trois heures, goûter et travailler jusqu'à quatre heures et demie.

À quatre heures et demie la demi-heure de lecture portée par les Règles.

À cinq heures l'oraison jusqu'à six, ensuite le réfectoire et la récréation jusqu'à sept heures et demie.

À sept heures et demie l'obéissance et les prière vocales.

Dans les heures où il n'y a point d'exercice marqué, chacune fera ce que l'obéissance lui permettra.

Les lectures des méditations se prendront dans le livre marqué par la Supérieure.

U,oT14

Chapitre quatorzième.

La manière de passer les jours de fêtes solennelles.

U,oT14,1

On fera point de catéchismes dans les écoles, les jours ci-après marqués; afin de ne pas détourner des prédications et offices qui se font ordinairement en ces jours dans les paroisses.

Premièrement. Les trois fêtes de Pâques.

2ème. Le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

3ème. Les trois fêtes de la Pentecôte.

4ème. La fête du Saint Sacrement.

5ème. La fête de tous les Saints.

6ème. Les trois fêtes de Noël.

7ème. Ni les cinq principales fêtes de la Sainte Vierge, et le jour de l'an.

(p. 30) À six heures et demie les Maîtresses des enfants, et les prétendantes iront habiller les orphelins, et s'il n'y avait point du monde suffisamment pour les habiller, la Supérieure nommera des anciennes autant qu'il en sera besoin pour aider à les habiller, et le reste des anciennes se retireront à leur chambre jusqu'à la Sainte Messe, où elles s'occuperont à lire, prier ou faire ce qui leur sera prescrit par l'obéissance.

Les Sœurs tâcheront autant qu'elles pourront d'entendre toutes les Messes qui se célébreront dans leur chapelle ces jours-là; et elles passeront ainsi tout le matin, ou à assister aux Messes qui se diront, ou à des exercices de piété qu'elles pratiqueront en particulier dans leur chambre; afin pourtant de joindre à ces actions de piété le mérite de l'obéissance, il est bon qu'elles se fassent prescrire par la Supérieure ce qu'elles feront quand elles seront retirées à leur chambre.

U,oT14,2

À dix heures on sonnera l'examen, où toutes les Sœurs assisteront. Elles iront ensuite au réfectoire, comme il est marqué dans les Constitutions; la récréation suivra ensuite jusqu'à midi.

À midi, toutes se rendront à l'oratoire pour dire l'Angelus, et ensuite réciter le chapelet de chœur en chœur, à la fin duquel on fera un petit quart d'heure de lecture dans le livre marqué par la Supérieure, en suite de quoi, elles se retireront à leurs chambres jusqu'à deux heures et demie et s'occuperont à lire, ou prier, suivant ce que l'obéissance leur permettra. Elles emploieront fidèlement le temps, et considéreront que le temps le plus précieux devant Dieu, est celui de la retraite et du silence.

(p. 31) À deux heures et demie on sonnera le premier coup des vêpres, et toutes les Sœurs descendront au réfectoire pour prendre un petit morceau, et de là, elles iront se disposer pour chanter les vêpres.

À la fin des vêpres, elles se récréeront toutes ensemble jusqu'à quatre heures et demie que l'on sonnera la conférence, où elles assisteront toutes, et suivront pour le reste du jour le règlement qui est marqué dans le dernier chapitre des Constitutions.

U,0T14,3

S'il y avait quelque chose à régler pour le bien de la Communauté comme quelques réflexions à faire sur les Constitutions, ou sur les Usages, ou sur les relâchements qui se seraient glissés dans la Communauté, on pourra prendre ces jours pour faire quelques assemblées pour s'entretenir, parce que les Sœurs sont plus libres et sont plus longtemps ces jours-là à la maison, et ainsi lorsque l'on jugera à propos, on s'assemblera après avoir dit l'Angelus, on s'entretiendra des affaires de la maison; les Sœurs qui ne seront point de l'assemblée, se retireront dans leur chambre, ou bien où l'obéissance les appelle, et en ce cas, on ne fera point de conférence ces jours-là, mais on se recréera jusqu'à cinq heures, ou on fera ce que la Supérieure jugera à propos.

Le jour de tous les Saints on commencera les vêpres à deux heures, afin de pouvoir dire les vigiles ensuite. Ce jour-là, la récréation du soir finira à sept heures, à la fin de laquelle les Sœurs réciteront à deux chœurs les sept psaumes de la pénitence et les litanies des Saints pour les fidèles défunts; ensuite de quoi, on fera la prière vocale comme les autres jours et le lendemain la matinée sera employée à prier Dieu pour les trépassés.

U,0T15

(p. 32)

Chapitre quinzième.

U,0T15,1

Qui traite de la conduite qu'on doit tenir à l'égard des personnes du dehors qui viennent dans la maison pour faire quelque retraite.

Ne sera pas écrit dans ce livre, parce que ces retraites ne se font plus depuis plusieurs années. Si le cas arrivait qu'on en eût besoin, on le trouvera à la page 24 du livre des Usages.

U,0T16

Chapitre seizième.

Des pratiques de piété.

U,0T16,1

Les Sœurs auront soin de garder fidèlement leurs Règles et de s'acquitter exactement de leurs obligations dans les écoles, lesquelles les demandent tout entières. Elles ne seront attachées à aucune dévotion singulière, stations ou visites des églises. Et pour se rendre cependant aux règles de l'Église, elles visiteront, dans les Jubilés, les églises marquées dans les ordonnances de Monseigneur l'Archevêque, ou de Messieurs les Grands Vicaires faites à ce sujet; elles visiteront aussi l'église de la cathédrale, le jour de la dédicace et une fois tous les ans, elles iront prier Dieu devant le tombeau de Saint Remi, pour demander à Dieu par les prières de ce grand Saint, qu'il répande ses bénédictions sur le diocèse et sur elles en particulier. La Supérieure leur marquera pour cela le jour et l'heure qu'elle jugera plus à propos.

Les Sœurs auront soin d'entretenir entre elles l'esprit de piété, (p. 33) et d'honorer avec une singulière dévotion les mystères que l'Église honore; elles tâcheront d'entrer dans l'esprit de cette bonne mère, comme de vrais enfants, entrant en des sentiments de pénitence dans les temps que l'Église destine particulièrement à cela, comme l'Avent, le Carême et les Rogations; dans ces temps, on fera quelques prières extraordinaires dans la Communauté, pour s'entretenir et se conserver dans l'esprit de pénitence. On fera aussi dans les calamités publiques et dans les besoins du diocèse et de l'état quelques prières extraordinaires, lorsqu'on en fera à la cathédrale, et elles s'uniront au reste des fidèles avec lesquels leurs emplois et leurs occupations ne leur permettent pas de se trouver; elles doivent au moins s'y unir d'esprit et de cœur pour demander avec eux les choses nécessaires à l'Église ou à l'État.

U,0T16,2

De plus, on aura grand soin de prier pour la conversion des pécheurs, et pour tous ceux qui y sont employés, puisque c'est la première fin de leur Institut. Et pour cela la Supérieure aura soin de le recommander souvent, sans toutefois multiplier les prières ordinaires de la Communauté, si ce n'est dans le temps des nécessités susdites, ou s'il arrivait quelque besoin pressant de la Communauté, tant au spirituel qu'au temporel; pour lors il sera de la prudence de la Supérieure d'ordonner quelques prières extraordinaires pour temps limité.

Les Sœurs ne sont chargées d'aucun office, à cause de leurs emplois, il n'est pas à propos de les en charger. Cependant comme entre les actions de piété que l'Église souhaite que les fidèles pratiquent, l'assistance aux vêpres en est une, n'étant pas à propos que les Sœurs sortent dehors en corps de Communauté, elles diront les vêpres à la tribune de leur chapelle, les jours de fêtes, de dimanches et tous les vingt-cinquièmes de chaque mois; elles les diront de chœur en chœur en psalmodiant posément, en prononçant (p. 34) tous les mots fort distinctement, faisant des pauses raisonnables au milieu de chaque verset. Elles suivront le bréviaire de Reims; elles ne diront point de complies, si ce n'est en Carême et les 25èmes qui peuvent y échoir, selon la coutume de l'Église; et pour se bien acquitter de cette obligation, elles garderont l'ordre qui suit.

Étant à la tribune au temps prescrit, le dernier coup des vêpres étant sonné, on dira le Pater et l'Ave à voix basse, ensuite la Supérieure ayant fait le signe, les versistes commenceront le *Veni Sancte Spiritus*, qui sera continué par toutes les Sœurs; puis celle qui officie dira sans aucun ton, *Sancti Spiritus adsit nobis gratia*, et toutes répondront Amen: puis la dite Sœur commencera, *Deus in adiutorium meum intende*, sans pause; et toutes répondront, *Domine ad adjuvandum me etc.*

U,OT16,3 Ensuite la dite officière entonnera la première antienne qu'il conviendra dire selon la solennité de l'Église de Reims, auxquelles antiennes on doit observer la longueur ou la brièveté des pauses, et garder toutes le même ton de voix dans la psalmodie.

Après que celle qui officie aura entonné la première antienne, une des deux choristes commencera le premier psaume et ainsi des autres psaumes et antiennes que les deux choristes commenceront alternativement l'une après l'autre; à la fin des psaumes, elles commenceront les antiennes toutes deux ensemble, comme aussi les répons qui se disent aux 1ères vêpres.

Les petits versets, comme les *Benedicamus*, les versets qui sont à la fin des hymnes et autres semblables se diront par les deux versistes, qui les entonneront ensemble.

Celle qui préside doit entonner l'antienne de *Magnificat*; à la fin de laquelle la dite officière dira *Domine exaudi orationem meam*, les Sœurs répondront: *Et clamor meus ad te veniat*, en suite de quoi elle dira l'*Oremus* qui conviendra (p. 35) et à la fin elle dira, *Domine exaudi etc.* sans faire de pause et toutes répondront de même. Les versistes observeront ainsi de

n'en point faire au *Benedicamus*, ni au répons *Deo gratias*, et lorsqu'il y aura plusieurs mémoires l'officière ne dira *Domine exaudi* qu'à la fin de la dernière oraison; elle observera aussi les terminaisons qui conviennent à chaque oraison, et à la fin du dernier *Benedicamus*, elle dira sans aucun ton, *fidelium animæ per misericordiam Dei sine etc.*, et toutes répondront Amen, puis on dira l'antienne de la Sainte Vierge qui sera convenable, et quand les versistes auront dit le verset, la semainière dira l'oraison de l'antienne.

U,0T16,4

Chacune des Sœurs vocales officiera à vêpres à son tour et la Supérieure officiera les jours solennels, comme aussi les veilles de fêtes quand on dit vêpres. Ces dits jours seront les jours de Pâques, Ascension, Pentecôte, la Sainte Trinité, la fête du Saint Sacrement, la fête de tous les Saints, le jour de Noël, Circoncision, Épiphanie, et tous les 25èmes de chaque mois. Et de plus le jour de l'Assomption, la Nativité, la Conception, l'Annonciation, la Purification de la Sainte Vierge, et de la Dédicace.

La Sœur qui sera chargée de disposer ce qui se doit dire à vêpres l'exposera à la tribune, afin que chacune puisse s'instruire, évitant la rupture du silence.

Nota. Aux jours des fêtes solennelles, on chante la grand-messe, et les vêpres. Ces jours sont, le jour de Noël, le jour de Pâques, le jour de l'Ascension, le jour de la Pentecôte, le jour du Saint Sacrement, le jour de l'Assomption, de la Nativité, l'Annonciation, et tous les 25èmes de chaque mois. Tous ces jours il y a salut et bénédiction.

Les jours qu'on ne chante que les vêpres, sont les deux fêtes de Noël, Circoncision, Épiphanie, Purification, Sainte Trinité, la Conception de la Sainte Vierge, le dimanche dans l'octave du Saint Sacrement.

U,0T17

(p. 36)

Chapitre 17ème.

Les cérémonies qu'on observe dans la Communauté du Saint-Enfant Jésus, tant pour le service divin, que pour les autres exercices.

U,0T17,1

1. Des exercices ordinaires.

À la fin de l'oraison du matin, en sortant de l'oratoire, on fait une révérence respectueuse devant la figure de l'Enfant Jésus deux à deux chacune selon son rang, commençant par les dernière entrées en Communauté, et sortant ainsi en silence et modestie.

Pour le bénédicité et les grâces, on se rangera de chœur en chœur, le dos à la table, sortant en ordre deux à deux, chacune selon son rang, com-

mençant par les dernières entrées, lesquelles se rendront à l'oratoire; et à la fin de l'action de grâce, on en sortira dans le même ordre, toujours en silence et avec modestie. On observera aussi ce même ordre au sortir de la prière du soir et des examens, comme aussi lorsque les Sœurs sont obligées d'assister à l'église pour les vœux de quelque Sœur, ou pour leur rénovation, le tout se faisant devant le très Saint Sacrement, et en la présence du célébrant, elles garderont le même ordre que pour l'adoration de la nuit des 25èmes qui est de se ranger de chœur en chœur et de sortir avec décence, faisant une révérence deux à deux au milieu de l'église.

Tous les dimanches avant la Messe, on fait l'eau bénite. La sacristine a soin de la recevoir de la main du clerc par la petite grille et la présente ensuite à la Supérieure, laquelle fait l'aspersion dans l'oratoire, dans le même temps que le prêtre (p. 37) la fait dans l'église: toutes les Sœurs étant rangées de chœur en chœur, la Supérieure commencera, *Asperges me*, et toutes les Sœurs répondront, *hyssopo et mundabor lavabis me etc.*

U,0T18

Chapitre 18ème.

Pour la Sainte Communion.

U,0T18,1

Tous les dimanches et les autres jours où il s'y rencontre des Communions. À la Communion du prêtre, la sacristine ayant mis le voile à la grille, la Supérieure s'y présentera pour communier, faisant une génuflexion devant et après la Communion, et ainsi des autres Sœurs, chacune selon son rang de réception, et quand la dernière a communié, la sacristine doit dire, *Deo gratias.*

Le jour de la Purification de la Sainte Vierge, auquel jour on fait la bénédiction des cierges, après laquelle le prêtre en fait la distribution aux Sœurs. La Supérieure s'approche de la grille, se met à genoux, baise le bout du cierge par respect, fait une inclination et le reçoit entre ses mains, et ainsi de toutes les autres Sœurs, chacune suivant son rang; on laisse les cierges allumés et la sacristine a soin de les recueillir tous à la fin de la Messe. Pendant que l'on fait la distribution des cierges aux Sœurs, la Maîtresse des orphelins fait ranger ses enfants sur le balustre.

Le premier jour de Carême, on fait la bénédiction des cendres avant la Messe; toutes les Sœurs les reçoivent par la grille, chacune selon son rang; et les enfants les reçoivent étant sur le balustre. Pendant la distribution des cendres, on récitera le psaume soixante-huit *Salvum me fac*, etc.

U,0T18,2

(p. 38) Le dimanche des Rameaux, on fait la bénédiction des palmes, après quoi le prêtre en fait la distribution aux Sœurs par la grille; la Su-

périeure avance la première et toutes les autres ensuite, chacune selon son rang, on finit par la dernière entrée.

Le Jeudi Saint on fait le lavement des pieds le soir à heure commode, toute la Communauté étant assemblée; douze des Sœurs, y compris les novices reçues à l'habit de la Communauté, s'y disposent, et avant la cérémonie, la Supérieure fait une humiliation de ses fautes, et ensuite un petit entretien sur les dispositions qu'il faut avoir pour une si sainte cérémonie. Cela étant fait, la Supérieure prend un linge et se ceint; étant assistée de deux Sœurs qui doivent être pour l'ordinaire, l'Assistante et la Maîtresse de probation, dont l'une porte le bassin et l'autre l'aiguière et une serviette, la Supérieure se prosterne aux pieds de chacune des douze, leur lave un pied et l'essuie d'une serviette et le baise avec humilité, pendant laquelle cérémonie, une Sœur fait une lecture sur l'Institution du Saint Sacrement et sur la cérémonie; laquelle étant finie, on achève par les prières de l'Église: et pour la nuit les Sœurs iront deux à deux pour adorer le très Saint Sacrement selon l'ordre qu'en donnera la Supérieure.

Le Vendredi Saint, on fait l'office à la chapelle; quand ce vient à l'adoration de la Croix, les Sœurs qui sont à la tribune vont l'adorer avec modestie selon leur rang.

Depuis plus de quarante ans, l'office se chante par les Sœurs, à la tribune et l'adoration se fait aussi à la tribune dans le même temps que le prêtre la fait dans l'église.

U,0T19

(p. 39)

Chapitre 19^{ème}.

Des assemblées de Communauté.

Des coupes et des chapitres.

U,0T19,1

Le samedi sera le jour ordinaire des coupes, l'heure ordinaire sera à la fin de la récréation du soir, à moins que la Supérieure, pour quelques circonstances, ne juge à propos de prendre une autre heure. Toute la Communauté étant assemblée au son de la cloche, la Supérieure fera le le signe et la semaine commencera le *Veni Sancte*, qui sera continué par la Communauté, puis elle dira le verset et l'oraison; ensuite elle commencera le *Confiteor*, qui sera continué jusqu'à *mea culpa*, puis on fera une pause d'environ un *miserere*; après quoi la Supérieure fera un second signe et toutes baiseron la terre, et la Supérieure ayant pris sa place, toutes les Sœurs s'assoiron aussi chacune en son rang, à la réser-

ve des prétendantes qui se rangeront au milieu de la place à genoux dans une égale proportion.

Si la Supérieure a quelque avertissement à donner en général, elle fera un petit discours, le plus succinct qu'elle pourra pour donner de l'intelligence à celles qui auraient commis quelque manquement.

Lorsqu'une Sœur sera avertie de ses fautes, elle s'en humiliera et tâchera de s'en corriger; et si les avertissements sont faits en général, on doit les recevoir de bonne grâce avec respect et en faire son profit.

U,0T19,2

Si la Supérieure n'a rien à dire à la Communauté, lorsqu'elle aura fait le signe de la croix, les prétendantes (p. 40) commenceront à s'accuser de leurs fautes, la dernière admise à la probation commencera la première et les autres suivront: après qu'elles se seront toutes accusées, elles sortiront et se retireront au lieu qui leur sera marqué; après quoi celles qui ont fait leurs vœux, s'accuseront aussi de leurs fautes et ensuite elles se retireront aussi avec les prétendantes; leur Maîtresse ou une autre Sœur qui sera marquée par la Supérieure leur fera une instruction conforme à leurs besoins, et le reste des Sœurs vocales s'accuseront de leurs fautes autant que le temps le permettra; que si une Sœur ou plusieurs, faute de temps ne s'étaient pas accusées de leurs fautes, elles auront la fidélité de le faire un des jours de la semaine à l'obéissance du soir; afin de ne point perdre le fruit qui leur reviendra de cette humiliation.

On ne s'accusera que des fautes extérieures commises contre la Règle, des sujets de scandale et de mauvaise édification que l'on pourrait avoir donnés à ses Sœurs et de ce qui peut aller contre l'esprit ou le bien de la maison.

U,0T19,3

On observera avec soin que tout ce dont on s'accusera soit dit succinctement, en peu de mots et en termes clairs et intelligibles; faisant en sorte que ce soit en esprit de componction, pour ne se pas priver de la grâce et du mérite attaché à cette accusation.

On tâchera d'apporter au chapitre un grand désir des humiliations, pour cela on ne s'excusera jamais en déclarant ses fautes, ni lorsqu'on en sera reprise par la Supérieure ou par celle qui tiendra sa place, quand même il serait vrai qu'elle exagérerait les fautes, ou qu'elle accuserait une fille à tort, à moins qu'on ne l'interroge; et pour lors, elle doit répondre simplement la vérité; mais si on ne l'oblige pas à parler, elle doit être soumise et prête à recevoir (p. 41) toutes les répréhensions et pénitences qu'on jugera à propos de lui donner, acceptant tout ce qui lui sera ordonné avec la même soumission, comme si c'était Dieu même

qui lui ordonne, puisqu'il a dit lui même, en parlant des Supérieurs, "qui vous écoute, m'écoute, qui vous méprise me méprise".

U,0T19,4

Comme les Supérieures doivent user plutôt de douceur que de sévérité dans les corrections qu'elles sont obligées de faire, d'autant que c'est le plus court et le plus assuré moyen de gagner les âmes à Dieu et les rappeler du chemin égaré, les inférieures de leur côté ne doivent point abuser de cette conduite, et doivent prendre garde de ne jamais se montrer opiniâtre ni rebelles, ni lâches à exécuter ce qu'on leur prescrit; mais au contraire elles doivent prendre toujours de bonne part, avec docilité et désir de mettre en pratique, les avertissements et conseils qui leur sont donnés, quand même, il arriverait qu'on leur donnerait quelques avis en termes un peu durs et qui leur sembleraient trop sévères; elles doivent pourtant s'y soumettre et les recevoir avec humilité, se souvenant que c'est Dieu même qui leur commande et qui les avertit en la personne de leurs Supérieurs, à qui il inspirerait sans doute des manières plus douces, s'il était avantageux pour leur salut. Si donc il leur venait quelques pensées d'aigreur ou de dégoût à cause des manières dont on use envers elles, elles doivent aussitôt se représenter que c'est par charité qu'on en use de la sorte, qu'elles ont besoin de ce remède un peu violent pour être guérie et que si elles profitent, elles en auront un bien plus grand mérite devant Dieu. C'est en prenant ainsi les corrections qu'elles se rendront les chapitres utiles et profitables; autrement, si elles prennent mal les avis qu'on leur donne, ces pratiques leur deviendront nuisibles et dommageables; et au lieu de se corriger de leurs (p. 42) fautes et de s'avancer dans la perfection qui est la fin des chapitres, elles deviendraient plus criminelles et presque incorrigibles.

U,0T20

Chapitre 20ème.

De la distinction des fautes et premièrement des fautes légères.

U,0T20,1

Les fautes légères sont des paroles inutiles, dites sans dessein; des paroles à voix hautes par inadvertance, des répliques et des répréhensions faites au prochain par promptitude. Des paroles railleuses dites sans y penser; mêler des paroles superflues avec les nécessaires faute d'attention; quelques paroles, ou démonstrations de plaintes ou d'impatiences envers ses Sœurs, ou les enfants que l'on instruit, lire quelques mots dans un livre sans permission de la Supérieure; rire avec éclat par inadvertance.

Des légèretés et immodesties dans les gestes, dans le maintien et dans les regards, sans habitude et par inadvertance; les regards et interrogations curieuses en choses légères.

Des promptitudes en marchant, principalement dans les lieux réguliers de la Communauté, des retardements au son de la cloche, ou à quelques exercices de la Communauté, faute de prévoyance; revenir trop tard de l'école par surprise.

Manquer de soulager le prochain en chose légère et par inadvertance; fuir de faire les choses humiliantes; faire quelque chose sans permission par inadvertance; rompre, perdre, ou laisser gâter quelque chose qui va à l'intérêt de la Communauté.

U,0T21

(p. 43)

Chapitre 21^{ème}.

Second degré des fautes.

U,0T21,1

Venir trop tard aux exercices de la Communauté; omettre les cérémonies en choses légères par mépris et mauvaise édification; s'attacher à quelques dévotions particulières sans permission, avec connaissance et au préjudice des Règles et de son emploi; entrer dans les offices de la Communauté sans permission. Parler rudement avec habitude, rompre le silence volontairement; soutenir son propre jugement avec opiniâtreté, parler à voix haute volontairement, même avec nécessité dans le temps du silence, s'entretenir de discours superflus avec connaissance.

Parler des défauts des ses Sœurs en raillant, dire des paroles contre la charité, avec connaissance et mauvaise édification; dire par imprudence ce qui doit être secret, révéler le secret qui nous est confié par les personnes qui s'adressent à nous.

Rapporter ce qu'on a appris du dehors et ce qui regarde les affaires du monde, dire des paroles de déguisement avec scandale, des paroles dites avec aigreur à quelques unes de ses Sœurs ou à quelques personnes qu'on instruit. Reprocher sans ressentiment à une de ses Sœurs le tort que l'on croit en avoir reçu. Se dire des paroles piquantes par décharge de cœur, des mouvements de colère qui ont paru à l'extérieur, des actions faites par dépit, chagrin et lâcheté; des omissions volontaires à quelqu'un des exercices de la Communauté.

Manger hors le temps, le lieu et les heures marquées sans permission; revenir trop tard des écoles par négligences volontaires, refuser d'obéir et s'arrêter à ses répugnances avec advertance; ne se point humilier

étant reprise de ses fautes. (p. 44) Laisser entrer des personnes du monde dans la maison sans permission.

U,0T22

Chapitre 22ème.

Troisième degré des fautes.

U,0T22,1

Manquer à la Règle avec mépris, ou en témoigner du dégoût. Sortir de la maison sans permission et sans compagne; aller au parloir sans compagne et avec vue sans permission, rester au parloir pendant les exercices de la Communauté.

Changer la forme des habits et manières de vivre de la Communauté. S'indiquer les Supérieurs en ce qui regarde leur conduite, jugeant de leurs intentions. S'indiquer les élections des Officières, garder secret ce qui soit être connu aux Supérieurs. Parler avec une ou plusieurs de ses Sœurs des choses secrètes de la Communauté, comme de ce qui se passe aux chapitre, aux élections, ou autres choses semblables.

Parler à une Sœur en cachette, lui découvrir ses peines et mécontentements, ou entrer dans sa cellule sans une permission expresse. Faire des particularités ou cabales pour se communiquer ses secrets, parler dans les lieux défendus sans nécessité, avec vue; parler avec déguisement, mensonge, ou équivoque volontaire; s'entretenir avec des personnes séculières sans permission, à moins que ce ne soit pour les instruire. Témoigner de l'aversion contre quelqu'une de ses Sœurs, soit qu'elle soit en charge, ou non.

U,0T23

Chapitre 23ème.

Quatrième degré des fautes.

U,0T23,1

Manquer à l'obéissance avec opiniâtreté et réplique; murmurer contre les Supérieurs, leur parler avec orgueil et (p. 45) audacieusement en public ou en particulier. Faire des faux rapports et semer des discordes entre les Sœurs, menacer une de ses Sœurs avec courroux; hausser la main ou autre chose pour la frapper. Se moquer de ses Sœurs par sentiment de vengeance; dire aux personnes séculières quelque déplaisir qu'on a en Communauté ou autre chose qui en pourrait donner quelque mépris.

S'entretenir volontairement avec des personnes de différent sexe dans une même place sans compagne.

U,oT24

Chapitre 24^{ème}.**Des fautes très graves.**

U,oT24,1

Les fautes qui sont appelées très graves sont les emportements de colère, avec scandale, frapper, injurier, ou souhaiter du mal à ses Sœurs.

Semer des discordes entre les Supérieurs par faux rapports ou flatteries. Manquer en ce qui regarde la pudeur, en ses paroles, en ses gestes et déportements en chose notable, avec connaissance et scandale. Avoir commerce de lettres, billets ou entretiens en secret avec les séculiers. Recevoir ou écrire des lettres ou billets sans les présenter à la Supérieure. Détourner une novice de sa vocation, en lui donnant du dégoût des Règles, ou autrement.

Condamner les Constitutions avec une ou plusieurs de ses Sœurs, parler aux personnes du dehors des choses secrètes de la Communauté: comme de ce qui se passe aux chapitres, aux élections, aux réceptions, ou autres semblables.

U,oT24,2

Pour les fautes susdites, ou autres semblables, la Supérieure reprendra, corrigera selon leur qualité et avec prudence. Pour celles qui (p. 46) ne s'accusent que de fautes légères, commises par faiblesse, elle doit se contenter de leur donner des avis et pénitences qui aillent à leur faire estimer et aspirer à une plus grande perfection, leur disant que Dieu serait plus content de les voir plus ponctuelles à leurs devoirs et qu'elles recevraient de plus grandes grâces, si dorénavant elles étaient plus fidèles.

Pour les fautes importantes, elle doit parler dans des termes plus forts, selon la grièveté et délibération de la faute, leur remontrant le tort qu'elles se font à elles mêmes, la mauvaise édification qu'elles donnent à leurs Sœurs, et combien Dieu est mal content de les voir dans cette lâcheté; quel mépris elles font de leur vocation et autres choses semblables, donnant à chacune des réflexions conformes à leurs accusations, et les obligeant à la réparation envers celles qui auraient été mal édifiées ou offensées en quelque chose.

Pour les fautes graves, les corrections et répréhensions doivent être plus sévères; cependant toujours avec esprit de douceur et de charité, plutôt pour les regagner que pour les rebuter; leur ordonnant néanmoins des pénitences conformes à leurs manquements et à la portée de leur esprit, considérant le scandale que ces fautes auront donné pour leur en faire faire des satisfactions publiques et de longue durée; à moins que

L'on ne reconnaisse un changement évident, avec preuves de grande fidélité.

U,0T24,3

Lorsqu'une Sœur sera tombée dans quelque faute grave; la Supérieure la privera des exercices de la Communauté, pour autant de temps qu'elle jugera à propos, se mesurant à la gravité de la faute. Pour les fautes très graves, elles se doivent punir avec plus de mesure: n'accordant pas les pénitences d'abord, mais prenant quelque délai, selon la qualité de la faute et la disposition de la délinquante, et pendant ce temps implorer le secours du ciel par des prières selon les (p. 47) saintes coutumes; et prendre les avis, sentiments et résolutions du Supérieur; et même faire paraître plusieurs fois celle qui aura manqué pour la faire rentrer en elle-même, et la disposer à faire profit de ce qui lui sera ordonné.

U,0T24,4

Que s'il arrivait qu'on eût commis quelque faute qui donnât du scandale, mais sans savoir qui en serait la coupable, alors celle qui aurait commis cette faute ne la découvrira pas à la Communauté, sans auparavant avoir averti la Supérieure que c'est elle qui a commis la faute qui a scandalisé ses Sœurs. La Supérieure prendra là-dessus les mesures qui seront nécessaires et convenables pour le bien de la Communauté, pour faire déclarer à la coupable à la Communauté que c'est elle qui est coupable de cette faute, ou pour lui en faire faire pénitence en particulier sans le déclarer; car il n'est pas toujours à propos de découvrir les coupables, quelquefois cela scandaliserait: comme si c'était une Sœur qui eût quelque emploi qui demandât qu'on eût quelque confiance en elle; la déclaration de cette faute ôterait cette confiance et serait dommageable à la Communauté. Dans ces cas, ou semblables, la Supérieure se contenterait de donner les avis nécessaires à celle qui lui aura déclaré sa faute, et ne l'obligera point de la déclarer à la Communauté; mais la Supérieure dira à la Communauté, que celle qui a commis la faute l'a reconnue, quelle leur en demande pardon, qu'elle propose de se corriger et qu'étant trop faible pour se faire connaître à toutes ses Sœurs, elle se recommande au moins à leurs prières; et cependant la Supérieure lui fera faire une pénitence secrète, telle qu'elle jugera à propos et la coupable l'acceptera avec humilité; que si la Supérieure juge que pour le bien de la Communauté, celle qui est coupable se fasse connaître, elle lui ordonnera de se déclarer devant toutes les Sœurs, ou une partie, selon qu'elle jugera à propos et la coupable acceptera cette confusion avec humilité et en esprit de pénitence.

U,0T25 (p. 48)

Chapitre 25^{ème}.**Des obéissances.**

U,0T25,1

Les assemblées qu'on nomme obéissances sont ordonnées pour la distribution des emplois, pour annoncer les affaires de la maison qui doivent être connues en public, et pour avertir les Sœurs des défauts journaliers qui se pourraient glisser parmi elles. Toutes les Sœurs se rendront fidèlement et exactement en ces assemblées sans y manquer, à moins qu'elles n'en soient dispensées par la Supérieure. Elles doivent pareillement se rendre attentives à tout ce qui sera dit pour le bien et la fidélité à toutes les règles de la maison, chacune prenant pour soi les avis qui sont donnés en général; et si quelqu'une était tombée dans quelque faute, elle n'attendra pas qu'elle en soit reprise pour s'en humilier, se souvenant que l'âme juste est la première à s'accuser, et ainsi elle se prosternera à genoux, et après que la Supérieure aura fait le signe de la croix et la semainière dit la sentence qui se dit ordinairement, elle s'accusera avec humilité d'une voix haute et intelligible, de la faute où elle sera tombée et en recevra la répréhension et pénitence que la Supérieure jugera à propos. Outre cet acte d'humiliation que feront les Sœurs de quelques fautes dans lesquelles elles seront tombées, il y en aura une qui fera sa coulpe des fautes qu'elle aura commises depuis le dernier chapitre, selon la louable coutume des maisons bien réglées et où les particulières ont soin de leur avancement et ont de l'amour de l'humiliation.

Il sera aussi permis aux Sœurs de faire leur coulpe au réfectoire selon l'avis et l'ordonnance de la Supérieure pour éviter tout esprit de singularité.

Les postulantes feront aussi leur coulpe de temps en temps à l'obéissance des anciennes pendant leurs six mois, afin que la Communauté (p. 49) les connaisse pour les admettre à l'habit; ensuite elles se retireront, afin que les anciennes aient liberté de s'humilier de leurs fautes journalières.

U,0T26

Chapitre 26^{ème}.**Des conférences ou entretiens de piété.**

U,0T26,1

Tous les dimanches et fêtes, la Communauté s'assemblera par le son de la cloche au lieu marqué; à quatre heures et demie la Supérieure ayant fait le signe, la semainière commencera le *Veni Sancte* qui sera continué

par la Communauté puis elle dira le verset et l'oraison *Deus qui corda etc.*, à la fin toutes les Sœurs se lèveront et prendront place.

La lecture de l'évangile ou de la matière de l'entretien étant faite, la Sœur qui préside expliquera l'espace d'un petit quart d'heure, puis elle interrogera quatre Sœurs les unes après les autres; savoir deux jeunes et deux anciennes ou davantage si elle le juge à propos; leur faisant dire librement leur pensée: lesquelles ayant achevé de parler, ladite présidente priera la Supérieure ou celle qui tient sa place de conclure sur ce qui a été dit, ou qu'elle aura pensé.

Nulle Sœur ne s'excusera de parler, sous quelque prétexte que ce puisse être, et pour cela elles se rendront attentives à ce que la susdite présidente exposera, pour qu'elles ne disent rien qui ne convienne à la matière avancée, ou à la morale qu'on aurait déjà pu tirer.

U,0T26,2 Il est à remarquer que celle qui préside, se trouvant n'avoir pas une si longue expression, peut interroger plutôt, pour qu'elle ne rebatte pas tant les même choses, se rendant ennuyeuse; mais aussi lorsqu'une Sœur a une trop grande affluence de pensées, elle ne doit pas non plus empêcher les autres par un trop long (p. 50) discours, croyant toujours que ce que diraient les autres serait aussi utile et plus que ce qu'on a à dire soi-même; évitant aussi une autre extrémité qui serait de laisser presque tout le temps aux autres. Cela n'empêchera pas que si la Supérieure avait quelque instruction à faire à la Communauté, outre la matière avancée, elle ne puisse faire trancher plus court celle qui préside et celles qu'elle aura interrogées.

On doit observer que les morales que les unes et les autres tireront soient succinctes et conformes aux besoins communs, et on évitera certaines manières de parler en exprimant sa peine et l'état intérieur pour les inconvénients qui en arrivent à celle qui serait mal disposée et susceptible d'impression. On ne doit pas exclure de cette retenue celles qui seraient prévenues de quelques grâces sensibles, laquelle par indiscretion la donnerait trop à découvert: car quoique nous nous devions exprimer selon que le Saint-Esprit nous inspire, l'expérience ne fait que trop connaître que la découverte des choses que l'on doit taire, fait tort à celle qui parle, comme à celles qui écoutent.

U,0T26,3 La Supérieure devant conclure, elle pourra tirer une morale conforme au plus grand besoin de la Communauté touchant les vertus qui conviennent à l'état des Sœurs, ou les défauts les plus opposés au bien commun, et les Sœurs se donneront de garde en ces rencontres de juger

témérement sur ce qui se dit ou conclut, comme se l'affectant à elles-mêmes ou à quelque autre en particulier, pour le tourner à mauvais sens, ce qui est assez ordinaire aux personnes tentées ou prévenues; ce qui ôte extrêmement la liberté de celles qui auraient parlé, lorsque cela vient à leur connaissance.

On finira la conférence précisément à cinq heures; toutes les Sœurs se mettront à genoux, et la Supérieure finira par l'antienne, *Confirma* (p. 51) *hoc etc.* et toutes les Sœurs répondront, *a templo etc.*, puis on dira le *Veni Sancte*, et ensuite chacune se retirera en son particulier pour faire la lecture spirituelle; si ce n'est dans un grand froid, ou pour une plus grande commodité, on fera la lecture en commun, chacune pourtant dans son livre particulier; ou bien dans les plus courts jours de l'année, où on la fera aussi dans une place commune, où il y aura de la chandelle pour cela. Celles pourtant qui, pour la faiblesse de leur vue, ou pour quelque autre raison ne pourraient pas faire leur lecture dans cette place commune, pourront, en ayant obtenu la permission de la Supérieure, la faire en leur particulier.

U,0T27

Chapitre 27^{ème}.

Des assemblées pour déterminer des affaires de la Communauté.

U,0T27,1

Selon l'importance des affaires, elles se terminent aussi différemment. Il y en a qui doivent être proposées et arrêtées en Communauté à la pluralité des voix et auparavant consultées avec les Conseillères et communiquées au Supérieur. Il y en a d'autres sur lesquelles la Supérieure se peut contenter de l'avis des Conseillères, et en cas de difficultés en parler au Supérieur; et enfin il y en a d'une troisième sorte pour lesquelles elle n'a besoin de consulter personne.

Les affaires que l'on doit traiter en Communauté sont les admissions à l'année de probation, la réception au corps de la Communauté, les élections, les constitutions de rentes, actives ou passives, les aliénations ou achats de fonds en échanges, les (p. 52) baux à rentes perpétuelles; les bâtiments, réparations ou démolitions considérables: les choses seront réputées considérables qui excéderont la valeur de deux cent livres; entreprendre ou soutenir quelques procès considérables, ou faire l'accommodement des procès commencés; recevoir des fondations.

Quand il sera nécessaire de faire quelque acte de cette sorte, il ne sera délibéré et conclu en Communauté que quant à la substance des choses, laissant au soin de la Supérieure et des Conseillères, et à la prudence

du Supérieur de prendre garde aux termes, et aux clauses qui y seront couchées.

Tous les actes qui seront passés par devant notaires seront signés par huit ou dix des anciennes, à la réserve des baux à louage, marchés et autres actes dont on ne délibère pas en Communauté, qui seront signés par la Supérieure, les Conseillères et la Procureuse.

U,0T27,2

Les affaires que la Supérieure communiquera aux Conseillères, ou celles qui sont à proposer en Communauté, sont les baux à loyer qui seront à faire, l'arrêté des comptes des maisons ou terres appartenant à la Communauté; la proposition des personnes qui demandent d'être admises dans la Communauté pour en être du corps; pourvoir aux offices de la maison qui ne sont point électives. Elle les appellera sur ces sortes d'affaires au temps qui lui sera le plus commode.

Au moins une fois le mois, au premier jour non empêché, si elle ne l'a fait par l'occasion d'autres affaires, la Supérieure les assemblera pour découvrir et remarquer avec elles: s'il ne s'est point glissé dans la Communauté quelques relâchements et pour aviser aux remèdes qui seront à y apporter, soit pour le général de la Communauté, soit pour les particulières. Elles conférera (p. 53) aussi en même temps avec elles des affaires de la maison, soit pour le temporel, soit pour le spirituel, se gardant soigneusement de rien témoigner de ce qu'elle aurait appris du secret des particulières dans les communications qu'elles auraient volontairement faites de leur intérieur.

Les affaires dans lesquelles la Supérieure peut agir sans prendre avis, sont celles qui regardent le bon ordre de la maison et l'exécution des Règles et des Constitutions, la dépense ordinaire, et les autres usages et coutumes de la Communauté; cependant elle ne pourra rien acheter par elle-même sans le communiquer à la Procureuse; c'est à elle à donner ordre à la Procureuse de recevoir les revenus de la maison: faire la dépense journalière, les provisions et les menues réparations. Elle arrêtera la somme de chaque mois dans les journaux, tant de la recette que de la dépense.

U,0T27,3

Elle donnera des aides aux Officières selon leurs besoins et suppléera aux charges non électives pour peu de temps, comme en cas de maladies, ou autres nécessités; ce temps se doit borner au plus à 15 jours.

Pour les affaires dont il faut délibérer en Communauté, chaque Sœur dira sa pensée de vive voix, excepté aux élections, aux réceptions des Sœurs au corps de la Communauté, dans lesquelles on donnera son suffrage par scrutin avec des fèves, aux propositions des novices, tant pour

la prise d'habit que pour la continuation ou exclusion dans l'année de probation, dans lesquelles on procède par voix de scrutin secret: pour cela on donne à chaque Sœur vocale deux billets, sur l'un desquels il y a une croix imprimée, et l'autre est en blanc; chaque Sœur vocale mettra dans le scrutin le billet qu'elle jugera à propos. Celui qui est marqué d'une croix doit servir à marquer que la postulante est reçue à l'habit, ou continuée dans sa probation; et l'autre billet blanc marque (p. 54) qu'elle est renvoyée. Le scrutin étant ouvert, s'il se trouve plus de la moitié des billets marqués avec une croix, la postulante est reconnue être reçue à l'habit ou à continuer sa probation; sinon elle sera renvoyée. Ce qui a été accepté par la Communauté d'une voix unanime en octobre 1725.

U,0T27,4

Toutes les Sœurs sont étroitement obligées de tenir le secret de tout ce qui se passe dans les assemblées, et ainsi elles ne s'entretiendront jamais ensemble hors l'assemblée, ni des délibérations, ni des avis particuliers, soit pour ce qui regarde le temporel ou le spirituel, pour s'indiquer ou y trouver à redire; elles n'en parleront ni entre elles, ni aux Sœurs qui ne sont point vocales; bien moins aux personnes du dehors. Que si quelqu'une des Sœurs était convaincue d'être tombée en cette faute, elle sera privée de voix active et passive autant de temps que le Supérieur et la Supérieure le jugeront à propos.

Il est du bon ordre d'écrire tout ce qui sera conclu dans les assemblées; afin qu'on puisse y avoir recours dans le besoin; cela est surtout nécessaire pour la réception des Sœurs. Ainsi il y aura dans la Communauté un livre dans lequel on écrira les délibérations sur la réception et la continuation des Sœurs à la probation. Il y aura pour cela une des Sœurs qui sera nommée Secrétaire et députée à cet effet par la Supérieure et qui écrira ce qui aura été résolu. Le tout sera signé de la Supérieure et des Conseillères.

U,0T28

Chapitre 28^{ème}.

Des devoirs des Officières en général.

U,0T28,1

Celles qui sont choisies pour quelque office, l'accepteront avec soumission et sans résistance: car souvent cette résistance est plus un effet de la vanité que d'une véritable humilité. Si pourtant elles avaient fait quelque mauvaise démarche pour y arriver, s'il y avait eu quelque cabale ou quelque complot, il vaudrait bien mieux n'y point entrer, que d'y entrer par une si mauvaise porte; ainsi s'il plaisait à Dieu d'ouvrir les yeux à celles qui auraient (p. 55) ainsi pratiqué leur élection, elles feraient bien de résister et de ne point accepter; mais elles devraient demander à

s'en expliquer en particulier au Supérieur, qui les en déchargerait. Celles qui seront choisies pour Officières doivent s'instruire aussitôt après leur élection de leurs devoirs, afin de s'en acquitter. On leur donnera à chacune une copie des devoirs de leur office, comme elle est ci-après, afin que s'examinant souvent là-dessus, elles voient si elles y sont fidèles.

Les Officières doivent se rendre fort exactes à leur office, considérant que le bon ordre de la maison dépend de leur vigilance et assiduité à remplir leurs devoirs, la Communauté s'étant déchargée sur elles de certaines affaires; elles en répondront devant Dieu si, par leur négligence, le relâchement s'introduisait dans la Communauté, comme cela arriverait sans doute si celles qui sont choisies pour certains offices ne s'y rendaient pas fidèles. Elles doivent être les plus exemplaires de la maison et édifier, non seulement en faisant avec exactitude tout ce qui est de leur office, mais encore en se rendant à tous les exercices de la Communauté autant qu'ils sont compatibles avec leur office; et de peur que le relâchement ne s'introduise et que sous prétexte d'occupation, on ne s'absente des exercices de la Communauté, les Officières mêmes ne s'en absenteront pas sans la permission de la Supérieure.

U,0T29

Chapitre 29^{ème}.

Des devoirs des Officières en particulier et premièrement ceux de la Supérieure.

U,0T29,1

La Supérieure aura soin que la régularité soit exactement observée dans la maison et dans les écoles; pour cela, elle doit être parfaitement instruite des règles et des usages de la maison, et être remplie de l'esprit qu'on a toujours tâché d'inspirer aux Sœurs depuis leur établissement qui est un esprit d'humilité et de simplicité, entièrement éloigné et opposé à l'esprit du monde. S'il s'y glissait quelque chose dans (p. 56) la Communauté qui fût opposée à cet esprit, que quelque Sœur, ou dans ses manières de parler ou d'agir, ou de se vêtir, semblât affecter quelque chose qui ressentît le monde, ou s'éloigner de cet esprit de simplicité, la Supérieure ne le souffrira pas.

Pour maintenir le bon ordre dans les écoles, la Supérieure visitera au moins une fois le mois toutes les écoles de la ville; et celles de la campagne une fois l'année, à moins qu'elles ne se multiplient par trop; en ce cas, il faudra prendre d'autres mesures qu'on prendra dans le temps si le cas arrive, pour n'être pas trop souvent en campagne et hors de la Communauté.

Comme le bon ordre de la maison dépend du rapport et de la confiance que les Sœurs auront à leur Supérieure, elle s'appliquera à entretenir cette confiance; se rendant affable à toutes ses Sœurs, elle n'en rebutera aucune, elle ne se plaindra point de leur importunité; elle les supportera dans leurs faiblesses et fera tous ses efforts pour les tirer de peine et les porter toutes à Jésus-Christ.

Elle donnera aux Sœurs une grande liberté de parler au Confesseur ordinaire et au Supérieur, ne les gênant en rien sur cet article et elle ne s'informerá jamais et ne leur fera point rendre compte de ce qu'elles leur auront dit.

U,OT29,2

Elle prendra garde de ne témoigner jamais aucune amitié particulière à aucune des Sœurs; mais elle les aimera toutes en Jésus-Christ, et travaillera également à la perfection des unes et des autres. Tous les mois, elle assemblera le Conseil pour parler des affaires de la Communauté et concerter avec les Sœurs Conseillères, sur ce qu'il y aurait à faire pour le bien de la maison; elle leur demandera si elles n'ont point remarqué quelque relâchement qui se soit glissé pendant le mois et aviser avec elles des moyens pour y remédier.

Dans les assemblées, elle prendra garde qu'en proposant les choses, elle ne dise pas trop ouvertement son sentiment, de peur que les Sœurs ne le suivent aveuglément, et que sans examiner (p. 57) ce qui serait plus avantageux, elles ne se laissent aller aux impressions qu'elles auraient reçues.

Elle aura un grand soin que les enfants orphelins ne manquent de rien; elle les visitera au moins une fois la semaine.

Elle évitera d'agir avec trop d'empressement, d'empire et de sévérité; elle conduira plutôt les Sœurs à Jésus-Christ par la douceur. Elle n'épargnera pourtant pas, par une fausse compassion, celles qui auraient manqué, mais agira à l'égard de chacune selon que prudemment et chrétiennement elle croira nécessaire pour le bien de la Communauté.

U,OT29,3

Elle n'entreprendra rien de conséquence sans l'avis du Supérieur, et afin qu'elle-même ait le mérite de l'obéissance qu'elle fait pratiquer aux autres et éviter la vanité qui serait à craindre si elle pouvait faire toutes chose par elle-même, elle ne se dispensera point des règles ordinaires de la maison sans permission, et s'il arrivait que, pour quelques nécessités, elle ne pût se trouver aux principaux actes de la Communauté, comme la Sainte Messe, l'oraison, les vêpres, la conférence, le réfectoire et la récréation, elle ne s'en dispensera point sans la permission

de l'Assistante, ou à son défaut de la plus ancienne qui se trouvera dans la maison, à la réserve néanmoins que pour l'oraison du soir, s'il y avait quelques besoins de parler aux Sœurs pour leur intérieur, elle pourra le faire sans être obligée de demander permission; et pour lors elle prévoira de faire sa lecture et son oraison de meilleure heure.

Quand elle sortira pour des choses de longue durée, comme pour aller à la campagne, tant pour elle-même que pour la Communauté, elle prendra l'avis du Supérieur ou du Confesseur.

Elle aura pour les affaires de la maison, beaucoup de rapport et d'union avec l'Assistante; elle lui communiquera les affaires qui peuvent être communiquées et elles agiront toutes deux de concert pour le bien de la maison.

Elle fera exactement observer à toutes les Sœurs la méthode des catéchismes, comme elle leur est marquée dans le Règlement des écoles.

U,0T30

(p. 58)

Chapitre 30ème.

Des devoirs de l'Assistante.

U,0T30,1

L'Assistante est celle qui doit soulager et assister la Supérieure dans le gouvernement de la maison; elle doit donc agir de concert avec elle pour maintenir le bon ordre et la régularité et conserver l'esprit de piété dans la maison; pour cela, il faut qu'elle veille avec attention à tout ce qui se passe, et qu'elle en fasse un rapport fidèle à la Supérieure au cas qu'elle ait remarqué quelque relâchement et quelque chose contraire à l'esprit de la Communauté.

Elle doit exhorter et porter les Sœurs à avoir une grande confiance à la Supérieure, et elle leur persuadera que cela est du bon ordre de la maison; si elle en trouvait quelqu'une qui manquât de confiance et d'ouverture pour la Supérieure, si après l'avoir exhortée, elle continuait toujours ses aversions et défiances, elle en avertira le Supérieur, afin qu'il y apporte les remèdes nécessaires.

Elle prendra bien garde de ne s'attacher point les Sœurs au préjudice de la Supérieure; pour cela elle ne les écouterait point du tout dans leurs peines, mais elle les renverra à la Supérieure; à moins que la Supérieure elle-même ne juge que, pour le bien de quelques particulières, il est à propos qu'elle les écoute; et dans ce cas elle les écouterait et elle porterait toujours à avoir plus de confiance en leur Sœur Supérieure.

À l'absence de la Supérieure, l'Assistante fera ce que la Supérieure ferait. Elle présidera aux assemblées, et fera les autres choses que la Supérieure a coutume de faire; elle n'innovera pourtant rien et ne changera quoi que ce soit de ce que la Supérieure a fait ou établi.

Elle rendra compte à la Supérieure à son retour de ce qui s'est passé pendant son absence.

U,0T31

(p. 59)

Chapitre 31^{ème}.

Les devoirs de la Maîtresse de probation.

U,0T31,1

Il est aussi important pour le bien de la Communauté de bien élever les novices, qu'il est nécessaire de jeter de bons fondements pour faire un édifice solide, et de semer du bon grain pour faire une abondante récolte. Celle donc que la Providence a chargée de cet emploi doit garder exactement ces avis; afin de s'acquitter fidèlement d'un emploi qui, étant le plus utile, est aussi le plus difficile de la maison. Elle doit estimer beaucoup son emploi et le regarder comme le plus important à la Communauté, puisqu'elle doit donner des sujets qui en conservent l'esprit et en soutiennent la régularité. Cet emploi demandant des qualités qui se trouvent rarement rassemblées dans une même personne, celle qui en est chargée doit ne le regarder qu'avec crainte: mais une crainte mêlée de confiance, espérant que Dieu qui l'y a engagée lui fera la grâce de s'en bien acquitter. Comme ce n'est pas un effet de l'adresse et de l'invention humaine d'inspirer l'esprit de piété et de régularité à des jeunes filles qui sortent du monde, mais plutôt un effet de la grâce, il faut que celle qui est chargée de ce soin ait souvent recours à la prière et qu'elle soutienne l'édifice spirituel qu'elle doit élever dans les autres par ses saints désirs et oraisons.

Elle doit plus enseigner par ses exemples que par ses paroles, et elle doit être un miroir de vertus, où on voie ce qu'il faut faire, avant qu'elle le dise et où on ne puisse jamais rien remarquer de ce qu'elle serait obligée de reprendre dans les autres; il doit paraître dans son extérieur, une modestie qui édifie; mais qui soit plutôt l'effet du recueillement intérieur, que d'une contrainte gênante et étudiée.

U,0T31,2

Elle doit avoir un abord facile et engageant, où ses filles ne trouvent (p. 60) jamais de rebut, ni de dureté; mais elle doit être à l'égard de toutes, comme un port ouvert, où elles se puissent retirer lorsqu'elles se trouvent agitées par le vent des tentations, par le dégoût de leur vocation et autres peines qui ne sont que trop ordinaires dans la vie.

Elle doit, par toutes sortes de marques, se gagner la confiance de ses filles; pour cela leur témoigner une grande ouverture et une tendresse de mère: reconnaître leur humeur et étudier les manières de gagner leur cœur, n'y ayant rien de si important, dit Saint François Xavier, que les novices aient une entière ouverture pour découvrir leurs peines et leurs tentations à celle qui les conduit.

N'agir jamais par humeur ni par caprice, se défier beaucoup des sympathies et des inclinations naturelles qu'on ressent pour quelques unes et des antipathies et aversions qu'on ressent pour d'autres; elle doit s'appliquer beaucoup à reconnaître leur esprit, s'il n'est point double et dissimulé; si elles sont d'une humeur douce et traitable, si elles ne sont pas trop faciles pour prendre les impressions, aussi bien du mal que du bien; si elles sont d'un jugement solide qui ne s'attache point à la bagatelle, mais qui ne s'arrête point aussi avec opiniâtreté à ses pensées; si elles ont de l'honnêteté sans affectation, de l'humilité sans bassesse; si elles ont de l'ouverture pour l'école, de la constance dans leurs peines, de la docilité et de la soumission à ce qu'on leur dit.

U,OT31,3

Pour bien connaître ses filles, elle doit être souvent avec elles, les pratiquer de près dans les conversations, dans les entretiens, dans les écoles; car il est difficile de se cacher longtemps et de faire violence à sa nature et à son esprit pour qu'il n'échappe; elle ne doit pourtant pas juger pour une ou deux échappées qui leur seraient arrivées; cela servira pourtant pour lui faire connaître leur (p. 61) humeur et leur donner des avertissements nécessaires; elle ne doit jamais donner des marques d'une amitié singulière à aucune ni lui témoigner plus d'ouverture.

Quoiqu'elle doive faire attention aux qualités de l'esprit et aux talents naturels, elle doit encore plus faire de cas de la vertu; elle doit pourtant préférer la vertu jointe à un bon esprit: car la piété d'un esprit bas et petit n'est pas d'ordinaire de longue durée. Elle exercera les novices dans la pratique de toutes les vertus, surtout dans celles de la profession qu'elles veulent embrasser, leur inspirant beaucoup l'esprit intérieur, la mort à leur jugement, l'amour de la sainte pauvreté, le mépris du monde; une souveraine estime de la pureté, une obéissance aveugle à leurs Supérieurs etc. Elle leur fera pratiquer ces vertus dans les occasions.

Elle doit leur enseigner la manière de bien faire l'oraison, leur en inspirant du goût, leur en apprendre la méthode et se faire rendre compte de temps en temps comment elles s'y comportent.

U,0T31,4

Elle ne doit donner à ses novices que des épreuves qui édifient la Communauté sans les rendre ridicules, évitant de leur faire faire des choses qui servent plutôt à divertir celles qui les voient qu'à humilier celles qui les font. Elle ne leur fera jamais faire des choses qui excitent la risée; mais elle les occupera aux emplois les plus bas de la maison, les plus dégoûtants et auxquels l'orgueil humain ou l'amour-propre a plus de répugnance. Elle ne doit pas leur donner des épreuves trop fortes et indiscretes qui les rebutteraient et leur ôteraient la confiance qu'elles doivent avoir à leur Maîtresse.

Elle ne les épargnera pas non plus et prendra garde qu'elles ne s'attachent point à elle d'un amour trop naturel. Elle doit être un moyen pour les porter à Dieu, et ce serait leur faire un très (p. 62) grand tort si elles s'arrêtaient en chemin. Si donc elle voyait que ses filles s'attachassent et se liassent à elle d'un amour trop naturel, elle tâchera de rompre ces liens d'une amitié trop humaine, en leur témoignant un peu de froid, en refusant de les entendre et les renvoyant à la Supérieure; se gardant toutefois de leur faire connaître qu'on s'aperçoit bien qu'elles s'attachent à elle: car cela serait plus propre à fortifier ces liens qu'à les rompre.

Elle ne doit pas indifféremment user des mêmes épreuves envers toutes ses filles; mais elle doit les proportionner à leurs forces, à leur grâce et à leur vertu. Il faut aussi prendre le temps favorable pour faire ces épreuves: car rien n'est si dangereux que de les faire à contretemps.

U,0T31,5

Avoir en toutes choses beaucoup de rapport avec la Supérieure et n'agir que de concert avec elle; s'entendre ensemble pour éprouver les novices, en rebuter quelques unes, afin qu'elles aient recours à la Supérieure, en accueillir d'autres que la Supérieure aurait rebutées par épreuve. Quand une fille n'est pas encore capable d'une forte épreuve, la faire en sa présence sur une autre qui a plus de vertu, afin qu'entrant en confusion de ce qu'on punit dans une autre une faute dont elle se reconnaît coupable, elle entre en confusion de sa faute et fasse pénitence.

Un excellent moyen que donnait Saint François Xavier pour faire profiter les novices, c'est de les obliger de dire devant leurs Sœurs quelque chose sur les vertus qu'on a reconnu leur être plus nécessaires, ou sur les vices où on les voit plus enclines; et les avertir de cela un jour ou deux auparavant, qu'un tel jour dans la récréation, ou ailleurs, elles diront quelque chose à leurs Sœurs touchant l'obéissance, l'humilité, la simplicité, ou autres vertus suivant leur besoin; cela fait qu'étant obli-

gées de parler, elles cherchent des raisons (p. 63) qui, en convainquant les autres, les convainquent aussi elles-mêmes.

Celle qui est chargée des novices, ne doit point se rebuter, quand il lui semblerait que ses filles n'avancent pas dans la vertu comme elle souhaiterait; elle doit pour lors redoubler ses soins, sa vigilance et ses prières, et abandonner le succès à Dieu.

Elle doit faire le rapport fidèle à la Communauté, ou au Conseil et au Supérieur quand il le faut, de ce qu'elle aura remarqué dans ses filles; elle ne doit pour lors envisager que le bien de la Communauté et ne se point laisser aveugler par aucune vue humaine, ni éblouir par quelques talents extérieurs; mais regarder Dieu purement et le bien de la maison. Elle doit prendre garde aux termes dont elle se sert, dire la vérité nûment sans user de paroles ou trop faibles ou trop fortes, pour faire pencher du côté où elle même incline.

U,0T31,6

Elle continuera ses soins pour contribuer à l'avancement spirituel de celles qui, après l'année de probation, demeureront encore deux ans au noviciat suivant les Constitutions. Elle tâchera de les fortifier dans les vertus de leur sainte profession, leur en fournira autant qu'elle pourra les occasions. Elle assemblera chaque semaine une fois les unes et les autres; c'est-à-dire, tant celles qui n'ont pas encore fait leurs vœux, que celles qui les ont faits, pour leur faire un entretien de piété dans lequel elle s'appliquera à leur inspirer l'esprit de la maison; c'est-à-dire, un esprit de simplicité, de mort à soi-même et aux créatures; elle ne souffrira rien dans ses filles qui ressente l'esprit du monde, elle s'appliquera à déraciner les restes funestes de ce dangereux esprit que pourraient apporter celles qui en sortent. Si donc elle en remarquait quelques-unes dont l'esprit fût altier et superbe, qui s'en fasse accroire pour ses talents, ou pour sa naissance, elle s'appliquera à l'humilier en lui donnant les emplois les plus bas et lui faisant pratiquer d'autres humiliations, selon sa prudence et discrétion. Elle ne souffrira (p. 64) en elles aucune semence de division; mais elle veillera avec soin qu'elles gardent toujours entre elles des règles d'honnêteté; elle leur inspirera une grande charité les unes pour les autres et à se rendre service mutuellement; s'il y avait eu quelques paroles qui eussent blessé tant soit peu la charité et qui aient été dites, elle regardera ce commencement de division comme un mal dangereux dont il faut arrêter le progrès; elle imposera à celle qui lui paraîtra la plus coupable une pénitence proportionnée à sa faute et à ses forces.

U,0T31,7 Elle doit veiller avec beaucoup de soin à ce qu'il ne s'introduise entre ses filles aucune amitié particulière. Ainsi elle prendra garde que celles qui sont d'un même pays ou d'un même âge et dont les humeurs reviennent et qui se sont connues dans le monde, ne communiquent pas trop ensemble; c'est une peste dangereuse pour les Communautés que les amitiés particulières; de là les confidences secrètes et les cabales et si on n'arrête ce mal naissant, il est capable de renverser la Communauté.

Elle formera ses filles à toutes les fonctions de la maison, à la lecture, à l'écriture et surtout à l'instruction. Elle leur apprendra la manière de la bien faire et d'une manière utile pour les enfants; elle ne souffrira pas qu'elles prennent des méthodes d'instruire trop sublimes et trop relevées; mais elle leur apprendra une manière simple, modeste et qui ne ressent rien de la vanité; elle leur inspirera un grand zèle pour ce saint exercice et leur en donnera une grande idée et telle qu'il mérite.

U,0T31,8 Elle les portera aussi souvent à avouer leurs fautes à l'obéissance et celles qui ont fait leurs vœux à les dire ingénument dans le chapitre; elle obligera quelquefois les novices à dire à l'obéissance quelle est leur passion dominante; ce qui servira à deux fins, 1^{ère}. à les faire connaître. 2^{ème}. on remarquera par là quels efforts elles se font dans la suite pour avancer dans la vertu.

Outre le rapport que la Maîtresse de probation aura fort grand avec la Supérieure pour la conduite de ses filles, elle l'aura tout entier pour leurs emplois, ne les employant qu'à ce que la (p. 65) Supérieure jugera à propos: elle ne les appliquera donc point elle-même à aucun emploi que de concert avec la Supérieure.

Quand elle sera obligée de leur parler pour leur donner quelques avis, elle observera en quelle disposition elles sont, pour proportionner ses avis à leurs besoins. Si elles sont tentées, elle agira envers elles d'une manière douce et compatissante; enfin elle tâchera de se faire toute à toutes pour les gagner toutes à Jésus-Christ.

U,0T32

Chapitre 32^{ème}. Devoirs des Conseillères.

U,0T32,1

Celles qui seront choisies pour Conseillères, doivent accepter cette charge avec soumission et avec humilité. 1^{ère}. Avec humilité, s'en estimant indignes; car c'est toujours quelque chose de difficile d'avoir part au gouvernement, et ce serait un orgueil très dangereux et fort criminel, si on croyait avoir la prudence, la vertu et la discrétion nécessaires pour bien remplir cet emploi. Il faut cependant l'accepter. 2^{ème}. Avec

soumission, sans s'opposer aux desseins de Dieu et espérer que, quoiqu'on en soit indigne, Dieu ne manquera pas de donner les lumières nécessaires pour donner de bons conseils.

Étant choisies pour cet office, il faut s'en acquitter avec soin et se considérer comme obligées par un titre particulier de procurer le bien de la maison. On doit prendre garde à tous les relâchements qui pourraient s'y glisser; et dès qu'on s'aperçoit de quelque chose contraire au bon ordre de la maison, en avertir la Supérieure et prendre avec elle et les autres Conseillères le moyen d'y remédier.

Les Conseillères doivent avoir un grand zèle pour le bien de la maison, mais un zèle éclairé, qui ne leur fasse pas condamner (p. 66) ou approuver aveuglément et selon leur caprice; mais elles doivent peser et examiner toutes choses selon qu'elles jugeront à propos pour le bien de la Communauté, en conférant avec les autres Sœurs du Conseil, lorsque ledit Conseil est assemblé et non autrement. Ce zèle doit être désintéressé, n'épargnant personne quand il s'y agit du bien de la maison; tout doit céder dans leur esprit au bien de la Communauté, et quand ce serait une parente ou une amie, dont la conduite serait dangereuse pour la maison, ces considérations ni aucune autre ne doivent pas les empêcher d'en avertir et de délibérer sur les moyens d'y remédier.

U,OT32,2

Comme elles sont établies pour aider la Supérieure de leurs conseils, elles doivent avoir beaucoup de rapport avec elle; il ne faut pourtant pas qu'elles paraissent trop dévouées à ses sentiments, ni qu'elles les suivent aveuglément en toutes choses; mais il faut qu'on croie, et que cela soit vrai en effet, qu'elles ne cherchent que le bien de la maison et qu'elles ont assez de lumière et de liberté pour voir et pour dire ce qui sera le plus avantageux pour la maison. Elle diront donc librement leur pensée dans le Conseil, chacune à son rang; c'est-à-dire premièrement la dernière Conseillère, ensuite la seconde, puis la Maîtresse de probation, ensuite l'Assistante et enfin la Supérieure conclura librement; c'est-à-dire qu'elles ne doivent point agir par respect humain, ni par compagnie et être d'un sentiment parce qu'une autre en est; mais elles doivent examiner ce qui est le plus expédient et dire avec liberté ce qu'elles croiront le plus avantageux pour la Communauté.

Elles diront aussi leur sentiment simplement sans chercher de grands discours; mais elles exposeront sans fard et sans artifices les raisons sur lesquelles est appuyé leur sentiment; elles ne le proposeront point en des termes trop recherchés et ne s'étudieront point à attirer les autres

dans leur sentiment, mais à chercher la vérité et le bien de la Communauté.

U,0T32,3

Elles ne s'attacheront point opiniâtement à leur sentiment, et se donneront bien de garde de témoigner aucun ressentiment si leur (p. 67) avis n'est pas suivi; mais elles s'en tiendront de bon cœur au sentiment des autres si la pluralité est d'un sentiment contraire au leur; soumettant pour lors leur jugement et regardant comme un orgueil dange-reux de s'opposer au sentiment de la pluralité, et de croire avoir meilleure raison que les autres. Si pourtant on avait encore quelque chose à ajouter pour l'éclaircissement de la chose dont il s'agit, on pourra, en ayant obtenu la permission de la Supérieure, dire ce qu'on avait encore à dire, et cela se doit faire avec simplicité et sans passion.

On se donnera bien de garde de concevoir quelque refroidissement contre celles qui seraient d'un avis contraire, encore plus de le témoigner par quelques paroles dures et piquantes, de contester avec trop de chaleur ou d'opiniâtreté; et si cela arrivait deux fois à une même Sœur, la Supérieure l'ayant avertie en particulier de parler avec plus d'honnêteté à ses Sœurs, si elle ne se corrigeait, il faudrait en avertir le Supérieur et si elle continuait, elle mériterait d'être déposée; il n'en faut pourtant venir là qu'à l'extrémité et après avoir tenté inutilement tous les autres moyens.

U,0T32,4

Les Conseillères éviteront avec soin toutes les cabales entre elles, et si quelqu'une était convaincue d'avoir, par sollicitations ou quelques entretiens particuliers, fait entrer une autre Conseillère dans son sentiment, elle sera privée par le Supérieur de voix active et passive pour autant de temps qu'il le jugera à propos. Elle seront présentes lorsqu'on rendra les comptes au Supérieur. Elles garderont un secret inviolable de tout ce qui se sera dit dans le Conseil; elles n'en parleront pas même entre elles hors le Conseil, si elles ne sont toutes ensemble, ou qu'elles ne soient commises par le Conseil même pour travailler à l'affaire dont il est question; mais quand le Conseil ne serait plus assemblé, elles pourraient, se trouvant toutes ensemble, parler de la même affaire pour le bien de la maison; mais jamais deux à deux en particulier, ni à l'absence de la Supérieure.

Les Conseillères demanderont souvent à Dieu le don de conseil, elles (p. 68) auront une particulière dévotion au Saint Enfant Jésus, qui est appelé l'Ange du grand Conseil, et dans les affaires difficiles et épineu-

ses, elles feront quelques prières particulières pour demander à Dieu les lumières nécessaires.

U,0T33

Chapitre 33ème.

Les qualités que doit avoir une bonne Conseillère.

U,0T33,1

Premièrement, la solide piété. 2. Avoir l'esprit éclairé et intelligent. 3. Qu'elle soit sincère et désintéressée. 4. Qu'elle ait une intention pure et droite, ne regardant que la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien de la Communauté. 5. Qu'elle ait de la conduite et de l'expérience. 6. Qu'elle soit de mérite et recommandable en vertu avec un désir d'appuyer la vérité. 7. Qu'elle soit savante, ferme et généreuse. 8. Enfin, qu'elle soit humble et éloignée de sa propre estime.

Jéthro disait à Moïse: prenez des personnes qui craignent Dieu, qui aient la vérité au cœur. Et David disait qu'il ne prenait que des personnes qui avaient le cœur droit pour être auprès de lui. Et Saint Bernard dit: faites tout avec conseil, mais prenez ce conseil des gens de bien; il dit encore que les esprits contentieux et ennemis de la paix sont indignes et incapables d'un bon conseil. Et Sénèque dit que ces sortes d'esprits sont malins et dangereux, indignes d'une société et à plus forte raison d'un bon conseil.

Saint Bonaventure dit que le conseil est pour éclairer les doutes, pour appuyer la vérité et repousser le mal, et qu'il faut que les personnes qui le donnent soient sages, éclairées, qu'elles aient du poids, et soient recommandables par leur mérite.

L'Écclésiastique ordonne de ne prendre conseil qu'à des personnes vertueuses: ce qu'il appelle choisir le cœur d'un bon conseil.

U,0T34

(p. 69)

Chapitre 34ème.

Les devoirs de l'Économe ou Procureuse.

U,0T34,1

L'Économe ou Procureuse sera choisie par la Supérieure, de concert avec les Conseillères, à la pluralité des voix. Les voix ne se donneront pas par scrutin; mais chacune des Conseillères ayant dit son sentiment après que la Supérieure aura exposé elle même le sien, elle conclura pour celle qui aura le plus de suffrages, et pour le choix de laquelle les Sœurs auront apporté de meilleures raisons.

Il faut choisir une Sœur de la Communauté qui n'ait aucune charge embarrassante, afin qu'elle soit plus libre pour vaquer aux affaires temporelles. La Supérieure pourra, de l'avis des Conseillères, la déposer et en choisir une autre; il n'est pourtant pas à propos de le faire, qu'en cas de

grande négligence, ce changement étant plus nuisible que profitable. Pour l'ordinaire, celle qui sera choisie sera trois ans Économe, après lesquels on en choisira une autre; si ce n'est que pour le bien de la maison, on ne juge à propos de la continuer encore trois ans, après lesquels on ne pourra plus la continuer, si ce n'est trois ans après.

L'Économe fera la dépense de la maison et recevra toutes les semaines de la Supérieure l'argent nécessaire pour la dépense ordinaire, dont elle rendra compte à la Supérieure. On arrêtera tous les comptes de la semaine, et on fera un total du mois, pour être mis dans les comptes généraux qui se rendent tous les ans au Supérieur.

Elle prendra garde de ne point faire de dépense superflue, de ne rien changer dans la grossièreté de l'étoffe pour les habits, des meubles et de la nourriture.

Comme cet emploi est le plus dissipant de la maison, celle qui sera choisie pour le remplir doit observer les avis suivants pour son bien particulier.

U,OT_{34,2}

Demander souvent à Dieu l'esprit intérieur et de dévotion, qui se perd ordinairement dans le maniement des affaires temporelles.

(p. 70) Ne donner aux affaires que le temps qu'elles méritent et ne s'y pas employer avec trop d'empressement. Si elle se sentait trop empressée et inquiète, elle doit se souvenir du reproche que Jésus-Christ fit à Marthe qui était trop empressée et trop inquiète.

À ne s'en occuper que dans le temps qu'on les fait, lorsqu'on y a donné le temps raisonnable.

À donner à chaque affaire du temps à proportion qu'elle en mérite: car une affaire de conséquence doit être plus examinée qu'une autre de moindre conséquence.

Ne jamais rien précipiter par impétuosité naturelle, ni retarder par paresse, ou par négligence.

Vivre au jour la journée, sans songer au lendemain.

Prendre garde que les affaires ne nous dominent pas tellement et ne nous accablent point: ainsi avant que de les commencer, demander à Dieu la grâce de les faire avec liberté d'esprit, et après qu'elles seront faites, en remercier Dieu en attendant le succès ou la perte; puisque l'un peut être aussi utile que l'autre pour notre sanctification.

Ne rien épargner pour la guérison des malades, lorsqu'on juge cela nécessaire; ne pourtant rien faire sans la permission de la Supérieure.

Dans son emploi, avoir en vue non pas d'augmenter ou conserver les biens de la maison, mais de lui donner des moyens de subsister pour procurer la gloire de Dieu.

Lorsqu'on voit de l'argent, s'accoutumer à voir cela avec indifférence, comme on voit de la terre, en considérer la vanité et tâcher d'en concevoir du mépris.

Lorsqu'on a fait une bonne affaire pour la maison, n'en point témoigner de joie, arrêter et modérer au dedans celle qu'on pourrait avoir; ne point s'affliger des pertes, ni en rien témoigner: mais louer Dieu également de l'un et de l'autre.

U,0T34,3

Avoir soin que les Sœurs ne manquent de rien pour la nourriture, linges, habits etc.

(p. 71) Lorsqu'on donne son suffrage pour la réception d'une Sœur, témoigner encore plus que les autres du peu d'égard qu'on doit avoir pour les biens, lorsqu'il s'agit de recevoir ou renvoyer une fille.

Avoir soin de payer raisonnablement toutes les personnes qu'on emploie, et ne faire jamais attendre les ouvriers pour le paiement de leur salaire; elle veillera sur ce qu'ils feront dans la maison, et elle marquera le temps qu'ils y mettront et les ouvrages.

Ne faire jamais donner d'exploit à personne, sans avoir auparavant tenté toutes les autres voies.

Ne jamais entreprendre de procès sans avoir proposé l'arbitrage et toutes les autres voies honnêtes pour s'accommoder.

Prendre garde qu'en bien des occasions, on ne peut pas se servir de tout son droit à la rigueur, sans blesser la charité, qu'il faut quelquefois remettre une partie de la dette et quelquefois attendre longtemps pour le paiement.

Consulter toujours des praticiens qui aient réputation, non seulement d'être habiles, mais qui aient de la droiture et de la probité.

Supposé qu'on soit obligé de plaider, ne jamais permettre qu'un avocat, ou un procureur, blesse la réputation de la partie adverse; mais qu'il se contente de dire ce qui fait le bon droit.

Se rendre quelques oraisons jaculatoires familières pour conserver l'esprit intérieur au milieu des affaires; comme de dire avec Saint Ignace: "que la terre m'est à dégoût, quand je regarde le ciel". Songer que les biens sont caducs et périssables, qu'ils ne méritent pas que nous les aimions.

U,0T34,4

Que pour gagner tout le monde, il ne faudrait pas commettre un péché véniel pour petit qu'il soit; que cependant on en commet plusieurs dans les affaires; on juge, on soupçonne trop facilement les gens avec lesquels on a à faire: on fait connaître quelquefois ses défauts sans nécessité, on a de la froideur pour certains et de l'inclination de faire plaisir à d'autres; on agit par humeur, promptitude etc.

Pour remédier à tous ces défauts, l'esprit intérieur est absolument nécessaire; ainsi dans cet emploi, on ne doit jamais manquer à (p. 72) l'oraison; dès le matin offrir à Dieu tout ce que l'on fera, afin qu'il y donne sa bénédiction. S'examiner souvent sur les défauts que l'on commet dans son emploi et prendre des moyens propres et faciles pour s'en défaire.

U,0T35

Chapitre 35^{ème}.

De la Sous-Assistante.

U,0T35,1

La Sous-Assistante ne sera point choisie par la Communauté; mais par la Supérieure de l'avis des Conseillères. On choisira pour cela une Sœur ancienne, qui pourra être changée par la Supérieure selon qu'elle le jugera à propos pour le bien de la maison; elle ne pourra la changer que de l'avis des Conseillères.

Celle qui sera choisie pour cet office doit être régulière et exemplaire; son office est de suppléer au défaut de la Supérieure et de l'Assistante, et de faire en leur absence, ce qu'elles-mêmes feraient si elles étaient présentes. Elle doit, lors même que la Supérieure et l'Assistante sont à la maison, veiller sur tout ce qui s'y passe et assister à tous les exercices communs de la maison; elle y présidera, lorsque la Supérieure et l'Assistante n'y seront pas présentes et fera généralement tout ce que l'Assistante ferait ou devrait faire, sinon qu'elle sera plus retenue à reprendre les fautes, se contentant pour l'ordinaire de les remarquer pour en avertir la Supérieure et reprenant seulement par forme d'avertissement sans user de paroles trop sévères et réservant la correction à la Supérieure. Si elle découvrirait qu'il s'introduisît quelque chose contre le bon ordre de la maison, ou la perfection des Sœurs, elle en avertira la Supérieure. Si l'Assistante s'oublie de dire ou faire quelque chose de sa charge, elle l'en fera souvenir.

Le bien de la Communauté l'oblige d'avoir une grande union avec la Supérieure et l'Assistante, et elle prendra soigneusement garde de ne jamais désapprouver en général ni en particulier leur conduite; mais elle se conformera en tout, comme l'Assistante, aux intentions de la Supérieure.

U,0T36

(p. 73)

Chapitre 36^{ème}.

De la Sous-Maîtresse de probation.

U,0T36,1

Elle sera pareillement choisie par la Supérieure de l'avis des Conseillères. Sa charge sera d'être à la Maîtresse de probation, ce qu'est la Sous-Assistante à l'Assistante.

Quand la Maîtresse de probation ne pourra pas se trouver à l'obéissance des prétendantes, la Sous-Maîtresse s'y trouvera et observera à peu près la même chose qu'aurait fait la Maîtresse de probation; à l'exception que, si une prétendante s'accusait de quelque faute considérable, elle l'obligera de le dire à la Maîtresse de probation. Elle observera tout ce qui est marqué ci-dessus dans l'article de l'Assistante.

Elle fera l'obéissance aux filles qui n'ont point l'habit, leur fera lire par une d'elles les sentences qu'on a accoutumé de lire et leur donnera un petit mot d'instruction suivant leur besoin.

U,0T37

Chapitre 37^{ème}.

De la Secrétaire.

U,0T37,1

La Supérieure choisira une Sœur capable de bien s'acquitter de cet emploi et de la fidélité de laquelle on puisse s'assurer; elle doit être une des Conseillères.

Elle aura un livre dans lequel elle écrira les admissions des prétendantes à la probation; les délibérations qui seront faites lorsqu'elles sont proposées de quatre en quatre mois à la Communauté, leur réception au corps de la Communauté; elle écrira aussi leur renvoi et les causes.

Elle écrira toutes les élections sur un livre séparé, nommera les personnes et les offices, elle écrira pareillement le décès des Sœurs et Supérieures, quand elles meurent en charge. Elle ne (p. 74) donnera aucun acte, ou extrait de ses livres, sans la permission de la Supérieure. Elle aura toujours un grand rapport à la Supérieure et sera très unie avec elle.

Elle aura un livre des Mortuaires, où elle écrira le décès des Sœurs, et un pour les orphelins.

Il y aura un coffre fermant à clef, la Supérieure en aura une et la Secrétaire l'autre. Elle aura deux livres dans lesquels elle écrira les décisions du Conseil, l'un pour le temporel et l'autre pour le spirituel, afin d'être vus en cas de besoins

Nota: que les décisions touchant les affaires temporelles ne s'écriront point par la Secrétaire, mais bien par la Procureuse.

U,0T38

Chapitre 38ème.

L'Infirmière.

U,0T38,1

L'Infirmière doit avoir soin non seulement des malades, mais encore de celles qui ont une santé faible, ou qui relèvent de maladie. Elle doit avoir un cœur charitable, généreux et compatissant pour supporter toutes les faiblesses et rebuts des malades, pour leur procurer les secours et les remèdes en temps convenable; elle n'attendra pas l'extrémité où, pour l'ordinaire, les remèdes sont inutiles.

Elle ne doit pas abandonner les malades, surtout quand elles sont à l'extrémité, qu'auparavant elle n'ait averti celle qui doit prendre soin à sa place de tout ce qui est nécessaire aux malades, tant pour les remèdes qui seraient à leur donner, que pour d'autres soulagements dont elles pourraient avoir besoin; elle marquera l'heure et le temps que ces choses doivent être données, lui recommandera la vigilance et le soin qu'elle doit avoir de prévenir les malades dans leurs nécessités.

(p. 75) Si elle était absente un long temps, à son retour elle doit s'informer de tous les accidents qui pourraient être arrivés à ses malades; et de tout ce qui s'est passé, afin d'en pouvoir rendre compte au médecin et recevoir toutes ses ordonnances.

Elle doit être soigneuse d'avertir les malades de leurs devoirs envers Dieu, d'autant que bien souvent la violence du mal fait perdre l'attention et oublier Dieu; pour ce sujet tous les matins elle les exhortera à avoir recours à Dieu et à lui offrir la nouvelle journée qui sera peut-être la dernière. Elle les exhortera aussi à se rendre conformes à Jésus-Christ souffrant; leur donnera de l'eau bénite et fera avec elles les exercices du matin, en forme d'exhortation sur les choses essentielles au salut et selon leurs besoins; ensuite elle les accommodera et fera en sorte qu'elles soient dans la propreté qu'elles doivent être avant l'arrivée du médecin, des ecclésiastiques ou autres personnes dont elles peuvent être vues.

U,0T38,2

Quand le Confesseur viendra, ou quelques autres ecclésiastiques, elle ne les laissera pas seuls avec la malade; mais se tiendra dans l'infirmierie un peu éloignée.

Elle observera exactement tout ce qui paraît dans les malades de leurs dispositions intérieures pour en informer la Supérieure aussi bien que

de tous les besoins du corps, afin de leur procurer tous les soulagements nécessaires pour leur faire porter leurs peines avec patience et pour l'amour de Dieu.

Elle les disposera honnêtement et proprement, toutefois selon la sainte pauvreté, lorsqu'il sera temps de leur administrer les Saints Sacrements; elle les exhortera à en faire un saint usage et leur procurera de la Supérieure tous les secours et les consolations possibles; elle ne leur parlera que de ce qui peut servir à les sanctifier dans leurs peines: cela n'empêchera pas les petites complaisances et certaines paroles de gaieté que la charité et l'amitié produisent (p. 76) et qui donnent une démonstration qu'on ne se lasse pas de la longueur de la maladie, que l'on a beaucoup d'inclination à leur donner du soulagement.

Le soir étant venu, où ordinairement les douleurs sont dans leur redoublement, l'Infirmière aura grand soin comme le matin d'exhorter les malades à passer la nuit avec courage et amour envers Dieu, se résignant et abandonnant à sa sainte volonté. Elle leur fera rendre action de grâce de toutes les faveurs qu'elles ont reçues de sa bonté, mais principalement d'avoir enduré quelques peines à l'exemple de Jésus-Christ, leur faisant connaître que le véritable esprit du christianisme est celui de la souffrance. Elle exhortera aussi celle qui doit prendre sa place pendant la nuit d'avoir grand soin des malades et de l'avertir en cas d'accident.

U,0T38,3

Lorsqu'elle verra les malades tirer à la mort, elle redoublera ses soins en cette extrémité, et leur parlera souvent de Dieu, tant qu'elles seront en connaissance d'en profiter, et elle prendra garde que les malades ne demeurent point seules et que l'on récite les prières des agonisants.

À son entrée en charge, elle prendra par inventaire tous les meubles, linges et ustensiles de l'infirmerie, aura soin de les conserver et les rendra aussi par inventaire en sortant de charge.

L'Infirmière doit avoir tout ce qui est nécessaire aux malades, toutefois conformément à la Sainte pauvreté et simplicité dont la Communauté fait profession.

Les tours de lits peuvent être de serge, sans franges ni rubans, la couche doit être accommodée de paille, de matelas, traversins, oreillers et couvertures, selon les besoins des malades.

Il y aura un lieu destiné pour mettre tout ce qui est à l'usage des malades, et les drogues pour faire les remèdes dont on aura besoin.

Elle aura soin de faire provision des drogues principales qui conviennent aux médicaments dans les saisons convenables, et elle aura soin de faire les parties des drogues que l'on prendra chez l'apothicaire.

U,0T39

(p. 77)

Chapitre 39^{ème}.

Devoirs pour les mortes.

U,0T39,1

Lorsqu'une Sœur aura expiré, on se mettra en prières un espace de temps pour le repos de son âme, et on disposera ensuite tout ce qui sera nécessaire pour ses funérailles avec la plus grande propreté et modestie qu'il sera possible; ne faisant rien de trop éclatant; il y aura toujours quelques Sœurs qui prieront auprès du corps.

Incontinent après qu'elle aura rendu l'esprit, on sonnera l'obit d'environ trois cinquantaines de coups, changeant à chacune de cloche, commençant par la plus grosse pour la première cinquantaine, la petite pour la seconde et reprenant la grosse pour la troisième; le tout en tintant, distant de chaque coup d'environ un Ave et Sancta entre deux; puis sonner la lesse d'un demi quart d'heure ou environ.

Si elle est morte le matin, on sonnera une lesse à midi et une au soir, une le lendemain matin et une autre à midi.

Si on l'enterre après-midi, on dira les vigiles avant l'enlevée du corps, on sonnera une lesse pour l'assemblée des vigiles, une à chaque nocturne et une à l'enlevée du corps.

Que si c'est le matin qu'on l'enterre, on dira la grand-messe à corps présent, et on sonnera trois lesses pour la Messe et une pour l'enlevée du corps, ou à la recommandise si le corps est enterré le jour précédent: comme il est dit ci-dessus. Que si on n'avait pu dire les vigiles le jour précédent, on les dira le matin avant la grand-messe.

L'assemblée des personnes séculières qui seront priées aux obsèques des Sœurs, se fera dans l'église; on n'y priera que les principaux officiers de la maison et les bienfaiteurs avec les parents de la défunte, pour éviter le trop grand embarras et épanchement.

U,0T39,2

Le corps de la défunte sera posé dans l'oratoire, où les prêtres le viendront prendre. Il sera porté par six Sœurs qui seront marquées par la Supérieure, les autres Sœurs suivront deux à deux avec (p. 78) chacune un cierge allumé à la main, les plus jeunes doivent aller les premières. Elles se mettront autour du corps que l'on posera au milieu de l'église et à la fin de la Messe ou des vigiles, les mêmes Sœurs qui auront porté le

corps à l'église, le porteront jusqu'au lieu destiné pour l'enterrer. On fera pour le repos de son âme, tout ce qui est marqué dans les Constitutions.

Il n'y aura aucune tenture dans la chapelle, ni dans la maison; si ce n'est à la porte de l'église où l'on mettra une bande noire sans aucune armoirie, non plus qu'aux cierges et flambeaux.

L'autel sera paré de noir le plus simplement qu'il sera possible et garni de cierges blancs. Le corps sera couvert d'un drap noir commun, à la façon des autres personnes décédées; et par-dessus il y aura une tavaïolle blanche, à la réserve des veuves qui pourraient être reçues au corps de la Communauté, auxquelles on ne mettra que le drap noir.

On mettra un crucifix au réfectoire pendant trente jours à la place de la défunte avec une portion, qui sera donnée aux orphelins pour le repos de son âme.

Le bout de l'an étant venu, les Sœurs diront les vigiles pour le repos de l'âme de la défunte, et on chantera une grand-messe où toutes les Sœurs assisteront. Le jour de l'anniversaire, il y aura une Messe basse à six heures et demie pour la communion générale des Sœurs; l'on donnera le congé le matin.

Si les vigiles se disent la veille, on sonnera une lesse à midi, une le soir, une le lendemain matin, une autre à midi et une le soir. Outre cela on sonnera les lesses pour les vigiles et la grand-messe, comme il est marqué ci-dessus.

U, 0T39,3

Si une prétendante venait à mourir dans sa probation, on fera les mêmes cérémonies que pour les Sœurs qui sont admises au corps de la Communauté en ce qui regarde les obsèques; mais on ne sera pas obligé de faire dire les Messes ni le *De profundis*, comme il est marqué dans les Constitutions pour le décès des Sœurs: cela sera cependant à la liberté de la Supérieure. Ce sera aux parents de la prétendante d'en user selon leur prudence et condition, au cas qu'ils veuillent amplifier les funérailles.

(p. 79) Il sera de même pour les personnes séculières qui désireront se faire inhumer dans la chapelle de la Communauté, pour lesquelles on sonnera autant que les services dureront, lesquels seront à la disposition de parents.

On ne rendra point de visites en ces occasions, pour témoigner la part qu'prend à la perte qu'une personne aurait faite de ses parents et de ses

amis; si ce n'est dans le cas de nécessité, où la bienséance demande cela, comme si un père ou une mère avait reçu une grande affliction par la mort d'une personne qui lui était fort chère; pour les autres on évitera ces visites et on se contentera de leur dire, s'ils venaient eux mêmes à la Communauté, qu'on priera Dieu pour la personne qu'ils ont perdue, et on leur dira quelques mots de consolation selon Dieu; et celle qui aura été demandée, après les avoir entretenus quelque peu de temps, se retirera, se donnant de garde de perdre son temps en compliments et discours inutiles.

U,0T39,4

Les orphelins qui viendront à mourir dans la maison, seront posés dans un lieu commode avec décence pour être enlevés par le porteur.

Si le Supérieur, le Confesseur, ou quelqu'un des officiers de la maison, comme le médecin, chirurgien ou autres venaient à mourir, on sonnera pour eux et on fera dire une grand-messe pour le repos de leur âme.

Lorsqu'une Sœur mourra dans quelque'une des écoles de campagnes dépendantes du corps de la Communauté, on suivra l'usage des lieux pour le convoi et celui de la Communauté pour les services. 2. On prendra le moyen sonnage. 3. On fera douze cierges blancs pesant chacun trois onces qui seront portés par douze filles proche le cercueil et la Sœur compagne de la défunte suivra derrière le cercueil accompagnée d'une personne de piété et suivie des personnes de notre sexe qui voudront bien assister au convoi. 4. Lorsque le corps de la défunte sera exposé, on observera de ne point faire de chapelle comme aux personnes distinguées; mais on mettra seulement un drap ou une tavaïolle au-dessus de la porte des Sœurs.

U,0T40

(p. 80)

Chapitre 40ème.

De la manière de sonner régulièrement pour les trépassés.

U,0T40,1

Toutes les lesses du matin se doivent commencer par la prière qu'on nomme ordinairement l'Angelus, et celle du soir se doit finir par la prière; avec cette différence qu'on sonne lesdits Angelus avec les deux cloches, commençant par la plus grosse.

La lesse de l'enterrement se doit aussi finir par la prière. Celle de midi se doit commencer par la prière, lorsque les services ne sont pas finis, mais lorsqu'ils sont finis, on doit la terminer par la prière.

Quand le corps n'est point enterré, on doit sonner tous les matins, à midi et au soir.

Aux anniversaires on doit commencer le sonnage par une lesse de midi qui précède les vigiles, et continuer le soir et le matin suivant, en finissant à midi par la prière.

Quand on chante un service à trois Messes hautes, on ne doit sonner qu'une lesse à chacune d'icelles, à savoir une qui sert d'assemblée pour la première, une à la communion pour annoncer la seconde, et une autre à la communion d'icelle pour annoncer la troisième, et une à la recommandise ainsi qu'il est marqué ci-dessus.

Toutes les lesses et Messes doivent se sonner sans tinter ni cliqueter qui est une marque de joie.

Quand on sonne le plein sonnage, c'est à chaque nocturne des vigiles et au dernier répons de la recommandise.

U,0T41

(p. 81)

Chapitre 41^{ème}.

Pour le sonnage des grand-messes et des Vêpres aux jours ordinaires.

U,0T41,1

On sonne pour l'ordinaire trois coups, d'une distinction égale, et pour les fêtes doubles, on doit sonner les trois coups plus longtemps, d'une distinction égale et tinter au dernier seulement.

Pour les fêtes solennelles, qui sont Pâques, Ascension, Pentecôte, Trinité, la fête du Saint Sacrement, l'Assomption de la Sainte Vierge, la fête de tous les Saints, Noël, l'Annonciation, l'Épiphanie etc.; tous ces jours, on sonne le plein sonnage.

Pour l'exposition du Saint Sacrement, on doit tinter trois fois toutes les cloches ensemble, puis sonner en volée pour finir le troisième coup. Pour la bénédiction du soir pendant l'octave et les jours que le Saint Sacrement est exposé, comme aussi les 25^{èmes} de chaque mois, on doit cliqueter trois fois, puis finir en sonnant en volée un demi miserere, et sonner l'Angelus à la fin du salut.

Pour annoncer les indulgences et l'exposition du Saint Sacrement, on doit commencer la veille à midi, en sonnand l'Angelus, avec deux cloches, commençant par la plus grosse. Après avoir sonné l'Angelus, il faut cliqueter avec le plus de concert qu'il sera possible l'espace d'un miserere par trois reprises, d'intervalle égal; c'est-à-dire d'une même

longueur, en sorte que le tout ne dure qu'un quart d'heure; on finit par sonner en volée.

On sonnera pareillement à midi le jour des indulgences et de l'exposition du Saint Sacrement.

La veille et le jour de Noël auquel jour les indulgences (p. 82) sont plénières on cliquetera un peu plus longtemps à cause de la solennité.

On ne doit carillonner ainsi que la veille et le jour des fêtes auxquelles on doit exposer le très Saint Sacrement.

U,oT42

Chapitre 42ème.

De la réfection des Sœurs.

U,oT42,1

Comme les Sœurs font profession de mener une vie pauvre et simple à l'exemple du Saint Enfant Jésus qui s'est fait pauvre pour leur amour, elles auront un grand soin que, dans leur vivre et leur nourriture, il n'y ait rien que de très simplement accommodé, ne recherchant rien de délicat ni d'exquis, point de ragoûts recherchés, retranchant tout ce qui pourrait entretenir la sensualité qui est la mort de l'esprit intérieur et de l'application à Dieu; d'autant qu'il est impossible d'être sensuel et spirituel tout ensemble et que toutes les âmes saintes ont pour maxime de traiter grossièrement et rudement leur corps. C'est pourquoi les particulières ne se plaindront point des viandes mal apprêtées, quoique dans le siècle elles aient été habituées à une manière de vivre contraire.

Leur nourriture, tant les jours gras que les jours maigres, sera toujours fort commune; les portions seront toutes égales, à moins que la Supérieure n'en ordonne autrement pour la nécessité de quelque Sœur.

L'on ne donnera rien d'extraordinaire à aucune sans nécessité et avec permission de la Supérieure.

La particulière qui s'apercevrait que l'on changerait sa manière de vivre du commun, en donnera avis à la Supérieure, pour ne rien prendre que par dépendance.

U,oT42,2

La Procureuse prendra garde de n'acheter que des viandes (p. 83) fort communes et d'un prix médiocre; elle rendra fidèlement compte à la Supérieure de la manière qu'elle se comporte dans sa dépense afin de ne rien introduire de nouveau, ni rien changer.

Si elle s'apercevait que quelques unes continuent à ne point manger d'une viande, ou à manger trop peu, elle en avertira la Supérieure, afin qu'elle y pourvoie en charité.

Elle aura soin de donner à chacune selon ses besoins et suffisamment pour entretenir les forces et soutenir le travail des écoles.

Elles ne prendront de vin que conformément à l'avis du Saint Apôtre parlant à son disciple Timothée: c'est-à-dire qu'elles n'en prendront que pour leur besoin et en très petite quantité.

Les Sœurs n'entreprendront aucun jeûne ni abstinence que ceux qui sont ordonnés par l'Église et de plus elles jeûneront les veilles des vingt-cinquièmes de chaque mois: leur emploi ne leur permettant pas d'entreprendre aucun autre jeûne à raison de l'épuisement qu'elles ont dans leurs écoles.

Si toutefois une ou plusieurs Sœurs étaient obligées à quelques mortifications, ou qu'elles aient des forces assez grandes et un besoin reconnu, elles en pourront entreprendre avec la permission de la Supérieure.

U,0T43

Chapitre 43^{ème}.

Des habits.

U,0T43,1

Les habits seront de serge noire, commune et d'un prix fort médiocre. Les manches seront toujours fort longues, en sorte qu'il ne paraisse de leurs manchettes que quatre ou cinq doigts de toile et seront remplies de quatre ou cinq doigts par le bout, sans bistagne ni façon.

Le corps sera sans buste derrière, et le devant avec un passepoil seulement pour soutenir et conserver l'étoffe et agraffer (p. 84) par-devant, les basques seront de la hauteur d'un demi-tiers de coupe au plus. La jupe de dessus ne sera pas plus longue qu'à fleur de terre. Celle de dessous sera d'une serge grise de double aumale, ou de pareille étoffe brune, commune et grossière. Le tablier sera de même étoffe.

Quand elles sortiront, elles auront une cape de camelot noir commun.

La coiffe doit être d'une aune de taffetas de tour commun, sans aucune échancrure, laquelle sera mise d'une manière simple et modeste, et toujours fort basse dans les rues.

Tous les habits seront communs et uniformes, et aucune n'en gardera que pour son usage; on leur donnera des jupes de dessous à proportion de leur besoin.

Elles auront un mouchoir de col, carré, de toile blanche commune, des manchettes froncées par le bas, et un petit rempli par le haut; lesquelles ne contiendront pas plus d'un demi tiers de toile de longueur et un quart de largeur; elles seront attachées sur le poignet avec une épingle. Elles auront dessous leur coiffe de taffetas, une coiffe de toile blanche.

Elle auront des souliers de veau noir, attachés avec un cordon, la forme en sera simple et éloignée des coutumes du monde, les talons en seront fort larges.

U,σT44

Chapitre 44^{ème}.

La Robière.

U,σT44,1

Elle aura en garde tous les habits qui ne servent point actuellement aux Sœurs, et pour cela elle doit avoir des places commodes pour enfermer toutes ces choses séparément, prenant garde que rien ne se gâte.

Afin d'exercer avec plus d'amour son office, il faut qu'elle se souvienne qu'en la peronne de ses Sœurs, elle sert et revêt Notre-Seigneur qui, en considération de sa charité, la revêtira de sa gloire dans le ciel.

(p. 85) Elle prendra garde que toutes aient ce qui leur sera nécessaire pour leurs habits et chaussures; elle aura toujours plus de soin de celles qui en auront moins d'elles.

Au commencement de l'été et de l'hiver, elle donnera à chacune les habits qui leur conviennent selon les saisons, suivant l'ordre qu'elle en recevra de la Supérieure, et reprendra ceux qui ne servent pas pour les faire nettoyer et raccommoder. Elle veillera à ce qu'elles aient les choses nécessaires, et à ce qu'aucune n'en retienne dans sa chambre qui ne lui servent.

Quand quelques Sœurs auront besoin de quelque habit neuf, elle en avertira la Supérieure pour recevoir ses ordres, ne faisant rien sans sa permission.

Elle aura un grand soin de raccommoder leurs habits et chaussures, les faisant servir autant qu'ils pourront afin de garder en tout la sainte pauvreté.

Elle ne rompra ni ne changera rien sans la permission de la Supérieure.

U,σT45

Chapitre 45^{ème}.

La Lingère.

U,σT45,1

Elle aura en garde tout le linge de la maison, à la réserve de celui de la sacristie, de l'infirmerie et des orphelins.

Tous les samedis, elle donnera par compte à la cuisinière tout le linge qui sera nécessaire pour la cuisine et le réfectoire.

Elle donnera aussi à chaque Sœur, avec charité, tout le linge qui lui sera nécessaire pour la semaine, selon l'ordre que lui en donnera la Supérieure.

Tous les lundis, à la fin de l'oraison du matin, elle aura soin de recueillir le linge sale qui aura servi aux Sœurs pendant la semaine; lesquelles auront soin de le mettre à la porte de leur chambre.

(p. 86)

Elle se gardera d'apporter aucun changement en la manière qu'on a coutume de le faire.

Elle aura un mémoire général de tout le linge dont elle est chargée; elle visitera souvent le vicil, pour voir celui qui a besoin d'être raccommodé, et aura grand soin qu'il le soit, et quand il y en aura qui sera usé, elle le montrera à la Supérieure pour le rayer de dessus son mémoire, ou en recevoir d'autre d'elle; elle le rendra de même à celle qui lui succédera.

Elle mettra à part le linge qu'on donne aux personnes qui viennent en retraite, afin qu'il ne serve qu'à elles, comme étant le plus choisi.

U,0T46

Chapitre 46^{ème}.

Devoirs des Semainières de la Communauté.

U,0T46,1

Les Sœurs Semainières doivent conduire la Communauté en tout ce qui concerne les exercices spirituels; elles auront un grand soin que tout se fasse aux heures marquées.

Toutes celles qui auront fait leurs vœux se succéderont toutes les semaines dans cet emploi les unes après les autres; si ce n'est que pour raison la Supérieure les en dispense.

Les Sœurs prétendantes pourront être Semainières pendant l'année de leur probation, si la Supérieure le juge à propos, à la réserve qu'elles ne feront point la visite du soir.

La Sœur Semainière se lèvera à quatre heures trois quarts, afin d'être habillée à cinq heures pour éveiller la Communauté par le son de la cloche; ensuite elle ouvrira les portes avec la clef commune qu'elle ira quérir à la chambre de la Supérieure.

Elle sera chargée de faire les prières et les lectures publiques; (p. 87) demandera la bénédiction au réfectoire accompagnée de la Sous-Semainière.

Elle présidera à la psalmodie des vêpres à l'exception des fêtes doubles, auxquelles la Supérieure dira les vêpres.

Tous les jours à la fin de l'oraison du matin, elle aura soin de balayer et ranger la maison; en sorte que le tout soit bien propre, et que cela ne lui fasse perdre aucun exercice de la Communauté.

Elle commencera son office, le samedi à cinq heures du soir; et le samedi suivant à pareille heure, elle le rendra à celle qui la suit si la Supérieure n'en ordonne autrement.

U,0T47

Chapitre 47^{ème}. La Sous-Semainière.

La Sous-Semainière aura soin de sonner tous les exercices de la Communauté, de disposer les chandelles quand il en sera besoin, de faire la visite tous les jours à neuf heures un demi quart.

Elle ne laissera aucune chandelle allumée sans la permission de la Supérieure; si ce n'est qu'il y ait des malades à l'infirmerie, où pour lors elle en pourra souffrir à l'infirmière, ou à celle qui tiendra sa place; elle doit être couchée à neuf heures et demie.

Elle aidera la Semainière en tout ce qu'elle aura besoin et, en son absence, elle prendra sa place dans les exercices de la Communauté.

À huit heures trois quarts, elle fermera les portes avec la clef commune.

U,0T48

(p. 88)

Chapitre 48^{ème}. Pour les Semainières de la cuisine.

U,0T48,1

Les Sœurs seront Semainières à la cuisine les unes après les autres pour aider à desservir au réfectoire et laver la vaisselle; elles commenceront cet office le dimanche à la fin du dîner. On donnera des Sœurs autant qu'on en aura besoin.

Elles garderont le silence excepté pour les choses qui seront nécessaires pour cet office. Elles se rendront incontinent à la récréation.

Pendant les vacances, à la fin du réfectoire tant du matin que du soir, on ira pareillement chacune à son tour.

U,oT49,1

Chapitre 49^{ème}.**Règlement journalier pour le temps des vacances.**

U,oT49,1,1

Les vacances commenceront le premier du mois d'août et finiront le dernier jour dudit mois.

Ce temps est donné aux Sœurs pour se reposer des fatigues qu'elles ont eues tout le long de l'année dans leurs écoles, et pour réparer leurs forces, afin de pouvoir ensuite travailler avec plus de courage.

Afin que ce temps puisse être utile au bien des âmes aussi bien qu'à celui des corps, les Sœurs entremêleront ce qui peut servir à les unir à Dieu avec le repos qu'il leur est ordonné de prendre. À cet effet, elles considéreront que Notre-Seigneur conversant parmi les hommes leur doit servir d'exemple dans toutes leurs conversations et récréations.

(p. 89) Elles doivent entreprendre cet exercice qui est si épanchant de lui-même, par obéissance et dans la vue de plaire au Saint Enfant Jésus.

Elle suivront en cela les sentiments de leur fondateur, qui désirait que, dans les récréations, on ne perdît pas la sainte présence de Dieu par un épanchement immodéré; mais que cela se fasse en esprit de charité et d'union par ensemble, évitant pour cela les paroles piquantes, mal-édifiantes, dédaigneuses, humaines, ou trop affectées, tant envers ses Sœurs que contre la bienséance; se supportant affablement les unes les autres avec gaieté et franchise, dans l'esprit de simplicité qui convient à des âmes qui sont consacrées à l'enfance du Fils de Dieu; et par ce moyen, elles attireront ses bénédictions sur leur maison et sur leurs emplois, et commenceront dès à présent cette heureuse société qu'elles doivent continuer dans l'éternité.

Elle se lèveront à la même heure que les autres jours et assisteront à l'oraison qui durera jusqu'à six heures et demie, après laquelle elles iront habiller les enfants orphelins. Ensuite elles se rendront à l'ouvrage pour travailler et se récréer.

U,oT49,1,2

À sept heures et demie le déjeuner.

À huit heures la Sainte Messe, où toutes les Sœurs assisteront, à la fin de laquelle elles se récréeront toutes ensemble jusqu'à dix heures.

À dix heures, elles diront la couronne du Saint Enfant Jésus, ensuite on fera une lecture en commun d'environ un quart d'heure, et on se récréera après jusqu'au réfectoire, le tout en travaillant.

À dix heures trois quarts le réfectoire, à la fin duquel on se promènera au jardin jusqu'à midi, si le temps le permet.

On ira desservir au réfectoire chaque jour chacune à son tour.

À midi les Sœurs s'occuperont à leur travail en se récréant jusqu'à une heure et demie.

À une heure et demie elles diront le chapelet en français de chœur en chœur, tout en travaillant.

(p. 90) À deux heures les anciennes se retireront à leurs cellules, où il leur sera libre de lire, prier, se reposer, ou bien faire un tour de jardin, seules et en silence.

À trois heures le goûter, ensuite on se récréera jusqu'à cinq heures.

À cinq heures la lecture spirituelle en particulier.

À cinq heures et demie l'oraison.

À six heures le réfectoire, ensuite la récréation jusqu'à sept heures et demie.

À sept heures et demie, l'obéissance et les prières vocales. À huit heures, une demi-heure de lecture. À huit heures et demie, on sonnera le coucher; ensuite on fera la visite.

U_oT₄₉,1,3

Les fêtes et dimanches, on aura la liberté de se retirer à sa chambre, ou faire un tour de jardin; cependant seule depuis l'oraison du matin jusqu'à la Sainte Messe. Depuis la Sainte Messe jusqu'à dix heures, on pourra lire ou prier.

À dix heures le réfectoire, ensuite la récréation jusqu'à une heure. À une heure le chapelet en latin de chœur en chœur, et de là à sa chambre.

À deux heures la conférence d'une demi-heure, ensuite se récréer jusqu'à trois heures. À trois heures le goûter. À trois heures et demie, elles diront vêpres; et la récréation jusqu'à cinq heures. À cinq heures la lecture et les autres exercices comme les autres jours de la semaine.

Lorsque, pour le bien de la Communauté, on fera quelques entretiens sur les Constitutions ou sur les usages de la maison, toutes celles qui ont fait leurs vœux doivent s'y trouver. On prendra le temps depuis midi jusqu'à deux heures tant les dimanches que les autres jours de la semaine.

Le 23 août 1764, il a été conclu dans une assemblée, que tous les ans vers la fin des vacances, on chanterait une Messe (p. 91) pour toutes les Sœurs décédées depuis le commencement de la maison; ce qui a été accepté d'une voix unanime par toutes les Sœurs.

U,0T49,2

Règles générales

pour les Sœurs de la Communauté du Saint-Enfant Jésus, qui sont envoyées pour faire l'école hors de la ville de Reims.

U,0T49,2,1

Celles des Sœurs qui seront destinées pour aller instruire hors de la ville de Reims, accepteront avec soumission l'emploi qui leur sera confié; et considérant que les âmes, en quelque lieu qu'elles se trouvent, doivent leur être également chères, étant toutes rachetées du sang de Jésus-Christ, elles iront avec joie et une humble confiance travailler dans le lieu où on les enverra comme dans la maison que le souverain père de famille leur a confiée.

La première chose qu'elles feront étant arrivées dans le lieu, ce sera d'aller à l'église, si elles arrivaient à une heure où les portes de l'église fussent encore ouvertes, ou si elles arrivaient trop tard, elles se mettront à genoux, tournées du côté de l'église la plus proche pour adorer Dieu et le prier qu'il veuille répandre sa bénédiction sur elles et protéger l'ouvrage qu'elles vont commencer en son nom et pour sa gloire.

Elle rendront peu de visites, et seulement aux personnes qu'on croira à propos qu'elles voient pour le bien de l'école et capables de contribuer à l'augmentation de la gloire de Dieu et l'instruction des pauvres.

Elles se communiqueront peu au dehors et n'auront de liaison (p. 92) avec aucune personne externe qu'autant qu'il sera jugé nécessaire pour procurer la gloire de Dieu, et qu'auparavant elles n'aient demandé l'avis de leur Supérieure.

Elles n'introduiront chez elles aucune personne du dehors pour converser avec elles dans le temps de leurs récréations après leurs repas, encore bien moins pour manger avec elles, sans une permission expresse.

Elle ne mangeront jamais hors de leur maison et quelque instance qu'on leur en fasse, elles s'en défendront sur leur Règle et sur ce que cela leur est absolument interdit. Elles ne rendront même aucune visite, excepté celles d'une bienséance nécessaire à leur arrivée, sans une permission expresse.

U,0T49,2,2 Elles pourront cependant aller voir les pauvres femmes ou filles malades, pourvu que cela puisse se faire sans intéresser l'école, afin de leur dire quelques mots de consolation dans leur maladie, si Messieurs les curés des paroisses où elles instruisent le trouvent à propos.

Elle ne sortiront jamais du lieu où elles instruisent pour aller rendre visite à quelque personne que ce soit, dans les lieux voisins, sans en avoir demandé et obtenu permission.

Elle ne logeront jamais personne chez elles et elles ne coucheront jamais dehors qu'elles ne soient en voyage pour un temps marqué et approuvé de leurs Supérieurs.

Elle se trouveront, les fêtes et dimanches, aux offices de la paroisse et y garderont les usages et coutumes saintement établis, sans se distinguer des autres fidèles par des pratiques singulières.

Elles pourront aussi se trouver aux dévotions publiques, comme processions, prières et bénédictions du Saint Sacrement, pourvu que cela puisse se faire sans intéresser l'école, les exercices de piété et les pratiques qui sont établies, ou le bien particulier des Sœurs.

Elles ne se trouveront jamais seules dans ces dévotions; car il leur est si expressément défendu de sortir seules de la maison qu'il vaudrait mieux qu'elles se privassent du fruit de ces dévotions particulières, que d'y aller seules; ou plutôt elles devraient espérer que Dieu accorderait abondamment à la fidélité qu'elles auraient à ce point de régularité ce qu'elles auraient pu espérer de ces pratiques de piété.

(p. 93) Elle pourront aussi accompagner le Saint Sacrement quand on le portera pour viatique aux malades, pourvu que ce soit à des heures où cela n'intéresse point l'école et où elles puissent se trouver avec une de leurs Sœurs.

U,0T49,2,3 Si elles pouvaient prévoir l'heure de ces dévotions, il leur sera permis d'avancer ou reculer le temps de leurs exercices particuliers pour pouvoir s'y trouver.

Elles ne disposeront d'aucun livre, meuble, ou autre chose que ce soit dans l'école, à leur usage ou à l'usage de l'école, sans une permission expresse.

Elles feront leur capital de l'école, de l'instruction des pauvres personnes ignorantes, ou qui ont besoin de consolation.

Pour cela elles ne s'épargneront pas et croiront que Dieu leur fait bien de la grâce de vouloir bien se servir d'elles pour retirer une âme de l'ignorance ou du péché.

Elles se rendront insinuanes, d'un accès facile et gracieux à toutes les personnes qui s'adressent à elles, ou qui leur sont envoyées pour les instruire.

Elles préféreront les pauvres aux riches, et les plus ignorantes à celles qui le sont moins, sans se rebuter des difficultés et du peu d'ouverture qu'elles y trouvent, tâchant de lever ces obstacles par leur charité et patience.

Elles se défieront des personnes qui, sous prétexte de dévotion, de spiritualité et de piété, leur feraient perdre le temps par des discours inutiles, tandis que les pauvres peu instruites demeurent dans leur ignorance, se souvenant qu'elles sont principalement envoyées pour les pauvres et les ignorantes.

Si elles avaient quelque chose à dire à Messieurs les Confesseurs sur quelques particulières qui se seraient adressées à elles, ce sera toujours en peu de mots et en présence d'une de leurs Sœurs.

Quoiqu'elles doivent faire leur capital de l'instruction et du catéchisme, cependant elles auront aussi un soin particulier (p. 94) de faire avancer les enfants dans les leçons, tant de la lecture, de l'écriture que de l'arithmétique.

U,0T49,2,4

Elles iront à confesse au moins tous les quinze jours et, si elles avaient quelque besoin qui les engageât d'y aller plus souvent, elles le feront avec liberté, et la Sœur qui aura besoin priera l'autre Sœur de l'accompagner à l'église, qui sera tenue d'y aller avec elle.

Elles iront ordinairement à confesse à Monsieur le Curé de la paroisse où elles font l'école. À chacun des Quatre-Temps de l'année, elles iront à celui qui leur sera indiqué par les Supérieurs pour Confesseur extraordinaire.

Elle communieront suivant le règlement qu'elles auront reçu de Reims en sortant; à moins que Monsieur leur Confesseur ne juge, sur ce qu'elles lui diront, qu'il ne faille retrancher, ou sur ce qu'elles écriront à Reims, ou sur ce qu'on en apprendra, on ne juge à propos d'y apporter du changement

Elles écriront tous les mois à leur Supérieure sur leur conduite particulière et sur l'école; elles rendront un compte exact de tout ce qui s'est passé pendant le mois, afin de recevoir les avis nécessaires et de n'être pas tout à fait soustraites à la connaissance de leur Supérieure pendant le temps de leur absence.

Elles n'écriront ni lettres, ni billets à aucune autre personne, qu'à celles qui sont chargées de leur maison ou de leur conscience, sans une permission expresse de leur Supérieure; ou si quelques raisons pressantes et extraordinaires les engageaient à le faire, elles en rendront compte à la première occasion et en enverront la copie à la Communauté. Si elles recevaient quelques lettres d'autres que de leur Supérieure et Confesseur, elles les montreront à leurs Sœurs, ou les enverront, à la première commodité, à la Communauté.

U,0T49,2,5

Elles auront entre elles une grande union et charité, se prévenant l'une l'autre, se parlant cordialement et agissant de concert sans se cacher et se défier l'une de l'autre. S'il arrivait qu'on se fût donné l'une à l'autre quelque sujet de peine, on s'en demandera pardon le soir avant de se coucher.

La porte des Sœurs ne sera ouverte le matin qu'à six heures et (p. 95) demie, à moins que, suivant la commodité des lieux, il ne faille sortir plus matin pour la communion, ou pour la Messe. Et le soir elle sera fermée à cinq heures, à moins que, pour quelques dévotions susdites, on ne rentre plus tard, ou qu'il y ait un ouvroir qui oblige à ouvrir ou fermer à d'autres heures.

Dans le temps où la porte des Sœurs est fermée, si quelqu'un frappait, une seule n'ira pas à la porte, mais elle sera accompagnée de sa Sœur, et personne n'entrera dans la maison que pour des nécessités indispensables.

Les Sœurs édifieront par leur extérieur simple et modeste et prendront garde de ne s'écarter en rien de la simplicité de leurs habits, dans leur maintien, leurs gestes, leurs manières, et ne quitteront, ne retrancheront rien de ce qui se fait à Reims; ne paraîtront jamais sans l'habit ordinaire de la Communauté, suivant en tout les différents usages établis pour cela dans l'église, dans les rues ou dans l'école.

U,0T49,3

U,0T49,3,1

Règlement particulier de la journée.

Les Sœurs se lèveront en tout temps comme à la Communauté à cinq heures. À cinq heures et demie les prières vocales, la lecture du point d'oraison, ensuite l'oraison jusqu'à peu de temps avant six heures et de-

mie, auquel elles disent les litanies du Saint Enfant Jésus, qui finissent à six heures et demie en disant l'Angelus; si toutefois, suivant la commodité des lieux, il fallait sortir avant six heures et demie pour la Sainte Messe et la communion, on pourrait avancer les litanies et l'Angelus et achever l'oraison à l'église.

Depuis six heures et demie jusqu'à sept heures et demie, elles seront libres pour étudier, s'appliquer au ménage, ou faire ce qui est de l'obéissance. À sept heures et demie déjeuner et se disposer pour l'école.

(p. 96) Commencer l'école précisément à huit heures, qui durera jusqu'à dix heures et demie, en y comprenant le temps de la Sainte Messe où il est à propos que les Maîtresses conduisent leurs écolières pour les maintenir dans la modestie dans les rues et le respect dans l'église.

À dix heures trois quarts l'examen de conscience; quand elles ne sont que deux, pendant que celle qui est Semainière prépare le dîner, l'autre fait quelque lecture. Dans les endroits où le nombre donne facilité que tout soit prêt comme dans la Communauté, chacune se trouve à l'examen et au réfectoire où la lecture se fait pendant le repas.

Après le repas, la récréation jusqu'à midi et demi; à midi et demi l'école des grandes filles jusqu'à une heure et demie, après laquelle celles qui auront besoin prendront un petit morceau.

U,0T49,3,2

À deux heures l'école des petites filles jusqu'à quatre heures en y comprenant le temps du catéchisme, à quatre heures la prière, le tout conformément à ce qui se fait dans les écoles de Reims.

À quatre heures et demie, celles qui n'avaient rien pris avant l'école, peuvent prendre quelque chose.

À cinq heures la lecture spirituelle; celle qui, étant chargée de disposer le souper, ne pouvant la faire à ce temps, la prévendra ou la différera en un temps plus commode pour elle.

À cinq heures et demie, l'oraison.

À six heures le souper en silence, ou écoutant la lecture si le nombre des Sœurs est assez grand pour qu'on puisse la faire; ou s'occupant de quelque chose qu'on aura lu avant le repas.

Après le repas, la récréation jusqu'à huit heures; elles s'entretiendront de bonnes choses, utiles pour leur édification et principalement pour se

perfectionner dans leur emploi, dans l'exercice du catéchisme et autres instructions qu'elles sont obligées de faire.

À huit heures, la prière vocale, l'examen de conscience et la lecture du point d'oraison pour le lendemain.

À huit heures et demie jusqu'à neuf heures qui est l'heure du (p. 97) coucher, elles liront quelque chose de ce qui peut les instruire et les rendre encore plus capables d'instruire les autres et de s'acquitter d'une manière plus parfaite de leurs obligations de maîtresses d'écoles.

U,0T49,3,3 Elles ne doivent pas veiller plus tard que neuf heures sans une permission particulière, mettant tout leur mérite à obéir.

On ne fera faire aucune quête sans la permission de la Supérieure, et lorsqu'on l'aura obtenue, on commettra une personne raisonnable et sage pour la faire et les Sœurs ne s'en mêleront point du tout.

On donnera congé tous les 25 de chaque mois, telle fête qui arrive dans la semaine; excepté les dimanches qu'échoira le 25ème, auquel jour on fera l'instruction et on exposera la Saint Enfant Jésus.

Quoique la rénovation des vœux soit transférée dans le courant du mois d'août, on ne laissera pas de renouveler les vœux le huit février, suivant ce qui a été délibéré en Communauté en octobre 1725. Ce jour-là, la communion est générale et on donnera le congé à la place du jeudi.

U,0T49,4 **Règlement journalier qui se doit observer par les maîtresses d'école des campagnes qui sont du corps de la Communauté.**

U,0T49,4,1 Elles se lèveront précisément à cinq heures, hiver et été.

À cinq heures et demie les prières vocales, ensuite l'oraison jusqu'à six heures et demie où elles diront les litanies du Saint Enfant Jésus; ensuite elles s'occuperont suivant leur besoin tant pour l'école que pour le ménage.

À huit heures précises, elles commenceront l'école, laquelle durera jusqu'à dix heures et demie, en y comprenant la Sainte (p. 98) Messe où elles conduiront leurs écolières, toujours à la paroisse autant qu'il sera possible.

À dix heures trois quarts, l'examen de conscience, après lequel, l'une fera une petite lecture, pendant que l'autre disposera le dîner, ensuite le réfectoire et la récréation jusqu'à midi et demi.

À midi et demi, l'école des grandes filles, qui durera jusqu'à une heure et demie; ensuite elles se retireront pour prendre un morceau.

À deux heures, l'école des petites, laquelle durera jusqu'à quatre heures y comprenant le catéchisme, à la fin duquel on fera la prière, le tout conformément à ce qui se fait dans les écoles de Reims.

À cinq heures la lecture spirituelle; celle qui est Semainière disposera le souper et elle tâchera de trouver quelqu'autre temps pour faire sa lecture.

À cinq heures et demie l'oraison. À six heures l'examen et la lecture comme le matin, le réfectoire en silence, ensuite la récréation jusqu'à sept heures et demie.

À sept heures et demie, elles s'entretiendront sur le sujet du catéchisme ou de la conférence de la semaine. On pourra aussi y lire le règlement des écoles, le présent règlement, ou quelques articles des Constitutions, ou quelque autre besoin.

U,6T49,4,2

À huit heures, la prière vocale et la lecture du point d'oraison pour le lendemain. À huit heures et demie, la lecture spirituelle, à neuf heures précises le coucher.

Tous les samedis, elles iront à confesse au Curé de la paroisse, à moins que le Supérieur n'en ordonne autrement; et aux Quatre-Temps, la Supérieure, par l'ordre du Supérieur, leur marquera un Confesseur extraordinaire, suivant les lieux autant qu'il sera possible.

Elles communieront les jours qui leur sont marqués par les Constitutions; à moins que la Supérieure ne juge à propos de leur accorder plus souvent.

(p. 99) Elles donneront congé à leurs écolières les jeudis tout le jour lorsqu'il n'y aura point de fête dans la semaine, et les samedis après-midi. Elles donneront aussi congé tous les 25èmes de chaque mois, telle fête qui arrive dans la semaine, excepté le dimanche qu'échoira le 25ème, auquel jour on fera l'instruction et on exposera la figure de l'Enfant Jésus.

Les semaines de Pâques et de Pentecôte, quoiqu'il y ait deux fêtes, on ne laissera pas de donner congé le samedi après-midi.

C'est à la prudence de la Supérieure à régler les Sœurs sur ce qu'elles auront à faire, tant pour le ménage, le changement des classes, les catéchismes et les conférences.

Elles prendront garde de ne point se familiariser avec personne, pour les mauvaises suites qui en pourraient arriver.

Elles ne permettront à personne d'entrer dans leurs chambres, si ce n'est dans le cas de maladie, ou de quelque autre nécessité.

Elles ne mangeront jamais en ville; et dans la maison jamais avec des externes, ni en leur présence: que si elles étaient obligées de se servir de quelques personnes, et pour ce sujet de leur donner à manger; elles le feront en particulier, et jamais avec elles, si ce n'est en cas de maladie que l'on ne peut faire autrement.

U,0T49,4,3 S'il venait quelque personne pour leur parler dans le temps de l'école, elles termineront en peu de mots, afin de ne point intéresser leurs exercices.

Du moment que cinq heures du soir sont sonnées, elles doivent congédier les personnes qui peuvent se rencontrer chez elles pour se faire instruire, et à la même heure fermer leur porte, qui ne se doit ouvrir pour les personnes externes que le lendemain à six heures et demie, si ce n'est pour quelque nécessité absolue.

Elles se rendront affables et gagnantes dans leurs instructions, se souvenant de l'Apôtre, qui se faisait tout à tous pour les gagner tous.

S'il était nécessaire de parler à Messieurs les Confesseurs, on le fera toujours en très peu de mots, à l'église autant (p. 100) que l'on pourra, avec circonspection, sa Sœur présente et jamais par écrit ni billet.

Elles n'écriront jamais ni lettres, ni billets à qui que ce soit, sans la permission de la Supérieure, comme il est porté dans les Constitutions; et lorsqu'elles auront écrit, elles en rendront à la Supérieure un compte exact lorsqu'elles lui écriront.

Elles ne prêteront point d'argent à personne, ne se mêleront d'aucune affaire temporelle que de ce qui les regarde. Elles n'emprunteront rien sans une grande nécessité. Elles ne logeront jamais personne sans une permission expresse. Elles ne recevront aucun présent.

Elles écriront tous les mois à la Supérieure pour lui rendre compte de leur conduite.

U, oT49,4,4

Elles assisteront avec fidélité au service des paroisses où elles tiennent l'école, afin d'être de bon exemple aux personnes de leur sexe, se conformant aux louables et anciennes coutumes de l'Église. Elles assisteront, selon la pratique des lieux, aux processions qui se font, iront à l'offrande aux fêtes solennelles, assisteront aux prédications, aux Saluts du très Saint Sacrement et le visiteront au moins une fois chaque jour pendant l'octave, et l'accompagneront lorsqu'il est porté pour viatique; elles prendront garde que ces pratiques de piété ne préjudicient en rien à leur emploi, ni à leur Règle, et pour ce sujet elles pourront reculer ou avancer leurs exercices, pour pouvoir y assister commodément, à la réserve de l'école qu'elles n'interrompent jamais pour aucune dévotion.

Elles liront toutes les semaines quelques articles du Règlement des écoles et ne passeront point d'année qu'elles ne le lisent au moins deux fois tout entier.

Elles liront le présent Règlement au moins une fois le mois.

Lorsqu'une Sœur mourra, elles diront les vigiles pour le repos de son âme, aussitôt qu'elles en auront appris la nouvelle, ou à leur première commodité.

(p. 101) Le huit février, jour que les premières Sœurs ont fait leurs vœux, la communion est générale, et une des Sœurs de chaque campagne prononcera la formule de la rénovation, et les autres Sœurs compagnes répéteront dedit acte tout bas; on donnera le congé ce jour-là à la place du jeudi.

U, oT50

Chapitre 50ème.

Devoirs des premières maîtresses d'école.

U, oT50,1

Elles seront très ponctuelles à suivre et faire suivre le Règlement des écoles, sans jamais rien retrancher ni ajouter par elles-mêmes.

Dans toutes les difficultés qui se présenteront, elles s'adresseront à la Supérieure et feront exactement ce qu'elle leur ordonnera.

S'il arrivait quelque occasion imprévue, elles feront connaître leur dépendance avec honnêteté, suspendant la détermination jusqu'à ce qu'elles aient pris avis de la Supérieure.

Elles ne s'entretiendront avec aucun homme d'Église, ou autres, sans une expresse permission de la Supérieure; mais si elles se trouvaient obligées de le faire par quelque occasion imprévue, elles le feront en peu de mots; et à leur retour, elles en rendront compte à la Supérieure.

Elles ne leur parleront jamais seules, même en les conduisant à la porte; elles prendront une écolière qui soit raisonnable pour les accompagner; et lorsqu'elles seront obligées de traiter de quelque affaire secrète ou de conscience, elles le feront succinctement et en peu de mots, en s'éloignant un peu de celle qui les accompagne.

Elles ne souffriront point que les écoles soient retardées pour aucune visite, prenant soin d'avertir en semblables occasions lorsque l'heure approche.

Elles se rendront très fidèles à faire commencer et finir tous les exercices aux heures marquées par le Règlement, et pour ce sujet, elles avertiront les Maîtresses de chaque classe, quand il sera temps de les commencer ou finir, se souvenant que le plus grand de tous les miracles est la parfaite obéissance.

(p. 102) Elles se rendront très soigneuses de visiter souvent chaque classe, pour maintenir les Maîtresses aussi bien que les écolières dans leur devoir.

U,0T50,2

Elles rendront souvent compte à la Supérieure de tout ce qui se passe à l'égard de celles qui sont sous leur charge et de quelle manière elles se comportent elles-mêmes dans leurs écoles.

Elles s'appliqueront à bien instruire les Sœurs nouvellement entrées en la Communauté, afin de les rendre en peu de temps capables et diligentes dans leur emploi.

Elles prendront garde qu'elles ne se parlent en particulier, et qu'elles n'aient aucune confiance avec les personnes du dehors; que si quelqu'un venait pour leur parler, elles les accompagneront et les feront terminer en peu de mots, faisant à leur égard ce que la Supérieure ferait pour tout ce qui regarde la conduite de l'école.

Dans les écoles où il y a plusieurs maîtresses, la première aura soin de disposer de dîner, à la fin duquel les Sœurs iront laver la vaisselle, à la réserve de la générale qui en sera dispensée, afin qu'elle soit plus libre pour répondre au prochain, comme aussi de celles qui doivent aller faire écrire les filles qui viennent à midi.

La lecture du réfectoire se fera par les prétendantes, ou par celles qui sont moins chargées de travail.

U,0T51

Chapitre 51^{ème}.**Règlement pour les petites écoles chrétiennes**

U,0T51,1

La maîtresse entrera toujours à huit heures précises en la classe; elle se mettra à genoux pour adorer Dieu et lui offrir l'action qu'elle va faire; puis elle sonnera la cloche pour faire entrer les écolières, elle prendra garde qu'elles entrent modestement et en silence, les fera asseoir à leurs places et remarquera en silence, le temps d'un Pater, la posture de ses écolières pour avertir celles qui ne seraient pas à leurs places, ou qui feraient quelques immodesties.

(p. 103) Ensuite elle fera le signe par une petite cloche, et les écolières se lèveront aussitôt et se tourneront du côté de l'oratoire; puis la maîtresse fera un second signe de cloche pour les faire mettre à genoux, elle observera exactement leur posture et les fera ranger également en silence.

Une des officières qui aura la meilleure voix, commencera la petite prière en disant: souvenons nous que nous sommes en la sainte présence de Dieu etc. et fera le signe de la croix en latin, puis dira le *Veni Sancte*, le verset et l'oraison, l'acte de foi en général, l'acte du jour, l'acte d'offrande de l'action; puis elle dira: "Je vous adore, mon Jésus, et vous supplie d'être mon maître, et m'enseigner à vous connaître et à vous aimer, et c'est pour cela que je veux apprendre ma leçon. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit". Ainsi soit-il.

Après cela, la maîtresse fera le signe de la cloche pour les faire tenir debout, l'officière dira à voix haute, *Benedicite*, toutes répondront, *Dominus*. La dite officière continuera *Nos et tua quæsumus* etc. Ensuite elle dira: "je vous adore, mon Jésus, prenant vos repas ici-bas en terre, je m'unis à vous et renonce à la sensualité du boire et du manger". Après quoi toutes s'assieront à leurs places, et on leur permettra de déjeuner pendant la leçon.

U,0T51,2

On leur donnera une demi-heure ou trois quarts d'heure pour déjeuner; et ensuite on fera dire les grâces en la manière qui suit: "mon Dieu, nous vous remercions de la nourriture que vous nous avez donnée; faites nous la grâce d'en bien user".

La maîtresse fera le signe de la croix à voix haute, et ensuite l'officière dira: "Donnons toutes notre cœur au bon Dieu".

Il faut instruire les écolières que, dans le temps que l'officière les exhorte de le donner à Dieu, elles doivent intérieurement se consacrer à lui. et lui offrir l'action qu'elles vont faire.

Les maîtresses des petites classes auront soin de donner, ou faire donner, les petits livres aux écolières lorsqu'elles seront à leurs places, et de les reprendre à la fin des leçons; et cela se fera avec civilité de part et d'autre; la Maîtresse veillera à ce qu'on y manque point.

Les écolières qui entreront à l'école après la prière, prendront (p. 104) dévotement de l'eau bénite en entrant, elles feront la révérence à l'image du crucifix et à leurs compagnes; ensuite s'étant mises à genoux devant l'oratoire et ayant fait avec attention le signe de la croix, elles diront le *Veni Sancte*, ou un *Ave Maria* à voix basse; puis se mettront à la place que la maîtresse leur aura marquée, sans la changer qu'avec permission et par commandement. On n'en recevra point passé neuf heures.

L'école doit être ordinairement divisée en deux, trois ou quatre classes différentes suivant le nombre des enfants qui se rencontrent dans chaque classe: la première des plus avancées, la seconde des médiocres, et les autres des moins avancées, et celles qui sont à l'alphabet. Les officières commenceront la leçon et reprendront les écolières, et les maîtresse s'y rendront attentives, ne parlant que rarement et d'une voix basse et ne souffriront point que les enfants leur parlent.

U,0T52

Chapitre 52^{ème}.

Pour la première classe.

U,0T52,1

Les leçons de la lecture du matin se commenceront par la Civilité; toutes les écolières diront trois fois par mots en épelant et une fois par verset en lisant l'une après l'autre; le verset sera de six ou huit lignes suivant la prudence de la maîtresse.

L'officière commencera toujours la première, et après la leçon, elle avertira où on en demeure pour le jour suivant.

Après que la maîtresse aura fait le signe de la croix, l'officière commencera la leçon latine et fera épeler toutes les écolières trois fois par mot; puis recommencer la leçon et dire trois fois par mot en lisant et un verset en continuant la leçon.

Lorsque toutes les écolières auront dit par verset, la maîtresse fera le signe avec la cloche pour faire donner les papiers.

U,0T53

(p. 105)

Chapitre 53^{ème}.

Pour la seconde classe.

U,0T53,1

Pour commencer la seconde classe, on fera épeler à chacune trois fois par mot dans la Civilité, et une fois par verset en lisant l'une après

l'autre; le verset sera de quatre ou six lignes, et les moins avancées de trois ou quatre.

L'officière commencera toujours la première et après la leçon elle avertira où on en demeure pour le jour suivant.

Après la leçon de la civilité, la Maîtresse fera le signe pour avertir les écolières de prendre leurs heures, l'officière commencera la leçon latine et fera épeler toutes les écolières trois fois par mot, puis recommencer la leçon et dire trois fois par mot en lisant et un verset en continuant la leçon, et on les obligera toutes à suivre.

La maîtresse leur fera bien concevoir la différence qu'il y a entre les syllabes et les mots, leur faisant prononcer bien distinctement, et faire les pauses aux points et virgules, en leur faisant remarquer les accents.

Elle ne fera pas toujours continuer le verset à celle qui suit, mais elle nommera celles qu'elle verra les moins attentives.

Les écolières de chaque classe, auront toutes un même livre qu'on leur fera acheter lorsqu'elles seront reçues; la maîtresse prendra garde que l'officière reprenne tout haut celles qui ne diront point bien et elle demandera à celle qui aura fait la faute, en quoi elle a manqué et lui fera répéter le mot qu'elle n'aura pas bien dit et ordonnera aux plus diligentes à l'école de réciter la leçon pour l'après-dîner.

Les leçons étant finies, l'officière donnera les papiers, et la maîtresse donnera les principes de l'écriture à celles qui en seront capables.

U,0T54

(p. 106)

Chapitre 54ème.

Pour les moins avancées.

U,0T54,1

La maîtresse montrera une grande carte, où seront imprimées toutes les lettres en gros caractères, et leur en nommera trois ou quatre à la fois, leur en faisant voir la différence et leur touchant les lettres avec une longue touche, elle leur apprendra les syllabes de même façon, leur faisant assembler deux ou trois lettres l'une après l'autre et leur faisant distinguer les voyelles d'avec les consonnes, ne leur faisant prononcer les mots qu'elles ne soient fermes dans la prononciation des syllabes; autant que l'on pourra, on les rendra capables de suivre avec les autres.

Si les maîtresses n'ont point de grandes feuilles d'alphabet, elles ne laisseront pas de faire apprendre les lettres et syllabes en commun aux enfants.

Celles qui sont aux syllabes, la maîtresse les fera épeler les unes après les autres tout haut, afin qu'elles puissent suivre.

Lorsqu'elles épelleront facilement dans les syllabes à quatre lettres, on leur fera acheter des syllabaires et on leur fera épeler chacune une ligne l'une après l'autre posément, et deux fois par mot.

Pour les petites classes, on commencera par les moins avancées autant qu'il sera possible.

Les leçons de la grande classe, de la seconde, troisième, continueront le chapitre pour le français et le psaume pour le latin, les autres classes, un feuillet ou deux, suivant la force des enfants.

U,0T55 (p. 107)

Chapitre 55ème.

À la fin des leçons.

U,0T55,1

La maîtresse donnera le signal de la cloche pour avertir les écolières qu'il est l'heure de la prière, laquelle elle fera faire comme elle est dans le catéchisme du diocèse de Reims.

L'officière la fera à voix haute et la prononcera distinctement et posément, afin que toutes les autres la puissent entendre et répéter après elle à voix basse, et par ce moyen les apprendre et les accoutumer dans la suite à la faire tous les jours chez elles.

La maîtresse prendra garde pendant la prière, si toutes s'acquittent de leur devoir. La prière étant finie, elles sortiront deux à deux modestement et en silence.

Quand on ira à la Sainte Messe, les écolières sortiront deux à deux sans confusion et sans bruit; la maîtresse donnera ordre, pour les ranger avec plus de facilité, qu'un seul banc se lève à la fois.

Une des officières nommée par la maîtresse, marchera la première et toutes les écolières la suivront deux à deux avec modestie et un maintien grave; les maîtresses marcheront chacune à côté de leurs écolières, afin qu'elles puissent les observer toutes.

U,0T55,2

En entrant dans l'église, la première maîtresse aspergera l'eau bénite à toutes les écolières, afin d'éviter le bruit et le désordre si elles en prenaient elles-mêmes, et chaque Maîtresse fera ranger ses écolières en sorte qu'il y ait une distance entre elles, pour empêcher qu'elles ne causent ensemble.

Les officières ne parleront qu'à voix basse dans l'église pour faire ranger les écolières; lorsqu'elles quitteront leur rang, elles les avertiront par signe, avec douceur et humilité. La maîtresse veillera très exactement à ce que les écolières ne causent dans (p. 108) l'église, qu'elles ne soient immodestes, se tiennent de mauvaise grâce, ou se lèvent pour se demander quelque chose l'une l'autre.

Après le dernier évangile, le signal étant donné par l'officière, elles feront toutes la révérence également et sortiront avec le même ordre qu'elles sont entrées et s'en retourneront chez elles modestement, sans s'amuser dans les rues, ou elles retourneront à l'école, si les leçons n'étaient pas achevées.

U,0T56

Chapitre 56^{ème}.

Pour l'après-dîner.

U,0T56,0,1

La leçon des grandes filles de midi commencera à midi et demi; celles qui écrivent viendront à midi; et la maîtresse de l'écriture n'y entrera qu'à la même heure des autres Sœurs pour les faire écrire; elle aura soin que les exemples soient faits et les plumes taillées avant qu'elle aille en classe, elle mènera la main à celles qui commencent et les fera écrire chacune un exemple, leur fera faire deux fois la semaine trois ou quatre lignes d'orthographe en leur faisant écrire les questions de leur catéchisme, ou autres choses, et cela aux plus avancées.

Elle corrigera les fautes de leur écriture et de l'orthographe les unes après les autres, les leur faisant remarquer; afin de s'en corriger elles-mêmes dans la suite, elle leur ordonnera de bien regarder et considérer leur exemple avant que d'écrire; elle enseignera aussi aux plus avancées à tailler les plumes et à faire des lettres capitales.

S'il n'y a qu'une maîtresse, elle ordonnera aux plus avancées de corriger les commençantes; de temps en temps elle verra si elles s'acquittent de leur devoir. Elle pourra donner deux fois la (p. 109) semaine les leçons d'arithmétique soit à la plume, soit aux jetons.

Elle leur donnera de temps en temps des cantiques spirituels pour les transcrire, afin de les chanter au lieu des chansons mondaines qu'elles ont coutume de chanter chez elles.

U,0T56,0,2

Tous les jours on leur fera un quart d'heure de catéchisme, et le vendredi une demi-heure et ce jour-là on abrégera la prière. Si le vendredi était un jour de fête, on prendra le jour précédent pour abrégé la prière.

Elles s'étudieront à se rendre cordiales et affables envers toutes et particulièrement envers les pauvres; leur témoignant beaucoup d'amitié et d'ouverture de cœur, afin de les obliger à avoir de la confiance en elles, et à leur parler en particulier, s'assurant qu'elles en gagneront plus par des entretiens particuliers, pourvu qu'ils se fassent par pure charité, sans curiosité, que par beaucoup d'autres, faits en général.

Elles ne doivent point s'entretenir entre elles de ce qu'on leur aurait dit dans ces entretiens particuliers: car cela ne peut produire que de très mauvais effets; et de plus elles sont obligées au secret.

Elles chanteront tous les jours un cantique après le catéchisme, autant qu'elles le pourront; mais elles ne manqueront de le faire au moins deux fois la semaine.

U,0T56,0,3

À une heure et demie elles finiront le catéchisme, et à la fin du cantique, les écolières se mettront à genoux et la maîtresse dira cette prière: *Maria Mater gratiæ* etc. et les écolières répondront: *Gloria tibi* etc. et ensuite elles les feront sortir sans souffrir qu'il en reste dans l'école, si ce n'est quelqu'une qui ait besoin qu'on lui parle en particulier. Ensuite les maîtresses se retireront pour prendre un petit morceau et se reposer un moment.

On fera par toutes les classes, la prière qui est dans le catéchisme du diocèse, même aux filles de midi, et on finira cette prière par la bénédiction qui se dit à la Communauté: "Très Sainte Vierge, mère de Jésus, recevez-nous, s'il vous plaît, sous votre sainte protection, maintenant et à l'heure de notre mort. Ô Jésus, ô mon bon Jésus, donnez-nous, s'il vous plaît, votre (p. 110) sainte bénédiction, nous vous la demandons de tous nos cœurs. Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il".

U,0T56,1

Article 1er.

Pour les petites de l'après-midi.

En tous temps les écolières entreront à l'école à deux heures précises. En entrant elles feront ce qui est marqué ci-dessus pour le matin. Les maîtresses s'y trouveront à même heure pour commencer aussitôt et faire faire la prière comme le matin par deux officières. On n'en recevra point, passé deux heures et demie.

On dira une oraison à la Sainte Vierge, conforme au temps et, dans la quarantaine de Noël, on dira "Divin adorable Jésus etc.", cela dans les grandes et secondes classes.

U,0T56,2

Article zème.**La première classe.**

U,0T56,2,1

La maîtresse commencera la leçon par les filles de l'écriture et les obligera toutes à suivre; elle les fera épeler toutes trois fois par mot en épelant; puis recommencer la leçon et dire trois fois par mot en lisant, une fois par pause, et ensuite par verset en suivant la leçon; le verset sera de quatre ou six lignes.

Elle gardera le même ordre que le matin, prenant garde de leur faire bien prononcer le français, leur faisant faire les pauses, liaisons et concevoir que plusieurs consonnes ensemble ne sauraient composer un mot, si elles ne sont jointes à quelques voyelles, n'étant que pour le son de la voix.

La maîtresse veillera aussi à ce que les écolières ne prennent un accent désagréable, qu'on aurait peine à leur faire quitter lorsqu'elles y seront habituées, et quand elles seront perfectionnées à la lecture française, on tâchera de leur faire adoucir les mots rudes.

(p. 111) On ne les mettra point à l'écriture, qu'auparavant elles ne sachent lire dans le français et la Civilité; on observera pour leur écriture, ce qui a été dit pour les filles de midi.

À trois heures, l'officière dira le bénédicité et cette prière: "je vous adore, mon Jésus etc." et on leur permettra de goûter, et le vendredi on le dira à deux heures et demie et une demi-heure après, elles rendront grâces à Dieu de la même manière que le matin.

On finira les leçons précisément à trois heures et demie pour faire le catéchisme jusqu'à quatre heures, puis faire la prière et ensuite renvoyer les écolières et qu'elles soient toutes sorties à quatre heures et demie. Pour les faire sortir, on gardera le même ordre que le matin.

Les vendredis, on fera une heure de catéchisme et ces jours-là on abrégera la leçon, afin de le commencer à trois heures, pour avoir fait à quatre et renvoyer à la même heure que les autres jours. Et s'il y avait eu une fête pendant la semaine en laquelle on ait fait le catéchisme, pour lors on ne le fera que d'un quart d'heure.

U,0T56,2,2

Si le vendredi était un jour de fête en laquelle on ne fit point de catéchisme, on prendra le jour qui précède pour faire une heure de catéchisme et pour abrégé la leçon.

Pour les leçons de la conduite et du syllabaire et de l'instruction, on fera de même que le matin.

Une maîtresse ne renverra point ses écolières plus tôt ou plus tard que les autres; la grande classe sortira la première, ensuite la seconde et ainsi des autres. Les maîtresses conduiront leurs écolières jusqu'à la rue. Elles sortiront deux à deux en silence et on fera en sorte qu'elles s'en retournent chez leurs parents sans s'amuser dans les rues.

Chaque Maîtresse n'aura jamais plus de soixante enfants pour les grandes classes et pour les petites, cinquante au plus; on ne recevra point d'enfants à l'école qu'elles n'aient six ans, sans une permission particulière de la Supérieure, et on ne les gardera pas passé quinze ans pour les petites écoles.

(p. 112) Les filles qui viennent à midi doivent avoir fait leur première communion; on n'en recevra point qu'elles ne l'aient faite sans une expresse permission de la Supérieure.

U,0T56,2,3 Les jours de congés seront les jeudis entiers, s'il n'y a point de fêtes, et les samedis après-midi; et s'il y a une fête, on ne le donnera que le samedi après-midi, et quand la fête tombera au commencement ou à la fin de la semaine, on prendra le congé le jeudi après-midi au lieu du samedi.

La semaine de Pâques et de Pentecôte, on donnera congé le samedi après-midi quand il y aura trois fêtes, et quand il n'y en a que deux, on le le donne le jeudi après-midi au lieu du samedi.

On donnera le congé général dans toutes les écoles, tant de la ville que de la campagne à la fin de juillet, pour recommencer au commencement de septembre.

La fête de l'école sera le jour de Sainte Catherine, auquel jour on fera dire une Messe et les écolières y assisteront. Les Sœurs auront soin de les avertir de faire une offrande de leur cœur au Saint Enfant Jésus, par l'entremise de Sainte Catherine, leur bonne patronne.

U,0T56,3

Article 3ème.

Les petit offices de l'école.

Pour dresser les petites filles tant à la pratique des vertus qu'au soin du ménage, il est expédient que les maîtresses leur donnent quelques petits offices dans l'école, qu'elle pourra changer de mois en mois, ou de deux mois en deux mois.

Elles en nommeront une ou deux pour donner et serrer les livres, deux pour ranger en ordre, soit pour sortir, soit pour aller à la Sainte Messe; deux pour la porte, une pour le prie-Dieu, deux pour ranger l'école, deux ou quatre pour veiller à ce (p. 113) qu'on étudie et suive les leçons, c'est-à-dire une pour chaque classe.

Dans les écoles où le nombre des enfants est petit, une seule peut remplir plusieurs de ces petits offices; elles seront bien averties qu'on veille sur elles, mais on ne leur dira pas quelle est cette surveillante afin qu'elles se défient toujours et qu'elles soient plus diligentes.

Tous les mois la maîtresse fera une petite assemblée de ces officières, afin de les dresser à leur devoir, les reprendre des fautes qui auraient été remarquées et les encourager à mieux faire.

Il ne faut pas souffrir entre les enfants aucune querelle, paroles, ou actions indécentes, d'injures, de mépris, ou autres semblables désordres, où Dieu peut être offensé et le prochain scandalisé; et beaucoup moins faut-il souffrir les immodesties à l'église, les mensonges, les larcins et les désobéissances.

U,oT56,4

Article 4ème.

Les pénitences et récompenses.

U,oT56,4,1

Les pénitences et corrections seront proportionnées aux fautes qu'elles auront faites; comme les oreilles d'âne lorsqu'elles sont négligentes à étudier, la langue rouge aux menteuses, ou même la correction, c'est-à-dire le fouet, quand le mensonge est considérable.

Les désobéissances grandes, les immodesties à l'église et les larcins méritent ordinairement la correction; c'est pourquoi la maîtresse veillera sur de telles fautes, de crainte que les habitudes mauvaises ne se fomentent par sa négligence et qu'elle ne soit responsable devant Dieu de ces fautes. Il en faut dire de même des longues absences de l'école sans raisons suffisantes.

Pour les autres petites fautes, on peut leur ordonner de baiser la terre, demander pardon tout haut à leurs compagnes, les placer derrière la porte au banc des incorrigibles et quelquefois leur donner sur la main.

(p. 114) La maîtresse doit surtout prendre garde de ne châtier jamais par colère, passion et emportement; il vaudrait mieux ne point châtier que d'en user ainsi; car dans la passion et colère, il n'y a ni raison ni discrétion, et il arrive souvent qu'on s'emporte à frapper les enfants sur la tête ou sur le visage mal à propos, ou qu'on donne la correction avec tel ex-

cès que Dieu y est offensé; c'est pourquoi, lorsque l'on se sent émue de colère, il faut élever son cœur à Dieu et différer la correction à un autre temps, où on le fasse avec charité et douceur d'esprit.

U,0T56,4,2

Il y aura un coin dans l'école pour donner la correction à celles qui l'auront méritée, et ce, afin qu'elles ne soient point vues de leurs compagnes, mais entendues pour l'exemple. La maîtresse portera les coupables à la recevoir en esprit de pénitence, à demander pardon à Dieu et à leurs compagnes, selon la qualité de la faute; après elle les enverra au lieu où elles doivent recevoir le châtiment, et pendant ce temps, les autres écolières prieront Dieu qu'elles en fassent un bon usage et qu'elles se corrigent de leurs fautes. Elle les menacera plus qu'elle ne les châtiara afin de les tenir en crainte. Il faudra leur défendre de parler de ce qui se passe dans l'école et leur faire entendre que si elles en parlent, elles auront la correction.

Lorsque la maîtresse voit qu'une enfant ne se corrige pas pour les avertisements faits en général, ou qu'elle aura fait quelque faute de conséquence, mais secrète, elle l'entretiendra quelque temps en particulier afin de lui faire avouer sa faute et l'obliger à changer.

Celles qui, nonobstant les réprimandes et châtiments, se rendraient incorrigibles et de mauvais exemple à leurs compagnes seront congédiées, après en avoir donné avis à la Supérieure et reçu sa permission; ceci se doit entendre lorsque les fautes se font par malice et obstination et non point par simple fragilité, qui peut être compatible avec une bonne volonté de s'amender; alors il faudrait compatir et supporter leur faiblesse, en attendant les effets de leur bonne volonté. Elles observeront de n'envoyer jamais deux enfants ensemble au lieu pour ne pas blesser la pudeur.

U,0T56,4,3

(p. 115) Si la paresse, la gourmandise et autres défauts méritent le châtiment, la diligence et la vertu sont dignes de récompense; c'est pourquoi la maîtresse en donnera de temps en temps à celles qui observeront plus ponctuellement ce qui leur aura été ordonné: on leur en promettra plus souvent qu'on ne leur en donnera, afin de leur donner courage. Les récompenses seront des Agnus Dei, des livres, chapelets, images ou médailles, donnant à chacune selon son mérite.

Lorsque l'horloge sonnera, on leur fera faire un acte de foi sur un des mystères, comme il est dans les latins pour les jours de la semaine.

Les trois jours des Rogations, on leur fera réciter les litanies des Saints à la place de la prière du matin, et on les avertira de s'unir à l'intention de l'Église.

U,oT57

Chapitre 57^{ème}.

Quelques avis touchant l'exercice des écoles.

U,oT57,1

Pour bien réussir dans les écoles chrétiennes, les Maîtresses doivent se proposer pour fin principale de leur emploi, non pas d'enseigner seulement aux enfants à lire et à écrire, mais de les instruire des choses nécessaires au salut et leur donner une éducation chrétienne, étant à espérer que Dieu bénira leur travail à proportion que leur intention sera plus pure et plus détachée de tout intérêt particulier, ou prudence humaine.

Lorsque, dans une école, il y a deux maîtresses ou davantage, elles prendront garde à ce que les sous-maîtresses agissent toujours avec subordination de la principale maîtresse et qu'elles s'entraiment et supportent mutuellement, de telle sorte que les écolières (p. 116) ne soient jamais mal édifiées de leur conduite. Si elles avaient quelques avis à se donner l'une à l'autre, elles s'en acquitteront avec charité dans un autre temps, et jamais en présence des écolières. Si quelque enfant avait mérité la correction, c'est à la première maîtresse à lui donner, à moins qu'elle ne trouve plus expédient de le lui faire donner par sa maîtresse, afin que les enfants la craignent.

Les maîtresses feront connaître aux écolières qu'elles ne doivent venir à l'école si elles n'ont un grand désir d'apprendre à aimer et servir Dieu, le craindre et employer le temps fidèlement; elles ne souffriront pas les enfants malpropres, ni vainement habillées.

Elles ne réussiront dans leur emploi, qu'autant qu'elles se feront craindre et aimer de leurs écolières; elles ne témoigneront point plus d'affection aux une qu'aux autres, quoique naturellement il y ait des enfants plus aimables les unes que les autres. Elles recevront avec même estime les pauvres que les riches; elles les enseigneront avec autant de soin, elles n'auront point de préférence pour leurs parentes ou alliées, de crainte d'exciter de la jalousie.

U,oT57,2

On fera dire les leçons sans s'empreser, sans rire, ou se fâcher; lorsqu'elles manqueront, on reprendra les fautes doucement et modestement. C'est chose également malséante et dangereuse de se familiariser

avec les enfants, les caresser, embrasser ou baiser; les maîtresses éviteront ces défauts.

Il est expédient que les Maîtresses parlent peu pendant le temps de l'école, se faisant entendre par signe autant qu'elles pourront; cela servira pour maintenir l'ordre et le silence nécessaire dans l'école et pour la conservation de leur santé.

Une maîtresse doit s'étudier, par le saint exercice de l'oraison, d'acquiescer une haute estime des perfections divines, afin que, par l'idée qu'elle aura des grandeurs de Dieu, elle se porte à l'adorer en esprit et en vérité, et à vouloir dépendre totalement de sa divine conduite; par ce même exercice de l'oraison, elle s'efforcera d'aimer Dieu de tout cœur et en vue de son infinie bonté, de ne vivre que pour lui et de concevoir des désirs très ardents (p. 117) de lui procurer de la gloire, de ne l'offenser jamais de propos délibéré, ni souffrir qu'il soit offensé, le pouvant empêcher.

De cet amour naîtra un accroissement de foi pour toutes les vérités de l'Évangile, et une confiance généreuse qu'en tout ce à quoi Dieu la destina, il l'assistera de sa grâce et protection spéciale, étant au reste très soumise pour le regard du succès de son travail et attribuant à Dieu tout le bien qui en réussira et à soi-même tous les manquements et la confusion d'une servante inutile, qui espère et se propose, nonobstant sa misère, de persévérer constamment à l'exécution de la volonté de Dieu jusqu'à la mort, moyennant sa sainte grâce.

U,0T57,3

Une maîtresse doit aspirer continuellement à la perfection chrétienne et s'étudier d'en accroître tous les jours le désir, afin d'y travailler plus efficacement. Ce désir la doit exciter à régler ses passions, retranchant ses vains désirs et veillant sur les mouvements déréglés de son cœur, afin d'étouffer tous les sentiments d'amour du monde, de complaisance en ses vanités, d'estime de soi-même, de respect humain, d'inclination de plaire aux créatures, d'attachement en ses intérêts et surtout d'impatience et de colère; ce désir la doit rendre circonspecte en ses paroles, en ses actions et en ses déportements.

Elle doit s'étudier à concevoir une haute estime de sa vocation, n'en parler jamais qu'avec des termes honorables qui fassent qu'elle s'en estime très indigne; vu qu'après les religieux et les ecclésiastiques qui travaillent au salut des âmes, il n'y a point de profession qui travaille par état à ce divin ministère de former et enfanter Jésus-Christ dans les âmes, que les maîtres et maîtresses d'école.

L'esprit de la foi lui doit faire voir dans ces petites âmes, Jésus-Christ qui les a aimées plus que sa propre vie, qui les a lavées de son sang précieux; elle doit considérer que l'innocence baptismale de ces petites âmes est un trésor que Jésus-Christ a confié à sa garde: car ces enfants n'ayant ni la lumière, ni la (p. 118) prudence pour en connaître le prix et les dangers où ils sont de la perdre, la maîtresse et tous ceux à qui l'éducation des enfants est confiée, sont établis de Dieu pour leur conserver ce trésor, par leurs exemples, prières et bonnes instructions.

La maîtresse fera l'office d'un bon ange et d'un bon pasteur priant pour les enfants et leur enseignant la manière de résister aux tentations et d'éviter les mauvaises occasions.

U,0T58

Chapitre 58ème.

La manière de recevoir les enfants pour l'école.

U,0T58,1

On ne recevra point d'enfants pour l'école, qu'elles ne soient présentées par quelqu'une de ses parentes. Il y aura un catalogue pour écrire les noms et surnoms des écolières.

Si la maîtresse reconnaît que la mère ou parente de l'enfant ait trop de tendresse et gâte ses filles, elle les avertira en particulier qu'elles seront responsables à Dieu de leur éducation, et au contraire, si elle les reconnaît trop rudes, elle les priera de leur parler à l'avenir avec plus de douceur et charité et leur dira que si elles veulent que leurs filles apprennent la vertu, elles leur en doivent donner l'exemple; que les enfants nomment le pain du pain, le vin du vin et l'eau de l'eau pour l'avoir ouï dire; ainsi ils jurent, se mettent en colère, querellent, parlent mal d'autrui, disent des paroles et chansons déshonnêtes, pour les avoir ouï dire

Elle les priera de faire en sorte que leurs enfants ne voient pas de mauvais exemples en leur maison; qu'elles prennent garde aux domestiques qui perdent souvent les enfants par leurs mauvais exemples.

Elle leur fera entendre qu'on est obligé de corriger les enfants pour leur (p. 119) bien, soit à raison des mœurs pour les faire avancer dans la vertu, soit pour les rendre plus diligentes à étudier leurs leçons; que si elles en font des plaintes, elles se gardent bien de les écouter et de témoigner en être fâchées: mais au contraire en être bien aises; autrement qu'on serait obligé de congédier leurs enfants de l'école parce qu'elles empêcheraient de profiter de la correction.

U,0T58,2

Elle priera la mère ou parente de faire tenir sa fille le plus proprement et modestement qu'elle pourra. Elle les avertira aussi de faire coucher

leurs enfants de bonne heure, afin qu'elles puissent être levées plus matin, cela étant utile pour la santé et sainteté.

Elle les priera de même de ne point coucher leurs filles avec elles, ni même avec leur frère, et de faire faire la prière du matin et du soir par leur fille à toute la famille assemblée.

On pourra recevoir les filles huguenotes, avec cette précaution qu'elles ne pourront apporter aucun livre, s'il n'est conforme aux autres et qu'elles seront soumises à toutes les règles de l'école comme les autres.

U,0T58,3

Petits meubles nécessaires à l'école.

Un prie-Dieu qui servira d'oratoire, où il y aura pour table d'autel un crucifix de papier, deux chandeliers, deux pots et deux bouquets. Une image du Saint Enfant, de cire ou de plâtre, que l'on exposera aux écolières tous les 24èmes de chaque mois, à moins qu'on n'en soit dispensé par la Supérieure. Ce jour-là on fera réciter aux écolières les litanies en l'honneur de l'enfance de Notre-Seigneur, au lieu de la prière et chanter un cantique en l'honneur de sa naissance, afin de les élever dans la dévotion de ce mystère.

Il y aura près de la porte un bénitier, un aspersoir pour asperger l'eau bénite aux enfants, en entrant et sortant de la Sainte Messe (p. 120) et en sortant de l'école. À côté du prie-Dieu, un catalogue pour désigner les noms des écolières, une sonnette, un seau, un arrosoir, une petite corbeille et des balais.

U,0T59

Chapitre 59ème.

Avis qui seront donnés aux écolières pour les engager à passer chrétiennement la journée.

U,0T59,1

En s'éveillant, il faut être fidèle de donner son cœur à Dieu; faire le signe de la croix, puis s'entretenir en quelques bonnes pensées; s'il n'est pas encore le temps de se lever, éviter toute immodestie et indécence et ce qui pourrait aller contre l'honnêteté.

Se lever tous les jours à une heure réglée et s'habiller promptement dans le désir que Dieu nous revête de sa grâce.

Se mettre à genoux devant quelque image dévote et là, produire les actes d'adoration, de remerciement, de contrition, d'offrande, de demande: puis réciter le Pater, l'Ave, le Credo, les commandements de Dieu et de l'Église, le tout avec attention, modestie et dévotion.

S'il y a du temps après la prière, rendre quelques petits services dans le ménage pour obliger ses parents, et ensuite leur demander permission pour venir à l'école.

Marcher avec modestie dans les rues, ne s'arrêtant jamais devant les maisons pour voir ce qui se passe, ou ce que l'on dit.

Entrer dans l'école avec respect et civilité, saluer l'image de piété, ensuite la maîtresse et puis ses compagnes.

Se rendre attentive aux prières, leçons et catéchisme, ne point causer ni rapporter de nouvelles de la ville, ne point interrompre ni faire causer ses compagnes.

(p. 121) N'accuser jamais ses compagnes, et au cas que l'on en sache quelque chose qui mérite la répréhension, le dire en particulier à la maîtresse et toujours par charité et non pas par vengeance.

Ne s'excuser ni couvrir ses fautes par le mensonge ou déguisement, se ressouvenant que les menteuses sont les enfants du diable; mais au contraire s'humilier et reconnaître sa faute et promettre que l'on s'en corrigera.

U,0T59,2

Aller à la Sainte Messe avec modestie, ne point passer son rang ni changer de compagne. Étant à l'église se tenir d'une posture modeste, ne se point mettre sur ses talons, ni accouder sur les bancs; ne point tourner la tête, ni se dissiper, d'autant que cela ne convient pas à des chrétiennes qui croient que Dieu les voit et connaît leurs pensées.

Ne point manger hors le temps des repas, ni par gourmandise mais avec retenue, évitant la trop grande quantité; ne point rechercher ce qui est à son goût, se contenter de ce que l'on donne, ne point solliciter ses parents à donner quelque chose avec le pain; ne point gourmander ses frères et sœurs, et compagnes, d'autant que les gourmandes seront punies très grièvement dans l'enfer, et que les sobres seront récompensées de Dieu dans le paradis.

Ne jamais se venger contre ses frères, sœurs et compagnes lorsqu'ils ont fait quelques petits déplaisirs; mais les souffrir avec charité, douceur et patience pour l'amour de Jésus-Christ qui a souffert tous les affronts, injures et mauvais traitements des Juifs sans rien dire, et cela pour nous apprendre à souffrir avec patience.

Ne point jouer avec les garçons, ni même avec les petites filles lorsqu'elles sont volages, désobéissantes, menteuses ou tachées de quelques

autres vices; attendu qu'avec les méchants on devient méchant et que les mauvaises compagnies font tomber dans le péché.

S'exciter à la vertu de charité, en rendant volontiers service à ses petits frères et petites sœurs. Servir son père et sa mère dans (p. 122) leurs besoins, les consoler quand on les voit dans quelques fâcheries, leur disant que Dieu connaît leurs peines et les récompensera s'ils les souffrent avec patience.

U,0T59,3

Quand on rend quelques petits services dans le ménage, se ressouvenir souvent que le Saint Enfant Jésus servait ainsi la Sainte Vierge sa bonne mère et Saint Joseph son père nourricier, et cela dans l'intention de plaire à Dieu son Père.

Être bien dévotes à la Sainte Vierge, à son bon Ange et à son saint patron, les invoquant souvent dans les besoins où l'on se trouve et leur faire tous les jours quelques prières.

Dire tous les jours quelques prières pour les âmes du purgatoire.

Se munir souvent du signe de la croix, quand on entend sonner l'heure, lorsqu'on est tenté de quelque péché, afin de mettre en fuite ses ennemis et attirer le secours de Dieu.

Ne point manger hors le temps des repas et sans avoir dit le bénédicité, et ne pas manquer de rendre grâces à Dieu après le repas.

Honorer et estimer en son cœur son père et sa mère, et leur en donner des marques à l'extérieur, se souvenant qu'ils nous tiennent la place de Dieu.

Porter compassion à ceux que l'on voit affligés, les soulager dans leurs peines par quelques services, consolations, prières ou aumônes, si on en avait le pouvoir, ou du moins leur souhaiter du bien.

Rendre toujours le bien pour le mal, comme Jésus-Christ nous l'ordonne.

Éviter la paresse qui est un grand péché, estimer et aimer le travail et s'y employer selon ses forces le plus qu'il sera possible.

Ne se jamais coucher qu'auparavant on n'ait fait ses prières à genoux comme le matin, avec l'examen de conscience pour connaître si nous sommes en état de paraître devant Dieu si nous mourions cette nuit.

U,0T59,4

Ne se point amuser à jouer et badiner dans le lit, d'autant que Dieu et nos bons Anges nous voient et remarquent toutes (p. 123) nos actions, et

que tout ce qui va contre la pudeur et la modestie leur est tout à fait désagréable. Ne jamais souffrir qu'on les mette coucher avec leurs frères, ni avec leurs servantes à moins qu'elles ne soient sages et modestes.

Voilà comme doivent vivre les écolières du Saint-Enfant Jésus pour attirer sur elles les grâces qui leur sont nécessaires, pour les sanctifier et parvenir à la vie éternelle pour laquelle Dieu les a créées: faire le contraire, c'est donner des preuves qu'on veut être du nombre des réprouvés.

Toutes ces choses se doivent donner pour exhortation aux jeunes enfants afin de leur en faire prendre une bonne habitude, et comme le tout est un peu long et pourrait trop charger la mémoire des enfants, il sera bon de partager ces avis en plusieurs parties, leur en expliquant de temps en temps quelque chose, pendant l'examen de la prière, les arrêtant pour leur en faire remarquer les fautes les plus considérable contre iceux. Quelquefois en les congédiant de l'école, et une fois le mois, on leur lira ces avis le dimanche avant le catéchisme au lieu d'autre lecture; les exhortant à observer en leur maison les choses marquées ci-dessus, dans la vue de plaire à Dieu et de contenter leur bon Ange; quelquefois pour la peine due à leurs péchés, pour les âmes du purgatoire, pour la conversion des pécheurs, ou à l'honneur de la Passion de Notre-Seigneur, pour honorer la Sainte Vierge, ou quelques autres bonnes intentions. On pourra expliquer ces avis une fois le mois, un des jours de la semaine.

U,0T60

Chapitre 60ème.

Avis et conduite pour faire utilement les catéchismes.

U,0T60,1,1

Les Sœurs étant destinées à l'instruction des personnes de leur sexe, comme il est porté dans leurs Constitutions, elles tâcheront de ne rien épargner pour se rendre capables d'un si saint emploi (p. 124) puisque c'est par l'exercice des catéchisme que l'on donne aux enfants les enseignements du salut; afin de leur donner des moyens et les y faciliter, elles auront égard aux avis suivants.

Les Sœurs, considérant que Dieu veut se servir d'elles pour une chose si sainte et si relevée, se doivent profondément humilier, et dans la vue de leur extrême misère et bassesse, s'abandonner à la conduite de l'Esprit de Dieu qui donne sa grâce aux humbles et parle par leur bouche.

Cette disposition leur servira pour s'unir aux desseins et intentions de Dieu, renonçant à toutes les vues humaines et ne chercher autre chose sinon d'établir le règne de Jésus-Christ dans les âmes qui lui ont coûté la vie. Elles demanderont au Saint-Esprit qu'il leur parle au cœur, afin

que la semence de sa parole ne se perde point; elles auront soin de leur enseigner la pratique des vertus chrétiennes dont il sera fait mention ci-après.

Lorsque l'on parle du péché, il ne faut pas dire légèrement: faire ceci ou cela est péché mortel, ou ce n'est qu'un péché véniel: car bien que cela puisse être, les circonstances varient tellement le cas, qu'on serait en danger de se tromper souvent et donner une instruction qui pourrait servir de piège aux enfants; c'est pourquoi il suffira de dire, cela déplaît à Dieu, cela est mal, il le faut éviter plus que la mort. Et quand les enfants demandent ensuite si c'est péché mortel, il faut leur répondre qu'une bonne chrétienne qui aime Dieu de tout son cœur ne doit pas faire cette question et que cette seule parole "cela déplaît à Dieu, cela est mal", doit être suffisante pour l'en détourner.

U,6T60,1,2

Les premières instructions qu'on doit donner aux enfants, sont du signe de la croix, de l'Oraison dominicale, la Salutation angélique, le Symbole des apôtres en latin et en français, le Confiteor, les sacrements, les commandements de Dieu et de l'Église; les faisant entendre et les expliquant, selon la capacité des enfants. On leur fera remarquer qu'en disant leur Pater, elles font un acte d'espérance, en disant le Credo, des actes de foi, et en disant le Confiteor, un acte d'humilité et de pénitence.

(p. 125) On continuera les instructions sur l'abrégé des mystères, les commandements de Dieu et de l'Église et les exercices du chrétien, le tout selon l'âge et la portée des enfants et l'ordre marqué dans le catéchisme du diocèse.

Quinze jours avant les solennités de Pentecôte, Toussaint, Noël et vers le milieu du Carême, toutes les instructions se feront sur le sujet de la confession, pour leur enseigner à s'examiner et se confesser, les parties de la pénitence et les conditions nécessaires à une bonne confession, afin qu'elles puissent se présenter au sacrement de Pénitence trois ou quatre jours avant la fête pour recevoir au moins la bénédiction du prêtre ou l'absolution si elles sont en âge.

Si les confesseurs ne pouvaient confesser que huit jours ou plus avant la fête, il faudrait commencer les instructions plus tôt, afin d'avoir le temps d'instruire les écolières.

Lorsque le temps de la confirmation approche, on expliquera les cérémonies et les dispositions pour la bien recevoir.

On fera pareillement les instructions pour la communion à celles qui se disposent pour communier, surtout si c'est pour la première communion.

Les veilles de Pâques et Pentecôte, au sujet de la bénédiction des fonts, on fera renouveler les promesses du baptême en général et en particulier.

U, 6T60, 1, 3

Il servirait de peu d'enseigner aux enfants ce que nous venons de dire, si les maîtresses n'étaient animées du zèle de la gloire de Dieu pour leur enseigner, selon leur portée, les principales vérités pratiques du saint Évangile, puisqu'il est vrai qu'on est obligé de les croire par la même foi que nous croyons la sainte Trinité, et qu'on ne peut être sauvé sans en faire la règle de sa vie et de ses actions.

Les instructions se feront, tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre des vérités suivantes et préparant quelques exemples sur le même sujet, (pour) en faire la fin de l'instruction. Ces vérités pratiques sont celles qui suivent et autres semblables.

Premièrement. Que pour être sauvé, il faut garder les (p. 126) commandements de Dieu; c'est-à-dire l'aimer de tout son cœur et son prochain comme soi-même.

Que ce n'est pas assez de faire des bonnes œuvres, il faut les faire pour Dieu, avec intention de lui plaire en toute chose.

Qu'il vaudrait mieux être morte que d'avoir commis un péché mortel.

Qu'on est obligé d'éviter les occasions et que, pour quoi que ce soit, il ne faudrait pas faire un péché véniel.

Qu'on ne peut servir à deux maîtres, à Dieu et au monde; et que notre baptême nous oblige de nous déclarer contre le monde et ses maximes corrompues.

Que nous sommes obligées de renoncer à nous-mêmes et d'imiter Jésus-Christ.

Que pour être sauvé, il faut faire pénitence, que la porte du ciel et la voie qui y conduit est étroite, et que peu y entrent, parce qu'ils aiment le chemin large qui conduit en enfer.

Qu'il ne faut donner mauvais exemple ni scandaliser personne.

Qu'il faut être humble et débonnaire; que les humbles seront exaltés et les superbes humiliés.

U,0T60,1,4 Qu'il faut être soumises à ses père et mère, maîtres et maîtresses.

Qu'il faut porter grand respect aux églises et à toutes les choses saintes, comme pain bénit, eau bénite, saintes reliques, aux prêtres, religieux et à toutes personnes consacrées à Dieu.

Qu'elles doivent être civiles et respectueuses envers tout le monde; qu'il ne faut jamais faire aux autres, ce qu'elles ne voudraient pas leur être fait.

Qu'il faut, en quelque état que Dieu les mette, agréer sa sainte volonté, le remerciant autant dans la pauvreté, maladie et adversité, que dans l'abondance, santé et prospérité.

C'est par ces vérités évangéliques, qui nous enseignent et commandent la pratique des vertus, que les maîtresses donnent aux enfants une éducation chrétienne, et qu'elles leur forment le jugement, afin qu'elles sachent juger, estimer et aimer, non pas selon la nature corrompue, mais selon la foi et les sentiments de Jésus-Christ, dont la sagesse est tout opposée à celle du monde, (p. 127) afin qu'elles sachent faire le discernement de ceux qui sont bienheureux ou malheureux selon l'Évangile; il faut leur expliquer les huit béatitudes et ensuite leur faire produire des actes de foi, disant: "mon Dieu je crois fermement que les pauvres d'esprit sont bienheureux, que les pacifiques le sont aussi, que les miséricordieux, ceux qui ont le cœur pur, ceux qui pleurent, ceux qui souffrent la faim et la soif pour la justice, que tous ceux là, dis-je, sont bienheureux; je le crois mon Dieu, parce que vous l'avez dit".

Ces béatitudes expliquées doivent faire impression dans ces petits esprits, afin qu'elles ne disent pas avec le monde trompeur, que les pauvres sont malheureux et ceux qui endurent les persécutions pour Dieu.

U,0T60,1,5 Elles doivent aussi leur enseigner quelles sont les personnes malheureuses et maudites de Dieu selon l'Évangile où Jésus-Christ prononce ces paroles, en saint Luc, chapitre 6: "Malheur à vous, riches, parce que vous avez vos aises et vos plaisirs en ce monde.

Malheur à vous qui êtes rassasiés, parce que vous aurez faim.

Malheur à vous qui êtes dans la joie, parce que le temps viendra que vous pleurerez.

Malheur à vous quand les hommes vous loueront.

Malheur à celui qui cause le scandale".

Il faut leur faire produire des actes de foi sur ces vérités, et leur apprendre qu'on ne peut éviter ces malédictions de Dieu, si ce n'est en s'humiliant dans les richesses, en détachant son cœur des biens de la terre, en aimant les pauvres, leur faisant l'aumône avec charité et pour l'amour de Dieu, en faisant le meilleur usage des richesses qu'il sera possible et toutes sortes de bonnes œuvres qui composent le véritable trésor des âmes chrétiennes.

C'est ainsi que les maîtresses d'école doivent apprendre aux enfants à parler en chrétiennes, non pas le langage corrompu du mauvais monde qui est maudit de Dieu, parce qu'il juge, qu'il dit, qu'il aime et qu'il enseigne tout le contraire de ce que Dieu a dit, aimé, pratiqué et enseigné en ce monde. C'est pourquoi elles prendront garde que (p. 128) les écolières ne parlent selon le monde, les reprenant d'un ton ferme qui fasse impression dans leur esprit, afin qu'elles s'en souviennent toute leur vie. Pour ce sujet on pourra tous les mois écrire quelque une des vérités susdites et obliger les écolières de l'apprendre, la répondre en étant interrogées et en répéter le sens après qu'on l'aura expliquée, proposant un prix à celle qui l'aura mieux comprise et expliquée.

U,0T60,1,6

Enfin les maîtresses répéteront souvent cette maxime importante: que tout ce qui ne nous sert pas pour gagner le ciel et pour être plus agréable à Dieu, n'est que vanité; ainsi les honneurs, grandeurs, braveries, richesses et divertissements du monde ne sont, à l'égard de la plupart des hommes et des femmes, que des pièges dont le démon se sert pour les mener en enfer, et qu'il est très difficile de faire un bon usage de ces choses.

À ce sujet, elles exhorteront les écolières à être toujours modestes en leurs habits, à ne porter jamais la gorge ni les bras découverts, ainsi que font les mondaines et les prostituées; et pour cela qu'elles doivent toujours imiter les plus modestes de leur condition, sans se soucier des mépris et railleries du monde; qu'elles doivent témoigner à leurs mères ce qu'elles ont appris à l'école sur ce sujet et les prier de trouver bon qu'elles soient toujours dans la modestie que les saint Apôtres saint Pierre et saint Paul ont tant recommandée aux filles et aux femmes chrétiennes, et qu'elles ont promis de garder lorsqu'au baptême, elles ont renoncé aux pompes du diable qui sont les mondanités et le luxe du monde.

Par ce même principe de modestie chrétienne, il faut leur recommander la fuite des occasions et conversations périlleuses, les promenades et

entretiens, les jeux avec les garçons, fussent-ils frères ou parents, devant préférer la compagnie de leurs mères.

Il faut les exhorter à faire chez elles la prière du soir et du matin avec toute la famille assemblée, en demander la permission à leur mère; dire souvent le *bénédicté* et les *grâces* et demander souvent à Dieu leur vocation. On leur enseignera (p. 129) la manière d'exercer les œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles et quelles sont ces œuvres de miséricorde et comment il faut entendre cela, et assister souvent au service divin.

U,0T60,1,7

On leur recommandera l'occupation perpétuelle, conforme à leur état et condition, comme le soin du ménage, travailler en linge, tapisserie et choses semblables, l'oisiveté étant la mère de tout vice et la perte de la plupart des filles et des femmes.

Les maîtresses doivent savoir parfaitement toutes ces choses, afin de leur enseigner, à propos et adroitement, tantôt les unes et tantôt les autres.

Elles s'instruiront avec soin du catéchisme du diocèse dans les entretiens journaliers; mais particulièrement les premières Maîtresses s'appliqueront à former les prétendantes et leur apprendre la manière de s'énoncer en public, pour que leurs instructions soient profitables au prochain.

Elles doivent posséder leur matière parfaitement, afin de ne rien avancer qu'elles ne soient certaines et bien éclaircies.

Elles ne doivent point interroger les enfants sur les questions qu'auparavant elles ne les aient exposées, tant les demandes que les réponses.

Elles doivent prendre garde de ne pas charger la mémoire des enfants ou des personnes qu'elles instruisent de beaucoup de questions ou de matière trop ample; et pour ce sujet, elles n'exposeront que deux ou trois questions dans les catéchismes ordinaires qu'elles font tous les jours dans leurs écoles. Pour les jours de fêtes et dimanches, et les vendredis, auxquels jours elles doivent faire une heure de catéchisme, elles en pourront proposer davantage, reprenant celles qui auront déjà été expliquées pendant la semaine.

On commencera tous les catéchismes par la répétition du catéchisme précédent, et ensuite on prendra l'abrégé avant que de parler du sujet

principal, à cause des personnes qui s'y rencontrent, lesquelles souvent ne sont pas instruites des choses essentielles à leur salut.

U,0T60,1,8

(p. 130) Elles rebattront souvent les mêmes choses, tant les basses questions que les mystères et le sujet principal et dans les mêmes termes, afin de les mieux inculquer dans l'esprit de celles qui ont besoin d'être instruites; mais on prendra garde cependant de ne point rebuter ni ennuyer celles qui sont instruites des choses essentielles, et pour cela on doit toujours tirer des morales conformes au sujet, et se servir de comparaisons pour les réduire en pratiques, rapporter quelques exemples convenables au sujet, et ne pas attendre à la fin du catéchisme pour faire tirer le fruit; mais le faire autant qu'il sera possible à la fin de chaque demande et réponse, attendu que si on différerait à la fin du catéchisme, on pourrait manquer de temps, ou bien les personnes, étant ennuyées, pourraient manquer d'attention à ce qui est le plus nécessaire.

Il est nécessaire de savoir que les longs discours en matière d'instruction sont de peu de profit; c'est pourquoi elles s'appliqueront à ne rien dire que de très succinct, ne s'éloignant point du sujet, ni des questions proposées, réduisant en peu de paroles les fruits et histoires, aussi bien que les pratiques.

U,0T60,1,9

Elles prendront garde que les réponses trop longues doivent être réduites en sous-questions de peur de trop charger la mémoire des personnes non instruites. Elles ne donneront jamais aucun signe de rebut pour l'ignorance ou grossièreté des esprits qui ne sont pas instruits, quoiqu'elles soient obligées de rebattre les mêmes choses; mais tenant toujours leur âme entre leurs mains, avec un maintien grave et modeste, elles recommenceront leurs questions et réponses autant de fois qu'il en sera besoin, si ce n'est qu'il y en ait quelque une des plus avancées dans les instructions sur qui on pourrait s'appuyer, et pour lors elles se contenteront de faire de nouveau la demande.

Elles interrogeront plusieurs enfants sur les mêmes questions, les prenant à bâtons rompus, pour les rendre plus attentives, leur demandant la question qu'on vient de faire, pour les maintenir dans leur devoir de plus en plus.

U,0T60,1,10

(p. 131)

Manière d'exposer le catéchisme à la fin des classes.

L'heure du catéchisme étant venue et les leçons achevées, la Sœur fera fermer les livres des écolières, et leur fera prendre un maintien modeste, et tournées vers le haut de la classe où il y aura quelque image de pié-

té pour les exciter à la dévotion; et lorsqu'elle les remarquera bien attentives et en silence, elle commencera le signe de la croix à voix haute et prendra garde que toutes le fassent avec elle; ensuite elle leur fera croiser les bras et tourner de son côté, puis leur recommandera le silence et l'attention à la parole de Dieu, par promesses ou menaces, selon leur besoin et leur inclination; puis elle leur exposera environ trois demandes avec leurs réponses, puis reprendra elle-même la première demande avec sa réponse pour la seconde fois, ensuite elle en fera la demande à celle qu'elle remarquera la plus attentive, puis elle passera à plusieurs autres des divers quartiers de la classe, ne manquant point de les surprendre souvent, ainsi qu'il est marqué ci-dessus. La première demande ayant été faite et répondue plusieurs fois, on passera à la seconde et troisième demande de la même manière, faisant les sous-questions nécessaires pour l'éclaircissement des principales demandes, tâchant, comme il est marqué ci-dessus, de tirer les fruits et comparaisons sur les principales demandes; d'autant que cela doit servir d'explication des matières avancées.

U,oT60,1,11 Elles s'appliqueront à observer exactement cette méthode de proposer, en commençant les catéchismes, les demandes et réponses, comme il est marqué ci-dessus.

L'heure de finir étant venue, elle exhortera les enfants à retenir et faire profit de ce qu'elles auront appris, leur disant et répétant souvent que ce n'est pas assez d'être instruite; mais (p. 132) que l'on est obligé de mettre en pratique les instructions que l'on a reçues; autrement cela servirait de condamnation, de savoir la volonté de Dieu et ne la pas faire. Si le temps le permet, elle leur rapportera quelques exemples conformes à son sujet, puis elle finira.

U,oT60,2 **2. [[sic] Des corrections et répréhensions qu'on est obligé de faire dans le temps du catéchisme.**

U,oT60,2,1 Si quelques unes des écolières étaient reconnues pour causeuses ou immodestes, elles doivent être séparées d'avec les autres, avant de commencer les catéchismes, pour éviter autant qu'il est possible l'interruption et la distraction; et lorsqu'il y en a qui causent pendant icelui, on doit pareillement les séparer et ne pas les corriger sur-le-champ, mais attendre à la fin.

Pour celles qui, par négligence ou faute d'application, ne retiennent pas ce qu'on leur a rebattu plusieurs fois, elles doivent être mises au rang

des causeuses et être surprises plus souvent que les autres et corrigées selon leur inapplication.

Lorsqu'il y aura quelque sujet de dissipation, la maîtresse ne se doit en rien relâcher de sa gravité ni attention, mais par signe remettre l'affaire à un autre temps; que si c'était quelque personne du dehors, elle la priera honnêtement et en peu de mots, à voix basse, d'attendre à la fin du catéchisme; à moins que ce ne soit quelque ecclésiastique où le respect empêche d'en user autrement, et pour lors elle lui rendra raison honnêtement en peu de mots et continuera son catéchisme.

(p. 133) Si on est obligé de faire quelques répréhensions, ou donner quelque avertissement pendant le catéchisme, on se servira toujours de principes de foi; par exemple: "mes enfants pensez-vous que le bon Dieu vous voit dans cette posture et qu'il vous entend? votre bon Ange vous inspire-t-il cette disposition? la Sainte Vierge ou votre Saint patron, entendaient-ils ainsi la parole de Dieu? vous souvenez-vous de la récompense ou du châtiment que Dieu réserve à celles qui se rendent attentives, ou écoutent avec négligence sa sainte parole; si vous étiez prêtes à mourir, ne voudriez-vous pas avoir entendu la parole de Dieu avec respect?" ou autres semblables principes qui pourront profiter aux enfants et qui ne causeront pas tant de dissipation que d'autres répréhensions qu'on pourrait leur faire.

U,0T60,2,2

Si l'immodestie, la paresse et l'inapplication à la parole de Dieu méritent la correction, aussi la diligence et fidélité méritent la récompense: c'est pourquoi la maîtresse remarquera celles qui seront attentives et les congratulera lorsqu'elles auront bien répondu, leur disant que toutes celles qui se rendent bien attentives au catéchisme méritent que Dieu les écoute dans leurs prières; que c'est une marque de l'amour et du respect qu'elles ont pour lui: et cela pour leur donner de l'émulation et les encourager à toujours mieux apprendre et pour engager les autres à les imiter.

On doit prendre garde, dans ces sortes d'estime, de donner de la vanité aux enfants pour leurs bonnes disposition, cela serait cause qu'elles perdraient le fruit et le mérite de leur fidélité et qu'elles ne feraient point de profit de ce qu'elles auraient appris; mais finir les petites louanges qu'on leur donne en leur inspirant toujours des sentiments d'humilité et de reconnaissance envers Dieu qui leur a fait cette grâce; que sans lui elles ne pourraient rien apprendre, ni rien faire pour leur (p. 134) salut, qu'elles sont obligées de venir à la pratique de cette reconnaissance si elles veulent plaire à Dieu; qu'autrement elles seraient plus

criminelles de savoir la volonté de Dieu et de ne pas la faire; qu'elles ne se doivent pas estimer pour cela plus que leurs compagnes; que ce serait un orgueil de mépriser celles qui ne pourraient pas si bien répondre, puisque nous ne saurions rien faire sans la grâce de Dieu.

U,0T60,2,3

La Sœur qui fera le catéchisme, doit savoir ses demandes et ses réponses par cœur, ne tenant son catéchisme en main, que pour se ressouvenir de sa matière et en esprit d'humilité: car lorsque les enfants s'aperçoivent que la maîtresse est obligée d'étudier pour savoir ce qu'elle veut demander, cela leur fait perdre l'estime et le respect qu'elles doivent avoir, et même elles pourraient penser que si elles tenaient un livre, elles en diraient bien autant. Afin de remédier à cet inconvénient, elle étudiera ses demandes et réponses auparavant, et si elle manque d'expression ou de mémoire, elle doit faire plus ou moins de questions selon sa capacité.

U,0T60,3

3. Exposé du catéchisme pour les basses classes, dans lesquelles on ne parle que de l'abrégé.

U,0T60,3,1

Il faut commencer par faire le signe de la croix et dire: "mes enfants, je vais vous faire trois demandes et vous faire aussi les trois réponses, afin que quand je vous interrogerai, vous puissiez me répondre; rendez-vous donc bien attentives pour retenir ce que je vais vous dire. Vous savez bien que Dieu ne vous a mises au monde que pour le connaître (p. 135) l'aimer et le servir, et que la première chose de ces trois, c'est de le connaître; je vous demanderai donc: 'Qu'est ce que Dieu?' Il me faudra répondre: 'c'est le créateur et le souverain Seigneur de toutes choses'.

Ensuite je vous demanderai: 'Dieu a-t-il eu un commencement?' Il faudra me répondre: 'Non, il a été de toute éternité'.

Après je vous demanderai: 'Où est Dieu?' Et vous me répondrez: 'Il est partout, dans le ciel, sur la terre et même dans les enfers'; et afin que chacune me réponde bien, je vais vous faire encore une fois la première demande avec la réponse".

- "Qu'est-ce que Dieu?"

- "C'est le Créateur et le souverain Seigneur de toutes choses."

- "Dites-moi donc, mon enfant, combien de demandes vous ai-je faites?" - "Ma Sœur vous nous en avez fait trois".

- "Quelle est la première?" - "Vous nous avez demandé: 'Qu'est-ce que Dieu?'" - "Dites-moi la réponse". - "C'est le créateur et le souverain Seigneur de toutes choses". On fait cette demande plusieurs fois à bâton rompu, comme il est marqué ci-dessus; et leur demander souvent si el-

les croient les vérités qu'elles viennent de répondre, si elles espèrent en la bonté de Dieu, qui leur fait la grâce d'apprendre ces choses, si elles ne désirent pas aussi employer toute leur vie à son service, à l'aimer de tout leur cœur et par ce moyen, on leur fera produire les actes de religion, principalement de foi, d'espérance et de charité; cela leur servira aussi de principes de christianisme dans les occasions fâcheuses où elles pourraient se trouver dans le cours de la vie.

U,0T60,3,2 Elle en usera de même dans toutes les matières qu'elle aura à traiter pour instruire les enfants, ensuite elle fera tirer (p. 136) le fruit de la première demande en disant: "Mes enfants, nous devons considérer, puisque Dieu est notre créateur et que nous sommes ses créatures, nous sommes obligées de lui rendre nos devoirs matin et soir et en toutes occasions comme à notre souverain Maître et Seigneur, duquel nous dépendons en toutes choses.

Nous allons passer à la seconde demande que je vous ai proposée et que je vais vous répéter encore une fois pour celles qui pourraient l'avoir oubliée; rendez-vous donc bien attentives; car j'ai apporté de belles récompenses pour celles qui seront sages: Écoutez bien la demande, et la réponse".

- "Dieu a-t-il eu un commencement?" - "Non, il a été de toute éternité." - "Levez-vous, ma chère enfant, et faites le signe de la croix avec modestie. Avez-vous bien entendu la la demande que je viens de faire?" - "Ma Sœur, vous avez demandé si Dieu a eu un commencement." - "Quelle est la réponse?" - "Non il a été de toute éternité". Il faut faire cette demande plusieurs fois de même que la première, puis faire entendre aux enfants que ce n'est pas assez de savoir que Dieu est éternel, mais que nous sommes obligées de l'aimer et de l'adorer et que c'est pour cela qu'il nous a créées à son image et ressemblance, capables de vivre éternellement avec lui dans le ciel, si nous sommes fidèles à son service. "Qu'on tâche d'être attentives: car je m'en vais faire la troisième demande".

U,0T60,3,3 "Où est Dieu?" Il faudra répondre: "Il est partout, dans le ciel, sur la terre et même dans les enfers". Avez-vous bien, mon enfant, retenu? "Où est Dieu?" - "Ma Sœur, il est partout, dans le ciel, sur la terre et même dans les enfers". Ayant fait faire cette réponse plusieurs fois, comme les précédentes, il en faut tirer le fruit et faire comprendre aux enfants que ce n'est pas assez d'avoir appris que Dieu est partout et même dans les lieux les plus secrets pour remarquer tout ce que nous faisons; mais que nous devons nous comporter sagement en tous les lieux, ne (p. 137) rien

faire de mal à propos ou de déshonnête, ni dire aucune parole mauvaise, éviter le mensonge et la médisance, les paroles de vengeance envers ses frères, sœurs et compagnes, et nous défaire des pensées qui pourraient venir de ces sortes de choses, d'autant que Dieu ne sait pas seulement ce que nous faisons, mais encore tout ce que nous pensons. Ensuite choisir trois ou quatre enfants des plus sages et mieux instruites pour les interroger de toutes les questions de suite et s'arrêter sur la principale et la plus fructueuse et celle qui fournira plus, comme cette dernière.

“Mes enfants, nous allons finir; mais auparavant concevez bien que, dans tous les lieux où vous vous rencontrerez, vous devez avoir un grand respect pour la présence de Dieu, et lorsque vous vous trouverez dans quelques occasions de pécher, ou que le démon vous tentera de faire quelques mauvaises actions, ou de consentir à quelques mauvaises pensées, ressouvenez-vous que le bon Dieu vous regarde pour vous punir si vous commettez ce péché, ou pour vous récompenser si vous êtes fidèles à résister à la suggestion; que c'est une grande consolation à une âme chrétienne de savoir que Dieu la regarde quand elle fait une bonne action, qu'il l'encourage et qu'il la fortifie pour la bien faire”.

U,σT60,3,4

Il faut leur apprendre ensuite à former un acte de foi sur la présence de Dieu en cette sorte: “Mon Dieu je crois fermement que vous êtes ici présent, me voyant, m'écoutant et pénétrant toutes mes pensées, et dans cette croyance je vous adore et vous aime de tout mon cœur”. On finira par une histoire qui conviendra au sujet dont on a parlé, en disant: “Mes enfants, je suis assez contente de plusieurs de vous qui ont été fort attentives dans le temps du catéchisme; vous savez que j'ai coutume, lorsque je remarque que les petites filles sont sages et qu'elles écoutent bien le catéchisme, de leur apprendre une histoire; et afin que vous soyez encore sages une autre fois, je vais vous en apprendre une belle (p. 138) aujourd'hui sur la présence de Dieu; mais pour ne la pas oublier, il faudra que vous la rapportiez à vos parents lorsque vous serez retournées chez vous, et peut-être que demain, je demanderai à quelques unes si elles l'ont bien retenue. Écoutez donc bien”.

“Dans l'ancienne Loi, il y avait une dame qui s'appelait Susanne, laquelle était très honnête et très chaste. Un jour, entrant seule dans un jardin, elle fut sollicitée par deux méchants vieillards de commettre un péché; mais comme elle était sage, elle n'en voulut rien faire; elle leur dit qu'elle aimait mieux perdre la vie que de pécher en la présence de Dieu, et aussitôt elle fut conduite au supplice pour être lapidée comme

si elle avait commis le péché: mais Dieu, pour qui elle avait eu tant de respect, fit prophétiser à Daniel qu'elle était innocente du crime dont les vieillards l'avaient faussement accusée.

U,OT60,3,5 Pour profiter de cet exemple, il faut dire avec la même sainte: j'aime mieux perdre la vie que de pécher en la présence de Dieu". Cette manière est nécessaire principalement le premier jour qu'on entre en une nouvelle matière; pour les autres jours, on commencera le catéchisme par la répétition de ce qui a été dit le jour précédent; il suffira pour cette répétition de faire les demandes, si on sait que quelques unes les ont bien retenues; sinon on sera obligé de les remettre en mémoire en les proposant une fois de nouveau pour ensuite les faire répéter une ou deux fois, et par après exposer ses nouvelles demandes, et faire de même les autres jours.

Pour les dimanches et les fêtes et les vendredis où les catéchismes doivent durer une heure, on ne doit point avancer de nouvelles matières, mais se servir de toutes les demandes et réponses qu'on aura faites pendant la semaine, lesquelles doivent se réduire environ à neuf questions et autant de réponses, avec les sous-questions qui sont nécessaires pour l'éclaircissement des demandes et réponses qui auront été exposées; le tout selon le besoin et la capacité de celles que l'on instruit.

U,OT60,4 (p. 139)

4. Manière de faire les sous-questions avec utilité dans les catéchismes.

U,OT60,4,1 La manière de tous les catéchistes bien expérimentés est de ne guère parler et de faire beaucoup d'interrogations; afin de se rendre utiles et profitables au simple peuple, on doit faire des sous-questions sur les matières lesquelles d'elles-mêmes sont difficiles à en comprendre le sens; c'est ce qu'on appelle rompre le pain de la parole de Dieu aux petits, c'est-à-dire aux personnes qui sont dans l'ignorance des mystères, et pour cela, il faut prendre la demande et la réponse qui mérite explication; par exemple, ayant demandé: "Pourquoi Dieu a-t-il créé l'homme?" - "Pour le connaître, l'aimer et le servir et par ce moyen obtenir la vie éternelle". On peut ensuite demander par sous-questions: - "Qu'est-ce qu'il faut entendre par les hommes?" - "Ce sont toutes les créatures raisonnables, lesquelles ont reçu de Dieu une mémoire, un entendement et une volonté, capables de connaissance". Demander ensuite: "Toutes les créatures qu'on appelle raisonnables seront-elles toujours en ce monde?"

– “Non, parce que le temps de la vie présente ne nous est donné que pour travailler à nous sauver et être récompensés dans le ciel”. Après il faut demander: “Comment peut-on connaître Dieu?” – “C’est par la foi et les instructions.” – “Qu’est-ce que connaître Dieu?” – “C’est de savoir ce qu’il est, et les perfections qui sont en lui”.

– “Quelles sont les perfections qui sont en Dieu?”

– “Dieu est éternel, bon, juste, saint, miséricordieux, sage, immense et infini dans toutes ses perfections”.

– “Pourquoi disons-nous que Dieu est éternel?”

– “C’est parce qu’il n’a pas eu de commencement et qu’il n’aura jamais de fin”.

(p. 140) – “Pourquoi disons-nous que Dieu est bon?” – “C’est qu’il est la bonté même, et qu’il fait du bien à toutes les créatures, sans qu’il y soit obligé”.

U,0T60,4,2

– “Pourquoi disons-nous que Dieu est juste?” – “Parce qu’il punit le mal et récompense la vertu”.

– “Pourquoi disons-nous que Dieu est saint?” – “Parce qu’il ne peut aimer ni vouloir le péché, et qu’il est l’auteur de toutes les vertus”.

– “Pourquoi disons-nous qu’il est miséricordieux?”

– “Parce qu’il attend les pécheurs à pénitence et qu’il ne les punit qu’à regret”.

– “Pourquoi disons-nous que Dieu est sage?” – “C’est parce qu’il sait tout, gouverne et fait toutes choses avec sagesse.”

– “Pourquoi disons-nous que Dieu est immense?”

– “Parce que Dieu remplit le ciel et la terre, et qu’il est partout sans être borné par aucun lieu”.

– “Pourquoi disons-nous que Dieu est infini en toutes ses perfections?”

– “C’est parce qu’il les possède toutes d’une manière que nous ne pouvons comprendre”.

– “Qu’est-ce qu’aimer Dieu?” – “C’est le préférer à toute autre chose, et aimer mieux mourir que de lui déplaire, ni de contrevenir à aucun de ses commandements”.

– “Pourquoi faut-il aimer Dieu?” – “C’est parce qu’il est infiniment bon, qu’il nous aime et qu’il nous ordonne de l’aimer.”

– “Comment faut-il aimer Dieu?”

– “Il le faut aimer de tout son cœur et par dessus toutes choses.”

– “Qu’est ce qu’aimer Dieu par dessus toutes choses?”

– “C’est l’aimer plus que nos parents, que tous les biens de la terre et même plus que notre vie”.

- “Comment peut-on connaître que nous aimons Dieu sur toutes choses, plus que nos parents et notre vie même?”
 - “C’est lorsque nous préférons le service de Dieu à toute autre chose, que nous ne consentons à aucun péché pour complaire à nos parents, ni pour aucun plaisir de la vie.”
 - (p. 141) - “Quand faut-il aimer Dieu?”
 - “Tous les jours et tous les moments de notre vie”.
 - U,0T60,4,3 - “Qu’est-ce que Dieu donne à ceux qui l’aiment?”
 - “Sa grâce en ce monde et le paradis en l’autre vie”.
 - “Quels châtiments sont donnés à ceux qui n’aiment pas Dieu?”
 - “Toutes sortes de malheurs en ce monde et les peines de l’enfer pour toute l’éternité”.
 - “Qu’est-ce que servir Dieu?” - “C’est lui rendre nos devoirs, en l’adorant et le priant matin et soir”.
 - “Qu’est-ce encore que servir Dieu?” - “C’est d’assister à la Sainte Messe dévotement et de bien obéir à ses parents”.
 - “Comment peut-on encore servir Dieu?”
 - “C’est en fuyant le péché, pratiquant la vertu et souffrant quelque chose pour son amour”.
 - “Est-ce servir Dieu que de se venger contre ses compagnes?”
 - “Non, mais en supportant leurs défauts et leur pardonnant volontiers le tort qu’elles nous auront fait”.
 - “Une petite fille qui est menteuse, gourmande, paresseuse et désobéissante, est-elle servante de Dieu?”
 - “Non, mais elle appartient au démon qui est le père des menteuses et de ceux qui veulent vivre dans le péché”.
 - “Quelle récompense Dieu donne-t-il à celles qui le servent bien?”
 - “Il les aime et les regarde comme ses enfants, les assiste de ses grâces pour faire leur salut et leur donnera le ciel pour héritage”.
 - “Quelle punition Dieu fait-il sentir à ceux qui ne s’attachent point à son service et qui mènent une vie libertine?”
 - “Il les regarde comme les objets de sa colère, les abandonne à leurs passions et péchés, et les destine aux flammes éternelles, s’ils ne se convertissent”.
- (p. 142) Voilà ce que l’on appelle sous-questions et comme on doit s’étendre sur les demandes et réponses, lorsqu’elles sont un peu trop amples et dans des termes obscurs, que les enfants et les personnes non instruites ne peuvent retenir ni entendre le sens, et elles ne se doivent faire qu’après avoir fait sa principale demande plusieurs fois.

U,oT60,4,4

Pour mieux faire comprendre les sous-questions et rendre les instructions plus utiles, il est bon de prévenir les personnes que l'on instruit, en leur disant: "Rendez-vous bien attentives à l'explication que je vais vous faire sur la demande et réponse que l'on vient de faire, je vais vous l'expliquer par sous-questions et je m'adresserai à celles que je remarquerai être les plus sages et les plus modestes", et observer la même méthode qui est marquée ci-dessus dans l'explication du catéchisme, qui est de rebattre souvent les mêmes choses, surprendre et exhorter les enfants de se rendre attentives aussi bien qu'à la substance de l'instruction.

Il est à remarquer que les sous-questions ne doivent point être proposées comme le sujet principal; mais on doit s'adresser à celles des écolières que l'on aura remarquées être les plus attentives et qui ont le plus d'intelligence pour pouvoir par après en interroger de celles qui d'abord ne pourraient pas répondre si on les interrogeait les premières et feraient perdre le temps et même donneraient de l'ennui. C'est à quoi les personnes expérimentées dans les catéchismes s'étudient et tâchent de se rendre diligentes.

Pour les catéchismes des grandes personnes qui se font les dimanches et les fêtes, la répétition doit servir de préambule; c'est-à-dire, que la maîtresse doit déduire d'elle-même en forme d'entretien, sans faire de nouvelles questions; ensuite elle doit instruire de l'abrégé, immédiatement avant le sujet principal.

U,oT60,4,5

Il est nécessaire de tirer des morales sur ce qu'on aura dit, et toujours dans la plus grande simplicité qu'il sera possible et même sur l'abrégé, d'autant que les personnes sans piété (p. 143) s'inquiètent et se dégoûtent facilement de ce qui se rebat souvent, pour n'en pas savoir tirer le fruit, pour n'avoir pas assez de respect et ne faire pas assez d'estime de la parole de Dieu. C'est pourquoi celle qui est obligée d'instruire doit être très diligente et prendre toutes les précautions possibles pour gagner les esprits et toucher les cœurs.

Elle doit penser souvent combien chaque âme a coûté à Jésus-Christ, les soins, les peines et les fatigues qu'il a pris lui-même pour chercher une pauvre Samaritaine et pour l'instruire après l'avoir trouvée; à la vue de cet exemple, on ne se doit pas rebuter de la grossièreté, de l'ignorance, ni même de la mauvaise volonté et inclination de celles qu'on instruit; on ne doit pas non plus affectionner celles qui naturellement sont plus intelligentes, ni s'attacher à une plus grande assemblée: ce serait un piège qui ferait négliger celles qui sont dans un plus grand besoin; et

pour cela, on doit considérer que toutes les âmes ont autant coûté à Jésus-Christ les unes que les autres.

U,oT60,4,6 Pour se conformer à toutes les choses susdites, il en faut avoir l'habitude, et pour ce sujet, on aura soin d'en faire faire l'exercice aux jeunes filles plusieurs fois auparavant que de les produire; et surtout à celles qui sont d'un naturel timide, ou qui n'ont pas accoutumé de paraître en public: car autrement elles pourraient faire plusieurs fautes, lesquelles étant aperçues des personnes, leur feraient perdre le respect et l'estime qu'elles doivent avoir pour les instructions, et par après, elles en seraient dégoûtées.

Celles qui auront enseigné à plusieurs les voies de la justice, brilleront comme autant d'étoiles dans toute l'étendue de la bienheureuses éternité.

U,oT61 (p. 144)

Chapitre 61^{ème}.

La dévotion envers le Saint Enfant Jésus.

U,oT61,1 Afin d'élever les écolières dans la dévotion qu'elles doivent avoir au mystère de l'Incarnation et à l'Enfance de Notre-Seigneur, les maîtresses feront leur possible pour l'insinuer dans ces petits esprits, se ressouvenant que c'est une semence qui germera en son temps.

Tous les 24^{èmes} de chaque mois, elles exposeront à la fin de l'école une image de Jésus Enfant, de cire ou de plâtre, et feront aux écolières un petit discours d'un quart d'heure sur le mystère, qui leur servira de catéchisme pour les disposer à faire l'action suivante avec piété, modestie et dévotion, à la fin duquel, elles les feront mettre à genoux et chanter trois fois, *Verbum caro factum est et habitavit in nobis*, et une fois, *Jesus, Maria, Joseph, succurrite nobis. Omnes Sancti Angeli et Archangeli, intercedite pro nobis*.

Ensuite elles leur feront réciter les litanies en l'honneur de l'enfance de Notre-Seigneur, ce qui tiendra lieu de la prière, et chanter un cantique en l'honneur de sa naissance; puis on demandera la bénédiction: en suite de quoi, on les fera venir deux à deux faire la révérence devant l'autel, et sortir en silence pour s'en retourner.

Pour les filles de midi, on fera tout ce qui est marqué ci-dessus, sinon qu'avant le catéchisme, on les fera mettre à genoux, et on dira le *Veni Sancte etc.*, l'acte de foi en général et l'acte du jour, comme on fait les vendredis.

U,0T62 (p. 145) Le chapitre 62ème n'est pas écrit dans ce manuscrit parce que la méthode pour les conférences qui y est marquée ne se pratique plus. Voyez la page 143.

U,0T63,2 **Article 2ème** [(sic: pas de titre ni d'article 1 pour le chapitre 63)],
Les qualités que doivent avoir celles qui sont obligées de communiquer avec le prochain dans les écoles.

U,0T63,2,1 Premièrement, elles doivent avoir une foi vive et ardente, non seulement pour tous les mystères et les vérités chrétiennes qu'elles doivent enseigner aux personnes qu'elles sont obligées d'instruire, tant en public qu'en particulier, mais elles doivent encore être vides de l'esprit du monde pour ne voir que Dieu et ses divines volontés dans les créatures, n'ayant de préférence ni d'égard pour les conditions et qualités de qui que ce soit; et si elles sont obligées de considérer l'une plus que l'autre, il faudrait que ce fût les plus pauvres, d'autant qu'elles représentent mieux la personne de Jésus-Christ.

Leur humilité doit être profonde, se considérant comme de vils instruments desquels la bonté de Dieu veut bien se servir pour un si saint emploi. Elles doivent beaucoup travailler à renoncer aux inclinations que la nature corrompte a de paraître et de se produire, se ressouvenant souvent que l'Esprit de Dieu ne peut reposer que sur les humbles et qu'il ne communique ses grâces et ses lumières, (desquelles nous avons un continuel besoin) qu'aux âmes bien anéanties, et de plus qu'il résiste aux superbes, ainsi qu'il le dit lui-même.

Il faut qu'elles aient une entière confiance et abandon entre (p. 146) les mains de Dieu et une entière défiance d'elles-mêmes, non seulement pour attendre et espérer tout du secours de sa divine bonté, mais encore pour lui abandonner le succès de tout, se dessaisissant de tout intérêt et désir de bien réussir; ne recherchant que sa pure gloire et néanmoins travailler avec générosité. Cette dépendance lui est plus agréable que tout ce que des grands esprits peuvent entreprendre lorsqu'ils s'en font accroire et qu'ils s'imaginent que leur industrie fait bien réussir les choses.

U,0T63,2,2 Les différentes fois que le Fils de Dieu a demandé à Saint Pierre s'il l'aimait pour lui donner le gouvernement de l'Église, doivent incessamment convaincre les personnes qui sont appelées à travailler au salut des âmes, du besoin qu'elles ont de cet amour de Dieu. Ainsi les Sœurs qui, par l'ordre de la divine Providence, sont chargées de cet emploi, doivent être animées de ce même amour qui leur fasse considérer Dieu comme leur fin dernière. Il faut pour cela qu'elles se retirent de

l'amour de toutes les choses créées, pour n'aimer que Dieu seul; c'est aussi ce qui les doit continuellement animer à la charité envers le prochain, ne désirant que le salut des âmes; ainsi que Jésus-Christ a fait dans tout les états de sa vie et les mystères qu'il a opérés.

Le zèle doit toujours animer leur courage dans la vue de celui de Jésus-Christ et des saint Apôtres; ne se rebutant point pour le peu de profit qu'elles remarqueront de leur travail. Ce zèle doit être doux et paisible, se ressouvenant de la longanimité et infinie patience de Dieu à attendre les pécheurs les plus endurcis, les plus ingrats et les plus aveugles; considérant que l'ouvrage du salut n'est pas l'œuvre d'un jour, ni de la créature, mais de Dieu et de toute la vie; et pour cela elles doivent plus prier et gémir que parler.

La discrétion est nécessaire dans la communication spirituelle avec le prochain, non seulement pour ne pas blesser la prudence, mais encore pour découvrir les besoins (p. 147) d'un chacun et donner les avis conformes à leur vertu et capacité; autrement, on fait un grand tort aux âmes qui, pour se fier aux connaissances que Dieu nous donne, se peuvent égarer ou retarder dans les voies de leur salut.

U,6T63,2,3

Mais si ce discernement est nécessaire, la franchise ne l'est pas moins; c'est pourquoi elles tâcheront de faire paraître dans leurs paroles une grande simplicité qui fasse connaître que l'esprit de Dieu règne en elles, s'éloignant de tout déguisement et artifice, et par ce moyen, elles gagneront plus d'âmes à Dieu, qu'elles ne feraient par de beaux discours et des paroles étudiées, et de plus elles attireront les bénédictions du ciel sur ce qu'elles entreprendront.

Elles s'appliqueront beaucoup à ne jamais parler dans des termes qui donnent tant soit peu de mépris de la conduite des hommes d'Église, quand même on les trouverait en faute, mais amoindrissant toujours ce qu'ils auraient dit ou fait mal à propos. Elles prendront garde aussi de ne jamais dire ce qu'elles auront appris, sinon aux personnes qui sont obligées d'y apporter le remède; c'est là un point de très grande conséquence, où la prudence et la discrétion doivent paraître.

Elles supporteront avec patience les défauts du prochain, leur grossièreté et leur peu d'éducation dans les instructions; cela n'empêchera pas qu'elles ne soient fermes à reprendre le vice et ne souffrir aucun péché, ni ce qui en pourrait donner la moindre occasion.

Elles garderont un secret inviolable pour tout ce qui leur aura été dit en particulier; ne faisant connaître en aucune manière qu'elles sont aver-

ties ou prévenues par quelque compagne, voisine, ou autres; prenant garde dans les (p. 148) avertissements qu'elles donneront, qu'on ne s'aperçoive pas qu'elles savent quelque chose d'ailleurs: car cela pourrait empêcher le fruit que les personnes doivent tirer de leurs avis et remontrances.

U,0T63,2,4

Elles prendront garde aussi de ne jamais s'entretenir, dans la Communauté ni ailleurs, d'aucune personne particulière avec laquelle elles auraient eu quelque communication; le tout doit être secret, afin de donner une entière liberté de parler à cœur ouvert et par ce moyen les aider dans leurs besoins.

Elles doivent être affables et gagnantes dans leurs paroles, maintien et démonstrations, pour ne donner contre elles aucun rebut, mais plutôt une facilité à avoir recours à elles, sans pourtant montrer un esprit efféminé, ni aucune familiarité ou attache, telle vertu qu'elles puissent remarquer en celles avec qui elles sont obligées de converser. Elles doivent être retenues et circonspectes dans tous leurs déportements, mais principalement avec celles qu'elles remarqueront avoir quelque spiritualité: car c'est avec celles là qu'on se lie ordinairement, si l'on n'est sur ses gardes.

Leur piété et leur modestie doivent paraître en toutes leurs actions, mais principalement dans leurs paroles, ne parlant jamais que de ce qui regarde le bien des âmes, ne souffrant jamais qu'on leur rapporte aucune nouvelle de ville, ni de famille; elles doivent montrer ouvertement qu'elles ne prétendent pas qu'on leur parle d'autre chose que du nécessaire, donnant des réponses succinctes et pleines de piété, congédiant toujours avec édification et le plus promptement qu'il leur sera possible.

Elles doivent avoir de la science et de la connaissance de tous les mystères et des vérités qu'elles doivent enseigner aux autres, (p. 149) de l'ouverture et aptitude d'esprit pour s'énoncer avec fruit et édification, possédant ces matières avec liberté d'esprit; cependant sans s'étudier à bien dire et bien réussir, leur plus grande étude doit être au pied de la crèche et de la croix. Elles éviteront dans ces entretiens, toutes paroles étudiées et choisies; mais elles se serviront des termes les plus simples qu'elles pourront, cependant avec prudence.

U,0T63,2,5

Leur vigilance les rendra ponctuelles à tout ce qu'elles trouveront de bien à faire pour le salut des âmes, toujours avec subordination à la Supérieure. Elles ne négligeront rien de tout ce qui pourra y contribuer, tant par leurs paroles et bons exemples que par leurs prières, gémissant

et s'offrant souvent à Dieu comme des victimes prêtes à être immolées à sa majesté pour sauver les âmes qui lui ont coûté si cher.

Cette même vigilance les rendra aussi attentives sur elles-mêmes, et leur fera purifier leurs intentions et les borner au seul désir de plaire à Dieu et de sauver les âmes, si elles pouvaient, aux dépens de leur vie; et pour cela elles se rendront très fidèles à communiquer avec Dieu par le moyen de l'oraison, sans laquelle elles ne peuvent rien faire ni pour elles, ni pour les autres; et les instructions qu'elles feront ne leur pourraient être qu'un sujet de dissipation, épanchement et estime d'elles mêmes, et tout au plus elles toucheront les esprits par leurs discours, sans gagner les âmes, ni les engager au service de Dieu, qui doit être leur unique intention.

Elles tâcheront, autant qu'elles pourront, de se conserver en la présence de Dieu, et par ce moyen n'agir que par principe intérieur; elles se doivent renoncer continuellement avec tous leurs intérêts, pour ne pas suivre les inclinations naturelles qui (p. 150) portent ordinairement à entreprendre les choses relevées et pour surmonter la timidité qui est assez souvent secondée par un certain orgueil qui empêche de s'énoncer, de la crainte qu'on a de ne pas bien réussir.

U,6T63,3

Article 3^{ème}.

La dévotion envers le Saint Enfant Jésus.

U,6T63,3,1

Les Sœurs feront leur possible pour insinuer la dévotion du Saint Enfant Jésus aux personnes qui viennent à leurs instructions. Si les Supérieurs le jugent à propos, elles prendront le dimanche ou la fête qui précède le 25^{ème} de chaque mois, ou le dimanche qui suit, pour exposer dans leur classe l'image du Saint Enfant Jésus, sur un petit autel qui sera accommodé proprement, et néanmoins avec simplicité.

Et pour donner de l'émulation, elles apprendront à leurs écolières quelques vers en l'honneur de l'Enfant Jésus et les leur feront réciter ce jour-là, si la Supérieure le juge à propos.

Afin qu'il n'y ait point de confusion, elles observeront l'ordre qui suit. Les personnes qui viennent aux instructions commenceront à s'assembler à l'heure ordinaire du catéchisme des dimanches: à midi et demi, on fait une lecture spirituelle d'environ un quart d'heure; ensuite celle qui doit présider les fait mettre à genoux, dit le *Veni Sancte*, le verset et l'oraison, en suite de quoi, elle les fait asseoir à leurs places et leur fait une petite exhortation sur la cérémonie que l'on va faire. L'exhortation finie, elle fait réciter les vers à ses enfants; au (p. 151) milieu desquels on

chante un cantique en l'honneur du Saint Enfant Jésus, puis on continue le reste des vers.

U,OT63,3,2

Après que les vers sont finis, la Sœur chante ou fait chanter trois fois *Verbum caro etc.*, *Jesus, Maria, Joseph etc.* *Omnes Sancti etc.* Ensuite on chante les litanies en l'honneur de l'enfance de Notre-Seigneur, ou bien le psaume *Cantate Domino canticum novum, quia etc.*

Ensuite on les fait mettre à genoux pour réciter la couronne du Saint Enfant; lorsqu'elle est achevée s'il reste encore du temps, on peut leur faire chanter quelques cantiques, puis les congédier.

Dans le temps de cette cérémonie, les enfants sont dans une autre classe, où on leur fait le catéchisme, ensuite on les fait venir en la classe où l'image du Saint Enfant est exposée, et on leur fait chanter le *Verbum caro*, comme il est marqué ci-dessus, et dire quelques petites prières; puis on les renvoie deux à deux.

On exposera dans les campagnes l'image du Saint Enfant le 25ème lorsqu'il tombe le dimanche et on fait le catéchisme.

U,OT64

(p. 152)

Chapitre 64ème.

Ce que les Sœurs doivent observer pour profiter de la visite du Supérieur.

U,OT64,1

Lorsque le Supérieur aura indiqué le jour de la visite, les Sœurs se disposeront pour profiter et tirer avantage des grâces que Dieu a coutume de communiquer dans de semblables occasions.

Elles feront pour cela quelques prières extraordinaires que la Supérieure déterminera pour demander à Dieu les lumières nécessaires au Supérieur pour connaître les relâchements qui se seraient glissés dans la maison, et les remèdes pour les faire cesser; et pour elles, la docilité et la soumission nécessaires pour profiter des avis du Supérieur.

Chaque Sœur en particulier examinera en soi-même, les point principaux des Constitutions et des usages, pour remarquer s'ils sont observés avec exactitude, et avertir le Supérieur s'il y en a quelques uns qui soient négligés, ou qui ne s'observent plus.

Dans cet examen, il faut éviter plusieurs choses. 1. La prévention contre quelques particulières, et on doit se défier si on avait eu quelque antipathie ou aversion contre quelqu'une de ses Sœurs; que cette aversion ne nous y fasse remarquer des défauts qui n'y sont point; c'est pourquoi il faut apporter plus de précaution pour examiner celle contre qui

on aurait eu quelques petits sentiments d'aversion. 2. Il faut éviter de dire ses sentiments à ses Sœurs sur les relâchements qu'on aurait remarqués s'être glissés dans la Communauté, et ne se communiquer là-dessus qu'au Supérieur quand il fera sa visite. (p. 153) 3. Il faut encore se donner de garde d'un esprit de timidité et de fausse charité qui fermerait les yeux sur les défauts des autres Sœurs et empêcherait de les envisager; il faut bien se persuader que ce n'est point par un esprit de censure et de critique qu'on les examine, c'est pour le bien de la maison et y rétablir le bon ordre, s'il y était déchu.

U,6T64,2 Avant cet examen, chaque Sœur doit prier Dieu qu'il l'éclaire pour ne pas se tromper et prendre le change. En le faisant, il ne faut que se proposer la gloire de Dieu et le bien de la Communauté.

Quand le Supérieur sera arrivé pour faire la visite, toutes les Sœur s'assembleront dans la chapelle au son de la cloche, pour recevoir la bénédiction du très Saint Sacrement; après qu'elles l'auront reçue, la Supérieure, l'Assistante, la Maîtresse de probation et les deux Conseillères suivront le Supérieure et les ecclésiastiques. Dans la sacristie, la Secrétaire y écrira ce que le Supérieur aura remarqué et ordonné touchant la propreté et la décence de l'autel et les autres choses qui regardent les ornements de la chapelle; ce qui se pratique dans tout le cours de la visite dans les différents endroits où le Supérieur ordonnera quelque chose.

Pendant que la visite se fera, les Sœurs seront en silence dans leurs chambres, s'il se peut, excepté celles qui seront nécessaires à la visite. Celles qui n'y auront point affaire, iront tour à tour à chaque demi-heure deux à deux devant le Saint Sacrement, pour demander à Dieu les secours nécessaires pour le Supérieur et pour les Sœurs (de façon) à ce que cette visite serve à renouveler le premier esprit et la ferveur dans la Communauté.

(p. 154) Dans tout le cours de la visite, la Supérieure, l'Assistante, la Maîtresse de probation et les deux Conseillères accompagneront le Supérieur; mais outre cela, quand il visitera quelques endroits où une Sœur a quelque office, celle là s'y trouvera, comme l'Économe à la dépense, la Cuisinière à la cuisine, l'Infirmière à l'infirmerie, et ainsi des autres. Si elles ont quelque chose à lui représenter touchant leurs offices pour le bien de la maison, elles lui diront avec toutes sortes de liberté et recevront avec soumission les avis qu'il leur donnera.

U,OT64,3

La Supérieure et les autres Sœurs qui accompagneront le Supérieur, lui répondront avec sincérité et sans déguisement à tous les articles sur lesquels il les interrogera dans le cours de la visite; et si elles trouvaient quelque difficulté pour exécuter ce qu'il ordonnerait, elles lui représenteraient avec liberté et soumission, pour prendre des mesures afin de faire les choses pour le bien de la maison et lever les obstacles qui pourraient en empêcher l'exécution.

Les endroits de la visite, sont l'église, les portes d'icelle, le cimetière, la chambre du prédicateur, l'oratoire, l'ouvroir, le réfectoire, le fournil, la cuisine, la dépense, l'apothicairerie, le parloir, les portes, l'appartement des orphelins, les classes; puis on reviendra au noviciat, à l'infirmerie, ensuite au dortoir et à toutes les cellules; dans tous lesquels lieux toutes les Sœurs qui accompagneront le Supérieur et son Assistant, garderont une grande modestie et retenue, évitant toutes sortes d'épanchement, de paroles et vaine joie.

Après que le Supérieur aura fait la visite de la maison, le jour même si le temps le permet, ou à sa commodité, les Sœurs lui rendront compte de l'état où se trouve la maison et si elles ont remarqué qu'il se soit glissé quelque relâchement.

(p. 155) Les Officières iront les premières, comme les Conseillères et l'Économe et ensuite chacune des Sœurs à son rang de réception.

Les Sœurs doivent agir avec toute sorte de liberté et déclarer librement au Supérieur les fautes qui se seraient glissées; n'ayant égard ni à l'amitié, ni à la qualité des personnes, disant aussi bien les fautes dont celles pour qui elles auraient plus d'amitié seraient coupables, que celles des autres, déclarant aussi les changements qui seraient arrivés dans les gouvernements, la manière dont se conduit la Supérieure et les autres Officières dans leur charge.

U,OT64,4

Les Sœurs doivent prendre garde dans cette déclaration que, comme elles ne doivent être retenues par aucun respect humain, elles ne doivent non plus se laisser conduire par l'envie, la prévention, ou quelque autre méchant motif: elles doivent aussi faire cette déclaration avec jugement, sans détour et sans équivoque, avec prudence et discrétion, ne s'arrêtant point à des bagatelles mais à des choses qui le méritent et dont les suites seraient à craindre: comme si on faisait quelque chose contre les Constitutions, qu'on néglige quelque règlement ou quelque point de la Règle etc.

Les Sœurs auront soin d'écouter avec docilité les avis qu'on leur donnera et de les pratiquer avec exactitude: et si après la visite, le Supérieur avertissait quelque particulière, elle se gardera bien de soupçonner aucune de ses Sœurs d'avoir fait des rapports; elle bénira Dieu au contraire de ce que ses fautes sont connues, et tâchera de profiter des avis qu'on lui donnera; pour cela, après les avoir reçus, elle ira dans l'oratoire un peu de temps pour y réfléchir.

Quand après la visite, le Supérieur aura assemblé la Communauté pour avertir les Sœurs des principaux relâchements qu'il aurait trouvé s'être glissés dans la Communauté, elles écouteront avec beaucoup de docilité tout ce qu'il dira, et elles (p. 156) auront un soin particulier de l'exécuter; la Supérieure y tiendra la main, et veillera à ce que cela s'exécute.

Ce que la Secrétaire aura écrit de ce que le Supérieur aura ordonné sera exécuté fidèlement, et on représentera tous les ans les remarques de l'année précédente, pour voir si cela s'est exécuté.

U,OT65

Chapitre 65ème

La manière de faire la visite des écoles, tant de la ville que de la campagne.

U,OT65,1

Les visites des écoles sont très nécessaires et d'une grande importance, tant pour le bien des écoles que pour le bien des Sœurs qui y sont employées.

La Supérieure, ou celle qui sera préposée par elle pour les faire en sa place, doit s'y rendre ponctuelle tous les mois. Il ne doit point y avoir de jour assigné pour faire ces visites.

Elle commencera par visiter chaque classe et voir comme les Sœurs s'y comportent, si chacune fait valoir le talent que Dieu lui a donné: quelles fautes elles commettent, si elles n'ont rien de trop précipité ou de trop lent, rien de trop affecté ou de trop humain et de trop rebutant; si dans leurs manières d'agir, il n'y a pas trop de rigueur ou trop de lâcheté et de condescendance. Si les premières maîtresses ont de la prudence, si elles ne chargent pas une classe plus que l'autre, si elles s'appliquent à leur devoir et visitent souvent (p. 157) les classes, si elles soulagent les Sœurs dans leur travail, et surtout celles qui sont nouvelles dans l'exercice des écoles; si elles n'agissent pas avec trop d'empire, et si elles n'entreprennent rien qui soit contraire aux Règles et à l'esprit de la maison et si le tout se fait avec bonne intelligence. Si les Sœurs des basses classes s'acquittent de leur devoir avec courage et générosité dans la fatigue des écoles; si elles ont du respect pour les avis de leurs anciennes, si elles ne

font point de liaison entre elles ou avec les externes, si elles ne se produisent pas trop au dehors, si elles ne prennent pas trop de fatigues tant du corps que de l'esprit.

U,0T65,2 Voir si les Sœurs s'acquittent des instructions dans les mesures et avec les précautions nécessaires envers les personnes en particulier; si ces entretiens se terminent à la pure charité et nécessité et pour le bien des âmes. Si on ne se familiarise pas trop, si les Sœurs n'affectent point de recevoir des visites, soit de leurs parents ou amis, des ecclésiastiques ou autres, au préjudice de l'école et de l'esprit de leur Institut.

Il faut voir si les classes commencent et finissent aux heures marquées par les Règles, si on a soin de faire avancer les enfants dans la lecture et l'écriture.

Elle prendra garde qu'on ne reçoive les enfants trop jeunes, si les maîtresses ont soin de régler les mœurs des écolières, si les catéchismes se font aux heures marquées par les Règles, si on y garde les méthodes profitables aux enfants, et si on instruit un chacun selon l'âge et la capacité; si on a soin que les prières soient dites avec respect et attention.

Régler les plaintes fausses ou justes que les écolières auraient faites contre l'école depuis la dernière visite, remarquer si chacun se tient dans les bornes de son devoir. Pourvoir aux besoins de l'école, tant spirituels que temporels; faire les (p. 158) réprimandes et corrections à celles qui auront failli, congédier les incorrigibles, principalement si elles sont scandaleuses. Visiter les livres qui sont à l'usage des pauvres, pour voir s'ils sont en bon ordre, si le nombre y est, et de même ceux qui sont à l'usage de l'école.

Il faut s'appliquer surtout à voir si toutes les écoles sont uniformes, si on ne change rien à la méthode des leçons, si on n'augmente ou ne diminue rien, tant aux prières qu'à la lecture ou l'écriture. Celle qui sera chargée de faire ces visites en rendra un compte exact à la Supérieure.

U,0T65,3 Pour les écoles de la campagne, il faut ajouter 1. ce qui regarde l'économie, régler la dépense et la recette, voir s'il n'y a point trop d'épargne, s'il ne s'y fait point de dépense superflue; si la nourriture se rapporte suivant les lieux à celle de la Communauté. 2. Leur déportement avec Messieurs les curés, les bourgeois du lieu; s'il n'y a point trop de familiarité avec les uns et les autres, ou trop de réserve; si elles donnent de l'édification au prochain, quelle estime ou quel mépris on a pour elles; s'informer si chacun est satisfait, quelles plaintes on fait contre elles et s'il y a quelques remèdes à y apporter. 3. Voir si les Sœurs vivent en bon-

ne intelligence entre elles, si elles se supportent mutuellement, s'il n'y a point de cabale ou d'amitié particulière préjudiciable à la Communauté. 4. Enfin voir comment va leur santé, si elles n'ont point trop d'emplois, si elles ne sont point épuisées, si elles n'ont point d'inquiétude, et apporter tous les remèdes possibles à leurs besoins tant spirituels que corporels.

Ce découvement de toutes choses servira beaucoup pour renvoyer ou changer les Sœurs, selon le besoin de chacune. Toutes ces visites se doivent faire suavement et respectueusement (p. 159) de part et d'autre, prendre garde de ne pas trop contrister les esprits, tant des Sœurs que des écolières, mais les encourager et leur donner de l'émulation, et pour cela on y doit procéder en esprit intérieur, d'humilité et de charité; donnant des récompenses aux écolières qui ont profité dans le catéchisme, dans la lecture et l'écriture, et principalement aux officières qui s'acquittent bien de leur devoir.

U,OT66 Le chapitre 66ème, qui parle de l'éducation que l'on doit donner aux maîtresses d'école de campagne qui ne sont pas du corps de la Communauté, n'est pas écrit ici parce que cela ne se pratique plus. Voyez l'Usage, page 171.

U,OT67 **Chapitre 67ème**

Règlement pour les enfants orphelins.

U,OT67,1 Comme le soin des pauvres orphelins est un des principaux objets des filles de l'Enfant Jésus, elles doivent aussi en faire leur obligation en ce qui regarde le service du prochain; et elle est d'autant plus grande que, les prenant dans un âge où ils ont le plus de nécessités et de besoins du secours d'autrui, tant pour leur âme que pour leur corps, elles ne peuvent le leur refuser sans commettre une grande injustice dont elles rendront compte au tribunal de Dieu.

Elles doivent pour s'acquitter de cet emploi, ne jamais regarder (p. 160) leur pauvreté et bassesse, mais bien considérer Jésus-Christ caché sous ces petits qui sont ses membres et ses bien-aimés, qu'il prie qu'on les lui laisse venir, et en animant ainsi leurs actions de cet esprit de foi, elles se porteront avec bien plus d'amour et de joie à les instruire et à les servir, et s'y rendront bien plus soigneuses que si c'étaient des fils de princes, et de cette sorte leur récompense en sera plus grande dans le ciel.

Mais parce qu'elles doivent bien plus considérer dans cet emploi les biens de l'âme de ces petits enfants, que ceux du corps, elles s'étudie-

ront toutes à leur donner bon exemple, particulièrement de la dévotion, modestie, patience etc., ne tombant jamais, si cela se peut, dans les fautes contraires à ces vertus en leur présence.

La Supérieure commettra le soin des enfants orphelins à deux des Sœurs qu'elle jugera les plus capables de ce soin; elle nommera tous les jours le matin des Sœurs anciennes pour habiller les enfants orphelins, à la réserve des dimanches et des fêtes, et des jours de congés, où la Maîtresse de probation y enverra des prétendantes autant qu'il en sera besoin, afin de les former dans l'hospitalité et les autres jours de la semaine, elles iront aussi selon le besoin.

U,OT67,2

La maîtresse recevra par compte tout ce qui sera à l'usage desdits enfants: comme linge, habits, chaussures, vaisselle, lits, etc. Elle en aura un inventaire et en mettra un double entre les mains de la Supérieure pour en rendre compte en sortant de charge. Elle aura grand soin d'entretenir les linges et habits, et lorsqu'ils seront trop usés, elle les apportera à la Supérieure, qui lui fera donner les choses nécessaires.

Elle donnera du linge blanc aux enfants autant qu'ils en auront besoin, elle les tiendra dans la plus grande propreté et netteté qu'il lui sera possible.

(p. 161) Elle aura soin que leurs dortoirs soient balayés et les lits proprement faits, et en changer la paille autant qu'il en sera besoin.

Elle sera vigilante pour prévoir à tout ce qui sera nécessaire pour les enfants; elle aura soin qu'il ne manque rien, pour la nourriture et pour l'habit; et particulièrement lorsqu'ils seront malades, elle fera son possible pour les accommoder elle-même; surtout elle doit veiller à ce que la vermine ne leur vienne ni à la tête ni au corps.

Elle visitera une fois la semaine la tête de tous, et elle rendra souvent compte à la Supérieure de sa conduite et conférera avec elle de tous leurs besoins et suivra ses ordres pour toutes choses.

Lorsque les enfants seront demandés par quelques parents ou autres personnes, elle les conduira au lieu destiné pour les faire voir; elle sera accompagnée d'une Sœur, et ne les quittera point que lesdites personnes ne soient sorties.

Comme les maîtresses ont affaire à des jeunes enfants, faibles et pour la plupart infirmes, elles auront égard à ne les pas ennuyer par une longue suite de prières et d'application à l'étude; mais pour récompenser cela, elles auront soin, le long de la journée, de leur faire souvent offrir

leurs actions à Dieu, et l'acte de foi comme il est marqué dans le règlement des écoles.

U,0T67,3 Elles veilleront particulièrement sur leurs mœurs pour les reprendre, tâchant de leur inculquer l'amour de la vertu et la haine du vice; leur en parlant souvent et leur disant des petites histoires sur ce sujet.

Elles les reprendront de leurs défauts, leur en faisant concevoir une grande horreur par des comparaisons proportionnées à leur esprit, et cela avec tant de douceur et de charité qu'ils soient plutôt touchés de leurs défauts, que des peines de la correction qu'elles leur en feront, se gardant bien de la faire avec emportement et si elles sont obligées de les châtier, qu'il paraisse que c'est avec raison.

(p. 162) Elles tâcheront de se faire plus aimer que craindre; mais que cela ne les empêche pas de reprendre leurs défauts de malice pour leur en empêcher l'habitude et leur en faire concevoir de l'horreur.

Elles ne témoigneront jamais plus d'amitié aux uns qu'aux autres, afin d'éviter la jalousie, si ce n'est quand quelques uns feront bien, afin de donner de l'émulation aux autres, et leur diront en même temps que ceux et celles qui feront de même seront aussi chéris.

Elles ne souffriront point entre eux de querelles, jalousies, mensonges, gourmandises, mépris, médisances et rapports, lesquels sont comme la racine de plusieurs autres vices.

Elles feront en sorte qu'ils ne soient jamais seuls dans leur récréation.

Huit jours avant les principales fêtes de l'année, elles leur feront des catéchismes extraordinaires pour les préparer à la confession et les instruire du mystère de la fête; leur donnant de petites pratiques à faire, proportionnées à leur esprit, pour les préparer à la passer saintement; elles s'informeront de la commodité de leur confesseur pour les y préparer.

U,0T67,4 Elles feront approcher du sacrement de pénitence ceux qui ont six ans accomplis et tous ceux au-dessus, ce qui tiendra lieu d'école ce jour-là. Et bien que ces premiers ne soient pas en âge de recevoir l'absolution, elles ne laisseront pas de les y disposer, afin de les accoutumer à fréquenter les sacrements; lorsqu'ils seront en âge d'être confirmés, elles les y disposeront pareillement.

Elles leur apprendront la nécessité de prier Dieu soir et matin, les promesses du baptême, les renonciations qu'ils y ont faites par la bouche

de leur parrain et marraine; elles leur inspireront un profond respect pour le Saint Sacrement de l'autel qui les fasse tenir attentifs à l'église et au service divin. Elles leur inspireront pareillement la dévotion envers la Sainte Vierge, leurs bons anges gardiens et leurs saints patrons, en leur racontant quelquefois l'abrégé de leurs vies, afin de leur en donner de l'estime.

(p. 163) Elles donneront des récompenses à ceux et celles qu'elles verront qui s'y affectionnent davantage, leur faisant ainsi doucement pratiquer la piété et s'étudiant avec soin de leur conserver l'innocence baptismale, leur en donnant une grande estime et leur en faisant concevoir l'avantage.

Les maîtresses ne doivent pas s'appliquer de telle sorte aux besoins de l'âme de ces enfants, qu'elles négligent ceux du corps; c'est pourquoi elles ne se rendront pas moins soigneuses que rien ne leur manque dans leurs besoins corporels, ainsi que des spirituels.

Il y aura une Sœur marquée par la Supérieure qui couchera dans les dortoirs des enfants pour veiller à leurs besoins pendant la nuit; la Supérieure aura soin de la faire dégager de temps en temps, et celle qui couchera aux enfants, ira coucher à sept heures et demie et elle ne se lèvera qu'à six heures.

U,0T67,5

Les deux maîtresses iront, pendant l'oraison du matin, l'une après l'autre avec les enfants, pour empêcher les immodesties qui se pourraient commettre, et les mettre dans la netteté convenable pour être habillés; elles pourvoiront aussi autant que faire se pourra aux besoins de ceux qui seront malades.

À six heures un quart, elle dira: "Béni soit le Saint Enfant Jésus", et les enfants répondront: "À jamais"; ce sera le signal pour les faire lever. Ensuite elle leur fera faire le signe de la croix et dire: "Je vous adore, mon Jésus, et vous donne mon cœur, donnez-moi, s'il vous plaît, votre saint amour"; puis elle commencera tout haut: *Asperges me Domine*, et les enfants répondront: *hyssopo et mundabor* etc. et les aspergera tous d'eau bénite; ensuite elle ouvrira les fenêtres des dortoirs, afin que le mauvais air se dissipe, surtout en été. Les Sœurs qui seront marquées pour habiller les enfants, se rendront aux dortoirs incontinent après l'obéissance pour les habiller proprement, toutefois suivant la pauvreté et simplicité, les peigneront, feront leurs lits et balaieront les dortoirs, le

tout en silence; elles feront en sorte que tout soit fait à 7 heures un quart.

(p. 164) À sept heures un quart, une des maîtresses les conduira au lieu marqué pour faire la prière du matin, comme ci-après; pour cela ils iront deux à deux, les garçons se rangeront d'un côté et les filles de l'autre; pendant ce temps, l'autre maîtresse disposera le déjeuner.

Au retour de la prière, celui ou celle qui sera de semaine pour faire la prière, dira le *bénédicté* tout haut; la maîtresse prendra garde que tous les enfants le disent à voix basse, ensuite le semainier dira cette prière: "Mon Dieu, puisque vous nous avez réduits dans la pauvreté, permettez que nous soyons de bons pauvres et que nous imitions votre Fils"; ensuite elle les fera déjeuner.

Les deux maîtresses iront l'une après l'autre au réfectoire et feront en sorte qu'elles aient déjeuné à huit heures afin de pouvoir être libres pour pourvoir aux besoins des enfants.

U,0T67,6

À huit heures, si on dit la Sainte Messe, elle les y conduiront deux à deux, les garçons marcheront les premiers et les filles suivront après; elles observeront de les faire entrer et sortir avec respect, saluant le Saint Sacrement. Au retour de la Sainte Messe, on commencera l'école et l'on tiendra la méthode qui est marquée dans le règlement des écoles, et si on ne disait point la Messe à huit heures, on commencera immédiatement l'école; pendant ce temps, l'autre maîtresse fera les petits ouvrages qui seront à faire et aura soin des petits qui ne sont point à l'école et disposera leur réfectoire.

Depuis l'école, on les laissera se divertir jusqu'à dix heures et demie, où on leur fera faire l'examen, ensuite duquel on les fera dîner, les garçons seront à une table et les filles à l'autre, en sorte qu'ils ne se voient point. On leur fera dire le *Bénédicté* comme il est marqué ci-dessus et les grâces comme elles sont ci-après: le semainier dira, *Laus Deo pax vivis et requies defunctis, tu autem Domine miserere nostri*, tous répondront: *Deo gratias*, le semainier continuera: *Beata viscera Mariæ Virginis quæ portaverunt æterni Patris Filium. Pater noster* etc. tout haut, ensuite le *De profundis* de chœur en chœur et l'*Oremus fidelium* pour leurs bienfaiteurs trépassés.

(p. 165) Au commencement du repas, on leur fera une petite lecture, seulement d'une page de quelque bon livre pour les accoutumer à donner de la nourriture à leurs âmes, en même temps qu'ils la donnent à leurs corps; on leur donnera du temps suffisamment pour dîner, qui

sera au moins une demi-heure; ils garderont le silence tout le temps du repas, ensuite ils se récréeront jusqu'à midi et demi.

À midi et demi, on leur fera dire deux dizaines du Rosaire de chœur en chœur pour leurs bienfaiteurs vivants et pour cela on gardera l'ordre suivant.

U,OT67,7

Le rosaire contenant quinze dizaines, ils en diront trois le dimanche et deux chaque jour de la semaine; ils le diront en français en invoquant les saints dévots à l'enfance de Notre-Seigneur, pour les exciter à la dévotion de ce mystère.

L'ordre que les enfants orphelins observeront pour dire le Rosaire. Ils commenceront par le *Veni Sancte Spiritus* etc. puis ils s'assoieront à leur place; le semainier fera le signe de la croix à voix haute, ensuite il dira: *Adoramus te Christe* etc. "Je crois en Dieu le Père Tout-puissant, créateur du ciel et de la terre", et les autres continueront: "Et en Jésus-Christ son Fils unique Notre-Seigneur etc. Gloire soit au Père, au Fils et au Saint-Esprit, comme elle était au commencement, comme elle est maintenant et comme elle sera dans tous les siècles des siècles. Très sainte, très aimable et très adorable Trinité, ayez pitié de nous. Notre Père qui êtes aux cieux etc. Je vous salue Marie fille de Dieu le Père. Je vous salue Marie pleine de grâce, le Seigneur etc. Je vous salue Marie, mère de Dieu le Fils. Je vous salue etc. Je vous salue Marie épouse du Saint-Esprit. Je vous salue etc. Gloire soit au Père, au Fils et au Saint-Esprit etc. Notre Père etc.

Saint Enfant Jésus, Ayez pitié de nous. Je vous salue etc.

Sainte Vierge, priez pour nous. Je vous salue Marie etc.

(p. 166) Saint Michel Archange, priez pour nous. Je vous salue etc.

Saint Gabriel, priez pour nous. Je vous salue etc.

Saint Jean-Baptiste, priez pour nous. Je vous salue etc.

Saint Joachim, priez pour nous. Je vous salue etc.

Saint Zacharie, priez pour nous. Je vous salue etc.

Saint Siméon et Saint Antoine de Pade, priez pour etc. Je vous...

Saint Anne et Sainte Élisabeth, priez pour nous. Je vous...

Gloire soit au Père", comme ci-devant. Ils finiront en chantant *Maria mater* etc. Ensuite ils se récréeront jusqu'à deux heures.

U,OT67,8

En été, dans le temps de leur récréation, on leur fera prendre l'air au jardin lorsque le temps le permettra, au moins trois fois la semaine, ou plus souvent si la Supérieure le juge à propos.

Elles leur feront tous les jours un quart d'heure de catéchisme à leur commodité.

À deux heures, elles leur donneront à goûter, ensuite elles commenceront l'école de l'après-dîner, à la fin de laquelle on les laissera se divertir jusqu'au souper. On séparera autant qu'on pourra les garçons d'avec les filles, ce qu'on observera en toutes leurs récréations.

En été elles les feront souper à cinq heures, on observera ce qui a été dit pour le dîner. En toutes saisons, on fera souper les petits une demi-heure avant les grands; après le souper, ils se recréeront jusqu'à six heures et demie.

À six heures et demie, on leur fera faire la prière du soir comme elle est marquée ci-après; puis on les couchera en silence autant que faire se pourra.

En hiver, elles avanceront le souper, la prière et le coucher d'une heure, en sorte qu'ils soient tous couchés à six heures.

En les couchant elles leur feront recommander leur âme à Dieu; étant couchés, elles aspergeront d'eau bénite, comme le matin.

Pour le réfectoire du matin, l'une des maîtresses ira dîner à dix heures un quart et l'autre avec la Communauté et à la récréation; et les (p. 167) jours de jeûne, elles dîneront à onze heures de jour à autre. En été, celle qui aura été au réfectoire avec la Communauté, ira souper à cinq heures et demie.

Au mois d'octobre, elles iront toutes deux au réfectoire du soir avec la Communauté jusqu'au mois de mars. Au mois de mars, elles iront l'une après l'autre, jusqu'au mois d'octobre.

Celle des Sœurs qui aura fait coucher les enfants restera pour les visiter l'un après l'autre quelque temps après qu'ils seront couchés, pour voir si le silence et la modestie sont bien gardés.

U,0T67,9

Les dimanches et les fêtes, les maîtresses prendront le temps du catéchisme pour les instruire de ce qu'ils doivent chanter à l'église, à savoir *O salutaris hostia*, lorsqu'on lève Notre-Seigneur, ou bien *Pie Jesu Domine* etc. si c'est une messe des morts, et les dimanches et fêtes, avant la messe, ils chanteront le *Veni Sancte Spiritus*.

Les 25èmes de chaque mois, ils chanteront à la fin de la Sainte Messe, trois fois *Verbum caro factum est* etc., une fois, *Omnes Sancti Angeli* etc., trois fois, *O bone Jesu* etc.; à la fin des vêpres, ils observeront les mêmes

choses que pour la Sainte Messe, en y ajoutant “Divin et adorable” etc., qu’un des enfants dira.

Depuis Noël jusqu’à la Purification, les dimanches et fêtes, à la fin de la Messe et des vêpres, ils chanteront et diront les mêmes choses qui sont marquées pour les 25èmes.

Les Sœurs qui seront chargées des enfants seront très unies ensemble, se supportant et prévenant dans un travail qui de soi est si pénible; pour cela elles se défereront avec amitié et respect, ne se surchargeant pas l’une l’autre dans cet emploi, et pour cela elles s’y rendront diligentes; elles recevront civilement les autres Sœurs qui leur seront envoyées pour les aider à lever ou coucher les enfants, anciennes ou jeunes, lesquelles Sœurs se rendront aussi diligentes pour soulager lesdites maîtresses, ce qui (p. 168) pourra augmenter réciproquement la charité envers toutes les Sœurs.

Elles observeront le silence autant que faire se pourra, et ne parleront en habillant ou couchant les enfants que par nécessité indispensable, et en ce cas, elles le feront à voix basse, afin d’inspirer la récollection tant aux jeunes filles qu’auxdits enfants.

U, oT67, 10

Les prières qu’on leur fera dire soir et matin seront les mêmes que celles qui se font dans les écoles, en y ajoutant à la fin de celle du matin le *Salve Regina* etc. et celle du soir à la fin du *Confiteor*, *Misereatur* et *Indulgentiam*, et en sortant de la prière du soir, ils diront le *De profundis* de chœur en chœur pour leurs bienfaiteurs trépassés.

Tous les jours en sortant de la Sainte Messe, ils diront le *De profundis* et l’*Oremus*, *Deus qui inter Apostolicos sacerdotes famulum tuum Nicolaum, sacerdotali fecisti dignitate vigere: præsta quæsumus, ut eorum quoque perpetuo agregetur consortio. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. R. Amen.*

Requiescat in pace. R. Amen.

Les maîtresses ne leur feront dire aucune prière extraordinaire sans la permission de la Supérieure.

U_oT68 (p. 169)**Chapitre 68ème****Les prières qui se disent dans les écoles, qui serviront pour les enfants orphelins.**U_oT68,1**Prières avant l'école pour le matin.**

Souvenons-nous que nous sommes en la sainte présence du bon Dieu, qui est au milieu de nous, qui est partout, qui voit tout et qui connaît tout. *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Veni Sancte Spiritus etc. V. Emitte Spiritum tuum et creabuntur.*

R. Et renovabis faciem terræ. Oremus. Deus qui corda etc.

Acte de foi en général.

Mon Dieu, je crois fermement tout ce que la sainte Église nous enseigne, parce que c'est vous, mon Dieu qui lui avez révélé; et dans cette croyance, je vous adore et vous aime de tout mon cœur.

Puis l'acte du jour et l'acte d'offrande.

Mon Dieu nous vous offrons l'action que nous allons faire; faites-nous la grâce de la faire d'une telle sorte, qu'elle vous puisse être agréable, par les mérites de mon Sauveur Jésus-Christ.

Je vous adore, mon Jésus, et vous supplie d'être mon maître et m'enseigner à vous connaître et à vous aimer; et c'est pour cela que je veux apprendre ma leçon. Au nom du Père et du Fils etc.

En allant à la Sainte Messe.

Mon sauveur Jésus-Christ, faites-nous la grâce que pendant (p. 170) le saint sacrifice de la Sainte Messe, nous ne perdions point le souvenir de ce que vous avez enduré pour nous sur le Calvaire.

La prière d'après l'école du matin est celle qui est marquée dans le catéchisme du diocèse.

U_oT68,2**Prière avant l'école de l'après-midi.**

Souvenons-nous que nous sommes en la sainte présence du bon Dieu etc. Au nom du Père etc. Venez Saint-Esprit remplissez nos cœurs etc. Ensuite on dit l'acte du jour et l'acte d'offrande de l'action comme le matin. On dit aussi une oraison en l'honneur de la Sainte Vierge dans les divers temps de l'année; on les trouve dans les heures, page 43.

La prière d'après l'école de l'après-midi, se prend comme celle du matin, dans le catéchisme.

Les actes pour tous les jours de la semaine qu'il faut produire quand l'heure sonne se trouvent dans les heures latines, pour l'usage des écoles du diocèse, page 41.

U,oT69

(p. 171)

Chapitre 69^{ème}

Prières de la Communauté.

U,oT69,1,1

Prière du matin.

Souvenons-nous de la très adorable et souveraine majesté de Dieu ici présent. On baise la terre.

In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.

Veni, Sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium, et tui amoris in eis ignem accende.

V. Emitte Spiritum tuum et creabuntur.

R. Et renovabis faciem terræ.

Oremus.

Deus, qui corda fidelium Sancti Spiritus illustratione docuisti, da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus semper consolatione gaudere. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Acte d'adoration.

Je vous adore, mon Dieu, par tous les actes d'adoration qui sont dus à votre divine majesté, en l'unité de votre essence, en la Trinité de vos personnes.

Je vous adore, mon sauveur Jésus-Christ, Dieu et homme, en votre humanité sainte, et en tous les états extérieurs et intérieurs de votre vie.

Acte de demande.

Créez, ô mon Dieu, en vos servantes un cœur pur et nouveau pour vous aimer parfaitement, et y former les traits ineffables (p. 172) de votre amour, afin que les saints désirs que votre grâce y fera naître ne puissent jamais être détournés par aucune opposition à votre sainte volonté, à laquelle elles désirent se conformer entièrement.

Acte de remerciement.

Je vous remercie, mon Dieu, par Jésus-Christ, de tous les bienfaits infinis que j'ai reçus de vous, et par votre seule grâce; de m'avoir reçue dans le sein de votre Église, d'avoir bien voulu que votre Fils unique se fît homme, vécût en la terre, souffrît en une croix pour me racheter; de m'avoir donné votre Saint-Esprit pour me faire agir selon ses saints mouvements, et généralement de tous les biens et grâces que vous

m'avez faits et particulièrement de m'avoir appelée en cette Communauté.

U,OT69,1,2

Acte de contrition.

Ô mon Seigneur, je vous demande très humblement pardon des péchés et infidélités que j'ai commis par le passé et de tout ce qui a déplu à votre divine majesté en moi depuis hier au soir.

Considérons la grâce que Dieu nous a faite, de nous donner ce jour pour gagner celui de l'éternité: agissons comme si c'était le dernier de notre vie; faisons un ferme propos de le bien employer et de mourir plutôt que de l'offenser. Que chacune pense aux fautes auxquelles elle tombe plus ordinairement et fasse résolution de les éviter moyennant la grâce de Dieu.

On fait ici une pause d'environ un demi *miserere*.

(p. 173) Voilà, ô mon Dieu, ce pauvre cœur qui, par votre grâce, a conçu de saintes résolutions; je vous les présente afin que vous les bénissiez.

Acte de demande.

Dieu tout-puissant, qui m'avez conservé la vie jusqu'à ce jour pour vous servir et honorer, daignez, s'il vous plaît, conduire, sanctifier, régler et gouverner en cette journée et en toute ma vie, mon âme, mon cœur, mon corps et tous mes sens que je vous offre et consacre; afin qu'assistée de votre grâce, je ne fasse aucune chose qui vous déplaît, et que je ne tende qu'à l'observation étroite des règles de votre saint Évangile, et à vivre selon l'esprit de cette Communauté.

U,OT69,1,3

Je vous supplie, Seigneur, de visiter et régner en cette demeure, et d'en éloigner toutes les embûches de nos ennemis; que votre puissance établisse la paix entre nous, et que votre charité y conserve une parfaite union.

Donnez, mon Dieu, à nos supérieurs le don de votre divine charité, et remplissez-les des lumières de votre Saint-Esprit, afin qu'ils s'acquittent selon vos desseins et par votre grâce du gouvernement que vous leur avez commis, pour votre gloire et pour notre salut, en la manière qui vous sera la plus agréable. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Très Sainte Vierge, priez s'il vous plaît, Notre-Seigneur Jésus-Christ pour nous; afin que toutes nos pensées, paroles et actions de ce jour, et de toute notre vie, lui soient agréables.

Nos bons Anges, continuez, s'il vous plaît, les charitables soins que vous avez pour nous; inspirez-nous la volonté de Dieu (p. 174) dans tou-

tes les œuvres de cette journée, et nous conduisez dans les voies de notre salut.

Pater noster etc. Ave Maria etc. Credo in Deum etc.

Ensuite on fait la lecture du point d'oraison.

Environ un demi quart d'heure avant 6 heures et demie, on dit les litanies qui suivent.

U,OT69,1,4

Litanies en l'honneur de la divine enfance de Jésus.

Kyrie eleison. R. Christe eleison.

Kyrie eleison. R. Christe eleison.

Jesu infans audi nos R. Jesu infans exaudi nos.

Pater de cælis Deus, miserere nobis.

Fili Redemptor mundi Deus, miserere nobis.

Spiritus Sancte Deus, miserere nobis.

Sancta Trinitas unus Deus, miserere nobis.

Infans Jesu Christe, miserere nobis.

Infans Deus vere, miserere nobis.

Infans Fili Dei vivi, miserere nobis.

Infans Fili Mariæ Virginis, miserere nobis.

Infans ante luciferum genite, miserere nobis.

Infans Verbum caro factum, miserere nobis.

Infans Sapientia Patris, miserere nobis.

Infans integritas matris, miserere nobis.

Infans patris unigenite, miserere nobis.

Infans matris primogenite, miserere nobis.

Infans imago Patris, miserere nobis.

Infans origo Matris, miserere nobis.

(p. 175) *Infans Patris splendor, miserere nobis.*

Infans Matris honor, miserere nobis.

Infans æqualis Patri, miserere nobis.

Infans subdite Matri, miserere nobis.

Infans Deus noster, miserere nobis.

Infans Frater noster, miserere nobis.

Infans viator in gloria, miserere nobis.

Infans comprehensor in via, miserere nobis.

Infans vagiens in cunis, miserere nobis.

Infans fulgurans in cælis, miserere nobis.

Infans Tyrannis formidabilis, miserere nobis.

Infans Magis desiderabilis, miserere nobis.

Infans Idolorum eversor, miserere nobis.

Infans gloriae Patris zelator, miserere nobis.
 Infans fortis in debilitate, miserere nobis.
 Infans potens in exilitate, miserere nobis.
 Infans thesaurus gratiae, miserere nobis.
 Infans fons amoris, miserere nobis.
 Infans instaurator caelestium, miserere nobis.
 Infans reparator terrestrium, miserere nobis.
 Infans caput Angelorum, miserere nobis.
 Infans radix Patriarcharum, miserere nobis.
 Infans sermo Prophetarum, miserere nobis.
 Infans desiderium Gentium, miserere nobis.
 Infans gaudium Pastorum, miserere nobis.
 U,0T69,1,5 Infans lumen Magorum, miserere nobis.
 Infans salus infantium, miserere nobis.
 Infans exspectatio justorum, miserere nobis.
 Infans Doctor Sapientium, miserere nobis.
 Infans primitiae Sanctorum omnium, miserere nobis.
 (p. 176) Propitius esto. Parce nobis Infans Jesu.
 Propitius esto. Exaudi nos, Infans Jesu.
 A iugo servitutis filiorum Adæ, Libera nos.
 A nequitia sæculi, Libera nos.
 A concupiscentia carnis, Libera nos.
 A superbia vitæ, Libera nos.
 Ab inordinata sciendi cupiditate, Libera nos.
 A cæcitate mentis, Libera nos.
 A mala voluntate, Libera nos.
 A peccatis nostris, Libera nos.
 Per purissimam Conceptionem tuam, Libera nos.
 Per humillimam Nativitatem tuam, Libera nos.
 Per lacrymas tuas, Libera nos.
 Per durissimam Circumcisionem tuam, Libera nos.
 Per gloriosissimam manifestationem tuam, Libera nos.
 Per devotissimam Presentationem tuam, Libera nos.
 Per innocentissimam conversationem tuam, Libera nos.
 Per paupertatem tuam, Libera nos.
 Per passiones tuas, Libera nos.
 Per peregrinationes et labores tuos, Libera nos.
 Agnus Dei qui tollis peccata mundi, parce nobis Infans Jesu.
 Agnus Dei qui tollis peccata mundi, Exaudi nos Infans Jesu.
 Agnus Dei qui tollis peccata mundi, Miserere nobis Infans Jesu.

Jesu Infans, audi nos. Jesu Infans, exaudi nos.

Puer natus est nobis et Filius datus est nobis, cujus imperium super humerum ejus, et vocabitur Admirabilis, Consiliarius, Deus fortis, Pater futuri sæculi, Princeps pacis.

V. Invenerunt Infantem.

R. Pannis involutum.

U,OT69,1,6

(p. 177) Oremus.

Domine Jesu, qui sublimitatem incarnatæ divinitatis tuæ et humanitatis tuæ divinissimæ usque ad humillimum nativitatis et infantia statum, pro nobis existantem dignatus es da nobis, ut divinam in infantia sapientiam, in debilitate potentiam, in exilitate majestatem agnoscentes, te parvulum adoremus in terris, te magnum intueamur in cælis. Qui vivis et regnas cum Deo Patre in unitate Spiritus Sancti Deus: per omnia sæcula sæculorum. Amen.

V. Exaudiat nos Dominus Jesus Infans.

R. Nunc et semper. Amen.

V. Domine salvum fac Regem.

R. Et exaudi nos in die qua invocaverimus te.

Oremus.

Deus a quo sancta desideria, recta consilia, et justa sunt opera, da servis tuis illam quam mundus dare non potest pacem: ut et corda nostra mandatis tuis debita et hostium sublata formidine tempora sint tua protectione tranquilla. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Domine, non secundum peccata nostra etc.

V. Ostende nobis Domine misericordiam tuam,

R. Et salutare tuum da nobis.

Oremus.

Exaudi, quæsumus Domine, supplicum preces, et confitentium tibi parce peccatis: ut quos conscientia reatus accusat, magnitudo tuæ pietatis absolvat, et indulgentiam (p. 178) omnium peccatorum nostrorum nobis pariter largiaris et pacem. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Ensuite on dit l'Angelus et "très sainte Vierge" etc.

Aux Quatre-Temps, on dit l'antienne et la collecte du jour: et aux autres nécessités de l'Église, on dira l'antienne et la collecte qui conviennent, lesquelles se trouveront ci-après page 185.

U,OT69,2

Examen avant le dîner.

Tenons-nous dans un profond respect et anéantissement devant la majesté de Dieu, ici présent.

In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.

Veni Sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium, et tui amoris in eis ignem accende.

V. Emitte Spiritum tuum et creabuntur.

R. Et renovabis faciem terræ.

Oremus

Deus, qui corda fidelium Sancti Spiritus illustratione etc. Confiteor Deo omnipotenti etc. jusqu'à mea culpa. On fait la pause d'environ un demi Misere-re; ensuite on continue Mea culpa etc.

L'examen avant le souper se fait de même.

U,0T69,3,1

(p. 179)

Prières pour le soir

Tenons-nous dans un profond respect et anéantissement devant la majesté de Dieu, ici présent.

On baise la terre.

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. Venez Saint-Esprit, remplissez nos cœurs de votre grâce, et nous embrasez du feu sacré de votre amour.

Acte d'adoration.

Très sainte, très aimable, et très adorable Trinité, prosternée de corps et d'esprit devant votre grandeur infinie, je vous adore et vous aime de tout mon cœur, comme mon Dieu, mon Créateur et mon souverain Seigneur: je me soumetts entièrement à vous et en veux éternellement dépendre, disposez de moi comme il vous plaira.

Acte de remerciement

Je vous remercie, mon Dieu, par Jésus-Christ mon Sauveur, de m'avoir mise au monde, donné une âme capable de vous aimer et de jouir éternellement de vous; je vous remercie de m'avoir rachetée par le sang précieux de votre Fils, faite chrétienne, et de toutes les autres grâces et bienfaits que j'ai reçus de vous en toute ma vie, et particulièrement de m'avoir conservée aujourd'hui.

Présentons-nous à Dieu, comme une criminelle devant son (p. 180) juge, et demandons-lui la grâce de connaître nos péchés.

Ô mon Sauveur qui êtes la vraie lumière, faites-moi connaître les péchés que j'ai commis aujourd'hui pour m'en accuser devant vous, les détester et implorer votre grande miséricorde. Confiteor Deo omnipotenti etc. jusqu'à Mea culpa. Examinons notre conscience sur les péchés que nous avons commis en pensées, paroles, œuvres et omissions, et sur les résolutions que nous avons faites ce matin.

Ici on fait une pause, l'espace d'un *Miserere*.

U,OT69,3,2

Acte de contrition.

Mon Dieu, j'ai un très grand regret de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon, et que le péché vous déplaît, je propose moyennant votre sainte grâce, de ne plus retomber dans les fautes que j'ai faites, et de m'en confesser au plus tôt. Je mets tout en l'abîme de votre grande miséricorde, et au pied de la croix de votre Fils, vous suppliant en son nom et pour l'amour de lui de me faire miséricorde, et je dis en componction de cœur: *Mea culpa, mea culpa* etc.

Misereatur nostri omnipotens etc. Indulgentiam absol. etc. Mettons-nous en l'état où nous voudrions être trouvées à l'heure de la mort, et nous résignons entièrement à Dieu.

Acte de résignation.

Ô mon Dieu, Père de miséricorde, je me soumetts toute à votre sainte volonté et adore le souverain pouvoir que vous avez sur mon âme, sur ma vie, et sur mon éternité; pour être, faire et souffrir tout ce qu'il vous plaira. Je vous offre le repos que je prendrai durant cette nuit, en l'honneur du repos (p. 181) que vous avez pris quelquefois en la terre; conservez-moi sans danger et sans vous offenser, et faites-moi la grâce de persévérer en votre crainte jusqu'à la fin de ma vie, et de mourir en la foi de l'Église et en votre saint amour.

Sainte Vierge, mère de Jésus, je vous aime et honore comme la mère de mon Dieu; intercédez pour moi, pauvre pécheresse, maintenant et à l'heure de ma mort.

Mon saint Ange gardien, bienheureux saint Joseph, bienheureux saint Gabriel, bienheureux Anges, bienheureux saints et saintes: j'ai recours à vous, bénissez mon Dieu pour moi et le priez qu'il me pardonne mes péchés, et qu'il me conserve durant cette nuit.

Notre Père qui êtes aux cieux etc. Je vous salue etc. Je crois en Dieu etc.

U,OT69,3,3

On dit ici les litanies de la Sainte Vierge, à la fin desquelles on dit une antienne à son honneur, selon le temps, comme ci-après.

V. *Ora pro nobis sanctissime Joseph.*

R. *Et digni efficiamur promissionibus Christi*

Oremus.

Sanctissime Genitricis tuæ Sponsi, quæsumus Domine, etc.

Litanies des saints martyrs dont les reliques reposent en notre chapelle.

Sancte Donate, ora pro nobis.

Sancte Theodore, ora pro nobis.

Sancte Victor, ora pro nobis.

Sancte Macrine, ora pro nobis.

Sancte Benigne, ora pro nobis.

Sancte Maure, ora pro nobis.

(p. 182) Sancte Auguri, ora pro nobis.

Sancta Modesta, ora pro nobis.

Sancta Theodora, ora pro nobis.

Sancta Benedicta, ora pro nobis.

Sancta Illuminata, ora pro nobis.

Sancta Victoria, ora pro nobis.

Sancta Attradatia, ora pro nobis.

Sancta Regina, ora pro nobis.

V. *Lætamini in Domino et exultate justi,*

R. *Et gloriamini omnes recti corde.*

Oremus.

Deus qui nos, annua Sanctorum Martyrum tuorum etc.

Ensuite, on fait la lecture du point d'oraison pour le lendemain matin: après quoi la Supérieure demande la bénédiction, après laquelle ayant fait le signe pour sortir, elle commence le *De profundis* qui est continué par la communauté, à la fin duquel la semaine continue ce qui suit.

V. *Requiem æternam dona ei Domine,*

R. *Et lux perpetua luceat eis.*

V. *A porta inferi,*

R. *Erue Domine animam ejus.*

V. *Domine exaudi orationem meam,*

R. *Et clamor meus ad te veniat*

Oremus.

Deus qui inter apostolicos etc.

V. *Requiescat in pace. R. Amen.*

U,0T69,4

(p. 183)

Pour l'exercice de minuit de chaque 25ème

On chante trois fois *Verbum caro factum est*; ensuite les litanies du Saint Enfant Jésus, *Puer natus est nobis etc.* à la fin, on dit le verset et l'oraison suivante.

V. *Invenerunt Infantem.*

R. Pannis involutum. Oremus. Domine Jesu qui etc.

V. Exaudiat nos Dominus Jesu Infans,

R. Nunc et semper. Amen.

Puis on dit la couronne du Saint Enfant Jésus, composée de trois Pater et douze Ave, et à chaque Pater et Ave, on dit en baisant la terre: *Verbum caro factum est etc.* Le tout comme il est marqué ci-devant à la page 22, où il est parlé de la dévotion au Saint Enfant Jésus.

U,OT69,5

Antiennes à la Sainte Vierge, pour tous les temps de l'année.

Depuis l'Avent jusqu'à Noël.

Alma Redemptoris mater, etc.

V. Angelus Domini nuntiavit Mariæ,

R. Et concepit de Spiritu Sancto.

Oremus.

Gratiam tuam quæsumus, Domine mentibus etc.

(p. 184)

Depuis Noël jusqu'à la Purification,

on continue *Alma*, et on dit le verset et l'oraison suivante. V. *Post partum Virgo inviolata permansisti,*

R. *Dei Genitrix, intercede pro nobis.*

Oremus.

Deus, qui Salutis æternæ beatæ Mariæ Virginitate etc.

Depuis la Purification jusqu'à Pâques.

Ave, Regina Cælorum, Ave Domina Angelorum etc.

V. *Dignare me, laudare te Virgo Sacrata,*

R. *Da mihi virtutem contra hostes tuos.*

Oremus.

Concede, misericors Deus, fragilitati nostræ præsidium etc.

Depuis Pâques jusqu'à la Trinité.

Regina cæli, lætare. Alleluia. Quia quem etc.

V. *Gaude et lætare, Virgo Maria. Alleluia.* R. *Quia surrexit Dominus vere. Alleluia.*

Oremus.

Deus, qui per resurrectionem Filii tui Domini nostri etc.

Depuis la Trinité jusqu'à l'Avent.

Salve, Regina, mater misericordiæ, vita, dulcedo etc.

V. *Ora pro nobis, sancta Dei Genitrix.*

R. *Et digni efficiamur promissionibus Christi.*

Oremus.

Omnipotens Sempiterna Deus, qui etc.

U,oT7o

(p. 185)

Chapitre 70ème

Prières pour les besoins de l'Église, et autres nécessités publiques.

U,oT7o,1,1

Pour le mercredi des Quatre-Temps de l'Avent.

V. Cœli enarrant gloriam Dei,

R. Et opera manuum ejus annuntiat firmamentum.

Oremus.

Præsta, quæsumus, omnipotens Deus: ut redemptionis etc.

Pour le vendredi.

V. Beati immaculati in via;

R. Qui ambulant in lege Domini.

Oremus.

Excita, quæsumus Domine, potentiam tuam etc.

Pour le samedi.

V. Qui regis Israël, intende;

R. Qui deducis velut ovem Joseph.

Oremus.

Deus qui conspicias, quia ex nostra pravitare etc.

U,oT7o,1,2

Pour le mercredi des Quatre-Temps de Carême.

V. Ad te, Domine, levavi animam meam:

R. Deus meus, in te confido, non erubescam.

Oremus.

Preces nostras, quæsumus, Domine clementer etc.

(p. 186)

Pour le vendredi.

V. Ad te Domine levavi animam meam:

R. Deus meus in te confido, non erubescam.

Oremus.

Esto, Domine, propitius plebi tuæ: etc.

Pour le samedi.

V. Domine Deus salutis meæ,

R. In die clamavi et nocte coram te.

Oremus.

Populum tuum, quæsumus, Domine, propitius respice etc.

Pour le Jour de saint Marc.

V. Qui regis Israël, intende,

R. Qui deducis velut ovem Joseph.

Oremus.

Effunde, quæsumus, Domine Deus noster etc.

Pour le lundi des Rogations.

V. Diligam te, Domine, fortitudo mea,

R. Dominus firmamentum meum, et refugium meum, et liberator meus.

Oremus.

Præsta, quæsumus, omnipotens Deus etc.

Pour le mardi.

V. Qui regis Israël, intende,

R. Qui deducis velut ovem Joseph.

Oremus.

Effunde, quæsumus, Domine Deus noster etc.

(p. 187)

Pour le mercredi des Rogations.

V. Subjecit populos nobis,

R. Et gentes sub pedibus nostris.

Oremus.

Præsta, quæsumus, omnipotens Deus, ut nostræ etc.

U,0T70,1,3

Pour le Mercredi des Quatre-Temps de la Pentecôte

V. Exsurgat, Deus, et dissipentur inimici ejus;

R. Et fugiant qui oderunt eum a facie ejus.

Oremus.

Mentes nostras, quæsumus, Domine, Spiritus Paraclitus etc.

Pour le Vendredi.

V. In te Domine speravi non confundar in æternum,

R. In justitia tua libera me et eripe me.

Oremus.

Da quæsumus, Ecclesiæ tuæ, misericors Deus, etc.

Pour le samedi.

V. Domine Deus salutis meæ,

R. In die clamavi et nocte coram te.

Oremus.

Mentibus nostris quæsumus Domine Spiritum etc.

U,0T70,1,4

Pour le Mercredi des Quatre-Temps de Septembre.

V. Ego enim sum Dominus Deus Vester;

R. Qui eduxi vos de terra Aegypti.

Oremus.

Misericordiæ tuæ remediis, quæsumus Domine fragilitas etc.

(p. 188)

Pour le Vendredi.

V. Confitemini Domino, et invocate nomen ejus;

R. Annuntiate inter gentes opera ejus.

Oremus.

Præsta quæsumus, omnipotens Deus, ut observationes etc.

Pour le Samedi.

V. Nos autem populus ejus,

R. Et oves pascuæ ejus.

Oremus.

Omnipotens sempiterne Deus, qui per conscientiam etc.

U,0T70,1,5

Pour la rémission des péchés.

V. Miserere mei Deus, miserere mei,

R. Quoniam in te confidit anima mea.

Oremus.

Exaudi, quæsumus Domine, supplicum preces, etc.

Dans les besoins de l'Église.

V. Deus auribus nostris audivimus,

R. Patres nostri annuntiaverunt nobis.

Oremus.

Omnipotens sempiterne Deus, in cujus manu sunt etc.

Dans les temps de guerre.

V. Ad te levavi, Domine, animam meam,

R. Deus meus, in te confido, non erubescam.

Oremus.

Deus qui conteris bella et hostes in te sperantium etc.

(p. 189)

Dans le temps de sécheresse.

V. Magnus Dominus et laudabilis nimis,

R. In civitate Dei nostri, in monte sancto ejus.

Oremus.

Deus in quo vivimus movemur et sumus etc.

Dans le temps de mortalité.

V. Qui regis Israël, intende;

R. Qui deducis velut ovem Joseph.

Oremus.

Deus qui non mortem sed pœnitentiam etc.

Pour toutes nécessités.

V. Attendite popule meus legem meam,

R. Inclinate aurem vestram in verba oris mei.

Oremus.

Deus, refugium nostrum et virtus, adesto piis etc.

Pour demander le beau temps.

V. Beati immaculati in via;

R. Qui ambulat in lege Domini.

Oremus.

Ad te nos Domine, clamantes exaudi et æris serenitate etc.

Dans le temps de famine.

V. Qui regis Israël, intende;

R. Qui deducis velut ovem Joseph.

Oremus.

Da nobis, quæsumus, Domine, piæ supplicationis etc.

U,0T70,1,6

(p. 190)

Pour le temps d'actions de grâces,

auquel on dit le Te Deum.

V. Benedicamus Patrem et Filium cum Sancto Spiritu,

R. Laudemus et superexaltemus eum in sæcula.

Oremus.

Deus cujus misericordia, non est numerus etc.

Pour la paix.

V. Fiat pax in virtute tua;

R. Et abundantia in turribus tuis.

Oremus.

Deus a quo sancta desideria, recta consilia et justa etc.

Pour un défunt.

Oremus.

Inclina, Domine, aurem tuam ad preces nostras, etc.

Pour une défunte.

Oremus.

*Quæsumus, Domine, pro tua pietate miserere etc.***Pour les fidèles défunts en général.**

Oremus.

*Fidelium, Deus, omnium conditor et redemptor etc.***Pour les frères, proches et bienfaiteurs défunts**

Oremus.

Deus, veniæ largitor, et humanæ salutis amator etc.

(p. 191)

U,0T70,2,1

Oraison qui se dit pour action de grâce après la sainte Communion, quand elle est générale.

Mon Dieu, et mon Sauveur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, digne victime du Très-haut, pain vivant et source de vie éternelle, je vous adore de tout mon cœur dans votre divin sacrement, avec dessein de réparer toutes les irrévérences, profanations et impiétés qui ont été commises contre vous dans ce redoutable mystère. Je me prosterne devant votre sainte Majesté, pour y adorer présentement au nom de tous ceux qui ne vous y ont jamais rendu aucun devoir, et qui peut-être seront si malheureux que de ne vous y en rendre jamais, comme les hérétiques, athées, blasphémateurs, magiciens, juifs, idolâtres et tous les infidèles: je souhaiterais, ô mon Dieu, vous donner autant de gloire qu'ils vous en donneraient tous ensemble, s'ils vous y rendaient fidèlement leurs respects et leurs reconnaissances, et je voudrais pouvoir recueillir dans ma foi, dans mon amour et dans le sacrifice de mon cœur, tout ce qu'ils auraient été capables de vous rendre d'honneur, d'amour et de gloire dans l'étendue de tous les siècles.

U,0T70,2,2

Je désire même de toute l'ardeur de mon âme, vous donner autant de bénédictions et de louanges, que les damnés vomiront d'injures contre vous dans toute la durée de leurs (p. 192) supplices; et pour sanctifier cette adoration et vous la rendre plus agréable, je l'unis, ô mon Sauveur, à toutes celles de votre Église universelle du ciel et de la terre; regardez les sentiments de mon cœur plutôt que les paroles de ma bouche; j'ai dessein de vous dire, pour vous honorer, tout ce que votre esprit inspire à votre sainte Mère, à vos Saints, et tout ce que vous dites vous-même à Dieu votre Père dans ce glorieux et auguste Sacrement, où vous êtes son holocauste perpétuel, et dans le bienheureux sein où il

vous engendre de toute éternité, où vous le louez infiniment par la divine essence.

Loué et adoré soit le très sacrement de l'autel, à jamais.

Loué et adoré soit le très sacrement de l'autel, à jamais.

Loué et adoré soit le très sacrement de l'autel, à jamais.

U,0T70,3,1

(p. 193)

Bénédition de table.

Pour le matin.

Benedicite. R. Benedicite.

Oculi omnium, In te sperant, Domine, et tu das escam illorum in tempore opportuno, aperis tu manum tuam et imple omne animal benedictione.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto,

Sicut erat in principio, et nunc et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.

Kyrie eleison. R. Christe eleison.

Kyrie eleison. Pater noster etc. bas.

Et ne nos inducas in tentationem. R. Sed libera nos a malo.

Oremus.

Benedic, Domine, nos et hæc tua (dona quæ de tua) largitate sumus sumpturi, per Christum Dominum nostrum. Amen.

Jube domna benedicere

Mense cælestis participes faciat nos rex eternæ gloriæ. R. Amen.

U,0T70,3,2

Action de grâces.

Après le dîner.

Confiteantur tibi, Domine, omnia opera tua.

R. Et Sancti tui benedicant tibi.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto.

R. Sicut erat in principio etc.

Agimus tibi gratias, Rex omnipotens Deus, pro universis beneficiis tuis, qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. Amen.

Laudate Dominum omnes gentes, Laudate eum omnes populi.

(p. 194) Quoniam confirmata est super nos misericordia ejus, et veritas Domini manet in æternum.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto, Sicut erat in principio etc.

Kyrie eleison. R. Christe eleison.

Kyrie eleison. Pater noster etc. bas.

Et ne nos inducas in tentationem. R. Sed libera nos etc.

Dispersit dedit pauperibus, R. Justitia ejus manet in sæculum sæculi.

Benedicam Domino in omni tempore, R. Semper laus ejus in ore meo.

In Domino laudabitur anima mea, R. Audiant mansueti et lætentur.

Magnificate Dominum mecum, R. Et exaltemus nomen ejus in idipsum.

Sit nomen Domini benedictum, R. Ex hoc nunc et usque in sæculum.

Oremus.

Retribuere dignare, Domine, omnibus nobis bona facientibus propter nomen tuum vitam aternam. Amen.

Benedicamus Domino. R. Deo gratias.

Fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace.

R. Amen.

Pater noster etc. bas. Deus det nobis suam pacem.

De profundis clamavi etc.

Requiem eternam dona eis Domine,

R. Et lux perpetua luceat eis.

(p. 195) A porta inferi. R. Erue, Domine, animas eorum.

Domine exaudi orationem meam,

R. Et clamor meus ad te veniat.

U,0T70,3,3

Litanies de Jésus mourant.

Jésus tout amour pour nous dans vos souffrances. Ayez etc.

Jésus trahi par un disciple infidèle. Ayez pitié de nous.

Jésus vendu le prix d'un vil esclave. Ayez pitié.

Jésus accablé d'ennui au Jardin des Oliviers. Ayez pitié.

Jésus saisi de frayeur et triste jusqu'à la mort. Ayez p.

Jésus réduit à l'agonie, prosterné la face contre terre et priant, ayez pitié de nous.

Jésus couvert d'une sueur de sang dont la terre est arrosée.

Jésus sacrifiant les répugnances de la nature aux volontés de l'Éternel, ayez pitié de nous.

Jésus désigné par le baiser du traître, ayez p.

Jésus abandonné des disciples fugitifs, ayez p.

Jésus saisi et lié comme un voleur, ayez p.

Jésus courant à la mort pour nous, ayez p.

Jésus conduit au Grand Prêtre et livré aux Gentils, ayez

Jésus, adorable Jésus, tout amour pour nous dans vos souffrances, ayez pitié de nous.

Jésus soyez attentifs à nos cris,

Jésus exaucez nos prières.

V. Jésus a souffert pour nous et nous a donné l'exemple.

R. Marchons courageusement sur ses traces dans le chemin des humiliations et des souffrances.

Prions.

Ô Dieu dont le Fils unique Jésus-Christ Notre-Seigneur (p. 196) a été rassasié d'opprobres et livré en proie aux plus cruelles douleurs, imprimez dans nos cœurs l'amour des humiliations et des souffrances et nous donnez la grâce de suivre son exemple, afin d'avoir part un jour à sa gloire, nous vous la demandons par ce même Fils bien-aimé qui vit et règne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Béni soit le Saint Enfant Jésus.

À jamais.

U,0T70,3,4

Bénédition de table.

Pour le soir.

Benedicite. R. Benedicite.

Edent pauperes, Et saturabuntur et laudabunt Dominum qui requirunt eum, vivent corda eorum in sæculum sæculi.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto.

Sicut erat in principio, et nunc et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.

Kyrie eleison. R. Christe eleison.

Kyrie eleison. Pater noster etc. bas.

Et ne nos inducas in tentationem. R. Sed libera nos etc.

Oremus.

Benedic Domine nos et hæc tua (dona quæ de tua) largitate sumus sumpturi per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

Jube Domna benedicere.

(p. 197) *Ad cænam vitæ eternæ, perducat nos rex eternæ gloriæ. R. Amen.*

U,0T70,3,5

Action de grâces.

Pour le soir.

Memoriam fecit mirabilium suorum misericors et miserator Dominus. R. R. Escam dedit timentibus se.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto. R. Sicut erat etc. Benedictus Deus in donis suis, et sanctus in omnibus operibus suis, qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. R. Amen.

Laudate Dominum, omnes gentes, laudate eum omnes populi.

Quoniam confirmata est super nos misericordia ejus, et veritas Domini manet in æternum.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto. Sicut erat in etc.

Kyrie eleison. R. Christe eleison.

Kyrie eleison. Pater noster etc. bas.

Et ne nos inducas in tentationem. R. Sed libera nos a malo.

Dispensit dedit pauperibus, R. Justitia ejus manet in sæculum sæculi.

Benedicam Domino in omni tempore;

R. Semper laus ejus in ore meo.

In Domino laudabitur anima mea, R. Audiant mansueti et lætentur.

Magnificate Dominum mecum,

R. Et exaltemus nomen ejus in idipsum.

Sit nomen Domini benedictum, R. Ex hoc nunc et usque in sæculum.

Oremus.

Retribuere dignare Domine, omnibus nobis bona (p. 198) facientibus propter nomen tuum vitam æternam. R. Amen.

Benedicamus Domino. R. Deo gratias.

Fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace.

R. Amen.

Pater noster etc. bas. Deus det nobis suam pacem.

De profundis clamavi ad te etc.

Requiem æternam dona eis Domine,

R. Et lux perpetua luceat eis.

A porta inferi, R. Erue Domine animas eorum.

Domine exaudi orationem meam, R. Et clamor meus etc.

U,0T70,3,6

Litanies de Jésus mourant.

Jésus digne objet de notre amour dans vos souffrances, ayez p.

Jésus outragé par un soufflet en présence du Grand Prêtre, ayez p.

Jésus traité de séducteur et de blasphémateur, ayez p.

Jésus, chargé de coups et accablé d'insultes, ayez p.

Jésus faussement accusé devant Pilate, ayez p.

Jésus méprisé par Hérode et ses soldats, ayez p.

Jésus abandonné aux cris redoublés des Juifs et livré à leur fureur, Jésus revêtu d'un manteau de pourpre et couronné d'épines, ayez p.

Jésus appelé roi et salué par dérision, ayez pitié.

Jésus sortant de Jérusalem chargé du fardeau de la croix, ayez

Jésus crucifié entre deux voleurs, ayez p.

Jésus abreuvé de fiel et de vinaigre, ayez p.

Jésus expirant pour nous sur le Calvaire, ayez p.

Jésus, adorable Jésus, digne objet de notre amour dans vos souffrances, ayez pitié de nous.

Jésus, soyez attentif à nos cris.

Jésus exaucez nos prières.

(p. 199) Jésus a souffert pour nous et nous a donné l'exemple;

Marchons courageusement dans le chemin des humiliations et des souffrances.

Prions.

Ô Dieu, dont le Fils unique Jésus-Christ Notre-Seigneur a été rassasié d'opprobres et livré en proie aux plus cruelles douleurs, imprimez dans nos cœurs l'amour des humiliations et des souffrances, et nous donnez la grâce de suivre son exemple, afin d'avoir part un jour à sa gloire, nous vous la demandons par ce même Fils bien-aimé qui vit et règne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Béni soit le saint Enfant Jésus. À jamais.

U,OT70,3,7

Litanies

De Jésus naissant.

Pour le matin.

Jésus notre Adorable maître, ayez pitié.

Jésus humilié, pauvre et souffrant pour nous instruire, ayez

Jésus Fils de Dieu, ayez pitié.

Jésus Fils de l'homme, ayez pitié.

Jésus l'image de la substance du Père, ayez pitié.

Jésus revêtu de la forme d'esclave, ayez pitié.

Jésus la sainteté même, ayez pitié.

Jésus couvert de la ressemblance du péché, ayez pitié.

Jésus engendré dans les splendeurs des saints, ayez pitié.

(p. 200) Jésus naissant dans une étable obscure, ayez pitié de nous.

Jésus la Sagesse éternelle, ayez pitié

Jésus Enfant, ayez pitié.

Jésus reposant dans le sein de la Divinité, ayez pitié.

Jésus penché sur le sein d'une Vierge mère, ayez pitié.

Jésus immense, ayez pitié

Jésus enveloppé de langes, ayez pitié

Jésus assis sur les chérubins, ayez pitié.

Jésus couché dans le fond d'une crèche, ayez pitié.

Jésus environné de tous les chœurs des anges, ayez pitié.

Jésus environné d'une troupe de bergers, ayez pitié.

Jésus glorifié dans le ciel, ayez pitié.

Jésus anéanti sur la terre, ayez pitié.

Jésus immortel, ayez pitié.

Jésus sujet à la mort, ayez pitié.

Jésus impassible, ayez pitié.

Jésus souffrant, ayez pitié

Jésus source de tout bien, ayez pitié

Jésus pauvre et manquant de tout, ayez pitié,

Jésus prédit par les prophètes, désiré des patriarches, attendu des nations, ayez pitié de nous.

Jésus ignoré en Israël, méconnu des enfants d'Abraham, persécuté par Hérode, ayez pitié de nous.

Jésus humilié, pauvre et souffrant pour nous instruire, ayez pitié.

Jésus naissant, adorable Jésus, notre lumière, notre modèle et notre maître, ayez pitié de nous.

U,0T70,3,8

Jésus, soyez attentif à nos cris, R. Jésus exaucez nos prières. V. Prosterneés au pied de la crèche, écoutons Jésus naissant, il est le Fils bien-aimé de l'Éternel et l'objet de ses complaisances.

(p. 201) R. Imitons Jésus naissant, il nous (parle) par ses œuvres et nous instruit par ses exemples.

Prions.

Ô Jésus, la source des grâces et le modèle de toutes les vertus, faites que nous mettions en pratique les leçons que vous nous donnez du fond de la crèche, afin qu'à votre exemple, nous instruisions plus encore par nos œuvres que par nos paroles la jeunesse confiée à nos soins: vous qui vivez et réglez avec le Père en l'unité du Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

U,0T70,3,9

Litanies

De Jésus naissant.

Pour le soir.

Jésus notre aimable sauveur, ayez pitié de nous.

Jésus humilié, pauvre et souffrant pour nous racheter, ayez.

Jésus Dieu offensé, ayez pitié.

Jésus Dieu médiateur, ayez pitié.

Jésus tonnante dans les cieux, ayez pitié.

Jésus gémissant en Bethléem, ayez pitié.

Jésus foudroyant l'ange rebelle, ayez pitié.

Jésus tendant la main à l'homme tombé, ayez pitié.

Jésus enchaînant les démons, ayez pitié.

Jésus brisant nos fers, ayez pitié

Jésus la terreur de Satan, ayez pitié

Jésus notre consolation, ayez pitié.

Jésus le saint des saints, ayez pitié.

Jésus chargé du poids de nos iniquités, ayez pitié.

(p. 202) Jésus impeccable, ayez pitié de nous.

Jésus pénitent, ayez pitié de

Jésus digne objet de toutes les victimes, ayez pitié.

Jésus tendre victime pour nous, ayez pitié
 Jésus adoré à la droite de Dieu, ayez pitié
 Jésus immolé sur la crèche, ayez pitié
 Jésus lion rugissant au jour des vengeances, ayez pitié.
 Jésus doux agneau en ce jour de miséricorde, ayez pitié.
 Jésus la joie des anges, ayez pitié.
 Jésus baigné de larmes, ayez pitié.
 Jésus jouissant de la félicité dans le ciel, ayez pitié.
 Jésus l'homme de douleur dans l'étable, ayez pitié.
 Jésus le Dieu qui exauce nos prières, ayez pitié.
 Jésus priant pour nous par des soupirs et des pleurs, ayez
 Jésus brûlant de zèle pour la gloire de Dieu, ayez pitié.
 Jésus brûlant de zèle pour le salut des hommes, ayez pitié.
 Jésus humilié, pauvre et souffrant pour nous racheter, ayez
 Jésus naissant, aimable Jésus, notre paix, notre ressource et notre sau-
 veur, ayez pitié.
 Jésus, soyez attentif à nos cris,
 Jésus, exaucez nos prières.

U,0T70,3,10

V. L'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde s'immoie pour nous à son Père dans l'étable de Bethléem, R. Immolons-nous avec lui sur la crèche, unissons nos larmes à ses pleurs et nos peines à ses souffrances.

Prions.

Ô Jésus, qui dans votre premier avènement préludez à l'effusion de votre sang par les larmes dont vous arrosez la crèche, faites qu'unissant nos humiliations et nos (p. 203) peines aux prémices de vos anéantissements et de vos souffrances, nous expiions nos péchés ici-bas avec vous; afin d'avoir part à la gloire de votre second avènement: vous qui vivez et réglez avec le Père en l'unité du Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Béni soit le saint Enfant Jésus. À jamais.

U,0T70,3,11

Bénédition de table.

Pour les jours de jeûne et pour le déjeuner et le goûter des autres jours.

V. *Sit nomen Domini benedictum:*

R. *Ex hoc nunc et usque in sæculum.*

Actions de grâces.**Pour les jours susdits.**

Benedicamus Domino. R. Deo gratias.

Fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace. R. Amen.

Pater noster etc.

bas.

Deus det nobis suam pacem. R. Amen.

De profundis clamavi etc. pour les jours de jeûnes et les litanies.

Les dimanches avant la messe et tous les jours à la fin de la prière du soir, la supérieure, aspergeant d'eau bénite, dit, *Asperges etc. R. his etc.*

U,oT70,3,12 (p. 204)

Après l'aspersion de la prière du soir, la supérieure dit cette prière.

Très sainte Vierge, mère de Jésus, recevez-nous, s'il vous plaît, sous votre sainte protection, maintenant et à l'heure de notre mort.

Ô Jésus, ô mon bon Jésus; donnez-nous, s'il vous plaît votre sainte bénédiction, nous vous la demandons de tous nos cœurs.

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Béni soit le saint Enfant Jésus. À jamais.

Dans les assemblées de communauté qui commencent par le *Veni Sancte*, la Supérieure les doit finir par le verset et l'oraison suivante.

V. Confirma hoc Deus quod operatus est in nobis.

R. A templo sancto tuo quod est in Jerusalem.

Oremus.

Actiones nostras quæsumus, Domine, aspirando preveni et adjuvando prosequere, ut cuncta nostra oratio et operatio a te semper incipiat et per te sæpta finiatur.

Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

U,oT71 (p. 205)

Méthode qu'on doit observer aux écoles qui sont dans les différents quartiers de la ville.

U,oT71,1,1 1. *[[sic]]* **Pour les classes de la maison.**

La grande classe. Le matin.

La première leçon générale sera la Civilité, on fera épeler trois fois par mots, ensuite recommencer la leçon et dire chacune un verset en lisant puis toutes les écolières prendront leurs heures latines, et on dira trois fois par mots en épelant, ensuite on recommencera la leçon, et on dira

trois fois par mots en lisant et une fois par verset. La leçon finie, on donne les papiers pour l'écriture.

Pour l'après-dîner.

On commencera par dire trois fois par mots en épelant, ensuite on recommencera la leçon, et on dira trois fois par mots en lisant, et une fois par pause en suivant la leçon: puis on lira par verset plus ou moins long, selon la prudence de la maîtresse. S'il y avait quelques enfants qui ne soient pas avancées dans la lecture, on les fera lire les dernières.

La seconde classe le matin.

La première leçon sera la Civilité, on fera épeler trois fois par mots, ensuite on recommencera la leçon et on dira par (p. 206) verset en lisant; puis toutes les écolières prendront leurs heures latines, et on dira trois fois par mots en épelant, ensuite on recommencera la leçon et on dira trois fois par mots en lisant et une fois par verset. La leçon finie, la maîtresse fait donner les papiers à celles qui commencent à écrire.

Pour l'après-midi.

La leçon générale sera l'Instruction, comme à la grande classe; on fera épeler trois fois par mots; ensuite on recommencera la leçon et on dira trois fois par mots en lisant et une fois par pause en suivant la leçon: puis chacune des écolières dira par verset plus ou moins long, selon la prudence de la maîtresse et la force des écolières.

U,0T71,1,2

La troisième classe.

On fera épeler deux lignes à chacune des écolières, ensuite on recommencera la leçon et elles diront par verset. Si d'après il restait encore du temps, on pourra les faire dire trois fois par mots en épelant et trois fois en lisant, pour rendre les enfants plus attentives à suivre. On observera la même méthode pour l'après-dîner.

La petite classe.

On commence par faire dire la carte de l'alphabet pour apprendre les lettres aux écolières, ensuite on fait rassembler celles qui connaissent toutes leurs lettres, d'après on fait épeler une ligne ou deux à celles qui sont au syllabaire et ensuite on fait la leçon de la conduite pour celles qui sont en état d'y être; on les fera épeler deux lignes si le temps le permet.

U,oT71,2,1

(p. 207)

Pour les classes de l'école de saint Remi.**La grande classe, le matin.**

La première leçon générale sera la Civilité, on fera épeler trois fois par mots, ensuite recommencer la leçon, et dire chacune un verset en lisant, puis toutes les écolières prendront leurs heures latines, et on dira trois fois par mots en épelant, ensuite recommencer la leçon et dire trois fois par mots en lisant et une fois par verset.

La leçon finie, on donne les papiers pour l'écriture.

Pour l'après-midi.

La leçon générale est l'Instruction de la jeunesse, on dira trois fois par mots en épelant, ensuite on recommencera la leçon et on dira trois fois par mots en lisant, et une fois par pause en continuant la leçon; ensuite elles diront chacune un verset de 5 ou 6 lignes suivant la pause et la capacité des enfants. La leçon finie, on fera écrire.

La seconde classe, le matin.

La première leçon générale sera la civilité, on fera épeler à toutes les écolières chacune une ligne, ensuite on recommencera la leçon et elles diront par verset; puis elles prendront leurs heures latines et on dira trois fois par mots en épelant, ensuite recommencer la leçon et dire trois fois par mots en lisant et une fois par verset. La leçon finie, on donnera les papiers à celles qui commencent à écrire.

(p. 208)

Pour l'après-midi.

La leçon générale sera l'Instruction, on commencera par dire trois fois par mots en épelant, ensuite recommencer la leçon, dire trois fois par mots en lisant et une fois par pause en continuant la leçon; ensuite elles diront chacune un verset plus ou moins long suivant la capacité des enfants et la prudence de la maîtresse. La leçon finie, on donnera les papiers.

U,oT71,2,2

La troisième classe.

La leçon générale sera l'Instruction, on la commencera par faire épeler deux lignes à chaque écolière, ensuite recommencer la leçon et dire trois fois par mots en épelant, trois fois par mots en lisant et une fois par pause en continuant la leçon, ensuite elles diront par verset, suivant la capacité des enfants et la prudence de la maîtresse.

La petite classe.

On commencera par la carte de l'alphabet pour apprendre les lettres aux écolières, ensuite on les fait rassembler à celles qui les connaissent toutes; d'après on fait épeler une ligne ou deux à celles qui sont au syllabaire et ensuite on fait la leçon de la conduite, et on fera épeler une ligne ou deux si le temps le permet et selon la capacité des enfants.

U,0T71,3,1

(p. 209)

Pour les classes de l'école de Saint Jacques.

La grande classe, le matin.

La première leçon générale sera la Civilité; on épellera trois fois par mots, ensuite on recommencera la leçon, et on leur fera dire chacune un verset en lisant; puis toutes les écolières prendront leurs heures latines et toutes diront trois fois par mots en épelant; ensuite on recommencera la leçon et on dira trois fois par mots en lisant et chacune un verset en continuant la leçon. Ensuite on donne les papiers pour l'écriture et les faire lire aux registres si le temps le permet.

Pour l'après-midi.

La leçon générale sera l'Instruction, toutes les écolières diront trois fois par mots en épelant, ensuite on recommencera la leçon, et toutes diront trois fois par mots en lisant; puis elles diront chacune une fois par pause en continuant la leçon; ensuite elles diront chacune un verset plus ou moins long suivant la pause et leur capacité. La leçon finie, la maîtresse fait donner les papiers.

La seconde classe, le matin.

La première leçon générale sera la Civilité, on les fera épeler trois fois par mots, ensuite on recommencera la leçon et toutes les écolières diront chacune un verset en lisant; (p. 210) puis toutes les écolières prendront leurs heures latines et toutes diront trois fois par mots en épelant; ensuite on recommencera la leçon et on dira trois fois par mots en lisant, et chacune un verset en continuant la leçon. Ensuite on donne les papiers.

Pour l'après-midi.

La leçon générale sera l'Instruction; toutes les écolières diront trois fois par mots en épelant, ensuite on recommencera la leçon, et toutes diront trois fois par mots en lisant; puis une fois par pause en continuant la leçon, ensuite elles diront chacune un verset plus ou moins long, sui-

vant la pause, leur capacité et la prudence de la maîtresse. La leçon finie, on donne les papiers pour l'écriture.

U,0T71,3,2

La troisième classe, le matin.

La première leçon générale sera la Civilité; toutes les écolières épelleront chacune une ligne ou deux, ensuite on recommencera la leçon, et toutes diront chacune un verset plus ou moins long suivant leur capacité et la prudence de la maîtresse; puis elles prendront leurs heures latines, et diront une ligne en épelant ou trois fois par mots en épelant et ensuite chacune un verset, si le temps le permet.

Pour l'après-midi.

La leçon générale est l'Instruction, toutes les écolières diront chacune une ligne en épelant, ensuite on recommencera la leçon et toutes diront trois fois par mots en épelant, trois fois par mots en lisant et une fois par pause en continuant (p. 211) la leçon; ensuite elles diront chacune un verset plus ou moins long suivant leur capacité et la prudence de la maîtresse.

La quatrième classe.

La leçon générale pour le matin et l'après-midi, est l'Instruction; toutes les écolières épelleront chacune une ligne, ensuite on recommencera la leçon et elles diront trois fois par mots en épelant, trois fois par mots en lisant et une fois par pause en continuant la leçon, puis elles diront chacune un verset de 5 ou 6 lignes, suivant leur capacité et la prudence de la maîtresse.

La petite classe.

On commencera par la carte de l'alphabet pour apprendre les lettres aux enfants; ensuite on les fait rassembler à celles qui les connaissent toutes, d'après on fait épeler chacune une ligne à celles qui sont au syllabaire et ensuite on fait la leçon de la conduite, et on fera épeler une ligne ou deux si le temps le permet et selon le nombre et la capacité des enfants.

U,0T71,4,1

Pour les classes de l'école de Saint Hilaire.

La grande classe, le matin.

La première leçon générale sera la Civilité, on épellera trois fois par mots, et ensuite on recommencera la leçon et on leur fera dire chacune un verset en lisant; puis toutes les écolières prendront leurs heures latines et diront trois fois par mots en épelant, puis on recommencera la leçon et elles diront trois (p. 212) fois par mots en lisant et chacune un

verset en continuant la leçon. Ensuite on donne les papiers pour l'écriture et lire au registre, si le temps le permet.

Pour l'après-midi.

La leçon générale sera l'instruction; toutes les écolières diront trois fois par mots en épelant, ensuite on recommencera la leçon et elles diront trois fois par mots en lisant et une fois par pause en continuant la leçon: puis elles diront chacune un verset de cinq ou six lignes, un peu plus ou moins suivant le point final, et la prudence de la maîtresse. La leçon finie, on donne les papiers.

La seconde classe, le matin.

La première leçon générale sera la Civilité, toutes les écolières épelleront trois fois par mots, ensuite on recommencera la leçon, et toutes diront chacune un verset en lisant: puis elles prendront leurs heures latines, elles diront trois fois par mots en épelant, ensuite on recommencera la leçon et on dira trois fois par mots en lisant et chacune un verset en continuant la leçon. La leçon finie, on donne les papiers.

Pour l'après-midi.

La leçon générale sera l'Instruction; toutes les écolières diront trois fois par mots en épelant, ensuite on recommencera la leçon et elles diront trois fois par mots en lisant et une fois par pause en continuant la leçon: puis elles diront chacune un verset de cinq ou six lignes, un peu (p. 213) plus, ou moins, suivant le point final et la prudence de la maîtresse. La leçon finie, on donnera les papiers.

U,6T71,4,2

La troisième classe le matin.

La première leçon générale sera la Civilité; toutes les écolières épelleront chacune une ligne ou deux; puis on recommencera la leçon et toutes diront chacune un verset plus ou moins long suivant leur capacité et la prudence de la maîtresse; ensuite elles prendront leurs heures latines et diront chacune une ligne en épelant, ou trois fois par mots en épelant, trois fois par mots en lisant et une fois par verset.

Pour l'après-midi.

La leçon générale sera l'instruction, toutes les écolières épelleront chacune une ligne; ensuite on recommencera la leçon et toutes diront trois fois par mots en épelant, trois fois par mots en lisant et une fois par pause en continuant la leçon; ensuite elles diront chacune un verset plus ou moins long suivant leur capacité et la prudence de la Sœur.

La quatrième classe.

La leçon générale pour le matin et l'après-midi est l'Instruction; toutes les écolières épelleront chacune une ligne, ensuite on recommencera la leçon et elles diront trois fois par mots en épelant, trois fois par mots en lisant et une fois par pause en continuant la leçon, puis elles diront chacune un verset de cinq ou six lignes, suivant leur capacité et la prudence de la Sœur.

La petite classe.

On commencera par la carte de l'alphabet pour apprendre les lettres aux enfants; ensuite on les fait rassembler à celles qui (p. 214) les connaissent toutes; d'après on fait épeler chacune une ligne à celles qui sont au syllabaire, puis on fait la leçon de la conduite, et on fera épeler une ligne ou deux si le temps le permet, et suivant le nombre et la capacité des enfants.

U,0T72 Méthode qui se doit observer pour faire l'école en silence.

U,0T72,1 Aussitôt que la prière qui se fait avant l'école sera faite, et que la maîtresse aura observé si les enfants sont assises modestement chacune à sa place, elle fera le signe de la croix, ensuite de quoi l'officière dira tout haut: Donnons, toutes, notre cœur au bon Dieu" etc. et après que les écolières auront fait leur élévation de cœur à Dieu, la maîtresse dira: "le saint Enfant Jésus soit béni à jamais", ce qui servira pour l'ouverture des livres; ensuite elle donnera un coup de touche pour servir de signal à l'officière de commencer la leçon. On donnera pareillement un coup de touche lorsqu'une écolière aura dit suffisamment, pour la faire finir et pour qu'une autre lise.

Lorsqu'une enfant manquera, on donnera deux coups de touche pour l'avertir qu'elle manque, et après l'avoir avertie deux ou trois fois par ce signe, si elle ne comprend point en quoi elle manque, on fera dire le mot à une autre, ou à l'officière, selon la prudence de la maîtresse et la capacité des enfants; ou elle en surprendra quelqu'autre (p. 215) à bâtons rompus, et pour cela, elle donnera trois coups de touche pour que chacune la regarde.

On fera les mêmes signes lorsqu'on voudra en quelque autre temps surprendre les enfants pour leur mot.

La maîtresse prendra garde, de faire reprendre les enfants, et dire les choses qui leur seront nécessaires par l'officière autant qu'elle pourra et elle ne parlera aux enfants que le moins qu'il lui sera possible, à moins

que ce ne soit pour le général et que pour lors elle soit obligée de faire entendre certaines choses aux enfants.

U,oT72,2

Les écolières demeureront assises pour dire leur leçon.

Lorsqu'elles seront obligées de sortir pour quelques nécessités, elles se tiendront debout à leurs places et la maîtresse leur fera signe de sortir ou de se rasseoir selon sa prudence; si elles avaient besoin de dire un mot à la maîtresse pour demander quelque autre chose que les besoins naturels, elles se tiendront aussi debout et lèveront la main en haut, et pour lors la maîtresse les fera venir près d'elle, ou enverra son officière savoir ce qu'elles demandent.

Les maîtresses ne sortiront de leur place que le moins qu'elles pourront, sans cependant souffrir aucun désordre pour cela dans leur classe. Quand on nommera le catalogue, les enfants répondront "me voilà", pour se faire remarquer. Chaque Sœur doit avoir le catalogue de ses enfants.

Les maîtresses obligeront les enfants lorsqu'elles auront manqué à l'école de venir leur dire en arrivant les raisons pourquoi elles y ont manqué et combien de temps, et la maîtresse examinera ces raisons et si elle voit que c'est par sa faute, ou que cela lui arrive souvent, on la renverra appeler sa mère, ou on (p. 216) la corrigera, si elle est coupable, suivant néanmoins la prudence de la Sœur générale; on fera de même à celles qui viennent ordinairement trop tard.

U,oT72,3

Les maîtresses prendront garde de se conformer l'une à l'autre et de faire épeler les filles de midi et lire par syllabes, à moins qu'elles ne soient capables de lire.

Celles qui ne savent pas lire, on les mettra d'abord au français et on ne les recordera point dans le latin qu'elles ne sachent bien lire dans le français.

Pour les écrivaines tant les filles de midi, que celles de la petite école qui en seront capables, on leur fera faire deux fois la semaine de l'orthographe, savoir le lundi et le mercredi, et l'arithmétique aussi deux fois, le mardi et le vendredi; et lorsqu'il arrivera des fêtes dans ces jours-là, on avancera ou on retardera, suivant la prudence de la Sœur générale; en sorte néanmoins qu'on ne fasse pas deux jours de suite le même exercice, et en ce cas on avertira les écolières, afin qu'elles aient ce qui leur sera nécessaire.

Pour les filles de midi, on leur donnera permission de faire des sommes pourvu que cela n'empêche point à les recorder.

Tous les vendredis à la prière du soir ou au catéchisme, on prendra un point de l'examen pour l'expliquer aux écolières, sans cependant retarder l'heure de la sortie.

On ne fera faire aucune quête dans la ville, ni dans les écoles de campagne sans la permission de la Supérieure et lorsqu'on l'aura obtenue, on commettra une personne raisonnable et sage pour la faire, et les Sœurs ne s'en mêleront point du tout.

Règle de Vie - 1979 (RV)

17.01 Règle de Vie des Sœurs des Filles-Françaises Jésus de
17.02 Reims

Chapitre général de 1979

17.01 Introduction

17.01 Brève note historique

17.01 La Congrégation du Sacre de Jésus-Françaises de Reims par le Docteur
17.01 Noël-François de La Motte, évêque de Reims, en 1625, dans le diocèse de Reims.

Règle de Vie - 1979 (RV)

17.01 Ses amitiés avec les femmes. Ses études. Ses voyages. Ses œuvres. Ses
17.01 écrits. Le tout vivra en communion avec le centre de son temps.

17.01 "Les circonstances locales ont exigé de nos constitutions une certaine
17.01 originalité qu'un intime ami de l'abbé de La Motte, évêque de Reims, dans
17.01 son nouvel intérim, essayait de faire en des constitutions à l'école pour
17.01 instruire gratuitement les filles de la ville qui pouvaient travailler dans
17.01 les campagnes avec la condition de venir en ville le dimanche pour les
17.01 semaines de prière en retraite qui se tenaient à l'école des "Instituteurs",
17.01 dans la langue de l'époque, véritable éducation et surtout à l'esprit chris-
17.01 tianne." (V. Poirier, p. 54).

17.01 La grâce de la fondation est devenue au fil des siècles la mission de
17.01 du jansénisme, de la Révolution, de la Restauration, des lois de 1802, les
17.01 guerres de 1914 et 1940 jusqu'à nos jours.

17.01 Depuis les années, la Congrégation est dirigée par deux évêques,
17.01 C'est Monseigneur le Tellec, archevêque de Reims, qui a approuvé les
17.01 premières Constitutions, le 11 novembre 1625, la Congrégation est re-
17.01 tuellement implantée dans les diocèses de Reims, Châlons-sur-Marne,
17.01 Paris (depuis 1909, en raison de la lettre Pontificale de 1861) et de
17.01 donc placée sous la juridiction des Ordres de la province de Reims, qui
17.01 reconnaissent, respectent et soutiennent par leur appui et leur appui
17.01 ment au Dieu.

17.01 En fidélité au Concile Vatican II, en particulier sous l'impulsion de
17.01 un, après la période d'expérimentation de nos constitutions, par le
17.01 Evêque de Reims, le Chapitre de 1979 a été élaboré de 1974 à 1979. Elle est
17.01 aujourd'hui promulguée par le Sacre de Jésus-Françaises, par le Chapitre gé-
17.01 néral de la Congrégation le 27 septembre 1979.

17.01 Introduction à la Règle de Vie

17.01 Sa genèse

17.01 Les Constitutions actuelles ont été élaborées par les Chapitres de 1979
17.01 1969, avec l'aide du Père Monseigneur de La Motte, qui est approuvées, le 27 sep-

Règle de Vie des Sœurs du Saint-Enfant Jésus de Reims

Chapitre général de 1979

RV,01

Introduction

RV,011

Brève note historique

La Congrégation du Saint-Enfant Jésus a été fondée à Reims par le Chanoine Nicolas Roland (1642-1678), père spirituel de saint Jean-Baptiste de la Salle.

Ses amitiés avec les Jésuites, Saint-Sulpice, le Carmel, Nicolas Barré, Démiia le font vivre en communion avec le courant ecclésial de son temps. "Les circonstances locales ont engendré une communauté apostolique originale qu'un intime ami du fondateur définissait ainsi: 'Ses vues, dans ce nouvel institut, étaient de former des maîtresses d'écoles pour instruire gratuitement; d'en former aussi qui puissent instruire dans les campagnes sous la conduite des bons curés; d'y prendre encore des personnes de piété en retraite, qui est un bien considérable.' Instruire, dans la langue du témoin, signifie catéchiser en excitant à vivre chrétiennement." (Y. Poutet, p. 541).

La grâce de la fondation est demeurée vivante à travers les tourmentes du jansénisme, de la Révolution, de la Restauration, des lois de 1905, des guerres de 1914 et 1940 jusqu'à ce jour.

Depuis les origines, la Congrégation est demeurée de droit diocésain. C'est Monseigneur le Tellier, Archevêque de Reims, qui a approuvé les premières Constitutions, le 12 novembre 1683. La Congrégation est actuellement implantée dans les diocèses de Reims, Châlons-sur-Marne, Pala (depuis 1969, en réponse à la Lettre Fidei Donum de Pie XII). Elle est donc placée sous la juridiction des Ordinaires des diocèses où elle a une communauté, restant sauve l'autorité propre des supérieures conformément au Droit.

En fidélité au Concile Vatican II, en particulier au décret *Perfectæ caritatis*, après la période d'expérimentation demandée par le motu proprio *Ecclesiæ Sanctæ*, le Chapitre de 1979 a voté la Règle de Vie ci-après. Elle est aujourd'hui promulguée par Sœur Danièle Sautray, élue Supérieure générale de la Congrégation le 21 avril 1979.

RV,012

Introduction à la Règle de Vie

RV,012,1

Sa genèse

Les Constitutions *ad experimentum*, élaborées par les Chapitres de 1967-1969, avec l'aide du Père Monnin, o.m.i., ont été approuvées, le 1er sep-

tembre 1970, par Monseigneur Maury, Archevêque de Reims. Les quelques modifications du Chapitre de 1973 ont été approuvées par Monseigneur Bossuyt, administrateur apostolique, le 28 août 1973.

Ces Constitutions ont été vécues parallèlement à une recherche continue de retour aux sources. Une meilleure connaissance des textes a alimenté la prière de la Congrégation, la communion aux Mystères de Jésus, Verbe fait chair, anéanti de la Crèche, à la Croix, à l'autel. L'Histoire des origines, celle de la Congrégation, nous a précisé l'intention apostolique de notre Fondateur. Nous avons été grandement aidés dans cette recherche par le travail historique des Frères Poutet, Aroz, M. Sauvage et de Monseigneur Leflon, par la réflexion avec le Père Bru, le Père Rogé, le Père Dortel-Claudot, Jésuites.

Nous devons spécialement souligner ici le sens du mot "Instruction", souvent employé chez Nicolas Roland et utilisé depuis trois siècles dans les formules successives des vœux – (cf. Y. Poutet, *Le 17ème siècle et les origines Lasalliennes*, pp. 541, 573, 595.)– Cette redécouverte a été déterminante pour le travail du Chapitre de 1979. En effet, au 17ème siècle, une "maîtresse d'école" vouée à l'"instruction" était mandatée par l'Église comme exerçant un véritable ministère d'Église.

En préparation au Chapitre de 1979, plusieurs consultations faites auprès de chaque Sœur ont fait apparaître une très grande convergence des désirs sur:

- Les textes d'origine, en particulier le *Petit Traité* à prendre comme textes constitutionnels,
- Les exigences fondamentales de la vie concrète,
- Le type de vie apostolique.

RV,012,2

Le Chapitre de 1979

Dans une expérience de réflexion et de discernement spirituel, le Chapitre de 1979 a donc voté la *Règle de Vie* ci-après. Il abroge par le fait même les Constitutions *ad experimentum* de 1967-1968-1969-1973, ainsi que les décisions capitulaires de ces mêmes Chapitres: elles ne font plus loi dans la Congrégation.

À la suite de son travail, le Chapitre a souhaité que soient bien éclairées pour la lecture de la *Règle de Vie*:

- les différentes façons de présenter les textes d'origine,
- les exigences fondamentales qui y font suite,
- la distinction entre le *Livre I* et le *Livre II*,
- la façon de lire la *Règle de Vie*.

RV,012,2,1

– Textes d'origine

Les pages de droite qui contiennent le *Petit Traité* et les derniers *Avis* de Nicolas Roland sont constitutionnelles. Elles sont donc à vivre et à observer pleinement, sans omission aucune.

Les textes de gauche (de l'édition originale: Cf. Avertissement, *Table des matières* à *Règle de Vie*) éclairent le *Petit Traité*. Le Chapitre de 1979 insiste en effet pour que toute la *Règle de Vie* soit toujours lue et priée en communion avec l'expérience mystique et spirituelle de Nicolas Roland.

Enfin, le premier Chapitre des *Usages*, inséré dans cette Introduction, est important dans notre vie apostolique. Mais il n'est pas constitutionnel, en ce sens que c'est un document dont nous avons à nous inspirer mais que nous n'avons pas à vivre à la lettre.

RV,012,2,2

– Exigences fondamentales (également constitutionnelles)

Les unes explicitent des arêtes vives qui ne sont pas précisées dans le *Petit Traité*, ou les soulignent (ex.: ce qui concerne la visée apostolique, ses conséquences sur la façon de vivre l'Évangile).

Les autres sont plus concrètes (ex.: l'Office une fois par jour, la Mission donnée par écrit à chacune); les autres, plus spirituelles, au niveau de la contemplation, sans pourtant vouloir imposer une théologie.

RV,012,2,3

– Distinction entre Livres I et II

Les règles du *Livre I* sont votées comme définitives, ne pouvant être modifiées que par vote du Chapitre soumis à l'autorité compétente.

Les règles du *Livre II* pourront être modifiées, dans la suite, par les Chapitres. Elles sont obligatoires au même titre que celles du *Livre I*.

RV,012,2,4

Enfin, dans les actes capitulaires, le Chapitre a explicité ses intentions sur

– La façon de lire notre Règle de Vie:

Rechercher les attitudes essentielles exprimées dans le texte.

“Prier” ce texte dans la contemplation du Christ qui, Seul, le vit pleinement et nous appelle à progresser à sa suite, dans le *Oui filial* au Père, dans la communion à ses *Mystères*.

Ainsi, la *Règle de Vie* sera lue en présence de Dieu, à partir d'une connaissance expérimentale et doctrinale de l'expérience de Nicolas Roland à la fondation. – Nous serons ainsi à l'abri des interprétations formalistes, volontaristes ou, à l'opposé, libéralistes, qui ne sont pas les attitudes vivifiantes parce que christocentriques de Nicolas Roland. Elle sera pour

nous source de vie: Évangile de Jésus vécu selon notre vocation d'origine.

RV,013

Conclusion

Ce Chapitre de 1979, en fidélité au Concile Vatican II, est un moment important de l'Histoire de la Congrégation. À travers la Règle de Vie, nous vivons la joie de communier à la grâce de l'origine et de la mettre aujourd'hui au service de l'Église. L'Exhortation Apostolique *Catechesi Tradendæ* du Pape Jean-Paul II, du 16 octobre 1979, vient confirmer notre façon de servir l'Église: elle nous interroge sur les exigences concrètes de notre Mission et nous presse de nous engager davantage.

En Marie et Jésus, la fidélité à l'Esprit d'amour nous guidera et pourra, avec toute l'Église, actualiser pour nos frères la Parole de Dieu "Verbe fait chair" pour qu'un monde nouveau apparaisse "à l'honneur et à la gloire du Saint Enfant Jésus".

RV,014

Extraits du Livre des Usages (1689)

Avertissement

Il est à remarquer, Premièrement, que ce Manuscrit est dressé en forme de Règlement ou d'Usage de tous les exercices de la Communauté, pour suppléer à ce qui n'est pas entièrement marqué dans les Constitutions, et pour l'utilité et facilité des Sœurs, comme aussi pour conserver les premières Coutumes, et éviter le relâchement, ou le changement qui se pourrait glisser dans la suite contre le premier esprit de la Maison.

Secondement, que les choses suffisamment expliquées dans les Constitutions, ne sont pas ici marquées; mais seulement ce qui est nécessaire pour expliquer plus clairement celles qui ne le sont pas d'une manière assez étendue, et dans lesquelles l'expérience a fait appréhender qu'on y ajoutât quelque chose dans la suite des temps qui ne fût pas de l'esprit des Constitutions, mais pour y insérer celles qui serviroient au contraire à l'entretenir.

Le tout soit à la gloire du Saint Enfant Jésus.

L'an de grâce 1689.

RV,014,1

Chapitre premier

Des fins et de l'esprit de cette Communauté

Cette Communauté est un composé de filles et de veuves unies ensemble, par un désir sincère de se consacrer au Service de Dieu et du prochain, en conformant leur vie, autant que l'infirmité de leur sexe le peut permettre, à la vie et à la doctrine de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et aux saintes pratiques des saintes veuves et filles fidèles qui vivaient

en Société dès les premiers siècles de l'Église, et s'appliquaient aux exercices de piété pour se rendre dignes du nom auguste de chrétiennes, dont elles avaient été honorées dans le Baptême.

Comme toute la vie du Fils de Dieu, sur la terre, a été un exercice continu d'une très pure et très ardente charité dont il était rempli, cette Communauté la regardera comme l'esprit qui doit toujours l'animer. Et parce que cette vertu unissait Notre-Seigneur très intimement à Dieu son Père, et lui donnait un parfait amour pour Lui; mais qu'elle lui donnait en même temps un désir ardent du salut des âmes, et le faisait travailler infatigablement à les sauver, jusqu'à donner sa vie pour elles.

Cette Communauté se propose particulièrement d'imiter ces deux effets de la charité de Jésus-Christ, d'avoir un grand amour pour Dieu et une ardente charité pour le prochain, et on doit s'y appliquer sur toutes choses à aimer Dieu d'un amour sincère et véritable, et à donner au prochain des marques d'une charité sincère et véritablement chrétienne, en contribuant à son salut autant qu'il est permis, selon les règles de l'Église.

Pour pratiquer la charité envers Dieu, les Sœurs se sont proposé, préférentiellement à toutes choses, de s'acquitter avec fidélité et exactitude, et par le motif de cette vertu divine, des obligations du Christianisme contractées par le Baptême, en observant les Commandements de Dieu, les Règles communes à tous les fidèles, et les maximes de l'Évangile conformes à leur état. Pour pratiquer la charité envers le prochain, elles s'emploieront à enseigner aux personnes de leur sexe, le Catéchisme, les maximes du Christianisme, la lecture et l'écriture.

RV,014,2

Elles prendront aussi le soin de la nourriture, entretien et éducation de trente pauvres enfants orphelins de l'un et de l'autre sexe, natifs de la Ville de Reims, au-dessus de l'âge de trois ans, et leur apprendront les vérités chrétiennes, les choses nécessaires à leur salut, la lecture et l'écriture à ceux qui en seront capables.

Elles recevront de plus, dans leur maison, les Maîtresses d'École qui désireront éprouver leur vocation, et se former dans cet emploi.

Elles se sont mises particulièrement sous la protection du Verbe Incarné, et elles se proposent de l'honorer principalement dans sa Sainte Enfance: ce n'est pas qu'elles ne doivent avoir une très grande dévotion pour les autres Mystères; mais elles auront une dévotion particulière à celui-ci, tant parce que Jésus-Christ nous y a donné des exemples de toutes les vertus chrétiennes, que pour s'exciter au zèle qu'elles doivent

avoir pour l'instruction des enfants, en considérant que le Fils de Dieu a bien voulu, pour l'amour d'elles, se réduire à cet état de l'enfance.

Elles vivront en commun, sous l'autorité et juridiction entière de Monseigneur l'Archevêque, et sous la conduite immédiate d'un Supérieur et d'une Supérieure.

Cette Communauté estime et respecte la vie et profession religieuse; elle croit qu'on peut servir Dieu, et L'honorer en se consacrant à Lui dans les cloîtres. Cependant, comme elle est établie pour l'instruction des pauvres filles dans les différents quartiers de la Ville, et dans les endroits où il plaira aux Supérieurs d'envoyer les Sœurs, elles croient qu'il serait entièrement opposé à leur Institut et Constitutions d'y introduire la clôture, ou tels autres usages que ce soient, qui les mettent hors d'état de vaquer aux emplois pour lesquels elles sont établies.

RV,015

Jacques Ménager
Archevêque de Reims

Ayant reçu mandat de la S. Congrégation des Religieux en date du 14 Septembre 1979 (Prot. 29067-79) pour décider l'approbation définitive des Constitutions des Sœurs de l'Enfant-Jésus à Reims, après examen attentif de ces Constitutions, je les déclare approuvées à titre définitif et engage les Sœurs à les observer fidèlement pour répondre pleinement à leur Vocation.

*Reims, le 8 Décembre 1979,
en la fête de N.D. Immaculée.*

Règle de Vie

RV,1T

- Le Petit Traité de Nicolas Roland
- Les exigences fondamentales
- Les structures de gouvernement
- L'admission dans la Congrégation et la formation

À la plus grande gloire de Dieu

Avis qui ont été donnés de vive voix par défunt Mr Roland, notre digne fondateur, pour les Sœurs de cette Communauté.

Voici ses propres paroles,
qui ont été recueillies l'année de sa mort.

Je veux et entends que l'esprit de cette Maison soit un esprit de simplicité [Cf. AM 1, 17.] et de droiture, de désintéressement tant aux choses spirituelles qu'aux temporelles. Une *dépendance de remise* tant aux ordres de la Providence que pour les ordres des Supérieurs.

Une constance ferme dans la variété des difficultés et des dispositions où l'on se trouve.

Être indifférente sur les faveurs ou disgrâces des créatures, ne s'arrêtant point aux qualités ni dispositions des créatures à notre égard; avoir une estime des souffrances et humiliations de quelque part qu'elles nous viennent, un esprit de mortification des sens et des passions, un *désir ardent d'avancer la gloire de Dieu, un zèle doux et prudent pour procurer le salut du prochain*, avoir un désir de la perfection pour soi-même.

Avoir une société cordiale et affable envers tous, éloignée de tout froid et de toute aigreur.

Un mépris des choses de la terre et une grande estime de la *pauvreté* qui nous éloigne de toute propriété, un détachement de tout, même de directions et communications multipliées, quelque spirituelles qu'elles paraissent être.

Le Petit Traité de Nicolas Roland
Petit Traité des vertus les plus nécessaires aux Sœurs
Écrit de la main de Monsieur le Théologal
I – De la charité envers Dieu et le prochain

RV,1T1

RV,1T1,1

1. Parce que les Sœurs ne se sont engagées dans cette Communauté que par le désir de leur perfection, et que la perfection n'a point d'autre mesure que celle de la *charité*, elles doivent se persuader qu'elles sont tenues d'aspirer à une charité d'autant plus haute qu'elles veulent s'élever davantage dans la perfection du Christianisme.

RV,1T1,2

2. La charité doit avoir pour fondement *une foi pure et solide* qui convainc que les Sœurs de la *bonté et de la perfection infinie de Dieu*, et qui le leur fasse concevoir comme le terme où elles doivent tendre continuellement, n'y ayant de véritable repos dans le temps et l'éternité que dans le sein de cette bonté souveraine et infinie.

RV,1T1,3

3. Dans cette persuasion, elles doivent *avec la grâce de Dieu l'aimer ardemment et uniquement*, et tâcher avec le même secours, que ce soit de tout leur cœur, de tout leur esprit, de toute leur âme et de toutes leurs forces, pour accomplir le premier, le plus excellent, le sommaire et la fin de tous les préceptes, autant que la faiblesse d'une nature mortelle le peut permettre. [Cf. LD 1; LD 29; AM 1, 9.]

RV,1T1,4

4. Si cet *amour* est chaste comme il demande de l'être, il fera que les Sœurs *ne regarderont que Dieu, pour Dieu même*, qu'elles tâcheront de lui plaire en tout, sans mélange d'intérêt, et qu'elles rapporteront à sa gloire toutes leurs actions; s'il est pur, il les séparera de l'esprit du monde et de ses maximes comme aussi de toutes les recherches les plus secrètes et les plus subtiles de l'amour-propre, et leur fera éviter avec soin les moindres taches de leur conscience; s'il est ardent, elles rechercheront les moyens possibles de s'unir à Dieu plus intimement; elles se tiendront toujours *en sa présence*, elles s'élèveront souvent à lui par des actes de foi, de désir, d'espérance, d'amour, de religion, et l'*oraison* sera leur plus solide et plus ordinaire nourriture. [Cf. AM 1, 2; LD 19.]

Si cet amour est fidèle, elles appréhenderont plus que tous les maux imaginables de se séparer de Dieu par le péché, ne fût-ce que pour un moment; elles craindront même la diminution et refroidissement de leur charité comme une disposition à la perdre, et seront toujours extrêmement touchées des injures qui seront faites à Dieu. Et s'il est sincère et véritable, il se fera connaître par l'action, dans les filles de cette Communauté, en exécutant les Commandements de Dieu et de son Église, se soumettant à ses conseils, aux Règlements et Saints Usages de

la maison, se conformant à la volonté divine dans tous les événements et souffrances de leur vie, faisant tout le bien dont elles auront le pouvoir et qui sera convenable à leur état, et procurant à Dieu toute la gloire qu'elles pourront au dehors; mais cet amour étant surnaturel, les Sœurs doivent le demander toujours avec humilité, instance, confiance et persévérance.

- RV,1T1,5 5. Toutes leurs actions étant animées de cet amour auront le prix et le mérite qu'elles perdraient si elles en étaient privées, tout ce qu'elles auront de travail sera agréable et doux, étant soutenues de cette vertu, et Dieu y donnera Sa bénédiction.
- RV,1T1,6 6. Le feu sacré dont elles seront embrasées leur donnera moyen d'en échauffer les autres; elles le porteront dans le cœur de leurs écolières et des maîtresses qu'elles formeront, et de toutes les personnes avec lesquelles elles auront à traiter, par leurs bons exemples et les paroles d'édification dont la divine providence leur donnera les occasions et les moyens.
- RV,1T1,7 7. Elles doivent aimer par la même charité leur prochain, puisque Dieu ne sépare point la charité qu'il veut que nous ayons pour Lui d'avec celle qu'il nous oblige d'avoir pour nos frères; c'est par ce principe qu'elles doivent s'employer à l'instruction [...] par les Écoles, les Retraites et les Conférences. [Cf. AM 1, 4; 3, 5 Maxime 42; AM 2, 16.]
- RV,1T1,8 8. Elles n'agiront jamais avec acception de personnes, ni de leurs qualités humaines et naturelles; mais regardant toujours Dieu dans le prochain, se séparant autant qu'elles pourront de toutes affection et inclination humaine lorsqu'elles lui rendront quelques services.
- RV,1T1,9 9. Dans cet esprit de charité, elles offriront à Dieu toutes leurs prières, leurs actions et souffrances pour toute l'Église, particulièrement pour les Prélats et pour ceux qui sont chargés du soin des âmes et pour les âmes qui souffrent dans le Purgatoire.
- RV,1T1,10 10. C'est aussi par ce même motif qu'elles s'uniront à celles qui sont occupées dans les offices particuliers de la maison, comme ne devant toutes avoir qu'une même fin, ne faisant qu'un même Corps avec elles.

RV,1T2 II – De l'union, de la charité des Sœurs entre elles

- RV,1T2,1 1. La charité particulière et mutuelle que se doivent les Sœurs, et qui est le lien de cette Communauté, pour être solide, ne doit pas s'établir sur les parentés, alliances, sympathies, qualités de corps ou d'esprit, bienfaits reçus ou espérés, ou autres semblables motifs humains et tempo-

rels; mais elle a son fondement en la seule volonté de Dieu, et dans le commandement exprès de Notre-Seigneur Jésus-Christ. [Cf. AM 1, 19.]

RV,1T2,2

2. Cette vraie charité ne permet pas les petites amitiés, intelligences, ou liaisons particulières et secrètes, qui doivent être soigneusement évitées par les Sœurs, [...] comme étant la semence malheureuse de plusieurs particularités et divisions, et la ruine d'une Communauté chrétienne et du véritable et saint amour que chaque Sœur doit conserver égal pour toutes les Sœurs.

RV,1T2,3

3. Beaucoup moins cette charité peut-elle souffrir aucune envie, jalousie, aversion, dégoût, mépris, rebut ou dureté; mais au contraire, elle veut que les Sœurs s'entraiment sincèrement et cordialement, qu'elles soient affables, respectueuses les unes envers les autres, qu'elles se préviennent d'honneur et de déférence, qu'elles s'entre-soutiennent dans leurs imperfections, infirmités et fautes journalières, qu'elles évitent les soupçons, jugements téméraires, ou censures sur les actions ou sur les paroles de leurs Sœurs, qu'elles interprètent tout en bien, et où elles ne pourront excuser l'action, elles excusent l'intention, ou du moins elles en laissent le jugement à Dieu. Elles ne s'entretiendront point ensemble pour les faire connaître à celles qui ne les savent pas et qui n'y peuvent remédier; elles se secourront mutuellement dans leurs besoins, et principalement s'entre-avertiront de leurs défauts dans le particulier, lorsqu'elles croiront pouvoir profiter à leurs Sœurs par leurs avis, ce qu'elles feront d'une manière humble, charitable et discrète, usant de termes respectueux, et prenant garde si elles sont hors de toute émotion, comme aussi celles qu'elles veulent avertir; que si l'avis particulier avait été inutile, ou si par quelque raison elles auraient cru ne le devoir donner, elles informeront la Supérieure de la faute qui aura été commise, dans le même esprit de charité, avec un désir sincère de l'amendement de celle qui aura failli, et d'empêcher le mal qui en pourrait arriver à la Communauté.

RV,1T2,4

4. S'il arrivait à une Sœur de dire ou faire quelque chose contre la charité à une autre, elle lui en fera satisfaction, sur-le-champ s'il se peut, ou du moins lui demandera pardon avant de se coucher, et la Sœur offensée lui rendra les témoignages d'une véritable et cordiale réconciliation.

RV,1T2,5

5. Les Sœurs feront attention à ne louer ni blâmer les Supérieures et officières qui sont hors de charges; elles ne compareront point le gouvernement passé au présent, ne le proposeront point pour exemple, et ne témoigneront aucun ressentiment ni déplaisir de ce qui se serait passé; si néanmoins leur conscience les oblige d'en représenter quelque cho-

se, elles en parleront à la Supérieure. [...] Elles n'auront point de peine lorsqu'elles verront quelques Sœurs parler plus souvent [...] à la Supérieure; au contraire, elles compatiront à leurs peines et besoins, et prendront part à la consolation qui leur est accordée.

RV,1T2,6

6. Si quelqu'une des Sœurs venait à manquer notablement contre la charité par quelque aversion scandaleuse, ou troubler la paix de la Communauté par des rapports entre les Sœurs, par des murmures ou autres fautes qui sèmeraient la discorde dans la maison, elle en sera sévèrement reprise par la Supérieure [...]

RV,1T3

RV,1T3,1

III – De la chasteté

1. Comme les Sœurs de cette Communauté n'ont point de clôture, et que la charité de leur Institut les expose à plusieurs occasions, elles ont une obligation particulière d'aimer et d'honorer cette vertu de la Chasteté, de la conserver avec autant d'exactitude, de prudence et de circonspection en leur personne, que l'on ne puisse remarquer aucune chose dans leurs paroles, dans leurs regards, dans leurs actions et dans tout le reste de leur extérieur, qui ne l'inspire et n'en répande la bonne odeur au-dedans et au-dehors de la maison.

RV,1T3,2

2. Cette vertu leur apprendra à garder la pudeur en tout lieu et à être très décemment couvertes, non seulement devant les personnes du dehors, mais encore entre elles et en présence l'une de l'autre. Les Sœurs n'auront en leurs chambres, et la Supérieure ne souffrira dans la maison ni livres, ni tableaux, ni images qui puissent tant soit peu blesser l'honnêteté.

RV,1T4

IV – De l'obéissance

[Cf. AM 1, 20.]

RV,1T4,1

1. Cette vertu est un sacrifice perpétuel de notre jugement, et une abnégation et soumission parfaite de notre volonté à celle de Dieu et à celle de nos Supérieurs qui nous le représentent, et une prompte exécution des choses qui nous sont ordonnées, sans chagrin, sans répugnance volontaire, murmure, réplique, ni contestation.

RV,1T4,2

2. La véritable obéissance est simple, sincère et universelle. Simple, n'examinant point ni la chose commandée, ni les qualités de la personne qui commande. Sincère, se soumettant de cœur et d'affection. Universelle, obéissant en tous lieux, à tous Supérieurs et en toutes choses, sans rien excepter que le péché.

RV,1T4,3 3. Les Sœurs se doivent porter avec affection à la pratique de cette sainte vertu, si elles désirent vivre dans une grande consolation et repos de conscience, conserver la paix et l'union entre les Sœurs, et le bon ordre de toute la maison, et imiter Notre-Seigneur Jésus-Christ qui n'est venu et n'a vécu en ce monde que pour faire la volonté de son Père, en vue duquel Il s'est soumis à toutes sortes de personnes et a mieux aimé perdre la vie que de manquer à l'obéissance.

RV,1T4,4 4. Que les Sœurs obéissent donc aux Supérieurs comme à Jésus-Christ: qu'elles préviennent même leur commandement aussitôt qu'elles connaissent leur volonté; qu'elles ne refusent point les emplois et charges qui leur seront donnés, quand ils seraient contre leurs inclinations, et qu'elles les croiraient au-dessus de leurs capacités.

RV,1T4,5 5. Au cas d'absence, de maladie ou d'occupation de la Supérieure, elles obéiront à l'Assistante, avec la même humilité et docilité qu'à la Supérieure.

RV,1T4,6 6. [...] Elles n'entreprendront aucune chose extraordinaire sans cette dépendance et soumission, non pas même les œuvres les plus saintes, puisque Dieu n'a pas pour agréables les sacrifices qui lui sont offerts contre l'obéissance.

RV,1T5 **V – De l'humilité**

RV,1T5,1

1. C'est un des fruits de l'Incarnation du Fils de Dieu et une des vertus qu'il nous a le plus enseignées de paroles et d'exemples; c'est le fondement de la perfection chrétienne: sans elle les autres vertus n'auraient point de solidité, et les meilleures œuvres deviendraient une matière de péché. [Cf. AM 1, 16.]

RV,1T5,2

2. Elle inspire à la créature des sentiments très bas d'elle-même, fondés sur ce que devant Dieu elle n'est rien, ne peut rien, et ne mérite que le mépris et la peine; elle lui fait souffrir avec tranquillité, et donne même de l'amour pour le mépris et la peine, comme l'apanage de son état.

RV,1T5,3

3. Elle est nécessaire à tous les chrétiens; mais d'autant plus aux filles de cette Communauté comme étant obligées de se communiquer beaucoup au-dehors, elles pourraient avoir de l'approbation qui ferait perdre le mérite de leur emploi, si elles en concevaient quelque vanité; elles auront aussi quelquefois des contradictions et des sujets d'humiliation outre ceux qui se rencontreront au-dedans de la maison, qui ajouteront beaucoup de bénédictions à leur travail s'ils sont portés avec humilité.

- RV,1T5,4 4. Par le motif de cette vertu, les Sœurs ne se préféreront à qui que ce soit, ni intérieurement, ni extérieurement, soit pour les qualités de la naissance, soit pour le bien qu'elles prétendraient, ou auraient même donné à la maison, soit pour leurs talents naturels, et autres considérations humaines; et même pour les grâces particulières qu'elles auraient reçues de Dieu, et du bien qu'Il aurait fait par elles. Elles ne s'en entretiendront pas pour en rechercher de l'estime ou des louanges, elles tâcheront au contraire de les cacher aux yeux du monde, et s'humilier davantage aux yeux de Celui duquel elles ont plus reçu, et qui en veut tirer toute sa gloire; comme aussi les Sœurs qui seraient de basse naissance, pauvres de biens, ou de talents médiocres, n'en perdront jamais le souvenir, ne s'enorgueilleront point, pour être associées à celles qui ont de plus grands avantages, et ne voudront point leur être égales, par une secrète vanité et enflure de cœur.
- RV,1T5,5 5. La vue de leurs défauts et fautes journalières ne les doit pas inquiéter, ou porter à la tristesse et au découragement, mais leur faire reconnaître leur misère et le juste sujet qu'elles ont de se méfier toujours d'elles-mêmes pour recourir avec plus de confiance et de fidélité à Celui seul en qui nous pouvons toutes choses; elles aimeront que leurs défauts soient connus, [...] elles surmonteront la répugnance et la confusion qu'elles pourraient recevoir à découvrir leur intérieur, soit au Confesseur pour ce qui regarde les péchés, soit à la Supérieure pour [...] les autres choses.
- RV,1T5,6 6. Quand elles seront accusées ou reprises, elles ne s'excuseront point, si la charité ou l'obéissance ne les y oblige, et quand même elles seraient exemptes des fautes qu'on leur imputerait, elles ne témoigneront, ni par paroles, ni par signe, aucun mécontentement; elles étoufferont de tout leur possible le ressentiment et l'émotion intérieure, et s'abstiendront de faire des réflexions pour donner le tort aux autres, ni se justifier elles-mêmes; elles souffriront volontiers les réprimandes et les corrections qui leur seront faites, [...] les avertissements des Sœurs particulières et toutes les contradictions, mépris, paroles rudes et piquantes, les railleries et moqueries qui leur arriveront, de quelque part que ce soit, s'estimant d'autant plus heureuses qu'elles souffriront l'abjection avec plus d'innocence, [Cf. AM 1, 18.] ou si c'est pour de véritables fautes, qu'elles ont un moyen facile de les expier.
- RV,1T5,7 7. Elles se porteront avec affection aux actions et aux services les plus vils et humiliants en apparence, soit qu'ils leur soient ordonnés ou seulement permis; elles appréhenderont toujours les emplois qui ont le plus d'éclat et les premières charges; bien loin de les désirer, elles ne les

accepteront que par obéissance, et chériront incomparablement plus les moindres offices de la maison; elles conserveront toujours l'estime et le respect envers chacune des Sœurs, quelque imparfaites qu'elles puissent être; elles se préviendront d'honneur, se déféreront, ne défendront point leur opinion et sentiments, lorsqu'ils seront contredits, et tâcheront de se donner mutuellement l'exemple de l'humilité en toutes choses.

RV,1T5,8 8. Comme elles ne chercheront point d'être estimées plus que les autres par la Supérieure et autres personnes qui les connaissent et conduisent, elles ne désireront pas non plus d'en être aimées davantage, et n'auront point de jalousie à l'égard de celles qu'elles pourraient se persuader leur être préférées.

RV,1T5,9 9. L'humilité des Sœurs ne se terminera pas à aimer et pratiquer l'humiliation chacune en son particulier, il faut qu'elles soient encore disposées à l'aimer et pratiquer pour le Corps de la Communauté en souffrant volontiers que toutes les autres Communautés lui soient préférées; qu'elles soient quelquefois méprisées, qu'elles passent pour viles et abjectes aux yeux des hommes.

RV,1T5,10 10. Cette vertu étant trop au-dessus de notre nature dans la corruption où elle est, pour croire que nous la puissions acquérir par nos propres forces, il faut la demander continuellement à Dieu et combattre avec sa grâce l'orgueil que le péché nous a rendu naturel, faisant souvent des réflexions sérieuses sur nos imperfections, nos fautes, nos rechutes et sur les péchés plus notables de notre vie, considérant les humiliations extrêmes du Fils de Dieu, et les effets et les suites de l'orgueil dans le premier ange et le premier homme, et une infinité d'autres; embrassant tous les sujets d'humiliation intérieure et extérieure qui se présenteront, et s'efforçant de tout son pouvoir d'aimer sa propre abjection.

RV,1T6 VI – De la mortification et pénitence

[Cf. LD 18; LD 22.]

RV,1T6,1 1. "Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il porte sa croix tous les jours." Les Sœurs doivent écouter et suivre cette sainte doctrine et aimer cette vertu sans laquelle elles ne peuvent satisfaire pour leurs fautes, et leur vie être entièrement conforme à celle de Jésus-Christ, ce qui a fait dire au saint Concile de Trente que la vie d'un chrétien doit être une continuelle pénitence.

- RV,1T6,2 2. Ainsi elles doivent embrasser volontiers et supporter en esprit de pénitence, mais avec force et courage, tout ce qui est bas ou pénible, ou qui serait contraire à leurs inclinations, humeurs ou propre jugement, dans les fonctions ou emplois où l'obéissance les auraient employées, et encore au manger, au coucher, au lever, aux veilles, au travail, aux jeûnes, aux Écoles et à tout ce qui se peut présenter de fâcheux aux sens et incommode à la nature dans la pratique de leurs Constitutions.
- RV,1T6,3 3. Dans ce même esprit de mortification, elles recevront les corrections et avertissements qui leur seront faits, [...] même les avis qui pourraient leur être donnés par les Sœurs.
- RV,1T6,4 4. Elles accepteront aussi les maladies et toutes leurs suites, comme aussi les peines intérieures ou afflictions dont il plaira à Dieu de les exercer, qu'elles doivent estimer d'autant plus qu'elles leur arrivent de l'ordre de Dieu et non de leur choix. Mais quoiqu'elles doivent chèrement conserver le désir de souffrir et le rendre effectif en tout ce qui leur sera possible, elles ne refuseront pas dans leurs maladies les petits soulagements que l'obéissance leur ordonnera, et elles ne feront point, sans le consentement spécial de la Supérieure, d'autres austérités et mortifications, ou pénitences que celles qui leur seront prescrites par l'Église.
- RV,1T6,5 5. Outre la mortification extérieure qui se rencontre dans leur manière de vivre, elles s'appliqueront encore plus à la mortification intérieure de leurs passions et inclinations naturelles.

RV,1T7

VII - De la pauvreté

[Cf. AM 4, 2, 2 Maxime 46; AM 2, 1; 2, 9-11.]

- RV,1T7,1 1. Les Sœurs doivent garder et estimer la *sainte pauvreté* comme étant le *fondement des vertus évangéliques*, qui désapproprie leur cœur, et le détache de l'affection de tout ce qu'en effet elles pourraient posséder, s'appliquant particulièrement ce que le saint Apôtre ordonne à tous les chrétiens, que les personnes qui possèdent soient comme celles qui ne possèdent rien, et que celles qui se servent des choses de ce monde, soient comme celles qui ne s'en servent point.
- RV,1T7,2 2. Pour pratiquer cette vertu, elles ne s'attacheront à aucune chose de ce que la Communauté leur fournit, mais seront prêtes à la quitter, ou changer quand la Supérieure l'ordonnera [...]
- RV,1T7,3 3. Comme la Communauté pourvoit à tout ce qui leur est nécessaire, tant en santé qu'en maladie [...] elles ne demanderont rien à leurs pa-

rents, ou autres personnes du dehors, pour leurs petites commodités, ni même pour la Communauté, mais elles se contenteront toutes du nécessaire en toutes choses.

RV,1T7,4 4. Elles pourront et devront même, en humilité et simplicité, représenter à la Supérieure, ou à celle qu'elle commettra, les besoins qu'elles pourront avoir; mais se rapporteront à elle pour en juger et ordonner, et demeureront cependant en grande paix, sans se plaindre si on ne leur accorde pas ce qu'elles désirent, et sans jalousie si elles croyaient que quelques-unes fussent mieux qu'elles.

RV,1T7,5 5. Dans cet esprit de pauvreté, elles ménageront et conserveront avec soin tout ce qui leur est donné pour leur usage particulier, ou ce qui leur est confié par leur charge, et même, lorsqu'elles verront quelques choses, petites ou grandes, se perdre, ou dissiper du bien de la Communauté, elles y remédieront si elles peuvent, sinon elles en avertiront leur Supérieure.

RV,1T8

VIII – De la modestie

RV,1T8,1

1. La Modestie est un rejaillissement de la pureté du cœur et de la sainteté de l'âme, et un signe véritable de la paix qu'elles possèdent. Elle est nécessaire à tous les chrétiens, dont la modestie doit être connue de tous les hommes; mais elle l'est singulièrement aux Sœurs de cette Communauté qui conversent avec le prochain, et qui sont obligées d'instruire [...] de paroles et d'exemples, et principalement en cette vertu qui est l'un de leurs plus beaux ornements.

RV,1T8,2

2. Que les Sœurs aient donc grand soin de si bien régler leur intérieur et de mortifier tellement leurs passions qu'elles ne produisent aucun dérèglement à l'extérieur, en sorte que la modestie leur soit comme naturelle.

RV,1T8,3

3. Qu'elles soient fort retenues en leurs discours; [...] qu'elles parlent d'un ton de voix si modéré qu'il marque l'humilité de leur cœur; qu'elles évitent les ris immodérés, la multitude des paroles et les compliments mondains; qu'elles soient civiles sans affectation, graves et néanmoins respectueuses, même entre elles, douces et affables, sans trop grande familiarité; [...] qu'elles ne s'interrompent point en parlant les unes les autres, et beaucoup moins les personnes externes, [...]

RV,1T8,4

4. Elles ne feront point de gestes en parlant, elles ne seront point libres ni dissipées en leurs discours et leurs actions, ni précipitées dans leur marcher; elles éviteront toute affectation et indécence dans leurs ha-

bits, dans leur port, leur regard et leur maintien, afin qu'il ne paraisse aucune chose en elles qui ne soit une leçon de modestie chrétienne.

RV,1T8,5 5. Il faut qu'elles soient modestes en tout lieu, mais principalement à l'église, aux assemblées de Communauté et au réfectoire: ces lieux demandant une attention plus particulière sur elles-mêmes.

RV,1T9 **IX - Du silence**

RV,1T9,1 1. Les Sœurs observeront exactement le silence, pour honorer celui que Notre-Seigneur a gardé sur la terre, pour empêcher que les emplois extérieurs ne les dissipent, et pour conserver les vertus dont il est le fidèle gardien.

RV,1T9,2 2. Il n'y aura liberté de parler que dans les récréations, hors desquelles on ne parlera qu'autant que la nécessité y obligera et cela sans élever la voix. [...] Les Sœurs éviteront tout entretien inutile, et beaucoup plus ceux qui pourraient blesser la charité et les autres vertus, et se garderont soigneusement, sous prétexte de confiance ou de décharge de cœur, de se découvrir les unes aux autres leurs peines, tentations et autres sentiments, tels qu'ils puissent être, qui pourraient en faire naître de pareils, ou d'autres peines dans l'esprit de leurs Sœurs, ou fortifier celles qu'elles auraient déjà: se souvenant que, selon la doctrine de l'Évangile et des Saint Apôtres, les fidèles ne doivent parler que pour s'entre-édifier les uns les autres.

RV,1T9,3 3. Les Sœurs, néanmoins, peuvent, en tous lieux et en tout temps, parler à la Supérieure, et particulièrement les Prétendantes à leur Maîtresse.

RV,1T9,4 4. Mais d'autant que le silence extérieur serait de peu de fruit, si elles laissaient aller leur esprit dans l'oisiveté et évagation pendant leurs exercices et emplois: elles feront leur possible, avec la grâce de Dieu, pour se tenir en sa sainte Présence, mais sans aucune contention, pour s'élever vers Lui par de courtes et ferventes aspirations, ou s'occuper de quelques bonnes pensées.

RV,1T10 **X - De l'obligation d'observer les Constitutions**

RV,1T10,1 1. Pour lever les scrupules et apaiser les inquiétudes qui arrivent quelquefois aux âmes timorées lorsque, par fragilité, elles sont tombées dans quelques inobservances, on déclare aux Sœurs de cette Communauté que leurs Constitutions ne les obligent par elles-mêmes sous peine d'aucun péché.

RV,1T10,2 2. Elles remarqueront toutefois qu'elles pécheraient en ne les observant pas dans les cas suivants:

- RV,1T10,3 3. Lorsque les mêmes choses qui sont portées par les Constitutions seraient aussi défendues ou commandées par quelques lois qui obligent sous peine de péché.
- RV,1T10,4 4. Lorsque l'inobservance serait accompagnée de mépris des Constitutions, ou par quelque motif vicieux ou désordonné.
- RV,1T10,5 5. Si une Sœur troublait la paix et le bon ordre de la Maison, ou si elle causait un relâchement considérable en la régularité par le scandale et mauvais exemple de l'inobservance.
- RV,1T10,6 6. Quoique les manquements aux Constitutions ne fussent pas accompagnés de ces circonstances, qui enferment un péché, les Sœurs, néanmoins, qui les violeraient souvent et volontairement, auraient grand sujet de craindre, puisque, de les négliger, ce serait manquer à sa vocation, être infidèle au Saint-Esprit par le mouvement duquel elles se sont engagées en cet Institut, et se mettre enfin au hasard de quelque grande chute, tant par l'indignité où elles se seraient mises de la grâce divine, que par la facilité que l'on contracte d'ordinaire de tomber dans des fautes considérables, et de manquer aux lois de Dieu en négligeant les devoirs de son état et engagements particuliers, sous prétexte qu'on n'y est pas obligé sous peine de péché. C'est l'avertissement que nous en donne un ancien Père: que celui qui fait indifféremment tout ce qui lui est permis de faire, viendra bientôt à faire aussi ce qui ne lui est pas permis; ce qui est fondé sur ces paroles de Notre-Seigneur: Que celui qui manque de fidélité dans les petites choses, deviendra bientôt infidèle dans les grandes. [Cf. AM 1, 8.]

Exigences fondamentales

RV,2T1

I – De la charité envers Dieu et le prochain

RV,2T1,1,1

Livre I

1. La vocation de la Congrégation est fondée sur le Mystère de l'Incarnation du Fils de Dieu. Les Sœurs ont une préférence marquée pour la contemplation des Mystères de l'Enfance qui inaugurent, pour le Christ, le chemin d'anéantissement de la Crèche à la Croix, à l'Autel.
- RV,2T1,1,2 2. La foi et l'amour sont alimentés par les temps forts de Prière. Les Sœurs y consacrent au minimum 2 heures et demie par jour (eucharistie, lecture spirituelle, oraison, examens, prière mariale, Office).
- RV,2T1,1,3 3. Elles participent chaque jour à l'Eucharistie, et la communauté se réunit au moins une fois par jour pour prier l'Office.
- RV,2T1,1,4 4. Chaque jour également, elles consacrent un temps suffisant (une demi-heure en moyenne) à la lecture spirituelle. La lecture prépare l'oraison quotidienne de une demi-heure au minimum.
- RV,2T1,1,5 5. Chaque année, elles font une retraite de 8 jours pleins, en Congrégation, exceptionnellement au dehors. Les retraites se font de préférence selon les Exercices de saint Ignace. Les retraites de 30 jours sont conseillées. La retraite mensuelle les renouvelle dans la grâce de la retraite annuelle.
- RV,2T1,1,6 6. Les grandes fêtes liturgiques sont réservées à la prière et à l'adoration, qui complètent la célébration liturgique avec les communautés chrétiennes.
- RV,2T1,1,7 7. Noël est la Fête de la Congrégation. Nous y célébrons ensemble, de manière toute particulière, le Mystère de l'Incarnation, de Jésus "Verbe fait chair". Ce Mystère est également célébré, dans chaque communauté, le 25ème jour de chaque mois.
- RV,2T1,1,8 8. *Le feu dont elles seront embrasées dans la vie d'oraison leur permettra de le communiquer selon la vocation apostolique de la Congrégation.*
- RV,2T1,1,9 9. La Congrégation est envoyée pour "instruire", c'est-à-dire annoncer le salut en Jésus-Christ, Verbe fait chair, par le témoignage de la vie et la parole. C'est annoncer les vérités de la foi et la voie des béatitudes, pour que Jésus soit formé et enfanté dans les cœurs et que grandisse son Corps.
- RV,2T1,1,10 10. Elle est envoyée aux jeunes et, pour eux, à tous ceux qui ont influence sur la jeunesse. Tous les jeunes sont accueillis, mais, lorsqu'il faudra choisir, la préférence sera donnée aux plus pauvres: ceux qui ne peu-

vent plus vivre, comme hommes et fils de Dieu, selon le Dessein du Père. Ce sont souvent les plus loin au plan de la foi.

- RV,2T1,1,11 11. Les Sœurs vivent cet envoi dans la vue et l'Esprit de Jésus-Christ, continuant ce qu'Il a fait dans sa vie de relation, par les chemins d'éducation. Les chemins concrets seront revus et précisés à chaque Chapitre selon les intentions de Nicolas Roland et l'évolution de l'histoire.
- RV,2T1,1,12 12. Elles veilleront tout spécialement à la formation et au soutien d'apôtres désireux de participer à la même Mission et dans le même Esprit.
- RV,2T1,1,13 13. Toute Sœur doit se trouver dans des conditions telles qu'elle puisse partager effectivement la recherche apostolique, selon le charisme, avec d'autres Sœurs de la Congrégation.
- RV,2T1,1,14 14. Engagées dans une vie de relation, les Sœurs s'interrogent régulièrement sur la qualité apostolique de leurs différentes relations.
- RV,2T1,1,15 15. Ayant reçu gratuitement, elles doivent à leur tour donner gratuitement la bonne nouvelle de l'Évangile. La Congrégation cherchera les conditions de gratuité dans le contexte des sociétés successives.
- RV,2T1,1,16 16. L'esprit de désappropriation marque leur travail apostolique où préférence sera toujours donnée aux moyens évangéliques qui sont toujours des moyens humbles et pauvres.

RV,2T1,2,1 **Livre II**

- a. À la Maison-Mère, l'Office du matin et du soir est célébré chaque jour.
- RV,2T1,2,2 b. Si, pour un motif apostolique occasionnel et réel, une Sœur ne peut assister à la récitation de l'Office, elle n'est pas tenue de le réciter en particulier si elle préfère consacrer ce temps à l'oraison.
- RV,2T1,2,3 c. Au cas où toutes les Sœurs de la Communauté seraient dans l'impossibilité d'assister à la Messe, celle-ci serait, dans la mesure du possible, remplacée par une célébration eucharistique communautaire. Si la célébration est impossible, ou si une Sœur n'a pas la possibilité d'assister à la Messe, elle priera une demi-heure devant le Saint Sacrement.
- RV,2T1,2,4 d. Les Sœurs recevront régulièrement le Sacrement de la réconciliation.
- RV,2T1,2,5 e. Dans le rythme actuel de vie, une journée de repos et de ressourcement spirituel est nécessaire, chaque semaine, si ce n'est pas possible le dimanche.
- RV,2T1,2,6 f. La Congrégation se réunit habituellement au moment de Noël. La nuit et le jour de Noël sont vécus dans la célébration liturgique et l'ado-

- ration. C'est pourquoi on y garde un profond silence, en dehors des moments de rencontres fraternelles prévues.
- RV,2T1,2,7 g. L'annonce des Mystères de la foi, en lien avec les orientations de l'Église, s'inspire de l'attitude décrite dans les Usages. [Usages, p. 123.] Chaque Chapitre les précise.
L'école catholique, la catéchèse, l'accompagnement dans les Mouvements, les retraites, récollections, groupes de partage de foi seront l'objet d'une attention particulière.
Les professions de santé qui s'exercent dans un quartier donné, un secteur pastoral donné et permettent ainsi d'être un élément de tout un réseau apostolique orienté vers l'annonce explicite de Jésus-Christ sont chemin de la Mission de la Congrégation.
- RV,2T1,2,8 h. La Congrégation participe effectivement, autant que possible, à l'évangélisation dans les pays en voie de développement.
- RV,2T1,2,9 i. Pour permettre une recherche de gratuité, le Conseil prendra les décisions voulues au plan gestion, pour assurer une disponibilité financière suffisante.
- RV,2T1,2,10 j. Pour rendre plus effective l'interrogation sur la qualité apostolique des relations, et discerner le risque de s'appropriier leurs relations, les Sœurs font, personnellement, le compte rendu de leurs relations à la Supérieures générale. [Usages, p. 145.]
- RV,2T2
RV,2T2,1,17 **II – Congrégation réunie par l'amour comme ne formant qu'un seul corps**
Livre I
17. Dans les communautés locales où elles sont envoyées, les Sœurs vivent en union d'esprit et de cœur avec toute la Congrégation. Elles y font l'apprentissage de l'unique amour de Dieu et de leurs frères, à la suite du Christ. Dans chaque communauté il y a la Présence eucharistique.
- RV,2T2,1,18 18. Les communautés sont composées de Sœurs de la Congrégation, connues comme religieuses.
- RV,2T2,1,19 19. Les Sœurs âgées ou malades participent de façon spéciale à la grâce du charisme. Par leur dénuement, leur souffrance et leur amour de Dieu, elles soutiennent la vitalité spirituelle et apostolique du Corps de Congrégation.
- RV,2T2,1,20 20. La composition des communautés ne se fera pas d'abord en fonction des affinités personnelles, mais au nom du travail apostolique. On tend à ce que ces communautés comportent au moins quatre Sœurs. Les

communautés à deux sont exclues. Si une ou deux Sœurs sont envoyées en Mission, elles sont alors rattachées à une communauté plus large, ou bien sont en lien très étroit avec la Supérieure générale.

RV,2T2,1,21 21. Les Sœurs habitent ensemble là où elles sont envoyées, partageant la même table et le même toit. Elles ont une supérieure locale ou directe nommée par la Supérieure générale. Les communautés sans supérieure sont considérées comme étant dans une situation provisoire et exceptionnelle.

Les communautés ayant au moins cinq Sœurs ont, autant que possible, une supérieure locale.

RV,2T2,1,22 22. Un statut communautaire sera établi pour permettre la mobilité apostolique, la prière personnelle, l'échange, le partage fraternel, matériel et apostolique. Statut nécessairement différent d'une communauté à l'autre, à cause des insertions différentes. Il est revu chaque année avec la Supérieure générale.

RV,2T2,1,23 23. Dans ce statut, on cherchera aussi l'équilibre à établir entre, d'une part, l'ouverture et l'accueil à tous, et, d'autre part, l'intimité nécessaire à la vie d'une communauté apostolique. Chaque communauté a une vie autonome par rapport aux autres groupes auxquels les Sœurs appartiennent.

RV,2T2,1,24 24. Le respect des personnes, la charité fraternelle, l'estime de la vocation commune de Congrégation demandent aux Sœurs une grande discrétion sur la vie interne des communautés. Elles seront attentives à ne pas rapporter au dehors ce qui se dit ou ce qui se vit en communauté. (cf. *Maxime 15*).

RV,2T2,2,1 **Livre II**

a. La communauté se réunit au moins une fois chaque semaine pour une Eucharistie commune et pour le partage de la foi.

RV,2T2,2,2 b. Les Sœurs sont connues comme religieuses au moins de la Communauté chrétienne locale, du quartier et de leurs collègues de travail.

RV,2T2,2,3 c. La cohabitation est essentielle dans notre Congrégation. La Supérieure générale pourra cependant en dispenser pour répondre à une nécessité strictement apostolique, et à titre exceptionnel. Mais la Sœur dispensée devra revenir chaque semaine en communauté, pour un temps minimum de 24 heures, avec un temps fort de partage et de prière.

RV,2T2,2,4 d. Ayant quitté leur famille pour répondre à l'appel du Christ et s'engager dans une communauté, les Sœurs doivent vérifier leurs décisions concernant leur relation avec leur famille, afin de vivre en vérité le paradoxe évangélique: Tu aimeras tes parents, et cependant tu les quitteras.

Les Sœurs vont, si possible, en famille chaque année. Le temps maximum est de 7 jours, pris habituellement durant les périodes de vacances. Les autres moments d'absence seraient exceptionnels et réfléchis avec la Supérieure générale.

RV,2T2,2,5 e. Au début de chaque année, en réponse à la mission donnée par la Supérieure générale et pour l'incarner dans les chemins concrets, chaque communauté prépare ou revoit son statut:

- orientations apostoliques,
- espace de liberté personnelle (prière-étude),
- rythme de rencontre et climat de silence,
- remontée des informations à la Congrégation, comme ne formant qu'un Corps avec elle,
- précisions pour l'accueil et l'intimité communautaire.

RV,2T2,2,6 f. Quand elles ont à sortir de la maison, les Sœurs préviennent et disent quand elles comptent rentrer.

RV,2T2,2,7 g. Les Sœurs se réunissent régulièrement en Congrégation pour se ressourcer dans le charisme propre à la Congrégation. La forme en est fixée par la Supérieure générale.

RV,2T3

III - Chasteté

RV,2T3,1,25

Livre I

25. Les Sœurs font vœu de chasteté perpétuelle.

La chasteté consacrée est la forme de l'amour reçu de Dieu dans une vie consacrée sans clôture. Par le vœu, les Sœurs s'engagent pour toute leur vie à garder le célibat, chemin pour elles de l'amour universel (sans acception de personnes) et gratuit (sans recherche d'intérêt propre).

RV,2T3,2,1

Livre II

a. La qualité de la vie de communauté est, avec l'oraison et la dévotion à Marie, Vierge fidèle et apôtre, la garantie de fidélité.

RV,2T3,2,2

b. Les Sœurs portent toujours sur elles le double signe de leur consécration à Dieu dans la Congrégation: la Croix de Congrégation et l'alliance.

RV,2T3,2,3 c. En fidélité à leur vocation, à celle des Sœurs de leur communauté, à la vocation des laïcs à l'amour conjugal, elles feront les discernements indispensables dans les média.
Dans leurs relations, elles choisissent en priorité les pauvres.

RV,2T4
RV,2T4,1,26 **IV – Obéissance**
Livre I

26. Pour entrer dans l'Esprit du Christ qui, depuis son Incarnation et jusqu'au dernier soupir de sa vie, n'a pas dit une seule parole ni fait une seule action que par une entière dépendance, soumission et obéissance à Dieu son Père, les Sœurs font vœu d'obéissance.

Par le vœu d'obéissance, chaque Sœur s'engage à renoncer à mener sa vie de façon indépendante, à accepter les obédiences et à prendre pour règle de conduite la Règle de Vie de la Congrégation.

RV,2T4,1,27 27. Chaque Sœur reçoit de la Supérieure générale son affectation et sa mission précise donnée par écrit, selon la Mission donnée à la Congrégation par Nicolas Roland.

La décision concernant la mission et la nomination est précédée d'un dialogue sérieux qui sera nettement distingué de la décision elle-même.

RV,2T4,1,28 28. Pour que la Supérieure générale puisse prendre la décision, les Sœurs:

- lui donnent les éléments dont elle a besoin,
- restent disponibles pour recevoir une mission nouvelle ou demeurer dans la même,
- rendent compte régulièrement de leur mission.

La décision des nominations revient toujours à la Supérieure générale.

RV,2T4,1,29 29. Pour les petits détails de la vie communautaire, les décisions sont prises par la supérieure de la communauté ou les Sœurs chargées d'un emploi, selon le cas. Les décisions plus importantes (qu'elles concernent la vie communautaire ou apostolique) sont prévues et préparées en réunion communautaire par la prière, la réflexion, le partage où chacune a le droit et le devoir de donner son point de vue en liberté. Au terme de la recherche, il appartient à la supérieure de la communauté, selon les circonstances, d'authentifier ce qui a été décidé ensemble ou de prendre elle-même la décision finale.

RV,2T4,2,1 **Livre II**

a. La liste des obédiences est communiquée chaque année à la Congrégation.

- b. Les Sœurs doivent rendre compte de leur mission au moins une fois par an, à la Supérieure générale, ainsi que de leur obéissance à la Règle de Vie.
- RV,2T4,2,3 c. En outre, les supérieures de Communauté rendent compte à la Supérieure générale, une fois par an, de leur service de responsables.
- RV,2T4,2,4 d. Lorsque l'obéissance est donnée sous forme de reconnaissance d'un contrat avec un organisme quel qu'il soit,
- recevoir une obéissance, c'est avoir l'assurance que le travail a été reconnu comme chemin de la Mission de Congrégation;
 - les supérieures acceptent de ne pas avoir prise sur l'aspect professionnel de cet engagement et d'en respecter les règles internes;
 - les Sœurs savent qu'elles ne sont envoyées dans cet engagement que pour y vivre la Mission apostolique de la Congrégation;
 - le jour où la Sœur reçoit une autre obéissance, elle doit donner son préavis de départ et, s'il le faut, aider ses collègues à l'accepter.
- RV,2T4,2,5 e. Une situation apostolique particulière peut amener une Sœur à prendre l'initiative d'envisager un nouvel engagement apostolique. La Sœur doit alors:
- éviter de s'engager trop loin;
 - soumettre, dès que possible, à la Supérieure générale les éléments objectifs de la réalité et
 - lui laisser la décision finale.
- RV,2T4,2,6 f. De par leur travail ou leur insertion, les Sœurs peuvent être amenées à prendre des engagements extérieurs (ex.: participation un peu permanente à une activité pastorale, à un groupe de prière, à une commission pastorale, à tout groupe, quel qu'il soit...). Ils auront une répercussion sur la vie communautaire ou sur la vie personnelle de la Sœur. Avant de s'engager, la Sœur demandera à sa supérieure les autorisations nécessaires. Dans le cas où l'engagement est plus important, l'autorisation de la Supérieure générale est requise.

RV,2T5

RV,2T5,1,30

V - Pauvreté

Livre I

30. Par le vœu de pauvreté, les Sœurs s'engagent à mettre en commun tout ce qu'elles reçoivent et acceptent la dépendance qui en découle. Le vœu permet, dans la liberté des enfants de Dieu, d'être témoin du bonheur d'être pauvre pour l'Évangile.

- RV,2T5,1,31 31. Tous les salaires perçus et retraites, les dons reçus sont mis en commun dans un esprit de désappropriation, de dépendance, de solidarité à l'intérieur de la Congrégation, de partage avec les pauvres.
Tout pécule ou forme de pécule est refusé.
- RV,2T5,1,32 32. Les Sœurs rendent un compte exact des dépenses personnelles courantes.
- RV,2T5,1,33 33. Elles s'adonnent à leur travail avec courage et conscience, inspirées non par le gain ou le souci de réussir, mais par l'amour qui rend l'apôtre proche de ses frères au travail. Le travail, qu'il soit rémunéré ou qu'il ait pour objet les tâches intérieures de la maison, assure la vie des Sœurs et l'autonomie temporelle de la Congrégation voulue par Nicolas Roland.
- RV,2T5,1,34 34. Le partage des salaires reçus et la pauvreté de la vie permettent de travailler gratuitement à l'évangélisation quand les circonstances le demandent.
Plus généralement, en fidélité à Nicolas Roland, pour manifester la gratuité de l'amour du Père en Jésus, la Congrégation devra tendre à ce que la gratuité de "l'instruction" soit aussi grande que possible.
- RV,2T5,1,35 35. Tout ce qui sera à l'usage des Sœurs, leur manière de vivre, portera les marques de la singulière et effective pauvreté dont elles font profession. Leurs habits seront simples, sans aucun ornement ni bijou.
- RV,2T5,1,36 36. Les biens de la Congrégation sont utilisés pour:
- l'entretien de la vie des Sœurs dans une vie sobre, sans superflu et sans capitaliser,
- fonder les conditions d'une annonce gratuite de la Parole,
- partager avec les pauvres. Tout le superflu doit être donné, selon la justice.
- RV,2T5,1,37 37. Les Sœurs conservent la propriété de leurs biens patrimoniaux et la capacité d'en acquérir d'autres; mais il leur est défendu d'en garder l'administration, l'usufruit et l'usage.
Elles ne peuvent renoncer à leurs biens patrimoniaux et les supérieures n'ont pas la possibilité de leur permettre d'y renoncer.
- RV,2T5,1,38 38. Avant le premier engagement, les Sœurs qui possèdent des biens patrimoniaux en cèdent l'administration à la personne de leur choix ou à la Congrégation. Les frais de gestion assurés, les revenus reviennent à la Congrégation, que celle-ci ait été choisie ou non comme administrateur.

RV,2T5,1,39 39. Si une Sœur n'avait pas fait son "acte de cession" parce qu'elle n'avait pas de biens au moment de ses premiers engagements, et qu'il lui en advienne après coup, ou encore, si, l'ayant fait, elle devait en faire un nouveau pour d'autres biens qui lui seraient advenus, elle fera un "acte de cession" comme indiqué à l'article précédent.

RV,2T5,1,40 40. Une fois prises, ces dispositions au sujet de l'administration ne peuvent être modifiées par la Sœur qu'avec la permission de la Supérieure générale.

RV,2T5,1,41 41. Avant leur profession perpétuelle, les Sœurs font librement leur testament pour les biens patrimoniaux qu'elles possèdent. Si elles n'en ont effectivement aucun, elles n'ont pas de testament à faire, mais si elles viennent à en acquérir par la suite, elles auront alors à faire un testament.

RV,2T5,1,42 42. Un testament, une fois fait, ne peut être modifié qu'avec l'autorisation de la Supérieure générale.

RV,2T5,2,1

Livre II

a. Des signes extérieurs de pauvreté doivent pouvoir être posés:

- pas de voyages sans nécessité reconnue,
- sessions et formation en vue de la mission et selon la pauvreté,
- accueillir en faisant partager cette même pauvreté,
- résister aux appels de la publicité.

RV,2T5,2,2

b. Le partage en Congrégation: - Tout l'argent reçu dans chaque communauté est envoyé, chaque mois, à l'Économe générale. - Chaque communauté reçoit de l'Économe générale les sommes nécessaires et déterminées, chaque année, par le Conseil général.

- Les comptes sont tenus par une Sœur de la communauté. La Supérieure de communauté présente les comptes chaque année.

- Les dépenses ordinaires sont décidées au niveau communautaire. Pour les dépenses qui dépassent le SMIG mensuel, la Supérieure de communauté demande l'autorisation préalable à la Supérieure générale.

- Dans les maisons qui appartiennent à la Congrégation, toute transformation fait l'objet d'une autorisation préalable.

RV,2T5,2,3

c. La Sœur titulaire d'un C.C.P. ou d'un compte bancaire verse, sans tarder, son traitement intégral au C.C.P. de la communauté.

- Le compte personnel d'une Sœur doit porter la signature de l'Économe générale et d'une autre Sœur.

- Les Sœurs s'abstiennent de s'occuper, même occasionnellement, d'affaires concernant les biens d'une tierce personne, sauf autorisation expresse de la Supérieure générale.
- Les Sœurs ne peuvent accepter de dépôts appartenant aux personnes du dehors.
- Les Sœurs qui gèrent de petites caisses (cantines, journaux, etc.) soumettent régulièrement leurs comptes à leur supérieure.

Les structures de gouvernement

RV,3T1

I – Le gouvernement en général

RV,3T1,1,43

Livre I

43. À tous les degrés, le pouvoir des supérieures découle de la grâce de fondation. Il s'exerce dans la certitude de foi que nos fondateurs ont eu l'Esprit de Dieu, que c'est par son Esprit que nos "statuts" sont dressés, et dans l'esprit de service évangélique décrit par les Usages, [Premières Constitutions de 1683 et Livre des Usages.] service de la charité qui est le bien et le lien de la communauté, respect des personnes, suscitant soumission volontaire dans un regard de foi, et collaboration dans la liberté des enfants de Dieu.

RV,3T1,1,44

44. Les décisions doivent être prises en fidélité au charisme dans son aspect spirituel et apostolique.

RV,3T1,1,45

45. Témoins du Charisme et servantes à la suite du Christ Serviteur, les supérieures à leur niveau sont les guides spirituels des communautés unies par la grâce du Charisme. Elles servent ainsi les engagements apostoliques confiés à chaque Sœur, dans leur diversité.

RV,3T2

II – Les élections en général

RV,3T2,1,46

Livre I

46. L'on peut dire qu'il est de si grande conséquence aux Communautés de faire de bonnes élections, que les fautes qu'on y commet sont quasi irréparables, et sont souvent cause de la ruine totale des Communautés; c'est ce qui doit obliger toutes les Sœurs à ne procéder jamais aux élections qu'elles auront à faire que dans un grand dégagement, dans de pures intentions et un parfait éloignement de tout ce qui regarde la chair et le sang, n'y envisageant point leur bien particulier au préjudice de celui de la Communauté. Elle doivent, sans attendre que la supérieure leur commande de prier pour ce sujet, beaucoup recommander l'affaire à Dieu, et Le supplier de leur donner son Esprit, pour choisir celles qui sont le plus selon son cœur.

RV,3T2,1,47

47. Après avoir beaucoup prié, elles doivent donner leur voix à celles qu'elles croient en conscience les plus capables de remplir cette charge et de conserver l'esprit de la Communauté dans sa pureté.

RV,3T2,1,48

48. Pour que les élections soient bonnes et selon Dieu, il faut que les Sœurs prient beaucoup pour demander à Dieu son Esprit pour n'agir que par Lui.

Chacune, ayant examiné devant Dieu ce qu'elle croira le plus avantageux pour sa Gloire et pour le bien de la Communauté, donnera son

suffrage, sans découvrir sa pensée à personne (c'est-à-dire ce qu'elle a dessein de faire).

- RV,3T2,1,49 49. Cette orientation première éclaire la façon de s'informer et de consulter, démarches nécessaires et préalables à toute décision.
- RV,3T2,1,50 50. Pour toutes les élections, élections des déléguées au Chapitre et élections faites en Chapitre, on observera les règles suivantes:
 – Personne ne peut valablement voter pour soi.
 – Si plusieurs Sœurs obtiennent le même nombre de voix, sera élue la plus ancienne de profession à partir des premiers Vœux, ou à égalité de profession, la plus ancienne d'âge.
 – S'il y a dans la maison une électrice malade qui ne puisse se rendre dans la pièce où les autres votent, les deux scrutatrices iront prendre son bulletin et l'uniront aux autres.
- RV,3T2,1,51 51. Pour toutes les élections et décisions, la majorité est comptée d'après le nombre des suffrages exprimés, déduction faite des abstentions, bulletins blancs ou nuls.
- RV,3T2,1,52 52. Ne peuvent participer à aucune élection, décision ou consultation:
 – les Sœurs incapables d'actes humains. Déterminer qui est dans cette situation, est laissé à la discrétion de la Supérieure générale,
 – les Sœurs privées de voix active et passive par le Droit commun ou la Règle de Vie: par exemple les Sœurs exclaustrées ou en permission d'absence pour motifs dits personnels.
 Une Sœur a voix active quand elle a le droit de voter pour une élection, une décision, une consultation.
 Une Sœur a voix passive quand elle est éligible à une fonction.

RV,3T3

III – Le chapitre général

RV,3T3,1,53

Livre I

- RV,3T3,1,53 53. Moment important de rénovation spirituelle, le Chapitre réunit la Congrégation tout au long de son histoire pour actualiser la fidélité au charisme donné à l'origine à Nicolas Roland. Il a lieu tous les six ans.
- RV,3T3,1,54 54. Il est convoqué par la Supérieure générale qui en fixe la date et le lieu, du consentement de son Conseil.
- RV,3T3,1,55 55. Entre la convocation et la tenue du Chapitre ordinaire d'élection, un délai de trois mois sera respecté afin de permettre une préparation sérieuse.
- RV,3T3,1,56 56. Le Chapitre a pour rôle à travers un discernement spirituel:
 – d'élire la Supérieure générale, sous la présidence de l'Évêque;
 – d'élire le Conseil général;

- de demander à l'Église l'autorisation de modifier tel ou tel point du Livre I. La majorité des deux tiers est requise;
- de réviser périodiquement le Livre II et préciser les orientations apostoliques, ces décisions sont prises à la majorité absolue;
- de prévoir éventuellement un Chapitre extraordinaire;
- d'interpréter de façon authentique les passages obscurs du Livre I, du Livre II et des autres textes capitulaires.

RV,3T3,1,57 57. Les actes du Chapitre obligent tous les membres de la Congrégation et restent en vigueur tant qu'ils n'ont pas été abrogés par un Chapitre suivant.

RV,3T3,1,58 *Sa composition:*

58. Le Chapitre se compose:

- de membres de droit: la Supérieure générale sortante et son Conseil; [Le Chapitre de 1985 a ajouté "et l'Économe générale".]
- de membres élus dans la proportion de 1 pour 10 Sœurs; cependant, il doit toujours y avoir un minimum de 10 membres élus.

RV,3T3,1,59 59. Toutes les religieuses professes perpétuelles et les professes temporaires ont voix active.
Seules, les religieuses professes perpétuelles ont voix passive.

RV,3T3,1,60 60. Le Chapitre peut être déclaré ouvert au jour convenu s'il rassemble au moins les deux tiers des membres.

RV,3T3,1,61 61. À l'ouverture du Chapitre, les capitulantes élisent d'abord parmi elles, au scrutin secret et à la majorité relative des voix, deux secrétaires et deux scrutatrices.

RV,3T3,1,62 62. Les scrutatrices prêteront serment d'accomplir fidèlement leur office et de garder, même après l'élection, le secret le plus absolu sur ce qu'elles auront appris en s'acquittant de leur tâche. Elles brûleront immédiatement après chaque scrutin tous les bulletins en présence de l'assemblée.

RV,3T3,1,63 63. Le Chapitre général commence par une retraite. Il est déclaré ouvert au début de cette retraite.
La Supérieure générale en fin de mandat fait au Chapitre le compte rendu du mandat écoulé.

RV,3T3,2,1 **Livre II**

a. Les élections des déléguées se font sur la liste globale de toutes les Sœurs professes perpétuelles. Aux deux premiers tours sont élues celles qui ont obtenu la majorité absolue. Au troisième tour, la majorité rela-

tive suffit. Dans un quatrième scrutin, trois remplaçantes sont élues; la majorité relative suffit.

RV,3T3,2,2 b. Si des Sœurs se trouvent dans un lieu très éloigné et ne peuvent voter par correspondance, elles pourront voter par procuration.

RV,3T3,2,3 c. La Supérieure générale, du consentement de son Conseil, définit les autres modalités de l'élection des capitulantes, et les modalités de préparation du Chapitre général de la Congrégation.

RV,3T3,2,4 d. Si une capitulante est absente le jour de l'ouverture du Chapitre, la première remplaçante élue prend sa place pour la session en cours; la capitulante (si elle est guérie) reprend sa place à la session suivante. Dans la suite du Chapitre une capitulante absente ne sera pas remplacée, pourvu qu'il y ait au moins deux tiers des capitulantes présentes.

RV,3T3,2,5 e. Au début de ses travaux, le Chapitre définit lui-même sa procédure et sa méthode de travail sur proposition faite par le Conseil général.

RV,3T4
RV,3T4,1,64

IV – Élection de la Supérieure générale

Livre I

64. Pour l'élection de la Supérieure générale, le Chapitre se réunit sous la présidence de l'Évêque du lieu ou de son délégué.

RV,3T4,1,65 65. Pour être Supérieure générale, il faut avoir au moins 35 ans, 10 ans de profession et avoir exercé une responsabilité de communauté.

RV,3T4,1,66 66. La Supérieure générale est élue pour 6 ans. Elle est rééligible une fois. Elle peut être seulement "postulée" pour un troisième mandat, à condition de recueillir au moins les deux tiers des voix.

RV,3T4,1,67 67. L'élection de la Supérieure générale se fait au scrutin secret, à la majorité des deux tiers des voix au 1er et au 2ème tour. Si au premier et au deuxième tour de scrutin la majorité des deux tiers n'est pas obtenue, on procédera à un troisième et à un quatrième tour où la Supérieure générale sera élue à la majorité absolue.

Si elle n'est pas élue, la majorité relative suffit au cinquième tour.

RV,3T4,1,68 68. Si la Supérieure générale élue n'est pas présente au Chapitre, on la convoque immédiatement et les séances sont suspendues jusqu'à son arrivée.

RV,3T4,1,69 69. Après le choix fait par le Chapitre qui lui exprime l'élection du Seigneur, le mandat de la Supérieure générale lui est confirmé par l'Évêque qui préside.

Elle préside alors de droit à tous les travaux du Chapitre d'affaires qui suit son élection.

- RV,3T4,1,70 **Élection des Conseillères et de l'Assistante**
70. Après l'élection de la Supérieure générale, un temps suffisamment long de prière et de réflexion est laissé aux capitulantes.
- RV,3T4,1,71 71. Les Conseillères sont alors élues l'une après l'autre, en laissant un temps suffisant de prière et de réflexion entre chaque élection.
- RV,3T4,1,72 72. Aux premier et deuxième tours, sont élues celles qui ont la majorité absolue; au troisième tour, la majorité relative suffit.
- RV,3T4,1,73 73. Si une Conseillère nouvellement élue n'est pas présente, on l'attend pour commencer le Chapitre d'affaires.
- RV,3T4,1,74 74. Après réflexion et possibilité de consultation de la Supérieure générale, dans les 48 heures qui suivent, une Assistante est élue par le Chapitre, au sein du Conseil constitué. Les modalités de scrutin sont les mêmes que pour les Conseillères.
- RV,3T5
RV,3T5,1,75 **V – La Supérieure générale**
Livre I
75. Durant son mandat, la Supérieure générale a autorité sur toute la Congrégation, au service des Sœurs et des communautés, en vue de la Mission.
- RV,3T5,1,76 76. Elle doit gouverner en fidélité spirituelle et apostolique au charisme, et au service de l'unité du Corps de Congrégation.
- RV,3T5,1,77 77. Elle peut et doit intervenir lorsque la fidélité et l'unité sont en cause.
- RV,3T5,1,78 78. Elle s'appliquera à l'oraison pour puiser spécialement au pied de la Crèche l'amour et la lumière pour bien s'acquitter de sa charge. Elle pourra ainsi vivre du charisme pour en être témoin parmi ses Sœurs. Elle doit s'instruire elle-même de ce qu'elle doit enseigner aux autres. Elle doit être spécialement humble, désintéressée, sincère, et tout faire avec douceur et charité, sans précipitation.
- RV,3T5,1,79 79. Elle ne reçoit cette charge que pour servir ses Sœurs, dans leur vocation, selon la Règle de Vie de l'Institut. Pour s'acquitter de ce service, elle doit témoigner plus de douceur et d'humilité que d'exigence. Elle veille avec une charité infatigable sur tous les besoins des Sœurs. Elle les accueille dans leurs épreuves et les fortifie. Elle les soutient dans leurs faiblesses, les écoutant, leur répondant avec prudence et gardant la discrétion qui leur est due. Elle s'étudie particulièrement au discernement des esprits des Sœurs pour les employer plus sûrement à la Mission dans le service qui leur convient. Elle visite les communautés au

moins une fois par an et selon les besoins. Elle veille à ce que la Règle de Vie soit lue régulièrement.

RV,3T5,1,80 80. C'est elle qui donne les obédiences et la mission à chaque religieuse et à chaque communauté, au nom de l'Église.

RV,3T5,1,81 81. La Supérieure générale a le droit de dispenser une Sœur ou une communauté d'un ou plusieurs articles du Livre I et du Livre II, concernant la vie de prière et la vie communautaire.

RV,3T6

VI – Le Conseil général

RV,3T6,1,82

Livre I

82. La Supérieure générale a un Conseil composé de quatre membres.

RV,3T6,1,83

83. Les Conseillères sont élues pour six ans; leur mandat cesse avec celui de la Supérieure générale. Elles sont rééligibles. Pour être Conseillère générale, il faut être professe perpétuelle.

RV,3T6,1,84

84. La supérieure doit obtenir le consentement de son Conseil (vote délibératif) pour:

1 – Convoquer un Chapitre extraordinaire.

2 – Fixer la date et le lieu du Chapitre général.

3 – Définir les modalités d'élection des capitulantes, non prévues au Livre II.

4 – Définir les modalités de préparation du Chapitre général.

5 – Faire un projet de procédure pour le prochain Chapitre général.

6 – Interpréter dans un cas particulier les passages obscurs du Livre I, du Livre II et des autres textes capitulaires.

7 – Établir un noviciat.

8 – Admettre et refuser les postulantes au noviciat.

9 – Permettre à une novice de faire valablement son noviciat dans une autre communauté de la Congrégation que celle du noviciat.

10 – Admettre et refuser les novices aux vœux temporaires.

11 – Admettre et refuser les junioristes aux vœux perpétuels.

12 – Ne pas admettre pour raison de santé une junioriste au renouvellement de ses vœux ou aux vœux perpétuels.

13 – Réadmettre dans la Congrégation, sans nouveau noviciat, une junioriste sortie à l'expiration de ses vœux temporaires ou après avoir été relevée de ceux-ci.

14 – Renvoyer une professe temporaire. (x)

15 – Renvoyer une professe perpétuelle. (x)

16 – Nommer l'Économe générale, la Maîtresse des Novices, les Supérieures de Communauté.

- 17 - Proroger les supérieures de communauté dans leur charge, leur triennat expiré.
- 18 - Accepter la démission d'une Conseillère générale.
- 19 - Déposer, pour de graves motifs, une Conseillère générale. (x)
- 20 - Remplacer, jusqu'au prochain Chapitre, une Conseillère générale, en cas de décès, démission ou déposition.
- 21 - Déposer une supérieure de communauté pendant son triennat.
- 22 - Fonder ou supprimer une Maison. (x)
- 23 - Agrandir un immeuble, construire ou démolir, acquérir, aliéner ou échanger. (xx)
- RV,3T6,1,85 24 - Accepter [Suite du n. 84.] ou refuser toute donation entre vifs, tout bail ou location d'immeuble, tout prêt, emprunt, ainsi que tout dépôt ou placement importants (en déterminer périodiquement le montant). (xx)
- 25 - Autoriser toute dépense extraordinaire de quelque importance (en déterminer périodiquement le montant maximum).
- 26 - Approuver les comptes de l'Économe générale et les dépenses extraordinaires permises aux maisons locales.
- 27 - Introduire une instance et entreprendre une procédure devant les tribunaux pour les défenses des droits et intérêts de la Congrégation
28. et pour toute autre affaire importante de la Congrégation pour laquelle le consentement du Conseil est requis.
- 84 bis. Dans les cas indiqués aux numéros 14-15-19-22, l'autorisation de l'Évêque du lieu est requise, en plus du consentement du Conseil (x).
- Pour les aliénations, prêts et emprunts supérieurs à un million de nouveaux francs, il faut, en plus du consentement du Conseil, l'autorisation de l'évêque du lieu et du Saint-Siège (xx).
85. Le vote est délibératif quand la Supérieure générale ne peut prendre une décision à laquelle la majorité serait opposée.
- RV,3T6,1,86 86. Les Conseillères doivent être capables de connaître la Congrégation en tant que Corps, tant au spirituel qu'au temporel, et de conseiller la Supérieure générale dans la fidélité à l'esprit du charisme. Elle lui donneront leur avis avec liberté et simplicité, sans opiniâtreté; elles garderont une grande discrétion sur ce qui aura été traité dans le Conseil: ordre du jour, délibération et décisions prises.
- Elles seront prudentes, paisibles, régulières et toujours très unies à la Supérieure; le bien de la Congrégation dépend de cette union et bonne intelligence.

RV,3T6,2,1

Livre II

a. Les réunions du Conseil ont lieu habituellement au moins une fois par mois.

RV,3T6,2,2

b. Pour un vote délibératif, il doit y avoir au moins la Supérieure générale et trois Conseillères.

RV,3T6,2,3

c. Les scrutins sont secrets pour les affaires graves, les nominations aux charges et toute affaire quelconque si une Conseillère le demande.

RV,3T6,2,4

d. Le Conseil pourra faire appel à une Sœur susceptible de donner une information sur le sujet traité.

RV,3T6,2,5

e. L'Économe, la Maîtresse des Novices lorsqu'elles ne sont pas Conseillères sont appelées en Conseil pour les questions concernant leur charge.

RV,3T6,3,87

Rôle de l'Assistante**Livre I**

87. Elle est habituellement plus proche de la Supérieure générale dans les affaires courantes de la Congrégation.

Elle remplace la Supérieure générale en cas d'absence prolongée, assure l'intérim et convoque le Chapitre d'élection en cas de décès de la Supérieure générale ou de démission. Dans ce cas, elle ne peut prendre aucune mesure de quelque importance, ni modifier l'affectation des Sœurs sans l'assentiment des autres conseillères.

RV,3T7

VII – L'Économe générale

RV,3T7,1,88

Livre I

88. Les biens temporels de la Congrégation (patrimoine mobilier et immobilier) sont administrés par la Congrégation elle-même, selon les intentions du Fondateur.

RV,3T7,1,89

89. À cet effet, l'Économe générale est nommée par la Supérieure générale, après vote délibératif du Conseil.

Elle doit être professe perpétuelle.

RV,3T7,1,90

90. Elle doit être agissante, fidèle, prudente, intelligente et avoir quelque ouverture d'esprit pour les affaires, particulièrement sensible à la dimension spirituelle et apostolique de la pauvreté, fondamentale dans notre vie. L'esprit de pauvreté que Monsieur Roland a voulu pour la Congrégation inspirera tout particulièrement sa vie personnelle et son service de Congrégation.

RV,3T7,1,91

91. L'Économe générale est chargée de poser, sous l'autorité de la Supérieure générale et selon la Règle de Vie, les actes qui:

- 1 - assurent la conservation du patrimoine de la Congrégation (mobili-
lier et immobilier) et la réévaluation du capital;
- 2 - permettent d'en percevoir et répartir les revenus;
- 3 - sont susceptibles d'améliorer la valeur des biens qui le composent.
- RV,3T7,1,92 92. Outre ces actes d'administration ordinaire, l'Économe générale
peut être appelée par la Supérieure générale et son Conseil à réaliser cer-
tains actes d'administration extraordinaire tels que aliénations, insti-
sements ou placements importants de capitaux, et autres semblables.
- RV,3T7,1,93 93. Tous les titres de propriété et actes légaux qui garantissent les droits
de la Congrégation seront placés sous clef, aux archives.
- RV,3T7,1,94 94. L'Économe générale a la direction générale de la comptabilité de la
Congrégation.
- RV,3T7,1,95 95. Elle rend compte chaque année de toute son administration à la Su-
périeure générale et lui remet ses livres de comptes qui sont examinés
et, s'il y a lieu, approuvés par la Supérieure générale en Conseil.
- RV,3T7,1,96 96. De même, elle présente chaque année au Conseil le budget prévi-
sionnel de la Congrégation, compte tenu des dépenses extraordinaire
proposées par les maisons locales, des dépenses prévues pour la forma-
tion des jeunes, pour l'entretien des Sœurs âgées ou infirmes et pour la
fondation missionnaire.
- RV,3T8
RV,3T8,1,97 **VIII – La Secrétaire générale**
Livre I
- RV,3T8,1,98 97. La Secrétaire générale est nommée par le Conseil général parmi les
Conseillères.
- RV,3T8,1,98 98. Elle relate, dans un registre spécial, tous les actes du Conseil général.
- RV,3T8,1,99 99. Elle a la garde des archives, de tous les documents qui se rapportent
à l'histoire et à l'administration de la Congrégation, en particulier:
- 1 - du registre des actes du Chapitre;
- 2 - du registre des actes du Conseil;
- 3 - du registre des immeubles;
- 4 - du registre des Établissements du dehors; il contiendra la date de
chaque fondation, ainsi que les conventions entre l'Institut et les Fon-
dateurs;
- 5 - du registre des Sœurs: il indiquera les nom et prénoms de chaque
Sœur, ses date et lieu de naissance, les noms et domicile de ses parents,
les dates de son entrée dans l'Institut, de la profession de ses vœux tem-
poraires et de sa profession perpétuelle. On y inscrira aussi les dots et
autres sommes notables reçues des Sœurs;

6 – du registre mortuaire.

RV,3T9

IX – Les supérieures de communauté

RV,3T9,1,100

Livre I

100. Toute communauté doit avoir une supérieure locale ou directe. La situation d'une communauté sans supérieure ne peut être que provisoire.

Toute communauté de cinq Sœurs et plus doit avoir, autant que possible, une supérieure locale.

On appelle ici "supérieure locale" celle qui vit dans la communauté avec ses Sœurs.

On appelle "supérieure directe" celle qui ne vit pas habituellement dans la communauté dont elle est responsable.

RV,3T9,1,101

101. Les supérieures de communauté, nommées pour trois ans, sont rééligibles, mais pas plus de neuf années consécutives.

RV,3T9,1,102

102. Les supérieures sont, auprès des Sœurs, par leur vie et par leur parole:

témoins du Corps de Congrégation,

des intentions du Fondateur

selon la Mission confiée à la communauté

et le statut de communauté revu chaque année.

RV,3T9,1,103

103. Elles doivent intervenir lorsque la Mission et l'unité de la communauté sont en cause.

RV,3T9,1,104

104. Elles s'inspirent dans leur gouvernement des orientations générales et rendent compte de leur service de supérieure et de la mission de leur communauté, au moins une fois par an à la Supérieure générale dont elles partagent les devoirs. Elles lui présentent chaque année le statut de communauté.

RV,3T9,1,105

105. Dans un cas particulier et pour un temps limité, une supérieure de communauté peut dispenser une Sœur d'un article de la Règle de Vie (Livre I et Livre II) concernant la vie de prière et la vie communautaire.

RV,3T9,1,106

106. Elles réunissent la communauté une fois par trimestre au moins:

– pour vérifier dans les activités la fidélité à la Mission donnée;

– pour accueillir les appels qui pourraient être faits;

– y réfléchir;

– prévoir le calendrier;

– vérifier, à l'occasion des comptes, la façon de vivre la pauvreté.

Au terme de la recherche en communauté, il appartient à la supérieure, selon les circonstances, d'authentifier ce qui a été décidé ensemble ou de prendre elle-même la décision finale.

Elle fait connaître à la Supérieure générale le résultat de la réflexion faite en communauté et éventuellement les décisions prises.

RV,3T9,2,1

Livre II

Les supérieures de communauté

Avant de nommer une supérieure de communauté, le Conseil doit vérifier les critères suivants:

- qu'elle soit une personne de relation;
- qu'elle puisse assurer l'animation spirituelle de la Communauté;
- qu'elle puisse accompagner ses Sœurs dans leur travail apostolique, ce qui demande une connaissance suffisante du contexte apostolique.

RV,3T9,2,2

La communauté de la Maison-Mère

La Communauté de la Maison-Mère doit avoir une supérieure locale et deux conseillères nommées par le Conseil général après consultation des Sœurs.

RV,3T9,2,3

Le Conseil de Congrégation

a. La Supérieure générale convoquera au moins une fois par an le Conseil de Congrégation. Il sera composé du Conseil général ordinaire et de toutes les responsables des Communautés locales. La Supérieure générale pourra y convoquer certaines Sœurs plus spécialisées pour y apporter les informations concernant les sujets traités.

b. Le Conseil de Congrégation révise la vie de la Congrégation durant l'année écoulée, précise les orientations pour l'année suivante et prévoit les mesures à prendre en conséquence.

C'est à la Supérieure générale avec le Conseil général qu'il revient de prendre toutes décisions.

L'Admission dans la Congrégation et la Formation

Livre I

RV,4To,1,107

107. La Congrégation accueille en son sein celles qui, entendant dans leur cœur l'appel à suivre le Christ dans le mystère de son Incarnation, veulent vivre l'attitude spirituelle fondamentale des disciples de Nicolas Roland: accueil de l'Amour qui rend proche de tous, peut servir à tous et est capable de tout, dans un esprit d'humilité, de pauvreté, de zèle, de dépendance, pour une annonce de l'Évangile aux jeunes, de préférence aux plus démunis.

RV,4To,1,108

108. Celles qui voudront ainsi se sacrifier entièrement pour servir Dieu dans le prochain, y seront reçues, de quelque condition qu'elles soient, pourvu qu'elles aient les qualités requises.

RV,4To,1,109

109. Ces qualités sont: une santé suffisante, un esprit droit qui ait de la pénétration, sans toutefois s'en faire accroire, un cœur soumis aux ordres de la Providence et des Règles, une foi solide et un réel désir de travailler au salut de ses frères, un talent suffisant pour l'exercice de l'emploi, des mœurs réglées ou faciles à conduire.

RV,4To,1,110

110. Pour n'introduire dans la Congrégation que des personnes humblement déterminées à correspondre au dessein que Dieu a inspiré à Nicolas Roland, la Supérieure générale examinera elle-même, ou par une Sœur qu'elle déléguera, le caractère et l'esprit de celles qui viendront se présenter. Elle saura se souvenir que celle qui rechercherait ses intérêts, manquerait d'une maturité suffisante, voudrait épargner ses forces ou resterait attachée à sa famille n'est pas propre à cette vie.

RV,4To,1,111

111. L'accompagnement spirituel et les exercices spirituels de retraites sont les moyens les plus adaptés, avec la prière et la réflexion personnelle, pour laisser mûrir l'appel perçu et y répondre.

RV,4To,2,1

Livre II

a. Toutes les Sœurs doivent se sentir responsables de la vie de l'Institut et de son avenir. Elles cherchent, en Communauté et en Congrégation, les moyens adaptés pour répondre à l'ordre du Seigneur: "Priez donc le Maître de la Moisson d'envoyer des ouvriers à sa Moisson".

RV,4To,2,2

b. Les Sœurs savent d'expérience que Dieu, pour faire entendre son appel, passe souvent par des intermédiaire humains. Leur vie religieuse, communautaire et apostolique, vécue selon le charisme, leur parole respectueuse de la liberté, mais sans fausse timidité, doivent présenter aux jeunes le chemin sur lequel Dieu chemine avec elles.

La Formation

I - Le postulat

RV,4T1,1,112

Livre I

112. Le temps du postulat doit permettre la connaissance réciproque entre celle qui demande son admission dans la Congrégation et la Congrégation.

RV,4T1,1,113

113. Durant ce temps, la postulante approfondit sa vie chrétienne et s'engage progressivement dans la vie communautaire. Ses obligations professionnelles que normalement elle conserve, subvenant par elle-même à ses besoins, doivent lui permettre une relation suffisante avec une Communauté déterminée par la Supérieure générale.

RV,4T1,1,114

114. C'est la Supérieure générale qui admet au postulat et peut l'interrompre.

RV,4T1,1,115

115. Le temps du postulat est de un an minimum. Il peut être prolongé, sans toutefois dépasser deux ans.

RV,4T1,1,116

116. Après ce temps, la postulante fait sa demande d'entrée au Noviciat. Elle peut aussi se retirer.

RV,4T1,2,1

Livre II

a. La postulante apprend humblement, avec la grâce de Dieu à conformer sa vie à la vie et à la doctrine de Notre-Seigneur Jésus-Christ et à celles des premiers chrétiens, selon la vocation de son baptême.

RV,4T1,2,2

b. Elle s'engage dans une prière personnelle, une relation fraternelle avec les Sœurs et une action apostolique.

RV,4T1,2,3

c. Elle sera en relation avec la Maîtresse des novices qui l'accompagnera dans la découverte personnelle de sa vocation, du charisme de Congrégation et dans sa préparation progressive au Noviciat.

RV,4T1,2,4

d. La Supérieure générale détermine le lieu du Postulat après accord avec la Maîtresse des novices: dans une communauté de la Congrégation ou en dehors.

Si le postulat se fait dans une communauté de la Congrégation, que ce soit de préférence une autre que celle du noviciat. S'il se fait en dehors de toute communauté, la postulante devra passer trois mois continus dans une Communauté de la Congrégation pour qu'on puisse juger de ses aptitudes à la vie communautaire.

RV,4T1,2,5

e. Les Sœurs qui auront eu contact avec la postulante feront parvenir à la Supérieure générale leur avis motivé, favorable ou non, à l'admission au Noviciat. Elles seront particulièrement attentives aux qualités de-

mandées par Nicolas Roland et la Règle de Vie (cf. "L'Admission dans la Congrégation").

RV,4T2

RV,4T2,1,117

II – Le noviciat

Livre I

117. C'est la Supérieure générale, avec l'accord de son Conseil, qui prononce l'admission au noviciat et en fixe la date d'entrée. L'entrée au noviciat est précédée d'une retraite de huit jours pleins.

Pour être admise au noviciat, la postulante doit avoir 20 ans accomplis.

RV,4T2,1,118

118. Pour que le noviciat soit valide, l'admission doit répondre aux normes du Droit Commun en vigueur qui sont les suivantes:

- La candidate doit être libre d'engagement matrimonial;
- ne pas être engagée, ni avoir été engagée dans un autre Institut de vie consacrée;
- être libre de toutes dettes;
- être libre de tout compte avec un tribunal et de toute recherche judiciaire.

Au cas où la candidate aurait été admise dans un autre Institut, la Supérieure générale devrait demander toutes indications utiles, sous la garantie du secret, avant de demander l'indult nécessaire.

La candidate doit fournir, avant d'être admise:

- un certificat de Baptême et de Confirmation;
- un certificat médical complet.

RV,4T2,1,119

119. La durée du noviciat est de deux ans. La première année est une année continue dans la maison du noviciat, en dehors de toute activité professionnelle et apostolique. Si, durant cette première année, la totalité des absences dépasse deux mois, le noviciat est invalide et doit être recommencé.

Dans un cas particulier, la Supérieure générale peut prolonger les deux ans de noviciat, mais pas au-delà de six mois.

RV,4T2,1,120

120. En seconde année, il peut être bon d'introduire des stages afin de permettre une meilleure connaissance de la vie apostolique de la Congrégation et des possibilités concrètes d'engagement et de vie communautaire de la novice. Cependant, ces stages ne doivent en rien gêner l'approfondissement spirituel et doctrinal de la formation. Ces stages sont proposés par la maîtresse des novices au consentement de la Supérieure générale. La novice doit passer au noviciat le mois qui précède les premiers engagements.

- RV,4T2,1,121 121. Le lieu du noviciat est déterminé par la Supérieure générale, avec accord de son Conseil et par écrit. Il doit être un lieu assez retiré, favorable au silence, à la prière et à l'étude. Il doit être établi dans une Communauté de la Congrégation ou constituer à lui seul une Communauté de la Congrégation.
- RV,4T2,1,122 122. Le noviciat est un temps de retrait, durant lequel la novice, coupée temporairement de la vie habituelle, accueille et intègre sa vocation dans la Congrégation, et en expérimente le mode de vie.
- RV,4T2,1,123 123. Durant le noviciat, la novice entre progressivement dans l'attitude spirituelle du fondateur et la vie religieuse selon la Règle de Vie, guidée d'une manière suivie par la maîtresse des novices.
- RV,4T2,1,124 124. Sa vie spirituelle, comme celle de toutes ses Sœurs, est alimentée par l'oraison, la lecture spirituelle et l'étude, la récollection, la vie liturgique et sacramentelle, la vie fraternelle, la réflexion sur les stages apostoliques et le travail manuel. Elle est initiée à l'accueil progressif du charisme. On lui expliquera souvent la présente Règle de vie, afin qu'elle soit bien instruite des obligations de l'état où elle veut s'engager pour toute sa vie.
- RV,4T2,1,125 125. La première place sera donnée à l'initiation aux Mystères du Verbe incarné, par la Sainte Écriture et les écrits du Fondateur. Elle apprendra aussi à connaître l'Histoire de la Congrégation qui sera resituée dans l'Histoire de l'Église et de la vie religieuse.
- RV,4T2,1,126 126. Elle entrera dans les dispositions de silence, d'oraison, de présence de Dieu dans lesquelles a été la Vierge Marie à la Crèche, à la Croix, à l'Autel, afin de recevoir en son cœur son divin Fils...
- RV,4T2,1,127 127. La novice découvrira que les marques d'une vocation dans la Congrégation du Saint-Enfant Jésus, pour aujourd'hui comme pour les premières Sœurs, sont: une solide piété envers Dieu, un désir constant et sincère de contribuer au salut des âmes, l'amour du travail et de l'humiliation, l'estime pour toutes ses Sœurs et pour tout ce qui a rapport à la Congrégation, une aptitude particulière pour bien s'acquitter de "l'INSTRUCTION".
 Au cours de ses années de formation, noviciat et Vœux temporaires, la Sœur s'efforcera de développer en elle ces qualités. Elle affermira ainsi une vie personnelle solide, tant au plan humain que spirituel, ce qui lui permettra de s'engager sans équivoque dans une vie communautaire et consacrée et de devenir responsable à sa place de la Mission commune.

RV,4T2,1,128 128. À la fin des deux années de noviciat, ou en cours de noviciat, la novice peut se retirer librement, sans pouvoir rien exiger de la Congrégation. La Supérieure générale peut aussi, pour de justes motifs, renvoyer la novice. Elle n'est pas tenue de lui donner tous ses motifs.

RV,4T2,2,1

Livre II

a. L'entrée au Noviciat se fait dans une cérémonie privée suivie de la Messe de Communauté. La novice s'engage personnellement, devant ses Sœurs, à progresser dans sa réponse au Seigneur durant la période de formation qui s'ouvre. La Supérieure générale, au nom de toutes les Sœurs, l'accueille. Elle reçoit la Croix, différente de celle des Professes. Elle garde son nom de baptême et de famille, y ajoutant la qualité de "Sœur".

L'acte d'entrée est consigné dans un registre spécial.

RV,4T2,2,2

b. Le statut de vie communautaire et le programme d'études sont établis par la maîtresse des novices et soumis à l'approbation de la Supérieure générale.

RV,4T2,2,3

c. La maîtresse des novices est responsable de la formation et de l'accompagnement des novices, selon les orientations données par la Supérieure générale. La Supérieure générale peut lui donner des collaboratrices qui travaillent avec elle en communion loyale et en dépendance.

RV,4T2,2,4

d. Toutes les Sœurs de la Congrégation collaborent à la formation par leur prière et l'exemple de leur vie. Elles cherchent les moyens de partager avec les novices leur vie apostolique. Cependant, l'expérience montre que les contacts avec les Sœurs professes, comme avec l'extérieur, doivent être limités, et tout particulièrement durant la première année qui est un temps de recul, pour faciliter l'enracinement de la vocation.

RV,4T2,2,5

e. Durant le noviciat, la novice ne peut disposer de ses biens ni y renoncer. Elle doit cependant, pour la durée du noviciat, confier l'administration de ses biens à quelqu'un.

RV,4T2,2,6

f. Dans la mesure du possible, en accord avec la Supérieure générale, la novice participe à son entretien. Les dépenses de formation et d'études sont prises en charge par la Congrégation.

RV,4T2,2,7

g. Si la novice persévère dans son désir de vivre sa vocation dans la Congrégation, deux mois avant la fin de sa deuxième année, elle présente sa demande d'admission aux Vœux temporaires, à la Supérieure générale.

RV,4T3 **III – Les vœux temporaires**RV,4T3,1,129 **Livre I**

129. La demande d'engagement dans la Congrégation est faite par la novice à la Supérieure générale.
- RV,4T3,1,130 130. Avec le vote délibératif du Conseil, la Supérieure générale admet la novice à se consacrer publiquement à Dieu, dans le Corps de Congrégation, pour vivre les vœux de Pauvreté, de Chasteté, d'Obéissance selon la Règle de vie de la Congrégation, en se vouant à l'annonce de l'Évangile par sa vie et par sa parole.
- RV,4T3,1,131 131. Consciente de sa faiblesse et de la Toute-Puissance divine, se souvenant de la Parole du Seigneur: "Celui qui met la main à la charrue et regarde en arrière, n'est pas digne de moi", la Sœur qui demande à prononcer ses premiers vœux, doit être fermement décidée à se consacrer au Seigneur pour toujours. Cependant, la prudence maternelle de l'Église et de la Congrégation accueille et reconnaît cet engagement comme temporaire pour une première durée de trois ans.
- RV,4T3,1,132 132. La Supérieure générale peut, pour une juste cause, permettre que les premiers vœux puissent être prononcés 15 jours avant l'expiration des deux années de noviciat.
- RV,4T3,1,133 133. C'est la Supérieure générale qui admettra la Sœur à renouveler son engagement pour une deuxième période de trois ans, précédant les vœux perpétuels. Les vœux doivent être renouvelés le jour où ils expirent. Cependant, la Supérieure générale peut, pour de justes causes, anticiper la rénovation d'un mois au maximum.
Si la Sœur n'est pas admise à ce renouvellement, elle doit se retirer, sans rien pouvoir exiger de la Congrégation. Elle pourra aussi quitter librement la Congrégation à la fin de chaque triennat.
- RV,4T3,1,134 134. Une année supplémentaire d'affermissement de la vocation pourra être proposée après ces six ans.
- RV,4T3,1,135 135. Au-delà de ce temps, si l'hésitation et les difficultés persistent, la Sœur se retirera du Corps de Congrégation. Si elle n'est pas admise à la profession perpétuelle, elle devra quitter la Congrégation.
- RV,4T3,1,136 136. Avant de prononcer ses vœux temporaires ou de les renouveler, la Sœur fera une retraite de huit jours pleins.
- RV,4T3,1,137 137. Les vœux temporaires sont reçus par la Supérieure générale ou par une Sœur déléguée par elle.

RV,4T3,1,138

La Formule des vœux temporaires

138. Moi, [...] , Sœur de la Communauté du Saint-Enfant Jésus, en présence de Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, je promets et fais pour trois ans vœu de pauvreté, chasteté et obéissance selon la Règle de Vie de la Congrégation, consacrée au Saint Enfant Jésus, destinée à l'INSTRUCTION, à quoi je me consacre dès à présent dans le dessein d'y employer tout le temps de ma vie; ce que j'accomplirai fidèlement avec la grâce du Saint Enfant Jésus que je lui demande très humblement, par les mérites de son Incarnation et de sa Passion.

RV,4T3,2,1

Livre II

Vœux temporaires et juniorat

a. Les premiers Vœux temporaires seront prononcés habituellement à la fin de la retraite de huit jours pleins et au cours d'une Eucharistie qui rassemble la Congrégation, à laquelle s'associent la famille et les amis de la nouvelle Professe. Elle reçoit officiellement la Croix de la Congrégation et la Règle de Vie dont elle s'engage à faire la règle de sa vie.

RV,4T3,2,2

b. Aussitôt son engagement, la professe est envoyée dans une communauté de la Congrégation, selon la Mission qu'elle aura reçue de la Supérieure générale, et entre effectivement dans la vie apostolique de la Congrégation.

RV,4T3,2,3

c. Les actes de profession temporaire seront consignés dans le registre de la Congrégation, après avoir été signés de la professe, de la Supérieure générale qui a reçu la profession et de l'Assistante.

RV,4T3,2,4

d. La Supérieure générale veillera à ce que la nouvelle professe puisse prendre et prenne effectivement tous les moyens nécessaires pour se former à la vie apostolique:

- approfondissement de son expérience spirituelle,
- accueil et connaissance des jeunes et de tous ceux qui ont influence sur eux,
- engagement dans les moyens apostoliques proposés.

RV,4T3,2,5

e. Un approfondissement doctrinal solide et une réflexion sérieuse sur sa vie apostolique lui seront demandés selon ses possibilités.

RV,4T3,2,6

f. Si des études universitaires ou professionnelles doivent être reprises, elles le seront de préférence après l'engagement perpétuel. Elles ne doivent jamais nuire à l'engagement apostolique.

RV,4T3,2,7 g. Deux mois avant la fin de la période des six ans d'engagement, la professe de vœux temporaires fait sa demande pour être admise à la profession perpétuelle.

RV,4T4 **IV – Les vœux perpétuels**

RV,4T4,1,139 **Livre I**

139. Par la Profession perpétuelle, la Sœur est associée définitivement au Corps de Congrégation et participe, à part entière, à sa vie et à sa Mission.

RV,4T4,1,140 140. C'est la Supérieure générale, avec le vote délibératif de son Conseil, qui admet à la profession perpétuelle.

RV,4T4,1,141 141. Elle aura, au préalable, demandé aux Sœurs qui auraient des objections à faire à l'admission, de bien vouloir, en conscience, formuler leurs réticences, en les motivant.

RV,4T4,1,142 142. Si la retraite de trente jours selon les Exercices de Saint Ignace n'a pas été faite au cours des années précédentes, on pourra la proposer à la professe temporaire avant son engagement perpétuel.

RV,4T4,1,143 143. La profession perpétuelle est immédiatement précédée d'une période de réflexion et de prière d'au moins un mois qui se termine par une retraite de huit jours pleins. Durant ce mois, la future professe cesse ses activités apostoliques.

RV,4T4,1,144 144. La Supérieure générale, ou une Sœur déléguée par elle, reçoit l'engagement perpétuel qui se fait habituellement au cœur de la Congrégation, et au cours de l'Eucharistie. L'Eucharistie sera, autant que possible, présidée par l'Archevêque de Reims ou de l'Évêque du lieu.

RV,4T4,1,145 145. La consécration perpétuelle peut ensuite être célébrée d'une manière toute spéciale dans les lieux, paroisses, écoles... où la Sœur est envoyée en mission.

RV,4T4,1,146 146. L'acte d'engagement des vœux perpétuels est consigné dans le registre de l'Institut, signé de la professe, de la Supérieure générale et de l'Assistante.

RV,4T4,1,147 **La formule des vœux perpétuels**

147. Moi, [...], Sœur de la Communauté du Saint-Enfant Jésus, en présence de Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, je promets et fais vœu perpétuel de pauvreté, chasteté et obéissance selon la Règle de Vie de la Congrégation, consacrée au Saint Enfant Jésus, destinée à l'INSTRUCTION, à quoi je me consacre dès à présent dans le dessein d'y employer tout le temps de ma vie; ce que j'accomplirai fidèlement avec la grâce du

Saint Enfant Jésus que je lui demande très humblement, par les mérites de son Incarnation et de sa Passion.

RV,4T5

RV,4T5,1,148

V – La Maîtresse des novices

Livre I

148. La maîtresse des novices est une Sœur de la Congrégation, choisie par la Supérieure générale avec accord de son Conseil, professe perpétuelle et reconnue comme portant dans l'humilité et l'obéissance le sens du charisme de Congrégation. Elle aura au moins 35 ans d'âge et dix ans de profession.

RV,4T5,1,149

149. La maîtresse des novices doit regarder ce saint emploi avec l'œil de la foi. Elle attendra tout de Dieu, rien de son industrie. Elle se souviendra qu'elle doit instruire les novices par ses exemples aussi bien que par ses paroles, leur ouvrir, pour en tirer les choses anciennes et nouvelles, le trésor spirituel de la Congrégation, reçu du Fondateur et vécu durant des siècles.

RV,4T5,1,150

150. Pour cela, guidée par le Fondateur, elle doit, humblement et fidèlement, chercher à connaître l'Écriture Sainte, les courants spirituels qui ont marqué le 17^{ème} siècle (saint Ignace, l'École française, le Carmel), les grands éducateurs à cause de leur influence sur la vie et la Mission de Nicolas Roland. Cette recherche lui permettra de mieux pénétrer l'expérience spirituelle et apostolique que Nicolas Roland nous a livrée dans ses écrits et que les premières Sœurs nous ont soigneusement transmise. Elle sera tout spécialement fidèle à se conformer aux "Usages" concernant la maîtresse des novices. Elle en fera sa règle de vie.

Elle communiera profondément à la Mission de l'Église et à la vie apostolique de toute la Congrégation. Ainsi elle éveillera les novices à la vie apostolique actuelle, selon le charisme de fondation.

RV,4T5,1,151

151. La maîtresse des novices doit tenir régulièrement la Supérieure générale au courant de la vie et de la recherche du Noviciat, des progrès et des difficultés des novices, dans la discrétion due aux personnes. Elle cherche avec elle les orientations et les décisions les plus conformes à la formation selon l'esprit de la Congrégation et une meilleure intégration de la vocation personnelle de chacune dans le charisme.

RV,4T5,1,152

152. Le mandat de la maîtresse des novices prend fin avec celui de la Supérieure générale. Elle peut être renouvelée dans cette charge.

RV,4T6

RV,4T6,1,153

VI – La formation continue**Livre I**

153. Les Sœurs sont responsables d'assurer par une recherche et un travail régulier la mise à jour de leurs connaissances. L'évolution rapide du monde exige en effet que les compétences soient sans cesse renouvelées afin de pouvoir "instruire". Cependant les moyens employés devront demeurer évangéliquement pauvres et modestes.

Table des matières (de la Règle de Vie)

On omet l'indication des numéros de page de l'édition 1979

Introduction

- Brève note historique
- Introduction à la Règle de Vie
- Extraits du Livre des Usages (1689)
- Approbation

Règle de vie

Avis donnés par Nicolas Roland l'année de sa mort

Première partie

- De la charité envers Dieu et le prochain
- De l'union, de la charité des sœurs entre elles
- De la chasteté
- De l'obéissance
- De l'humilité
- De la mortification et pénitence
- De la pauvreté
- De la modestie
- Du silence
- De l'obligation d'observer les Constitutions

Deuxième partie**Les structures de Gouvernement**

- I - Le Gouvernement en général
- II - Les élections en général
- III - Le Chapitre Général
- IV - L'élection de la Supérieure Générale, des Conseillères et de l'Assistante
- V - La Supérieure Générale
- VI - Le Conseil Général, rôle de l'Assistante
- VII - L'Économe Générale
- VIII - La Secrétaire Générale

IX - Les Supérieures de Communauté

- La Communauté de la Maison-Mère

- Le Conseil de Congrégation

Troisième partie

L'Admission dans la Congrégation et la Formation

L'Admission dans la Congrégation

La Formation

I - Le Postulat

II - Le Noviciat

III - Les Vœux temporaires

IV - Les Vœux perpétuels

V - La Maîtresse des Novices

VI - La Formation continue

Décret de Béatification

DB 101
 Jean-Paul II, pape,
 pour perpétuelle mémoire de la chose

"Venez à ma rencontre, je vous ferai pêcheurs d'hommes" (Mt 4, 23) Le jeune Nicolas Rebold, répanda avec zèle son V. appelé de Dieu Pasteur: il quitta les seductions du monde et, se conformant au Christ, en se voyant

Décret de Béatification (DB)

infaucible

Ce pâtre, qui en peu d'années a édifié sa cathédrale sainte et admirable, mourut à Reims le 2 Décembre 1888, d'une fièvre de taches marchandes, où il apprit à se hâter des souffrances dans la voie du Seigneur. Au lieu d'exercer le commerce, comme l'usage rendait ses parents, il donna sa vie à la meilleure prière, par un sacrifice continu. L'effort par la voie de l'Esprit, il consacra sa vie à la recherche des richesses pérennelles et de montrer en effet sa vie. Il mourut à Paris-Christ (1, 1, 1). Il crut tout dans la présence et l'union avec Christ, et se rendit à Paris pour se préparer de bon appétit à sa sainte vocation. Sa lettre à la grâce divine, la connaissance de ses devoirs, la bonté d'amitié qu'il nous avec les grands saints de ce temps lui permirent d'acquiescer une solide formation théologique et spirituelle, d'acquiescer et d'acquiescer tout au long de sa vie.

DB 102

Il fut Pasteur quand il fut nommé chanoine théologal de la cathédrale de Reims. Il après l'ordination sacerdotale, il se donna tout à son ministère pastoral, répandant partout la lumière de Christ et insistant son action d'ant le renouveau de l'Eglise de France, qui venait alors une très heureuse phase de création et de fécondité. Il se de la parole de Dieu et de la doctrine chrétienne, dans les églises, dans la ville comme dans les campagnes. Il se mettait souvent à des oppositions nobles et élevées, ligatures de travailler et de souffrir quelque chose pour l'évangélisation du peuple et pour la construction du Royaume de Christ. Il admettait volontiers le sacrement de réconciliation, mais spirituel auprès des péchés des religieux et des laïcs. Ce fut son influence sur saint Jean-Baptiste de La Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes. La perfectionnement des clercs et des prêtres fut une de ses activités de pasteur pour cela, il organisait des conférences hebdomadaires et accueillait dans sa propre maison des étudiants ecclésiastiques pour les faire vivre en communauté et veiller à leur formation spirituelle et pas-

Décret de Béatification

DB,OT1

Jean-Paul II, Pape,
pour perpétuelle mémoire de la chose.

“Venez à ma suite et je vous ferai pêcheurs d’hommes” (Mt 4, 19). Le jeune Nicolas Roland répondit avec ardeur à l’appel du divin Pasteur: il quitta les séductions du monde et, se conformant au Christ en recevant le sacrement de l’Ordre, il s’adonna tout entier au service de Dieu, de l’Évangile et des âmes, faisant preuve d’un zèle missionnaire ardent et infatigable.

Ce prêtre, qui en peu d’années a achevé sa vie d’une manière sainte et admirable, naquit à Reims le 8 décembre 1642, d’une famille de riches marchands, où il apprit à se hâter dès l’enfance dans la voie du Seigneur. Au lieu d’exercer le commerce, comme l’avaient voulu ses parents, il désira négocier à meilleur prix ses nombreux talents. Éclairé en effet par la voix de l’Esprit, il comprit qu’“il est vain de rechercher des richesses périssables et de mettre en elles son espoir” (*Imitation de Jésus-Christ* 1, 1, 13). Il embrassa donc la pauvreté et l’humilité du Christ, et se rendit à Paris pour se préparer de façon appropriée à recevoir le sacerdoce. Sa fidélité à la grâce divine, la conscience de ses devoirs et les liens d’amitié qu’il noua avec les grands apôtres de ce temps lui permirent d’acquérir une solide formation théologique et spirituelle, confirmée et enrichie tout au long de sa vie.

DB,OT2

Il était Diacre quand il fut nommé chanoine théologal de la cathédrale de Reims. Et après l’ordination sacerdotale, il se dédia totalement au ministère pastoral, répandant partout la lumière du Christ et inscrivant son action dans le renouveau de l’Église de France, qui connaissait alors une très heureuse phase de créativité et de fécondité. Héraut de la parole de Dieu et de la doctrine chrétienne, clair, courageux et efficace, dans sa ville comme dans les campagnes, il se trouvait confronté à des oppositions nombreuses et variées, heureux cependant de travailler et de souffrir quelque chose pour l’évangélisation du peuple et pour la construction du royaume du Christ. Il administra assidûment le sacrement de réconciliation, maître spirituel apprécié des prêtres, des religieux et des laïcs. Grande fut son influence sur saint Jean-Baptiste de La Salle, fondateur de l’Institut des Frères des Écoles chrétiennes. Le perfectionnement des clercs et des prêtres fut une de ses activités de prédilection: pour cela, il organisait des conférences hebdomadaires et accueillait dans sa propre maison des étudiants ecclésiastiques pour les faire vivre en communauté et veiller à leur formation spirituelle et pas-

torale, excitant chez eux l'esprit de prière et la sollicitude pour le troupeau du Christ.

DB,0T3

Désirant conduire à Dieu son prochain avec douceur et générosité, il fut riche en toute bonne œuvre, principalement envers les malades, les pauvres et les orphelins, qui de multiples façons ont éprouvé concrètement l'amour qu'il leur portait. Il réorganisa un orphelinat mal tenu, le transforma en un vrai foyer et institua des écoles pour des petites filles pauvres, qui étaient privées d'instruction et d'éducation. Pour leur promotion humaine et chrétienne, il fonda la Congrégation des Sœurs du Saint-Enfant Jésus, à qui il apprit, par l'exemple plus encore que par les œuvres, à voir Jésus dans les petits. En outre, il était guidé et soutenu dans son activité pastorale intense et ses multiples activités par son union intime avec le Seigneur, auquel il s'efforçait de se conformer, vivant ce qu'il célébrait, pratiquant ce qu'il enseignait. La contemplation des mystères de l'Incarnation, de la Passion, de l'Eucharistie, l'obéissance à la volonté de Dieu, ainsi que la fidélité amoureuse à sa vocation, la dévotion à la Mère du Rédempteur, la prière, l'amour du sacrifice et le souci du salut des âmes illuminèrent son sacerdoce et le conduisirent en peu de temps à la perfection. Chargé de mérites, il quitta soudainement ce monde pour entrer dans l'éternité, le 27 avril 1678, à Reims.

La réputation de sa sainteté, pendant sa vie et après sa mort, continuant par la suite, amena en 1941 l'ouverture de sa Cause de béatification et de canonisation. Le 21 décembre 1992, en Notre présence, fut promulgué le décret sur l'héroïcité des vertus du Serviteur de Dieu. Peu de temps auparavant, par les soins de la Curie de Reims, a été menée à terme une enquête canonique sur une guérison, présumée miraculeuse et attribuée à son intercession. Le cas, soumis aux examens attentifs de la Congrégation pour les Causes des Saints, ayant reçu une issue positive, le décret sur le miracle fut publié le 23 décembre 1993. C'est pourquoi nous avons décidé que le rite de la béatification aura lieu à Rome le 16 octobre 1994, profitant de l'occasion du Synode des Évêques sur "La vie consacrée et sa mission dans l'Église et dans le monde". Pour cette raison, au cours de la Messe solennelle célébrée dans la Basilique Saint-Pierre, nous proclamons aujourd'hui publiquement ce qui suit.

DB,0T4

Nous, ayant accueilli les souhaits exprimés par nos Frères Jean Balland, Archevêque de Reims, Charles Oviedo Cavada, Archevêque de Santiago du Chili, Élie Yanes Alvarez, Archevêque de Saragosse, Richard Marie Charles Gordo, Archevêque de Barcelone et le Cardinal Camille Ruini,

Notre Vicaire pour le diocèse de Rome, ainsi que par beaucoup d'autres de nos Frères dans l'Épiscopat et par de nombreux fidèles, après avoir pris l'avis de la Congrégation pour les Causes des Saints, avec Notre Autorité Apostolique nous permettons que les Vénérables Serviteurs de Dieu Nicolas Roland, Albert Hurtado Cruchaga, Marie Rafols, Petra de Saint-Joseph Pérez Florido et Joséphine Vannini soient désormais appelés Bienheureux et que l'on puisse chaque année célébrer leur fête dans les lieux et de la manière prévus par le droit: Nicolas Roland, le 27 avril; Albert Hurtado Cruchaga, le 18 août; Marie Rafols, le 5 novembre; Petra de Saint-Joseph Pérez Florido, le 16 octobre, et Joséphine Vannini, le 16 octobre. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

C'est ce que nous décrétons par les Présentes et nous voulons que cela soit décidé et établi, maintenant et dorénavant, nonobstant toutes choses contraires. Donné à Rome, près Saint Pierre, et scellé de l'anneau du Pêcheur, le 16 octobre 1994, de Notre Pontificat la 17ème année.

Signé: Cardinal Angelus Sodano, Secrétaire d'État.

Traité des Causes des Saints (I) 21

Mémoires sur la vie et les vertus (II) 218

3. Règles et Constitutions de la Congrégation
du Saint-Enfant Jésus

Constitutions de 1884 (I) 218

Usages de 1884 (II) 218

Règles de Vie (III) 218

4. Décret de Béatification

Décret de Béatification (I) 218

Table des Matières

Présentation	7
Introduction	11
Bibliographie	24
Avertissement	26
Liste des Écrits	28
Table alphabétique des sigles	30

1. Écrits de Nicolas Roland

Écrits autographes (EA)	31
Lettres de direction (LD)	47
Avis et Maximes (AM)	87
Petit traité des vertus (TV)	131
Première conférence (PC)	145

2. Témoignages

Témoignages des contemporains (TC)	151
Mémoires sur la vie et les vertus (MV)	189

3. Règles et Constitutions de la Congrégation du Saint-Enfant Jésus

Constitutions de 1683 (C)	257
Usages de 1689 (U)	281
Règle de Vie (RV)	437

4. Décret de Béatification

Décret de Béatification (DB)	489
------------------------------------	-----

Table des Matières

Préface 7

Introduction 11

Bibliographie 24

Annexe 26

Table des Lettres 28

Table alphabétique des sigles 30

1. Corps de Nicolas Kojanov

 Lettre aux auteurs (LA) 31

 Lettre de dédicace (LD) 32

 Avis des auteurs (AA) 33

 Préface des auteurs (PA) 34

 Texte commenté (TC) 35

2. Remerciements

 Remerciements aux collaborateurs (RC) 36

 Mentions aux auteurs des volumes (MV) 37

3. Règles et Conventions de la Conjonction

 du Saint-Empire 38

 Généralisations de 1881 (G) 39

 Lignes de 1871 (L) 40

 Règles de 1861 (R) 41

4. Dictionnaire de la Conjonction

 Dictionnaire de la Conjonction (DC) 42

Achévé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie
de l'Indépendant - Château-Gontier

Dépôt légal : 2^e trimestre 1999

(Imprimé en France)